Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresdelasoci1131soci

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TOME PREMIER.

– 3

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

—

1871.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications. (Art. 23 des Statuts.)

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

ARRÊTÉ.

Le Préfet de la Meuse,

Vu la demande formée, le 22 février dernier, par M. Gillon (Paulin), domicilié à Bar-le-Duc, à l'effet d'obtenir l'autorisation de créer, dans ladite ville, une Société ayant pour but de travailler à l'histoire du pays, et au progrès des Lettres, des Sciences, des Arts et de l'Industrie dans le département de la Meuse;

Vu les articles 291, 292 et 294 du Code pénal;

Vu la loi du 10 avril 1834;

Vu le décret du 25 mars 1852;

Arrête :

Article premier.

Est autorisée, à Bar-le-Duc, la fondation d'une Société, sous le titre de : Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Article deux.

Sont approuvés les Statuts joints à la demande sus-visée.

Aucun changement ne pourra être fait à ces Statuts sans l'approbation de l'Autorité.

Article trois.

M. le Maire de Bar-le-Duc est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Bar-le-Duc, le 8 mars 1870.

Signé : DE METZ.

Pour expédition :

Le Maire :

Henry BOMPARD.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TITRE PREMIER.

Composition de la Société.

Membres de la Société. Catégories. Nombre.

ARTICLE PREMIER. — La Société comprend :

1° Des membres titulaires,

2° Des membres honoraires,

3° Des associés correspondants.

Ne peuvent être titulaires que des personnes ayant leur domicile dans l'arrondissement de Bar-le-Duc.

Le nombre des Membres titulaires ne peut dépasser trente-cinq.

Les Membres titulaires qui transportent leur domicile hors de l'arrondissement de Bar-le-Duc, ceux que leur âge ou des infirmités mettent dans l'impossibilité d'assister régulièrement aux séances, reçoivent le titre de Membres honoraires.

Leur nombre est illimité.

Le titre d'associé correspondant peut être conféré à toute

personne qui, sans être astreinte à toutes les obligations imposées aux membres titulaires, veut prendre part aux travaux de la Société, ou qui lui a rendu quelque service.

Leur nombre est illimité.

TITRE II.

Admission des Membres de la Société.

Nomination des membres titulaires et des correspondants.

Art. 2. — La Société n'admet dans son sein que des personnes d'une conduite honorable et ayant un mérite connu dans les sciences, les lettres ou les arts.

Tout candidat doit avoir au moins vingt-cinq ans.

Toute demande d'admission, soit comme titulaire, soit comme associé correspondant, doit être appuyée par deux Membres titulaires et adressée au Président de la Société.

Le Président en donne avis à la plus prochaine séance, et la demande est renvoyée à une Commission de cinq Membres, chargée de faire un rapport.

Le rapport est lu à la séance suivante, et il est procédé à un premier scrutin. Si la majorité est favorable, la personne est admise comme candidat.

Il est procédé à l'élection définitive dans la séance mensuelle ultérieure; les lettres de convocation à cette assemblée doivent expressément indiquer qu'il y sera procédé à l'élection d'un Membre titulaire ou d'un Associé correspondant.

Le vote a lieu à la fin de la séance au scrutin secret.

Le candidat, pour être élu, doit obtenir un nombre de voix égal, au moins, aux trois cinquièmes des votes exprimés et à la moitié du nombre des Membres titulaires.

Les titulaires, légitimement empêchés d'assister à la séance d'élection, peuvent envoyer leur vote, sous pli cacheté, au Président.

Le résultat du scrutin est porté à la connaissance des candidats par le Président, qui indique aux titulaires admis la séance où il sera procédé à leur réception.

Avant cette séance, le récipiendaire est tenu de faire une visite aux Membres qui composent le Bureau d'administration de la Société.

TITRE III.

Administration de la Société.

Composition du Bureau.

Art. 3. — La Société est administrée par un Bureau composé de la manière suivante :

Un Président,
Un Vice-président,
Un Secrétaire quinquennal,
Un Secrétaire annuel,
Un Trésorier.

Durée des fonctions.

Art. 4. — Le Secrétaire quinquennal est seul nommé pour cinq ans.

Tous les autres dignitaires sont nommés pour un an.

La même personne ne peut être élue aux fonctions de Président, plus de trois années de suite. Elle devient rééligible après un intervalle d'un an.

Tous les autres dignitaires, y compris le Secrétaire quinquennal, sont indéfiniment rééligibles.

Election et installation des dignitaires.

Art. 5. — L'élection des dignitaires se fait dans la dernière séance de l'année.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des votants.

Les dignitaires élus sont installés, dans la première séance de janvier, par les dignitaires sortant de fonctions.

Remplacement partiel des Membres du Bureau.

Art. 6. — En cas de décès, de démission, ou de départ d'un des Membres du Bureau, il est pourvu à son remplacement dans la plus prochaine séance ordinaire de la Société.

Les fonctions du dignitaire ainsi élu ne durent que le temps pendant lequel le dignitaire sortant serait resté en fonctions.

Fonctions du Président et du Vice-président.

Art. 7. — Le Président, ou, à son défaut, le Vice-président, veille à la bonne direction de la Société et de ses travaux, ainsi qu'à la fidèle exécution des Statuts et des décisions de l'Assemblée générale.

Il préside les réunions de la Société, correspond en son nom et fait en général tous les actes que nécessite le soin de ses intérêts.

Fonctions du Secrétaire quinquennal.

Art. 8. — Le Secrétaire quinquennal est chargé de préparer, de concert avec le Président et le Secrétaire annuel, la correspondance générale, l'ordre du jour des réunions, et un compte rendu annuel analytique et succinct des travaux de la Société.

Il a la garde des archives, de la bibliothèque et des collections.

Fonctions du Secrétaire annuel.

Art. 9. — Le Secrétaire annuel aide et remplace au besoin le Secrétaire quinquennal. Il est particulièrement chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions et de leur transcription sur un registre spécial, après lecture et approbation en assemblée.

Il tient à jour le registre des dons faits à la Société.

Il convoque aux réunions.

Fonctions du Trésorier.

Art. 10. — Le Trésorier perçoit tous les fonds appartenant à la Société et paie toutes les dépenses.

Il tient à jour le registre où sont consignées ces opérations, et en dresse chaque année un compte général dans la forme déterminée par le Bureau.

Réunions du Bureau et délibérations.

Art. 11. — Le Bureau d'administration de la Société se réunit aussi souvent que les besoins du service l'exigent, et sur la convocation du Président. La présence de trois Membres suffit pour valider ses décisions.

Les délibérations sont inscrites par le Secrétaire annuel sur un registre spécial, et signées des Membres du Bureau qui y auront pris part.

Attributions du Bureau.

Art. 12. — Le Bureau a particulièrement pour mission d'assurer l'exécution des délibérations prises par l'Assemblée, et de proposer tout ce qu'il croit utile à la Société ;

De dresser et de soumettre chaque année, en décembre au plus tard, à la Société, le budget de l'année suivante ;

D'entendre le compte rendu des travaux de la Société, rédigé par le Secrétaire quinquennal, et de vérifier le compte du Trésorier; de soumettre l'un et l'autre, avec ses observations, à l'approbation de l'Assemblée générale ;

De s'entendre avec l'Administration municipale, pour régler les rapports de la Société et de ses Membres avec le Musée de la Ville; les jours et heures où les Membres peuvent se présenter à cet établissement pour s'y livrer à leurs travaux; le mode et les conditions de prêt, soit sur place, soit à domicile, des livres, manuscrits, objets d'art appartenant à la Ville;

De prescrire et de surveiller le mode et l'ordre de communi-

cation aux Membres de la Société, des revues, recueils, livres et objets de toute sorte appartenant à la Société, etc., etc.

TITRE IV.

Recettes et Dépenses.

Recettes.

Art. 13. — Les recettes de la Société se composent :

1° Du droit d'admission et de diplôme de tous les Membres, lequel droit est fixé à deux francs;

2° Des cotisations annuelles, qui sont, pour les Membres actifs, de vingt francs, et pour les Associés correspondants de cinq francs;

3° Des subventions qui pourront être accordées à la Société;

4° Du prix de vente des publications de la Société, s'il y a lieu;

5° Des dons en argent.

Dépenses.

Art. 14. — Les dépenses comprennent :

1° Les frais généraux d'administration et de correspondance;

2° Les frais de jetons de présence;

3° Les frais d'abonnement à des publications périodiques non politiques, et d'achat de livres pour la bibliothèque de la Société;

4° Les frais de publication d'un Bulletin renfermant les travaux de la Société, etc.

Les dépenses sont proposées par le Bureau d'administration et votées par l'Assemblée générale.

Elles sont payées sur pièces visées par le Président.

Versements des droits et cotisations.

Art. 15. — Les cotisations sont versées sur quittance du Trésorier :

Celles des titulaires par moitié, en janvier et en décembre de l'année à laquelle elles s'appliquent;

Celles des correspondants, en une seule fois, au mois de décembre de l'année à laquelle elles s'appliquent.

Les titulaires nommés dans le deuxième semestre de l'année ne doivent que le deuxième versement, déduction faite de la valeur des jetons de présence, comme il est dit à l'article 19 ci-après.

Les correspondants doivent la cotisation entière de l'année dans laquelle ils ont été admis.

Les droits d'admission et de diplôme sont immédiatement exigibles.

TITRE V.

Travaux et réunions de la Société.

But de la Société.

Art. 16. — La Société a principalement pour but de travailler à l'histoire du pays et au progrès des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie dans le département de la Meuse.

Elle s'interdit, dans toutes ses réunions, les discussions religieuses et politiques, et, en général, toute délibération sur des objets étrangers à ses travaux.

Commissions spéciales.

Art. 17. — Pour le bon ordre des travaux et pour faciliter l'étude de certaines questions spéciales, la Société peut former dans son sein des commissions d'archéologie, histoire, beaux-arts, belles-lettres, sciences, industrie, commerce, agriculture, etc.

Toutes les commissions spéciales règlent elles-mêmes leurs travaux.

Le Président de la Société a toujours le droit d'y assister, et d'en prendre alors la présidence.

Epoques et lieu des réunions générales.

Art. 18. — La Société se réunit en assemblée, au moins une fois par mois, à un jour annuellement fixé.

Sur la proposition du Bureau, le Président peut aussi la réunir extraordinairement.

Dans la séance où se font les élections des dignitaires, la Société fixe le jour et l'heure de ses réunions mensuelles de l'année suivante.

Les réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu à l'Hôtel-de-Ville.

Jetons de présence.

Art. 19. — A toutes réunions, après la première demi-heure qui suit l'ouverture de la séance, un jeton est remis à chacun des membres titulaires présents.

Les jetons de présence sont reçus, en déduction de la seconde moitié de la cotisation annuelle, pour la valeur de un franc chacun.

Ils ne sont valables que pour l'année.

Tout membre qui aura, dans l'année, reçu plus de dix jetons, ne sera pas moins tenu de les remettre tous au Trésorier.

Ordre des séances. — Délibérations.

Art. 20. — Les membres titulaires seuls ont voix délibérative dans les réunions.

Les autres membres peuvent y assister lorsqu'ils le jugent convenable. Leurs noms sont également portés au procès-verbal. Ils peuvent prendre part aux discussions, mais non aux votes.

La séance aura lieu et fera l'objet d'un procès-verbal, quel que soit le nombre des membres présents.

Toutefois, les décisions ne sont valables que si l'assemblée compte au moins le tiers des membres titulaires. Elles sont prises à la simple majorité des votants, sauf les exceptions pré-

vues en ce qui concerne les admissions, les exclusions et les modifications aux Statuts.

Le scrutin secret est de droit, s'il est réclamé, même par un seul membre. Les scrutins d'admission ou d'exclusion ont lieu à la fin des séances.

Il n'y a dans les réunions de places marquées et réservées que celles du Bureau.

En l'absence des dignitaires élus, les fonctions de Président sont confiées au membre le plus âgé, celles de Secrétaire au membre le plus jeune.

Travaux présentés par les Membres.

Art. 21. — Tout membre qui désire lire ou produire un travail dans une réunion, en donne avis au Secrétaire quinquennal, en déclarant s'il entend faire une simple communication, ou présenter un travail exclusivement destiné à la Société. Le Secrétaire en porte la mention à l'ordre du jour.

L'assemblée décide, ou le renvoi du travail à une Commission spéciale, ou la lecture et l'examen immédiats. Après la lecture, s'il ne s'agit pas d'une simple communication, a lieu le dépôt aux archives.

Les manuscrits originaux des travaux lus à la séance et déposés aux archives, deviennent la propriété de la Société, et ne peuvent être emportés au dehors. Ils peuvent être communiqués sur place, après autorisation du Bureau et sur le consentement écrit de l'auteur.

Bulletin. — Commission de publication.

Art. 22. — La première partie du *Bulletin* publié par la Société comprend le compte rendu analytique dressé par le Secrétaire quinquennal, et, si le Bureau le juge utile, le compte du Trésorier.

Le choix des travaux à insérer est renvoyé à une Commission dite *de publication*, formée du Bureau et de trois autres membres titulaires désignés chaque année par l'Assemblée.

Sur son rapport, la Société est appelée à décider, au scrutin secret et en l'absence des auteurs, si leurs travaux sont insérés.

Les auteurs des travaux insérés au *Bulletin* auront le droit d'en faire tirer à part, *à leurs frais*, le nombre d'exemplaires qui leur conviendra.

Ces tirages porteront en tête la mention expresse que les travaux sont *extraits du Bulletin de la Société.*

Tous les membres de la Société, titulaires, honoraires et correspondants, reçoivent gratuitement un exemplaire du *Bulletin* qu'elle publie.

Responsabilité de la Société.

Art. 23. — La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications.

Communication aux journaux.

Art. 24. — Il est expressément interdit de donner communication aux journaux, sans l'autorisation du Bureau, des travaux, discussions, décisions et détails quelconques, intéressant la Société.

TITRE VI.

Obligations des Membres de la Société.

Concours de tous les Membres à la prospérité de la Société.

Art. 25. — Tout membre de la Société prend, en acceptant l'honneur d'en faire partie, l'engagement de travailler à la faire prospérer dans la mesure de ses forces, soit en participant à ses travaux, soit en lui faisant connaître et en s'efforçant de lui procurer les objets d'étude, les découvertes et trouvailles propres

à l'intéresser et à enrichir ses collections, soit au moins en lui donnant une description exacte de ces objets.

Eliminations.

Art. 26. — Le membre titulaire qui aurait laissé passer une année sans assister aux Assemblées, est réputé démissionnaire, si, après un avertissement du Président, il ne présente pas d'excuses agréées par l'Assemblée.

Le membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle, après une mise en demeure écrite du Président, est radié par le Bureau. Avis en est donné en Assemblée ordinaire.

La Société pourra aussi éliminer un de ses membres pour des motifs très-graves, sur la proposition écrite et signée de cinq membres au moins.

Le membre inculpé peut présenter sa justification en personne, ou la faire présenter par un coassocié, devant l'Assemblée.

La lettre de convocation à cette réunion devra, pour que le vote sur l'élimination puisse être ouvert, contenir cette mention expresse : *Elimination d'un membre titulaire, honoraire* ou *associé correspondant.*

Le vote a lieu hors de la présence du membre inculpé.

Si la majorité des votants admet la proposition, le membre inculpé est mis en demeure de donner sa démission. S'il refuse, il est radié d'office.

TITRE VII.

Modifications aux Statuts. — Dissolution de la Société.

Modifications aux Statuts.

Art. 27. — Les propositions de modification au présent Réglement doivent être faites par écrit et signées de dix membres titulaires au moins.

Elles sont soumises à l'examen préalable du Bureau, qui

présente un rapport à l'Assemblée spécialement convoquée.

Toute modification, pour être admise, doit réunir en sa faveur au moins les quatre cinquièmes des suffrages exprimés.

Une fois admise, elle ne devient obligatoire qu'au 1er janvier suivant.

Dissolution de la Société.

Art. 28. — En cas de dissolution de la Société, tout ce qui lui appartiendra, même les fonds en caisse, après l'acquit de toutes les dettes, deviendra la propriété de la ville de Bar-le-Duc, pour son Musée.

La Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, fondée au commencement de 1870, a tenu sa première séance le 2 février.

Dès le mois d'août suivant, ses travaux ont été interrompus par l'invasion que notre ville a subie une des premières, et n'ont pu être repris qu'au mois d'août 1871.

Malgré les angoisses du présent, les préoccupations de l'avenir, chaque séance a été remplie par la lecture de travaux intéressants à divers points de vue.

En livrant aujourd'hui à la publicité quelques-uns de ces modestes travaux, nous désirons ré-

pondre aux espérances que notre Société a fait naître, ainsi qu'aux nombreux témoignages de sympathie et d'encouragement qu'elle a reçus. Tous ceux qui considèrent ces pacifiques réunions comme un élément de progrès moral applaudiront, nous n'en doutons pas, à nos efforts.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 12 janvier 1870.

Les membres fondateurs de la Société discutent les Statuts et les adoptent, sous la réserve de la révision de leur rédaction par le Bureau définitif.

La liste des membres fondateurs est déclarée close.

La Société fixe le jour de ses réunions, pour 1870, au premier mercredi de chaque mois.

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau. Sont élus :

Président : M. Paulin Gillon;
Vice-président : M. Servais;
Secrétaire quinquennal : M. Bonne;
Secrétaire annuel : M. Poincaré;
Trésorier : M. Florentin.

Séance du 2 février 1870.

Présidence de M. Paulin Gillon, *président.*

M. le Président ouvre la séance par une courte allocution dans laquelle il remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait, lui promet de se dévouer de toutes ses forces à sa prospérité, et exprime la conviction qu'elle peut compter sur l'acti-

vité et le dévouement de tous ses membres, sur leurs sentiments de confraternité, leur esprit d'ordre et de conciliation dans les discussions scientifiques et littéraires.

Le Secrétaire annuel donne lecture des Statuts, dont les dispositions ont été adoptées dans la séance du 12 janvier, et dont la rédaction a été, conformément au vote émis dans cette séance, revue par le Bureau.

L'ensemble de la rédaction des Statuts est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Présentation d'un membre titulaire et d'un membre correspondant.

Nomination de commissions.

M. CHARAUX fait hommage à la Société d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre : *Dialogues de Philosophie socratique.*

La Société vote des remerciements à M. CHARAUX, et décide le dépôt à la bibliothèque.

M. SERVAIS présente, à titre de travail exclusivement destiné à la Société, des fragments manuscrits des *Annales du règne d'Édouard III, duc de Bar,* comprenant les événements survenus en 1414 dans le duché de Bar.

Après cette lecture, M. le Président remercie M. SERVAIS, au nom de la Société.

Le manuscrit est, conformément aux Statuts, remis au Secrétaire quinquennal, pour être déposé aux archives.

Séance du 2 mars 1870.

Présidence de M. Paulin GILLON, *président.*

. . . .

M. DE WIDRANGES donne lecture de son travail, intitulé : *Observations sur un document du XVI[e] siècle, qui rappelle le don fait par Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine et de Bar,*

d'une relique de saint Pierre, aux dames religieuses de Sainte-Claire de Bar-le-Duc.

Après cette lecture, qu'il accompagne de quelques explications, M. de Widranges met le document original sous les yeux des membres de l'Assemblée.

Ce document appartenant à une tierce personne, il ne peut en faire don à la Société. Son travail personnel est seul remis au Secrétaire quinquennal pour être déposé aux archives.

Plusieurs membres expriment le désir d'être renseignés sur l'histoire de la relique, antérieurement au document.

M. de Widranges déclare que ses recherches n'ont pas, jusqu'ici, été poussées au delà, et qu'il serait heureux de voir quelqu'un de ses collègues s'occuper de les compléter.

M. le Président, remerciant, au nom de l'Assemblée, M. de Widranges de sa communication, insiste sur l'intérêt qu'il y aurait, en effet, à poursuivre cette étude des origines de la relique de saint Pierre, et rappelle que le travail qui vient d'être lu reste à la disposition des Sociétaires qui voudront le continuer.

M. Servais présente un travail archéologique, intitulé : *Recherches sur la situation de la Librairie, l'établissement et l'état de l'Imprimerie à Bar-le-Duc et dans quelques autres parties du Barrois, pendant les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle.*

M. Servais fait remarquer les lacunes qui subsistent encore dans sa lecture. En la terminant il exprime l'espoir que la question de l'établissement de l'Imprimerie dans le Barrois sera reprise par ceux de ses collègues qu'elle intéresse plus particulièrement.

Son travail étant exclusivement destiné à la Société est remis au Secrétaire quinquennal, pour être déposé aux archives.

Rapports sur des présentations... Questions d'organisation... Nomination de commissions et de délégués pour les concours académiques... Scrutins...

Séance du 6 avril 1870.

Présidence de M. Paulin Gillon, *président.*

Il est donné lecture de l'arrêté de M. le Préfet, approuvant les Statuts de la Société.

M. le Président met sous les yeux de l'Assemblée des briques et des fragments de carreaux en terre cuite, offerts à la Société par M. Antoine de l'Escale.

Il donne lecture de la lettre qui accompagne l'envoi de ce don.

Dans cette lettre, le donateur fait connaître que ces débris ont été trouvés dans des fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancienne église de Lisle-en-Barrois, qu'ils paraissent provenir d'une rosace du pavé de l'église, et qu'avant d'arriver à ces échantillons, on avait trouvé dans les fouilles d'autres briques peintes, qui n'ont pas été jointes à l'envoi. Il ajoute qu'il pourrait encore en procurer à la Société, si elle le désire.

L'Assemblée remercie M. Antoine de l'Escale de son présent, et charge le Bureau de lui demander communication des autres objets trouvés, lesquels sont nécessaires pour reconstituer le dessin de l'œuvre détruite.

L'Assemblée autorise la lecture immédiate de la communication de M. Bonnabelle, intitulée : *Souvenirs historiques sur la ville de Clermont-en-Argonne*, pages détachées du *Dictionnaire historique de la Meuse*, par MM. de Widranges, Florentin et Bonnabelle.

M. Bonnabelle cède son tour de parole à M. Demoget, également inscrit à l'ordre du jour, pour la présentation d'un travail désigné comme suit : *Note sur les phosphates du département de la Meuse.* — 1re partie. *Historique de l'emploi des phosphates en agriculture.*

N'ayant encore que quelques notes manuscrites, M. Demoget demande et obtient l'autorisation de faire immédiatement de vive voix un exposé de ce premier travail.

Il commence par donner quelques explications sur l'assimilation, par les plantes, du carbone et de l'azote tirés de l'air, le premier par voie d'absorption directe et de décomposition de l'acide carbonique, le second généralement par l'intermédiaire des animaux. C'est la terre qui fournit aux plantes les sels minéraux, parmi lesquels se trouvent les phosphates. L'orateur rappelle les remarques de M. Meyer sur la corrélation existant dans les plantes, entre les matières azotées, les matières phosphatées et les matières albuminoïdes. Il rappelle également l'assimilation faite du rôle des matières phosphatées dans les plantes avec celui des os dans les vertébrés, l'ascension du phosphore dans le végétal au fur et à mesure de l'avancement de la végétation, les expériences de M. Georges Ville sur les engrais et amendements, leur partage en trois catégories : azotés, phosphatés, composés.

Il insiste sur la nécessité de donner à la terre ce qui lui manque. Or, dans les terrains primitifs, pas de restes des animaux, donc pas de phosphates, et généralement richesse en nitrates. Chez nous-mêmes, spécialement dans la Woëvre, il y a lieu de remplacer les matières phosphatées qui disparaissent au fur et à mesure de l'épuisement du sol par la culture. L'orateur signale les calculs de M. Elie de Beaumont sur la perte de phosphate résultant de l'enfouissement des cadavres d'animaux, et ses prévisions concernant l'extension de l'industrie des phosphates de chaux.

Il raconte l'histoire de la question en Angleterre; les remarques et observations présentées dans les séances de l'*Association britannique;* l'augmentation progressive du prix et de la quantité des matières phosphatées consommées par l'agriculture anglaise; l'emploi simultané ou successif des superphosphates résultant du traitement des os par l'acide phosphorique, du noir animal qui a l'avantage de renfermer à la fois l'azote et le phosphore, des cendres d'os de l'Amérique méridionale bientôt presque épuisées;

la découverte des nodules phosphatés dans le lias par Buckland, qui les prend pour de véritables coprolithes; les recherches de M. Lyel dans les terrains tertiaires; les nodules retrouvés dans le gault et les sables verts; les explorations ardemment poursuivies par les ingénieurs anglais; la découverte de l'apatite en Norwége, en Tyrol, en Bohême, en Suisse; celle des roches de phosphate de l'Estramadure.

M. Demoget entre ensuite dans quelques détails sur l'exploitation, la composition et la richesse des guanos; il fait ressortir les regrettables conséquences de l'erreur commise par les cultivateurs de nos contrées, qui, en acceptant sans discernement des guanos de toute provenance, en sont venus à employer ceux des gisements soumis à des pluies tropicales qui les dépouillent.

Il termine cette première communication par une définition de la mer crétacée et de la situation des gisements des nodules phosphatés.

Se faisant l'organe d'un désir clairement manifesté par l'Assemblée, M. le Président prie M. Demoget de rédiger un travail qu'il serait, dit-il, très-regrettable de voir perdu pour le public.

M. Demoget promet de s'en occuper dès qu'il lui sera possible de le faire.

M. Godart fait observer que le sol de nos contrées ne s'appauvrit pas, comme a paru l'avancer M. Demoget, et qu'il y a, au contraire, progrès bien constaté depuis un certain nombre d'années.

M. Demoget répond que ce progrès vient précisément de l'emploi des engrais, et que si nous avions continué à cultiver comme nos pères, l'appauvrissement aurait été en augmentant rapidement.

M. le Président fait remarquer que le travail de M. Demoget pourra, après sa rédaction, être soumis à l'examen d'une commission spéciale, et que c'est alors seulement que les discussions de ce genre pourront porter tous leurs fruits.

Ajournement de la lecture de M. Bonnabelle à la séance suivante. — Partage provisoire de la Société en sections. — Rapport sur des présentations, etc.

Un membre demande qu'il soit rédigé un rapport sur l'aurore boréale de la veille. L'Assemblée renvoie à la section des sciences physiques et mathématiques.

M. le Président fait connaître que MM. Bonne, Bonnabelle, Charaux et Florentin, membres titulaires, font hommage à la Société des ouvrages ci-après, lesquels ont été déposés sur le bureau :

Almanach historique, statistique et administratif de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse, par MM. Florentin et Bonnabelle (collection complète, 1861 à 1870).

Cinq ouvrages de M. Charaux :

1° *De la Méthode morale*, ou de l'Amour et de la Vertu comme éléments nécessaires de toute philosophie; thèse pour le doctorat;

2° *Quid de Gloria senserit Marcus Tullius Cicero;* thèse pour le doctorat;

3° *La Philosophie et le Concile.* Lettres d'un philosophe socratique à Mgr Mermillod, évèque d'Ebron;

4° *La Pensée et l'Amour ;*

5° *Les principes de la Philosophie morale.*

Neuf ouvrages de M. Bonne :

1° *Législation française, élémentaire et pratique*, à l'usage de tout le monde;

2° *Conseils aux Parents* qui font à leurs enfants l'abandon de leurs biens;

3° *Étude sur le morcellement de la propriété,* suivie de Notions élémentaires sur l'échange;

4° *Conseils* aux vendeurs et aux acquéreurs d'immeubles;

5° *Cours élémentaire et pratique de Morale*, d'après le programme de l'enseignement secondaire spécial;

6° *Ce que c'est que le Devoir ;*

7° *Premiers éléments de Droit usuel et pratique*, à l'usage des écoles primaires et des classes d'adultes;

8° *Cours de législation usuelle*, conforme au programme de l'enseignement secondaire spécial;

9° *Leçons élémentaires de Droit commercial*, à l'usage des écoles primaires et des classes d'adultes.

L'Assemblée vote des remerciements à MM. Bonnabelle, Bonne, Charaux et Florentin. Elle ajourne au mois prochain le renvoi de ces ouvrages aux commissions pour examen.

M. Ernest Damourette, docteur en médecine à Sermaize, fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *Etudes sur l'eau minérale bicarbonatée calcaire, ferrugineuse et sulfatée de magnésite de Sermaize.*

Présentations de candidats. — Questions diverses.

Scrutins définitifs d'admission : proclamation de M. Alfred Yung, professeur de musique à Bar-le-Duc, comme membre titulaire, et de M. l'abbé Jeannin, curé de Vassincourt, comme membre correspondant.

Scrutin d'admissibilité.

Séance du 4 mai 1870.

Présidence de M. Paulin Gillon, *président.*

M. Alfred Yung, élu membre titulaire dans la dernière séance, est introduit.

M. le Président lui adresse de chaleureuses félicitations au nom de la Société, qui, dit-il, ne peut qu'être honorée de compter parmi ses membres un artiste d'un mérite aussi généralement reconnu.

M. Yung remercie vivement la Société et M. le Président. Il prend place dans l'assemblée.

Procès-verbal de la dernière séance. — Correspondance. —

Fixation définitive des sections. — Questions d'ordre et d'organisation.

M. Bonnabelle a la parole pour la lecture annoncée sous le titre : *Souvenirs historiques sur la ville de Clermont-en-Argonne*, pages détachées du Dictionnaire historique des communes de la Meuse, par MM. de Widranges, Florentin et Bonnabelle.

Après avoir rappelé le plan et le but de l'ouvrage considérable dont il poursuit la publication en collaboration avec ses deux collègues, M. Bonnabelle demande à l'Assemblée la permission de lui soumettre son travail sur la ville de Clermont, avant de le livrer à l'impression.

Il passe rapidement sur les renseignements statistiques consignés dans ce travail. Il donne lecture à peu près complète de la partie descriptive, spécialement en ce qui concerne l'église et la chapelle Sainte-Anne. Il lit également toute la partie historique, sauf la charte de Henri V, comte de Bar, dont il se contente de donner un résumé.

M. le Président remercie M. Bonnabelle de sa communication, et demande si les assistants n'auraient pas quelque observation à présenter, ou quelque source de renseignements complémentaires à indiquer à l'auteur.

M. Maxe signale l'existence, dans les archives de la ville de Clermont, d'un plan de 1645. M. Bonnabelle avait déjà connaissance de ce document; copie de ce plan a été demandée par l'administration préfectorale, pour être annexée à la notice dont il vient de donner lecture.

M. Birglin présente, comme exclusivement destiné à la Société, un travail intitulé : *Entretien sur Victor Orsel, peintre lyonnais.*

L'Assemblée décide la lecture immédiate.

Après cette lecture, M. le Président se fait l'organe des sentiments de satisfaction de l'Assemblée. Le manuscrit est remis au Secrétaire quinquennal.

Rapport sur une présentation. — Présentations nouvelles : nomination de commissions.

M. Piroux, directeur de l'établissement des sourds-muets à Nancy, fait don à la Société de ses nombreux ouvrages.

M. de Widranges fait don d'une brochure de lui et de deux autres brochures concernant Sermaize.

Questions diverses. — Scrutins d'admissions et de candidatures. — Admission définitive de M. Develle (Edmond), ancien adjoint, avoué à Bar-le-Duc, comme membre titulaire.

Séance du 1er juin 1870.

Présidence de M. Paulin Gillon, *président.*

Procès-verbal de la dernière séance. — Correspondance. — Rapport sur la présentation de plusieurs membres correspondants. — Présentations nouvelles. — Nomination de commissions.

M. Bonne dépose sur le bureau deux exemplaires de chacun des ouvrages suivants, dont M. Eugène Portier fait hommage à la Société et qui font partie de son *Histoire de France par département :* Histoire du département de la Meuse; — *Idem* de la Moselle; — *Idem* de la Meurthe; — *Idem* des Vosges.

M. Demoget a la parole pour la seconde partie de sa communication verbale sur les phosphates du département de la Meuse.

Il commence, à titre de simple indication, par quelques notes sur la question chimique, et fait voir que, dans son emploi comme engrais, la quantité de phosphate de chaux dissous est proportionnelle à la quantité d'azote entrant dans les sels avec lesquels il se trouve mélangé.

Il passe ensuite à la question géologique qu'il n'avait fait qu'effleurer dans la première partie de sa communication. Il décrit, en s'aidant de croquis tracés sur le tableau, les contours de la portion française de la mer Jurassique, ceux des pics émergents : massifs des Vosges, de la Bretagne, du plateau central;

les conditions climatériques et biologiques de cette époque, l'atmosphère chargée d'acide carbonique et de miasmes, la vie possible seulement pour les organisations peu compliquées, les rares poissons nageant dans cette mer Jurassique, les mollusques vivant aux différentes profondeurs, les reptiles, ichthyosaure, plésiosaure, pterodactyle; la flore des côtes composée de fougères et de cycadées; les quelques insectes et les marsupiaux, seuls mammifères qu'on rencontre sur les terres voisines, les sauriens vivant dans les lacs d'eau douce de l'intérieur. Il rappelle la onzième grande catastrophe survenue après le dépôt du calcaire du Barrois, le soulèvement de la Côte-d'Or, du Morvan et des Cévennes; il montre le refoulement des eaux et établit le contour de la mer Crétacée. Il définit les modifications qui apparaissent dans la nature chimique et les conditions des dépôts, et représente une coupe des terrains néocomiens et des sables verts. Suivant lui, dans les sables verts, toutes les fois qu'il y a des grains de chlorite, on trouve des nodules phosphatés; dans le gault nouvelle couche de phosphates; dans la craie tuffeau, quand on y rencontre la chlorite, rares échantillons de nodules; enfin, M. Meugy a, dans la craie même, trouvé un nouveau lit de phosphates.

L'orateur rappelle les changements qui, dans la faune et la flore, ont suivi l'établissement de la période crétacée, l'apparition d'animaux qui ont leur descendance ou leurs dérivés dans l'époque actuelle, des lamantins, des dauphins parmi les mammifères; de l'iguanodon, du mégalosaure, du crocodile, des lézards parmi les reptiles; des échassiers et des palmipèdes parmi les oiseaux. Dans la collection de nodules et de fossiles de cette période, qu'il a fait ranger sur la table, il montre diverses coquilles dont les analogues vivent encore dans nos mers. Il dépeint l'apparition des dycotylédones, les côtes recouvertes de grands conifères, à côté desquels se rencontrent des espèces analogues à nos hêtres et à nos chênes.

Au-dessus des terrains néocomiens, dit-il, les nodules sont ras-

semblés en un banc de 15 à 20 centimètres d'épaisseur et ne contiennent presque pas de fossiles; dans les sables verts, couche également régulière, mais abondance de fossiles; dans les terrains supérieurs enfin, plus grande dissémination des nodules et presque pas de fossiles.

Contrairement à l'opinion de la plupart des géologues et spécialement de Buckland, il croit que les nodules des sables verts sont parfois de véritables coprolithes. Il ne pense pas comme eux, que les substances phosphatées, déposées dans une mer phosphorique, aient pu, à une époque postérieure, descendre dans les sables et par l'affinité se concentrer en nodules. Comment, dans cette hypothèse, expliquer la régularité de l'étage et la présence des débris fossiles agglomérés ?

Pendant la période crétacée, les mouvements terrestres ont continué et déplacé certaines parties des dépôts, il y a eu des alternatives de tourmente et de calme, de destruction et d'exubérance de vie animale et végétale. D'innombrables générations étaient entraînées à la mer par les fleuves. Or, comme l'orateur l'a rappelé en commençant, l'association de nitrates rend les phosphates solubles. La mer, saturée de matières ammoniacales provenant des débris animaux, avait une puissance de dissolution énorme sur les phosphates qui lui étaient ainsi apportés. Devenue bientôt elle-même phosphorique sur tout le littéral, elle roulait et déposait comme des bancs de galets les phosphates à l'état pâteux. Telle est l'esquisse de l'hypothèse que M. Demoget croit devoir être substituée à celle de la formation postérieure par concentration.

Il cite les faits qui se produisent encore aujourd'hui à Tivoli, où les eaux, tenant en dissolution des carbonates, donnent naissance à des pisolithes.

Dans les échantillons étalés, il montre trois formes de phosphates : le nodule en couches concentriques emprisonnant des substances étrangères en petite quantité, le rognon plus impur, le magma de débris organiques.

D'après lui, ces magmas, ainsi que les bois phosphatés, se produiraient aux deltas des rivières.

Il donne quelques détails sur les coquilles qu'on trouve dans les nodules, et présente des bois percés par des tarets.

Il rappelle enfin la remarque déjà faite, que les phosphates des sables verts se trouvent toujours à un mètre ou deux au-dessus des marnes ostréennes.

Le but de l'orateur, dit-il, en terminant cette seconde partie de sa communication, a été surtout d'appeler l'attention de ses collègues sur les trois points de vue sous lesquels la question doit être examinée : l'utilité agricole, l'origine géologique, le produit industriel.

Au sujet du point de vue géologique, il fait remarquer que de semblables études de détail ne peuvent être poursuivies que par des savants provinciaux placés sur les lieux.

Au sujet du point de vue industriel, il signale le mode d'exploitation irraisonné et désastreux des nodules, qui représentent une valeur de plusieurs millions, les déperditions résultant de l'emploi des phosphates crus, la nécessité d'un meilleur mode de broyage, de la désagrégation par le grillage, du traitement par l'acide sulfurique ou chlorydrique.

Il déposera ses échantillons au Musée de la Ville et se tiendra à la disposition de ceux de ses collègues qui voudront poursuivre cette étude.

M. le Président insiste sur l'importance du point de vue agricole et désire qu'on examine si les phosphates ne pourraient pas, contrairement à l'opinion répandue, être utiles dans notre contrée.

M. Godart fait remarquer que la question de l'emploi des phosphates en agriculture est traitée depuis dix ans dans toutes les publications agricoles.

M. le Président maintient que la question n'a pas été étudiée dans le pays même. A cette occasion, il rappelle l'erreur commise

par les agriculteurs qui ont employé le guano dans les terrains calcaires, erreur qu'on aurait pu leur éviter. Il demande qu'on mette les cultivateurs à même de se rendre compte des conditions dans lesquelles l'emploi des phosphates se trouve utile : la Société, dit-il, doit se faire connaître par des services rendus.

M. Godart objecte que, pour les cultivateurs, les exemples valent mieux que les publications.

M. Demoget pense que la divulgation et la vulgarisation constituent la mission principale de la Société, mais qu'on doit y ajouter les études locales, surtout celles qui peuvent avoir une application immédiate.

Insistant sur l'esprit des campagnes, M. Godart rappelle qu'on n'a fait de la luzerne, qu'après avoir vu les champs d'expérience; la Société pourrait provoquer la création de champs semblables.

Résumant son opinion, M. le Président déclare que le rôle de la Société est plutôt la vulgarisation que la découverte.

M. Florentin donne lecture d'une fable en vers intitulée : *Le Papillon et l'Escargot*, dont il fait hommage à la Société.

Admission définitive de M. le docteur Damourette, de Sermaize, comme membre correspondant.

Séance du 6 juillet 1870.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

M. Edmond Develle, avoué à Bar-le-Duc, élu membre titulaire dans la séance du 4 mai, est introduit, et prend place dans l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin est lu et adopté.

M. Demoget fait connaître que M. Richard, membre titulaire, lui a remis un échantillon dont l'examen peut éclairer l'étude des conifères à l'époque crétacée. Cet échantillon, qui sera placé au Musée de la Ville, est mis sous les yeux de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Antoine DE L'ESCALE, traitant les nodules phosphatés. Cette lettre est renvoyée aux deux sections des sciences réunies.

Il est donné lecture de rapports concluant à l'admission des candidats proposés au titre de membres correspondants. — Présentations nouvelles.

Plusieurs ouvrages sont offerts à la Société :

1° *Précis historique et statistique sur Charmont*, par M. Ch. REMY;

2° *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, année* 1869;

3° *Notice historique sur Jean, sire de Joinville*, par M. Ch. LEMOINE.

M. CHARAUX, docteur ès-lettres, donne lecture d'une *Note sur l'architecture au point de vue philosophique*. Ce travail sera inséré dans les *Mémoires* de la Société.

M. le docteur BAILLOT donne lecture d'une *Note sur la mortalité des enfants nouveau-nés*.

M. BONNABELLE demande, vu l'heure avancée, la remise de la lecture d'une *Notice sur François de Guise*, présentée par lui au nom de M. LABOURASSE, inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube.

Sont admis comme membres correspondants :

1° M. PIROUX, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'institution des sourds et muets à Nancy;

2° M. LABOURASSE, ancien maître de pension à Bar-le-Duc, inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube;

3° M. LALLEMAND, ancien maître-adjoint à l'Ecole Normale de Commercy, maître de pension à Bar-le-Duc;

4° M. DUMONT, chevalier de la Légion d'honneur, juge à Saint-Mihiel, auteur de plusieurs ouvrages historiques et nobiliaires.

Séance du 3 août 1870.

Présidence de M. Paulin Gillon, *président.*

En l'absence du secrétaire annuel, la lecture du procès-verbal de la dernière séance est remise.

Dépouillement de la correspondance.

M. le comte Hippolyte de Widranges, pensant que la Société a intérêt à connaître les dons faits au Musée de Bar-le-Duc, surtout quand les objets qui viennent enrichir les collections de cet établissement peuvent être utiles à ses travaux, rend compte de quelques dons faits récemment par Messieurs :

Colin, contrôleur principal en retraite, originaire de Bar-le-Duc;

Comus, négociant à Ligny;

Michel, ancien notaire à Vavincourt.

Le don fait par M. Colin consiste en une dent et deux défenses d'animaux antédiluviens trouvées, en France, dans une antique caverne.

M. Comus a fait don au Musée de deux portraits peints à l'huile : 1° Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, représenté à mi-corps de grandeur naturelle; 2° une abbesse de Sainte-Hoïlde. Il a donné aussi diverses sculptures, dont l'une sur bois. Suivant les intentions du donateur, aujourd'hui décédé, ces divers objets ont été remis par M. l'abbé Morand, de Bar-le-Duc.

Le don de M. Michel consiste en un volume in-folio, intitulé *la Pucelle*, poème de Chapelain, qui n'a jamais été publié entièrement par l'auteur.

M. Charaux fait hommage à la Société de sa brochure intitulée : *La Philosophie et le Concile* (suite). *Lettres d'un philosophe socratique à Monseigneur Mermillod, évêque d'Hébron, coadjuteur de Genève.*

Présentation de candidats.

M. Collignon lit la première partie du travail de M. Labourasse, intitulé : *Notice sur François de Guise.*

M. Maxe, architecte, donne lecture d'un *Mémoire sur l'état et le progrès du goût dans l'architecture civile à Bar-le-Duc.*

Sont admis au titre de membres correspondants :

1° M. l'abbé Thomas, membre de la Société philomathique de Verdun, vicaire général du diocèse ;

2° M. Portier, Eugène, homme de lettres, à Paris ;

3° M. l'abbé Tihay, curé-doyen de Condé.

Séance du 2 août 1871.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Dans quelques mots, M. le Vice-président exprime à la Société la crainte de ne pouvoir remplacer dignement M. le Président, retenu loin de Bar par des devoirs plus graves. Il prie l'Assemblée de vouloir bien néanmoins compter sur son dévouement, et prononce la réouverture des travaux de la Compagnie, si malheureusement interrompus depuis un an.

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances des 6 juillet et 3 août 1870.

Rapports sur l'admissibilité de plusieurs candidats; adoption de plusieurs mesures d'ordre et de finances.

M. Collignon donne lecture de la deuxième partie de la *Notice sur François de Guise*, présentée par M. Labourasse.

M. Bonne lit un chapitre de son *Cours d'économie sociale et industrielle*, intitulé : *Répartition des produits d'une industrie entre tous les agents de la production.*

La Société vote ensuite le maintien pur et simple de son Bureau et de diverses commissions, pour terminer l'année 1871.

M. Paul Guyot, chimiste et ex-lieutenant d'état-major du génie, fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé : *Les feux liquides proposés au Gouvernement de la Défense.* Cet ou-

vrage est renvoyé à l'examen de la section des sciences physiques

Sont admis comme membres correspondants :

1° M. Charles Remy, ancien notaire à Châlons-sur-Marne, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne;

2° M. Auguste Lemaire, ancien professeur de rhétorique à Paris, résidant à Triaucourt (Meuse).

Séance du 6 septembre 1871.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 août précédent.

Dépouillement de la correspondance.

Rapport sur l'admissibilité de plusieurs candidats au titre de membres correspondants, et présentation de deux nouveaux candidats au même titre.

M. Mennehand donne lecture de la troisième partie de la *Notice sur François de Guise*, présentée par M. Labourasse, inspecteur primaire à Arcis-sur-Aube.

A propos de cette lecture, M. Demoget rappelle qu'à Joinville, il y avait jadis deux émaux remarquables représentant François de Guise.

M. le Président met sous les yeux un volume, assez rare aujourd'hui, offert à la Société par M. Labourasse, et ayant appartenu à Lefebre de Hennaménil, intitulé : *Usages locaux de la ville de Toul et du pays Toulois, homologués par lettres patentes du* 30 *septembre* 1743; — suivis de : *Ordonnances*, *statuts*, etc., *accordés par les ducs de Lorraine aux marchands, juges*, etc.,

M. Florentin lit ensuite une fable intitulée : *Le Torrent et le Fleuve*, dont il fait hommage à la Société.

M. Lemoine, membre de la Société de Langres, est admis comme membre correspondant.

Séance du 4 octobre 1871.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre précédent.

Dépouillement de la correspondance.

Rapport sur l'admissibilité d'un candidat au titre de membre correspondant.

M. Servais donne lecture de pages détachées d'un extrait des *Annales du Barrois*, année 1415. Cette partie de son travail, destinée à la Société, renferme le récit des principaux événements qui se sont accomplis dans le duché de Bar depuis l'avénement du cardinal Louis de Bar, le 25 octobre 1415, jusqu'au 1er juin 1416.

M. Bonnabelle commence la lecture d'un travail destiné au *Dictionnaire historique des communes de la Meuse* et intitulé : Souvenirs historiques sur Gondrecourt-le-Chateau. Sur sa demande, et vu l'heure avancée, l'assemblée ajourne à la prochaine séance la fin de cette communication.

M. de Widranges lit une Notice sur la découverte d'objets antiques faite à Nubécourt. Ce travail, ainsi que celui de M. Servais, est déposé pour être soumis à l'examen de la Commission de publication.

M. Guyot, chimiste à Nancy, fait hommage à la Société d'une brochure ayant pour titre : *Recherches de Chimie*. Cette brochure est renvoyée à l'examen de la section des Sciences physiques.

Sont admis comme membres correspondants :

M. Gaudé, instituteur à Sauvigny (Meuse) ;

M. André Theuriet ;

M. Brave, chevalier de la Légion d'honneur, professeur à Lunéville ;

M. Lombard, professeur à la Faculté de Droit de Nancy.

Séance du 8 novembre 1871.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Discussion des propositions de la Commission de publication.

L'assemblée vote l'insertion au *Bulletin* des travaux ci-après :

Fragment manuscrit des annales du règne d'Edouard III, par M. Servais.

Recherches sur la situation de la librairie à Bar pendant les XIV^e, XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle, par le même.

Observations sur un document du XVI^e siècle, etc., par M. de Widranges.

Note sur des objets antiques découverts à Nubécourt en 1867, par le même. — Dessins par M. Richard.

Entretien sur Victor Orsel, peintre lyonnais, par M. Birglin.

Le Papillon et l'Escargot et *le Torrent et le Fleuve.* Fables par M. Florentin.

De l'architecture envisagée au point de vue philosophique, par M. C.-C. Charaux.

De la mortalité des enfants nouveau-nés, par M. Baillot.

Entretien sur l'état et le progrès du goût de l'architecture civile dans Bar-le-Duc, par M. Maxe.

Questions d'ordre.

M. Collignon lit une notice présentée par M. Labourasse, intitulée : *Le camp de la Woëvre.*

Après cette lecture, M. Florentin fait remarquer que d'autres archéologues, parmi lesquels M. Clouët, placent le camp de la Woëvre non à Montsec, mais à Châtillon-sous-les-Côtes où existent des restes de l'église de Saint-Martin.

Il reconnaît d'ailleurs, ainsi que plusieurs membres de l'assemblée, que le travail de M. Labourasse est très-intéressant et bien présenté, et en demande l'insertion dans le *Bulletin.*

Tout en indiquant plusieurs autres lieux qui lui paraissent pouvoir également satisfaire aux conditions connues du problème, M. Servais rappelle que l'opinion de M. Labourasse est d'accord avec celle de M. Denis.

M. de Widranges cite M. Brizion, instituteur à Bonzée, comme ayant produit un très-bon travail sur la même question.

M. Demoget et un grand nombre d'autres membres, font observer que l'étude de M. Labourasse est, en tout cas, sérieuse, et qu'il est essentiel de surexciter les recherches à cet égard.

La Commission de publication se retire pour en délibérer. Elle propose l'insertion du document dans le *Bulletin*. Mise aux voix, cette proposition est adoptée par l'assemblée.

M. Baillot lit l'introduction d'un travail destiné à la Société, et intitulé : *Notice statistique et historique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse.*

M. Mennehand commence la lecture d'une *Notice sur les romans de Mme Jenkins*, également destinée à la Société.

Sur sa demande, et en raison de l'heure avancée, l'achèvement de cette lecture est remis à la prochaine séance.

Rapport sur une admissibilité.

Sont admis comme membres correspondants :

M. Morel (Léon), percepteur à Pleurs (Marne), et M. Morel (Emile), curé à Sampigny.

Lu, dans la séance du 6 décembre 1871, et adopté, avec autorisation de l'insérer à la suite du travail de M. Labourasse, la note explicative ci-après de l'observation présentée par M. Florentin, après la lecture de la *Notice sur le camp de la Woëvre :*

Postérieurement à M. Denis, M. l'abbé Clouët, dont Verdun déplore la perte récente, et M. Brizion, instituteur à Bonzée,

ont exposé leurs conjectures sur l'endroit du *Castrum Vabrense*. S'ils n'ont pas réussi à le déterminer d'une manière victorieuse, ils paraissent avoir suffisamment enlevé à Montsec l'*illustration* qu'avait voulu lui rendre M. Denis. Voici du reste la partie du texte de Grégoire de Tours qui pose les conditions que doit remplir la localité cherchée :

« ... *Erat... villa* (Ursionis) *in pago Vabrensi, cui imminebat mons arduus, in hujus cacumine basilica in honore sancti ac beatissimi Martini. Ferebant ibi castrum antiquitûs fuisse : sed nunc non structurâ, sed naturâ tantùm munitum erat. In hâc ergo basilicâ cum rebus atque uxoribus et familiâ se... concluderunt.* »

D'après ce texte, l'existence d'une église dédiée à saint Martin, ou du moins ses ruines, sont une condition essentielle, dont M. Labourasse n'a peut-être pas tenu assez de compte. C'est du moins ce qui a fait dire à l'abbé Clouët que l'opinion de M. Denis n'a point de probabilité.

FRAGMENT
DES ANNALES HISTORIQUES
DU BARROIS,

OU

HISTOIRE POLITIQUE, CIVILE, MILITAIRE ET ECCLÉSIASTIQUE

DU DUCHÉ DE BAR

SOUS LE RÈGNE D'ÉDOUARD III, DUC DE BAR

(De 1411 à 1415);

LU PAR M. V. SERVAIS,

Ancien chef de division à la Préfecture de la Meuse,

Dans la réunion du 2 Février 1870.

An 1414.

Au commencement de l'année, le duché de Bar était dans une position des plus critiques. La guerre entreprise en 1412 contre le duc de Lorraine, s'était compliquée, depuis le printemps de 1413, de la reprise des hostilités du duc de Luxembourg. Edouard se trouvait à la veille d'avoir à défendre le pays contre ces deux princes, tous deux partisans dévoués du duc de Bourgogne dont il avait encouru la haine, par suite de ses rapports avec les princes Orléanais, ennemis irréconciliables de Jean Sans-Peur. Le trésor public était obéré; le pays, épuisé par les fréquentes levées d'argent et de vivres faites depuis deux ans, affaibli encore par la perte de Sancy et de quelques autres forteresses, tombées au pouvoir de l'ennemi, était menacé de nouvelles catastrophes qui,

en effet, ne tardèrent pas à venir ajouter de nombreux sujets de troubles à cette affligeante situation.

Il paraît que les conférences qui s'établirent à Foug, sur la fin de décembre, entre les ducs de Lorraine et de Bar, ne furent pas de longue durée, car Edouard était à Saint-Mihiel le 1er janvier. On est fondé à penser que dans cette entrevue les deux princes firent des arrangements pour la libération des prisonniers, et peut-être aussi pour une suspension d'armes de quelques mois. C'est au moins ce que l'on peut induire de l'obligation de 11,000 écus, souscrite par le duc de Bar en 1413, ou au commencement de 1414, *pour ceux qui avaient été pris par le duc de Lorraine*, depuis l'ouverture des hostilités, et de la part que Wainchelin de la Tour, vassal du duc de Bar, qui s'était allié au duc Charles, dans la guerre de ce dernier contre Edouard, prit vers la mi-janvier, à la défense du Barrois, contre le comte de Warnembourg.

Malgré le retour de la mauvaise saison, Edouard n'avait pas désarmé; les places occupées en automne, avaient conservé leurs garnisons. Les duchés de Bar et de Luxembourg avaient continué à souffrir des irruptions fréquentes que les gens d'armes retranchés dans les forteresses voisines des frontières, faisaient respectivement sur les terres des deux pays.

Il y a beaucoup d'apparence que peu après son retour de Paris, ce prince songea à faire sortir son duché de cette triste situation, et que pour y mettre fin il recourut à la voie pacifique des négociations. Pendant le séjour qu'il fit à Saint-Mihiel, au commencement de l'année, il envoya à Bassompierre, Olry de Landres, chevalier, pour y conférer avec le comte de Varnembourg. Ce gentilhomme arriva à Etain le 6 janvier, avec une suite de gens d'armes, et en partit le lendemain après dîner pour aller accomplir sa mission (1).

(1) Rich. Jonville, prévôt d'Etain, compte de 1411-1417. *Dépenses.*

Q lques jours après, c'est-à-dire, le 17 janvier, on vit arriver à Toul, Amé de Sarrebruck, Henri de Hans, Olry de Landres, Henri d'Orne, Jean de Watronville et d'autres personnages, tous du conseil du duc, qu'Edouard y envoyait et qui en sortirent le 22 du même mois, après plusieurs jours de résidence (1). On est fondé à penser que ces agents eurent alors, avec les plénipotentiaires du duc de Lorraine, une entrevue qui avait été ménagée, soit pour délibérer sur les conventions acceptées à Foug, à la fin de décembre précédent, soit pour les formuler, soit enfin pour négocier un armistice, qui était en effet désirable pour donner à Edouard les moyens de lutter avec plus d'espoir de succès contre le duc de Luxembourg.

On découvre dans une lettre du duc de Lorraine, du 28 mai de cette année, des notions propres à éclairer sur la nature de l'obligation souscrite par Edouard, pour le rachat des prisonniers qui étaient entre les mains de Charles II. Par le traité passé avec ce prince, il avait pris l'engagement de lui payer à Nancy, le 28 février 1414, pour les prisonniers qu'il tenait, 11,000 écus d'or de France; à défaut de paiement, Edouard devait envoyer à Nancy, 15 gentilshommes de nom et d'armes, pour y rester en otage jusqu'au 1er mars, chaque gentilhomme à un cheval et 2 roncins du prix de 20 francs chacun, avec 15 *valets* ou simples cavaliers. Le traité donnait au duc de Lorraine la faculté de faire vendre les chevaux à l'expiration d'un délai de 15 jours pour payer les hôtes, et les otages étaient tenus, dans ce cas, de les remplacer par d'autres du même prix, qui pouvaient être également vendus à l'expiration d'une nouvelle quinzaine, et ainsi de suite jusqu'à parfait paiement des 11,000 écus et des frais et dépens. Edouard avait promis, en parole de prince et de la manière la plus solennelle, de se conformer à ce traité, qu'il ne put

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, t. IV, fol. 872, Layette. *Commercy*.

exécuter qu'en partie, et dont l'inobservation devint, comme on le verra plus loin, la cause ou le prétexte d'affreuses dévastations (1).

L'accomplissement de la mission d'Olry de Landres à Bassompierre n'eut aucun résultat favorable pour la paix, car le duc de Bar se trouva, peu de jours après, dans la nécessité de jeter dans Etain, occupé depuis le 4 novembre précédent, un renfort de troupes sous les ordres de Wainchelin de la Tour, qui s'était chargé *d'aidier à garder le pays et contrester les ennemis.* Il y fut bientôt suivi d'un corps de gentilshommes fort de 110 chevaux, où l'on remarquait Richard des Armoises, Olry de Landres, le conseil du duc des Mons, Robert de Watronville, le bailli de Saint-Mihiel et Jean de Watronville (2).

Dans ces conjonctures difficiles, Edouard se vit forcé de s'éloigner de ses Etats pour se rendre en France, où la nécessité de réprimer les projets ambitieux du duc de Bourgogne le fit appeler sur la fin de janvier. Il ne quitta toutefois le pays qu'après avoir satisfait, autant que la situation du trésor public le lui permettait, à quelques obligations importantes, et pourvu au gouvernement de son duché. De Saint-Mihiel où il avait passé les premiers jours de l'année (3), il se rendit à Pont-à-Mousson vers le milieu de janvier. C'est là qu'il fit expédier, le 15, les lettres closes en vertu desquelles Wainchelin de la Tour alla, trois jours après, occuper Etain avec les hommes d'armes qu'il avait

(1) Archives de Nancy, *Cartulaire de Lorraine*, traités et accords, 3e vol. Du Fourny a donné un extrait du procès-verbal inséré textuellement dans ce cartulaire. Voyez *Inventaire de Lorraine,* t. III, fol. 30.

(2) Richard Jonville, prévôt d'Etain, compte de 1411-1417.

(3) Pendant son séjour à Saint-Mihiel, Edouard donna le 8 janvier 4 *couronnes* à un héraut portant les armes du comte de Savoie et de messire Jean de Granson, et 2 couronnes à la trompette de Philippe de Norroy. Ce fut le prévôt d'Etain qui leur en fit le paiement. La couronne valait 14 gros; ce qui prouve qu'elle était d'or. Richard Jonville compte, pour les 6 couronnes, 7 livres.

à ses ordres. Revenu à Bar, peu de jours après, il fit, en présence de son conseil, avec Philippe de Norroy, seigneur de Port-sur-Seille, et Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy, des arrangements en vue de se libérer des sommes qu'il leur devait pour leurs services. Il engagea le 20 janvier, au premier, à qui il devait 7,666 francs 8 gros, savoir : pour 4,000 francs une rente de 400 francs sur les salines du Château-Salins, et pour le surplus ou 3,666 francs 8 gros, les 4/5es de la rente ou pension de 500 florins que les habitants de Verdun lui payaient alors pour la garde de leur ville. Le duc se réserva toutefois la faculté de racheter le tout à volonté pour la somme totale de 7,666 francs 8 gros.

Il engagea au second, en déduction de 7,826 francs qu'il lui devait et pour 2,500 livres, la seigneurie de Conflans en Jarnisy; s'obligeant en outre à payer, à la décharge d'Amé de Sarrebruck, une somme de 1,200 francs que celui-ci devait à Ferry de Chardogne, chevalier, et pour les 4,126 francs restant, il souscrivit, au profit d'Amé, une obligation de cette somme dont il promit de lui faire le paiement le 2 février 1415 (1). Il se libéra encore, au commencement de février, d'une somme de 348 francs 10 gros qu'il devait aux gens d'armes de Wainchelin de la Tour, alors en garnison à Etain, et dont il se fit apporter la liste à Bar, le 5 de ce mois. D'après son ordonnance donnée à Bar le 1er février, la somme dut être prélevée sur le produit d'une *aide* imposée sur la prévôté d'Etain pour le paiement des *souldoiers* que le prince avait eus à son service dans la guerre contre le duc de Lorraine (2).

Ces mesures furent suivies de la solution d'un procès qui s'était élevé entre Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy et

(1) Les lettres de l'engagement de la seigneurie de Conflans, fait par Edouard à son cousin Amé de Sarrebruck, ont été données à Saint-Mihiel le 6 février 1414.

(2) Rich. Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417. *Dépenses*.

de Venisy d'une part, et Isabelle de Bar, dame d'Arkes et de Pierrepont, sa tante, d'autre part, au sujet de la cession que cette dernière lui avait faite, du tiers de la seigneurie de Pierrepont. Amé n'avait joui que fort peu de temps de cette cession, parce que, malgré ses engagements et par suite d'arrangements qu'elle avait eu la faiblesse de souscrire avec le comte de Saarwerden, le château de Pierrepont était tombé au pouvoir de ce comte, le 21 février 1410, et six jours après, en celles du sire d'Arkes, fils d'Isabelle, qui, depuis, était resté avec le comte de Saarwerden en possession de cette forteresse qu'ils occupaient encore contre le gré et la volonté d'Amé. Celui-ci revendiquait la possession du tiers de la seigneurie de Pierrepont et de ses revenus depuis qu'il en avait été privé, avec la moitié du ban d'Auliers (Ollières), qu'il prétendait lui avoir été abandonnée par sa tante, avec la moitié d'une ou plusieurs créances, qu'Isabelle avait sur l'évêché de Metz. Enfin, il réclamait la restitution des frais, dommages et intérêts qu'il avait subis pour elle, montant à plus de 20,000 livres, demandant que si ces possessions ne pouvaient lui être rendues, Isabelle fût condamnée à lui restituer 20,000 livres, pour les vivres consommés pendant qu'il occupait le château de Pierrepont, et que dans le cas où l'on ne pourrait en faire l'état et la taxe, les 20,000 livres de frais, dommages et intérêts lui fussent rendus avec la moitié des revenus du *ban d'Auliers.* Il exigeait enfin que les titres des créances d'Isabelle sur l'évêché de Metz, fussent déposés en mains tierces, afin qu'il puisse s'en aider, pour faire valoir ses droits sur cette partie de sa réclamation.

Amé de Sarrebruck obtint satisfaction sur presque tous ces points. Par une sentence définitive rendue à Saint-Mihiel, le 5 février, le duc condamna Isabelle de Bar à lui faire restituer par Jean d'Arkes, son fils, le tiers par indivis de la seigneurie de Pierrepont et ses revenus depuis le mois de mars 1410 (V. st. 1409), à lui payer tous les frais, dommages et intérêts qu'il ré-

clamait, à mettre en mains communes tous les titres qu'elle pouvait avoir concernant la terre d'*Auliers*, et ses créances sur l'évêché de Metz, et enfin aux frais du procès (1).

Le lendemain, Edouard chargea Richard des Armoises, maréchal du duché de Bar, *de chevaucher par son pays, pour visiter ses bonnes villes et forteresses.* Ce gentilhomme se rendit le 7 février à Etain, pour y accomplir sa mission. Il était accompagné d'une poignée d'hommes d'armes, de valets et d'autres personnes attachées à son service. Il sortit de cette place le 11, après dîner. Ces tournées d'inspection et de surveillance n'étaient pas rares à cette époque. Elles se faisaient quelquefois par les baillis dans leurs bailliages. Richard des Armoises fit un autre séjour à Etain, du 14 au 19 avril (2).

Des conflits qui se produisirent en France au commencement de l'année, entre le duc de Bourgogne et les princes Orléanais, obligèrent le duc de Bar à quitter ses Etats au moment où il était appelé à les défendre contre deux puissants voisins. On sait qu'à la suite d'une entreprise de Jean Sans-Peur, qui venait de marcher sur Paris, sous prétexte de délivrer le roi, la reine et le duc d'Aquitaine du joug de la faction orléanaise, alors maîtresse du gouvernement, Charles VI leva, vers la fin de janvier, une armée dont le duc de Bar fut appelé à faire partie (3). Ce prince confia, le 10 février, à Philibert, seigneur de Bauffremont, la mission de gouverner ses Etats pendant son absence, lui donnant en même temps les pouvoirs de *faire faire assemblées, mandements de gens d'armes et autres* (4). Edouard se rendit le même

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine,* t. IV, f. 811 et suiv. Lay. *Commercy.* Voir aussi dans les *Annales du Barrois* de 1352 à 1411, t. II, les précédents de cette affaire.

(2) Richard Jonville, prévôt d'Etain, 1411-1417. *Dépenses.*

(3) Monstrelet, *Chronique,* an 1414.

(4) Archives de la Meuse, pièces tirées des différentes archives du pays par Hubert de Vendières, 1716-1717.

jour à Louppy, à la tête d'un corps de gentilshommes fort de 73 chevaux, qui, suivant toute apparence, le suivirent en France. Il partit de Louppy le lendemain pour aller à Paris (1). Son départ fut suivi du retour du cardinal de Bar, évèque de Châlons, l'un de ses frères, qui arriva le 15 février au château de Bar, où il passa le reste de ce mois. Les traces que l'on retrouve du séjour qu'il fit à cette époque dans le duché, portent à croire qu'il partagea avec le sire de Bauffremont la direction des affaires du pays (2).

(1) Jean Chibus, receveur de Louppy, compte de 1405-1418. Edouard laissa au château de Louppy, sous la garde de l'un de ses valets (Jennin Hanappe) son *behaingnon cheval* (grand cheval à joûter), ainsi qu'un autre *cheval morel de jouste*. Jennin Hanappe resta à Louppy jusqu'au 28 janvier 1415.

(2) On en trouve une sorte de preuve dans un message qui s'accomplit sur la fin de février, époque à laquelle le prévôt d'Etain fit porter des lettres *de par Mons* le Cardinal à Joffroy de Bassompierre et à Olry de Boulange. Ce message eut lieu en vertu de lettres du même prince, écrites le 25 février. Au nombre des dépenses faites par le receveur général du duché de Bar, en 1414, on en remarque une de 2 francs, payés *de l'ordonnance du Cardinal* de Bar et du sire de Bauffremont pour porter *lettres hastivement de par le Cardinal et de par le gouverneur*, à Edouard, à Paris, le 7 mars suivant. Peu de jours après l'arrivée de Louis de Bar, on commença à pêcher l'étang situé sous le château de Louppy. Une partie de la pêche fut apportée à Bar pour ce prince et le seigneur de Bauffremont. On y prit, entre autres poissons, un *grand lus* que le cardinal fit emporter avec lui *pour saler*. On commença six jours après la pêche de l'étang de Chalot, et le 3 mars celle de l'étang de la Barre, près de Louppy.

Les registres de la *gruerie* du duché de Bar qui remontent aux XIVe et XVe siècles, et dont il nous reste encore nombre d'exemplaires, les uns en parchemin et les autres en papier, sont remplis de détails intéressants sur le service de la pêche, tant dans les rivières que dans les étangs, qui étaient alors bien plus nombreux qu'aujourd'hui et dont le revenu formait, avec le produit des forêts, une des principales ressources du domaine ducal.

Peu de jours après le départ d'Edouard, le seigneur de Bauffremont se vit dans la nécessité de jeter de nouvelles forces dans les places voisines de la frontière du Luxembourg. La garnison d'Etain s'accrut le 9 mars d'une poignée de gens d'armes, qu'il y avait appelés et qui porta le chiffre des défenseurs de cette ville à 280 hommes à cheval. En tête de la nouvelle troupe on remarquait Jean d'Orne, gouverneur de la place, Robert de Watronville, Colard d'Ostenge, Olry de Landres, Evrard d'Oye, Olry de Boulenges et Gobert de Dampierre. Etain fut ainsi occupé jusqu'au 17 juillet suivant. Durant ces quatre mois, la garnison fit de fréquentes sorties pour marcher contre l'ennemi et alla faire des courses sur les terres du Luxemboug. Ses irruptions furent suivies d'une infinité d'actes d'hostilités et de dilapidations commises sur les populations du plat pays, que l'on rançonnait ou dont on enlevait les bestiaux pour l'approvisionnement de la place. Les charretiers, rencontrés sur les routes avec des convois de vin qu'ils conduisaient en pays ennemi, étaient pris et ramenés à Etain avec leurs chargements. D'autres, également rencontrés *sur le haut chemin*, avec des convois de vin, se virent dans la nécessité, pour pouvoir continuer leur route, de donner la moitié de leur chargement pour la garnison d'Etain. Enfin nombre de communautés et de particuliers des environs de cette ville, furent obligés, *pour être seurs* (sûrs) *la guerre durant*, de donner à la garnison une partie de leurs vivres.

Les détails rappportés ci-dessus sur l'occupation d'Etain à cette époque, ne donnent qu'une idée imparfaite de ce qu'elle coûta au pays et surtout aux villages du Luxembourg, situés à la frontière du duché. On leva pendant le carême, qui commença le 21 février et finit le 8 avril, sur plusieurs communautés des environs d'Etain, 3 reiz (resauls), 8 setiers de pois et 19 setiers de fèves pour la subsistance de la garnison. Le gruyer de Saint-Mihiel, Androuet Loyaïre, fit conduire de l'étang de La Chaussée

à Etain, en mars, 150 *carpes* qui durent être employées à la dépense des gens d'armes. Il fallut recourir aussi, pour l'entretien de la troupe, à l'abbé de Saint-Vanne de Verdun, qui prêta au duc, en avril, 50 reiz de froment. Un riche bourgeois de Verdun, Jean Adam, fournit au prévôt d'Etain, en février, 50 reiz 4 setiers; le 5 avril, 48 reiz 5 setiers, et le 14 juin, 8 reiz. On ne fit d'ailleurs, pour l'entretien de la garnison d'Etain, aucune levée d'argent ni de vivres dans le duché. Les gens d'armes s'approvisionnèrent de bestiaux et de vivres chez l'ennemi, où ils prirent au delà de ce qu'il fallait pour la *cuisine*.

On prit à Azannes, le 12 mars, un certain nombre de *bixelles* (genisses), et le lendemain, *devant* Damvillers, des porcs et nombre de *grosses bêtes* (bœufs et vaches). Le 25, un détachement de la garnison, qui s'était porté *en la terre de Boulongne*, en ramena 193 grosses bètes, dont 186 furent vendues au profit du domaine, et le reste *employé à la cuisine des dits gens d'armes*. On y prit aussi 61 porcs qui furent vendus au marché de *Lenoncourt*. Deux jours après, on prit *devant Mangiennes*, 45 bêtes à laine, 27 brebis, 197 porcs, 9 pièces de *bixes cornues* (vaches) et 9 autres *bixes*, tant vaches que veaux.

Le gagnage de Jean de Messencourt à Nouillonpont, fut pillé vers le même temps, par Thierry de Longwy, et *les compagnons* d'Étain qui y prirent 9 *bixes*, tant vaches que veaux. Ils prirent aussi devant Pillon, le 1er avril, 62 brebis. Quelques jours après, *Billy* (sous Mangiennes) eut son tour : on en enleva 174 *bixes*, dont 80 furent vendues et 90 rendues à Evrard d'Oye, capitaine de Pierrepont. 4 furent employées à *la cuisine* à Etain.

Ces dilapidations, qui n'étaient peut-être que des représailles, expliquent la position lugubre de certains villages du Barrois, rapprochés du théâtre de la guerre, où il n'existait plus d'habitants, parce que ceux-ci avaient déserté leurs demeures pour aller chercher ailleurs un asile contre les vexations de l'ennemi et les exigences des gens d'armes chargés de la défense du pays. Dans

une levée de 300 écus faite en février, sur la prévôté d'Étain, on ne put comprendre les habitants de Spincourt, *pour ce qu'ils estoient deschas* (chassés) *pour la guerre de Mangienne* (1). Ces termes d'un comptable contemporain donnent à penser que la possession de Mangiennes était une des causes de la guerre qui agitait alors si vivement les duchés de Luxembourg et de Bar.

Edouard était, dans les premiers jours de mars, à Paris, où le gouverneur général de son duché lui fit porter, le 7 mars, avec une missive signée de sa main, des lettres du cardinal de Bar, par un messager qui avait reçu la mission de se rendre en toute hâte à Paris, et qui dut quitter Bar le même jour (2). Il y donna, le 12 du même mois, des lettres par lesquelles il s'engagea à payer à Henri de la Roche, gentilhomme qui l'avait servi dans la guerre contre le duc de Lorraine, 1,190 écus d'or qu'il lui devait de compte arrêté par Amé de Sarrebruck et Richard des Armoises, maréchal du duché de Bar, tant pour services, qu'à titre de restitution de pertes, dommages et rançons qu'il avait subis pendant qu'il était prisonnier. — Le cardinal passa le 9 mars à Louppy, où il coucha avec ses gens (3). On peut conjecturer qu'il se rendait à Vienne-le-Château où il fit vers ce temps un séjour. On en découvre la trace dans une obligation de 300 écus, souscrite le 1er avril au profit de Renaudin, l'orfèvre, demeurant à Paris, pour un tableau d'or du poids de 2 marcs et demi que celui-ci lui avait délivré au château de Vienne et que le cardinal avait envoyé au Pape (4).

La guerre entamée contre le duc de Lorraine eut, au prin-

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417. *Recettes.*

(2) Arch. départ. de la Meuse. *Mandement du Seigr de Bauffremont,* du 7 mars 1413 (N. st. 1414).

(3) Jean Chibus, receveur de Louppy. Compte de 1405-1418.

(4) Du Fourny. *Inventaire de Lorr.,* tome VIII, Lay. *Mélanges.*

temps, des résultats plus fâcheux encore que la guerre de Mangiennes. Edouard, qui avait promis de se libérer complètement pour le 28 février, des 11,000 écus dus à Charles II, pour le rachat des prisonniers, n'avait versé sur cette somme que 4,105 écus 10 gros et demi. Il s'était, du reste, conformé aux dispositions du traité, qui l'obligeaient à fournir des otages pour sûreté du paiement du surplus : mais les gentilshommes chargés de cette mission n'avaient pas apporté dans son accomplissement toute la fidélité et la régularité désirables. Leurs chevaux n'avaient pas la valeur convenue, et d'ailleurs ils quittèrent Nancy après cinq à six semaines de résidence, ce qui était contraire aux engagements pris par le duc de Bar. Le duc de Lorraine, voyant dans ces dispositions une violation du traité, adressa, le 15 avril, à Edouard, des lettres patentes, par lesquelles il le sommait de se libérer sans délai, des 6,894 écus 3 gros et demi qu'il lui devait. Le messager chargé d'apporter ces lettres à Bar, avait reçu l'ordre de ne point les rapporter, quoi qu'il puisse arriver. Parvenu à l'entrée de la ville, il n'y fut admis qu'après une longue attente, et la remise de la dépêche, emportée dans la ville par une des personnes qui étaient venues la recevoir à la porte. Il s'installa d'abord dans une maison du faubourg, mais un quart-d'heure après, le bailli, qui l'avait fait amener devant lui, et interrogé, le fit conduire dans une autre maison *située au baile dans la fermeté devant la porte*. Le messager y fut bientôt suivi de cinq ou six personnes, qui lui rapportèrent la dépêche et l'invitèrent à la reporter. Sur son refus, ils le sommèrent de la reprendre et allèrent même jusqu'à l'introduire entre ses habits et sa poitrine, d'où il la rejetait. Pendant cette espèce de lutte, un *petit de la compagnie*, vêtu de noir, s'avança sur le messager, et haussant le bras et le prenant par la poitrine, menaça de le frapper en disant : *Il vous faut la reprendre*. Une autre personne du même groupe dit : *Laissez-le, s'il ne veut pas prendre qu'il la laisse*. Enfin ils s'éloignèrent de

lui, laissant la lettre au milieu du chemin, où elle resta jusqu'à ce que les *bestes revinrent le soir des champs*. Dans la soirée, au moment de la clôture des portes de la ville, trois ou quatre agents revinrent près de l'envoyé du duc de Lorraine et lui intimèrent l'ordre de sortir de la ville. Après l'avoir fait monter à cheval, ils le conduisirent sur le pont de la rivière, non sans avoir essayé, mais sans succès, au départ et pendant la route, de le déterminer à reprendre la dépêche. Arrivés sur le pont, ils recoururent à la voie de l'intimidation, faisant mine de vouloir faire tomber le messager dans la rivière. Celui-ci les voyant faire tourner la tête de son cheval du côté de la partie du cours d'eau qu'ils disaient la plus profonde, leur dit : « Si vous me voulez noyer, il me faut descendre, » les guides ne répliquèrent pas, mais n'osant aller plus loin, ils prirent les lettres et les *gettarent dans l'yawe dessoul le pont* en disant au chevaucheur : *Va-t-en tost, chevaucheur*. Celui-ci, que la dernière manœuvre de ses guides avait alarmé, essaya de les toucher par ces mots : *Hélas! messieurs, ou iray-je meix-hui, j'ai chevauché tout le jour, mon cheval est las et il est nuit*. Ceux-ci reprirent brusquement : *Il ne nous en chault. Va-t-en tantost.*

Le messager continua en effet sa route et retourna à Nancy, où il rendit compte de l'accomplissement de sa mission (1). Charles, outré du mépris que l'on avait fait à Bar de ses sommations, dont la forme était du reste blessante pour le duc de Bar, réunit à la hâte des forces à la tête desquelles il se jeta dans le Barrois et parcourut en armes les prévôtés de Saint-Mihiel et de Bar. Sa vengeance fut aussi prompte que terrible. Dans la même journée (2 mai), il mit le feu à Savonnières-devant-Bar, brûla Fains,

(1) Trésor des chartes de Nancy. Cartulaire de Lorraine, *traités et accords*, 3e vol. Procès-verbal de la réception du chevaucheur ou messager à cheval du duc à Bar. Du Fourny a donné dans *l'Inventaire de Lorraine*, t. III, fol. 30, un extrait de cet acte.

Revigny, Louppy-le-Petit, attaqua Louppy-le-Château, défendu alors par Eustache de Wernancourt et la petite garnison qu'il avait sous ses ordres. Toutefois, ce gentilhomme ne pût empêcher le duc de mettre le feu au village qui fut livré aux flammes et détruit. D'autres villages des environs, Marat-la-Grande et Marat-la-Petite, Chaumont-sur-Aire, Courcelles-sur-Aire, Erize-la-Grande et Erize-la-Petite, éprouvèrent le même sort (1). L'histoire nous a laissé ignorer jusqu'ici cette désastreuse irruption. Les détails que l'on découvre dans nos archives sur ses conséquences ne fournissent aucune lumière sur les circonstances qui empêchèrent le gouverneur du duché de Bar de la réprimer. Il est probable que la marche du duc fut si prompte qu'il n'en eut pas le temps.

Il est certain que sur la fin de l'hiver et dès les premiers jours du printemps, on s'attendait dans le pays à une reprise des hostilités de la part du duc de Lorraine. La pêche des étangs de Doncourt, bailliage du Bassigny, commencée le 21 février, fut interrompue, le 1er mars, faute de marchands pour acheter le poisson pendant les opérations. Elle cessa entièrement jusqu'au 18, parce que, pendant la nuit du 1er au 2 mars, le moulin de l'étang *fut rompu* (2). Le compte de la gruerie du Bassigny, qui rappelle ces incidents, nous apprend que « les estangs de la Marche

(1) Archives du département de la Meuse. *Comptes et actes du temps.*

(2) La rupture du moulin de l'étang de Doncourt paraît avoir été le résultat d'une crue extraordinaire et inattendue des eaux grossies par les pluies qui tombèrent abondamment dans tout le pays en 1414. Un compte de la prévôté de Bouconville nous apprend que le moulin de ce village, qui n'avait point été affermé pour cette année, parce que l'étang de Bouconville qui l'alimentait fut pêché pendant le Carême, put *l'être peu* après la pêche, *pour ce que d'aventure l'année estoit plouueuse, fut ledit estang biens tost rempli et pour ce fut vendus ledit moulin aud joiant de Bouconville* (Compte de Colin de Meraulcourt, prévôt, 1413-1415. *Recettes*).

» ne furent point peschiés, pour ce que c'estoit par le temps de » la guerre de Lorraine, et furent peschiés lesdits estangs de » Dainville et de Martigny, par unes trêues qui furent prinses » qui durerent huict jours tant seulement (1). »

Le seigneur de Bauffremont s'était mis en mesure de répondre aux attaques du duc de Lorraine en garnissant de troupes les forteresses qui n'étaient pas occupées et en y faisant exécuter les ouvrages nécessaires pour accroître leurs moyens de défense. Il donna la garde de Louppy à Eustache de Wernancourt, écuyer, qui s'y installa le 6 avril, avec une poignée de troupes. Ce gentilhomme y fut bientôt suivi par un corps de gens d'armes qu'il y avait appelés et qui vinrent se joindre à lui. Du 8 au 15 avril (pendant la semaine d'après Pâques), on travailla à réparer le château et le bourg. Les habitants de Louppy établirent une haie d'épines autour du château : ceux de Villotte firent un palis devant le bourg, du côté de Louppy. On confia à des charpentiers du pays la mission de construire un autre palis autour du *baile* , depuis la cour du château, du côté du jardin, jusqu'à la maison qui avait appartenu à Girard de Sommièvre (2).

Les inquiétudes que la guerre avait fait naître dans l'esprit des populations du pays, attaqué tout à la fois par les ducs de Luxembourg et de Lorraine, étaient telles alors, que les religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel se croyant obligés de prendre des mesures extraordinaires pour la garde de leur maison et ne pouvant y suffire avec leurs vassaux, comme cela avait eu lieu précédem-

(1) Compte de Jean Veriot de la Marche, gruyer du bailliage de Bassigny (1413-1416). Le même registre nous apprend que l'on ne mit point de porcs en pâture dans les bois de Blureville en 1413, 1414 et 1415 *pour cause de la guerre*. On voit aussi plus loin qu'il ne demeura personne dans le même village en 1413 et 1414, *pour cause de la guerre*. Il s'agit ici de la guerre de Lorraine.

(2) Compte de Jean Chibus, receveur de Louppy, 1405-1418. *Dépenses*.

ment, parce que la population se trouvait réduite par la mortalité et autrement, demandèrent au duc de Bar, de consentir à ce que les habitants de Laheymeix, Courouvre et Longchamps, concourussent à la garde tant du monastère que de la ville de Saint-Mihiel, qui était contiguë, et fournissent chaque nuit deux hommes pour faire le guet pendant la durée des guerres actuelles, ce que le duc leur accorda ainsi qu'on l'apprend des lettres de non préjudice données à cette occasion par les religieux le 14 avril (1).

Le sire de Bauffremont autorisa, le 15 de ce mois, les habitants de la ville-haute de Bar (2), pour leur commodité, à ouvrir la porte Vinchon, à la tenir ouverte pendant *les troubles et remuements d'armes* qui existaient alors, à charge de la bien garder et d'y avoir des hommes aptes à ce service et en nombre suffisant. Il leur permit en même temps de s'imposer les fonds nécessaires pour reconstruire et réparer cette porte et de pourvoir à l'exécution de toutes les mesures que la mise en état et la sûreté de la ville-haute pouvaient exiger.

Après quelques jours de résidence à Louppy et pendant que les travaux entrepris pour la fortification de la place s'achevaient, Eustache de Wernancourt en sortit le 13 avril, y laissant seulement le châtelain et un petit nombre d'autres agents, pour la garde du château. Il y revint le 1er mai, au matin, à la tête d'un corps de troupes fort de 80 chevaux. Il fut assailli le lendemain par le duc de Lorraine et ses troupes, qui vinrent attaquer ce village et le brûlèrent. Le jour même de cet événement, Eustache quitta de nouveau Louppy dans l'après-dînée pour retourner

(1) Archives départ. de la Meuse, cartulaire *Saint-Mihiel,* n. 53.

(2) Archives dép. de la Meuse. *Inventaire* msc. de papiers concernant la ville-haute. La lettre du seigneur de Bauffremont se trouvait en 1717 à *l'hôtel-de-ville* de Bar. La ville-haute y est nommée *la Halle*, nom qu'elle portait autrefois.

à Bar, et de là à Gondrecourt (1). Il laissa à Louppy une partie de la garnison, et entre autres Didier de Chaufour, qui avait été *trais parmi le piet le second jour de may à l'asault fait ledit jour par le duc de Lorrainne et les Lorrains.* Ces termes, d'un comptable contemporain, témoin oculaire de l'événement que l'on vient de rapporter, prouvent que la garnison de Louppy défendit ce village, puisque l'un de ses défenseurs fut blessé dans l'attaque (2). Il y a, du reste, beaucoup d'apparence que Charles II n'avait pas, dans son expédition, d'autre but que de nuire au duc de Bar, et qu'après avoir ainsi porté le fer et le feu dans les Etats de ce prince, il se retira dans quelqu'une de ses forteresses les plus voisines du Barrois.

Pendant que les Lorrains ravageaient ainsi le duché de Bar, Edouard, qui faisait partie de l'armée formée par Charles VI, pour marcher contre le duc de Bourgogne, venait d'arriver avec l'avant-garde devant Soissons, qui avait ouvert ses portes à Jean Sans-Peur, et dont le siége avait été résolu. Edouard partageait le commandement de cette partie de l'armée royale avec le comte d'Armagnac, Clignet de Brabant et le bâtard de Bourbon. On y remarquait aussi Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy et de Venisy, qui l'avait suivi en France et qui, comme le duc de Bar, avait déjà eu part au siége et à la reprise de Compiègne. Dans l'assaut donné à la place, le 21 mai, l'avant-garde se conduisit avec une bravoure qui contribua beaucoup au succès de l'attaque. Après la prise de Soissons, Edouard suivit le roi à Saint-Quentin, où il se trouvait le 25 juin, puis à Péronne, d'où le monarque sortit le 9 juillet, enfin, à Arras, qui fut investi vers le milieu de ce mois. Pendant la durée du

(1) Eustache de Vernancourt était capitaine (gouverneur) du Bassigny.

(2) Jean Chibus, receveur de Louppy-le-Château. Compte de 1405-1418. *Dépenses.*

siége, qui se prolongea jusqu'aux premiers jours de septembre, un corps de 1,000 combattants, sous les ordres de l'un des bâtards de Bourbon et de quelques autres capitaines, entrèrent dans le comté de Saint-Paul, appartenant à Waléran de Luxembourg, comte de Ligny, où ils se livrèrent à une foule d'actes de pillage et à d'autres insultes contre le comte qui, d'après les conseils du duc de Bourgogne, avait refusé de rendre l'épée de connétable de France. Ils s'avancèrent jusque sous les murs de Saint-Paul, où Waléran s'était retiré avec la comtesse, sa femme, sœur d'Edouard. Après l'avoir appelé à diverses reprises, ils l'accablèrent de propos injurieux, lui reprochant de feindre d'être malade (1), afin de ne point servir le roi dans la guerre qu'il venait d'entreprendre. Ils rappelaient en même temps l'affection du comte pour le duc de Bourgogne, au service duquel il avait envoyé Jean de Luxembourg, son neveu, alors gouverneur général à Arras, et la plus grande partie de ses troupes. Waléran, qui avait entendu ces propos offensants, n'osa pas, malgré le dépit qu'il en ressentit, prendre les armes contre leurs auteurs, de peur d'encourir le mécontentement du roi et de son conseil. Enhardie par son inertie, la petite troupe mit le feu aux faubourgs de la place avant de rejoindre l'armée

(1) Peu de temps auparavant, Waléran de Luxembourg allant à cheval d'Amiens à Saint-Paul, tomba de son cheval si rudement qu'il se cassa la jambe, ce qui l'obligea à se faire porter à Saint-Paul. Toutefois le bruit se répandit qu'il feignait d'être blessé, afin de s'excuser de faire partie de l'expédition projetée par le roi contre le duc de Bourgogne. Il est certain que celui-ci l'avait également appelé à servir dans son armée, et que Waléran, qui voyait avec un grand déplaisir la mésintelligence entre Jean Sans-Peur et les autres princes du sang royal portée au point de forcer le monarque à armer contre Jean Sans-Peur, ne voulut s'armer ni pour l'un ni pour l'autre, mais il se borna à envoyer son neveu au duc de Bourgogne pour le servir dans cette déplorable guerre.

devant Arras, où elle arriva avec le riche butin qu'elle avait fait sur les terres du comte de Saint-Paul (1).

Le siége d'Arras se termina au grand déplaisir des princes orléanais, par un traité de paix conclu par l'entremise du duc de Brabant et de la comtesse de Hainaut. On mit tout en œuvre pour empêcher Charles VI de céder aux instances de la comtesse et aux conseils du Dauphin, qui fit tous ses efforts pour épargner au duc de Bourgogne, son beau-frère, la honte d'une défaite et à ses Etats l'horreur d'une guerre acharnée. En vain le duc de Bar, pour faire plaisir au duc d'Orléans, qui voulait pousser les choses à l'extrémité, vint trouver le monarque dans son lit : Charles déclara qu'il donnerait la paix à qui s'humiliait. « Comment, Monseigneur ! vous voulez avoir la paix avec ce » faux, mauvais, traître et déloyal, qui si faussement et mau- » vaisement a fait tuer votre frère. Hélas ! Sire, vous ne le re- » verrez jamais votre frère ! » — « Beau cousin, reprit le roi, » allez-vous-en, je le verrai au jour du jugement (2). »

Pendant le siége d'Arras, Edouard perdit un des appuis de sa couronne : Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy et de Venisy, qui, comme lui, s'était dévoué aux intérêts du duc d'Orléans. Suivant le témoignage de Monstrelet, Amé mourut d'une maladie contagieuse qui régna dans le camp et enleva un nombre considérable de personnes. D'autres historiens rapportent qu'il fut tué d'un coup de canon qu'il reçut à la tête (3). Il périt ainsi victime de la fatale querelle qui subsista si longtemps entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, et qui fit verser des flots de sang.

(1) Monstrelet, *Chron.*, an 1414; Vigner, *Hist. de la maison de Luxembourg.*

(2) Velly, *Hist. de France,* t. XIII; Choisy, *Histoire de Charles VI,* t. IV.

(3) L'auteur de l'*Histoire de Commercy,* M. Dumont, dit qu'Amé eut la tête emportée par un boulet.

Un prince de la famille d'Edouard, Robert de Bar, comte de Marle, son neveu, qui, à l'exemple de ses oncles, Edouard et Jean de Bar, avait pris parti pour le duc d'Orléans dans la même querelle, refusa au duc de Bourgogne, dont il était vassal, le concours de ses armes dans cette campagne; mais il se rangea sous les drapeaux du roi. Lors de l'investissement d'Arras, il figurait avec le duc de Bar et Amé de Sarrebruck dans les premiers rangs de l'armée. Irrité de son refus, Jean Sans-Peur, à son retour d'Arras, en février, envoya un corps de Bourguignons, fort de 700 lances, dans le Cambrésis et en Thiérache, pour occuper ces contrées et y vivre aux dépens du roi Louis, qu'il n'aimait pas, et de Robert de Bar, qui avait refusé de le servir dans son entreprise (1).

Pendant qu'Edouard était aux prises avec le duc de Bourgogne, le gouverneur général du duché de Bar, Philibert de Bauffremont, travaillait à mettre le pays à l'abri de nouveaux coups de main de la part des ennemis. L'apparition d'un corps de Bourguignons aux environs de Louppy-le-Château, l'obligea à mettre une nouvelle garnison dans cette forteresse. Il y envoya une poignée de gens d'armes qui s'y installèrent le 14 juin. Ils en sortirent le 18 pour parcourir le pays et s'assurer de la position de cette troupe, alors cantonnée aux environs de Sainte-Ménehould (2).

D'un autre côté, le comte de Warnembourg faisait des démonstrations qui nécessitèrent aussi des précautions et des mesures pour la sûreté des places voisines du Luxembourg. Le prévôt d'Etain fit fermer, le 17 juin, la porte *au Pont*, à l'occasion de *certaines nouvelles qui estoient venues pour la guerre du comte de Warnembourg*. Elles annonçaient que ce comte se dis-

(1) Monstrelet, *Chron.*, an 1414.

(2) Jean Chibus, receveur de Louppy. Compte de 1405-1418. *Dépenses*.

posait à venir attaquer le Barrois. On en trouve la preuve dans un message qui se produisit le 28 juin, à Ornes et à Lachaussée, où le bailli de Saint-Mihiel, qui se trouvait à Briey, fit porter l'ordre de répandre dans le pays l'avis que le comte de Warnembourg avait réuni des forces considérables à Sancy et aux environs.

Dans des conjonctures aussi graves, il fallait opposer à l'ennemi des forces propres à lui en imposer et dirigées par un chef sur l'expérience et la valeur duquel on pût compter. Par des lettres données à Saint-Quentin, le 25 juin, Edouard rendit à Philippe de Norroy, chevalier, son chambellan, la direction du service de la guerre dans son duché. Cette mesure n'empêcha pas le seigneur de Bauffremont de chercher à prévenir, par des négociations, les maux dont le pays se trouvait menacé. On vit arriver à Verdun, le dimanche 8 juillet, après dîner, les gens du conseil du duc de Mons, Robert de Watronville, Guillaume de Saint-Baussant, Colard d'Ottenges, Joffroi de Bassompierre, Franque de Houze, bailli de Saint-Mihiel, et Olry de Boulenges, que le gouverneur du duché de Bar y avait appelés, *pour veoir se on pourroit trouuer aucun bon appointement entre Monseigneur et le comte de Warnembourg* (1).

La réunion du conseil du duc des Mons, à celui du duc de Bar, son beau-frère, donne à penser que le premier travailla alors au rétablissement de la paix entre les ducs de Bar et de Luxembourg. On verra plus loin que l'accord ne se rétablit entre ces deux puissances que le 10 mars 1415, époque à laquelle Edouard et le duc de Brabant acceptèrent un nouvel armistice dont il sera parlé ci-après.

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain, compte de 1411-1417. *Dépenses.* — Il y a beaucoup d'apparence que le gouverneur général du Barrois assista à cette conférence et qu'il la présida, car ce fut sur son témoignage, donné le 9 juillet, que le prévôt d'Etain paya la dépense faite à cette occasion à Verdun.

La conférence se termina le lendemain 9 juillet; elle fut suivie de l'arrivée à Etain de Philippe de Norroy qui s'y porta le 17 du même mois avec un corps considérable de gens d'armes auxquels vinrent se joindre, les jours suivants, nombre de chevaliers, d'écuyers et d'hommes d'armes appelés à défendre la place et le pays. Ces troupes, dont la force fut portée jusqu'à 324 chevaux, occupèrent Etain jusqu'au 29 septembre, faisant presque chaque jour des sorties contre l'ennemi. On y vit arriver, le 19 septembre, Bronne de Nercelhuest avec une poignée d'hommes d'armes qu'il commandait, et le 23 du même mois Colard d'Ottenges, Évrard d'Oyes, gouverneur de Pierrepont, qui, comme le premier et les hommes à ses ordres, avaient été appelés à Etain par le seigneur de Bauffremont pour, avec les fiévés et gens d'armes de la prévôté, suppléer au besoin à la garnison, ou la fortifier. Ces derniers occupèrent la place jusqu'au 3 octobre (1).

Le silence presque absolu que l'histoire a gardé sur les événements qui se passèrent dans le duché de Bar sous le règne d'Edouard, ne nous a pas permis d'entrer dans le détail des *rencontres* ou combats qui durent se produire durant la guerre entreprise en 1412, contre le duc de Lorraine. D'un autre côté la perte de la plus grande partie des comptes de cette époque, nous a privé des moyens de nous éclairer complètement sur l'ensemble des mesures militaires prises pendant le cours de cette lutte désastreuse, pour la défense et la sûreté du pays. Un fait qui se produisit en août, offre un rare exemple de la rigidité des mœurs féodales de ce temps. Malgré la part que Wainchelin de la Tour prit à la défense du duché de Bar, dans la guerre contre le duc de Luxembourg, au commencement de 1414, la saisie de ses terres de Rouvres, Lanhères et Belchamp, n'en continua pas moins à subsister. On en trouve la preuve dans un compte du temps qui rappelle qu'en août les habitants de ces villages fu-

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417.

rent obligés de composer avec la garnison d'Etain à laquelle ils donnèrent 27 résaux d'avoine et 10 queues de vin, *afin qu'ils fussent seurs* (sûrs) *de Monsieur et de ses gens*, parce que Wainchelin, qui possédait la moitié de ces terres en commun avec le duc, *estoit ennemy de mondit seigneur* (1). On doit penser qu'après avoir servi le duc de Bar dans la guerre dont il s'agit, Wainchelin rentra au service du duc de Lorraine, dont il était vassal, ce qui détermina le maintien de la saisie de ses fiefs du Barrois.

On a vu plus haut que le seigneur de Bauffremont, gouverneur général du duché en l'absence d'Edouard, avait autorisé, le 15 avril, les habitants de la ville-haute de Bar à y faire exécuter des travaux que l'état de ses fortifications nécessitait. On exécuta aussi à Bar, au printemps ou en été, pour la fortification du château, d'autres ouvrages, parmi lesquels on remarque la construction *d'un baffroy en la quarole, entre le Bourg et le Baile.* Le sire de Bauffremont fit payer, le 28 juillet, 35 francs pour le sciage de 7 *quarterons d'ouvrage en planches* et en cartelage que l'exécution des ouvrages avait exigé (2).

Il paraît qu'Edouard, après le siége d'Arras, suivit le roi à Saint-Denis et de là à Paris, où le monarque rentra le 14 septembre avec le duc d'Aquitaine, son fils, et d'autres princes au nombre desquels on cite le duc de Bar (3). Il ne revint dans son duché que dans les premiers jours de novembre. Le seigneur de Bauffremont, qui était encore en possession des fonctions de gouverneur général le 29 octobre, avait fait *couper* les fossés *de la Neuveville, pour y prendre du poisson pour la venue de Monsieur le Duc que l'on attendait venir à Bar au mois de novembre.* On y prit au commencement de ce mois et en décembre, « 200

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417.

(2) Richelet Quarré, gruyer de Bar. Compte de 1412-1415. *Dépenses.*

(3) Monstrelet, *Chronique*, an 1414.

carpes, 3 lus et 3 beschiez » qui furent transportés au château (1).

L'irruption du duc Charles dans le Barrois, le 2 mai, ne fut pas la seule que les Lorrains firent en 1414 : il y a beaucoup d'apparence qu'ils renouvelèrent en été et en automne leurs entreprises contre le duché de Bar. On découvre, en effet, dans les registres du temps, des traces de levées et d'emprunts de vivres faits dans la prévôté de Bar, à l'époque des moissons et en septembre, *pour aider au fait de la guerre que Monsieur avoit encommencée pour et au nom du roi contre le duc de Lorraine* (2). Eustache de Vernancourt, écuyer, capitaine du Bassigny, qui avait été appelé en avril à défendre Louppy-le-Château contre le duc Charles, l'occupa de nouveau le 16 septembre avec une poignée de troupes où l'on remarquait Didier de Chauffour qui avait été blessé, le 2 mai, à l'attaque de cette forteresse. Il en sortit le 20 septembre, soit pour marcher à l'ennemi, soit pour retourner dans le Bassigny. Quelques jours après le retour d'Edouard dans ses Etats, ce prince, afin de mettre la place à l'abri d'un coup de main de la part d'un corps de gens d'armes lorrains, alors cantonnés à Saint-Mard, jeta dans Louppy une poi-

(1) Richelet Quarré, gruyer de Bar. Compte de 1412-1415. Le même compte nous apprend, que l'on amena à Bar, sur le char du gruyer, lors de la pêche de l'étang de Mussey, commencée le 31 mars 1414, « 60 carpes et 30 beschetelz qui furent mis ès fossés de la Neuveville. »

(2) Richelet, cellerier de Bar. Compte de 1412-1414. *Recettes*. Le comptable y porte en recette 18 mesures 13 setiers d'avoine, pris sur les dîmes de plusieurs villages de la prévôté, avec 23 mesures 12 setiers de froment qui avaient été reçus par leurs maieurs pour la destination mentionnée ici, et 40 mesures d'avoine prêtées par Ferry de Grancey, abbé de Beaulieu-en-Argonne, administrateur du prieuré de Dammarie, par la main de frère Alexandre, prieur dudit prieuré en septembre 1414.

gnée de troupes qui s'y établirent le 12 novembre et en sortirent le lendemain après que l'ennemi se fut retiré (1).

Le Bassigny eut à souffrir, comme les prévôtés de Bar et de Saint-Mihiel, des courses des Lorrains dans le duché de Bar. Pour défendre ses Etats de ce côté de la frontière de Lorraine, Edouard avait été obligé de mettre des troupes dans la forteresse de Bazoille, village sur la Meuse, à une lieue au-dessus de Neuf-Château (2), qui était alors entre les mains de Julienne de Poitiers, veuve de Henri du Fay et de ses enfants. Comme le voisinage de sa garnison incommodait le duc de Lorraine, Charles prit ce château et le fit abattre. Le village fut pillé et réduit en cendres.

On vit arriver à Bar, vers la mi-novembre Clignet de Brabant, amiral de France, qui s'y rendit avec le *Portigaloix* (Portugais) *et plusieurs autres grands seigneurs pour le fait d'armes* (3). Il s'agit sans aucun doute ici du combat, qui, suivant le témoignage d'un chroniqueur contemporain (4), eut lieu en présence du roi, vers le mois de février 1415, à Saint-Audon, près Paris, entre trois Portugais et trois Français. Les derniers eurent pour

(1) Jean Chibus, receveur de Louppy. Compte de 1405-1418. *Dépenses*.

(2) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tom. II, fol. 750, et tom. VIII, lay. *Mélanges*. Le duc de Lorraine indemnisa depuis Julienne de Poitiers et ses trois fils, Jean, Bernard, et Louis du Fay, en leur accordant, le 12 juillet 1423, en qualité de tuteur de René I[er] d'Anjou, duc de Bar, une somme de 2,500 francs.

(3) Richelet Quarré, gruyer du bailliage de Bar. Compte de 1412-1415.

(4) Les trois Portugais furent amenés les premiers sur le champ de bataille par le comte Dorset, oncle du roi d'Angleterre, et d'autres seigneurs anglais. Les Français furent amenés par Clignet de Brabant, Jean de Bar, et plusieurs personnes appartenant au corps de la noblesse. Après la proclamation faite au nom du roi, suivant l'usage, les champions commencèrent à combattre l'un contre l'autre. La lutte fut très-vive et se termina à l'honneur des Français. Les Portugais se voyant dans l'impossibilité de soutenir plus longtemps le combat, se rendirent aux Français pour échapper à la mort.

parrains dans ce duel à outrance, l'amiral de France, Jean de Bar, frère d'Edouard, et plusieurs autres personnages de distinction. On peut conjecturer, d'après ces notions fournies par l'histoire, que l'amiral et les grands seigneurs qui l'accompagnèrent à Bar, étaient les parrains des champions qui devaient se mesurer avec les Portugais, et qu'ils vinrent en cette ville, soit sur l'invitation du duc, soit sur celle de Jean de Bar, pour conférer avec Edouard au sujet de cette solennité chevaleresque ou militaire. Quoi qu'il en soit, le duc accueillit ces illustres hôtes avec une munificence dont on trouve la trace dans un compte du temps qui rappelle un paiement fait à divers agents de la gruerie de Bar qui avaient reçu la mission de prendre des lièvres *pour aider à la provision* et dépense du château, pendant le séjour de l'amiral et de sa compagnie à Bar (1).

Sur la fin du séjour d'Edouard en France, vers le temps des vendanges 1414, les habitants de Damery lui donnèrent six queues de vin que le prince accepta : elles furent amenées à Bar le 19 juin 1415 (2).

Un événement de nature à hâter le terme des hostilités qui agitaient les duchés de Luxembourg et de Bar, suivit de près la conclusion de paix signée à Arras au commencement de septembre. Antoine, duc de Brabant et de Luxembourg, donna le gouvernement de ce duché à Waléran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul, qui trouva dans l'accomplissement de ce mandat un moyen de sortir de la triste position où l'avait placé son éloignement de la cour, et peut-être aussi celui qu'il avait montré

(1) Richelet Quarré, gruyer de Bar. Compte de 1413-1415.

(2) Wardin Bourras, cellerier de Bar. Compte de 1415-1416. *Recettes.* Il y a beaucoup d'apparence qu'il s'agit ici de Damery, bourg sur la Marne, à 6 kilomètres d'Epernay. Le commerce de ce bourg consiste principalement dans la vente des vins rouges estimés (Lesage, *Géogr. hist. et statist. du département de la Marne*, Vouziers, 1840, 2 vol. in-12).

pour servir le duc de Bourgogne dans la guerre qui venait de finir. Peu de temps après la fin du siége d'Arras, il s'éloigna du comté de Saint-Paul, pour se rendre à Ligny. Il était à la tête d'un corps de 600 hommes d'armes et archers au nombre desquels on comptait 60 Anglais. De Bohain, il voulut entrer à Laon, mais on lui en ferma les portes, ce qui le força à se loger au-dessous de la ville. De là il se rendit par Reims et Châlons à Ligny où il se trouvait le 1er novembre avec la comtesse, son épouse, sœur du duc de Bar, qui était venue l'y rejoindre. Peu de jours après, il se sépara de sa femme, qu'il laissa au château de Ligny, et sortit de cette ville pour aller à Luxembourg, à Thionville et en quelques autres bonnes villes du duché de Luxembourg.

Après avoir visité les principales villes et forteresses de son nouveau gouvernement, il se prépara, vers le 30 novembre, à assiéger le château de Neuville-sur-Meuse, qui était tombé entre les mains du seigneur d'Archimont et occupé par une troupe de *haussaires* (hussards) qui se livraient à des courses et à des hostilités incessantes dans le duché de Luxembourg et le comté de Ligny. Waléran investit cette forteresse : il avait dans ses troupes des notabilités militaires telles que Guiot de Bournonville, Collard de Fiennes, Alain de Vendôme et d'autres gens de guerre connus. Malgré les effets foudroyants de ses machines de guerre et la perte d'un boulevard pris d'assaut sur les assiégés, Waléran, que ses affaires appelaient ailleurs, se trouva, après six semaines de séjour sous les murs de Neuville, dans la nécessité, pour réduire la place, de recourir à d'autres moyens. Il fit fortifier une église à portée de Neuville et y jeta une poignée d'hommes d'armes, sous les ordres d'un gentilhomme, nommé le grand Wautier d'Eix (1), auquel il adjoignit un nommé Robinet Ogier,

(1) Monstrelet, auquel on a emprunté tous les détails rapportés ici sur Waléran de Luxembourg, nomme le gentilhomme désigné ici,

qui passèrent dans ce fort six nouvelles semaines, dont chaque jour fut marqué par des combats ou des escarmouches, entre la garnison du fort et celle de Neuville. A l'expiration de ce délai, les assiégés se rendirent à Waléran, qui, à son départ, s'était retiré à Damvillers, et de là à Ivois, où il passa tout le carême de 1415.

Les prévôtés de Bar, de Saint-Mihiel et le Bassigny ne furent pas les seules parties du Barrois qui subirent les conséquences ruineuses de la guerre de Lorraine en 1414. Les comptes de la châtellenie de Bouconville, qui ont échappé aux ravages du temps, donnent la plus triste idée de l'état auquel la population de cette prévôté se trouvait réduite. Les habitants de Nonsard et de *Sambuemont* (aujourd'hui Beaumont) avaient été obligés d'abandonner leurs demeures; ces villages étaient, dès l'époque du carême, entièrement dépeuplés, et les terres restèrent sans culture et sans produits pour la population et pour le domaine ducal. La plupart des autres sources du trésor public tarirent aussi dans cette malheureuse contrée. Les villages d'Essey et Maizerais furent les seuls de la prévôté où l'on put lever des aides ou *prières*. A Saint-Baussant, à Ansauville, la justice locale cessa entièrement de fonctionner et, par ce motif, il n'y eut aucune amende à percevoir. Le tabellionnage d'Essey ne donna aucun produit faute de transactions. Il en avait été de même en 1413.

le grand Watier Disque. On a cru devoir donner à cet homme d'armes le nom sous lequel il est désigné dans un compte du temps, où il figure à l'occasion d'un paiement de 8 livres messines qui a dû lui être fait au mois de janvier 1413 (N. st. 1414) par le receveur du comte de Nassau, à Commercy, en déduction de ce que ce prince lui devait alors. Le chapitre du compte dont cette dépense fait partie, se compose de paiements faits *aux gens et officiers* du comte de Nassau, ce qui prouve que le grand Wauthier d'Eix l'avait servi. Il est probable que ce gentilhomme était d'Eix, près de Verdun (Compte de Colin de Meraucourt, prévôt de Bouconville, pour le comte de Nassau, 1413-1415).

On ne put adjuger aucune des coupes du bois de Voivre, et l'on n'en tira dès lors aucun revenu. Enfin le *gerbage* de Bouconville ne put être adjugé en 1413 ni en 1414, et, contre l'usage, les deux prévôts en firent lever le produit qui fut amené et déposé dans la grange de la forteresse.

Dans ces conjonctures affligeantes, Philippe, comte de Nassau, qui possédait, avec Amé de Sarrebruck, la seigneurie de Commercy, et avec le duc de Bar, celles de Bouconville, de Pierrefort et de l'Avant-Garde, vint à la fin de l'année dans cette partie de ses Etats, dans le but de rétablir l'accord entre ce prince et le duc de Lorraine. Il arriva le 30 décembre, et pendant son séjour, qui dura jusqu'au 11 février suivant, il consacra environ trois semaines à travailler à l'accomplissement de cette tâche, allant tantôt à Foug, tantôt à Saint-Mihiel, à Verdun ou sur d'autres points où il était appelé à se rendre pour le succès de son entreprise (1).

Au nombre des autres faits historiques qui se produisirent en 1414 et dont nos archives offrent la trace, on peut citer un paiement de 13 livres fait le 4 janvier, à Pont-à-Mousson, à Jean, bâtard de Roppes ou de Ruppes, à titre de restitution d'un cheval qu'il avait perdu au service d'Edouard *devant Belrepaire* (Beaurepaire) (2); une décharge d'impôts, accordée par le duc

(1) Compte de Collin de Meraulcourt, prévôt et receveur de Bouconville, 1413-1415. *Dépenses.* Voici l'article qui rappelle la mission du comte de Nassau, mentionnée ici : « 12 francs despendus par » ledit prevost en poursuivant Mons. (le comte de Nassau) qui estoit » par de sa (deça), pour aidier à traicter la paix du duc de Lorraine, » et fut avec ly en plusieurs lieux, tant à Fou, à Saint-Mihiel, comme » à Verdun et autre part, par l'espace d'environ trois sepmainnes et » despendit en lui poursuivant, ladite somme qu'il prestoit par me- » nues parties pour les menus frais de mondit seigneur. »

(2) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine.* Il s'agit sans doute ici du château de Beaurepaire ou Beaurepart, construit par les soins d'Adhémar de Monthil, évêque de Metz, dans le voisinage de celui de

de Bar aux habitants du village de Rembercourt-sur-Orne, qu'il affranchit pour six ans, à partir du 1er mai, de l'impôt des feux et de toutes autres charges quelconques, sous l'obligation cependant de payer au domaine 8 sols fors (10 fr. 8 d.) de taille (1). L'adjudication ou mise à ferme, faite, vers la Pentecôte, au fermier du moulin d'Etain, d'un moulin à cheval, qui avait été établi à raison des guerres et pour les besoins du service de la place, dans les bâtiments où se trouvait le pressoir. L'usine fonctionna près d'un mois (du 27 mai au 24 juin). On peut mentionner encore comme des événements qui se produisirent vers le même temps, la découverte faite au bois de Tilly, près d'Etain, sous un poirier, d'un *godet de pierre*, contenant 36 gros vieux du roi Philippe; la défense faite par le sire de Bauffremont, gouverneur général du duché de Bar, d'exporter aucuns vivres du pays; le don, fait par le duc au maître de la maison-Dieu de Château-Salins, que Raoul, duc de Lorraine, avait fait élever sur les terres dépendant d'un fief de l'évêché de Metz.

(1) 3e compte de Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, 1419-1420. Il y a beaucoup d'apparence que le village de Rembercourt-sur-Orne avait été ruiné lors de l'irruption du duc de Lorraine dans le Barrois, et que ce fut en considération des désastres qu'il subit alors que la décharge dont il est question ici lui a été accordée. Ce village était en ce temps une mairie. Le *maieur* (Colet Bonnet) dut payer, en 1419 ou 1420, une amende de 100 francs pour s'être approprié une vache trouvée par le *vaichier* et qui appartenait de droit, comme épave, au duc de Bar. Après l'avoir retirée des mains du pâtre, au nom du duc, il l'emmena chez lui, la fit engraisser et la tua. Il fut condamné, en raison de cet acte d'indélicatesse, à l'amende *arbitraire*, taxée depuis à 100 francs.

Le compte de Colet Ricart rappelle d'autres décharges d'impôts, accordées à la même époque aux villages de Tronville, Condé, Belrain, Ville et Varney. On est fondé à penser que ceux-ci avaient également subi les désastreuses conséquences de l'irruption de Lorraine, du 2 mai 1414, et que ce fut à cette circonstance qu'ils durent cette exemption d'impôts.

Revigny, d'une coupe de cinq arpents de bois, *en rémunération de ce que cette maison avait été arse* (1); et enfin, la restitution faite le 29 juin, par Edouard, à Bertrand de Landres, chevalier, de *neuf pièces de gros marrien* que ce gentilhomme avait prêtées pour le *presseur* et *pillory* de Bar.

(1) Compte de Richelet Quarré, gruyer de Bar, 1412-1415. Le maître de la maison-Dieu de Revigny se nommait Henry. Il avait un frère nommé Michel. Le mandement du duc a été donné le 23 décembre 1414. On est fondé à penser que l'incendie de cette maison remontait au 2 mai précédent.

OBSERVATIONS

SUR

UN DOCUMENT DU XVI^{E} SIÈCLE,

qui rappelle le don fait par Philippe de Gueldres, Reine de Sicile,

Duchesse de Lorraine et de Bar,

D'UNE RELIQUE DE SAINT PIERRE

aux Dames religieuses de Sainte-Claire de Bar-le-Duc,

Par M. le comte Hipp. DE WIDRANGES.

(Réunion du 2 Mars 1870.)

Au nombre des obligations que la Société s'est imposées, figure celle de rechercher et de mettre au jour tous les documents qui peuvent servir à l'histoire en général, et spécialement à celle du pays que nous habitons.

Parmi ceux-ci, on doit certainement comprendre les chartes et les titres qui rappellent l'ancienne situation de la province, les événements importants qui s'y sont passés, les actes publics et particuliers des princes et autres personnages qui y ont exercé l'autorité suprême, et en général tous les monuments qui peuvent éclairer sur l'esprit, les coutumes, les mœurs et les usages de nos aïeux.

On peut considérer comme un document de cette nature, l'acte suivant, que le hasard a fait tomber entre mes mains, et dont je suis heureux de pouvoir, le premier, vous faire connaître l'existence et l'objet.

C'est une attestation qui rappelle le don fait, à la fin du XV^{e} ou

au commencement du XVIe siècle, à l'un des couvents de femmes qui s'établirent alors à Bar, par Philippe de Gueldres, femme de René II, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, d'un reliquaire qui contenait une petite parcelle du chef de saint Pierre.

Cet acte a été délivré le 20 mars 1585, par les religieuses du monastère de Sainte-Claire de Bar-le-Duc, qui attestent en même temps avoir donné ce reliquaire au chapitre de Saint-Pierre de la même ville.

Il y a toute apparence que la pièce, que je mets sous vos yeux, était renfermée dans le reliquaire, avec la parcelle d'os de la tête du saint Apôtre, et qu'elle en a été extraite, avec celle-ci, lors de la clôture des églises en 1793.

Voici, Messieurs, la copie de cette attestation, dont j'ai trouvé le texte sur un carré de papier froissé, atteint de pourriture en plusieurs endroits, usé et jauni par le temps et que j'ai dû coller sur du papier végétal, afin de pouvoir en lire l'écriture : elle est ainsi libellée, sauf un mot qui a disparu, et dont l'absence, du reste, ne nuit en rien au sens de l'acte, parce qu'il fait partie d'un nom propre :

« Au nom de la glorieuse et très-sainte Trinité.
» *Amen.*

» Nous soubsignées Religieuses du monastère et couvent de » Saincte-Claire à Bar, certifions qua la priere et requeste de » Reverend Pere en Nostre Seigneur Pere Raymond du... de la » societé de Jesus, Nous avons donné aux Venerables de Sainct » Pierre au dict Bar ce présent reliquaire du chef du glorieux » sainct Pierre Lapostre, lequel nous auroit esté donné par feu » d'heureuse memoire la Royne de Cecile (que Dieu absolve) il y » a plus de quatre vingtz ans: Ce que nous certifions soubz noz » seingz cy mis. Le vingtiesme jour du mois de mars mil Vc » quatre vingt et cinq. »

Au bas de l'attestation on remarque la mention de la signature de la mère abbesse, sœur Barbe Drouyn, de la mère vicaire, sœur Anne d'Ainville, et des deux portières, sœurs Katherine Phulpin et Anne Sauvage, du couvent de Sainte-Claire. On est porté à penser que la pièce dont je viens de vous exposer le contenu, a été insérée dans le reliquaire, par les soins du chapitre de Saint-Pierre, à l'époque de la donation qui lui a été faite de la relique, et qu'il a dû conserver l'original dans ses archives.

Les termes de l'attestation prouvent que la reine de Sicile a dû disposer, comme on l'a dit plus haut, de ces reliques, à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. On sait que quelques années après la mort de René II, dont la carrière se termina au château de Fains, le 11 décembre 1508, cette princesse, qui avait donné dans ce pays des témoignages d'une grande et solide piété, se retira chez les religieuses Claristes de Pont-à-Mousson, où elle entra en 1519, y fit profession, s'y distingua par son étroite observance des règles de son ordre, par sa parfaite humilité et par sa volontaire pauvreté; elle y mourut en 1547.

On est fondé à croire qu'elle n'a point été étrangère à la fondation du couvent des Dames de Sainte-Claire, dont l'établissement, dans notre ville, remonte au 10 novembre 1497.

A l'attestation dont nous venons de parler, s'en trouve jointe une autre délivrée à Bar-sur-Ornain, le 1er décembre 1793, par M. François Bardot (1), alors prêtre constitutionnel, desservant de l'église paroissiale de Saint-Pierre et depuis curé de Fains, annonçant que le petit os du chef du prince des Apôtres, a été extrait d'un buste de ce saint, en cuivre doré, qui se trouvait au pied du grand crucifix (2), et que l'extraction en a été faite lors

(1) Il avait été jusqu'à la suppression des couvents, aumônier des Dames de Sainte-Claire.

(2) C'était le grand crucifix, ouvrage du célèbre Ligier Richier, qui était alors au fond du chœur de l'église de la ville-haute, et que l'on y voit encore aujourd'hui, mais attaché à un pilier en face de la chaire.

de la clôture des églises, en la même année. Ce dernier acte est accompagné d'un certificat du même ecclésiastique, signé à Bar le 1er juin 1810, par lequel il affirme être lui-même en possession d'un reliquaire de saint Pierre, provenant du monastère de Sainte-Claire de Bar.

Voici les attestation et certificat de 1793 et 1810 :

« Je soussigné François Bardot, prêtre desservant de la paroisse de Fains, certifie le présent extrait conforme à l'original » resté entre mes mains, comme étant moi-même en possession » d'un reliquaire de saint Pierre provenant du susdit monastère » de Sainte-Claire de Bar. A Bar, le premier juin mil huit cent » dix.

» *Signé* BARDOT, *dess^t de Fains.* »

« Je certifie en outre que le présent petit os du chef de saint » Pierre, prince des Apôtres, a été extrait d'un buste en cuivre » doré qui était au pied du grand crucifix, ledit buste représen» tant saint Pierre. Cette extraction a été faite lors de la clôture » des églises en l'an 1793, et on peut y ajouter foi. Bar-sur-Or» nain (*sic*), le premier décembre 1793. »

« *Signé* BARDOT, *dess^t de Fains.*

Le buste dont il est question dans le certificat qui précède, est mentionné au procès-verbal d'inventaire du mobilier de l'église collégiale de Saint-Pierre, dressé le 31 décembre 1790, en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 6 novembre précédent. La mention que l'on y remarque, ne s'accorde pas complètement avec le témoignage de l'abbé Bardot, en ce qui concerne la composition du reliquaire qui était, non en cuivre doré, mais en bois doré garni de cuivre. Voici les termes du procès-verbal, relatifs à cet objet si longtemps exposé à la vénération des fidèles de notre ville :

« Un buste de saint Pierre, en bois doré, sur piédestal de » même, garni de cuivre, de pierreries et de feuilles d'argent. » Les châsses et les bustes inventoriés, ajoutent les experts, sont » placés au fond du chœur, au-dessus d'un petit autel, et au-des- » sous d'un grand crucifix accompagné de saints ou statues, le » tout en forme de calvaire. »

Philippe de Gueldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine et de Bar, était fille d'Adelphe ou Adolphe, duc de Gueldres, et de Catherine de Bourbon, et naquit en 1462.

Restée orpheline, dès son bas âge, avec son frère Charles, leur tante Catherine de Gueldres, qui avait voulu rester libre de tout lien conjugal, défendit les droits de sa nièce et de son neveu, contre les injustes prétentions d'ambitieux ennemis, et quand le jeune Charles fut en âge de monter sur le trône ducal de Gueldres, elle lui remit la couronne, après avoir rendu compte de son administration; mais ce prince étant mort quelques années après, sans postérité, l'empereur Charles-Quint enleva ce duché à la vertueuse Philippe de Gueldres, qui en était héritière, donnant pour prétexte, que son grand-père Arnould de Gueldres, ayant été tiré de prison par le secours de Charles de Bourgogne, il lui avait cédé ses Etats par reconnaissance, et qu'après la mort de ce duc, il s'en était mis en possession et en avait joui toute sa vie; qu'à la vérité, Marie de Bourgogne, après la mort de son père, les avait remis à Adolphe, fils d'Arnould, que de ce prince ils étaient échus à son fils Charles, frère de la princesse Philippe de Gueldres, mais que nonobstant cette restitution, Charles-Quint y avait un droit nouveau, non-seulement comme petit-fils de Marie de Bourgogne, mais encore, disait-il, par une convention faite avec Charles de Gueldres, qui, pour maintenir la paix, avait consenti, qu'en cas où il viendrait à décéder sans enfants, le duché de Gueldres et le comté de Zutphen entreraient dans la maison de l'empereur, à l'exclusion des collatéraux.

C'est de la sorte que la maison de Gueldres cessa de régner

sur ses Etats et que Philippe, qui avait épousé, le 1er septembre 1485, René II, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, perdit sa couronne patrimoniale (1).

J'ai vainement cherché, dans l'histoire, quelques détails sur la donation faite par Philippe de Gueldres aux religieuses de Sainte-Claire de Bar, et sur les circonstances qui ont pu faire tomber entre ses mains, le fragment de la tête de saint Pierre, que ces religieuses ont donné, depuis, au chapitre de l'église collégiale de ce nom. Je n'ai rencontré, dans les nombreux recueils que je possède, aucune mention de ces faits, et c'est ce qui m'a déterminé à vous entretenir de l'objet de cette attestation, dont l'original appartient, ainsi que la relique, à M. le chanoine Trancart, ecclésiastique de notre ville, qui a bien voulu me communiquer ce précieux document, et m'a autorisé en même temps à le publier.

(1) L'abbé Guillaume, *Vie de Philippe de Gueldres.*

RECHERCHES

SUR LA

SITUATION DE LA LIBRAIRIE,

L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉTAT DE L'IMPRIMERIE,

A BAR-LE-DUC

ET DANS QUELQUES AUTRES PARTIES DU BARROIS,

Pendant les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle,

PAR M. V. SERVAIS,

Chef de division à la Préfecture de la Meuse, en retraite.

(*Réunion du* 2 *Mars* 1870.)

AVANT l'invention de l'imprimerie, les livres, écrits à la main, étaient loin d'être aussi répandus qu'ils le sont aujourd'hui : il n'existait guère de bibliothèques que dans les maisons religieuses, les châteaux et demeures de ceux des princes, des grands seigneurs et autres particuliers, auxquels le goût de la lecture et une certaine opulence permettaient d'acquérir un petit nombre de livres. C'était une marchandise si rare, et d'un prix si élevé, que leurs possesseurs pouvaient, dans les temps de pénurie, les mettre en gage, comme des joyaux précieux, et trouvaient dans leur engagement, une ressource contre la misère.

Au nombre des documents historiques qui justifient ce que l'on avance ici, on peut citer le testament d'un nommé Laurent de Nancy, prévôt de Sainte-Glossinde, de Metz, daté de 1313, par lequel il lègue, entre autres choses, à cette abbaye, sa *Bible* et ses *Bréviaires*, à condition que les religieuses ne les ven-

dront, ni ne les engageront jamais (1). On voit, en d'autres actes du même temps (1318), Jean de Blois, archidiacre de Toul, acquérir d'un écolier de Paris, un livre intitulé *Décret* (Decretum), et quelques années après (1336), ses exécuteurs testamentaires restituer à l'église Saint-Martin de Toul, deux livres dont l'un contenait l'état des revenus de cette église (2).

Des faits dont nos archives offrent la trace donnent à penser qu'Edouard Ier, comte de Bar, mort en 1336, aimait la lecture des romans. Il en fut de même de Marie de France, femme de Robert, premier duc de Bar, mort en 1411, et peut-être aussi de ce dernier prince. L'un des comptes du XIVe siècle qui ont échappé aux ravages du temps, nous apprend qu'après la mort d'Edouard, qui périt dans le cours de la dernière croisade entreprise par les Français pour la conquête de la Palestine, on rapporta d'Athènes (d'*Estainnes*) au château de Bar, *trois romans dont li vns estoit de Roncevaulz* (3), *li autre des iiij filz Ainmont* (4), *et li autre d'Alixandre* (5). Ils furent remis au celle-

(1) *Histoire générale de Metz*, in-4o. Par son testament fait peu de temps avant sa mort, arrivée en 1430, le cardinal Louis de Bar, légua à Bonne de Bar, sa sœur, veuve de Waléran III, comte de Ligny et de Saint-Paul, *ses grandes et petites heures*, qui avaient appartenu à Marie de France, duchesse de Bar, leur mère, morte en 1404.

(2) Catalogue Joursanvaux. *Histoire générale de France, Histoire littéraire.*

(3) Il s'agit sans doute ici de l'un de nos romans de chevalerie où il est question de la fameuse bataille de Roncevaux, donnée en 778; le célèbre Rolland, neveu de Charlemagne, fit dans cette journée, fatale aux armes des Français, de si grands prodiges de valeur, que l'histoire et les romans en ont fait depuis un de leurs plus grands héros.

(4) Autre roman de chevalerie très-ancien. On en connaît une édition imprimée à Lyon en 1493, in-fol. goth. fig. Ce que l'on en dit ici prouve qu'il en existait des exemplaires manuscrits en 1336.

(5) On remarque dans la *Bibliothèque des romans*, publiée par Gor-

rier du château qui réunissait peut-être à ses fonctions, celles de bibliothécaire du prince (1). On trouve en d'autres comptes rendus à Bar, à l'époque du règne de Robert, des traces de dépenses faites pour l'envoi ou le renvoi de romans, faits à ce prince, d'une ville dans l'autre de son duché (2). Enfin on sait que l'histoire de *Mélusine*, l'un de nos plus anciens romans, a été composée par Jean d'Arras, secrétaire du duc de Berry, pour l'amusement de Marie de France, fille du roi Jean, qui devint duchesse de Bar, par son mariage avec Robert, en 1364.

Indépendamment de ces notions, empruntées pour la plupart à nos archives, j'ai recueilli encore dans celles-ci, une série de faits bibliographiques qui m'ont paru propres à donner une idée de l'état de la librairie à Bar-le-Duc pendant les XIVe, XVe et XVIe siècle, et des moyens que nos ancêtres avaient à leur disposition, à ces époques, pour suppléer à l'absence de l'imprimerie. La part immense que ces deux industries ont eue dans les grands événements qui se sont produits en France depuis un siècle, donne de l'importance à toutes les particularités qui se rattachent à l'histoire de leurs progrès et de leurs développements, et je suis certain que vous accueillerez avec intérêt,

don de Percel, en 1734, tome II, la mention du *Roman d'Alexandre-le-Grand*, traduit du latin en français, par Lambert Licors ou le court, prêtre natif de Châteaudun, en Beauce, manuscrit de 1193. Il y a beaucoup d'apparence que c'est une traduction de cet ouvrage que le comte Edouard Ier avait emportée à Athènes, et que l'on rapporta au château de Bar, après sa mort, en 1336. L'abbé Duclos cite dans son *Dictionnaire bibliographique*, publié en 1790, un roman en vers intitulé : *La Geste de Alesandre*, vol. in-fol. manuscrit sur velin, du XIIe siècle, orné de 318 miniatures singulières et de figures dessinées au simple trait, attribué à maître Eustache.

(1) Colet Mignot, cellerier de Bar, compte de 1336-1339. *Recettes.*

(2) Sur la fin de 1361, ou au commencement de 1362, le prévôt d'Etain envoya, de cette ville à Jametz, un messager pour y chercher un roman (romain) pour le duc de Bar.

l'exposé, d'ailleurs très-sommaire, des détails que j'ai recueillis sur ce sujet, bien qu'ils soient loin d'être complets. Il en résulte que, pendant nombre de siècles, l'on n'a eu dans le Barrois, comme ailleurs, que des livres manuscrits; que, peu d'années après l'invention de l'art typographique, il s'est établi à Bar un libraire, et à Longeville une imprimerie qui n'y a subsisté qu'un petit nombre d'années; que le commerce de la librairie, favorisé sans doute par la munificence de nos ducs et les besoins du service de l'instruction publique, s'est soutenu plus longtemps, et que l'établissement de l'imprimerie à Bar, ne doit pas remonter au-delà des premières années du XVIII^e siècle. Voici l'énoncé des faits sur lesquels l'opinion exprimée ici est fondée :

Le *Maistre de l'escolle* de Bar fit, en 1364 ou 1365, plusieurs *escriptures* pour le service de l'église de Saint-Maxe. Le doyen du chapitre, Simon de Fou (Foug), lui compta le 5 mai 1365 *cinq sols* pour son travail (1).

En 1409, un écrivain établi à Naives-devant-Bar reçut du même chapitre la mission de faire *certaine escripture* au missel de Vavincourt. Son travail coûta 72 sols ou 4 francs et demi (2), que le procureur du chapitre lui compta. Cet agent paya aussi, le 4 mars, 4 sols ou 3 gros, à un écrivain, pour un calendrier, en l'un des *Psaltiers* de l'église de Saint-Maxe. Le chapitre fit relier

(1) Symon de Fou, doyen de Bar, compte de 1364-65 : *Dépenses*. Pour avoir une idée approximative de l'importance des payements mentionnés dans cet extrait et les suivants, on peut multiplier les sommes payées par dix, chiffre représentant à peu près le rapport qui existait, aux époques auxquelles remontent les faits rappelés ici, entre la valeur de la livre ou du franc d'alors, et celle du franc actuel. Le gros valait 16 deniers, c'est-à-dire 1 sol 4 deniers. La livre valait par conséquent 12 gros tournois.

(2) 72 sols tournois ne font que 3 livres 12 sols, mais en monnaie de Barrois ils représentaient alors 4 francs et demi ou 4 livres 10 sols.

et réparer dans le cours de la même année, *vng saultier et vng antiphonier*. Ce fut le *marrelier* de Saint-Pierre qui fut chargé de cet ouvrage. Le procureur de Saint-Maxe lui délivra le jour de la saint Thomas, 8 sols pour le premier, et le samedi après la Fête-Dieu, 12 sols pour le second (1).

En 1468, Jacques Boucher, prêtre à Bar, fut appelé à relier et faire *vng livre de papier, contenant environ six cahiers, on quel sont escriptes plusieurs chartes de plusieurs villes du duché de Bar*. La chambre des comptes qui lui commanda l'ouvrage, lui fit payer 13 sols 4 deniers pour son salaire (2).

En 1487, Didier lescripvain (l'écrivain), portier du château de Bar, relia deux livres appartenant au roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar (René II), qui se trouvaient en la chambre des comptes, l'un nommé *Pontifical*, et l'autre un *Psaultier en grant volume*. Antoine, le tourier, demeurant à Bar, mit au second deux fermoirs neufs (fermaulx neufs). La chambre des comptes fit payer à Didier, pour la reliure des deux volumes, 3 francs 3 gros, en vertu du marché passé avec lui, et au tourier pour les fermoirs, 3 gros (3). On ignore si ces livres étaient imprimés ou s'ils étaient manuscrits. On comptait déjà en France, à cette époque, plusieurs imprimeries, et le prince régnant sur la Lor raine et le Barrois, avait pu se procurer quelques-uns de leurs produits.

Peu d'années après, on vit fonctionner à Bar une librairie, et à Longeville, bourg distant d'environ 5 kilomètres de cette ville, une imprimerie. L'existence de celle-ci est révélée par le témoignage d'un comptable contemporain, dont les termes portent à

(1) Compte du chapitre de Saint-Maxe, an 1409.

(2) Jacquemin de Genicourt, receveur général du duché de Bar, compte de 1468-69 : *Dépenses*.

(3) Antoine Warin, receveur général du duché de Bar, compte de 1486-87.

croire que l'établissement avait à sa tête un prêtre nommé *Martin Mourot,* à qui René II fit payer le 18 octobre 1506, 4 florins d'or, pour avoir imprimé *cent douze vidimus* de la bulle *de Lacticiniis,* dont 10 en parchemin, et le reste en papier. Il y a beaucoup d'apparence, ainsi que le fait observer un savant bibliographe lorrain (1), que c'est aussi Martin Mourot qui a imprimé, en 1527, à Longeville, par ordre de Hector d'Ailly, évêque de Toul, le *Viat de Salut* de Guillaume Parvi ou Petit, livre que l'on ne connaît guère aujourd'hui que par les recherches des bibliophiles, et dont les exemplaires sont d'une excessive rareté.

Le libraire établi à Bar, en 1506, se nommait *Julien Logeart.* René II fit prendre chez lui, vers ce temps, plusieurs petits livres pour l'achat desquels il lui fit payer 12 francs le 31 juillet (2). On compta aussi la même année à Logeart, 3 florins d'or, pour les *Cronicques de Froissart*, et un florin pour *un autre livre de Bocasse* (3). On découvre encore la trace de l'existence à Bar, en 1521, d'un libraire, nommé *Nicolas Trébuchet.* Ce dernier assista comme témoin à la fondation d'une chapelle en l'église de Rembercourt-aux-Pots, par Nicol Evrard, chanoine de Saint-Maxe et curé de Rembercourt (4).

Par une ordonnance ou mandement donné à Louppy-le-Château le 23 avril 1506, René II fit payer à maître Geoffroy, l'un de ses secrétaires, 40 francs, savoir : 10 francs pour parchemin

(1) M. Beaupré, *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVII^e siècle.* Nancy, 1845, in-8°. Voyez aussi : *Nouvelles recherches de Bibliographie lorraine,* par le même. Nancy, 1853, br. in-8°.

(2) Le mandement du duc a été donné à Bar.

(3) 16^e compte de Jean Gerlet d'Amance, trésorier général du duché de Bar, 1505-1506.

(4) Archives de Rembercourt-aux-Pots. *Reg. de la fabrique,* in-fol. msc.

employé par lui à faire le Cartulaire des droits seigneuriaux de la terre et seigneurie de Gondrecourt, le faire relier et collationner, et le surplus pour une robe (1).

Il y a beaucoup d'apparence que l'imprimerie de Longeville n'existait plus en 1531, car le chapitre de Saint-Maxe fit faire à la main, à cette époque, et quelques années après, divers ouvrages bibliographiques utiles ou nécessaires au service de son église. Il alloua, le 28 avril 1531, 53 livres 4 sous à Thiébaut Rouyer, l'un de ses chanoines, pour les légendaires qu'il avait faits pour la collégiale. Thiébaut Rouyer était tenu, moyennant cette rétribution, de refaire à ses frais sept cahiers *ou plus*, d'un des légendaires qui n'était point écrit de sa main. Dans une réunion générale du 5 février 1542 (N. st. 1543), le chapitre décida que l'on achèterait *trois douzaines de parchemin, pour parachever le Psaultier que messire Thiébaut Rouyer doit faire.*

En 1541, Nicolas Baudin, relieur à Longeville, fut appelé à relier *tout de neuf* les livres de la musique de la collégiale de Saint-Maxe. Ils se composaient de 7 volumes, que le relieur s'obligea à remettre à neuf moyennant 4 francs. Après leur restauration, ils furent délivrés à *Messire Nicol Drouyn*, maître des enfants de chœur (2), pour les garder et s'en servir à l'é-

(1) 16e compte de Jean Gerlet d'Amance, 1505-1506.

(2) On sait que René Ier, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, donna en 1434, la maison de Popey au chapitre de Saint-Maxe, et qu'au nombre des conditions auxquelles il lui en fit la cession, se trouvait l'obligation d'entretenir 4 enfants de chœur avec un maître chargé de leur enseigner la musique pour le service de l'église. La donation a eu son effet jusqu'à la suppression du chapitre en 1790. Plusieurs d'entre nous ont encore vu et entendu dans les réunions de la première Société philharmonique, formée à Bar vers 1828, un professeur de musique, M. Busselot, qui a figuré, avec distinction, dans les soirées et autres solennités musicales, et qui devait à l'institution

glise (1). Enfin, le chapitre donna, le 6 avril 1554 (N. st. 1555), 30 gros aux échevins de l'église de Naives-devant-Bar, pour payer le libraire qui avait *rabillé* le missel de leur église.

La perte de la plupart des registres capitulaires de Saint-Maxe postérieurs à 1576, nous a enlevé les moyens d'arriver à la connaissance des mesures prises par le chapitre, après cette époque, pour la fourniture et l'entretien des livres nécessaires au service de son église. Nous n'avons plus, pour nous éclairer sur l'état de la librairie pendant le XVII^{e} siècle, l'origine et la situation de l'imprimerie à Bar-le-Duc, durant le XVIII^{e}, que les documents fournis par les actes de nos administrations civiles et les notions bibliographiques répandues dans les bibliothèques de la France et du pays.

Une délibération municipale du 1er juin 1644, insérée dans l'un des registres de l'ancien hôtel-de-ville de Bar-le-Duc, nous apprend qu'un particulier, étranger à cette ville, et dont on ne cite pas le nom, songea alors à y former un établissement typographique, et que l'autorité municipale se montra disposée à favoriser l'exécution du projet, en accordant à son auteur des exemptions temporaires de charges et d'autres avantages dont les habitants de la ville ne jouissaient pas. Voici le texte de cet acte :

fondée par le roi de Sicile, son éducation et le savoir dont il a fait preuve parmi nous.

Une délibération du chapitre du 16 juillet 1540, nous apprend que le maître des enfants de chœur et ses élèves habitaient alors une maison sise *derrière l'escolle*. Celle-ci se trouvait dans le voisinage du bâtiment, occupé depuis par le collége. Cette délibération prescrit à Nicol Drouyn de *monter* au château, lui et son ménage, pour y demeurer, dans une maison précédemment habitée par un haut vicaire, mort depuis peu, et qui venait d'être appropriée et affectée au logement du maître et des enfants de chœur. Le chapitre laissa le même jour la maison qui avait été occupée par ceux-ci à Dominique Regnauldin, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Christophe.

(1) Registre capitulaire de Saint-Maxe, 1506-1576.

« Résolu que l'imprimeur qui se présente pour demeurer à » Bar, en cas qu'il veuille y demeurer, sera reçu bourgeois sans » payement du droit de bourgeoisie (1), et que les commissaires » des quartiers pour les logements et les assayeurs des tailles, » seront admonestez de le considérer et que pendant vng an, » il sera exempt et déchargé de porte et guet (2). »

Cette décision est certainement de nature à faire croire à l'établissement d'une imprimerie à Bar-le-Duc, vers 1644, mais cette opinion ne saurait se soutenir à côté du résultat des recherches des bibliographes qui n'ont découvert jusqu'ici aucune trace de l'existence d'un établissement de cette sorte dans la capitale du Barrois, pendant le XVII^e siècle (3). On est fondé à penser, d'après ce qu'ils rapportent sur le produit des presses établies dans le duché de Bar, que les événements du temps, ou d'autres motifs, ont forcé l'imprimeur qui se proposait alors de transférer sa résidence dans nos murs, à renoncer à son entreprise, et que son projet n'a point eu de suite. A cette preuve négative de l'absence d'un établissement typographique à Bar, de 1600 à 1700, on peut en joindre une autre, résultant de l'impression à Saint-Mihiel, à Pont-à-Mousson, à Vitry-le-François et à Paris, de divers ouvrages publiés dans le cours de cette période, et qui, on doit le supposer du moins, auraient été imprimés à Bar, si cette ville eût possédé des presses. On peut en juger par la nomenclature suivante de ces écrits :

1° *Covstvmes du bailliage de Bar, rédigées par les trois estats*

(1) On considérait alors comme *bourgeois*, les particuliers de la cité qui jouissaient du bénéfice accordé aux habitants par les lettres d'affranchissement.

(2) On entendait par ces mots, l'obligation de monter la garde aux portes de la ville, et celle de faire le guet sur ses murs ou ses tours.

(3) Voyez les *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, par M. Beaupré. Nancy, 1845, in-8°.

du dict bailliage, conuoqués à cest effect par ordonnance de Sérénissime prince Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., et homologuées par Son Altesse, au moys d'octobre, mil cinq cens soixante et dix-neuf. A Saint-Mihiel, par François du Bois, imprimeur de Son Altesse, M DC XIV (1614), in-4°.

2° *Traicté des criées et adjudications par décret, contenant les formes, solemnités et pratiques du bailliage et de la prévôté de Bar-le-Duc, suivant la covstume du lieu.* Pont-à-Mousson, Jean Guilleré, imprimeur de Son Altesse, et de l'vniversité. 1666, in-4°.

3° *Les Ordonnances et règlements des Gormets* (gourmets) *de la ville de Bar-le-Duc, pour la conduite des marchands venant achepter du vin au dit Bar;* brochure in-12 de 15 pages, à Vitry, chez G. Seneuze, imprimeur et libraire, 1679 (1).

4° *Covtumes du bailliage de Bar, avec un Commentaire tiré du droit romain*, etc. (par Jean Le Paige, avocat au parlement et au bailliage de Bar). Paris, 1698, in-12.

On peut jusqu'à un certain point ajouter à cette liste l'ouvrage suivant dont l'impression a dû, à raison de son volume et autres conditions que l'auteur ou l'imprimeur ont eu à remplir, exiger un travail de plusieurs années.

5° *Voyage du Mont Sinaï et de Jérusalem*, par Morison, chanoine de Bar-le-Duc. Toul, 1704. A. Laurent, in-4°.

(1) Archives de la Meuse. Liasses provenant de M. de Vendières, ancien maire de Bar-le-Duc, données au département par ses héritiers, à la demande de M. Paton, son exécuteur testamentaire. On trouve, dans la brochure mentionnée ici, une sentence rendue par le prévôt de Bar, sur une instance intervenue entre les cinq gourmets et le syndic de la ville, sentence qui paraît avoir été suivie d'appel de la part des gourmets. C'est à l'occasion, sans doute, de ce recours, que les ordonnances et règlements qui régissaient alors le service des gour mets ont été imprimés.

Nous nous croyons autorisé à conclure de tout ce qui précède, et sauf les modifications que de nouvelles découvertes peuvent apporter à cette opinion, que l'art typographique n'a été importé à Bar-le-Duc, que vers 1701, époque à laquelle cnmmence la succession connue de nos imprimeurs. Voici, d'après le résultat de nos investigations, la liste de ceux qui ont exercé dans cette ville de 1700 à 1800 :

Lochet (*Jean*), imprimeur-libraire. Son premier ouvrage connu est intitulé : *Recueil général des règlements particuliers et des coutumes anciennes du monastère de Sainte-Claire de Bar-le-Duc*, divisé en 2 parties. Bar-le-Duc, 1701, in-8°. Il a imprimé en 1711, une nouvelle édition du Commentaire de Jean le Paige, sur la coutume de Bar, in-12. On voit par le titre de ce volume, que Lochet était imprimeur du duc de Lorraine et de Bar (Léopold), et de la ville. Il demeurait rue du Bourg, *au laurier couronné*. Il mourut à Bar le 7 janvier 1720; son imprimerie resta, à sa mort, entre les mains de sa veuve, qui la possédait à la fin de 1721, ainsi qu'on l'apprend par un extrait des *Arrêts du conseil d'Etat de S. A. R., servant de règlement pour les fournitures et ustensiles aux troupes qui sont sur les frontières*, du 13 novembre 1721, imprimé à Bar-le-Duc, chez la veuve Jean Lochet, imprimeur ordinaire de S. A. R., de sa chambre du conseil et des comptes du duché de Bar et de la ville (1).

Briflot (*Richard*), imprimeur-libraire. Il dut s'établir à Bar, en vertu d'un décret de la duchesse douairière de Lorraine et de Bar (2), du 29 septembre 1733, qui permit à Richard Briflot, natif de Stenay, de travailler à l'imprimerie à Bar. Il obtint, le 16 février 1735, le titre d'imprimeur du duc de Lorraine et de Bar, et travailla depuis pour la chambre des comptes et le bail-

(1) Archives de la Meuse. Liasses provenant de M. de Vendières.

(2) Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine et de Bar, veuve de Léopold, mort en 1729.

liage. Il imprima en 1748, la 4e édition du *Panégyrique de Louis XV*, par Voltaire. L'auteur se trouvait alors à la cour de Stanislas, à Commercy, où il arriva à la fin de janvier (1). Briflot imprima l'année suivante, la 1re édition des *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire, au pouillié et à la description générale du Barrois*, publiée par de Maillet, 1749, in-12; il édita aussi vers ce temps, un ouvrage moins connu, qui a paru sous le titre de *Traité du faux*, ou l'ordonnance de France du mois de juillet 1737, conférée avec les ordonnances de Lorraine, in-12. Il mourut à Bar, le 31 août 1783, à l'âge d'environ 84 ans. Il résidait en 1755, *près les Dames de la Congrégation*, dont la maison, affectée depuis la révolution au service de la municipalité, vient d'être démolie pour l'agrandissement de la place de l'Hôtel-de-Ville, dite aujourd'hui *place Reggio.*

Gérardon (*Louis*), imprimeur-libraire. Son existence comme imprimeur et libraire, en 1738, est révélée par un exemplaire d'une *Ordonnance de la prévôté et police de Bar*, du 19 février de cette année, imprimé en placard et sorti de ses presses. On a aussi une *Ordonnance de la prévôté et police de Bar*, du 14 novembre 1739, imprimée à Bar, chez Louis Gérardon, imprimeur-libraire, in-12.

Christophe (*François-Louis*), imprimeur-libraire. Il a imprimé en 1766, deux ouvrages intitulés : 1° *La Conquête de la terre promise*, poëme (en douze chants), 2 vol. in-12; 2° *Arrêts du Conseil d'état du roi, avec les ordonnances des chambres des comptes de Lorraine et Barrois, concernant la maîtrise des orfèvres de Nancy et de Bar*, in-12 (2). C'est aussi de ses presses

(1) Durival. *Description de la Lorraine*, etc., t. I, p. 196.

(2) On remarque à la fin du volume les noms et surnoms des marchands orfèvres, joailliers de Bar, reçus conformément au règlement général du 26 avril 1765. Les personnes inscrites sur cette liste sont au nombre de 10.

qu'est sorti l'ouvrage de M. Grignon, maître de forges à Bayard, imprimé sous le titre de BULTIN (*sic*) *des fouilles faites par ordre du roi, d'une ville romaine entre Saint-Dizier et Joinville en Champagne*, découverte en 1772-1774, in-8° de 80 pages. On connaît un *Mémoire sur les états du duché de Bar,* imprimé à Verdun, par François-Louis Christophe, in-4° de 9 pages, arrêté en assemblée des notables des trois-ordres, à Bar-le-Duc, le 4 novembre 1788 (1).

BRIFLOT (*Jean-Richard*), fils de Richard Briflot. Il exerça la profession d'imprimeur à Bar, plusieurs années avant la mort de son père, ainsi qu'on le voit par un exemplaire des *Lettres patentes en forme d'édit pour la prise de possession des duchés de Lorraine et de Bar, données à Versailles au mois de février* 1766. Bar-le-Duc, Jean-Richard Briflot, imprimeur de la chambre des comptes, in-4° de 4 pages. Il était en 1780 imprimeur du bailliage de Bar, titre qu'il prend aussi sur des impressions faites pour le bailliage en 1789. Il a été imprimeur du département, à partir de 1790, et du district de Bar, en 1793 et 1794. Il mourut en cette ville, le 17 août 1802, âgé de 63 ans. Nous possédons une annonce imprimée en placard, et sortie des presses de Jean-Richard Briflot, en 1782. C'est l'avis d'une adjudication qui a dû se faire, le 5 mai de cette année, en l'*Hôtel du Cygne*, à Bar-le-Duc, pour la location des revenus de la mense abbatiale de l'abbaye de Montiers-en-Argonne.

(1) Ma bibliothèque, livres et documents recueillis à Bar. Archives de la Meuse. En tête du premier volume de *La Conquête de la terre promise,* on remarque une épître dédicatoire à M^me^ la duchesse de Chevreuse, signée L. D. B. (l'abbé de Bérault). Le privilége accordé à la demande de l'imprimeur, pour l'impression du livre, a été donné à Commercy par le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, le 9 septembre 1765. On sait que l'abbé de Bérault-Bercastel, auteur de cet ouvrage, a rempli les fonctions de professeur du collége à Bar-le-Duc où il a demeuré.

Choppin père (*Charles*), imprimeur-libraire. Il partagea le service des impressions du département avec Jean-Richard Briflot, en 1790 et années suivantes, jusqu'aux événements du 9 thermidor an II. Il a été aussi imprimeur de la société des *Amis de la Constitution*, puis de la *Société populaire de Bar,* dont il était membre en 1791, 92, 93 et 94. Il a imprimé en 1800, la *Jeunesse de Figaro,* roman de Regnault-Warin, déjà connu alors par le *Cimetière de la Madeleine*, et quelques autres ouvrages politiques et littéraires. Il s'adjoignit depuis, pour l'exercice de son industrie, *Noël-Charles* Choppin, son fils, avec lequel il était associé en 1810. Il mourut à Bar, le 14 janvier 1819, à l'âge de 75 ans.

Moucheron et Duval, imprimeurs associés en 1790, puis Duval seul en 1794, rue Voltaire. Ils paraissent avoir été chargés des impressions du collége. Ils ont imprimé en société, entre autres ouvrages, en 1790 : 1° *Discours, projet et observations sur l'instruction publique*, par J.-F. Major, professeur de rhétorique au collége de Bar, le 12 octobre 1790, in-4° de 24 pages. 2° *Résultat d'un mémoire très-étendu sur le produit du vignoble du Barrois*, par M. de la Morre, principal du collége, et lu à la *Société des amis de la Constitution*, dans la séance des 23 et 25 octobre 1790, in-4° de 12 pages. L'année suivante, Moucheron et Duval ont imprimé, en société, un ouvrage de Regnault-Warin, intitulé *Siècle de Louis XVI*, dont on ne rencontre que le tome Ier; ce qui porte à croire qu'il n'a point été achevé. Il y a beaucoup d'apparence que les ouvrages de Gérard, qui ont paru sous le titre, l'un de *Tableau social*, et l'autre de *Lettre au Pape sur le fanatisme et ses erreurs*, sont sortis de leurs presses. Ils ont été imprimés, le premier en 1791, et le second en 1792, in-12. Ils ont donné encore l'*Almanach du département de la Meuse,* pour 1792, publié par M. L*** (*Lavocat*), in-18, et en 1793, un ouvrage de Regnault-Warin, intitulé *Eléments de politique*, in-12. On doit à Duval l'impression de deux brochures publiées après

les événements du 9 thermidor, intitulées, l'une *Exposé des persécutions exercées dans la commune de Bar-sur-Ornain*, in-4° de 55 pages, et l'autre *Les citoyens de la commune de Bar-sur-Ornain, réunis en société populaire, aux représentants du peuple composant le Comité de sûreté générale à la Convention nationale*, in-4° de 24 pages (Bar-sur-Ornain, le 25 frimaire de l'an III).

Laguerre (*Nicolas*), imprimeur et libraire. Son existence comme typographe, en 1795 et 1796, est révélée par des actes du Directoire du district de Bar et de l'administration centrale du département, sortis de ses presses. Il paraît avoir succédé au sieur Choppin (Charles), comme imprimeur du département et du district de Bar, dont il a partagé les impressions avec Jean-Richard Briflot, dans le cours de ces deux années. Il est mort à Bar-le-Duc, le 15 août 1841, âgé de 58 ans. Comme Richard et Jean-Richard Briflot, il a imprimé quantité de petits livres d'église, et d'autres ouvrages destinés à l'instruction morale et religieuse des jeunes gens dans les colléges et des enfants dans les écoles.

Je ne terminerai pas cet essai sans dire quelques mots de nos plus anciens livres manuscrits et imprimés, et sans citer quelques faits propres à donner une idée de l'état du commerce de la librairie dans les siècles qui ont précédé le nôtre. C'est dans les bibliothèques des monastères principalement qu'il faut chercher ce qui nous reste en livres de ces époques. Voici en quels termes le bibliothécaire de Saint-Mihiel, M. Granvoinet, signalait au préfet de la Meuse, dans un rapport du 19 frimaire an IX (10 décembre 1800), les richesses bibliographiques existant alors dans le dépôt de livres confié à ses soins, et qui, en l'an III, renfermait, suivant ce rapport, environ 16,500 volumes, nombre qui, par suite de restitutions faites à divers émigrés autorisés à y reprendre leurs livres, au retour de l'émigration, se trouvait réduit d'environ 4,000 volumes.

« Il existe actuellement, dit M. Granvoinet, 12,300 volumes, y » compris une très-grande quantité de vieux livres ascétiques de » peu de conséquence, qui ne valent pas la peine d'être inscrits » au catalogue et qu'on aurait pu mettre au rebut. Dans ce nom- » bre, il y a à peu près 8,000 volumes in-8° et in-12, 1,680 » in-4°, et 2,620 in-fol.

» Les ouvrages qui dominent sont des Bibles (il y en a d'une » édition rare). Il y a deux exemplaires de la polyglotte; des » interprètes et des commentaires de l'Ecriture; environ 45 ou- » vrages imprimés depuis 1457 jusqu'en 1500; *les Antiquités* » *grecques et romaines* avec des gravures; *les différentes reli-* » *gions du monde*, avec de belles gravures par Bernard Picard; » quelques Atlas anciens; des dictionnaires de différentes es- » pèces; environ 75 manuscrits, la plupart sur parchemin, » parmi lesquels il s'en trouve des XIII^e^ et XIV^e^ siècle, mais » qui ne sont que des Bibles, des homélies des saints Pères, » des conciles, des constitutions monachales. Tous les Pères de » l'Eglise se trouvent dans cette bibliothèque, dont plusieurs » ont double exemplaire; le recueil de tous les conciles en 33 » vol. in-fol., d'une édition superbe. Il y a quelques ouvrages » de droit, des coutumes de différents pays, mais il existe peu » d'histoire et d'ouvrages de littérature. Il n'y en a point de ma- » thématiques, de médecine ni d'histoire naturelle. »

Je ne puis résister au désir de reproduire encore ici un extrait d'un autre rapport, adressé au Préfet du département, le 1er septembre 1816, par M. Perrin, alors archiviste et bibliothécaire à Saint-Mihiel, parce qu'il renferme des détails que l'on ne trouve pas dans le rapport de son prédécesseur, tant sur le local où la bibliothèque était établie, que sur le nombre et la nature des œuvres qu'elle contenait alors :

« Il existe, dans la cy-devant abbaye de Saint-Mihiel, une » vaste bibliothèque, qui a de longueur 49 mètres 10 décimètres, » et de largeur 7 mètres 70 centimètres.

» Le plafond en est superbe, décoré de guirlandes supérieu- » rement travaillées. Elle renferme 11 à 12 mille volumes, dis- » tribués dans 58 armoires bien boisées et très-bien sculptées. » Cette bibliothèque est riche en Bibles en toutes sortes de lan- » gues, et le Talmud, en hébreu, formant 14 vol. pet. in-fol. s'y » trouve.

» En général, il y a beaucoup d'excellentes éditions, beaucoup » d'incunables et une soixantaine de manuscrits, tant in-fol. » qu'in-4° et in-8°. Ces manuscrits ne sont pas à la vérité iné- » dits. Il en existe du VIII^e siècle, plusieurs du IX^e, X^e, etc., » jusqu'au XIV^e.

» Au-devant de cette superbe salle, se trouve un vestibule où » sont déposées les archives domaniales, qui proviennent des » abbayes de Saint-Mihiel, de Saint-Benoit, l'Etanche et autres » maisons religieuses de l'arrondissement (1).

L'abbaye de Saint-Mihiel ne fut pas la seule maison religieuse du pays qui possédât une bibliothèque. Les inventaires de mobilier de ces maisons, dressés à l'époque de leur clôture, en 1790, prouvent qu'elles renfermaient généralement des collections plus ou moins considérables de livres, dont on retrouve encore les catalogues dans nos archives. Plusieurs de ceux-ci forment de forts volumes in-folio et in-4°. Le commerce de la librairie a dû à l'existence de ces nombreux établissements, à celle d'une foule d'autres bibliothèques formées dans les presbytères, dans les châteaux et en d'autres maisons, par des particuliers appelés par leurs emplois ou leurs professions, à se livrer à l'étude des lettres, des sciences et des arts, un développement qui con-

(1) Archives de la Meuse. Les Archives domaniales, mentionnées ici, ont été extraites, en 1847, du local où elles étaient en dépôt à Saint-Mihiel et amenées à Bar-le-Duc, pour être réunies aux archives du département, où elles ont été classées depuis, par les soins de l'archiviste actuel, M. Marchal.

tribua beaucoup à sa prospérité, principalement dans le siècle dernier. On a vu plus haut que tous les imprimeurs établis à Bar de 1700 à 1800, réunissaient à cette qualité celle de libraire. Cela n'empêcha point un jeune libraire, le sieur Jean Mécuson, de venir, vers 1758, se fixer dans notre ville, où il a exercé cette profession jusqu'à sa mort, arrivée le 2 septembre 1822. Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, ses magasins, établis à la ville-haute, furent fréquentés par tout ce qu'il y avait alors d'hommes honorables à Bar et dans les environs. Il contribua beaucoup à enrichir les bibliothèques, des ouvrages publiés en France et en Lorraine, par les grands écrivains de cette époque. Il reçut, durant cette longue période, la visite de trois personnages éminents, dont il se plaisait à rappeler le passage dans son établissement : Jean-Jacques Rousseau, dont on a donné le nom à une de nos rues, le duc de Cossé-Brissac, et l'abbé de Brienne. Le premier a logé dans un hôtel situé sur la place *de la Couronne*, où se trouvait alors une auberge accréditée. Quant au cardinal Loménie de Brienne, qui a été ministre et mourut à Sens, en 1794, on sait par l'histoire, qu'il aimait les livres avec passion et ne passait jamais dans une ville, sans entrer chez les libraires.

Cet essai est loin de présenter tous les détails historiques et bibliographiques qui peuvent se rattacher aux questions que j'ai entrepris d'y traiter. C'est, à mes yeux, une ébauche à laquelle la recherche, l'étude et la mise en lumière d'autres documents existants dans nos bibliothèques et surtout dans nos archives, ne peuvent manquer d'ajouter nombre de traits nouveaux, utiles à la solution définitive de la question relative à l'importation de l'art typographique à Bar, question que le savant auteur des *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine* (M. Beaupré), n'a résolue qu'en partie, et dont notre Société m'a paru spécialement appelée à s'occuper.

ENTRETIEN

SUR

VICTOR ORSEL,

PEINTRE LYONNAIS,

PAR M. BIRGLIN,

Architecte, Conservateur du Musée de Bar-le-Duc.

(*Réunion du 2 Mai* 1870.)

L'ART n'est autre chose que la manifestation du beau idéal. L'imitation de la nature est un de ses moyens accessoires, l'illusion réaliste n'en est que l'écart. Il cherche à exprimer la beauté physique, intellectuelle et morale et va jusqu'en Dieu même trouver la source vive *du beau. Tel est surtout l'art religieux et chrétien.*

Il n'est pas sans intérêt de connaître sur ce point l'opinion d'un philosophe dont le nom fait autorité. M. Cousin ne reconnaît pas l'art religieux. « L'art, dit-il, n'a pas pour but d'exciter directement le sentiment moral et religieux. L'objet propre de l'art est de produire l'idée et le sentiment du beau ; cette idée et ce sentiment épurent et élèvent l'âme par l'affinité du beau et du bien et par le rapport de la beauté idéale à son principe qui est Dieu.

Cousin ne peut accepter la théorie qui confond le sentiment du beau avec le sentiment moral et religieux, met l'art au service de la religion et de la morale et lui donne pour but de nous rendre meilleurs et de nous élever à Dieu.

« L'art produit le perfectionnement de l'âme, mais indirecte-

ment. L'artiste est avant tout artiste. Ce qui l'anime est le sentiment du beau. Il se confie à la vertu de la beauté. Il la fortifie de tout le charme et de toute la puissance de l'idéal, c'est à elle ensuite à faire son œuvre. L'artiste a fait la sienne quand il a procuré à quelques âmes d'élite le sentiment exquis de la beauté.

» L'art est une puissance indépendante qui ne relève que d'elle-même.

» On parle de la foi qui animait les artistes et vivifiait leurs œuvres, cela est vrai de *Cimabuë* et de *Giotto;* mais après *Angelico da Fiesole*, à la fin du XV[e] siècle, en Itàlie, on aperçoit surtout la foi de l'art en lui-même et le culte de la beauté. Raphaël, dit-on, allait passer cardinal; oui, mais en peignant toujours le Galatée et sans quitter la Fornarina (1). »

Telle est, Messieurs, la pensée bien nette du philosophe; je me contenterai d'y opposer la double lumière de la vie et de l'œuvre d'Orsel.

Victor ORSEL naquit à Oullins, près Lyon, en 1795, dans une maison de campagne de sa famille.

A l'âge de quatre ans, il perdit son père et fut placé sous la direction d'un digne et savant ecclésiastique; ses études furent solidement basées sur la religion. Il faisait sa nourriture de la Bible, des Pères de l'Eglise et de la science des conciles. Entraîné vers les arts par un penchant irrésistible, il choisit la peinture.

L'Ecole de Lyon venait d'être fondée par Napoléon I[er], et se trouvait sous la direction d'un homme du plus haut mérite, M. Revoil. Le maître comprit l'élève et le conduisit rapidement au sommet de sa classe; si bien, qu'en 1814, les événements ayant privé momentanément l'école de son directeur, Orsel fut choisi par ses condisciples pour le remplacer. Le jeune maître se montra digne de sa tâche.

(1) Victor Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien.* VIII[e] leçon.

C'est à Paris qu'il fallait, comme aujourd'hui, chercher l'enseignement élevé des arts. Orsel y vint demander à l'illustre *Guérin* une direction qui se garda bien de substituer le maître à l'élève. Ce n'est pas une des moindres gloires de l'artiste qui a peint Marcus Sextus et traduit les touchantes pages de Virgile, d'avoir su respecter le génie de ses élèves en leur imprimant un élan qui ne pouvait que le grandir.

Guérin fut appelé à la direction de l'Ecole de Rome. Orsel l'y suivit.

Napoléon sentait la valeur des arts. Il avait réuni au Louvre, comme en un trophée de dépouilles opimes, les chefs-d'œuvre antiques et de la Renaissance qu'il avait été possible d'amener à Paris. Avec ces ressources, l'initiation était sérieuse et l'on pouvait croire que l'Italie n'avait plus autre chose à dévoiler aux yeux étonnés du jeune homme que la magnificence de ses ruines et la splendeur de son ciel.

Mais il y restait encore Raphaël dans ses fresques, les basiliques avec leurs puissantes mosaïques, Florence, ses cloîtres, *Fra Angelico*, le Campo Santo de Pise où l'*Orcagna* jouit d'une gloire incomparable.

Quoique peu recherchés alors, ces maîtres devinrent les familiers d'Orsel; il reçut d'eux une sève vigoureuse qui prépara la force et l'originalité de son talent.

Lorsqu'arriva le temps de produire, ce fut à Paris qu'Orsel se fixa : il y mit au jour trois œuvres capitales : le tableau *du Bien et du Mal*, le *Vœu de Fourvières*, et *la chapelle de la Vierge, à l'église de Notre-Dame de Lorette.* Même, ces travaux absorbant les dix-huit dernières années de sa vie dans le labeur de la composition et de l'enseignement, il laissa inachevée une partie de la chapelle que la main pieuse d'un ami devait terminer.

Le 1er novembre 1850, succombant à une maladie cruelle, Orsel

emportait dans la tombe la certitude d'avoir accompli de grandes choses. Jamais il n'avait reçu les satisfactions dues à son mérite.

J'ai esquissé, Messieurs, en traits simples une existence grande et noblement remplie. Un enseignement doit en ressortir. Qu'est-ce que cet homme a voulu? Qu'a-t-il produit dans sa solitude étrange?

Il a voulu assouplir la peinture, jusqu'à en faire un moyen de porter dans les âmes les convictions religieuses les plus élevées comme les plus précieuses. Il a fui avec un soin jaloux le sentimentalisme qui énerve ou le culte exclusif de la forme qui charme sans instruire. Il a mis sa gloire à enseigner la foi chrétienne avec le secours du dessin le plus pur et la puissance de l'émotion la plus vraie. Il n'a rejeté aucun des éléments sains de l'art du peintre; au contraire, il en a fait une harmonieuse unité, s'efforçant, comme il le disait lui-même dans une expression désormais consacrée, de *baptiser l'art grec*, c'est-à-dire d'envelopper la pensée et l'enseignement chrétiens dans la forme la plus belle et la plus touchante et, à la faveur de l'émotion qu'elle produit, de pénétrer au cœur du spectateur pour l'emporter aux célestes régions de la Foi.

Voilà ce qu'a voulu Orsel! Son œuvre a-t-il répondu à ses desseins?

Ce serait un travail considérable de feuilleter devant vous, Messieurs, la publication incomplète encore, des compositions du maître. Touchons seulement, en les effleurant, aux sommets de ses travaux : *Le Bien et le Mal*, — *Le vœu de Fourvières*, — *La chapelle de la Vierge*.

Et cependant comment ne pas citer au moins les deux toiles qui font l'honneur du Musée de Lyon : *la Mort d'Abel*, et *Moïse sauvé des eaux?*

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, une critique savante de ces peintures; je ne puis que vous transmettre les impressions que j'ai ressenties devant ces compositions admirables. Eh bien! laissez-moi vous dire que la mort d'Abel m'enleva jusqu'à l'enthousiasme. Le corps de la victime est là, étendu : sa tête repose sur les genoux de sa mère. Caïn s'enfuit et le père courroucé le maudit, pendant qu'Eve éplorée saisissant la main d'Adam, se frappe la poitrine. La tête renversée dans une indicible douleur, elle semble s'écrier, rappelant la première faute : *Me, me, adsum qui feci!*

Ce tableau date de 1823. Orsel avait 28 ans. Il avait atteint, en peignant la tête d'Eve, à l'apogée de l'expression.

Comment vous rendre, Messieurs, l'admiration respectueuse qui s'empare de l'âme en face du tableau de Moïse présenté à Pharaon? Toutes les magnificences de la cour de Toutmosis sont réunies dans une mise en scène ou règne en même temps une gravité austère. Malgré la beauté du palais et la vivante silhouette du fond, malgré l'élégante variété d'accessoires, disposés avec une justesse et une exactitude historique qui a devancé l'ouverture de nos musées égyptiens, tout est à l'expression. Sans doute cet enfant robuste présenté par la servante de Termutis nous attache; sans doute aussi nous sommes touchés de la démarche noble et de la demande de la fille du roi qui désigne le palais où son père va recevoir Moïse; nous tremblons avec la mère comprimant la joie de sa fille qui va trahir sa ruse et perdre son bonheur; nous ne pouvons en même temps nous défendre de nous arrêter sur les regards des grands qui s'entrecroisent et dénotent une curiosité inquiète; mais le Pharaon! gravement assis, la main droite soulevée, la tête inclinée et pensive, il accuse d'un œil anxieux la méditation profonde de l'avenir. Tout un monde de préoccupations passe devant lui et l'on se sent hésiter sur la détermination à prendre, tant l'attitude, le geste,

l'ensemble du personnage s'emparent du spectateur pour ne faire qu'un avec lui.

J'ai hâte, Messieurs, de vous parler du tableau *du Bien et du Mal* commencé à Rome en 1829 et exposé au Salon de 1833. Il fut du petit nombre des ouvrages qui obtinrent les applaudissements de la critique. Je voudrais, si le temps le permettait, pouvoir en lire les descriptions fidèles qu'en ont faites des juges éminents.

Orsel savait l'art de rendre une grande pensée ou une grande action. Il tenta de fixer sous un seul regard, le développement d'une idée-mère présentée sous ses différentes faces. Ce qu'on appelle en réthorique la confirmation ou la preuve, cette partie stratégique du discours, il la transporte sur sa toile, sous la forme suave ou terrible d'un poème.

Etant donnée une grande pensée, la lutte du Bien et du Mal qui se disputent le monde, un sujet principal en indiquera l'image accentuée. Des tableaux habilement agencés dans un cadre symbolique, développeront l'action successive du Mal comme du Bien dans la vie, puis au sommet la conclusion sera posée par Dieu lui-même. Certes, voilà un cadre immense, et la manière dont il est rempli nous rappelle les arts du moyen-âge dans leur splendeur, alors que le choix de la forme nous fait rêver aux plus pures époques de l'antiquité.

Au centre deux jeunes filles; l'une, attentive aux leçons que lui fournit le livre de la Sagesse, est protégée par l'ange armé; l'autre, passionnée et distraite, a foulé aux pieds ce même livre, pour prêter l'oreille aux suggestions d'un démon. Quel sera le sort de chacune d'elles?

Suivons la dernière qui se laisse emporter par un brillant cavalier. Bientôt c'est la honte et l'abandon. Chassée par le séducteur, elle implore vainement ce cruel satisfait qui la fait railler par son fou.

Du moins son père, sa mère l'accueilleront-ils au foyer? Mais elle a une sœur, et sa présence la souillerait. Le père offensé la repousse et la maudit. Survient alors le désespoir. Le fruit du crime est inerte à ses pieds. Elle a donné la mort à son enfant. Elle se pend au même arbre près duquel elle avait pris la fuite.

La légende du Bien nous montre la jeune fille sage, accostée par un chevalier qui lui déclare son loyal amour ; les yeux baissés, elle désigne sa mère, du consentement de laquelle doit dépendre l'union.

Puis viennent les fiançailles en présence du père confiant et de la mère dont le regard inquiet scrute l'époux jusqu'au fond de l'âme.

Le jeune chevalier part pour la guerre, laissant son épouse à la garde du noble sentiment de la maternité.

De retour, le soldat a déposé les armes pour se livrer aux joies du foyer domestique, admirablement rendues par les caresses qu'il donne à son enfant.

Au sommet du tableau, le Christ reçoit dans son éternité la jeune fille sage, tandis qu'à sa gauche le démon qui a tenté l'impudique la précipite dans les abîmes.

Telle est sommairement, Messieurs, la marche de cette double épopée, dans laquelle figures, cadres, ornements, jouent un rôle très-marqué. L'unité y est parfaite, la variété partout. Chaque scène est un chef-d'œuvre en même temps qu'un grand enseignement. Ce tableau appelé naïvement *le tableau des familles* par les gardiens de l'Exposition, mérite en effet de prendre place à tous les foyers et d'y être sans cesse médité.

Désormais la voie du peintre est tracée et *la Chapelle de la Vierge* nous le montre à l'apogée de son art.

Si l'on regarde en face le maître autel de l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, on a à sa droite la chapelle du Saint-Sacrement, à sa gauche la chapelle de la Sainte-Vierge, chacune

d'elles à l'extrémité des bas-côtés. Dans l'axe de la basse-nef s'ouvre la porte de la sacristie au-dessus de laquelle est un tympan formant plein mur. Une petite coupole surmonte quatre pieds-droits et reçoit le jour d'une lanterne. Tel est le champ offert au peintre pour célébrer les gloires de la Mère de Jésus-Christ.

Outre le tympan placé au-dessus de la porte de la sacristie, dans lequel est représentée l'idée générale, *la Vierge Mère de Dieu,* trois divisions du sujet correspondent aux différentes parties de la construction : *les pieds-droits* reçoivent les figures symboliques, *les pendentifs* montrent l'action de la Vierge sur l'humanité, *et la coupole*, figurant la voûte des cieux, resplendit du triomphe royal de la fille de David. Le tout forme l'ensemble des Litanies traduites sur ces murailles de la façon la plus neuve et la plus hardie.

Je renonce à analyser, même succinctement, un travail aussi gigantesque. Qu'y doit-on le plus admirer du talent soutenu de la composition, ou de l'exécution poussée dans les moindres détails jusqu'à la perfection même, ou bien et surtout de l'idéal sublime qui a inspiré Victor Orsel? Je ne sais; car le propre de ce génie réside dans un équilibre de toutes les puissances de l'art et, sous sa main, le sujet respire si abondamment la vie, qu'on ne songe jamais à l'artiste qui l'a produit. Inimitable perfection que les seuls grands maîtres ont laissée à leurs œuvres!

Je ne puis cependant, Messieurs, taire une remarque qui caractérise la supériorité de cet ouvrage.

D'abord le parti pris de peinture dénote un principe qui n'a été mis en pratique qu'aux grandes époques et qu'un très-petit nombre d'artistes appliquent de nos jours : c'est la volonté de respecter l'architecture en la décorant, de fuir l'illusion qui montre à travers les murailles des ciels, des paysages, des horizons et laisse oublier qu'une construction solide, durable et disposée suivant un grand goût souvent, abrite à la fois le specta-

teur et l'œuvre du peintre. En un mot, c'est la teinte plate ou le fond d'or sur lesquels reposent les sujets ou la décoration, moyens difficiles il est vrai, mais qui ont le mérite d'allier l'un à l'autre, au lieu de les mettre en lutte, l'architecture et la peinture, deux arts si bien faits pour s'entendre.

Si nous examinons l'une quelconque des nombreuses compositions de la chapelle et que nous saisissions les éléments qui la constituent, figure ou ornement, nous y trouvons dans toute sa vérité l'empreinte de la nature créatrice. Rien d'essentiel n'y est omis; mais un goût épuré a présidé à toutes ces formes en élevant leur caractère à la hauteur du sujet. Ainsi, la nature, choisie toujours, assouplie au style, n'est jamais asservie à des caprices d'imagination qui en violent la vérité. De plus, sous ces formes belles, à travers ces compositions solides par la pensée, l'ajustement, le geste et l'expression, de la base au faîte de cet enchaînement harmonieux, circule, avec la sève poétique, la puissance lumineuse et vivifiante de la foi.

Ah! comment dire, en présence d'un tel ouvrage, que l'art existe pour l'art, quand on l'a défini : *la manifestation du beau idéal*, et que, pressant les idées et les termes pour savoir enfin ce qu'est le beau en lui-même, on ne trouve qu'un seul mot pour satisfaire au sens qu'on y attache et que ce mot : c'est Dieu!

C'est avec regret que j'abandonne cette admirable chapelle dont je n'ai pu, Messieurs, que vous donner une faible idée. Du moins est-ce pour reposer un instant nos regards sur un tableau digne de la plus haute admiration. J'ai nommé le *Vœu de Fourvières*.

En 1832, le choléra, après avoir ravagé le Nord et le Centre de la France, arrive aux portes de Lyon et rétrograde. En 1835, il franchit la ville sans l'atteindre. Les habitants décidèrent qu'un tableau commémoratif redirait aux âges futurs cette

protection miraculeuse, attribuée par la voix publique à Notre-Dame de Fourvières. Orsel en fut chargé et y consacra de longues et précieuses études.

La sainte Vierge, assise sur un trône, porte l'enfant Jésus. A ses pieds la ville agenouillée implore sa protection, tandis qu'un lion blessé lèche ses plaies. Debout, derrière le trône, un ange arrête de son glaive le *Choléra*, figuré par un Indien, qui verse sur la ville une coupe empoisonnée. La Mort, la Guerre civile l'escortent; mais saint Jean et les autres protecteurs de Lyon, ont intercédé pour la cité. Elle est sauvée.

La colline de Fourvières vue au-dessous des nuages qui supportent les grandes figures, achève d'écrire le sens du tableau.

Le vœu de Fourvières, ai-je dit, fut peint après de longues et sérieuses études qu'attestent des cartons admirablement reproduits. Cette peinture est l'expression la plus savante de l'art monumental. Simplicité et ampleur de dessin; modelé soumis, clarté et transparence des tons, toutes les grandes qualités de la fresque s'y retrouvent. Malheureusement cette toile, faite pour être vue et sentie de loin, n'a pas reçu la place qui lui était destinée. On devait construire pour elle, à Fourvières, une nef qui n'existe pas, et j'ai pu la voir accrochée aux murs de la cathédrale, à une hauteur pour laquelle elle n'a pas été peinte et sous le jour faux et confus des vieux vitraux (1).

Obligé de terminer ce court entretien, je laisse, Messieurs, sans en rien dire, tant et de si nobles travaux, où se reproduit sous mille formes cette inébranlable volonté d'enseigner aux hommes les leçons sublimes de la morale et de la foi.

Mais il est une chose que j'ai encore à vous faire connaître et

(1) Il me revient que le vœu de Fourvières, a trouvé dans une autre église de Lyon une place digne de cette grande composition.

dont je me reproche de ne pas vous avoir plus tôt entretenu. Orsel ne fut pas seul dans la carrière ardue qu'il a suivie, le ciel lui réservait un ami digne de son génie et de son cœur.

A l'atelier de Pierre Guérin, il connut un jeune homme du nom d'Alphonse Périn, fils du célèbre miniaturiste. Devenus l'un à l'autre sympathiques, ils se lièrent et ce fut pour toujours. Pour toujours : car la mort en éloignant Orsel ne l'a point ravi tout entier à son ami. C'est ensemble qu'ils firent à Rome leurs études si fortes et si originales. C'est côte à côte, mais sans confondre jamais leurs idées ni leurs talents, qu'ils exécutèrent leurs chapelles de Notre-Dame-de-Lorette; car, par un bonheur qui leur était dû, ces deux amis furent en même temps chargés, l'un de la chapelle de la Vierge, l'autre de celle du Saint-Sacrement. C'est en unissant leurs pensées et leurs réflexions qu'ils ont enseigné leur art à un petit nombre d'heureux élèves; c'est dans la même foi qu'ils ont vécu, qu'ils ont souffert et qu'ils ont espéré; et aujourd'hui que la tombe s'est fermée sur l'un d'eux, Alphonse Périn semble mort à sa propre renommée pour vivre dans la gloire d'Orsel.

Héritier des œuvres de son ami, il lui fait hommage de sa fortune, de son temps et de son savoir. Ses mains pieuses ont achevé ses travaux et lui élèvent aujourd'hui un monument plus durable que l'airain; et bientôt les privilégiés pourront étudier dans un ouvrage, admirable d'exécution et de conception, tout ce que fut Orsel.

Cette association si noble fut plus féconde encore. Un troisième artiste, à Rome, se joignit à Orsel et à Périn, ce fut l'éminent professeur de gravure à l'Ecole de Lyon, *Victor Vibert*. Nous le peindrons tout entier en disant qu'il consacra vingt ans à graver le tableau du *Bien et du Mal* (1); qu'il entreprit de ramener

(1) Edité par Schulgen et Schwann, rue Saint-Sulpice, à Paris.

son art à la pure école de Marc-Antoine, et que, comme Orsel, il succomba à la tâche dans un glorieux isolement.

Messieurs, nous voilà bien éloignés de la théorie de l'art pour l'art soutenue par Cousin.

Ne serait-il pas vrai de dire, en tirant des faits leur légitime conclusion, que l'art n'est pas un but, mais un moyen, comme tout ce qui alimente le jeu des facultés humaines; qu'on n'est pas asservi aux doctrines parce qu'on a su trouver en elles de hautes inspirations; que la part de la liberté n'est laissée d'ailleurs que trop grande puisqu'on admet de nos jours, presque sans distinction, l'art charmant ou laid, vulgaire ou sublime, religieux ou corrupteur; qu'enfin l'artiste, ayant le respect de lui-même, ne peut sans péril méconnaître le précepte d'Horace qui fit de la moralité une condition essentielle pour devenir habile à exprimer sa pensée, et qu'il a de plus le devoir, s'il est chrétien, de rendre sensibles les beautés idéales de la foi, s'élevant vers Dieu, seul but digne de ses efforts.

LE PAPILLON ET L'ESCARGOT.

FABLE

Lue par M. FLORENTIN dans la réunion du 1er juin 1870

A peine échappé du cocon,
Un brillant papillon
Essayait ses ailes
Dans un champ diapré de mille fleurs nouvelles.
De l'une à l'autre il allait et venait,
S'élevait, s'abaissait, tournait,
Tourbillonnait,
Toutes les admirant, mais ne sachant encore,
Parmi le riche écrin de Flore,
Sur quel joyau fixer son choix :
Bluets, coquelicots, liserons, églantines,
Splendides bassins d'or, suaves aubépines
Le ravissaient, l'attiraient à la fois.
Du haut d'une jonquille,
Un escargot, dressé sur sa coquille,
Lui dit : — Charmant fils du Zéphir,
Avant de te poser choisis avec prudence,
C'est souvent un poison que l'on boit, où l'on pense

Rencontrer et saisir
Un innocent plaisir.
— Merci de vos conseils, aimable solitaire,
Repartit au colimaçon
Notre étourdi; rampez, traînez votre maison
Où vous pouvez; c'est votre affaire.
Moi, je veux à mon gré de fleur en fleur courir,
Sans souci m'étourdir
Et jouir.
Il dit, et sur la rose,
En frémissant, tout d'abord il se pose,
La quitte et, tour à tour,
Parcourt
Les vergers et les bois, les moissons, les prairies,
S'enivrant à longs traits en cent coupes fleuries,
Et se riant du prudent escargot :
Il trouve enfin la mort dans le sein d'un pavot.

Enfant, il faut être plus sage :
Par des conseils sensés laisse-toi diriger.
La vie a son apprentissage,
Et sous des fleurs aussi cache plus d'un danger.

NOTE

SUR

L'ARCHITECTURE

ENVISAGÉE A UN POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE

Par M. C.-C. CHARAUX,

Docteur ès-lettres, professeur au Lycée de Bar-le-Duc (1).

(*Réunion du* 6 *Juillet* 1870.)

Quand on parle des arts qui contribuent à former le goût, à polir les mœurs, à élever les âmes, on entend presque toujours la poésie, la peinture, la musique : rarement songe-t-on à l'architecture. Est-ce erreur ou indifférence ? Nous laissons à de plus habiles le soin de trancher la question, et de rechercher les causes d'un oubli si général et si peu mérité. Pour notre part nous ne l'avons jamais compris, encore moins en sommes-nous coupable. Nous faisons comme le peuple, et ce qui, dans une ville, attire d'abord notre attention, ce sont ses monuments, ses églises, ses palais, ses maisons. Ils nous en disent plus sur le caractère des habitants, sur leurs penchants et leurs préférences que de longues et savantes dissertations. Nous aimons à deviner sous le marbre et la pierre, taillés et disposés de mille manières différentes, un passé que le présent peut bien altérer de parti pris ou défigurer par maladresse, mais qu'il ne saurait anéantir. Les musées nous ré-

(1) Aujourd'hui à la Faculté des Lettres de Grenoble.

vèlent le goût des classes élevées, le degré et la nuance de leur politesse, de leur délicatesse, de leur culture intellectuelle et morale : les monuments nous apprennent ce qu'était, ce que valait le peuple tout entier. Il a marqué la pierre du sceau de son génie, il l'a taillée sur le modèle de son âme, il l'a élevée dans les airs à la hauteur de sa foi et de ses espérances. Il semble parfois qu'avec elle il aspire à quitter la terre et à s'élancer dans l'infini. Souvent aussi on dirait qu'il craint d'abandonner cette même terre où il a concentré ses désirs et ses joies. Ses édifices ne s'élèvent pas alors plus haut que ses pensées : ils dépassent à peine le sommet des demeures ordinaires. Cette remarque s'applique surtout aux cités purement guerrières ou purement industrielles. Thucydide l'a faite un des premiers au début de son livre où il compare l'aspect général de Sparte à celui d'Athènes.

On distingue, aux monuments qu'ils ont élevés, les peuples qui pensaient d'abord à Dieu de ceux qui songeaient surtout à l'homme, à ses besoins ou à ses plaisirs. Ceux qui étaient forts, puissants, pleins de confiance en eux-mêmes et dans l'avenir se sont survécu dans les œuvres de leurs mains. Ceux qui avaient conscience de leur faiblesse, qui n'ont eu ni sève, ni vigueur, ni lendemain; ceux-là n'ont pas laissé plus de traces de leur passage dans le sol que dans l'histoire. Il faut songer à la postérité pour mériter l'attention de la postérité. Elle ne sait rien de ceux qui n'ont pas travaillé pour elle : loin de les célébrer elle oublie jusqu'à leur nom.

Rien d'ailleurs ne contribue comme les monuments à nous faire voir l'inépuisable fécondité de l'esprit humain, l'harmonieuse unité de l'univers. C'est par eux surtout que l'homme, avec le moindre degré de politesse et de culture, s'est fait, si l'on peut s'exprimer ainsi, créateur intelligent. De même que toutes les choses d'ici-bas nous élèvent à Dieu, si nous voulons bien les entendre, et reflètent son Etre infini; ainsi les œuvres de l'homme témoignent de ses pensées et de ses sentiments, de ses

douleurs et de ses espérances. S'il n'a point fait la matière, du moins l'a-t-il pétrie de sa main puissante, et l'hommage qu'il rendait du fond de son âme, sanctuaire invisible, au beau, au vrai, au bien, il a forcé la nature à le rendre avec lui. L'obscur langage de celle-ci est devenu une sublime éloquence qui éclate aussi bien dans la majesté des temples que dans l'harmonie des sons ou la vivante expression des statues et des peintures.

A mesure qu'il avance à travers les siècles, l'homme découvrant sans cesse des vérités nouvelles et les aimant d'un plus vif amour, la matière plus mobile encore que son âme (plus docile à coup sûr), lui fournit pour satisfaire ce besoin impérieux de dire ce qu'il sait, d'exprimer ce qu'il sent, une variété infinie de formes, de couleurs et de contours. Elle est toujours là, au service de son génie, comme lui féconde, inépuisable, et plus il crée, plus elle fournit, sans s'épuiser jamais, la matière de ses créations. De son vaste sein l'homme a tiré le marbre, la pierre, les métaux les plus utiles ou les plus précieux. Il a demandé aux fleurs dont elle se pare, aux arbres qu'elle fait naître et grandir, aux lianes grimpantes, aux tiges qui se dressent ou s'inclinent, aux dômes de verdure, le premier modèle de ses colonnes, de ses voûtes, de ses chapiteaux, de leurs moindres ornements. Ainsi s'enchaînent le monde visible et le monde invisible; ainsi Dieu reçoit le double hommage de l'homme, créature raisonnable et libre, et de la nature à laquelle l'homme communique, dans les chefs-d'œuvre de l'art, quelque chose de sa vie, de son intelligence et de sa liberté.

L'architecture est au premier rang des arts qui manifestent cette union de la matière et de l'esprit. Elle sert aux besoins de l'homme et à ses plaisirs; elle exprime, tantôt avec délicatesse, tantôt avec grandeur ses sentiments et ses pensées. Ce n'est pas seulement une école particulière qu'elle nous fait connaître avec ses aspirations et son génie, c'est tout un peuple dont elle manifeste, durant une longue suite de siècles, le caractère et les ten-

dances. A défaut d'histoire sa vie est écrite sur la pierre. Que saurions-nous, sans les monuments qu'ils ont laissés, des races Pélasgiques et de l'empire des Aztèques? Sans doute l'Opéra qu'on bâtit ne résume pas toute la vie morale de la France à la fin du XIXe siècle, mais il aide à la faire entendre; tout comme Notre-Dame sert beaucoup à l'intelligence du XIIIe siècle et de son histoire.

Les peuples sortis de l'état nomade débutent, de toute nécessité, par l'architecture. Il leur faut des abris contre la chaleur du jour et le froid des hivers. C'est encore à l'architecture qu'ils demandent, à l'apogée de leur civilisation, de splendides édifices pour abriter leurs tableaux et leurs statues. Les chefs-d'œuvre de l'art tirent un nouveau lustre des palais qui les protégent. Ainsi la basilique de Saint-Pierre est un chef-d'œuvre qui garde des chefs-d'œuvre et en rehausse le prix par sa beauté et sa majesté. On en peut dire autant du Louvre et de l'Escurial.

Si le caractère d'un peuple se reflète dans ses monuments, si son histoire s'écrit sur la pierre autant que sur les livres, son état moral à son tour, n'est-il pas dans un rapport étroit avec les édifices qui l'environnent et au milieu desquels s'écoule son existence? Est-ce que la route n'est pas directe du regard à l'âme, et peut-on admirer l'ordre et les proportions dans le monde visible, sans que l'esprit en soit éclairé d'une nouvelle lumière, sans que le cœur en soit, à certaines heures, ému et comme ébranlé? — Le tableau qu'on n'a vu qu'une fois peut vivre des années dans la mémoire, et le monument gracieux ou majestueux, élégant ou imposant que nous contemplons tous les jours ne laisserait pas dans notre âme une trace d'autant plus profonde qu'elle est plus souvent imprimée! Si l'aspect des lieux qu'ils habitent est pour quelque chose dans le caractère et la poésie des peuples, les monuments qui, dans certaines capitales, tiennent lieu de la nature, ne semblent-ils pas nous entourer d'un cercle imposant, je ne dirai point de rochers, de forêts et de montagnes,

mais de temples, de palais et d'arcs-de-triomphe? Oserait-on soutenir que l'éducation d'un Athénien se faisait tout entière à l'école des philosophes ou des rhéteurs; — que le Parthénon, les temples des dieux, les musées et les portiques n'y avaient aucune part? Le Capitole n'est-il pour rien dans la grandeur romaine et dans l'inébranlable constance du peuple roi? Qui peut supposer la foi chrétienne anéantie et nos cathédrales debout? Retranchez du village l'église qui en est l'âme et le centre, que deviennent les traditions, les souvenirs, le peu d'art et de poésie qu'on trouve encore dans nos campagnes? Le caractère lui-même n'en sera-t-il pas modifié, sa grandeur diminuée, sa vigueur affaiblie? Là où rien ne s'élève au-dessus des maisons particulières, je crains fort que les esprits ne soient descendus au même niveau, et qu'on n'ait infligé à toutes les âmes une commune mesure de médiocrité et d'impuissance. Les grands monuments sont comme les premiers degrés du ciel : on cesse d'y penser quand on cesse d'en bâtir.

Mon dessein, messieurs et chers collègues, n'était point de traiter le vaste sujet dont j'ai à peine esquissé les traits principaux, mais d'inspirer à l'un d'entre vous le dessein de le traiter, ou d'en faire à Bar-le-Duc une application particulière. N'attendons pas que les derniers monuments et les curieuses maisons qui attirent les regards de l'étranger aient disparu pour toujours. L'histoire de notre ville est encore, en grande partie, écrite sur la pierre. Hâtons-nous de la transcrire sur le papier qui, malgré sa légèreté apparente, la gardera plus longtemps.

QUELQUES MOTS

SUR

LA MORTALITÉ DES ENFANTS,

PAR M. LE DOCTEUR BAILLOT.

(*Réunion du 6 Juillet* 1870.)

UNE grave question, celle de la mortalité des enfants dans la première année de leur existence, préoccupe aujourd'hui plus que jamais la plupart des corps savants. J'ai dès lors pensé qu'il était du devoir de tous les membres du corps médical, appelés, par leurs fonctions, à vivre en quelque sorte au milieu des familles, et même dans leur intimité, de faire connaître le résultat de leurs études et de leurs observations sur un aussi important sujet. C'est donc à mon titre de médecin, et à ce titre seulement, que je viens prendre la liberté de vous présenter les considérations suivantes.

Exerçant la médecine depuis trente-sept ans, dans un centre de population de plus de 15,000 habitants, et ayant été chargé, pendant dix ans, de la surveillance des enfants assistés du département de la Meuse, j'en ai vu beaucoup succomber, après quelques jours, ou quelques mois d'existence.

Mes recherches et mes observations se sont ainsi portées sur des enfants nés dans les différentes classes de la société, élevés, et placés dans des milieux souvent très-opposés; d'où il résulte que, pour faire ressortir la différence qui existe dans les chiffres de leur mortalité, j'ai dû diviser ces enfants en plusieurs catégories, suivant l'influence plus ou moins grande des causes de maladies auxquelles ils se sont trouvés exposés.

Première Catégorie.

Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres élevés et entretenus au compte du Département, conformément à la loi du 8 pluviôse an XIII et au décret du 15 janvier 1821.

ANNÉES.	HOSPICES DÉPOSITAIRES.	ENFANTS âgés de moins d'un an.			ENFANTS morts dans la 1re année de leur existence.		
		Garçons.	Filles.	Totaux.	Garçons.	Filles.	Totaux.
1847	Bar.	21	26	47	8	12	20
	Verdun. . . .	32	22	54	13	6	19
1848	Bar.	22	13	35	13	12	25
	Verdun. . . .	26	31	57	15	16	31
1849	Bar.	23	25	48	14	12	26
	Verdun. . . .	24	17	41	11	12	23
1850	Bar.	11	21	32	6	13	19
	Verdun. . . .	14	16	30	7	10	17
		173	171	344	87	91	178

Les admissions ont été de 344, les décès de 178, et la *mortalité de 70,74 pour cent.*

Tous ces enfants, à peu d'exceptions près, appartenaient à de malheureuses femmes, livrées aux derniers excès du libertinage, à de pauvres mères de famille, plongées dans la misère, ou à des jeunes filles qui, pour la plupart, sous le poids de la honte, avaient eu recours à tous les moyens possibles pour déguiser leur état de grossesse, ou qui, préoccupées des difficultés qu'elles auraient un jour pour nourrir et élever leur enfant, avaient tout fait pour arriver à un avortement.

Un certain nombre de ces enfants pouvaient présenter, au moment de leur naissance, toutes les apparences de la santé et

porter en eux le germe de l'affection qui ne devait pas tarder à les enlever.

Aussi, en présence de leur origine, souvent entachée d'une altération profonde de l'économie; altération due soit à un état de souffrance survenue chez la mère pendant la gestation, soit à une infection morbide qu'elle leur a transmise pendant leur développement intra-utérin, il n'y a pas lieu de s'étonner du chiffre élevé de leur mortalité.

Ce résultat déplorable surprendra moins encore si l'on considère en outre : 1° Que ces enfants sont généralement transportés à la campagne, deux ou trois jours après leur exposition, à une distance quelquefois de trente kilomètres, couchés dans un panier, portés sur une hotte, vêtus plus ou moins convenablement, sans toutes les précautions nécessaires pour les garantir du froid, du vent, du soleil ou de la pluie, et pour leur permettre de respirer librement, ce qui les expose aux bronchites, aux catarrhes suffocants et aux congestions cérébrales. 2° Qu'ils sont privés d'un allaitement convenable, aucun d'eux n'étant nourri au sein, mais bien avec du lait de vache ou de chèvre, donné à la cuiller, au verre ou au biberon, pendant les deux ou trois premières semaines, et pendant les mois suivants, avec de la bouillie ou de la soupe au beurre, ou au lard et aux légumes (la soupe de la famille); nourriture le plus souvent impropre à la délicatesse de leurs organes et qui les prédispose aux maladies des intestins, et par suite aux affections du cerveau. 3° Enfin, qu'ils manquent de soins médicaux et de toute thérapeutique intelligente, lorsqu'ils tombent malades, parce qu'ils sont, pour la plupart, éloignés de la demeure d'un médecin, et abandonnés aux seules ressources de la nature. Heureux encore quand leur état ne vient pas à s'aggraver par suite d'une de ces médications empyriques qui ont toujours cours dans nos campagnes!

Deuxième Catégorie.

Les tours des deux hospices de Bar et de Verdun, supprimés

par arrêté préfectoral du 20 novembre 1858, ont été remplacés à partir du 1er janvier suivant par la création de trois bureaux d'admissions, l'un à Bar, l'autre à Saint-Mihiel et le troisième à Verdun, et par l'institution de secours temporaires accordés non-seulement aux filles-mères, mais aux mères indigentes qui consentent à élever leurs enfants.

Depuis cette nouvelle disposition, le mouvement des enfants assistés, enfants exposés, enfants abandonnés et orphelins pauvres, a été pour les années 1865, 1866, 1867 et 1868, savoir :

ANNÉES.	BUREAUX.	ENFANTS âgés de moins d'un an.			ENFANTS morts dans la 1re année de leur existence.		
		Garçons.	Filles.	Totaux.	Garçons	Filles.	Totaux.
1865	Bar.	1	10	11	1	5	6
	Saint-Mihiel .	1	3	4	»	2	2
	Verdun. . . .	7	1	12	2	1	3
1866	Bar.	3	1	4	1	»	1
	Saint-Mihiel .	»	1	1	»	»	»
	Verdun. . . .	4	2	6	2	1	3
1867	Bar.	2	2	4	2	2	4
	Saint-Mihiel .	»	1	1	»	»	»
	Verdun. . . .	1	3	4	1	1	2
1868	Bar.	3	1	4	2	»	2
	Saint-Mihiel .	1	4	5	»	2	2
	Verdun. . . .	1	6	7	1	2	3
		24	39	63	12	16	28

Sur ces 63 admissions, il y a 28 décès, ce qui constitue une mortalité de 44 pour cent.

La différence de mortalité entre les enfants de cette catégorie et ceux de la catégorie précédente doit d'autant plus surprendre,

que de tous les enfants assistés, ceux actuellement admis par les bureaux sont généralement dans les plus mauvaises conditions, parce que leurs familles sont, ou réduites à la plus profonde misère, ou tombées dans la plus complète abjection, ou privées de leur liberté par suite de condamnations judiciaires qui les éloignent momentanément de leurs foyers. Mais elle s'explique par le meilleur choix des nourriciers qu'il est maintenant possible de faire; car leur nombre est devenu supérieur à celui des enfants, et par les soins qui sont donnés à ces enfants dans leurs maladies, depuis que le Département a pris à sa charge les honoraires du médecin et la fourniture des médicaments.

TROISIÈME CATÉGORIE.

Enfants admis aux secours temporaires.

ANNÉES.	VILLES.	ENFANTS âgés de moins d'un an.			ENFANTS morts dans la 1re année de leur existence.		
		Garçons.	Filles.	Totaux.	Garçons	Filles.	Totaux.
1865	Bar.	13	23	36	2	1	3
	Saint-Mihiel .	6	11	17	3	»	3
	Verdun. . . .	15	18	33	»	»	»
1866	Bar.	25	12	37	1	4	5
	Saint-Mihiel .	17	11	28	»	3	3
	Verdun. . . .	20	20	40	1	»	1
1867	Bar.	18	19	37	2	3	5
	Saint-Mihiel .	10	16	26	2	»	2
	Verdun. . . .	15	25	40	2	3	5
1868	Bar.	15	19	34	1	2	3
	Saint-Mihiel .	17	9	26	2	2	4
	Verdun. . . .	27	16	43	6	4	10
		198	199	397	22	22	44

Sur ces 397 admissions, il y a eu 44 décès, soit 11,08 pour cent.

Les enfants compris dans cette catégorie étaient presque tous des enfants de filles-mères, et quelques-uns seulement appartenaient à de pauvres familles qui n'auraient pu les élever si l'on ne fût venu à leur aide. Peu d'entre eux ont succombé, quoique nés les uns et les autres dans d'assez mauvaises conditions, parce que, plus heureux que les enfants des deux catégories précédentes, ils ont été nourris et élevés par leurs mères.

Dans le but de prévenir et de faire cesser les abandons, le Département accorde, depuis le 1er janvier 1859, un secours temporaire de dix francs par mois, à la fille-mère et à la mère, dont l'état d'indigence absolue est régulièrement constaté et qui conservent leurs enfants; ce secours leur est continué pendant trois ans, et même plus, s'il est reconnu nécessaire. Toutes ces femmes dès lors allaitent leurs enfants et leur prodiguent tous les soins dont ils ont besoin.

La jeunesse, la fraîcheur et la santé de la plupart des filles-mères sont en outre autant de présomptions favorables pour leur aptitude à être de bonnes nourrices; et si quelques-unes, il est vrai, ne sont pas aussi heureusement douées, on peut dire que c'est l'exception; car la séduction ne s'adresse généralement pas aux natures faibles et maladives, aux malheureuses filles atteintes de quelque imperfection physique. Leurs enfants sont presque toujours forts, bien portants, bien constitués, et ne demandent qu'à vivre, ceux, surtout, de celles qui, n'ayant commis qu'une seule faute, en acceptent avec résignation toutes les conséquences, et cherchent à la réparer par les soins qu'elles leur prodiguent.

Quatrième Catégorie.

Enfants appartenant aux différentes classes de la société, nés et décédés dans la ville de Bar.

ANNÉES.	ENFANTS âgés de moins d'un an.			ENFANTS morts dans la première année de leur existence.		
	Garçons.	Filles.	Totaux.	Garçons.	Filles	Totaux
1865	167	174	341	42	32	74
1866	168	169	337	23	23	46
1867	202	209	411	25	26	51
1868	170	177	347	37	42	79
	707	729	1436	137	123	250

Sur ces 1436 naissances il y a eu 250 décès, soit 17,40 pour cent.

Cette mortalité est sans doute relativement très-considérable, et cependant elle n'est que la conséquence rigoureuse des différents milieux où sont nés et où ont été élevés ces enfants. Ainsi, il en est qui, en ouvrant les paupières, n'ont vu que l'abondance et tout ce qui constitue le bien-être; d'autres, un peu moins favorisés, mais encore dans les heureux, ont trouvé le nécessaire; mais le plus grand nombre n'ont rencontré que la misère avec son isolement et ses privations.

Comme dans toutes les villes industrielles, la population ouvrière occupe une très-grande place dans la ville de Bar, où elle est généralement peu aisée; aussi, pour beaucoup de familles,

l'arrivée d'un enfant, loin d'être considérée comme un événement heureux, y est envisagée comme une lourde charge, par l'impossibilité où l'on s'y trouve le plus souvent de répondre d'une manière convenable aux nécessités qu'elle impose.

L'homme et la femme, dans la plupart de ces familles, sont obligés, chacun de leur côté, de subvenir par un travail quotidien à l'entretien du ménage; et lorsque l'un ou l'autre vient à manquer à cette obligation, ne fût-ce que momentanément, aussitôt arrive la gêne à laquelle ne tarde pas à succéder la misère, pour peu que cette situation se prolonge.

Les femmes, en général, sont occupées dans des ateliers ou dans des caves et n'y respirent qu'un air presque toujours vicié et des plus insalubres; aussi sont-elles, pour le plus grand nombre, ou anémiques ou chlorotiques. Leur état de grossesse, quand il survient, ne les affranchit pas de l'obligation de pourvoir par elles-mêmes aux nécessités de la vie. Elles continuent ainsi à se livrer à leurs travaux et à vivre dans les mêmes milieux, jusqu'au terme de leur délivrance. Les veillées souvent prolongées, les fatigues quelquefois excessives, la nourriture abondante un jour, suffisante à peine le lendemain, et parfois de dures privations viennent ensuite exercer une influence des plus fâcheuses sur l'être qu'elles portent dans leur sein. Enfin sont-elles accouchées, et à peine rétablies, que la voix impérieuse du besoin leur rappelle l'obligation de retourner aussitôt à l'atelier, ce qui les met dès lors dans l'impossibilité d'allaiter leur enfant.

D'autres mères, beaucoup plus heureuses, pourraient et devraient remplir ce premier devoir de la maternité, et elles s'en exemptent, parce qu'elles préfèrent leur repos et leurs plaisirs aux obligations quelquefois pénibles de la nourrice.

Quelques femmes, enfin, pour s'excuser de ne point nourrir leurs enfants, allèguent, ou l'état de leur santé, ou leur conformation physiologique; mais le nombre de celles qui, en réalité, sont fondées à s'appuyer sur ces motifs est tellement restreint,

que c'est à peine une exception parmi toutes celles qui s'affranchissent de ce devoir.

De tous les enfants nés dans ces conditions, les uns sont placés en nourrice, lorsque leurs parents sont en état de s'imposer un pareil sacrifice, et ont eu l'heureuse chance de trouver des femmes présentant toutes les garanties nécessaires pour subvenir à un bon allaitement; les autres, et c'est le plus grand nombre, sont nourris et élevés au biberon, et enfin, quelques-uns seulement, sont nourris par leurs mères.

Toutes ces causes n'expliquent que trop pourquoi le chiffre de la mortalité des enfants de cette dernière catégorie est aussi élevé.

Si maintenant on considère dans leur ensemble tous les décès d'enfants, âgés de moins d'un an, compris dans ces diverses catégories, on voit que la moyenne est de 22,22 pour cent.

Après avoir ainsi exposé quelles sont les causes probables de cette grande mortalité et avoir fait ressortir leur influence plus ou moins pernicieuse, suivant les milieux où elles s'exercent, n'y a-t-il pas lieu de rechercher quelles en ont été les manifestations les plus fréquentes?

Ces renseignements, si on pouvait se les procurer, seraient sans aucun doute de la plus grande importance, car ils serviraient à affirmer la seule marche à suivre pour arriver à résoudre, autant qu'elle le comporte, cette grave question de la mortalité des enfants dans la première année de leur existence. Malheureusement il est difficile, pour ne pas dire presqu'impossible, de les obtenir, et il en sera probablement encore longtemps de même, à moins qu'à l'instar de ce qui a lieu dans la ville de Bar, l'on ne procède à aucune inhumation sans que la déclaration du décès ne soit accompagnée d'un certificat de médecin constatant la nature de la maladie qui a occasionné la mort.

Les recherches de cette nature ont donné pour la ville de Bar, les résultats suivants :

MALADIES.	ENFANTS DÉCÉDÉS										
	EN 1865.		EN 1866.		EN 1867.		EN 1868.		TOTAUX.		Total général.
	Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles	
Méningite	8	5	4	9	11	8	7	14	30	36	66
Bronchite	1	»	1	1	1	4	3	2	6	7	13
Catarrhe pulmonaire	3	»	»	»	1	2	»	»	4	2	6
Catarrhe suffocant	»	»	»	»	1	»	1	»	2	»	2
Pneumonie	»	»	»	»	»	»	5	1	5	1	6
Phtysie	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	1
Croup	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1
Dyphtérite	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1
Muquet	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Gastro entérite	10	10	4	3	7	6	15	15	36	34	70
Erysipèle	1	1	»	1	»	»	»	»	1	2	3
Scarlatine	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2
Variole	»	»	1	3	»	»	»	»	1	3	4
Pemphygus	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	1
Sclérème	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Anémie	11	14	8	4	3	3	4	8	26	29	55
Cachexie scrofuleuse	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Rachitisme	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1
Choléra	»	»	3	»	»	»	»	»	3	»	3
Asphyxie	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	1
Sans désignation	3	2	1	1	1	1	1	1	6	5	11
	24	32	23	23	25	26	37	42	127	123	250

Ainsi sur 250 décès, survenus dans une période de quatre ans, 66 ont eu lieu par affections cérébrales, 32 par affections des voies respiratoires, 70 par affections intestinales, et 55 par anémie.

Ce tableau, comme on le voit, indique de la manière la plus évidente quelles sont les maladies auquelles succombent le plus souvent les enfants, dans la première année de leur existence, et quoique relatif seulement aux enfants d'une ville, on est néanmoins fondé, d'après ce que l'on est à même d'observer, à en généraliser l'application.

Une telle indication n'est-elle pas des plus précieuses pour rechercher les causes de toutes ces affections et pour aviser ensuite aux moyens les plus efficaces de les prévenir ou de les combattre ?

C'est ainsi qu'avec un peu d'attention on s'aperçoit bien vite qu'un grand nombre d'entre elles ont un caractère tout accidentel et étranger à la constitution de l'enfant, et qu'il en est d'autres dont l'origine est due ou à une infection congéniale ou à un trouble fonctionnel survenu chez la mère, pendant la grossesse.

Les premières, sans aucun doute, peuvent être facilement prévenues ou combattues; mais malheureusement il n'en est pas de même pour les autres, et il en sera ainsi tout le temps que l'on n'aura pas senti la nécessité de se soumettre rigoureusement aux prescriptions de la morale, et de n'enfreindre aucune des lois de l'organisme.

Le défaut d'allaitement est donc le point de départ du plus grand nombre des maladies des enfants, et la cause principale de leur mortalité; ce fait est dù, ainsi qu'il a été dit, soit à une incapacité physiologique, soit à une mauvaise éducation, soit à l'impossibilité de se procurer des nourrices.

L'incapacité physiologique est le résultat du peu de développement ou de l'atrophie de la glande mammaire, du peu de proéminence ou de la rétraction du mamelon, et quelquefois, mais rarement, de la constitution débile ou maladive de la mère.

La mauvaise éducation conduit la femme à s'affranchir de l'obligation de remplir le premier devoir de la maternité. Elle la met en garde contre tout ce qui peut lui occasionner la moindre

sujétion ou la plus légère fatigue, elle lui fait tout sacrifier à son plaisir, ou l'autorise à se laisser absorber par des intérêts matériels qu'elle croit d'un ordre bien supérieur à l'obligation de nourrir elle-même son enfant. La mère de famille, en négligeant ainsi de répondre aux exigences de son organisation, ne se doute pas que, non-seulement elle compromet l'existence de son enfant, mais qu'elle s'expose aux conséquences les plus fâcheuses pour sa santé; car il est généralement reconnu que celle qui n'allaite pas son enfant est, par ce fait, plus disposée aux affections inflammatoires du péritoine et de la matrice, et aux dégénérescences cancéreuses de la glande mammaire et de l'utérus.

La grande aisance dont jouissent actuellement les habitants de la campagne, n'explique que trop pourquoi il se trouve aujourd'hui si peu de femmes disposées à se charger des enfants de celles qui ne veulent ou ne peuvent les allaiter.

Les nourrices sont ainsi devenues, de jour en jour, plus rares; et lorsqu'on est assez heureux pour en rencontrer, et surtout pour pouvoir faire un choix, on donne généralement la préférence à la fille-mère, que ses antécédents et sa conduite ne rendent pas indigne d'une pareille marque de confiance, parce que les autres étant, pour la plupart, de pauvres mères de famille, souvent chargées d'enfants, mal logées, mal nourries, et quelquefois privées du nécessaire, ne présentent, en quelque sorte, aucune des conditions indispensables pour pouvoir élever convenablement un enfant.

Cette impossibilité presque absolue de se procurer des nourrices doit-elle être considérée comme un mal? Loin de là, il y a plutôt lieu de l'envisager comme un grand bien, parce qu'elle est certainement appelée à avoir pour résultat de réveiller chez la mère de famille le sentiment de la maternité, en l'amenant à comprendre que sa mission ne consiste pas seulement à mettre au jour un enfant, mais qu'elle doit le nourrir de son lait comme elle l'a déjà nourri de son sang; qu'elle doit l'aider et le surveiller

dans ses premiers pas, et être la première à inspirer son cœur, à développer son intelligence et à lui faire prononcer ce mot si doux de *maman*, ce mot si cher au cœur de toutes les mères, qui est partout, et dans tous les idiomes l'*alpha* de son langage.

Qu'y a-t-il donc à faire pour arriver à diminuer, autant que possible, la mortalité des enfants nouveau-nés? Doit-on, comme on semble le proposer, recourir seulement à la création de médecins inspecteurs pour surveiller les nourrices et s'assurer du bon état des enfants? Mais cette mesure ne pourra certes pas répondre à ce que l'on se croit fondé à en attendre. Ne serait-il pas plus convenable de se préoccuper du soin d'attaquer le mal dans sa racine, et pour cela, de voir la société telle qu'elle est, avec ses aspirations, ses besoins et ses défauts; de diriger et de donner satisfaction aux uns, de ne rien négliger pour détruire les autres, et de faire comprendre surtout à la mère de famille que c'est un devoir sacré pour elle, que d'allaiter elle-même son enfant? Alors seulement on pourra être certain de voir diminuer une mortalité contre laquelle protestent et la nature et l'humanité.

Il est donc de la plus grande urgence de commencer, et au plus tôt, par s'occuper, plus qu'on ne le fait malheureusement, de l'éducation de la femme, et surtout de rendre celle-ci moins futile et mieux préparée à la mission pour laquelle elle est créée : c'est-à-dire à être mère et à en remplir tous les devoirs.

La femme, en effet, considérée sous le rapport physiologique, est tenue à donner à son corps toute la liberté et toute l'aisance nécessaires pour ne pas en entraver le développement. Elle doit, en conséquence, renoncer à ces corsets étroits qui, en comprimant la poitrine, s'opposent à la complète évolution des seins et à la libre expansion pulmonaire : ce qui peut donner lieu dans la suite aux accidents les plus graves. Elle doit également s'abstenir de faire usage de ceux qui, en allongeant la taille, exercent une pression sur les organes de l'abdomen au point d'en troubler

les fonctions, de rendre les accouchements plus laborieux, et de devenir parfois une cause de stérilité par la déviation que les intestins, ainsi refoulés, impriment à la direction de la matrice.

Sous le rapport moral, elle doit être initiée dès sa plus tendre jeunesse, avec tout le ménagement que comporte sa pudique ignorance, à la connaissance des importants devoirs qu'elle aura un jour à remplir, et être ainsi préparée à accepter avec joie et bonheur toutes les peines et les fatigues de la maternité.

L'institution des secours temporaires accordés à la fille-mère est appelée à rendre les plus grands services, du moment où elle a pour résultats d'amener une diminution dans le chiffre de la mortalité des enfants, de réduire le nombre de ceux que l'on expose, et, comme conséquence, l'allocation départementale affectée à leur entretien; car, pour les enfants exposés, ce ne sont plus des secours accordés seulement pendant trois ans, mais bien des secours continués jusqu'au moment où ils ont accompli leur douzième année. Mais, ce qui est beaucoup plus important, c'est que cette institution est de nature à faire naître et à resserrer les liens de famille entre la mère et son enfant, et peut-être aussi, est-ce trop espérer du cœur humain? entre le père, la mère et l'enfant.

La fille-mère, en effet, qui conserve et allaite son enfant, en prend généralement le plus grand soin. Elle lui consacre tout le temps dont elle peut disposer, s'impose souvent de grandes privations pour subvenir à tous ses besoins, et s'attache enfin tellement à lui, que lorsqu'arrive le moment où l'on vient à cesser de lui donner des secours, on ne la voit pour ainsi dire jamais l'abandonner, quel que puisse être l'état de ses ressources.

L'enfant, de son côté, auquel on a conservé sa mère, devient ensuite presque toujours pour elle la meilleure des sauvegardes, en la prémunissant par sa présence, contre de nouvelles fautes : récompense bien inappréciable déjà de toutes ses fatigues et de tous ses sacrifices.

Un certain nombre d'enfants assistés, placés à la campagne, succombaient, il y a quelques années encore, sans avoir été ni vus ni soignés par un médecin , parce que la dépense, occasionnée par une pareille démarche, aurait été à la charge du nourricier. Aujourd'hui, heureusement, il n'en est plus de même dans le département de la Meuse, l'administration indemnise le médecin et acquitte toutes les fournitures de médicaments. Par cette mesure il obtient ainsi un résultat des plus satisfaisants.

Pour arriver à diminuer, autant que possible, la mortalité des enfants dans la première année de leur existence, il y a donc lieu :

1° D'élever la femme dans la prévision qu'elle sera un jour mère de famille et que son premier devoir, s'il lui est donné d'avoir un enfant, sera de le conserver et de le nourrir de son lait.

2° De pénétrer la société de la grande et importante mission de la femme; et, pour lui en faciliter l'accomplissement, d'arriver à mettre celle-ci en situation de pouvoir remplir tous les devoirs de mère de famille.

3° De créer partout des secours temporaires en faveur de la fille-mère et de la mère indigente, pour que l'une et l'autre puissent répondre aux mêmes obligations.

4° De rendre obligatoire, pour chaque département, le paiement des frais de maladie de tous les enfants assistés.

Ces mesures, les seules auxquelles on puisse recourir, dans l'état actuel de la société, amèneraient, j'en suis convaincu, le résultat que je signale, et que doivent désirer tous les amis sincères de l'humanité.

ENTRETIEN

SUR

L'ÉTAT ET LE PROGRÈS

DANS L'ARCHITECTURE CIVILE A BAR-LE-DUC,

Par M. A. MAXE, architecte diocésain.

(*Réunion du* 3 *Août* 1870.)

TOUCHER la question du goût, Messieurs, en embrasser seulement certain horizon, est une tâche très-délicate, et peut-être au-dessus de mes forces; le goût, ce parfum de l'âme qui rayonne et brille dans les grandes conceptions de l'art, comme celles que l'on nous a exposées il y a trois mois avec tant de clarté et de poésie, se révèle dans les œuvres les plus ordinaires, il se trahit partout, jusque même dans le vêtement, dans la tenue des individus, et parfois on le confond malheureusement avec les écarts de l'imagination.

Humble praticien dans un art qui fait la gloire des nations, et qui est bien aussi la manifestation la plus sensible de leur civilisation, envisageant la question d'après ma faible expérience, je me propose simplement de rechercher si nous sommes en progrès aujourd'hui, sous le rapport du goût, dans l'architecture privée à Bar-le-Duc.

J'essaierai, Messieurs, de soutenir votre intérêt, mais au moins n'abuserai-je pas de votre attention, assuré d'avance de votre bienveillance, ou, si vous aimez mieux, de votre indulgence.

Se promener dans les rues est assez prosaïque : cependant,

comment saisir autrement l'objet et le but de mes recherches?

Il ne reste rien du moyen-âge que quelques membres de détail, trop peu nombreux et trop peu intéressants pour être remarqués; mais dès la Renaissance, la Bourgeoisie semble avoir voulu lutter avec la Noblesse, pour doter notre ville de maisons vraiment remarquables au point de vue de l'art, ainsi que nous le montrent la Ville haute, les rues du Bourg, des Juifs, de l'Horloge, de Saint Jean, etc.; ces dernières témoignant ainsi qu'elles étaient alors mieux habitées qu'aujourd'hui.

Avec le XVIII^e siècle, qui a fermé la période à laquelle nous devons nos richesses architecturales, il semble que se soient éteints le goût, le sentiment, la pratique de l'art; et, en effet, c'est presque de nos jours que fut posée cette maxime, négation de la moindre notion du goût, *rien n'est beau que l'uni*, et, sous son influence, non-seulement notre ville s'est meublée de façades d'une nudité, d'une froideur des plus maussades; mais encore elle a vu tomber une des belles maisons de la rue du Bourg, qui pouvait durer des siècles encore; à la Ville haute, hacher impitoyablement pilastres et corniches, totalement à l'une, partiellement à l'autre, et partout, faire disparaître les cadres saillants des fenêtres, sous les prétextes les moins justifiés. Enfin, cette influence, si funeste à l'art, avait pris tant d'empire sur les esprits, même les plus intelligents, que l'édilité de la Ville elle-même laissa remplacer la belle façade du Collége de Gilles de Trèves, par celle que nous avons aujourd'hui : véritable façade de filature. C'est ainsi que notre place centrale perdit aussi le caractère propre que lui donnaient les appareils refondus, régulièrement observés à toutes les maisons, et dont on ne voit plus que quelques restes depuis longtemps déjà.

Aujourd'hui, Messieurs, nous le constatons tous avec l'intérêt que nous inspire le titre qui nous réunit, de pareils vandalismes ne se commettraient plus, nous en avons la conviction, en faisant quelque attention aux maisons qui se sont élevées depuis plu-

sieurs années; dans celles-ci, au moins, on reconnaît l'étude ou la connaissance de l'art, le respect des règles de l'harmonie, une recherche sérieuse du style, l'intelligence de la construction, toutes les qualités enfin qui annoncent une pratique positive de l'art.

Toutefois, il me sera bien permis de consigner ici quelques réflexions; c'est que le style gagne à une plus grande préoccupation de la construction, à mieux approprier celle-ci à la nature propre de nos matériaux, à en tirer les formes de détail aussi bien que l'ornementation même, à se garder dans celle-ci de dessins trop maigres qui ressortent peu dans notre atmosphère rarement bien claire, à donner moins de fermeté à l'étage supérieur qu'à l'inférieur, à se retenir de trop de recherches décoratives dans le haut quand l'œil ne voit en bas que des glaces, à tenir compte attentivement du point de vue d'une composition préconçue avec richesse, à donner du sens, une raison d'être à tous les détails, et qu'enfin la variété dans certaines parties, sans sortir de l'unité, donne une véritable richesse en évitant surtout une froide monotonie.

Nous pouvons donc conclure, Messieurs, et c'est là le but de ce petit entretien, qu'aujourd'hui à Bar, nous sommes véritablement en progrès dans l'architecture civile, et nous devons tenir pour certain que les artistes cultivant cet art, secondés par l'influence salutaire de notre Société, qui ne peut manquer de se faire sentir sur l'éducation propre de notre population, en relèveront le niveau, descendu si bas aux premiers temps de notre génération, lui assurant ainsi une période d'une valeur réelle qui marquera dans l'avenir et l'histoire de la cité.

LE TORRENT ET LE FLEUVE.

FABLE

Lue par M. FLORENTIN dans la réunion du 6 septembre 1871.

Lorsqu'éclate un orage au front de la montagne,
Le Torrent débordé foule au loin la campagne,
Emportant dans son cours
Les troupeaux, les moissons, les hameaux et les bourgs;
L'onde dévastatrice
Renverse en sa fureur le superbe édifice
De digues et de murs, rempart trop impuissant!
Où l'art crut enchaîner le monstre frémissant.
Le Torrent passe..... il est passé..... des ruines,
Voilà ce qu'il laisse après lui!...
Dieu nous en préserve meshui!!
Révéré comme un Dieu, des cîmes abyssines
Aux rives du Delta le Nil porte ses flots,
Ouvrant un sûr accès aux hardis matelots;
Et lorsque, tous les ans, le soleil en sa course
Traverse le Cancer, le Fleuve enfle sa source,

Sur d'arides sillons ses eaux vont déborder
Et déposer avec largesse
Ce limon, gage de richesse,
Qu'un rayon de chaleur bientôt va féconder.

Le Torrent orageux, amis, de la licence,
De l'aveugle fureur d'un peuple ivre, irrité,
Est l'emblème fidel, non de la liberté (1) !
La liberté, la grandeur, la puissance,
Gages de paix, de bonheur, d'abondance,
Se figurent bien mieux
Sous les traits d'un grand Fleuve au cours majestueux.

(1) Allusion à une fable de Pierre Lachambaudie, intitulée : *Les Enfants et le Torrent.*

LE CAMP

DE LA WOËVRE

(*CASTRUM VABRENSE*);

Par M. H. LABOURASSE,

Inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube, Membre correspondant de la Société.

(*Réunion du 4 Octobre* 1871.)

Ce camp, dont la position n'a pu être fixée d'une manière certaine, est l'un des plus célèbres de la Meuse, à raison du drame sanglant qui s'y est accompli au VIe siècle.

L'antipathie des races, surexcitée par la rivalité de deux femmes tristement célèbres, ensanglantait alors les mobiles frontières de la Neustrie et de l'Austrasie. Brunehaut affermissait à Metz l'autorité de son fils Childebert II, tandis que Frédégonde promettait son appui aux leudes austrasiens, tout disposés à secouer le joug de sa rivale.

Dominé par sa mère et docile à ses inspirations, le fils de Sigebert s'efforçait de contenir et de dompter la farouche indépendance de sa noblesse. A l'instigation de Frédégonde, les grands d'Austrasie organisèrent un vaste complot ayant pour but d'assassiner Childebert, de partager son royaume à ses deux fils en bas âge et de gouverner sous leur nom. Rauking, Ursion et Berthefried furent chargés d'exécuter ce plan audacieux et criminel. Le complot fut découvert, et Rauking tué sur le seuil de l'appar-

tement royal. Ursion et Berthefried, à la tête de troupes dévouées, avaient combiné leurs mouvements pour prêter main-forte aux conjurés; mais ayant appris la mort de leur principal complice, ils s'enfuirent vers la Neustrie; et serrés de près par l'armée austrasienne, ils se renfermèrent, eux, leurs familles et leurs antrustions, dans une basilique dédiée à saint Martin, à une faible distance de la maison de campagne d'Ursion.

Après une longue et vigoureuse résistance, les rebelles furent délogés de cette forteresse improvisée, par Godégésile, gendre du romain Lupus, duc de Champagne ou de Reims, qui tenait pour Childebert II. Ursion (*Wurse?*), voyant qu'on allait incendier leur retraite, s'élança hors de l'enceinte et vendit chèrement sa vie. Berthefried put échapper au massacre et s'enfuit à Verdun près d'Agericus (*Airy*); mais, malgré la protection de ce saint évêque, il fut tué dans un oratoire où il s'était réfugié.

Nous abrégeons à dessein le récit du chroniqueur pour aborder cette question toujours pendante : Où étaient la forteresse et le village de Vaivre dont parle Grégoire de Tours? Doit-on les voir à Saint-Valfroy, au mont Saint-Germain, à Châtillon, à la côte des Hûles près des Eparges, à Latour-en-Woëvre ou à Montsec? Sans prétendre imposer notre opinion, nous essayerons, dans ce qui suit, de dégager quelque inconnue de ce problème historique. Un antiquaire de mérite, M. Denis, de Commercy, doué d'un remarquable talent d'investigation, a, dans une petite brochure publiée il y a quelque trente ans, placé le *castrum* qui nous occupe sur la colline de Montsec. Notre opinion, d'accord avec la sienne, était déjà fixée à cet égard quand nous avons eu connaissance de ce travail; mais nous n'avons pas voulu le lire, pour laisser à cette courte dissertation un caractère original.

De la chaîne des Côtes, qui sépare la vallée de la Meuse du fertile plateau de la Woëvre (*pagus Vabrense*), se détache et

court vers l'est un rameau de trois kilomètres, entre Loupmont et Varnéville. A l'extrémité orientale de ce contrefort, et comme un point sur un I, s'élève le côteau de Montsec, dont il est séparé par un col marécageux qui fait suite à l'étang de la Perche et où se trouvent la tuilerie de la Lieue et la cense de Rechichanois. Ce cône isolé, d'où l'on jouit d'un horizon splendide, se recommandait à nos belliqueux ancêtres comme un observatoire naturel, très-propre à recevoir un camp ou une forteresse. Le sommet, triste et nu, contraste singulièrement avec les plaines, les vignobles et les forêts d'alentour. Il semble qu'une malédiction séculaire ait stérilisé cette terre tout à la fois rebelle et sacrilége.

Bien que l'on n'y trouve aucune trace extérieure d'habitations, il est hors de doute que les Gaulois ont campé sur cette colline : les nombreuses médailles recueillies sur ses flancs et parmi lesquelles abondent les *chèvres de Moïse*, attestent le séjour prolongé qu'ils y ont fait. La basilique qui servit de retraite aux conjurés avait pu être bâtie, suivant l'usage des chrétiens d'alors, soit sur les ruines d'un temple païen, soit sur l'emplacement d'une forêt druidique; et le *menhir* des bois de Saint-Mihiel put être dressé par quelque fanatique adorateur de Teutatès ou d'Odin banni du côteau de Montsec.

L'isolement de ce côteau, sa forme cônique, ses flancs rapides, ses abords marécageux en faisaient pour l'époque un point stratégique important. Et si l'on songe à la facilité qu'avaient les rebelles de se retirer vers la Meuse et la Neustrie par les nombreux défilés des Côtes, on comprendra qu'Ursion et ses complices aient cru trouver un refuge assuré dans cette position qu'ils jugeaient inexpugnable.

Ce n'est pas tout. De Grand, antique cité leuquoise, dont les ruines attestent encore l'importance et l'étendue, une voie romaine se dirigeait vers Metz. Très-visible au sud de Mandres, où un pli de terrain a été tranché pour lui livrer passage, elle dépassait cette commune, pénétrait dans la forêt, longeait le val

d'Ormanson, traversait Nasium, franchissait les collines au nord-est de la Barboure et se dirigeait sur Chonville, après avoir lancé une voie secondaire vers le bas Ornain, Varney, Laimont et la Maison-Duval. De Chonville, la voie principale passait à Pont où elle traversait la Meuse, tournait à gauche vers Mécrin, se jetait dans les bois de Marbotte et de Saint-Mihiel, courait vers Woinville, atteignait Marchéville, le *Fines* des itinéraires (1), et aboutissait à la cité des Médiomatrices.

Au point précis où s'élevait le château de Vulfoald, fondateur de l'abbaye de Saint-Mihiel, un diverticule descendait à *Vindinidia* ou *Vindia* (*Woinville*), côtoyait la Madine (*Mad*, la Lune) et les marais de Montsec, coupait la plaine et atteignait *Scarpone*, aujourd'hui Charpeigne, dans la vallée de la Moselle.

Il était naturel que les conjurés, attendant l'issue de la criminelle tentative de Rauking à Metz, se tinssent entre cette ville et la Meuse, dans un pays coupé de forêts, de ruisseaux, d'étangs, de marécages, et qui leur fût familier. Le diverticule de Woinville facilitait leur retraite en cas d'échec; mais, poursuivis par les Austrasiens restés fidèles à Childebert, ils ne purent atteindre assez tôt les Côtes et se réfugièrent à Montsec.

La forteresse de Vaivre, dit Grégoire de Tours, était proche de la maison de campagne d'Ursion. Outre que les *burgs* étaient nombreux aux abords de la Woëvre (*Apremont*, *Heudicourt*, *Hattonchâtel*), nous sommes autorisé à penser que le château du rebelle était celui où fut exilé Vulfoald, à la naissance du diverticule et à quatre kilomètres de Montsec. Pour appuyer l'opinion que le *castrum* était à Châtillon-sous-les-Côtes, on a vu dans *Watronville* une corruption d'*Ursioni villa*; sans être aussi

(1) D'après M. l'instituteur Brizion, le *Fines* dont il est question aurait été non à Marchéville, mais vers Manheulles.

affirmatif, nous pensons que le nom actuel de Woinville peut, à aussi juste titre, revendiquer cette étymologie.

Berthefried, ajoute le chroniqueur, s'enfuit à cheval vers saint Airy pour lui demander asile. Montsec est à neuf lieues de la ville épiscopale, où le leude fugitif put arriver en quelques heures, soit en gagnant la vallée de la Meuse, soit en se jetant dans les forêts continues qui, alors comme aujourd'hui, couronnaient le sommet des Côtes entre Saint-Mihiel et Verdun.

Il est donc vraisemblable, sinon démontré, que le *Castrum Vabrense* occupait le haut du mamelon à l'orient duquel est bâti Montsec. Nulle trace du culte de saint Martin n'y existe, il est vrai; mais aucun des lieux où l'on a cru voir le *castrum*, Châtillon excepté, n'offre ce caractère, qui, d'ailleurs, lui est commun avec quatre-vingt-six autres paroisses du diocèse, dont les églises sont placées sous le vocable de cet illustre apôtre des Gaules.

Un rapprochement singulier vient à l'appui de notre thèse.

En face du côteau de Montsec, avons-nous dit, s'élève celui de Loupmont. Godégésile, qui surveillait les mouvements des conjurés du seul côté où ils pussent fuir vers la Meuse, a dû camper, non dans la plaine humide, mais à l'est du plateau qui domine ce dernier village. Comme ses troupes étaient celles du duc Lupus, ne donna-t-on pas depuis à ce lieu le nom de *Lupi mons* (Loupmont), ou plutôt ne fût-ce pas un défi, une bravade, une menace des soldats de Godégésile, dont se riaient les rebelles du *Mons securus* (Montsec), qui se croyaient en sûreté?

Il sera curieux de rapprocher cette étude sommaire du travail plus complet de M. Denis sur le château de Montclin ou de Montsec. Des dissertations comme celle-ci, qui reposent surtout sur des conjectures, les plus courtes sont les meilleures; c'est

pourquoi nous nous sommes borné à l'exposé rapide de la topographie des lieux et des rapprochements historiques qui nous font voir, sur l'étroit plateau de Montsec, le *Castrum Vabrense* du chroniqueur mérovingien, laissant à de plus habiles, et peut-être au hasard, le soin de fixer sur ce point les incertitudes de l'histoire.

DÉCOUVERTE

D'OBJETS ANTIQUES

Faite à Nubécourt au mois de septembre 1867.

NOTE

Présentée par M. le Cte Hippolyte de WIDRANGES,

Dans la réunion du 4 Octobre 1871.

Dans le courant de septembre 1867, il a été découvert des sépultures antiques sur le territoire de Nubécourt, commune du canton de Triaucourt, département de la Meuse, au lieu dit *la Quemine*, à 500 mètres environ au-dessous de l'antique voie romaine, dite *des Ardennes*, qui traversait le territoire de ce village, du sud au nord. Cette découverte a été faite par des ouvriers occupés à ouvrir une carrière, pour se procurer de la pierre destinée à la construction du nouveau pont qui franchit la rivière d'Aire, entre Nubécourt et Bulainville, sur le chemin d'intérêt commun No 51, de Senard à Saint-André. Ce pont, commencé en 1867, a été terminé en 1868.

M. Paulin Gillon, ancien maire de Bar-le-Duc, fondateur du Musée de cette ville, qui a précieusement recueilli tous les objets qui ont été exhumés de cette carrière, nous en a confié le dépôt pour en faire la description.

A environ 80 centimètres de profondeur dans le sol, ces ouvriers ont mis à jour, avec des débris humains, plusieurs objets de la période Franque et Mérovingienne, dont nous allons donner la description.

Figure première.

Epée franque ou mérovingienne, à double tranchant, se terminant en pointe, dont la garde a disparu, mais sur la soie de laquelle on aperçoit encore les parties ligneuses de la poignée en bois qui la garnissait. Le pommeau, adhérant à l'extrémité de cette soie, est formé par une traverse plate en fer A, de 7 centimètres 2 millimètres de long, sur 2 centimètres 1/2 de large et 4 millimètres d'épaisseur, sur laquelle est fortement fixée, par deux tenons, une traverse B, ornementée et niellée en argent, également en fer, de 7 millimètres d'épaisseur, 7 centimètres de longueur et 17 millimètres de hauteur, à sa partie la plus élevée C, ainsi qu'on le voit dans la figure 1.

Cette lame d'épée, très-oxidée et rompue en deux parties par la rouille, mesure 4 centimètres de largeur moyenne, et 82 centimètres de longueur, y compris la poignée qui en a 13.

L'arme que nous décrivons, et que l'on a exhumée avec plusieurs lames de scramasaxes, est une des rares épées franques ou mérovingiennes que l'on rencontre dans les sépultures de cette époque. M. Namur, dans son savant travail sur les sépultures gallo-franques du grand-duché de Luxembourg, nous signale deux épées semblables recueillies à Mondorf et à Emerange, dans des tombeaux de chefs francs.

Cette arme est donc, vraisemblablement, celle du chef qui commandait les guerriers qui ont succombé ici, à une attaque quelconque, dans leur marche sur la voie antique qui passait à peu de distance du lieu où ils ont été inhumés; mais les simples guerriers qui l'accompagnaient, ne portaient que cette espèce de grand couteau, ou sabre très-épais, tranchant d'un seul côté,

Figure I

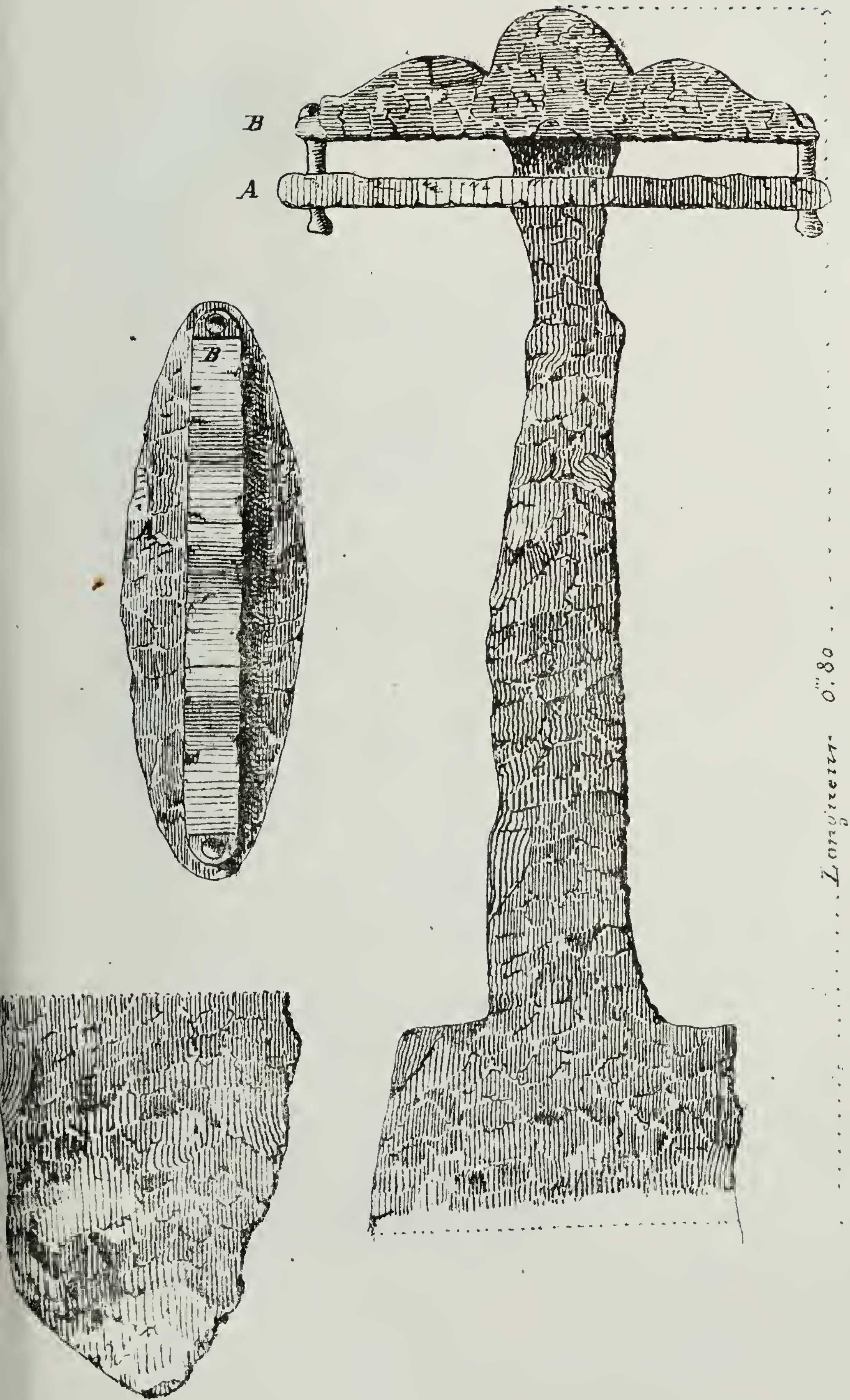

Figure N° 2.

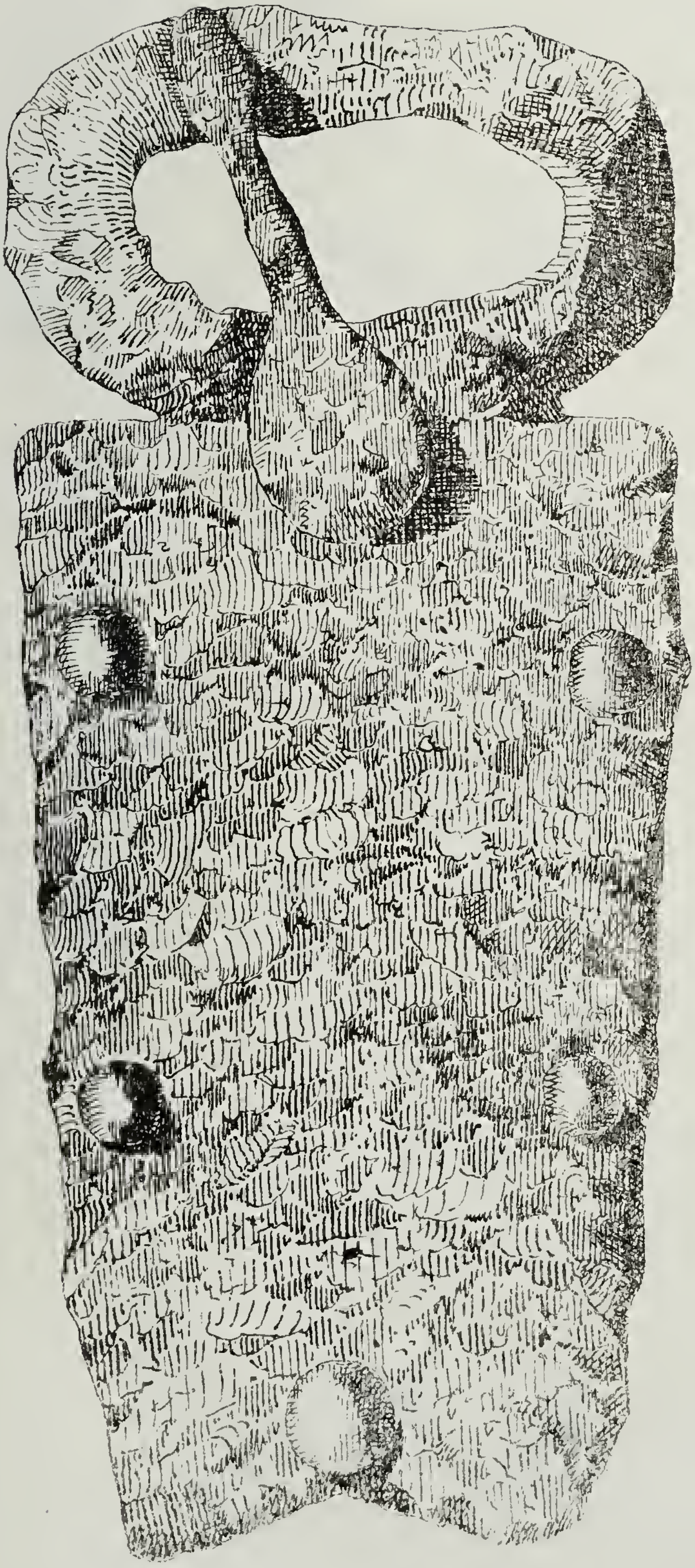

Figure N° 3

Figure N 4

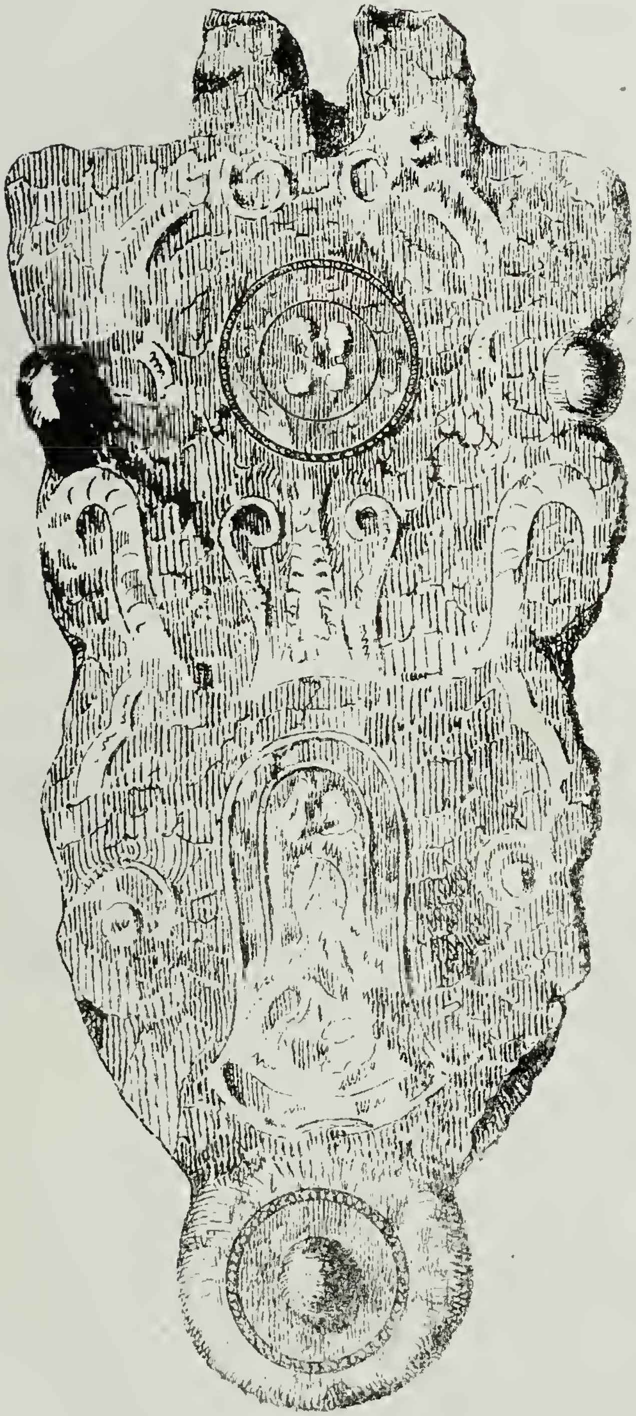

Figure N 5

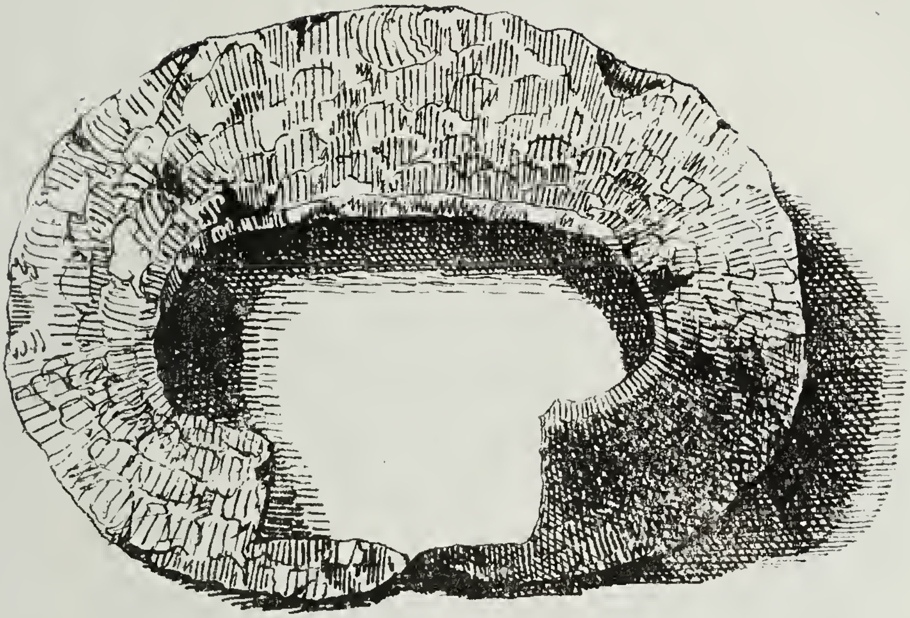

Figure N° 6

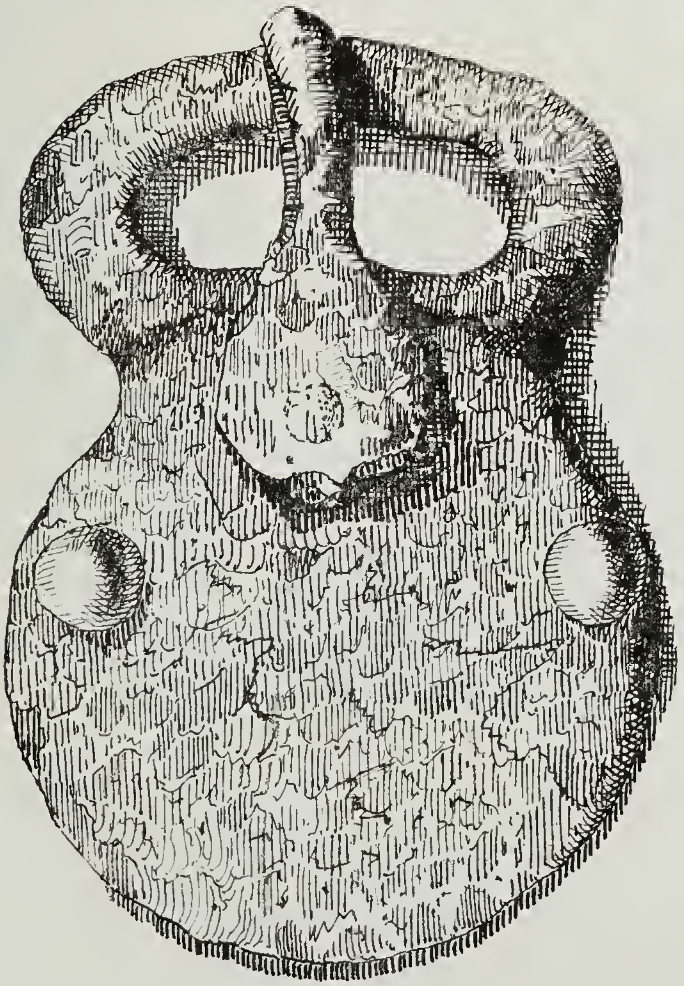

Figure No. 7

B

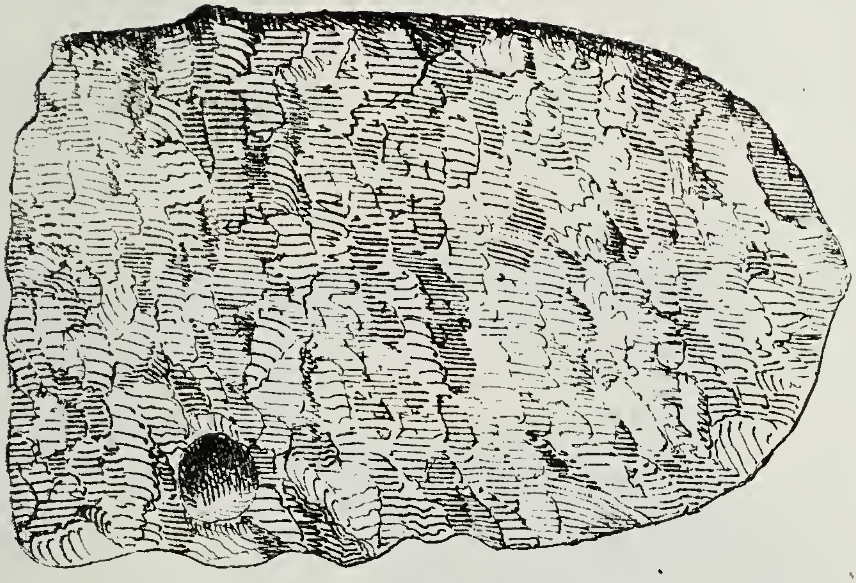

A

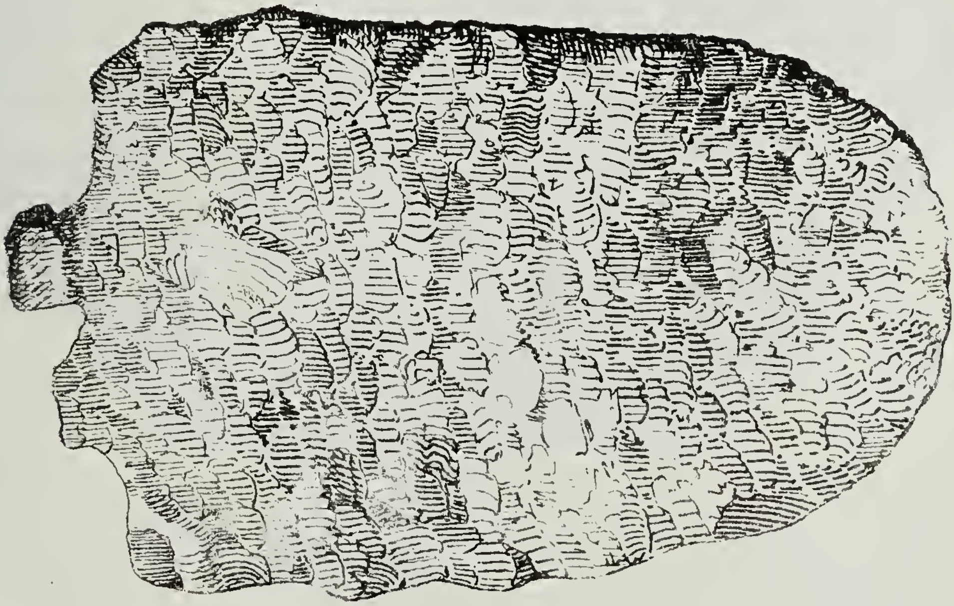

Figure N° 8

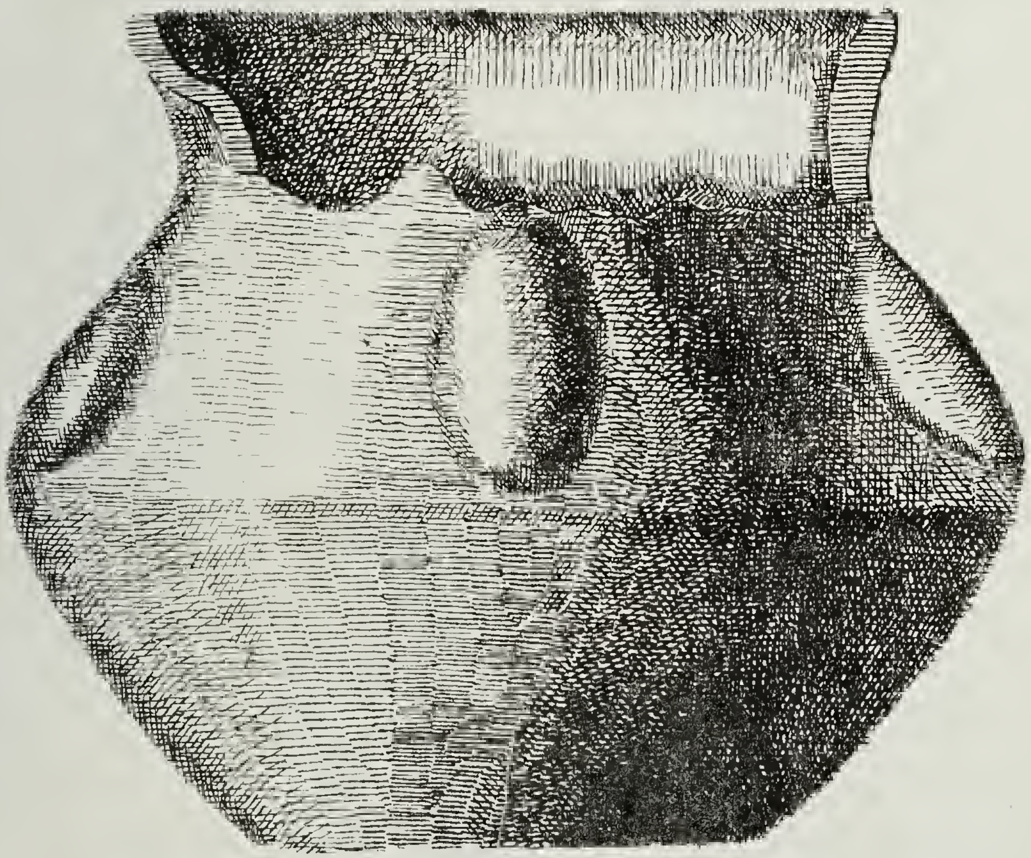

Figure N° 10

Bracelet

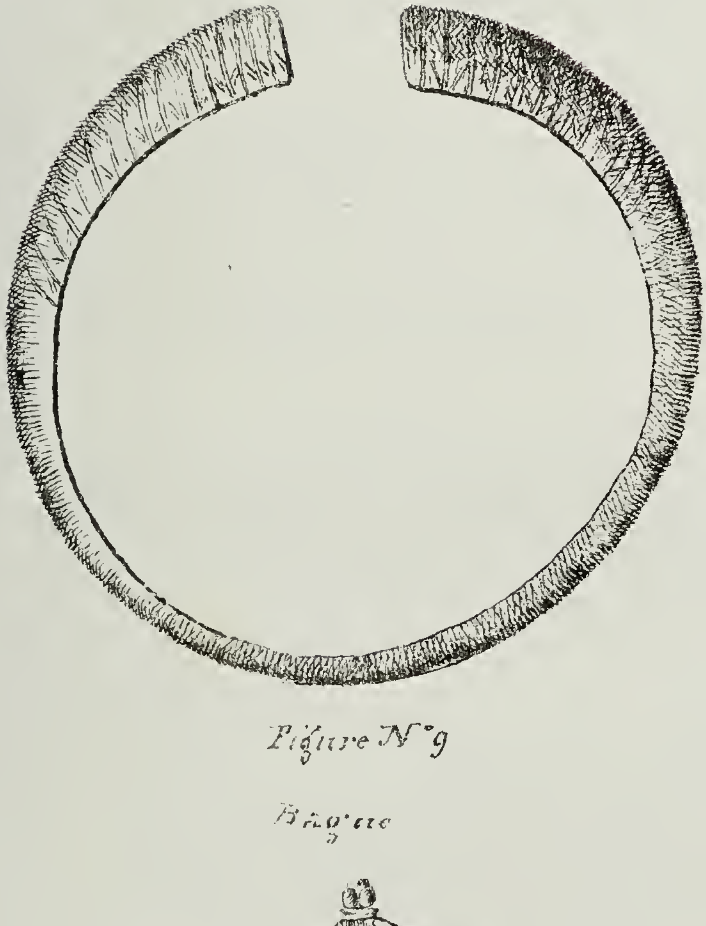

Figure N° 9

Bague

dont la longueur varie de 40 à 75 centimètres, y compris la soie, dont la lame est presque toujours munie, près du dos et vers le milieu, de deux rainures parallèles, creusées longitudinalement de chaque côté, nommé généralement scramasaxe, que l'on rencontre très-fréquemment dans les découvertes de nos contrées, et qui devait se manier avec les deux mains, vu la longueur du manche.

J'ai possédé plus de cent lames de cette arme, trouvées dans des sépultures antiques, soit à Remennecourt, soit à Varney, Couvonges et autres lieux du département de la Meuse, ainsi que dans le département des Vosges (1). J'en ai retenu des échantillons de diverses grandeurs, les mieux conservés, et j'ai donné le reste à plusieurs collectionneurs, ainsi qu'aux musées de Bar et de Verdun.

Deux scramasaxes, assez bien conservés, ont été trouvés à Nubécourt : l'un, qui a quatre centimètres de largeur moyenne, sur 52 centimètres de longueur, y compris la soie entière qui est de 10 centimètres, ne laisse apercevoir que très-faiblement, une trace de rainure de chaque côté de la lame; on remarque facilement encore sur sa soie la partie ligneuse de la poignée qui était sans garde ni pommeau.

L'autre, dont la lame est de même longueur et largeur que la précédente, mais dont la soie, en partie rompue, n'a plus que 6 centimètres de longueur, présente de chaque côté de la lame une rainure longitudinale près du dos, et une autre parallèle vers le milieu; la virole qui fixait la poignée en bois à la naissance de la lame, existe encore.

Un petit couteau ou poignard, de 16 centimètres de long et 3 de large, tranchant aussi d'un seul côté, montre sa soie en partie rompue. Chaque guerrier, indépendamment de son scramasaxe, était encore muni d'une arme semblable.

(1) Voir les *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, t. III, page 200 et suivantes.

Figure deuxième.

Outre les armes, il a été exhumé les divers objets suivants :

Une boucle de ceinturon à talon, en acier très-oxidé, portant encore son ardillon, ainsi que les trois clous en fer à grosse tête qui la fixaient au cuir du ceinturon. On aperçoit à sa surface quelques traces de niellures en argent, qu'il est impossible de reproduire aujourd'hui. Elle a 15 centimètres de long, sur 7 de large, en haut, et 5 en bas; le talon opposé ou contre-plaque manque.

Figure troisième.

Une autre boucle de ceinturon à talon, en acier très-oxidé, ayant encore son ardillon, ainsi que les trois clous, à grosse tête en cuivre, bien conservés, qui la retenaient au cuir du ceinturon, laisse encore voir, sur sa surface, les rares traces de niellures en argent qui l'ornaient; mais on ne peut pas non plus reproduire les dessins qu'elles représentaient. Elle mesure 15 centimètres de long, 6 de large, en haut, et 5 en bas. La contre-plaque n'existe plus.

Figure quatrième.

Un talon de boucle de ceinturon, en acier très-oxidé, dont la boucle, figure 5, qui en est détachée, est privée de son ardillon. Ce talon, qui présente aussi à sa surface des vestiges de niellures en argent dont nous avons encore pu représenter quelques traces, muni encore des trois clous en fer à grosse tête qui le fixaient au cuir du ceinturon, mesure 13 centimètres 1/2 de long, 6 de large en haut, et se termine par une forme arrondie, au milieu de laquelle se trouve l'un des trois clous précités. La contre-plaque manque comme dans les boucles précédentes.

Figure cinquième.

Boucle détachée du talon, figure 4, en acier très-oxidé, dépourvue de son ardillon, mais sur laquelle on remarque encore quelques traces des niellures en argent qui la décoraient.

Figure sixième.

Une quatrième boucle de ceinturon à talon, en acier très-oxidé aussi, munie de son ardillon et de ses deux clous en cuivre à grosse tête, qui la fixaient au cuir du ceinturon, laisse remarquer encore quelques légères traces des niellures en argent qui ornaient sa surface. Elle est de forme circulaire par le bas, d'un diamètre de 6 centimètres 1/2 et d'une hauteur de 9 centimètres. La contre-plaque n'a pas été trouvée.

Figure septième.

Un talon de boucle de ceinturon en acier très-oxidé A, privé de sa boucle et des clous qui le fixaient au cuir du ceinturon, laisse apercevoir encore quelques faibles traces des niellures en argent qui décoraient sa surface. Sa longueur est de 9 centimètres, sur une largeur moyenne de 5 centimètres 1/2, et se termine en forme arrondie. La contre-plaque B, de même forme, présente les mêmes faibles traces de niellures en argent, et un seul des clous en fer qui la fixaient au cuir du ceinturon, les deux autres ayant disparu.

Il a été ramassé plusieurs autres fragments de grandes, moyennes et petites boucles de ceinturon, en acier, ainsi qu'une partie de clé simple en fer, mais entièrement oxidée.

Figure huitième.

On a aussi recueilli un petit vase en terre cuite, de couleur grisâtre, de 8 centimètres de hauteur et de 9 centimètres 1/2 de largeur, à la panse, laquelle est renflée et ornée à son pour-

tour de quatre petites bossettes; l'ouverture en est un peu ébrêchée. Ce vase était rempli de terre, dans laquelle on a trouvé quatre phalanges de doigts, une molaire et deux petites dents humaines. Ce vase contenait aussi un bouton uni en bronze, un anneau moyen en cuivre, l'extrémité de la garniture d'un petit fourreau en cuivre, et une bague brisée, en rosette, sur le chaton de laquelle on remarque la figure ciselée d'un oiseau fantastique.

Figure neuvième.

On a de même exhumé de ces fouilles un petit bracelet ouvert, en bronze, sans aucune ornementation, ainsi que 18 grains d'un collier ayant appartenu à l'une des personnes inhumées dans ce lieu, et une tête de mort, qui, soumise à l'analyse médicale, a été reconnue être celle d'une femme, portant sans doute le collier dont il vient d'être parlé.

Description des grains de ce collier.

Six gros grains.

1. Grain cylindrique, en verre grossier, de couleur verte, orné de dents de loup, en espèce d'émail jaune.
2. Grain cubique, en grès grisâtre, avec dessin, en espèce d'émail jaune à sa surface.
3. Grain cylindrique, en grès grisâtre, portant sur le milieu de sa surface une bande circulaire ondée, en émail blanc, entre deux filets circulaires en émail jaune.
4. Deux grains d'ambre ou succin, de formes indéterminées.
5. Grain cylindrique en grès rougeâtre avec pois en émail jaune à sa surface.

Douze petits grains.

1. Deux petits grains striés, en émail ou verre bleu foncé.
2. Trois petits grains, en émail vert pâle.
3. Et sept petits grains, en espèce d'émail jaune.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

Fondateurs.

BAILLOT, docteur en médecine, rue du Bourg.
BALA, pharmacien, rue Entre-Deux-Ponts.
BIRGLIN, architecte, conservateur du Musée, au Musée (ville haute).
BOMPARD (Henry), chevalier de la Légion d'honneur, député à l'Assemblée Nationale, maire de la ville de Bar-le-Duc.
BONNABELLE, typographe, rue des Tanneurs.
BONNE, officier d'Académie, docteur en droit, avoué, rue du Bourg.
CARRIOT, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur d'Académie, rue des Fossés.
CAVÉNEGET (Eugène), sculpteur, rue du Point-du-Jour (1).
CHARAUX, docteur ès-lettres, officier d'Académie, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.
COLLIGNON, professeur de rhétorique au Lycée, rue de la Banque.
COLLIN fils, ingénieur civil, fabricant, rue de la Rochelle.
CONNESSON, ingénieur des ponts et chaussées, rue Voltaire (2).

(1) M. Cavéneget a, depuis, donné sa démission de membre titulaire, pour devenir *correspondant*.

(2) M. Connesson a aussi donné sa démission de membre titulaire.

Damourette, officier d'Académie, professeur d'histoire au Lycée, rue de la Banque.

Demoget, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte, rue des Tanneurs.

Florentin, ancien professeur, receveur des établissements de bienfaisance, rue de la Rochelle.

Gelly, docteur en médecine, rue de la Rochelle.

Gillon (Paulin), député à l'Assemblée Nationale, ancien maire, rue de la Rochelle.

Godart, vétérinaire, rue de la Rochelle.

Guiot, architecte du département, rue Lapique.

Humbert, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros.

Jeanjean, professeur de sciences physiques, chimiques et naturelles au Lycée, rue des Chènevières.

Marchal, archiviste de la Meuse, ville haute.

Maxe, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, architecte diocésain, rue Saint-Antoine.

Mennehand, officier d'Académie, professeur de troisième au Lycée, rue des Tanneurs.

Micault, architecte, place de la Couronne.

Perronne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Voltaire.

Poincaré, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur ordinaire du service hydraulique, rue des Tanneurs.

Richard, piqueur au chemin de fer, rue du Bourg.

Servais, ancien chef du cabinet du Préfet, en retraite, rue des Ducs-de-Bar.

Tassy de Montluc, ingénieur civil, rue des Tanneurs.

Vériot, chevalier de la Légion d'honneur, agent-voyer en chef du département, rue de la Gare.

Wayer, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, peintre, professeur de dessin, rue des Foulans.

Widranges (le comte Hipp. de), rue de la Rochelle.

MEMBRES ADMIS DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

Titulaires.

	Date de l'admission.
Yung (Alfred), professeur de musique, à Bar-le-Duc.	6 avril 1870.
Develle (Edmond), ancien adjoint au maire, avoué, à Bar-le-Duc.	4 mai 1870.

Correspondants.

Jeannin (Alphonse), curé de Vassincourt. . . .	6 avril 1870.
Maupoil (Henri), lieutenant au 32e de ligne . .	4 mai 1870.
Cavéneget (Eugène), sculpteur, à Bar-le-Duc. .	1er juin 1870.
Damourette, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)	*id.*
Piroux, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'institution des sourds et muets, à Nancy.	6 juillet 1870.
Labourasse, ancien maître de pension à Bar-le-Duc, inspecteur de l'enseignement primaire, à Arcis-sur-Aube.	*id.*
Lallemand, ancien maître-adjoint à l'Ecole Normale de Commercy, maître de pension, à Bar-le-Duc.	*id.*
Dumont, chevalier de la Légion d'honneur, juge, à Saint-Mihiel.	*id.*
Thomas (l'abbé), membre de la Société Philomathique de Verdun, vicaire général du diocèse.	3 août 1870.
Portier (Eugène), homme de lettres, à Paris. .	*id.*
Tihay (l'abbé), curé doyen de Condé.	*id.*

	Date de l'admission.
Remy (Charles), ancien notaire à Châlons-sur-Marne, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. . .	2 août 1871.
Lemaire (Auguste), ancien professeur de rhétorique à Paris, résidant à Triaucourt (Meuse).	*id.*
Lemoine, membre de la Société de Langres. . .	6 sept. 1871.
Gaudé, instituteur à Sauvigny (Meuse).	4 oct. 1871.
Theuriet (André), à Paris.	*id.*
Brave, chevalier de la Légion d'honneur, professeur au collége de Lunéville.	*id.*
Lombard, professeur à la Faculté de Droit de Nancy.	*id.*
Morel (Léon), percepteur à Pleurs (Marne). . .	8 nov. 1871.
Morel (Emile), curé à Sampigny.	*id.*
Pierrot (Philogène), rédacteur du *Journal de l'arrondissement de Montmédy*, à Montmédy.	6 déc. 1871.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Arrêté du Préfet de la Meuse, autorisant la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc 5

Statuts de la Société 7

Avant-propos 19

Extraits des procès-verbaux 21

MÉMOIRES.

Fragment des Annales historiques du Barrois, ou Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne d'Edouard III, duc de Bar (de 1411 à 1415) ; lu par M. V. Servais, ancien chef de division à la Préfecture de la Meuse, dans la réunion du 2 février 1870 43

Observations sur un document du XVIe siècle, qui rappelle le don fait par Philippe de Gueldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine et de Bar, d'une relique de saint Pierre aux Dames

Pages.

religieuses de Sainte-Claire de Bar-le-Duc, par M. le comte Hippolyte DE WIDRANGES (réunion du 2 mars 1870).......... 74

RECHERCHES sur la situation de la librairie et l'état de l'imprimerie à Bar-le-Duc et dans quelques autres parties du Barrois, pendant les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle, par M. V. SERVAIS (réunion du 2 mars 1870).................. 80

ENTRETIEN sur Victor ORSEL, peintre lyonnais, par M. BIRGLIN, architecte, conservateur du Musée de Bar-le-Duc (réunion du 2 mai 1870).. 98

LE PAPILLON ET L'ESCARGOT. Fable lue par M. FLORENTIN dans la réunion du 1er juin 1870................................ 110

NOTE sur l'Architecture envisagée au point de vue philosophique, par M. C.-C. CHARAUX, docteur ès-lettres, professeur au Lycée de Bar-le-Duc (réunion du 6 juillet 1870)................. 112

QUELQUES MOTS sur la mortalité des enfants, par M. le docteur BAILLOT (réunion du 6 juillet 1870)......................... 117

ENTRETIEN sur l'état et le progrès de l'Architecture civile à Bar-le-Duc, par M. A. MAXE, architecte diocésain (réunion du 3 août 1870)... 132

LE TORRENT ET LE FLEUVE. Fable lue par M. FLORENTIN, dans la réunion du 6 septembre 1871)............................ 135

LE CAMP DE LA WOËVRE (*Castrum Vabrense*), par M. H. LABOURASSE, inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube, membre correspondant de la Société (réunion du 4 octobre 1871).. 137

DÉCOUVERTE d'objets antiques faite à Nubécourt au mois de septembre 1867. Note présentée par M. le comte Hipp. DE WIDRANGES (réunion du 4 octobre 1871)........................ 143

Pages.

LISTE DES MEMBRES de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc :

Fondateurs 149

Membres admis depuis la fondation de la Société :

Titulaires.. 151

Correspondants 151

FIN.

Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre.

En préparation :

LE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

DICTIONNAIRE HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE, NOBILIAIRE, ARCHÉOLOGIQUE & STATISTIQUE,

Publié sous les Auspices de l'Administration préfectorale,

Par les Rédacteurs de l'ANNUAIRE

du même département,

Avec la collaboration d'une Société de Savants et d'Archéologues.

Les personnes qui posséderaient des documents pouvant trouver place dans le cadre ci-dessus, sont priées de les adresser à M. **Bonnabelle**, rue des Tanneurs, 37, à Bar; tous les documents publiés porteront le nom des personnes qui auront bien voulu les communiquer.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à sept heures et demie du soir.

Bar-le-Duc, imprimerie Contant-Laguerre.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TOME DEUXIÈME.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

—

1872.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 décembre 1871.

Présidence de M. le comte DE WIDRANGES, *doyen d'âge.*

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre. — Comme complément à ses observations verbales sur ce procès-verbal, M. FLORENTIN, présente une note sur les conditions du problème de la situation du camp de la Woëvre (Voir *Mémoires de la Société*, t. I, p. 41).

Dépouillement de la correspondance.

Lecture d'une lettre de M. C.-C. CHARAUX, nommé professeur de philosophie à la Faculté de Grenoble, par laquelle il exprime le regret qu'il éprouve de se séparer de ses collègues; mais, il se hâte de le dire, cette séparation ne sera pas complète; il continuera, « en qualité de membre honoraire, à s'intéresser à tous » les travaux d'une Société dont il a vu la naissance et les pre- » miers progrès... » Il termine en priant M. le Président de vouloir bien être son interprète auprès de ses collègues.

En vertu de l'article 1er des Statuts, M. CHARAUX est déclaré membre honoraire.

Sont déposés les ouvrages ci-après, offerts à la Société :

1° *Statistique du drainage.* Notice, réglement, etc., concernant l'annonce des crues de la Meuse. — *Annonce du temps.* — *Compte-rendu.* — *Orages* de 1866, 1867 et 1868. — *Cartes et documents écrits.* — *Études sur la distribution et la marche des*

pluies dans le département de la Meuse, etc.; résumés, fragments et cartes, etc.; donnés par M. Poincaré, au nom du service hydraulique et de la Commission météorologique de la Meuse;

2° *Souvenirs* (1869), poésies par M. Brave, chevalier de la Légion d'honneur, professeur en retraite à Lunéville;

3° *Cours élémentaire d'économie sociale et industrielle*, par M. Ch. Bonne, docteur en droit, officier de l'Instruction publique.

M. Bonnabelle continue la lecture de ses *Souvenirs historiques sur Gondrecourt-le-Château* (2e partie).

M. Mennehand, inscrit à l'ordre du jour pour la suite de sa Notice sur les romans anglais de Madame Jenkins, prie l'Assemblée de se contenter, pour la présente séance, d'entendre la lecture d'une partie de la traduction qu'il a faite du roman intitulé : *Cousine Stella*, et qui lui paraît devoir donner une idée nette des qualités de l'auteur. Il annonce qu'il se propose de traduire, avec l'autorisation de l'auteur, plusieurs de ses œuvres.

M. de Widranges lit un travail destiné à la Société, et intitulé : *Découvertes d'objets antiques faites en* 1859 *et* 1869, *dans les contrées de Sorbey et de la Horne*, localités détruites, dépendantes du village de Ménil-la-Horgne.

Il est procédé à l'élection des membres devant composer le Bureau en 1872. Sont élus :

Président : M. Paulin Gillon;
Vice-président : M. Servais;
Secrétaire annuel : M. Poincaré;
Trésorier : M. Florentin.

M. Demoget dépose une proposition, signée de douze membres titulaires, tendant à modifier l'article 3 des Statuts, en ce sens que le Bureau comprendrait deux *Vice-présidents*.

Le Bureau est ensuite invité à examiner d'urgence cette proposition, et à faire, avant la fin du présent mois, la convocation spéciale prévue par l'article 27, de manière à pouvoir appliquer cette modification pour l'année 1872.

Le lieu et l'heure des réunions sont maintenus pour 1872, tels qu'ils ont été fixés en 1871.

Est admis comme membre correspondant :

M. Pierrot (Philogène), rédacteur du *Journal de l'arrondissement de Montmédy,* à Montmédy.

Séance extraordinaire du 29 décembre 1871.

Présidence de M. le comte de Widranges, *doyen d'âge.*

Aux termes de l'article 20 des Statuts, la Société étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. le Président donne la parole à M. Bonne, rapporteur, qui explique, au nom du Bureau, l'objet de la réunion. Il expose qu'aux termes de l'article 27 des Statuts : « Les propositions de modification au Règlement doivent être faites par écrit et signées de dix membres titulaires au moins.

» Elles sont soumises à l'examen préalable du Bureau, qui présente un rapport à l'Assemblée spécialement convoquée.

» Toute modification, pour être admise, doit réunir en sa faveur au moins les quatre cinquièmes des suffrages exprimés.

» Une fois admise, elle ne devient obligatoire qu'au 1er janvier suivant. »

M. Bonne rappelle que, dans la dernière réunion, douze membres ont proposé de modifier les Statuts en ce sens que le Bureau, au lieu de se composer notamment d'un Vice-président, se composerait à l'avenir de deux Vice-présidents.

Cette question, mise aux voix, est résolue à l'unanimité. En conséquence, l'article 3 des Statuts est ainsi modifié :

« La Société est administrée par un Bureau composé de la manière suivante :

» Un Président,
» Deux Vice-présidents,
» Un Secrétaire quinquennal,
» Un Secrétaire annuel,
» Un Trésorier. »

Séance du 3 janvier 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 1871 et de la séance extraordinaire de 29 du même mois, sont lus et adoptés.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Labourasse, inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube, fait hommage à la Société des opuscules classiques suivants, dont il est l'auteur :

Le Moniteur des Enfants chrétiens ;
Petite Géographie de la Meuse ;
Éléments de géographie pour le département de l'Aube ;
Simples notions d'agriculture pratique ;
Nouvelle grammaire élémentaire : 1er cours.

Lecture de différentes lettres, entre autres une de M. Pierrot, annonçant l'envoi régulier, à la Société, du *Journal de Montmédy.*

MM. Florentin et Bonnabelle déposent sur le bureau l'*Almanach-Annuaire de la Meuse* pour 1871-72, dont ils font hommage à la Société.

M. Carriot, inspecteur d'Académie, donne lecture de la première leçon professée à la Faculté des lettres de Grenoble, par M. C.-C. Charaux, membre honoraire.

M. Mennehand donne, à son tour, lecture du drame de M. André Theuriet, intitulé : *Jean-Marie.*

Présentation d'un candidat au titre de membre correspondant.

L'Assemblée procède à l'élection de son second Vice-président. M. Carriot, inspecteur d'Académie, est élu et proclamé à cette dignité.

L'Assemblée vote des remercîments à M. Richard, l'un de ses membres, pour l'exécution des dessins reproduits dans le tome Ier de ses *Mémoires.*

M. Gelly offre à la Société une monnaie romaine consulaire,

trouvée dans les graviers dont a été recouvert le sol de la cour de sa maison.

Séance du 7 février 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Collignon donne lecture d'un travail offert à la Société par M. Charaux, et intitulé : *Étude sur M. Cousin, ou de l'érudition et de l'originalité en philosophie.*

M. Demoget a la parole pour faire un exposé de l'état actuel des études préhistoriques. M. de Widranges a apporté, pour les soumettre à l'examen des assistants, un certain nombre des objets de sa collection, qui peuvent être rattachés aux époques préhistoriques, et qui, tous, ont été découverts dans le département ou sur ses confins.

M. Demoget rappelle les discussions auxquelles a donné lieu la question de l'ancienneté de l'homme, par rapport aux époques géologiques, les découvertes qui sont venues modifier à cet égard les idées reçues dans le monde savant, enfin les résultats des congrès de Copenhague et de Bologne. Il résume l'état de la science d'après ces deux congrès, sans s'occuper encore des découvertes postérieures, qui n'ont pu être l'objet d'une discussion définitive.

Son but, en faisant cet exposé, a été d'appeler sur ces questions l'attention la plus sérieuse de ses collègues. Il a été, en effet, péniblement frappé de voir, au Musée de Saint-Germain, le vide existant à la place des départements de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges. Cependant la collection de M. de Widranges est là pour prouver que ce vide ne saurait être attribué qu'au manque de recherches, au silence gardé sur les découvertes ou à leur fausse interprétation. Il est à désirer, dit-il, que nous apportions désormais un grand soin dans l'examen des pièces trouvées, et que nous nous appliquions à bien distinguer les objets celtiques ou gallo-romains des objets préhistoriques.

M. Poincaré rappelle, à ce sujet, qu'il avait, à la fin de 1868, communiqué à la commission du Musée, avec un rapport préliminaire, une pointe de flèche et une hache en silex trouvés près des débris d'un tombeau gallo-romain, dans une tranchée de drainage, à Sorel, territoire de Senon. M. de Widranges avait été chargé, par la commission, de visiter les lieux ; mais diverses circonstances, puis la guerre, l'en ont empêché. Les objets trouvés ont été remis au propriétaire de la ferme.

M. de Widranges se déclare disposé à reprendre l'étude de cette question.

M. Poincaré se charge de redemander les objets au propriétaire, et de faire examiner si, dans l'état actuel des lieux, une visite peut encore avoir de l'utilité.

Le Bureau engage les sections à nommer leurs présidents et leurs secrétaires. Vu l'heure avancée, la question du fonctionnement des sections et le rappel des travaux soumis à leur examen sont renvoyés à la prochaine séance.

M. Bonnabelle fait don à la bibliothèque des deux ouvrages ci-après :

Les anciennes guerres de Lorraine dans les Vosges, par M. Charton;

Le Lorrain, peint par lui-même, almanach en patois lorrain pour l'année 1853, publié à Metz.

Séance du 6 mars 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'occasion de ce procès-verbal, M. Tassy de Montluc prend la parole, et, après avoir exprimé le regret d'être obligé de le faire en l'absence de M. Demoget, il lit une note dans laquelle il conteste l'interprétation donnée par lui aux résultats des congrès de Copenhague et de Bologne, et s'offre à réfuter tout argument qui pourra être produit à l'appui de la thèse de l'existence de l'homme avant l'époque géologique actuelle.

M. le Président donne lecture d'une lettre, par laquelle M. Godart donne sa démission de membre titulaire. Cette démission est acceptée.

Il rappelle ensuite les différents travaux qui ont été renvoyés à l'examen des commissions.

L'assemblée décide que les sections nommeront, dans le plus bref délai, leur président et leur secrétaire, et s'occuperont avant la prochaine séance, de l'examen des travaux qui leur ont été soumis. Les membres des différentes sections, présents à la séance, sont plus particulièrement chargés de la mise à exécution de cette décision.

Le compte du Trésorier, pour l'année 1871, est approuvé.

M. Baillot a la parole pour la lecture d'un travail destiné à la Société, et intitulé : *Des événements qui ont contribué au développement de la bienfaisance dans la Lorraine et le Barrois.*

M. Bonnabelle lit une *Notice,* également destinée à la Société, *sur Châtillon-sous-les-Côtes et sur l'emplacement du camp de la Woëvre.*

M. Bonnabelle, penchant pour Châtillon dans la question de l'emplacement du camp de la Woëvre, et appuyant cette assertion sur les termes dont se sert Grégoire de Tours, M. de Widranges fait observer que l'historien dit *Castrum,* et non *Castellum,* et que, par suite, il ne faudrait rien inférer du mot Châtillon.

M. Damourette donne lecture d'un travail offert à la Société par M. Auguste Lemaire, ancien professeur de rhétorique, membre correspondant. Ce travail est intitulé : *Querelles des comtes de Bar et de l'abbaye de Beaulieu.*

Scrutin pour la nomination des trois membres à adjoindre au Bureau, pour former, en 1872, la *commission de publication.* Sont élus : au premier tour, MM. Damourette et Collignon ; au second tour, M. Tassy de Montluc.

Est admis comme membre correspondant : M. le chevalier de Sailly, lieutenant-colonel d'artillerie, membre de la Société d'archéologie de la Moselle, à Montois-la-Montagne (Moselle).

M. André Theuriet fait hommage à la Société de son drame : *Jean-Marie.*

Séance du 10 avril 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la séance du 6 mars est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remercîments de M. le chevalier de Sailly, nommé membre correspondant.

L'assemblée invite les Présidents des sections à s'entendre avec le Bureau pour avoir la liste et les documents nécessaires à l'examen des travaux renvoyés aux sections.

M. Servais donne lecture, pour faire suite à ses communications précédentes, d'un travail destiné à la Société, et intitulé : *Récit des principaux événements qui se sont produits dans le Barrois sous le règne d'Edouard III, duc de Bar, année* 1415.

M. Bonnabelle lit une note de M. Labourasse, membre correspondant, sur l'aurore boréale du 4 février 1872.

Présentation de deux membres titulaires.

Séance du 1er mai 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Servais lit une notice sur M. Mengin, de Fains, et sur les dons faits en 1871, au musée de Bar-le-Duc par ses héritiers.

Différents membres posent, au nom des sections, la question de savoir quels sont ceux des ouvrages offerts à la Société, qui doivent être soumis à leur examen.

L'assemblée maintient à cet égard les principes posés dans la séance du 4 mai 1870.

Rapport sur l'admissibilité de deux membres titulaires.

M. le docteur Baillot est nommé Vice-président de la Société, en remplacement de M. Carriot, nommé inspecteur d'Académie en résidence à Rennes, et qui devient membre honoraire.

Séance du 5 juin 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bala lit le rapport de la section des sciences physiques sur les travaux que M. Guyot, chimiste à Nancy, a soumis à la Société; conformément aux conclusions de ce rapport, l'assemblée vote des remercîments à M. Guyot pour la communication de ses intéressants travaux.

M. Florentin lit quelques chapitres d'un ouvrage intitulé : *Esquisses ornithologiques*, offert à la Société par M. l'abbé Tihay.

MM. l'abbé Hannion, aumônier du Lycée de Bar-le-Duc, et Lallemand, ce dernier, déjà membre correspondant, sont admis comme *membres titulaires.*

Séance du 3 juillet 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Installation de MM. Hannion et Lallemand, admis à la séance du 5 juin, comme membres titulaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre du Ministre de l'instruction publique, concernant une allocation de 300 francs pour faciliter la publication du deuxième volume des travaux de la Société.

M. le Président donne également lecture d'une lettre par laquelle M. Clesse, maire de Conflans et membre de la Société d'archéologie de la Moselle, lui annonce la communication du manuscrit de son *Histoire de l'ancienne châtellenie et prévôté de Conflans*, et sollicite son admission à titre de membre correspondant.

M. Ch. Collin fait don à la Société d'une pièce d'argent du règne de Trajan, trouvée dans la cour de M. Godart, rue de la Rochelle.

M. le Secrétaire quinquennal dépose sur le bureau un ouvrage intitulé : *Aperçus financiers*, 1868-1872, dont l'auteur, M. Alfred Neymarck, fait hommage à la Société. Cet ouvrage est mis à la disposition des membres de la section des Sciences sociales et des autres sociétaires qui voudront en faire l'étude.

Rapports sur l'admission d'un membre titulaire et de deux membres correspondants.

M. Servais lit, à titre de travail exclusivement destiné à la Société, une *Notice sur une monnaie inédite de Réné II, duc de Lorraine et de Bar, et sur l'origine de l'étude de nos monuments numismatiques.*

M. le docteur Baillot donne lecture de la première partie de son *Etude sur les établissements de bienfaisance de la Meuse.*

M. Florentin lit deux nouveaux chapitres des *Esquisses ornithologiques* de M. l'abbé Tihay.

Scrutin d'admissibilité pour un membre titulaire et pour deux membres correspondants.

Séance du 7 août 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bonnabelle lit à titre de travail destiné exclusivement à la Société, une *Notice sur la ville de Damvillers.*

M. Collignon lit différents passages d'une notice sur Sermaize, en cours de publication, par M. Charles Remy.

Sont admis :

1° *Membre titulaire* : M. Masure, inspecteur d'Académie, en résidence à Bar-le-Duc ;

2° *Membres correspondants* : MM. Delahaut, directeur des contributions indirectes en retraite, à Verdun,

Et Landmann, curé de Naives-devant-Bar.

Séance du 4 septembre 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

M. le Président fait, en quelques mots, l'éloge de M. Richard, que la mort vient d'enlever brusquement à la Société.

A cette occasion, il exprime le désir que la Société prenne pour règle d'insérer dans le *Bulletin* une notice sur chacun des membres décédés dans l'année. La rédaction de cette notice pourrait être confiée à la section à laquelle le membre aura appartenu.

Cette proposition est accueillie avec empressement par tous les assistants, et fera, s'il est nécessaire, l'objet d'un vote de l'Assemblée réunie en nombre suffisant.

M. Bonne fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Explication de la loi du 27 juillet* 1872, *sur le recrutement de l'armée.*

M. Birglin, en sa qualité de conservateur du Musée de la Ville, communique une liste des nombreux objets antiques, pièces d'histoire naturelle, notices et notes qui viennent d'être donnés à cet établissement par la veuve de M. Maujean, de Commercy. Il place quelques-unes de ces pièces sous les yeux de l'Assemblée, et exprime le désir que les sociétaires compétents veuillent bien en faire l'étude.

M. Servais lit un mémoire exclusivement destiné à la Société et intitulé : *Recherches historiques sur la pierre sépulcrale, provenant du tombeau de Guy de Joinville.*

M. Servais fait observer qu'il conviendrait de modifier l'étiquette placée sur cette pierre, étiquette qui la ferait remonter au XI^e siècle, tandis que, d'après ses recherches, elle ne peut remonter au delà de 1283.

Suivant M. Birglin, elle pourrait appartenir au XII^e siècle, à en juger d'après son style architectural, et le caractère d'écritures qu'elle porte.

M. Servais croit que l'époque indiquée par lui ne saurait être douteuse, attendu que, d'après le Père Benoît, historien de la

ville de Toul, Guy III, fondateur du monastère d'où la pierre a été tirée, existait de 1283 à 1312.

M. Florentin donne lecture de quelques nouveaux fragments de l'ouvrage de M. l'abbé Tihay.

Séance du 9 octobre 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente à l'Assemblée les trois ouvrages ci-après, dont il est fait hommage à la Société :

1° *Le général Colson, sa mission en Russie et son voyage au Caucase,* par le baron Saint-Cyr Nugues, donné par la famille du général ;

2° *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. Tome IV,* 5 *août* 1869 *au* 7 *juillet* 1870, 2 exemplaires donnés par la Société de Vitry ;

3° *Coumédies en patois meusien*, par François Cordier.

M. Mennehand donne lecture d'un travail de M. Labourasse, membre correspondant, destiné à la Société, et intitulé : *Une Visite aux ruines de Grand* (*Vosges*).

Sur la demande formulée par plusieurs membres et agréée par l'Assemblée, M. Theuriet récite sa pièce de vers : *La consigne*, *Souvenir du siége de Paris,* et donne lecture du *Legs d'une Lorraine*, autre pièce extraite d'un volume publié à Paris.

Divers assistants expriment les sentiments de satisfaction de l'assemblée, et rappellent à M. Theuriet la promesse qu'il leur a faite verbalement, de composer une œuvre exclusivement destinée à la Société.

M. Theuriet répond qu'il n'a pas perdu de vue sa promesse, et qu'il s'occupe de rechercher un sujet qui, tout en ayant un caractère suffisamment local, soit de nature à être, malgré les circonstances actuelles, traité dans le recueil de la Société.

M. Bonnabelle achève la lecture de sa *Notice sur la ville de Gondrecourt-le-Château.*

Admission de M. Clesse, notaire honoraire à Conflans, auteur de plusieurs ouvrages, comme *membre correspondant.*

Séance du 6 novembre 1872.

Présidence de M. Paulin Gillon, *président.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de lettres par lesquelles plusieurs membres s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion, et fait connaître que trois d'entre eux ont envoyé leur vote pour le scrutin qui doit avoir lieu sur l'admissibilité de M. Clesse.

M. le Secrétaire quinquennal annonce qu'il a reçu le tome XIII des *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, lequel est déposé à la bibliothèque pour être mis à la disposition des Sociétaires.

M. le Président fait connaître, que M. Masure, inspecteur d'Académie, notre nouveau collègue, a fait hommage à la Société des ouvrages ci-après :

1° *Etudes sur les terrains agricoles de la Sologne ;*

2° *Mémoire sur la statistique agricole de la France ;*

3° *Leçons élémentaires d'agriculture* (2 volumes).

Ces trois ouvrages sont renvoyés à l'examen de la section des Sciences appliquées.

M. le Président exprime le désir que cet examen porte non-seulement sur la valeur scientifique de ces ouvrages, déjà amplement établie, mais encore sur la question de l'opportunité de leur emploi dans les écoles.

M. Servais donne lecture de la première partie d'un travail exclusivement destiné à la Société, et intitulé : *Notice historique et archéologique sur Jandeures, son abbaye, son château et ses établissements industriels.*

A titre de document que l'on pourra avoir besoin de consulter, M. Bonne présente une nomenclature des communes perdues par la France à la suite de la guerre de 1870-1871 : nomenclature

extraite du *Bulletin de la Société de géographie*, par M. Desbuissons, ingénieur géographe du ministère des affaires étrangères.

Admission de M. Clesse, notaire honoraire à Conflans, comme *membre correspondant*.

NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR LES

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE,

Par M. le docteur BAILLOT.

Séances des 8 *Novembre* 1871 *et* 3 *Juillet* 1872.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

SECTION PREMIÈRE. — *De la bienfaisance.*

D'APRÈS les lois immuables de la nature, l'homme doit pourvoir à sa subsistance et veiller à sa conservation. Mais, comme il ne rencontre dans l'action isolée de ses facultés que faiblesse et impuissance, la famille et la société lui sont nécessaires : la famille, pour subvenir à ses premiers besoins, former son cœur et développer son intelligence; la société, pour l'initier à toutes les connaissances de la vie, et contribuer à son bien-être matériel et moral.

Tout homme, en effet, succomberait infailliblement, si dès les premiers instants de son entrée dans la vie, et pendant bien des années encore, les soins les plus empressés et les plus affectueux ne lui étaient prodigués. Il trouve dans la tendresse inépuisable d'une mère et dans le travail incessant d'un père toutes les res-

sources indispensables à son existence. La société, de son côté, l'adopte et le protége, lui procure tous les moyens de s'instruire et de compléter son éducation, et ne recule devant aucun sacrifice pour le préparer à répondre dignement aux desseins de la Providence.

Mais lorsqu'il est arrivé à l'âge où il doit être l'arbitre de sa destinée, il ne lui suffit plus alors de faire preuve de soumission, de témoigner sa reconnaissance pour les soins et la sollicitude dont il a été continuellement l'objet, il faut qu'à son tour, il subvienne par son travail à son propre entretien, à celui de ses enfants, à celui de son père et de sa mère devenus vieux et infirmes; il faut, en un mot, quelle que soit sa condition, qu'il utilise toutes ses facultés pour contribuer à imprimer à l'œuvre commune la vie nécessaire à la marche et au progrès de l'humanité.

Tel est le principe fondamental des droits et des devoirs de l'homme; principe qui trouve son développement et sa consécration dans les lois que la société s'impose ou modifie suivant les temps, les lieux et les circonstances, et qu'il n'est donné à personne de pouvoir enfreindre sans porter aussitôt atteinte à l'ordre général.

Il est toutefois des individus qui, pendant un temps plus ou moins long, et souvent même pendant toute leur vie, sont dans l'impossibilité absolue de se créer les ressources qui leur sont nécessaires, parce que, dans la répartition inégale des dons de la nature, au lieu d'avoir reçu la force et la santé, ils n'ont eu en partage que la faiblesse, la maladie et les infirmités. De là l'obligation pour la famille et pour la société de prendre soin de ces malheureux.

Cette obligation à laquelle nul n'a le droit de se soustraire, a été néanmoins, pendant bien des siècles, complètement méconnue. L'indigent, chez les peuples anciens, n'inspirait qu'une profonde aversion. Il était impitoyablement repoussé et abandonné à lui-même, heureux encore, quand affaibli par l'âge ou par la maladie, il n'était point voué à la mort, comme un être tout à fait inutile.

La nation juive, avec ses réserves triennales et septennales, Athènes et la Grèce avec leurs réfectoires conventuels, Rome avec ses greniers d'abondance et ses distributions de vivres, se sont, il est vrai, préoccupées parfois du soin de pourvoir à la subsistance de leurs pauvres; mais comme ces institutions ne fonctionnaient que lorsqu'on venait à redouter les excès auxquels se portaient les malheureux qui, la haine et le désespoir dans le cœur, ne voyaient d'autre issue que le meurtre et le pillage pour sortir de leur affreuse misère, elles ne présentaient dès lors aucun des caractères de la bienfaisance.

L'assistance était en outre, à Rome, un moyen d'affranchir les habitants du spectacle affreux que donnaient des malheureux succombant, au milieu des rues, dans les tortures de la faim. Tout homme libre surpris à mendier y était condamné à l'esclavage et envoyé sur des terres publiques, et tout esclave encore valide appartenait de droit à celui qui le rencontrait tendant la main aux passants. Les esclaves vieux ou infirmes, incapables de rendre le moindre service, étaient seuls autorisés à demander l'aumône, et lorsqu'ils étaient devenus par trop nombreux, on en évacuait une partie sur une des îles du Tibre, où on les laissait mourir d'inanition. Enfin, l'exposition et l'infanticide étaient permis : l'enfant abandonné devenait, en qualité d'esclave, la propriété de celui qui l'avait trouvé, et l'enfant condamné à mourir, était livré à la voracité des chiens.

De ce qui se passait à Rome et dans plusieurs autres villes de l'antiquité, où la civilisation cependant était déjà très-avancée, sous l'influence des saines doctrines propagées par les hommes qui se livraient à l'enseignement de la philosophie, on est en droit de conclure que partout alors on restait sourd aux cris de la misère.

Mais à l'avénement du Fils de Dieu, une immense révolution s'opéra. Le christianisme, en présentant aux hommes l'assistance comme la plus attrayante et la plus méritoire de toutes les vertus, ouvrit leurs cœurs aux généreuses aspirations de la bienfaisance. C'est ainsi que les Apôtres, avant de se séparer pour aller enseigner les grandes vérités du dogme évangélique,

ont établi à Jérusalem des diacres ou serviteurs des pauvres, pour recueillir et distribuer des aumônes, et qu'ils en ont ensuite institué dans toutes les villes où ils se sont arrêtés. Pas une église ne se formait alors sans avoir ses diacres et un registre pour l'inscription des malheureux auxquels elle venait en aide; et lorsqu'une église venait à posséder au delà des ressources nécessaires à ses besoins, elle en répartissait aussitôt le surplus entre les moins favorisées.

La charité a donc eu le christianisme pour origine, et, à ce titre, elle se trouve intimement liée à la religion. Aussi son culte a-t-il toujours été présenté aux hommes comme le culte même de la Divinité : *Charitas Deus*, disaient les premiers chrétiens. Elle se révélait déjà avec un tel caractère, en 250, sous le pontificat de saint Corneille, que l'on comptait à Rome quinze cents individus secourus; mais en secret, pour ne point les exposer aux tortures du martyre, comme adeptes d'une religion dont on cherchait, par tous les moyens possibles, à arrêter le développement.

Ces bureaux de distributions, appelés *Diaconies*, ont été remplacés plus tard par des établissements où les indigents étaient secourus d'une manière beaucoup plus large et beaucoup plus efficace. Chaque établissement avait sa destination particulière et était désigné sous un nom qui en rappelait les attributions. Ainsi les asiles où étaient recueillis et soignés les malades, s'appelaient *Nosocomia;* les incurables, *Protocophia;* les enfants abandonnés, *Drophotrophia;* les orphelins, *Orphanotrophia;* les vieillards, *Gerontocomia;* et les étrangers, *Xenodochia.*

Leur administration était confiée à des clercs, placés sous la surveillance des évêques, et leurs ressources se composaient des dons des fidèles, du produit des dîmes et des sacrifices surtout que l'Eglise s'imposa jusqu'au jour où, devenue dépositaire de nombreuses et d'importantes libéralités faites au profit des malheureux, elle put, sans recourir à ses propres ressources, subvenir à leurs besoins.

Les dîmes, toutefois, ont été pendant plusieurs siècles, un de leurs revenus le plus important. D'une origine excessivement

ancienne, elles consistaient, dans le principe, en des offrandes faites aux dieux pour se les rendre propices, et aux prêtres pour pourvoir à leur entretien. Moïse, plus tard, en a fait l'objet d'une prescription aux Hébreux et les leur a présentées avec un caractère de bienfaisance. « Vous donnerez, leur disait-il, toutes » les prémices de ce qui vient du pressoir, et de l'âne, des bœufs » et des brebis aux prêtres du Seigneur, afin que Dieu verse » ses bienfaits sur les provisions de vos celliers et sur les fruits » de votre terre. Et afin que vous soyez dans l'abondance du blé, » du vin, de l'huile, et que vos troupeaux de bœufs et de brebis » se multiplient, vous donnerez toutes les dîmes à l'orphelin, à » la veuve et à l'étranger. Vous offrirez les prémices des pains » chauds, du vin, de l'huile, du miel, des fruits, des raisins et » des autres choses aux prêtres; et enfin, vous donnerez les » prémices de l'argent, des vêtements et de tous vos biens à l'or- » phelin et à la veuve... » Volontaires à leur origine, elles étaient devenues obligatoires, à partir des cinquième et sixième siècle, d'après ce principe de droit naturel, que tout individu doit contribuer aux charges de l'Etat, aux frais du culte et à l'entretien des malheureux, en proportion de l'importance de ses ressources; elles ont été supprimées, en 1789, comme étant une institution de la féodalité.

Si Moïse, en sage législateur, a été le premier à rappeler aux hommes l'obligation de tendre une main secourable aux malheureux, l'Eglise, en venant renouveler cette prescription, et en lui donnant une sanction toute divine, a été la première à leur ouvrir des asiles et à y pourvoir à tous leurs besoins. Elle l'affirme du reste, en 451, dans le concile de Chalcédoine, en déclarant que tous les refuges de la misère et tous les pauvres qui y sont secourus relèvent de son autorité, et elle en donne pour preuve l'ancienneté des mesures qu'elle a prises à leur sujet. On la voit ensuite, en 524, dans le concile de Lérida, frapper d'anathème tous les spoliateurs du patrimoine de l'indigent; en 538, dans celui d'Orléans, assurer la sécurité et la bonne administration d'un hôpital, fondé à Lyon, par le roi Childebert et la reine Ostrogothe, sa femme; en 789, dans celui

de Tolède, condamner à sept années de pénitence, le père et la mère qui se rendraient coupables d'exposition et d'infanticide, et en 1510, dans celui de Tours, ordonner non-seulement à chaque ville de prendre soin de leurs pauvres, mais aux prêtres des campagnes de se faire seconder par les fidèles, pour arrêter le vagabondage et supprimer la mendicité.

Les premiers établissements hospitaliers créés en France, ne datent guère que du v^e^ ou du vi^e^ siècle; mais à la fin du xi^e^, au commencement des Croisades, leur nombre s'est multiplié de la manière la plus remarquable, soit parce que la nécessité s'en faisait alors plus vivement sentir, soit parce que le sentiment de la bienfaisance était plus fortement stimulé par l'exaltation religieuse qui régnait à cette époque. Ainsi dans toutes les localités un peu importantes, on rencontrait une aumônerie ou une hôtellerie pour abriter et héberger les pèlerins et les voyageurs indigents, une ladrerie ou une maladrerie pour recueillir les lépreux.

L'Eglise, de son côté, favorisait ce mouvement, en fondant quelques-uns de ces asiles, et en imposant à tous les couvents l'obligation d'en élever un à leur proximité, si leurs ressources le leur permettaient, et, dans le cas contraire, de disposer au moins une de leurs salles pour y recevoir quelques pauvres et quelques infirmes. Renouvelant ensuite une de ses prescriptions énoncées, en 809, dans le concile d'Aix-la-Chapelle, elle leur recommandait, de la manière la plus expresse, d'admettre surtout dans ces refuges de l'indigence, les soldats malades ou blessés, afin qu'ils pussent terminer dans le repos, et à l'abri du besoin, le reste d'une existence consacrée à la défense de la Patrie. « Jusque-là, dit M^gr^ de Melun, chaque chrétien exerçait » l'hospitalité envers les pauvres, et la maison des ministres de » la religion était un asile pour tous les genres de souffrances. » Plus tard, un logement particulier annexé à celui des évêques, » fut destiné à ce pieux usage, et lorsqu'on élevait un temple à » Dieu, on y joignait presque toujours l'habitation des pauvres, » qui prit le nom touchant d'Hôtel-Dieu, comme si Dieu lui- » même leur offrait l'hospitalité. »

Des religieux, placés sous la juridiction de l'évèque diocésain, étaient chargés de l'administration de toutes les aumôneries, léproseries et maisons hospitalières, et devaient, chaque année, rendre un compte exact de leurs recettes et de leurs dépenses au seigneur, haut justicier de la localité où l'établissement était situé. Presque toujours au nombre de deux ou de trois, dans chaque maison, ils avaient, l'un, le titre de gouverneur, les autres, celui de frères; le premier était habituellement choisi par le souverain de la province, et n'était cependant quelquefois nommé que sur la présentation du général de l'Ordre auquel il appartenait. Ses attributions étaient très-étendues: ainsi, il disposait, sous sa responsabilité personnelle, des biens et des revenus de la maison dont il avait la gestion, il pouvait en aliéner et en échanger les immeubles, faire des acquisitions, et donner aux revenus l'emploi qui lui paraissait le plus convenable. Et lorsqu'il se trouvait plusieurs aumôneries dans une même localité, comme à Nancy, par exemple, un des gouverneurs avait la suprématie sur les autres, intervenait dans leur administration, et exerçait un droit de contrôle sur tous les actes de leur gestion.

A ces établissements, pour le plus grand nombre disparus, ont succédé les maisons-Dieu, les maisons et les associations de charité, les béguinages et quelques fondations pour l'instruction gratuite des enfants indigents, et des petites filles surtout. Toutes ces institutions étaient confiées aux soins de différentes corporations religieuses, et notamment aux ordres du Saint-Esprit, de Saint-Benoit, de Saint-Antoine, de Saint-Jean-de-Jérusalem et de Saint-Jean-de-Dieu; quelques-unes, toutefois, étaient entre les mains de simples prètres et même de laïques, mais c'était une exception. Les Pères de la Doctrine chrétienne dirigeaient les écoles de garçons, les Ursulines et les Dames de Notre-Dame celles des filles; les Béguines et quelques autres communautés de femmes, visitaient et secouraient les malades à domicile.

Ces corporations religieuses, après s'être fait remarquer, pendant bien des années, par leur dévouement et par leur abnégation, ont malheureusement fini par se rendre, pour la plupart,

indignes de leur belle et sainte mission. Ainsi il vint un jour où, après avoir jeté un regard de convoitise sur les ressources de ces établissements, elles n'eurent plus qu'une pensée, celle de se les approprier; et profitant alors des bouleversements survenus à la suite des guerres désastreuses de la fin du XVI[e] siècle et du siècle suivant, elles les dépouillèrent insensiblement, les unes, d'une partie de leurs revenus, les autres, de la totalité, en abandonnèrent complètement quelques-uns, et en convertirent d'autres en bénéfices ecclésiastiques, sous le prétexte que ces derniers dépendaient du domaine de l'Eglise. Il y eut même de ces religieux, tels que les Antonistes de Bar, qui, dans un but de sordide et de coupable prévoyance, avaient le soin, dès qu'ils avaient aliéné un des immeubles d'une des maisons-Dieu confiées à leur gestion, d'en employer aussitôt le prix en une nouvelle acquisition, et d'en faire disparaître ensuite tous les anciens titres, pour se mettre, plus tard, à l'abri de toutes réclamations. Un grand nombre de couvents, non moins avides que ces religieux, finirent par fermer leurs portes à tous les malheureux, et par s'attribuer certaines ressources dont ils avaient seulement été constitués les dépositaires et les dispensateurs.

La plupart de ces établissements sont ainsi devenus la propriété, en quelque sorte exclusive, de leurs derniers chapelains ou des corporations religieuses chargées de veiller à leur gestion; et comme l'hospitalité n'y était plus exercée, que l'on y avait même cessé de faire la plus petite aumône, l'Etat crut devoir les assimiler, en décembre 1672, aux maladreries, devenues inutiles depuis la suppression de la lèpre, et les donna, avec celles-ci, en dotation aux religieux du Mont-Carmel et aux chevaliers de Saint-Lazare réunis.

Cette mesure donna lieu, comme du reste on devait s'y attendre, aux réclamations les plus vives de la part de toutes ces corporations. Elle souleva ensuite de telles difficultés, au moment de son application, que l'on dut la restreindre aux établissements qui n'étaient ni de fondation ni de collation royale, et rappeler aux autres d'avoir à distribuer quelques secours : obligation que quelques-uns, seulement, ont remplie, en faisant

l'aumône à leurs portes, à certaines époques fixes de l'année.

Les populations, de leur côté, se voyant frappées par cette mesure, malgré la modification qui lui avait été apportée, protestèrent à leur tour. Elles s'adressèrent en conséquence au grand-conseil du Roi, et après lui avoir exposé, dans différentes requêtes, comment et dans quelles circonstances elles avaient été arbitrairement et injustement dépossédées de leurs aumôneries, et comment, au mépris de leurs droits depuis si longtemps méconnus, des corporations religieuses venaient encore d'avoir l'adresse de s'en faire reconnaître propriétaires, en s'appuyant faussement sur ce qu'on ne leur en avait jamais contesté la jouissance, elles lui demandèrent, comme un acte de justice, de leur rendre ces établissements, d'autant plus, ajoutaient-elles, que plus que tout autre, elles étaient à même de les bien administrer, et d'en employer les ressources avec plus de discernement.

Louis XIV, mieux éclairé dès lors sur des intérêts que les chevaliers de Saint-Lazare avaient eu le soin de lui présenter sous l'aspect le plus propre à l'induire en erreur, abrogea, au mois de mars 1693, l'édit du mois de décembre 1672. Mais, comme en rendant la gestion des aumôneries et des maisons de charité aux communautés religieuses qui en avaient été précédemment chargées, et en la soumettant seulement au contrôle d'une commission composée du prêtre et de plusieurs notables de la localité où l'établissement était situé, il n'avait satisfait à aucune des prétentions qui venaient de se produire, il en est résulté un mécontentement général que quelques mesures prises, un peu plus tard, n'ont pu complètement apaiser.

C'est ainsi que cette organisation a été remplacée, au mois d'août 1695, par la création de bureaux d'administration placés sous la surveillance des évêques et des archevêques, lesquels étaient en outre appelés, comme princes de l'Eglise, à en approuver les règlements, et à statuer sur tout ce qui pouvait y concerner le spirituel et la célébration du culte. En 1698, il a été ordonné à toutes les localités de prendre soin de leurs pauvres; et le 12 décembre de la même année on rendit exécutoires toutes

les mesures relatives, non-seulement au rétablissement de quelques-unes des maisons où l'hospitalité avait cessé d'exister, mais à la suppression de toutes celles dont les ressources étaient devenues insuffisantes pour être réorganisées, et à la répartition de ces mêmes ressources entre les établissements les plus voisins, avec l'obligation de les employer à acquitter les charges dont elles pouvaient être grevées.

A ces dispositions sont venues successivement s'en ajouter plusieurs autres, qui ont contribué à donner à l'assistance un caractère d'efficacité qu'elle n'avait point eue jusqu'alors. Ainsi, pour mettre un terme à certains abus qui s'étaient de nouveau introduits dans l'administration de ces maisons, les bureaux n'ont plus été composés que de membres choisis dans la magistrature, le clergé et la municipalité, comme constituant les corps de la société où se trouvaient généralement alors les hommes les mieux placés pour connaître les malheureux, apprécier leurs besoins, et statuer sur la nature et sur l'importance des secours à leur accorder.

Telles étaient, à peu près, les bases de la législation charitable, lorsque la Révolution de 89 est venue compromettre l'existence de tous les établissements de bienfaisance. A cette époque, en effet, où tout était mis en question, où rien n'était respecté, ni le domaine du riche, ni le grabat du pauvre, tous ces établissements ont été sur le point d'être complètement anéantis. Un grand nombre d'entre eux n'ont pu résister à une secousse aussi violente, et ont disparu; et tous ceux qui, plus heureux, ont pu la surmonter, ont eu à subir la perte d'une grande partie de leurs ressources.

L'Etat, après s'être emparé des biens des émigrés et des corporations religieuses, ne tarda pas à concevoir le projet de se conduire de même à l'égard des propriétés appartenant aux hospices et aux maisons de charité. Mais il dut y renoncer en présence de l'émotion profonde, qui s'était emparée de toutes les populations, à la pensée de se voir privées de l'action bienfaisante de tous ces établissements; et pour faire cesser toute inquiétude à ce sujet, l'Assemblée nationale déclara, dans ses

séances de la fin de décembre 1789, et du mois de janvier de l'année suivante, que tous les immeubles et tous les revenus des institutions de bienfaisance étaient insaisissables. Malheureusement cette déclaration n'était qu'un acte de condescendance de sa part, car elle fit bientôt pressentir son intention de n'en tenir aucun compte, en prescrivant, le 21 avril 1790, à toutes les administrations de charité, de dresser des inventaires exacts de tous leurs meubles et de tous leurs immeubles, et par une décision prise le 12 juin suivant, d'avoir à lui envoyer ces documents.

Munie de tous ces renseignements, la Convention supprima, par son décret du 19 mars 1792, toutes ces administrations, et les remplaça par des agences auxquelles elle confia le soin de gérer tous les hospices et toutes les maisons de charité, sous le contrôle des corps administratifs et du pouvoir exécutif, et de répartir indistinctement toutes leurs ressources entre les diverses communes d'un même canton. Ces agences étaient en outre chargées de s'opposer à la mendicité, et à ce que l'on fît l'aumône, soit à la porte des maisons, soit au milieu des rues : elles devaient venir au secours de tous les malheureux, procurer du travail à tous les individus sans ouvrage, en les occupant dans des ateliers de charité à des travaux jugés nécessaires par les directeurs du département, et veiller enfin à ce qu'il fût donné gratuitement des soins aux malades indigents et aux femmes en couches.

Mais comme ces agences ne pouvaient, avec les ressources mises à leur disposition, subvenir à de pareilles charges, elles étaient autorisées à s'en créer quelques autres, au moyen de quêtes, de souscriptions, et même de contributions, dans les limites, toutefois, de leurs besoins. L'État, de son côté, s'engageait à leur venir en aide, en leur allouant, chaque année, des sommes plus ou moins importantes pour l'entretien des ateliers de charité, pour la création desquels il avait déjà consacré, le 16 décembre 1790, une première somme de cinquante millions.

Enfin, sous le prétexte que l'assistance publique devait être une dette nationale, et qu'à ce titre il appartenait à l'État seul

d'en acquitter les charges, tous les hôpitaux et toutes les maisons de charité furent assimilés aux riches domaines de la noblesse et du clergé, et, comme tels, déclarés propriétés de l'État. Une grande partie de leurs immeubles ont dès lors été vendus, et toutes leurs rentes confisquées, conformément à un décret du 23 messidor an XI.

Cette mesure, dont le vrai motif était, sans aucun doute, de chercher à combler le déficit des finances de l'État, se trouvait tellement en opposition avec la pensée dominante à cette époque, de vouloir tout sacrifier à l'intérêt des masses, qu'elle parut on ne peut plus odieuse à toutes les populations; aussi, pour donner satisfaction à l'opinion publique, il fut sursis, à partir du 9 fructidor an III, à toutes ventes de biens appartenant aux établissements de charité; et le 2 brumaire an IV, la loi en vertu de laquelle elles avaient lieu fut définitivement abrogée.

L'État, après s'être ainsi substitué, pendant plusieurs années, aux anciennes commissions administratives, et avoir reconnu son impuissance dans ses diverses tentatives, pour venir avec efficacité au secours des malheureux, se décida à rendre aux hospices et aux hôpitaux la gestion provisoire des ressources qui leur restaient. Il leur reconnut ensuite une existence légale, et le 16 vendémiaire an V il consacra le principe de les indemniser de toutes leurs pertes, en leur en abandonnant l'équivalent en biens nationaux : disposition qui fut plus tard étendue aux autres établissements de bienfaisance, et dont l'application laissa beaucoup à désirer, car le plus grand nombre des hospices, des hôpitaux et des institutions de charité se ressentent encore aujourd'hui des actes de spoliation dont ils ont été victimes.

Quant aux agences, elles ont été supprimées et remplacées, le 7 frimaire an V, par des bureaux cantonaux, ayant pour attributions de réunir et de répartir entre toutes les communes du canton les épaves de leurs anciennes maisons de charité, sans avoir à se préoccuper, en aucune façon, de leur origine et de leur propre destination. Et, comme avec ces bureaux on n'avait pas plus été en situation qu'avec les agences, de connaître les individus réellement dans le besoin, et d'apporter, dans les dis-

tributions de secours, tout le discernement nécessaire pour les rendre efficaces, chaque localité a été autorisée, par la loi du 28 pluviôse an VIII, à disposer elle-même de ses ressources, sous le contrôle d'une commission cantonale.

Cette organisation, quoiqu'ayant eu une durée plus longue que les précédentes, n'a néanmoins pas encore répondu à ce que l'on en attendait; aussi a-t-elle dû faire place à l'institution actuelle des bureaux de bienfaisance, conformément à une instruction ministérielle du 8 février 1823. Ces établissements, enfin, ont chacun leur commission administrative, et n'exercent leur action que dans les communes où ils existent, d'où il résulte que toute population, dotée d'un bureau de bienfaisance, a aujourd'hui la certitude d'en voir les ressources consacrées à ses propres indigents, de sorte qu'elles ne sont plus distribuées au hasard et au caprice, comme cela avait lieu le plus souvent, avec les organisations précédentes.

Section deuxième.

Formes diverses sous lesquelles se manifeste la bienfaisance.

Jusque dans les dernières années du XVIII^e siècle, la bienfaisance ne s'était en quelque sorte manifestée qu'avec un caractère simplement réparateur; on voyait et on combattait le mal sans trop se préoccuper de ses causes, et lorsqu'on avait tendu une main secourable à l'indigent, on croyait avoir fait humainement tout ce qui était nécessaire pour acquitter le plus saint des devoirs. Aujourd'hui, plus éclairé et dès lors plus prévoyant, on ne se contente plus de distribuer quelques aumônes et de pourvoir aux besoins du moment, mais on va au devant de toutes les souffrances, on poursuit la misère jusque dans son origine, et on cherche à en tarir les diverses sources.

Il n'y a point de sacrifices que la famille et la société ne s'imposent, soit pour prévenir, soit pour combattre les maux auxquels l'homme s'expose par son imprévoyance et par ses excès, soit

pour arrêter le développement de ceux dont il se trouve fatalement atteint. La bienfaisance se présente donc de nos jours avec un triple caractère, elle est réparatrice, répressive et préventive. Aussi les diverses institutions de charité peuvent-elles se diviser en trois catégories, suivant la nature plus spéciale du but qu'elles se proposent.

A la première, appartiennent les hospices, les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance; à la seconde, les colonies agricoles et les maisons pénitentiaires; et à la troisième, les sociétés maternelles, les secours aux filles-mères et aux mères indigentes, les crèches, les salles d'asile, les écoles, les cours industriels, les ouvroirs, les sociétés de patronage, l'inspection des enfants employés dans les manufactures, les monts-de-piété, les banques de prêts d'honneur, les comités d'hygiène et de salubrité, les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, la caisse de retraite pour la vieillesse, la société du Prince impérial ou banque du pauvre, etc. (1).

Les *hospices* sont des asiles où sont recueillis à vie des vieillards et des infirmes indigents, et, pour un certain temps seulement, les enfants trouvés, les enfants abandonnés et les orphelins pauvres. Quelques-uns sont spécialement consacrés au service des sourds et muets, des aveugles et des aliénés, et tous ensuite sont également ouverts, moyennant une légère rétribution, à des vieillards ou à des infirmes qui ne peuvent trouver dans leur famille ni toutes les ressources qui leur sont nécessaires, ni tous les soins dont ils ont besoin.

Les *hôpitaux*, de leur côté, sont des établissements où l'on soigne non-seulement les malades indigents, mais les malades qui, dans une position peu aisée, viennent, en s'imposant un léger sacrifice, y recevoir des soins qu'ils ne pourraient se procurer aussi facilement en restant chez eux.

Les hospices et les hôpitaux ont ainsi des attributions différentes; et cependant, il arrive souvent que ces établissements sont indistinctement désignés sous l'une ou l'autre de ces dénominations, parce que les hôpitaux, en province surtout,

(1) *De l'assistance et de l'extinction de la mendicité*, par M. Magnitot.

sont des asiles où les malades et les vieillards sont également recueillis.

Tous ces établissements, dans le principe, étaient exclusivement réservés pour les populations au milieu desquelles ils se trouvaient situés, parce que, n'ayant pour la plupart que les ressources strictement nécessaires pour subvenir à leurs charges, ils ne pouvaient s'en imposer de plus grandes, et que, pour rester fidèles à leur mandat, ils étaient tenus de se conformer aux intentions de leurs bienfaiteurs, en donnant à chaque libéralité la destination qui lui avait été assignée. Mais depuis le décret du 7 août 1851, leurs portes sont tenues de rester ouvertes aux malades indigents de la campagne, moyennant un prix de journée à la charge de leur commune ou de leur département, ou de l'une et de l'autre concurremment, dans une proportion déterminée par l'autorité préfectorale; mesure qui, on ne peut le méconnaître, porte atteinte à des droits jusqu'alors respectés.

Les *bureaux de bienfaisance* sont des établissements où l'on vient en aide aux vieillards, aux infirmes, et aux familles indigentes chargées d'enfants, en leur donnant à domicile des secours en nature et rarement en argent, et en leur procurant, en cas de maladie, les soins et les médicaments dont ils peuvent avoir besoin.

Des dames, désignées sous le nom de dames de charité, sont attachées à un certain nombre de ces établissements. Elles ont pour mission de visiter les malades et les indigents, d'apprécier leur conduite, leur moralité et leurs besoins; de tâcher, par de bonnes et affectueuses paroles, de relever leur courage et de les rappeler au sentiment de leurs devoirs trop souvent méconnus. Elles doivent, en outre, fournir à l'administration tous les renseignements nécessaires pour la prémunir contre certains abus toujours si faciles à commettre lorsque l'on n'est qu'incomplètement éclairé sur la réalité et sur la nature des misères à soulager.

Toutes ces dames seraient, sans aucun doute, à la hauteur de leur belle et sainte mission, s'il ne s'en trouvait presque toujours quelques-unes chez lesquelles le cœur l'emporte sou-

vent sur la raison, et dont la sollicitude dès lors s'exerce au profit d'individus peu dignes d'intérêt. Aussi une prime d'encouragement semble-t-elle quelquefois être donnée à l'imprévoyance, à la paresse et au vice, et cela au détriment du véritable indigent.

L'assistance à domicile, faite convenablement, est certes une des mesures les plus morales et les plus utiles à la société. Et, en effet, qu'un père de famille vienne à tomber malade; quelle différence pour lui d'être soigné au milieu des siens ou de l'être dans un hôpital! S'il reste chez lui, il est entouré de sa femme et de ses enfants qui lui prodiguent les soins les plus empressés et les plus affectueux; il jouit de leur présence, continue à être l'objet de leur respect et de leur affection, et n'est étranger à rien de ce qui les concerne. Et lorsque plus tard il est rétabli, sa pensée dominante, s'il n'est pas encore déprimé par la misère, n'est-elle pas de témoigner sa gratitude à tous ceux qui ont compâti à ses souffrances et cherché à les adoucir, et son unique désir, de se dévouer complètement au bonheur de tous ceux dont l'éducation et le sort lui sont confiés.

Si, au contraire, il est placé dans un hôpital, il se trouve au milieu d'individus qui lui sont presque toujours étrangers. Il y est privé de ces mille petits soins que la famille seule sait donner, et n'y entend plus ces voix amies si propres à lui faire prendre ses maux en patience; il ignore tout ce qui se passe chez lui, ne peut y donner ni y maintenir une sage direction, et si son absence se prolonge quelque temps, il finit le plus souvent par y être oublié, et par devenir lui-même indifférent à la conduite de ceux dont il doit être le guide et le soutien. Ses enfants s'habituent à ne plus le voir, à ne plus recevoir ses avis et ses conseils, et affranchis de sa surveillance, abusent parfois de leur liberté, au point de compromettre leur avenir et leur réputation.

Maintenir les liens de famille, leur donner plus de force et plus de vie, en obligeant le père et la mère à soigner leurs enfants, et les enfants à prendre soin de leurs parents; tels sont les résultats que l'on doit attendre des bureaux de bienfaisance.

Il est donc à désirer de les voir se multiplier, de les voir plus largement doter, afin de ne plus avoir à admettre dans les hospices et dans les hôpitaux que les individus dénués de toutes ressources, sans famille ou dans un état complet d'isolement.

L'institution des *colonies agricoles* date de 1816, et a pris naissance en Hollande, où elle avait pour but d'améliorer la condition des malheureux en les occupant à défricher les landes. Elle a ensuite été introduite en Belgique où, comme en Hollande, elle n'a pas répondu d'une manière bien satisfaisante aux nombreux sacrifices que la charité privée d'abord, et l'Etat ensuite, lui avaient consacrés.

Ces colonies, du reste, étaient alors considérées autant comme des établissements appelés à devenir, un jour, une source de revenus, que comme des institutions destinées à moraliser le pauvre par le travail. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, à partir du moment surtout où leur population n'a plus été composée que d'individus, pour la plupart faibles et débiles ou habitués à la paresse, et incapables d'un travail productif, elles n'ont pu subvenir à leur propre entretien, et encore moins compenser les frais énormes de leur établissement, par les avantages insignifiants qui en étaient retirés.

Dès lors, d'importantes modifications ont dû leur être apportées, et c'est ainsi que, pour arriver à des résultats plus satisfaisants, elles ont été divisées en *colonies libres*, où le colon peut devenir propriétaire; en *colonies forcées*, où sont réunis les colons en punition et les mendiants dirigés antérieurement sur les dépôts de mendicité; et en *colonies-hospices*, où sont placés les enfants trouvés et abandonnés, ainsi que les colons devenus vieux et infirmes des colonies précédentes.

La faveur dont cette institution continuait à jouir amena naturellement le Gouvernement français à charger une commission du soin d'aller en étudier l'organisation, et d'apprécier si ses résultats étaient tels que l'on dût suivre l'exemple donné par la Hollande et la Belgique. Mais soit que les recherches auxquelles cette commission s'est livrée, en 1832, n'aient pas paru très-favorables à cette institution, soit qu'elles aient laissé beau-

coup à désirer, toujours est-il que, pour le moment, aucune décision n'a été prise à son sujet.

Il est donc permis de penser que ce mode d'assistance n'inspirait à cette époque qu'une confiance extrêmement limitée, excepté à Strasbourg, où l'on s'est empressé de fonder la colonie d'Ostward; et lorsque quelques années plus tard, on s'est enfin décidé à en faire l'application, ce n'a été qu'après l'avoir appropriée aux différents besoins auxquels on se proposait de satisfaire.

Les rares colonies qui existent aujourd'hui en France sont dues à l'initiative de simples particuliers, de quelques communes ou de quelques départements, secondés ou non par l'Etat. Les unes, véritables dépôts de mendicité, servent d'asile à de pauvres malheureux, ayant encore assez de force et d'énergie pour se livrer à quelques travaux; les autres sont ouvertes aux enfants trouvés, abandonnés ou orphelins ayant atteint l'âge où ils doivent commencer à comprendre qu'ils doivent se rendre utiles, et se préparer à gagner, un jour, honorablement leur vie; et quelques-unes, enfin, constituent des maisons pénitentiaires où sont enfermés de petits malheureux, qui, âgés de moins de seize ans, ont été considérés comme ayant agi sans discernement dans les actes répréhensibles dont ils ont à rendre compte à la société.

Tous ces jeunes détenus sont employés, sous la direction et sous la surveillance de contre-maîtres, aux travaux de la campagne, ou exercés, suivant leur aptitude et leur goût, aux professions manuelles de tailleur, de cordonnier, de maçon, de menuisier, de serrurier, etc. La lecture, l'écriture et le calcul leur sont enseignés, et leur éducation morale et religieuse est confiée aux soins d'un ecclésiastique. Enfin, ils sont soumis à une discipline sévère, mais toujours tempérée par une sollicitude des plus intelligentes. C'est ainsi qu'en combinant l'activité du corps avec la culture de l'intelligence et celle du cœur, on arrive parfois, dans ces établissements, à réformer ces natures vicieuses, et à les rendre à la société où leurs fautes passées doivent alors être oubliées, et leurs efforts pour le bien encouragés.

Les *sociétés maternelles* ont pour but de pourvoir aux besoins de la mère de famille indigente, lorsqu'elle consent à allaiter son enfant. Du linge et une layette lui sont donnés à l'époque de ses couches, et une rétribution mensuelle lui est faite pendant toute la durée de l'allaitement.

La première institution de ce genre a été établie à Paris, en 1788, sous les auspices de la reine Marie-Antoinette, et a existé jusqu'au moment de la Révolution. Réorganisée en 1810, elle a été successivement placée sous le patronage de l'impératrice Marie-Louise, de la duchesse d'Angoulême, de la reine Amélie et de l'impératrice Eugénie. Cette société exerçait son action dans toute la France, où, conformément aux décrets des 7 mai 1810 et 17 juillet 1811, elle était représentée dans chaque département par un conseil d'administration subordonné à un comité central établi à Paris. Mais comme, avec cette organisation, aucun secours ne pouvait être accordé sans que ce comité l'eût préalablement et chaque fois autorisé, il en résultait toujours des lenteurs très-préjudiciables au sort des malheureuses mères de famille; on dut alors en réduire les attributions, en donnant, le 21 octobre 1824, aux conseils départementaux, une existence complètement indépendante, c'est-à-dire, en leur reconnaissant le droit d'agir dans toute la plénitude de leur appréciation. De là l'origine des sociétés maternelles de la province, dont les ressources se composent de la cotisation de leurs membres, des subventions de l'Etat, du produit des souscriptions et de quelques offrandes.

Ces sociétés, quoique appelées à rendre de grands services, n'ont néanmoins rencontré jusqu'alors que très-peu de partisans; et cependant combien de pauvres et honnêtes mères de famille ne se seraient pas trouvées dans la dure nécessité d'abandonner leur enfant, si l'on ne fût venu à leur aide, alors que, forcées à garder le lit, et ensuite à rester chez elles pendant un certain temps, elles étaient dans l'impossibilité d'utiliser leurs bras pour contribuer à défrayer les dépenses du ménage.

A l'instar de ce qui a lieu, depuis 1826, dans les départements de l'Isère et de la Seine-Inférieure, des secours sont

actuellement donnés aux filles-mères qui consentent à remplir le premier devoir de la maternité, en nourrissant elles-mêmes leur enfant. Ces secours consistent en une layette et en une rétribution habituellement de dix francs par mois, continuée jusqu'au jour où leur enfant a atteint l'âge de deux ans et peut être admis dans une salle d'asile. Avec cette institution, on arrive ainsi à diminuer le nombre des expositions, et à ouvrir à la mère la seule voie où elle puisse s'engager pour réparer sa faute et se prémunir contre de nouveaux écarts. Quant à l'enfant, on lui conserve sa mère, et on lui assure ainsi des soins et une affection que rien ne peut remplacer.

La pensée de seconder dans leurs louables efforts les familles laborieuses, chez lesquelles la présence d'un enfant nouveau-né vient occasionner un surcroît de dépenses, et apporter d'autant plus de gêne dans le ménage que la mère, pour lui consacrer ses soins, est obligée de renoncer, pendant plusieurs mois, à ses occupations habituelles, amena, en 1844, M. Marbœuf à créer à Paris un établissement qu'il désigna sous le nom de *Crèche*, en mémoire de la crèche de Bethléem, pour y recevoir, nourrir et soigner pendant le jour les enfants nouveau-nés.

La mère, après avoir allaité son enfant, vient ainsi, tous les matins, le confier aux soins d'une gardienne ou berceuse placée sous la direction d'une sœur et sous la surveillance de dames patronesses. Cette femme lui prépare et lui donne la nourriture dont il a besoin, renouvelle ses langes et même les nettoie, si cela devient nécessaire. Un médecin le visite et lui donne ses soins, s'il vient à tomber malade; et le soir, il est remis à sa mère qui, après avoir travaillé toute la journée, s'empresse de venir le rechercher, et lui prodigue d'autant plus de caresses qu'elle en a été plus longtemps séparée.

Déchargée ainsi des soins qui l'obligeaient à rester chez elle, en s'imposant un léger sacrifice, habituellement de quinze centimes par jour, pour achat du lait, du sucre et du savon nécessaires à son enfant, la mère de famille n'est plus tenue à suspendre son travail; tout son temps lui appartient, et elle peut en disposer pour continuer à concourir, avec son mari,

à créer les ressources indispensables à leur modeste entretien.

Les crèches, en venant combler la lacune qui existait entre les sociétés maternelles et les salles d'asile, sont appelées à détruire, à leur origine, une des causes de la première gêne de l'ouvrier. Elles contribuent à rendre moins pénible le sort des classes nécessiteuses, et s'opposent ainsi au développement de la misère.

En présence de tels avantages, il semblerait que toutes les localités dussent être désireuses de posséder une crèche, car quelle est la ville où l'on ne trouve pas des mères obligées de sortir de chez elles pour tirer parti de leurs journées, et quelle est la commune où, plusieurs fois dans l'année, les travaux de la campagne ne réclament pas les bras de tous ses habitants? Eh bien! il n'y a encore que dans les grands centres manufacturiers où l'on ait compris l'importance de cette institution, et où elle ait été introduite. Aussi, dans l'espoir de mettre un terme à une pareille indifférence, l'Etat a-t-il prescrit aux préfets, par ses circulaires des 15 août 1845 et 24 mai 1849, d'user de toute leur influence près des populations pour les amener à ouvrir des crèches; et le Pape, par sa bulle du 27 janvier 1846, a promis de nombreuses indulgences aux fidèles qui contribueraient à leur établissement. « C'est qu'en allé-
» geant le sort des mères de famille, dit Lavoisier, on atta-
» que la lèpre de la misère dans ses racines; la charité com-
» mence à rapporter un intérêt social au profit de l'humanité.
» On dépense une somme moindre pour en économiser une plus
» considérable affectée au même individu. On rend à la mère
» toute sa liberté d'action pour devenir plus nécessaire et plus
» utile à la famille, comme l'abeille à qui l'on donne la clef
» des champs pour rapporter des fleurs qu'elle a butinées un
» produit plus abondant. »

Les *salles d'asile* sont des établissements où les enfants des deux sexes, âgés de deux à six ans, sont reçus pendant la plus grande partie de la journée. Une surveillante laïque ou religieuse, secondée par des aides, est chargée, sous le contrôle de dames inspectrices, de leur prodiguer ses soins. Les enfants

entrent à sept heures du matin, en été, à huit heures, en hiver, et sortent à midi pour aller prendre leur repas, lorsqu'on ne le leur a pas apporté; il en est ensuite presque toujours un certain nombre parmi les plus malheureux auxquels ce repas est donné gratuitement, grâce aux libéralités de quelques personnes bienfaisantes. Ils rentrent à une heure et sont rendus à leurs familles à cinq heures.

Ainsi que dans les écoles mutuelles, ces enfants se réunissent au nombre de huit ou de dix autour du tableau représentant les diverses lettres de l'alphabet, et là, le plus grand et le plus instruit les fait connaître aux autres; la directrice les leur fait assembler pour former des syllabes et des mots, et tous ensuite s'exercent à les reproduire sur des ardoises. Outre la numération, les opérations les plus simples du calcul, telles que l'addition et la soustraction leur sont démontrées à l'aide d'un compteur-boulier. On leur enseigne les éléments de l'histoire sainte, et on en grave les principaux faits dans leur mémoire, à l'aide d'images coloriées. Enfin, on les initie à la connaissance des objets les plus nécessaires à la vie, à ceux surtout dont ils font journellement usage ou qu'ils voient le plus fréquemment employés.

Pour les tenir constamment en éveil, on les occupe plusieurs fois par jour, à chanter et à faire de la gymnastique en frappant des pieds et des mains. Quant à leurs chansons, elles sont autant de leçons de morale mises à leur portée, pour leur apprendre ce qu'ils doivent à Dieu, à leurs parents et aux personnes qui s'occupent de leur enfance. Leurs récréations sont multipliées par mesure hygiénique et ont lieu dans une cour ou sous un préau couvert, pour les garantir du mauvais temps; ils y prennent leurs ébats, courent, sautent, et se livrent à tous les plaisirs de leur âge. Et c'est ainsi que l'on arrive à les occuper sans fatigue, à les développer à l'abri de tout accident, et à les instruire en les amusant.

Cette utile institution est due à la philanthropie d'Oberlin, ministre protestant au Ban-de-la-Roche, dans les Vosges, et quoique datant du siècle dernier, elle n'a néanmoins commencé

à se répandre en France qu'il y a quarante ans environ. Mais grâce à l'intervention actuelle du Gouvernement, le jour n'est pas éloigné où chaque commune aura sa salle d'asile, ce berceau de l'éducation populaire; car des secours sont donnés à toutes les localités trop pauvres pour subvenir aux frais de leur établissement.

Malgré les avantages incontestables que procurent les secours aux filles-mères, les crèches et les salles d'asile, il se rencontre pourtant de nombreux détracteurs de ces institutions. Les secours aux filles-mères, suivant eux, sont une prime donnée au vice; les crèches et les salles d'asile, un moyen de tarir chez la mère de famille les sources de l'amour maternel et de rompre les liens naturels qui l'unissent à son enfant. Ces objections, toutes plausibles qu'elles paraissent, ne sont pas sérieuses; car pour ce qui concerne les secours aux filles-mères, si ce fut un tort de leur avoir donné dans le principe une pareille dénomination, la circulaire ministérielle de 1856, en lui substituant celle beaucoup plus exacte de secours aux enfants nouveau-nés, devait mettre un terme à des susceptibilités qui n'auraient jamais dû se produire, si on se fût un peu plus préoccupé des résultats de cette institution et un peu moins du nom sous lequel elle était désignée. Ces secours, en effet, sont attribués à l'enfant et non à la mère, et comme ils sont peu importants, il n'est pas probable et il est même presque impossible que la fille qui se décide à nourrir et à élever elle-même son enfant, qui est obligée, pour remplir cette tâche, de s'imposer plus de travail et plus de privations, puisse en détourner une partie, et lui donner une autre destination. La morale publique n'a donc point à s'offenser d'un mode d'assistance dont les résultats sont de conserver une mère à son enfant, et de diminuer le nombre des expositions.

Quant aux crèches et aux salles d'asile, ne sont-ce pas là des établissements on ne peut plus précieux pour les classes nécessiteuses? Avec les crèches, l'enfant n'est plus délaissé dans son berceau, il n'y croupit plus dans des langes imprégnées de déjections; il est à l'abri du froid et de l'influence délétère d'un

air plus ou moins corrompu; il ignore les tortures de la faim et de la soif, et il trouve constamment près de lui une figure souriante et des mains prêtes à lui prodiguer les plus douces caresses. La mère, de son côté, est libre de son temps et vaque à ses occupations, exempte de toute inquiétude au sujet de son enfant.

Dans les salles d'asile, l'enfant est l'objet d'une sollicitude continuelle; son corps et son intelligence s'y développent, et sa santé s'y fortifie. Il y apprend à discerner le bien du mal, y est insensiblement préparé à recevoir avec fruit les éléments de l'instruction primaire et les principes d'une bonne éducation, il n'a pas à redouter là les accidents auxquels il se trouve naturellement exposé lorsqu'il est abandonné à lui-même, enfermé dans une chambre, où lorsqu'il vagabonde au milieu des rues. Le père et la mère, de leur côté, tranquilles sur tout ce qui peut le concerner, continuent leurs travaux et subviennent avec plus de facilité aux besoins de la famille. « Multiplier les salles » d'asile, disait en 1840, M. Villemain, dans son rapport au » Roi sur la situation de l'instruction primaire, c'est servir le » pays autant que l'humanité; c'est diminuer les charges pré- » maturées du vagabondage et du vice; c'est préparer à la » patrie le trésor inépuisable d'une jeunesse plus saine, plus » morale, plus vigoureuse pour le pays et pour la guerre; c'est » au point de vue économique, réduire les charges publiques » pour les enfants trouvés, et, plus tard, celles qu'imposent à » l'Etat la répression des crimes, l'entretien des prisons, et » surtout des maisons pénitentiaires pour les jeunes déte- » nus... »

Loin donc de critiquer ces institutions, il serait beaucoup plus sage de ne rien négliger pour en démontrer les avantages et chercher à les multiplier.

Dans presque toutes les communes, il existe aujourd'hui des écoles où l'instruction primaire est donnée gratuitement aux enfants indigents. Des *cours publics* sont ouverts dans quelques villes, pour initier les jeunes artisans aux connaissances théoriques des différentes branches de l'industrie, et des *ou-*

vroirs pour apprendre aux jeunes filles les divers travaux de la couture.

Des sociétés de patronage dues presque partout à l'initiative des Conférences de Saint-Vincent de Paul, surveillent les enfants mis en apprentissage. L'Etat, de son côté, couvre d'une protection toute spéciale ceux qui sont employés dans les manufactures. Des commissions sont ainsi instituées pour s'assurer si ces enfants ne sont point livrés à des travaux au-dessus de leurs forces, s'ils ne sont point exposés à des actes de brutalité, et s'il leur est laissé le temps nécessaire pour consacrer une ou deux heures par jour, à leur instruction et à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Elles doivent, en outre, visiter les ateliers où ils sont occupés, veiller à ce que toutes les mesures de sécurité et de salubrité y soient scrupuleusement observées, et signaler à l'autorité toutes les infractions qu'elles ont constatées, laissant aux tribunaux le soin d'en poursuivre les auteurs.

Les *monts-de-piété* ont été fondés pour protéger les classes nécessiteuses contre la rapacité et les exactions des usuriers. Qu'un individu, en effet, soit momentanément dans la gêne, au lieu d'être indignement exploité, en s'adressant à un prêteur sur gages, il se présente à un de ces établissements, y dépose un objet de son mobilier, et reçoit en échange une certaine somme d'argent, mais toujours inférieure à la valeur de son gage, afin de l'intéresser à venir un jour le réclamer. Son dépôt est fait pour un an, moyennant un faible droit versé, pour la plus grande partie, dans les caisses des hospices où il devient une ressource pour les malheureux. Mais cette durée peut être abrégée, s'il vient se libérer, avant le temps fixé, des avances qui lui ont été faites, comme elle peut être prolongée, s'il vient à renouveler son engagement. L'administration ne dispose de l'objet donné en nantissement, que lorsqu'il n'a pas été retiré à l'époque stipulée; elle le vend alors pour rentrer dans ses avances, et si elle fait un bénéfice, elle l'abandonne en totalité à l'emprunteur, sur la représentation de la reconnaissance qui lui a été délivrée au moment de son dépôt.

Cette institution a pris naissance en 1491, à Padoue, et de là est passée en France, en 1557, où un mont-de-piété a été fondé à Avignon, et où plusieurs autres établissements de ce genre ont ensuite été successivement créés dans quelques-unes de ses villes principales. Tous sont placés sous la surveillance des préfets et des conseils municipaux, et sont administrés conformément aux dispositions de la loi du 16 pluviôse an XII, du décret du 24 messidor suivant, et de l'ordonnance du 18 juin 1823. Quant à leur comptabilité, elle est soumise aux mêmes règles que celle des hospices.

Si les monts-de-piété procurent des avantages incontestables, on ne peut néanmoins méconnaître, comme le fait si judicieusement observer M. Magnitot, qu'ils ne soient le plus souvent un expédient extrême et limité pour celui qui y a recours, et non une ressource sur laquelle il lui soit continuellement permis de compter. Aussi, un homme éminemment philanthropique, le baron de Damas, a-t-il eu la noble et généreuse pensée de vouloir, à l'instar de ce qui se passe en Italie, leur opposer un système de crédit, à l'aide duquel l'honnête ouvrier, aux prises avec le besoin, puisse emprunter de petites sommes à un bas intérêt, sans être obligé de se dessaisir, pour un temps plus ou moins long, d'un objet quelquefois indispensable à son ménage.

Avec ce système on vient indistinctement au secours de l'habitant de la ville et de celui de la campagne : on leur facilite les moyens de se procurer les instruments nécessaires à l'exercice de leur profession, et de remplir leurs engagements, lorsque, par suite d'une circonstance fortuite, ils se trouvent, malgré la régularité de leur conduite, dans l'impossibilité d'y parvenir.

L'ouvrier honnête et laborieux est seul admis à s'adresser à ces banques, dites de *Prêts d'honneur*, parce que la moralité de l'emprunteur est leur seule garantie; et comme leurs avances ne doivent, en aucun cas, avoir le caractère de l'aumône, elles sont formellement refusées lorsqu'elles n'ont d'autre but que de pourvoir immédiatement aux premières nécessités de la vie.

Malheureusement, ces banques ne sont encore qu'en très-petit nombre, et cela, parce que, parmi les personnes riches,

parmi celles qui ont même le plus grand intérêt au bien-être de l'ouvrier, il en est peu qui comprennent combien il serait souvent facile de le préserver de la misère, et même de sauver son honneur, en lui tendant la main dans ses moments de détresse, et combien ensuite serait salutaire l'influence que l'on exercerait sur lui s'il se voyait l'objet d'une pareille sollicitude.

« Vulgariser le crédit, en le fondant sur la moralité, sur les » habitudes de travail et l'assistance publique, étendre les bien- » faits de ceux qui possèdent légitimement à ceux qui travaillent » honnêtement, et les faire descendre sous le toit de chaume des » cultivateurs comme dans l'atelier de l'artisan : tel est le résul- » tat éminemment moral qu'il serait désirable d'atteindre..... Les » banques de prêts d'honneur créent un nouveau système de cré- » dit. Ce signe, ce n'est point le capital, c'est l'honneur, l'hon- » neur dans le travail, l'honneur dans la famille, l'honneur dans » le respect des engagements.

» La mission de la banque de prêts d'honneur n'est, en quel- » que sorte, que l'esprit de famille étendu, agrandi, élevé à la » dignité de l'esprit social. Pour que ce caractère soit bien cons- » taté, son administration se compose de toutes les influences » tutélaires, morales et légitimes, et son capital se forme avec » des mises volontaires, qui ne sont que les épargnes du riche » sur la probité et sur le travail des classes nécessiteuses, af- » franchies ainsi des tentations de la misère et des étreintes de » l'usure..... » Tel est le langage du Ministre de l'Intérieur aux préfets pour les engager à faciliter et à encourager le développement de cette institution (1).

Des *conseils d'hygiène et de salubrité*, correspondant à un comité départemental, ont été institués, à partir du 18 décembre 1848, dans chaque arrondissement, pour éclairer l'administration supérieure sur tout ce qui intéresse la sécurité et la santé publiques. Ces conseils sont consultés sur toutes les nouvelles créations d'établissements insalubres, et sont appelés à déterminer les conditions réglementaires auxquelles ils doivent être sou-

(1) Circulaire du 20 février 1859.

mis. Ils sont, en outre, chargés de proposer, dans les moments d'épidémie, toutes les mesures les plus propres à combattre et à atténuer les effets du fléau; et enfin, de veiller à la bonne préparation des médicaments, ainsi qu'à la bonne qualité des substances alimentaires livrées au public par le commerce de l'épicerie : mission remplie jusqu'en 1859 par les jurys médicaux, supprimés à cette époque, comme devenus inutiles par suite de la création des écoles secondaires de médecine.

Une certaine partie de la population, dans les villes surtout, est obligée, à raison de ses faibles ressources, de se loger comme elle peut. Elle occupe ainsi, la plupart du temps, de misérables réduits où l'humidité, le manque de lumière, et souvent un air épais et fétide, exercent sur sa santé une influence des plus pernicieuses; de là l'origine de plusieurs maladies et d'infirmités prématurées. En présence d'une pareille situation, l'Etat ne pouvait rester indifférent; aussi, pour remédier à ce mal, a-t-il prescrit, par la loi du 13 avril 1852, l'établissement de commissions composées d'hommes spéciaux : médecins, architectes, etc., pour visiter les logements d'ouvriers, juger de leur salubrité, et ordonner toutes les mesures nécessaires pour leur assainissement.

Toutes ces institutions ne témoignent-elles pas de la plus vive sollicitude envers la partie la moins heureuse et la moins éclairée de la société, de la part de la charité privée, de la charité publique et de l'Etat?

Parmi les résultats déjà obtenus, il en est un surtout qui, à lui seul, constate au plus haut degré le mérite et le succès des efforts tentés jusqu'à ce jour en faveur de la classe ouvrière, c'est celui d'être arrivé à faire pénétrer dans son esprit la pensée que tout individu possède en lui-même les éléments de son bien-être, et qu'avec le travail, l'ordre et l'économie il peut pourvoir à ses besoins, à ceux de sa famille, et se ménager ensuite quelques ressources pour ses vieux jours. C'est ainsi que, par un sentiment de légitime orgueil, l'ouvrier honnête et laborieux appelle à lui tous ceux avec lesquels il se trouve en communauté de position pour se secourir mutuellement et échap-

per ainsi à la gêne et à la misère, ces deux hôtes toujours prêts à franchir le seuil de leur modeste demeure.

Si les sociétés de secours mutuels datent d'une époque déjà éloignée, ainsi que le dénote l'existence, en 1694, à Paris, d'une société, dite de *Sainte-Anne*, ayant le même caractère, ce n'est en réalité que dans ces derniers temps qu'elles ont commencé à se répandre en France, et à présenter le caractère éminemment social qui les distingue, et leur assure une existence des plus longues et des plus prospères. Napoléon III, en inscrivant un jour sur le registre de l'une d'elles : « Plus de pauvreté pour l'ouvrier malade ou pour celui que l'âge a condamné au repos ! » constatait, en quelques mots, les immenses services qu'elles sont appelées à rendre.

Ces sociétés, à leur origine, étaient exclusivement composées d'ouvriers exerçant la même profession, et formaient alors autant de familles ayant leurs intérêts séparés; mais aujourd'hui, que l'esprit d'association tend de plus en plus à se répandre, elles sont indistinctement ouvertes à tous ceux qui veulent en faire partie, quelle que soit leur industrie ou la nature de leurs travaux. Constituées de deux éléments bien distincts, de *membres participants* payant une cotisation de un franc à un franc cinquante centimes, par mois, suivant les localités; et de *membres libres* dont l'abonnement est habituellement de douze francs par an, elles sont placées sous la surveillance de l'autorité municipale, et régies conformément aux dispositions de la loi du 15 juillet 1850, et des décrets des 14 janvier 1851 et 26 mars 1852. Toutefois, elles sont actuellement appelées à élire elles-mêmes leur président, lequel était auparavant nommé par le chef de l'Etat.

Tout membre participant reçoit gratuitement, en cas de maladie, les médicaments et les soins dont il a besoin ainsi qu'une petite allocation habituellement d'un franc par jour, pour l'indemniser, en partie, du temps pendant lequel il n'a pu travailler; et s'il vient à succomber, la société pourvoit non-seulement aux frais de son enterrement, mais elle adopte en quelque sorte ses enfants, en les mettant en apprentissage, où

ils restent sous sa surveillance et sous son patronage jusqu'au jour où ils sont en état de gagner leur vie.

Les *caisses d'épargne et de prévoyance* sont des établissements destinés à mettre les classes laborieuses en situation de tirer le parti le plus avantageux de leurs économies. Rappeler les belles paroles de Lamartine sur leur but et leur caractère éminemment moral, c'est en donner la définition la plus exacte et la plus complète : « Le placement aux caisses d'épargne, » disait-il, est un mode nouveau et approprié aux convenances » de la classe ouvrière; elle y trouve sécurité complète, puisque » les fonds à peine versés passent en compte-courant au Trésor » qui, pour faciliter dans les départements cette institution » morale et économique, donne quatre pour cent sans frais, des » sommes qu'on lui a versées. Elle y trouve sécurité pour toute » sorte de placements, même les plus minimes, puisque la » caisse, pour encourager les petites économies, reçoit jusqu'à » un franc. Elle y trouve le service régulier de la rente, le » remboursement à la première demande, du capital, et l'ac- » croissement de ses épargnes, puisque l'intérêt se cumule » chaque année, et produit ainsi en quatorze ans et deux mois, » une somme double de celle qu'on a versée. Elle y trouve une » sollicitation puissante et quotidienne à l'ordre et à l'économie » par les avantages que les petites économies lui assurent et lui » rendent sensibles, une assurance contre les maladies, les » accidents, la cessation du travail, une réserve pour les événe- » ments prévus et imprévus de la vie, une garantie morale enfin » contre l'oisiveté, le désordre, la débauche et tous les vices » qui absorbent trop souvent son superflu, et ne lui laissent que » des regrets tardifs, l'indigence et le désespoir. »

Cette institution a pris naissance en Allemagne, et a seulement été introduite en France en 1818. Le projet toutefois de créer une caisse générale de prévoyance avait été conçu, dès le 19 mars 1793, par la Convention nationale; mais il n'avait pu être réalisé, à raison des graves événements survenus à cette époque. Aujourd'hui, elle y est répandue d'une manière très-remarquable, car il n'est peut-être pas une ville où il ne se

trouve une caisse d'épargne; aussi, en présence du nombre sans cesse croissant de ces établissements, l'Etat a-t-il dû recourir à de nombreuses dispositions pour leur imprimer une direction uniforme, réglementer leur administration, et garantir leurs capitaux.

La *caisse de retraite pour la vieillesse*, créée le 18 juin 1852, a pour but de faciliter à l'ouvrier prévoyant le moyen de s'assurer quelques ressources pour le moment où, devenu vieux et infirme, il ne pourra plus demander au travail son pain de chaque jour. Ainsi, en prélevant toutes les années une faible somme sur son modeste gain, et en la confiant à cette caisse, l'ouvrier constitue, pour ses vieux jours, une rente proportionnelle à l'importance de son versement, et en dispose dès qu'il a atteint l'âge de cinquante-cinq à soixante ans. Ses épargnes sont pour sa retraite ce que le prélèvement du vingtième du traitement est pour celle du fonctionnaire, et ce que les longues années de service sous les drapeaux sont pour celle du militaire. Il peut, en conséquence, envisager l'avenir sans aucune inquiétude, et de plus affranchir la société du pénible et douloureux spectacle que donnent des vieillards, autrefois habiles et laborieux, réduits à tendre la main ou à utiliser le reste de leur ancienne énergie à des travaux, souvent des plus ingrats, pour pourvoir à leur subsistance. Le capital qu'il s'est ainsi créé peut ne point être perdu pour sa famille, s'il en a manifesté l'intention, au moment de son premier versement; seulement la rente qui lui est desservie est naturellement plus faible que celle à laquelle il aurait eu droit s'il n'avait pas fait une pareille réserve.

Si maintenant on songe à l'état de pénurie dans lequel tombent au déclin de la vie la plupart des ouvriers, de la ville surtout, n'est-on pas en droit de leur dire de vivre un peu moins au jour le jour, de se préoccuper un peu plus du lendemain, et de comprendre, enfin, la nécessité d'amasser, pendant la force de l'âge, de quoi suffire aux besoins de leur vieillesse. Malheureusement il en est beaucoup qui, pour s'excuser de leur coupable imprévoyance, arguent de l'impossibilité où ils se trouvent de faire la moindre économie avec un salaire presque toujours

insuffisant pour subvenir aux besoins de leur famille. Mais qu'ils veulent bien, un instant, faire un retour sur eux-mêmes, supputer le temps qu'ils ont perdu, l'argent qu'ils ont dépensé inutilement, et ils reconnaîtront bien vite que quels qu'aient été, leur état de gêne et la nature de leurs charges, ils auraient pu souvent faire la part de leur vieillesse, s'ils avaient été plus laborieux et plus économes.

Ces observations, toutefois, ne peuvent s'adresser d'une manière aussi rigoureuse à l'ouvrier de la campagne, parce que s'il ne ressent pas la nécessité de confier ses économies à la caisse de retraite, c'est que généralement il préfère les employer en acquisition de quelques parcelles de terre, qu'il cultive ensuite, dans ses moments perdus, et dont les produits viennent insensiblement augmenter son bien-être de chaque jour, et lui faciliter les moyens de se constituer un petit patrimoine. Habitué, du reste, à vivre de peu, à ne rien donner au superflu, et ayant pour règle inflexible de conduite d'être sobre et laborieux, il arrive, presque toujours, malgré la modicité de son salaire, à se créer quelques ressources pour ses vieux jours. Ce résultat, but de la caisse de retraite, n'est-il pas de nature à engager tous les individus, que leurs travaux n'obligent point à habiter la ville, à aller se fixer à la campagne, où, renonçant à cette existence imprévoyante et misérable qu'engendrent le désordre et la démoralisation habituelle des ateliers, ils seraient assurés de trouver l'aisance, la tranquillité d'esprit, et tout le bonheur auquel ils ont droit de prétendre.

Les caisses d'épargne et la caisse de retraite pour la vieillesse sont ainsi deux institutions essentiellement propres à réveiller l'esprit d'ordre et d'économie dans la classe ouvrière, et, à ce titre, elles méritent toutes les sympathies des véritables amis du peuple.

La première, néanmoins, a droit à plus de sollicitude et à plus d'encouragement, parce qu'elle est plus féconde en bons résultats. Aussi, chose remarquable, c'est elle que les populations ont acceptée avec le plus d'empressement et le plus de faveur; tant il est vrai que tout ce qui est bon et utile ne tarde

pas à être généralement adopté ! Avec les caisses d'épargne, en effet, l'ouvrier se crée un petit revenu, toujours des plus précieux pour l'aider à élever sa famille. La faculté qui lui est réservée de retirer tout ou partie de ses économies lui permet de faire face à ses besoins, dans les temps de chômage ou de maladie, et, si les circonstances lui sont favorables, de se livrer à quelques entreprises ou de faire l'acquisition d'un petit immeuble. Enfin, il y trouve le moyen, le cas échéant, de pouvoir améliorer le sort de ses enfants, et de se constituer sur leur reconnaissance la meilleure de toutes les pensions de retraite.

Quant à la caisse de retraite, ses résultats sont loin d'être aussi avantageux ; elle assure, il est vrai, du pain à ceux des vieux serviteurs de la société qui ont été assez prévoyants pour se ménager cette ressource ; mais elle est obligée de faire fructifier leurs économies et de ne leur desservir une rente que lorsqu'ils ont atteint l'âge déterminé par ses statuts. Le dépositaire ne peut donc toucher à ses épargnes, quels que soient ses besoins ou ceux de sa famille ; c'est, pour le moment, si ce n'est pour toujours, un fonds engagé, aux intérêts duquel il est tenu de renoncer pendant bien des années. En se prémunissant ainsi contre les nécessités de sa vieillesse, il accomplit sans doute un acte de haute prévoyance ; mais, comme il agit plus dans son propre intérêt que dans celui de sa famille, il est, certes, moins digne d'éloges et de sympathie que celui qui s'impose de continuels sacrifices pour le bien-être de ceux qui l'entourent.

Viennent ensuite les établissements ouverts aux malheureux atteints de cécité, tels que l'*hospice des Quinze-Vingts*, fondé en 1260, par saint Louis, pour trois cents aveugles, et l'*hospice des Jeunes-Aveugles*, où ces infortunés reçoivent une instruction propre à remédier autant que possible à leur infirmité ; l'*hospice des Sourds-et-Muets*, dont les fondateurs, l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard, méritent d'être placés au nombre des bienfaiteurs de l'humanité ; les *dépôts de mendicité*, créés par un décret du 5 juillet 1808 ; les sociétés établies pour l'*extinction de la mendicité* ; les *fourneaux économiques* où une nourriture saine et abondante est procurée aux malheureux à un prix inférieur à

celui de revient; les *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul* dont les membres visitent et secourent les indigents, et se préoccupent ensuite de ranimer les sentiments moraux et religieux malheureusement trop souvent éteints parmi eux; la *Société de Saint-François-Régis*, pour légitimer les unions irrégulières, société fondée en 1826, par Jules Gossin, de Bar-le-Duc, l'ami intime du Père de Ravignan; les Jeunes-Economes, pour patroner les jeunes filles pendant leur apprentissage; les *Petites-Sœurs des pauvres*, pour tirer parti, au profit des malheureux, des restes en pain, viande et vêtements de la classe aisée; les *médecins cantonaux* pour soigner gratuitement les malades indigents de la campagne; l'*assistance judiciaire*, accordée par la loi du 22 janvier 1851, à celui qui, faute de ressources, ne pourrait revendiquer en justice ses droits les plus légitimes; les *asiles*, enfin, ouverts, conformément au décret du 8 mars 1855, aux ouvriers convalescents ou mutilés dans le cours de leurs travaux.

En présence de toutes ces institutions, n'est-il pas bien triste de penser qu'il se trouve encore des individus assez injustes et assez malveillants pour accuser la société d'être insensible aux souffrances de l'indigent, et pour reprocher à l'Etat de ne point assez se préoccuper de tout ce qui peut améliorer le sort des classes nécessiteuses. Mais quelles sont donc les misères que l'on ne cherche à prévenir et à combattre, et les plaies que l'on ne cherche à cicatriser?

Ces accusations et ces reproches, heureusement, ne sont presque toujours formulés que par des esprits chagrins et ambitieux qui, en apportant ainsi le doute et la méfiance au milieu des populations, espèrent exciter les classes les moins favorisées contre celles qui sont mieux partagées, et pouvoir arriver, à l'aide d'un bouleversement, à s'emparer de certaines positions le plus souvent acquises au prix d'un grand nombre d'années d'études et de travail. Plus préoccupés d'eux-mêmes que des autres, ces individus ne voient, pour la plupart, que leur propre intérêt; aussi les sentiments philanthropiques dont ils font parade, sont habituellement autant d'erreurs et de mensonges, que le bon sens public ne tarde pas à réduire à leur juste valeur. Et c'est ainsi qu'il

n'est pas rare de voir ceux-là mêmes qui, cédant à de perfides suggestions, voulaient tout renverser et tout confondre, finir par rougir du rôle infâme qu'on les poussait à remplir, et s'éloigner avec dédain de tous ceux qui ne savent leur faire que de trompeuses promesses, pour se retourner du côté de leurs véritables amis, ceux qui, sans bruit et sans ostentation, se dévouent à leurs intérêts.

La famille n'est-elle donc pas à la hauteur de sa mission, et doit-on l'accuser d'indifférence, parce que, dans une certaine classe de la société, elle se trouve malheureusement trop souvent déprimée par la misère, qui lui enlève la conscience de ses devoirs? La sollicitude et les soins continuels dont elle ne cesse d'entourer tous ses membres; les sacrifices de tous genres qu'elle ne manque jamais de s'imposer, pour l'être chétif et souffrant qui parfois en fait partie, et auquel elle témoigne presque toujours d'autant plus d'affection qu'il lui a occasionné plus de peines et de soucis, comme si elle voulait par là l'indemniser des rigueurs de sa triste position, ne la mettent-ils pas à l'abri d'un pareil reproche?

La société, de son côté, ne recourt-elle pas à tous les moyens susceptibles d'améliorer les conditions générales de l'existence? Ne met-elle pas tout en œuvre pour activer le développement physique, intellectuel et moral de tous ses membres? Ne tend-elle pas une main secourable à tous ceux qui souffrent, à tous ceux que la maladie, la faiblesse et les infirmités rendent incapables de pourvoir par eux-mêmes aux nécessités de la vie, et ne va-t-elle pas au devant de toutes les misères, en cherchant à en atténuer les effets, et à en tarir les diverses sources?

Et quant à l'Etat, cette expression vivante de toute organisation sociale, ne se préoccupe-t-il pas continuellement des grands intérêts qui lui sont confiés, et n'apporte-t-il pas toute l'intelligence nécessaire à les sauvegarder? Il use de son initiative et de son autorité pour prendre les mesures les plus sages et les plus efficaces; il seconde la famille dans l'accomplissement de ses devoirs, et dispose des ressources publiques au profit du bien-être et de la prospérité de tous.

Non, ni la famille, ni la société, ni l'Etat, ne peuvent être taxés d'indifférence ni d'égoïsme, car jamais, à aucune époque, on n'a fait plus qu'aujourd'hui pour arriver à diminuer le poids des misères inhérentes à l'humanité. Toutefois, ce serait une grande erreur de considérer l'assistance comme ayant atteint les limites de son action, et de croire qu'il ne reste plus qu'à en consolider et à en développer les diverses institutions. Car si jusqu'alors on a fait les plus grands efforts pour répondre à tous les besoins, on ne peut néanmoins méconnaître qu'un jour ou l'autre on ne soit appelé à satisfaire à de nouvelles exigences, et nul ne sait quelles seront à l'avenir celles qui pourront se produire. Aussi est-il du devoir de tous de se pénétrer continuellement de cette pensée, que quelle que puisse être la nature de la misère à soulager, l'homme doit toujours être prêt à tendre une main secourable à celui qui souffre, comme à celui qui vient réclamer sa bienfaisante et généreuse intervention.

Section troisième.

Des événements qui ont contribué au développement de la bienfaisance dans la Lorraine et le Barrois.

En ce qui concerne la Lorraine et le Barrois, l'histoire de la bienfaisance y remonte également à une époque très-reculée; pouvait-il en être autrement dans un pays où la guerre, la famine et la peste ont si souvent apporté la ruine et la misère, la désolation et la mort! Que l'on parcoure, en effet, la longue série des calamités qui les ont successivement frappés, et on comprendra que l'on s'y soit presque continuellement préoccupé du soin de venir au secours de ces populations réduites, la plupart du temps, à la plus extrême détresse, ou plongées dans la plus profonde misère.

Ainsi les guerres désastreuses dont ces deux provinces ont été le théâtre ont amené le démantèlement de plusieurs de leurs

villes et de tous leurs châteaux, le pillage et l'incendie d'un grand nombre de leurs villages, et la perturbation la plus grande dans la sécurité et l'existence de leurs habitants. Rappeler toutes ces luttes odieuses et criminelles, nées de l'ambition ou de la rivalité de quelques souverains, serait sans doute d'un très-grand intérêt; mais comme elles ont eu partout et toujours pour résultat, la ruine des localités qui en ont été le théâtre, et que les limites assignées à ce travail ne peuvent comporter le moindre développement à leur sujet, il n'en sera fait aucune mention. D'autres se sont chargés du soin de traiter ce côté de l'histoire de notre pays.

Les grandes crises alimentaires dont on a eu le plus à souffrir dans la Lorraine et le Barrois ont été, suivant Philippe Lebas, au nombre de dix, dans le xe siècle; de vingt-six, dans le xie; de deux, dans le xiie; de une, dans le xiiie; de quatre, dans le xive; de sept, dans le xve; de six, dans le xvie; de six dans le xviie siècle; de onze, dans le xviiie; et de quatre dans le xixe, y compris celle de 1856.

Les disettes et famines sont celles de 537, 593, 604, 791, 820, 869 (1), 923, 927, 953 (2). Celle de 982 à 984, pendant laquelle une partie de la population s'est sauvée en Lombardie, malgré les sacrifices de tous genres faits par saint Gérard, évêque de Toul, qui distribua tout ce qu'il possédait en grains et en vin aux malheureux de cette ville (3). Celle de 991 et celle de 1012, qui détruisit plus de la moitié de la population (4). Celle de 1028 à 1030, durant laquelle on a procédé à la vente de tous les objets précieux enfermés dans les trésors des églises, pour en distribuer le prix aux malheureux et les aider ainsi à se procurer quelques vivres. La misère était tellement grande à cette époque, qu'un jour, l'archevêque de Trèves, Poppon, se rendant, accompagné de plusieurs serviteurs, dans une

(1) Mann. *Mémoire sur les grandes gelées et leurs effets.*

(2) *Histoire générale de Metz.*

(3) Digot. *Histoire de Lorraine*, t. I, pag. 237.

(4) Ruyx, page 199.

église pour y célébrer l'office divin, se vit, avec sa suite, entouré d'une foule d'individus qui, mourant de faim, imploraient sa pitié. Il leur offrit tout l'argent qu'il avait sur lui, mais tous ces malheureux s'étant écriés : « Gardez votre argent qui ne » nous servirait de rien ou nous serait peu utile, puisqu'un muid » de froment coûte trente-cinq sols; et puisque vous n'avez rien » autre à nous offrir, donnez-nous plutôt quelques-uns de vos » chevaux afin d'apaiser notre faim. » Il leur abandonna son cheval, et sa suite en ayant fait autant, tous ces animaux ont aussitôt été tués et dévorés (1). En France, dit Raoul-Glaber, « le peuple tout entier éprouva la souffrance du manque de nour- » riture; les grands et ceux d'une fortune médiocre périssoient » de faim, aussi bien que les pauvres; et la misère universelle » fit cesser la rapine des puissants. Si quelque part on trouvoit » des aliments à vendre, il dépendoit de la fantaisie du vendeur » d'en fixer le prix. Dans la plupart des lieux, le muid de blé » s'éleva jusqu'à soixante sous d'or, on vit même quelquefois le » setier se vendre jusqu'à quinze sous. On vit les hommes, après » avoir dévoré les bestes et les oiseaux, se jeter sur les nourri- » tures les plus abjectes, les plus rebutantes et les plus funestes. » Les uns pour éviter la mort avoient recours aux racines des » forests et aux herbes des fleuves; d'autres, on a horreur de le » dire, se laissèrent réduire, par une faim féroce, à dévorer des » chairs humaines sur les chemins; les plus forts saisissoient les » plus foibles, les divisoient par morceaux, les mettoient sur le » feu, et les mangeoient. D'autres, qui fuyoient de lieu en lieu » pour éviter cette famine, demandoient l'hospitalité le soir à la » porte de quelques chaumières; mais, ceux qui les avoient ac- » cueillis les égorgeoient dans la nuit, pour en faire leur nour- » riture. Souvent on séduisoit les enfants, en leur montrant un » œuf ou une pomme, on les entraînoit dans des lieux écartés, » et, après les avoir assassinés, on les dévoroit dans plusieurs » endroits; les corps des morts furent arrachés à la terre pour » être mangés, et, comme si l'usage des chairs humaines étoit

(1) Digot. *Histoire de Lorraine*, t. I, pag. 237.

» déjà devenu légal, on vit un homme porter sur le marché de » Tonnerre de telles viandes cuites à vendre, qu'il prétendit être » celles de quelque animal ; il fut arrêté et ne nia pas son crime. » On le fit périr par le feu, et les chairs qu'il avoit affectées en » vente, furent enterrées par ordre de la justice; mais un autre » homme alla les déterrer, la nuit, pour les manger, et fut aussi » condamné au feu. Auprès de l'église de Castanedo, dans la » forêt de Mâcon, un homme avoit bâti une petite chaumière où » il égorgeoit la nuit ceux auxquels il donnoit l'hospitalité, ou » qu'il trouvoit errants au milieu des bois. Sur des soupçons » élevés contre lui, il prit la fuite; mais les huissiers qui ouvri- » rent sa maison y trouvèrent quarante-huit têtes, restes d'au- » tant d'hommes, de femmes et d'enfants qu'il avoit dévorés. Il » fut enfin arrêté et périt par le feu. Le tourment de la faim » étoit si terrible, que plusieurs arrachoient de la craie aux » entrailles de la terre et la mêloient à la farine pour en faire » du pain, comme s'il suffisoit de tromper l'œil par la ressem- » blance, pour satisfaire l'estomac. On ne pouvoit voir sans » douleur ces visages maigris par le jeûne, ces corps languis- » sants couchés par terre, auxquels la force manquoit avec la » nourriture. A peine les uns étoient morts, que d'autres, en » s'efforçant de leur donner la sépulture, mouroient avec eux, » et le plus grand nombre ne pouvoit être enseveli, parce qu'il » ne restoit personne pour prendre soin de leurs corps (1). »

« Les loups allèchés par le grand nombre de corps qui se » trouvoient sur les routes, commencèrent à s'accoutumer à la » chair humaine et à s'attaquer aux hommes. Ceux qui crai- » gnoient Dieu ouvrirent alors des fosses où le père entraînoit » son fils, le frère son frère, et la mère son jeune enfant lors- » qu'ils les voyoient défaillir, et souvent celui qui désespéroit de » sa propre vie y tomboit avec ceux auxquels il rendoit le der- » nier devoir. C'étoit un office de charité que de traîner dans ces » fosses ceux qu'on voyoit expirer (2). »

(1) Raoul-Glaber, livre IV, chap. 4.

(2) Hugues de Flavigny. *Chroniques de Verdun.*

Les disettes et les famines de 1043 (1), 1085 (2), 1090 (3), 1099 (4), 1150. Lors de cette dernière, l'évêque de Toul, Henri de Lorraine, vendit tous ses meubles pour acheter du grain et le distribuer aux malheureux (5). Celles de 1176, 1186, 1235 (6) et de 1314 à 1319, laquelle, suivant les *Chroniques de Metz*, est survenue à la suite de grandes inondations, et fut tellement affreuse, qu'on vit des individus assouvir leur faim sur des cadavres de suppliciés, et, chose plus horrible encore, le père tuer son enfant et l'enfant tuer son père, pour se procurer une aussi épouvantable nourriture : « Il fust si grant chier tems que » la quarte de blei valloit XVIII solz de Messins, alors furent les » grantes pluyes par touste la France lesqueilles continuerent » par l'espaice de deux ans pour laqueille chose fust si grant » chier tems qu'à ceste cause il y eust grant peuple et grant » besteil qui molrurent. Valloit encore en 1318 la quarte de blei » XVI solz et la quarte de vin XIV qui estoit grant chier tems » sellon la monnoie qui corriot, car cinq florins d'or ne valloient » que XII ou XIII solz ; » misère qui ne cessa qu'en 1319, car « il » pleust a Dieu de cesser la grante famine qui avoit trop duré et » la grande mortalité des gens et des bestes, et furent moyen-» nant la graice de Dieu laisser remiser en bon terme, et valloit » plus la quarte de blei que V solz qui estoit un grant marchei » sellon la soufferte que l'on avoit eue (7). » La France eut alors à déplorer la perte d'un tiers de sa population (8). La disette de 1439 et celle de 1466, qui sévit surtout dans le pays Messin : « en la dicte année, pour la stérilité du tems, on fist ordon-» naince et desfence par tout le pays de Metz que nul ne vendist

(1) *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, pag. 18 et 19.
(2) Mann.
(3) Wassebourg, *Antiquités de la Gaule-Belgique.*
(4) Mann.
(5) Thiéry. *Histoire de Toul.*
(6) Mann.
(7) Huguenin. *Chroniques de Metz.*
(8) Dom Calmet.

» blei, avoisne ni aultres grains, pour menier hors de la terre » et du pays de Metz, car en celluy tems on avoit chier tems de » blei et avoisne, de chair et de fruictz. » Celle de 1480 à 1482 et la famine de 1500, « pareillement en ceste année y eust famine et grant chier tems, en plusieurs pays, de tous vivres excepté le vin (1). » Celle de 1526 à 1529, qui fit un très-grand nombre de victimes (2), et de 1595 à 1598, qui sévit principalement dans les villes de Dun, Clermont, Saint-Mihiel, Varennes et Verdun, et dans les villages voisins de ces localités, le blé se vendait dix francs le bichet (3). Celle de 1626 à 1628, pendant laquelle le duc Charles défendit, par son ordonnance du 10 octobre 1628, de transporter hors de ses Etats « aucun » bled, froment, seigle, conseigle, orge, avoine, métellon et » autres espèces de grains (4). » La famine de 1630 à 1637, pendant laquelle la misère fut d'autant plus grande dans toute la Lorraine et le Barrois, que la guerre et la peste venaient encore y ajouter leurs horreurs. « Les paysans, dit Philippe » Lebas, après avoir dévoré leurs chevaux de labour, se jetè- » rent dans les forêts et y commirent bientôt les actes du plus » horrible brigandage. Ces malheureux, qui furent nommés » *schapans* ou *loups des bois*, vivoient de chair humaine, et » interceptoient toutes les communications (5). » Ce fut à la nouvelle de tant de calamités que saint Vincent de Paul résolut de venir au secours des deux malheureuses provinces; et, comme il manquait des ressources nécessaires, il courut chez la reine et chez la duchesse d'Aiguillon, frappa à la porte des maisons les plus riches et les plus illustres de Paris, ainsi qu'à celles des plus simples artisans, exposa à tous le tableau le plus émouvant de leurs populations décimées par la guerre, la peste et la famine, et les supplia de concourir, par leurs dons, à

(1) *Chroniques de Metz.*
(2) *Histoire de Marville.*
(3) Dom Calmet.
(4) Charles Buvignier. *Recherches historiques sur les maladies épidémiques* pag. 44 et 45.
(5) Philippe Lebas. *Dictionnaire encyclopédique de la France*, t. VII, pag. 679.

l'œuvre qu'il allait entreprendre. Et c'est ainsi, qu'après bien des démarches, souvent renouvelées, il est arrivé à disposer, en plusieurs fois, d'une somme de seize cent mille livres, au moins, et de plus de quatorze mille aunes de drap; secours qu'il fit répartir entre les villes de Toul, Metz, Nancy, Bar et Verdun, où il est ensuite venu en distribuer lui-même quelques autres. On le vit alors pénétrer dans la mansarde du pauvre, comme dans l'habitation plus ou moins somptueuse du riche, lutter contre le désespoir de tous, et ranimer partout le feu sacré de la charité. Ne bornant point là ses efforts surhumains, il organisa des souscriptions pour venir au secours de plusieurs de leurs familles nobles, tombées dans le dénuement le plus complet, et s'adressa au roi pour faire obtenir aux Lorrains et aux Barisiens, qui fuyaient leur malheureux pays, l'autorisation de s'établir dans le village de La Chapelle, près de Paris, où il les aida encore à se créer des moyens d'existence.

Germain de Montivet, à peine âgé de vingt-huit ans, un des douze jeunes prêtres qu'il avait envoyés en Lorraine et dans le duché de Bar, pour le seconder dans sa mission, mourut à Bar, en 1639, victime de son dévouement, alors qu'une épidémie des plus meurtrières continuait à y exercer les plus affreux ravages. Cette mort fut, pour saint Vincent de Paul, un coup des plus sensibles, et pour la ville un véritable deuil public; aussi plus de six cents pauvres, nourris et habillés par les soins de ce martyr de la charité, l'accompagnèrent-ils jusqu'à sa dernière demeure, tous, les yeux remplis de larmes, et dans le plus profond recueillement. Une pierre tumulaire rappelait la fin prématurée du jeune missionnaire et les circonstances dans lesquelles elle avait eu lieu; mais elle n'a pu résister au temps. Ne serait-il donc pas du devoir de la cité, de perpétuer dans le cœur de la population, par une inscription placée sur un des piliers de l'église Notre-Dame, le souvenir d'un dévouement aussi héroïque (1)?

(1) Dom Calmet et Digot. *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 290; de Reboult, Berville et Capefigue. *Vie de saint Vincent de Paul.*

En 1639, Metz, Toul, Verdun, Bar-le-Duc et Saint-Mihiel étaient réduits à la plus profonde misère. « Il y avoit en tout » lieu, dit un historien contemporain, des personnes de tout » état dans la dernière affliction et indigence, jusque-là qu'il » se trouvoit des mères qui, par une rage de faim, mangeoient » leurs propres enfants; des filles, des demoiselles en grand » nombre, s'apprêtoient à la prostitution pour éviter la mort, » et des religieuses étoient même à la veille de rompre leur » clôture, pour aller chercher du pain, au péril de leur hon- » neur (1). »

En 1652, le blé se vendait six francs six gros le bichet, et le vin, cent quarante francs la pièce. En 1659 et en 1694, la crise alimentaire a également été des plus grandes. En 1698, le prix du blé étant de huit francs le bichet, le duc Léopold en fit venir une très-grande quantité d'Allemagne, pour les besoins de la consommation et pour les semailles, et le fit vendre à très-bas prix. En 1704, manque presque absolu de récoltes. En 1708, 1709 et 1710, la situation est encore plus critique, aussi est-il expressément défendu, à partir de 1709, d'élever des pigeons et de faire du pain blanc, excepté pour les malades et pour les personnes de distinction; il est prescrit en outre de faire entrer l'avoine pour les deux tiers dans la fabrication du pain destiné au public. En 1725 et 1726, il est survenu des pluies continuelles, à la suite desquelles le blé s'est trouvé tellement germé, que l'on n'a pu en conserver pour de la semence, ni le convertir en pain, pour ne point exposer aux plus graves accidents ceux qui en feraient usage. Des achats considérables de grains ont alors été faits à l'étranger, et des greniers d'abondance ont été établis dans quelques localités. En 1739, il y eut de grandes inondations, et la misère fut telle, en 1740, qu'il a fallu dégrever les habitants de la plus grande partie de leurs impôts (2). En 1746, de violents orages, suivis de fortes gelées, survenues les 23, 24 et 25 juin, ont détruit toutes les récoltes et

(1) *Vie de saint Vincent de Paul*, par B. Capefigue, p. 53.

(2) Digot, t. VI, pag. 27, 50, 124 et 217.

ont porté la désolation dans toute la Lorraine et le Barrois. La ville de Bar a été saccagée par une grêle d'une grosseur extraordinaire, et toutes ses terres plantées de vignes ont été entraînées par des pluies torrentielles; ses faubourgs ont été envahis par les eaux, et plusieurs de ses maisons ont été renversées par la violence de leurs courants. Les villages voisins ont eu également considérablement à souffrir d'un temps aussi calamiteux; ainsi on cite celui de Resson, où plusieurs personnes ont été noyées (1). En 1748, la pluie, la grêle et la gelée ont apporté la ruine chez le cultivateur et la misère dans toute la population; et, comme en 1746, la ville de Bar et plusieurs des communes voisines ont vu leurs coteaux complétement dégarnis et la racine des vignes entièrement mise à découvert. En 1760, la crise alimentaire a été des plus affreuses, et sans les greniers d'abondance, une grande partie de la population serait morte de faim (2). En 1761, la famine a été sur le point de se déclarer; tant le blé, devenu rare, avait atteint un prix élevé; aussi, par suite d'une mauvaise ou d'une insuffisante alimentation, y eut-il, de toutes parts, un grand nombre de malades (3).

Le 25 avril 1776, une trombe d'eau se rompit sur le village de Trémont, et y occasionna les plus grands désastres. Une note trouvée dans les archives du département de la Meuse rappelle cet événement dans les termes suivants : « Ce malheureux » village, situé dans une gorge entre trois montagnes, a essuyé, » il y a huit ans, un déluge effroyable qui détruisit dix-sept mai- » sons et en endommagea considérablement quatre-vingts autres; » il fit périr dix-sept personnes et tout le bétail, au nombre de » cinq cent quarante-deux bêtes, tant chevaux que vaches et » moutons, et ravagea entièrement les vignes, les terres ense- » mencées et autres. » La tradition ensuite ajoute, que de tout le troupeau, le taureau seul parvint à se sauver en sautant dans une cuve qui lui servit de bateau.

(1) Digot, t. VI, pag. 260.
(2) Archives du département de la Meuse.
(3) Durival.

L'hiver de 1784, ayant été des plus rigoureux, il y eut partout absence presque complète de récoltes. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler que les habitants du quartier Saint-Honoré, de la ville de Paris, pour témoigner leur reconnaissance des secours que leur accordaient Louis XVI et Marie-Antoinette, ont élevé à l'entrée de la rue du Coq, en face de la porte du Louvre, une pyramide de neige sur laquelle ils tracèrent les deux inscriptions suivantes :

Louis, les indigents, que ta bonté protége,
Ne peuvent t'élever qu'un monument de neige,
Mais il plaît davantage à ton cœur généreux
Que le marbre payé du pain des malheureux.

Ce foible monument aura foible existence ;
Tes bontés, ô bon Roi, dans ces temps de rigueur,
Bien mieux que sur l'airain ont mis au fond du cœur
Un monument certain : c'est la Reconnoissance.

Triste et affreuse dérision du sort, quand on songe que, quelques années plus tard, ce même peuple de Paris, toujours inconstant et parfois cruel dans son aveuglement, n'a pas craint de commettre le plus horrible des forfaits, en envoyant à l'échafaud cette même famille royale, dont il n'aurait dû jamais oublier les bienfaits !

Malgré la récolte abondante de 1787, et les espérances en quelque sorte assurées de l'année suivante, le prix du pain se tenait dans la ville de Bar à un taux relativement beaucoup trop élevé. Les sieurs Robert, ancien maire, et Pellicier, négociant, frappés de cette situation, et désirant y mettre un terme, demandèrent à l'Hôtel-de-Ville, dans les termes suivants, l'autorisation de faire fabriquer du pain, pour le livrer à meilleur marché.

« Messieurs les officiers municipaux et de police de Bar.

» M. Robert, ancien maire royal, toujours animé du bien
» public, a l'honneur de vous représenter que l'objet qui mérite
» le plus votre attention, est la fabrication et le débit du pain,

» et que c'est en même temps l'objet qui présente le plus de » difficultés. Tout le monde crie après sa cherté excessive, et » tout le monde est porté à croire qu'il y a de la faute de.......... » quoiqu'elle provienne uniquement de ce que vous avez affaire » à un nombre de boulangers tellement liés par l'intérêt, qui » ne sont occupés en tout et en partie qu'à chercher et à conve- » nir des moyens par lesquels ils pourront mettre votre vigi- » lance en défaut. Pourquoi M. Robert a l'honneur de vous » observer que dans un cas pareil, il serait à désirer qu'un des » boulangers se détachât et fût assez honnête pour assembler » ses confrères et leur dire : Il ne faut pas de ruses ni de subter- » fuges quand il s'agit du débit d'une denrée de première » nécessité. Depuis longtemps vous n'êtes occupés que de vos » intérêts particuliers quand ils doivent être entièrement liés » avec ceux du peuple. N'êtes-vous pas las de vous voir détestés » de la partie souffrante des habitants de Bar qui ne cesse, en » vous maudissant, de vous accuser et de dire hautement que » c'est votre fait s'il ne vient point de blé sur les marchés » d'après lequel on puisse établir le prix du pain ; que c'est par » vos intrigues que le blé au sein de l'abondance se vend exor- » bitamment sur les greniers de Bar, et convenir avec moi que » si vous fabriquiez votre pain au désir de l'arrêt du 27 août » 1786, encore qu'il ait été surpris à la religion de la cour, » vous n'auriez aucun débit de votre pain de première qualité, » en ce qu'il ne doit différer en rien de celui de la seconde. » Enfin, je suis las de toutes espèces de manéges, et j'entends » fabriquer du pain au vu et au su de tout le public trop rai- » sonnable pour ne pas m'accorder un salaire proportionné aux » peines qu'occasionne toujours un métier qui assujétit comme » celui de boulanger.

« Il s'agirait, dites-vous, Messieurs, de trouver un tel homme, » et M. Robert ne pense pas qu'il doive se présenter, mais il » vient vous offrir et au public son zèle, ses connaissances sur » le fait de la boulangerie et sa fortune, jusqu'à ce que les bou- » langers, s'étant mis à la raison, se contentent d'un bénéfice » qui ne répugne point à l'équité ni à la chose; car enfin le

» débit du pain est sûr et journalier, et un bénéfice qui se re-» nouvelle trois cent soixante-cinq fois par an, quelque minime » qu'il soit, devient conséquent, surtout pour l'espèce d'hommes » qui embrasse le métier de boulanger.

» Monsieur Robert vous propose en conséquence, Messieurs, » de l'autoriser à établir, sous la protection de Monseigneur l'In-» tendant, trois fours, d'y faire cuire du pain de qualité voulue, » de constater, à l'assistance de trois commissaires, en partant » du prix du blé sur les marchés de Saint-Dizier et Vitry, à com-» bien lui reviendra l'une et l'autre espèce de pain, de convenir » avec Messieurs du bénéfice que doit faire le boulanger, en » supposant qu'il puisse ou doive débiter par jour dix-huit bois-» seaux de blé, mesure de Bar, convertis en pain; enfin de lui » permettre de continuer son débit, même d'augmenter ses fours » au besoin.

» ROBERT. »

« Messieurs le Maire royal, Conseiller du roi, Echevins et » Gens du conseil de l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc.

» Expose André Pellicier négociant à Bar-le-Duc, que le pain » y est porté et maintenu par le corps des boulangers non en » jurande à 3ˢ 9ᵈ la livre en blanc, les autres espèces en pro-» portion, tandis que dans les villes voisines, qui payent le blé » plus cher, le pain y est à 9 deniers au-dessous, et même plus. » Sans s'arrêter aux motifs ou monopole qui donne lieu à cette » surtaxe, l'exposant offre à la ville de Bar une diminution sur » le prix de la taxe du pain réglée par arrêt du Parlement du » 30 août 1786, s'il vous plaît, Messieurs, agréer et autoriser son » projet en lui permettant de faire cuire et faire débiter le pain » à un prix inférieur, sans qu'il lui soit fait aucun trouble ni » empêchement quelconque, vu les frais que son entreprise » exige en faveur du peuple.

« Ce considéré, Messieurs, il vous plaise, vu l'exposé en la » présente requête, permettre au suppliant de faire cuire et faire » débiter les trois espèces de pain voulu par l'arrêt du Parlement, » à un prix inférieur à la taxe dudit arrêt, et ordonner qu'il ne » lui sera fait aucun trouble n'y empêchement, et ferez bien.

» PELLICIER. »

L'Hôtel-de-Ville accueillit favorablement ces deux demandes, la première, le 28 juillet 1788, et la seconde, le 2 août suivant. Malheureusement, et il est bien triste de le rappeler, c'est qu'un meurtre, accompli avec un raffinement de cruauté, a été la récompense d'un pareil acte de désintéressement et d'humanité. Le corps des boulangers, dont les intérêts se trouvaient ainsi lésés par la création de quelques fours où le pain était livré à des conditions plus avantageuses, profita, dit-on de la crise alimentaire, survenue en 1789, pour exciter la partie la plus infime de la population contre ces deux honorables citoyens, en les lui signalant comme étant des accapareurs, et comme étant les seules causes de sa misère. On la vit alors s'ameuter contre eux, les abreuver d'outrages, et, le 27 juillet de cette même année, poursuivre Pellicier jusque dans l'église collégiale de Saint-Maxe où il s'était réfugié, et, après l'en avoir arraché, pour le massacrer, traîner son cadavre dans toutes les rues de la ville, en proférant les plus horribles imprécations. M. Robert, plus heureux que Pellicier, échappa à la fureur du peuple et mourut à Guerpont, en 1828, après avoir continué à exercer son inépuisable charité dans cette commune qu'il était venu habiter.

De 1792 à 1795, les récoltes ont presque complètement manqué; aussi, dans l'espoir de remédier autant que possible à une situation aussi fâcheuse, la Convention nationale crut-elle devoir dans sa séance du 11 septembre 1793, défendre l'exportation des grains, et fixer, par une loi, dite du *maximum*, le prix des denrées de consommation. Le 15 août de cette même année, le département fit délivrer deux cents boisseaux de blé à la ville de Bar, où, le 3 octobre suivant, un entrepôt, désigné sous le nom de *Bulette*, fut établi, place de la Couronne, pour y vendre le pain à un prix réduit, sur des bons délivrés par l'Hôtel-de-Ville. La quantité de grains assignée pour la nourriture de chaque habitant était fixée, le 21 mars 1794, à trente-trois livres six onces par mois, et la quantité de farine, à trente livres, le 28 août suivant.

En 1795, la disette se faisant de plus en plus sentir, donna

lieu, dans plusieurs villes, aux désordres les plus graves; ainsi, à Paris, les sections de Montreuil, des Quinze-Vingts, et de Popincourt se sont révoltées pour obtenir du pain. En 1799, la situation fut également des plus critiques, quoique l'année précédente eût été des plus abondantes.

Les pluies, les gelées et les brouillards de l'année 1816 ayant empêché la maturité des céréales et de tous les autres fruits, on eut considérablement à souffrir jusqu'à la fin de 1817. Le blé, germé sur pied, ne donnait qu'un pain noir, gluant, n'ayant de consistance qu'à l'extérieur, d'une digestion difficile et très-nuisible à la santé. La cherté des vivres était telle, que les habitants de la campagne étaient réduits à manger un pain composé d'orge, d'avoine, de pommes de terre et de son; ceux de la ville, un fabriqué avec du son et des retraits. Les pauvres faisaient usage d'une bouillie d'avoine, de son et de pommes de terre, et les plus malheureux se nourrissaient de racines des champs et de plantes fourragères.

Au mois de décembre 1816, le blé se vendait cinquante francs l'hectolitre; l'orge, trente; l'avoine, quinze; les pommes de terre, dix; et le pain, quatre-vingt-dix centimes le kilogramme. Six mois plus tard, le pain blanc valait un franc vingt centimes le kilogramme; le pain bis, quatre-vingts centimes; les pommes de terre, trente francs l'hectolitre; le lard, deux francs soixante centimes le kilogramme; le beurre, trois francs soixante centimes; et la viande, un franc vingt centimes.

La récolte en blé ayant été médiocre, en 1817, et assez abondante en orge, en avoine et en pommes de terre, le prix du pain était, au 12 juillet de cette année, d'un franc quarante centimes le kilogramme; celui du beurre, de deux francs, et celui de la viande, le même que celui de l'année précédente.

La vie était alors d'autant plus difficile que, comme conséquence naturelle de la cherté de tous les vivres, le commerce et l'industrie étaient tombés dans un état déplorable de stagnation. La ville de Bar, dans cette circonstance, mit ses friches à la disposition des ouvriers qui manquaient d'ouvrage, et, comme stimulant, leur abandonna en toute propriété, les portions de

terrain qu'ils cultivaient. Ne bornant point là son action, elle consacra une somme de cinq cents francs aux plus nécessiteux, pour les aider à se procurer les instruments aratoires les plus indispensables, et pour subvenir à leurs besoins les plus pressants. La latitude, ensuite, de continuer ces défrichements leur fut donnée un peu plus tard, avec la décharge, pendant cinq ans, de l'impôt dû pour ces terres ainsi mises en culture; et quant à son allocation, elle fut réduite à trois cents francs, et supprimée, en 1824, comme devenue inutile, du moment où depuis longtemps déjà, la porte des ateliers était ouverte à tous les ouvriers.

En 1827 et 1828, les récoltes ont laissé beaucoup à désirer; aussi a-t-on dû, à peu près partout, venir en aide, non-seulement aux malheureux, mais à cette partie de la classe ouvrière que la cherté des vivres réduit presque toujours à un état voisin de l'indigence. A cette époque, il s'est passé à Verdun un fait des plus honorables pour l'épiscopat français : Monseigneur de Villeneuve-d'Esclapon, son évêque, apprenant qu'il n'était fait aucune part aux Israélites de Verdun, dans les distributions du bureau de bienfaisance, fit sentir aux membres de cet établissement combien leur conduite était en opposition avec les saintes lois de l'humanité. « Comment, leur dit-il, les pauvres de » notre religion vont mendier des secours à la porte des riches » Israélites; les Israélites pauvres ne nous tendent jamais la » main, et cependant vous ne venez point à leur aide! Je vous » en conjure, Messieurs, réformez une telle injustice; les mal» heureux, quel que soit leur culte, sont hommes avant tout, et » nous ne devons pas les laisser mourir de faim. »

Par suite de l'extrême sécheresse de l'année 1846, le blé s'est vendu, au mois de mai 1847, quarante-trois francs l'hectolitre. Ce prix élevé a donné lieu à plusieurs émeutes et à plusieurs tentatives de pillage de grains dans différentes localités. La ville de Bar, toujours préoccupée du soin de venir en aide à la classe ouvrière, a eu recours à une souscription ouverte parmi ses habitants, pour faire venir du blé de l'étranger et le distribuer à prix réduit aux familles les moins aisées.

Enfin, l'année 1856 eut aussi ses difficultés : toutes les récoltes ayant été, en général, médiocres en qualité et en quantité.

Le besoin de se secourir et de s'entr'aider était naturellement la seule pensée qui dût se produire à des époques aussi calamiteuses; mais, à la honte de l'humanité, il n'en a pas toujours été ainsi : l'esprit de cupidité étant venu parfois déprimer tout ce qu'il y a de noble et de généreux dans le cœur de l'homme, et faire de la misère du peuple l'objet de la plus criminelle spéculation. Aussi Louis XIV, pour conjurer, en 1709, les suites funestes de la rareté des grains, et s'opposer au trafic abominable auquel elle donnait lieu, a-t-il cru devoir prendre les dispositions suivantes : accorder une prime pour toute importation de grains; obliger chaque individu à faire la déclaration de la nature et de l'importance de ses ressources alimentaires; condamner à la peine de mort tous les accapareurs, et, dix ans plus tard, prescrire l'établissement de greniers d'abondance dans toutes les principales villes du royaume, afin que l'on y soit constamment en état de répondre aux éventualités des mauvaises années.

Ces mesures, sans aucun doute, étaient de nature à produire les meilleurs résultats; eh bien! loin de là, soit qu'elles aient été considérées comme une lettre morte, ou qu'elles n'aient été qu'incomplètement appliquées, toujours est-il que la situation est restée à peu près la même, et que les mêmes abus n'ont pas tardé à se reproduire. Ce qu'il y eut ensuite de plus révoltant, fut de voir la dernière de ces dispositions, celle sur laquelle on fondait les plus belles espérances, devenir le moyen à l'aide duquel les transactions les plus illicites et les plus criminelles s'effectuèrent le plus facilement. Louis XIV avait eu la coupable faiblesse de céder aux obsessions qui l'entouraient, pour mettre en régie l'entretien de ces greniers d'abondance, et confier cette charge à des individus plus recommandables par leur fortune et leur haute position, que par leur désintéressement et leur dévouement au bien-être général. Ces hommes, alors, dont le souvenir sera toujours un objet d'exécration pour la postérité, profitaient de leur position pour acheter, de gré ou de force, et

le plus souvent à vil prix, tous les blés à leur convenance; les mettaient en réserve ou les exportaient pour en amener la hausse, et les faisaient ensuite rentrer pour les vendre le triple ou le quadruple de la valeur qu'ils auraient eue s'ils n'eussent point sorti des mains du cultivateur.

Cet odieux privilége, désigné d'une manière si expressive sous le nom de *Pacte de famine*, a donc eu pour résultat, dans les moments de disette, d'augmenter la misère des populations; aussi était-il partout l'objet de vives et de fréquentes réclamations. En vain sa suppression était-elle, de toutes parts, demandée dans les termes les plus pressants; en vain le ministre Turgot ne négligeait-il rien, de son côté, pour arriver à ce résultat; il résistait à tout, et la Révolution de 89, seule, a pu le renverser. Les haines, insensiblement accumulées dans le cœur du peuple contre tous ceux qui, plus ou moins directement, n'avaient pas craint d'apporter le désespoir et la mort à des milliers d'infortunés pour se créer d'énormes bénéfices, n'ont certes point été étrangères aux terribles représailles survenues à cette époque.

La ville de Bar, dans sa réponse du 31 décembre 1791 au Comité des secours publics, sur la nature et l'importance des secours alimentaires encore à sa disposition, témoigne, en termes très-énergiques, toute son indignation contre les personnes qui avaient eu l'infamie de spéculer sur la misère de sa population. « Les avantages de son grenier d'abondance, disait-
» elle, n'ont été qu'éphémères; le pieux, le bon roi Stanislas
» n'a pas eu les paupières fermées, que les satrapes qui nous
» ont gouvernés après lui se sont emparés des fonds destinés à
» l'entretien de ces greniers, avec l'avidité d'un animal féroce qui
» tombe sur une proie qu'il convoite depuis longtemps. Ils ne se
» sont pas contentés de se partager nos dépouilles, ils s'en sont
» servis pour nous flageller de plus en plus : car avec l'argent de
» ces magasins, ils ont acheté les grains de la province, et nous
» les ont revendus après quatre fois au double de la valeur. Ce
» que nous disons-là n'est point appuyé sur des déclarations
» populaires; il l'est sur des faits dont on a malheureusement
» trop d'exemples.

» L'année 1789 nous a plus que toute autre fait sentir le pré- » judice qu'on nous a fait par la soustraction de ces magasins. » Il n'y a pas de ville qui ait éprouvé des catastrophes plus » affreuses que la nôtre, relativement à la cherté des grains, et » qui ait fait de plus grands sacrifices. Nous oublions volontiers » ces sacrifices, et nous voudrions pouvoir de même oublier les » scènes d'horreur dont nous avons été témoins; mais malheu- » reusement, la situation déplorable de nos finances ne nous » oblige que trop d'y penser, par la crainte où nous sommes de » ne pas trouver assez de ressources, pour les empêcher de se » renouveler à la première disette qui pourra survenir....... »

Quant aux maladies épidémiques et pestilentielles qui ont exercé leurs ravages dans la Lorraine et le Barrois, elles ont également été très-nombreuses, et leur tableau est des plus navrants. La première sur laquelle on ait quelques indications, fut une peste qui, dans le IIIe siècle, décima le pays Messin (1). En 589, il y en eut une à la suite de grandes inondations (2). En 654, d'après l'historien Ruyx, « le feu tombant du ciel, effraya » merveilleusement les hommes, et une très-grievsme peste les » affligea pendant les trois mois d'esté; un chuserm voyoit tour- » noyer manifestement de nuict le bon ange et le mauvais, lequel » autant de fois que par le commandement du bon ange il frap- » poit avec une espèce de chasse, qu'il sembloit avoir en » main, la porte de chasque maison. Mais ayant été révélé à » quelqu'un que la peste ne cesseroit poinct qu'on eust dressé » un autel de Sainct Sébastien en l'esglise de Sainct Pierre aux » Lyons, aussitost que cela fust faict, et les reliques de Sainct » Sébastien y apportées, voilà le mal arresté (3) ». En 820, sui- » vant l'abbé Didelot, les pluyes gastèrent les biens de la terre, » et les empeschèrent de mûrir, et il y eust une grante mortalité » sur les hommes et sur les bestes. » Cinq années plus tard, « vint une mortalité et une pestilence si grandes que inumé-

(1) *Vita Sancti Clementis*. Bibliothèque des ducs de Bourgogne, nº 2107.
(2) Abbé Didelot.
(3) Ruyx, p. 84.

» rables gens de tous états moulrurent. » Et en 875, « par toute » la Gaule, commençant en Lorraine et pays circomvoisins de la » Germanie surviendrent inumérables bestes et vermines plus » grosses que sauterelles ayant six ailes, six piez; deux dents » dures comme pierre, et voloient en l'air ensemble, et en gros » troupeaux, qu'ils empeschoient les raids du soleil, et alloient » en si grand nombre qu'elles occupoient bien de sept à huict » lieues de large et de long. Il y en avoit quelque quantité qui » précédoient les autres d'un jour comme les maitresses et les » directrices des aultres, cherchans lieu convenable comme font » les gens d'armes pour assoier toute la grante bante. Et demeu- » roit là depuis le midy jusqu'au soleil couchant, mangeans et » rongeans toute la verdure des herbes sans rien laisser. Et le » lendemain cherchoit aultres lieux et honnestes places procé- » dans et continuans ainsy par touste la Gaule, jusqu'à la mer » Océan Britanique, là ou par la force des vents furent jectez et » submergez au fond de la mer, laquelle apres les rejecta mortes » sur les bords et rivages, en sorte que par leur corruption et » putréfaction de l'air, furent engendrez la grande pestilence et » la famine qu'on estimoit la troisième partie des hommes estre » morte et consumée. Et par la Lorraine et la Germanie fust telle » pestilence de bestes brutes, que les chiens fuyans les charo- » gnes furent tellement perduz par la Lorraine en sorte que » longtemps on n'en trouvoit ni mortz ni vifz (1). »

Il y eut des fièvres pestilentielles en 923, 927, 934 et 950. Pendant cette dernière année, dix mille personnes ont succombé dans la ville de Metz, et le nombre des victimes a été si considérable à Toul, que l'on a dû renoncer à leur donner les honneurs religieux de la sépulture (2).

En 1012, la famine fut suivie « d'une peste en furie qu'on » deust croire au nombre plus grant des morts que des survi- » vants (3). »

(1) Wassebourg. *Antiquités de la Gaule Belgique*, fol. 66 et 67.
(2) *Histoire générale de Metz*, t. II; Digot, t. 1, p. 237 et 239.
(3) Ruyx, p. 199.

En 1090, apparut une maladie à forme erysipélateuse, désignée sous les noms de *mal des ardents*, de *feu sacré*, de *feu infernal*, et de *feu de saint Antoine*, parce que ce saint passait pour être très-habile à la guérir : « En l'an mil nonante fust » grante famine par tout le pays de Lorraine par la stérilité des » terres qui n'avoient rapporté, puis survinct un air corrompu » par tout le dict pays qui engendra une maladie nommée le » feu sacré qui dévoroit les entrailles. Par lequel jambes et » autres membres estoient enflammez, de sorte qu'ilz se corrom- » poient et dessechoient comme noirs charbons. Bref ce mal » tourmentoit ceulz qui en estoient entaschez, que les uns moul- » roient misérablement, les austres se faisoient par contraincte » couper les membres assaichez par ce mal, et les austres » estoient contrefaictz par retroicte et contrature des nerfz, » vivans en tourmens et langueurs le surplus de leur misérable » vie (1). » Ces malheureux accouraient en foule à l'abbaye de Saint-Vienne en Viennois fondée par saint Antoine, où, après avoir promis d'observer la *trève de Dieu*, il leur était donné, pour les guérir, du vin étendu d'un peu d'eau bénite dans laquelle on avait placé, pendant quelques instants, une pierre du saint sépulcre.

Cette affection reparut avec les mêmes caractères en 1130 et en 1200.

En 1254, la lèpre se montra avec un caractère épidémique (2), et en 1304, des processions en l'honneur de saint Roch furent faites dans plusieurs localités du Barrois, pour être délivré de la peste. Dix ans plus tard « fust la grante mortalitez en Metz et » en plusieurs austres contrées et avec ce y eust grante famine » avec la pestilence (3). »

En 1348, une épidémie bien plus meurtrière que toutes les précédentes, désignée sous le nom de *peste noire*, fit irruption en Europe où, après avoir fait les plus grands ravages en Afrique

(1) Wassebourg.
(2) *Histoire de Sainte-Ménehould*, p. 123.
(3) *Chroniques de Metz*.

et en Asie, elle détruisit, dit-on, le tiers de la population. Considérée comme une punition de Dieu, elle donna naissance à la secte des Flagellants. « En l'an mil trois cent quarante-huict » vinct une peste et mortalitez dont ceulz qui en estoient atteints » morroient en trois jours ou cinq au plus et estoit si contagieuse » que non-seulement, en conversant ensemble, mais aussi en » se regardant l'ung l'aultre elle se prenoit, et les personnes » morroient sans serviteurs et estoient enterrez sans prêtres, et » morroit de jours en jours le grand nombre de pestiferez que » ne pouvant suffire à les enterrer on estoit contrainct de faire » de grantes fosses aux cimetières et les jeter dedans en mon- » ceaux, les ungs morts, les aultres estans en agonie. Cette » maudite peste fust quasy par tout le monde, et n'en laissa pas » presque la quatriesme partie. Elle fust fort honteuse aux » médecins et non profictable, lesquelz n'osoient visiter les » malades de peur d'estre infectez, joinct aussy tous les remeides » ne profictoient en rien, car tous ceux qui estoient frappez de » ceste peste morroient (1). En ceste dicte année M CCC XLVIII » avec la mortalitez de peste qui estoit très régnante, regnoit » encore une aultre maladie plus dangereuse avec cracheiz de » sang, et si contagieuse que non seulement par communication » de l'ung à l'aultre, mais de regarder l'ung l'aultre estoient » surprins de la dicte maladie de laqueile nulz n'eschappoit (2). » En l'an de graice Nostre Seigneur M CCC XLIX partout le » monde une maladie qu'on clame épidémie couroit, dont le tiers » du monde mourust (3). » Vingt-deux millions d'habitants seraient morts de cette épidémie, suivant une statistique dressée par ordre du pape Clément VI.

En 1374, il se déclara dans la ville de Metz une maladie dont les accidents furent des plus extraordinaires; les personnes qui en étaient atteintes étaient continuellement en mouvement, se mettaient à danser dès qu'on les approchait et voulaient que tout

(1) Ambroise Paré.

(2) *Chroniques de Metz.*

(3) Froissard. *Annales de l'Empire.*

le monde en fît autant. Cette maladie, désignée sous le nom de *danse de saint Guy*, a été décrite par Jean le Maire dans les vers suivants :

Le prêtre en faisant son service,
Le juge séeant en justice,
Le laboureur en son labour,
Dansoient, sautoient, mais en douleur;
Fut-ce en dormant, fut-ce en veillant,
Fut-ce le pauvre ou le vaillant
Ou plus ou moins à l'aduenture,
Grand fust le mal des créatures.
Dans la ville il y eust des doulents
Tant grands que petits quinze cents.

Trois années plus tard, le Barrois fut décimé par une fièvre pestilentielle. Pour conjurer ce fléau, les habitants du village de Resson élevèrent dans leur église un autel à saint Sébastien.

En 1400, une maladie contagieuse envahit une partie de la Lorraine, « et notamment elle fust grante à Metz, au Pont à » Mousson et au pays à l'entour, et telle qu'on ne trouve pas » avant qu'elle fust jamais si grante où il molroit au Pont à » Mousson plus de deux mille personnes. » Elle sévit dans cette dernière localité pendant plusieurs années de suite, ainsi « au » mois de juillet 1404, furent morts de peste plusieurs personnes » de plusieurs estatz, tant hommes que femmes (1). »

De 1423 à 1466, la Lorraine eut presque continuellement à souffrir d'une fièvre pestilentielle. Les villes de Bar, Commercy, Metz, Nancy, Toul et Verdun, principalement, en ont été atteintes à plusieurs reprises. « Il fust en ceste année 1423, un » temps froid.... et molroit ou de peste, tant à Metz comme en » plusieurs aultres lieux. Et se enforçoit icelle peste, de quinze » jours, ou de mois à autre, par interposition, et y avoit personne

(1) *Chroniques de Metz;* Dom Calmet, t. II, p. 964; Dumont. *Histoire de Commercy*, t. II, p. 262; Mézeray. *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, t. III, p. 723.

» entachaiz de cautelles et autres fistules. » En 1426, « au » dict an fust une grante merveilleuse mortalitez à Metz et au » pays à l'entour, et molroit sy fort à Mestz, qu'il y en eust des » mortz, tant que grantz et petitz, seize mille de compte » faict. » En 1438, « Yceluy tems fust grante mortalitez de » gens par tout le monde, et en furent mortz tant à Metz, » comme au pays d'icelle, jusqu'au nombre de vingt mille per- » sonnes, et duroit grosse mortalitez ung an et plus. Et estoit » l'air si infect que l'on ne voyoit austres choses que gens mal- » laides par les rues et austres partz dans la citez de chaulde » malaidie que c'estoit horreur. » En 1439. « En la dicte année » fust tousiours famine et chier temps et encore ne se laischois » poinct la mortalitez. » En 1471, trois cents personnes succom- bèrent de la peste, à Nancy, dix-huit cents, à Pont-à-Mousson, et trois mille à Verdun. En 1462, il y en eut quatre mille tant à Metz que dans les environs; et en 1466, « le vingt huitiesme » jour de may on fist une très-belle procession generale à Sainct- » Clément pour la mortalitez qui estoit fort pénétrante. Le qua- » triesme jour d'août on fist une très-belle procession generale » en la grante esglise, priant Dieu qu'il vollist gardier et préser- » ver son peuple de peste, et autres griesues malaidies qui lors » persecutoient les habitants de Metz et des pays à l'entour. »

En 1472, « au dict an fust un hyver pluvieux et moiste et » gella peu et molroit ou de peste ou des esprinssons. » En 1476, « en cette année fust à Metz grosse mortalitez, et en plusieurs » villes à l'entour especialement au Pont à Mousson et molroit » qùasy tous les freires de Sainct-Antoine du Pont. » En 1482, » au mois d'apvril on commença fort à molrir à Metz et en la » France d'une chaulde malaidie fiebvre et raiges de teste, et » demouroient les gens sotz, vains et à demy de leur entende- » ment. Et au debout de trois ou quatre jours estoient les » aultres regaris, sains et en bon poinct, et les autres revenoient » à leur entendement et apres molroient. » Cette maladie per- sista encore l'année suivante. En 1489, « en cette année regnoit, » et fust une grante cours de la mallaidie que l'on dict Prope- » rieulle, et sy fort qu'il ny avoit mye de six enffants ung qui

» ne l'eust, et avec ce y avoit beaucoup de gens de vincgt ans » ou environ celuy aige qui l'avoient, dont on disoit que c'estoit » signe d'avoir une grante mortalitez. » En 1498, « durant » les festes de la Pentecouste fut faicte une procession generalle » pour une malladie qui alors regnoit, appelée *proprieulle* et » *rogerieulle*, car alors on ne véoit que enffans mallades de la- » dicte malladie, et d'y celle en morut biaucopt. » Le 14 décembre de la même année, une procession fut encore faite à Metz pour demander à Dieu « de gardier le peuple de pesti- » lence; car elle commençoit fort à regner par la cité et mou- » roient plusieurs de mort subite. » En 1499, « le darien jour » d'apvril, commençoit on fort à mourir à Mets, et avoit on desja » ordonné qu'on ne mettist nulles torches aux huis des trespasses, » affin que les gens ne s'esmouvissent....... Sur la fin d'aoust on » mouroit encor fort en la cité, et plus fort que on n'avoit encor » fait (1). »

En 1500, « en ceste présente année faillit en partie et se » deslaichait quelque peu la malladie de Neaples ou aultrement » dict la gourre, ou la malladie de Job, laquelle avoit fort » regné par l'espaice de quaitre ou cinq ans (2). » En 1506, la peste sévit sur la ville de Bar et sur quelques-uns des villages voisins; elle y fut tellement grave et y occasionna une si grande misère, que l'on dut dégrever les habitants d'une partie de leurs impôts (3). En 1507, elle régna à Metz et à Thionville. « En » ceste année se commençoit environ le mois de janvier une » grande mortalitez à Metz par laqueile molrurent plusieurs » personnes josnes et viez. » En 1508, « en celluy tems se » renforçoit de jor en jor la mortalitez en Metz et tellement que » alors la plus part des seigneurs et dames et aussi bourgeois » et bourgeoises fugitifs et se tenoient dehors..... et estoit chose » merveilleuse de ceulx et celles que tous les jours se molroient » et tellement s'en respandit le bruit qu'on ne voullust recepvoir

(1) Les sources précédentes.

(2) *Chroniques de Metz*, édit. 1838, pag. 634.

(3) Compte du receveur général du Barrois.

» ne laisser entrer les citains d'icelle cité en nulle ville fermée » de Bar ou de Lorraine, ainsy estoient desboutez et dejectez de » tous costez, comme des leidres, et ne les osoit nul approchier, » pour leur administrer vivres ny aultrement, et pour ces choses, » les envoyoit le plus souvent couchier aulx chams, comme » bestes, et n'y seent en trouvier qui les voullust logier (1). »

En 1513 et 1517, une peste décima le pays Messin et le Verdunois : « En ce tems vers la saint Clément l'on se mouroit » toujours à Metz et encore plus se renforçoit la mortalitez de » jour en jour, et les premiers qui mouroient estoient les plus » josnes et les plus forts, car le tems estoit chauld, estouffant et » de très-mauvais air (2). » En 1522, la peste fit les plus grands ravages dans toute la Lorraine et le Barrois. Les chanoines de Toul abandonnèrent leur église et en laissèrent la garde à quelques chapelains, et les habitants les plus aisés s'empressèrent de leur côté de s'éloigner d'une ville où la mortalité était de quinze personnes sur cent (3). En 1526, elle sévit d'une manière très-intense dans la ville de Saint-Mihiel, amena les Bénédictins à quitter leur abbaye et à se réfugier pendant quelque temps au Vieux-Moutiers (4). En 1528 et 1529, elle régna à Marville et dans les environs (5); en 1530, à Bar, où les cadavres des pestiférés ont été enterrés au cimetière des Clouères; en 1544, 1545, 1546 et 1552, à Commercy, Metz et Verdun, où elle a fait de nombreuses victimes (6); en 1568, dans cette dernière ville (7); en 1577 et 1578, à Pont-à-Mousson et dans les environs; en 1580, à Bras, Buxerulles, Châtillon, Creuë, Chattancourt, Saint-Mihiel, Rouvrois, etc.; en 1582, dans toutes les

(1) *Chroniques de Metz.*

(2) Charles Buvignier. *Recherches historiques sur les maladies épidémiques du Verdunois.*

(3) Dom Calmet, t. II, p. 1254 et 1284.

(4) Dom de Lisle, *Histoire de Saint-Mihiel.*

(5) Dom de Lisle. *Histoire de Marville.*

(6) Dom Calmet, t. II, p. 1276; Durival, t. I, p. 37; Thiéry, *Histoire de Toul*, t. II, p. 93.

(7) Charles Buvignier.

localités voisines de Verdun, ce qui a amené les habitants de cette ville à placer aux portes des gardiens et des « escripteaux » portant desfense à toutes personnes venantes des lieux pesti- » férez de n'approscher plus près à peine de mort (1). » En 1584, à Verdun (2).

Ce fut à cette dernière époque, croit-on, que Ambroise Paré, médecin d'Henri III, a formulé les règles suivantes à observer en temps d'épidémie.

« Les magistrats doivent faire tenir les maisons nettes et ny » souffrir fiens ny aultres ordures et faire porter les bestes » mortes et aultres immondices loing de la ville et les enterer » profondément, aussy faire tenir les rivières, puits et fontaines » nettes de toutes impuretez; pareillement défendre expres de ne » vendre blé corrompu et chair infects aux boucheries ny pois- » sons altérez et corrompus.

» Ils doivent défendre les estuves et bains à raison qu'après » qu'on en est sorti la chair et toute l'habitude du corps est » ramollie et les pores ouverts, et partout la vapeur pestiférée » peut entrer promptement dedans le corps et faire mourir su- » bitement.......

» Ils feront visiter les malades par médecin, chirurgien et » apoticaire, gens de bien et expérimentez, et sauront ceux qui » sont pestiferez et les feront séquester, les envoyants aux lieux » establis pour les faire traicter ou bien les feront enfermer » dans leurs maisons..... et les envoyront panser et alimanter » à leurs despens s'ils ont de quoy, et s'ils sont pauvres aux » despens des desniers communs de la ville. Aussy ne doivent » permettre que les citoyens ne mettent en vente aucuns meu- » bles de ceux qui sont morts de peste.

» Ils doivent fermer les portes de leurs villes non encore en- » taschées de venin pour obvier que les voyageurs venans de » quelque lieu infect ne leur apportent la peste.....

» Ils doivent tuer les chiens et les chats de peur qu'ils n'ap-

(1) *Bibliothèque Lorraine*, p. 306.
(2) Charles Buvignier.

» portent la peste des maisons aux autres pour ce qu'ils peuvent » manger le reste des malades pestiferez en leurs excrèmens et » peuvent par ce moyen prendre la peste et la porter ailleurs....

» Ils doivent faire pendre une nappe ou autre signal aux » fenestres des maisons ou aucuns seront morts de peste. Il » faut aussy que les chirurgiens et ceux qui conversent avec les » pestiferez portent une verge blanche en la main lors qu'ils » iront en ville afin qu'ils fassent retirer le peuple arrière » d'eux. Pareillement ils feront enterrer promptement les corps » morts parce qu'ils se corrompent et pourrissent plus en une » heure que ne feront en trois jours ceux qui ne sont morts de » peste...... On dict aussy qu'il est bon en temps de peste de » nourrir un bouc en la maison où on habite, et on le tient pour » un singulier remède contre la contagion du mauvais air. Le » plus souverain que je puisse enseigner, c'est s'enfuir aussitôt » qu'on peut et loin du lieu infectez et se retirer en air bon......

» Il faut eviter la grande variété de viandes et celles qui sont » chaudes et humides, et principalement celles qui se corrom- » pent aisement, et il ne faut manger patisserie ny ivrogner ny » se trop soûler..... Il faut prendre moyen exercice au matin et » au soir avant le repas et en lieu non suspect d'air pestiferé, » pareillement auoir le ventre libre soit par art soit par nature... » On fermera les fenestres de la maison du costez que frappent » les ventz du midi et celui d'occident, et on ouvrira au matin » celles qui ont resgard vers le septentrion et d'orient si d'ad- » venture la peste n'estoit de ce costez. On fera du feu par » toutes les chambres et on les parfumera de choses aroma- » tiques, comme d'encens, myrrhe, styrax, lavande, sauxe, » romarin, petites pièces de bois de sapin. Aussy il faut fortifier » le cœur et autres parties nobles avec des choses cordiales » comme aposthèmes, linimens, opiat, parfums... On ne doit » sortir de la chambre que deux heures après le soleil levé afin » qu'il ait purifié l'air par sa clairté et par sa chaleur et sans » avoir desjeuné, boire du meilleur vin qu'il sera possible de » trouver, manger du pain, du beurre frais, salé, quelques » gousses d'aux et quelque carbonade..... »

En 1586, la peste fut tellement meurtrière dans la ville de Ligny, que dans une de ses rues les plus peuplées, tous les habitants ont succombé, à l'exception d'une femme (1). En 1587, elle enleva à Bar, dans l'espace de six mois, deux mille quatre cents habitants. Elle sévit d'abord à la ville-haute, et le 12 mars de l'année suivante, elle s'est manifestée à la ville-basse, malgré les précautions qui y avaient été prises, comme d'en défendre l'entrée aux habitants de la ville-haute (2). A cette dernière époque elle fit de nombreuses victimes à Avocourt, Belleville, Charny, Verdun et dans beaucoup d'autres localités. Verdun vit alors accourir dans ses murs un de ses enfants, Hilliers, médecin distingué, établi à Paris, pour y donner ses soins. On renouvela les prescriptions de 1582, et défense fut faite de laisser pénétrer en ville tout individu sortant d'un endroit où régnait la peste. Les gardiens des portes reçurent l'ordre d'arquebuser tous ceux qui voudraient passer outre, et de ne permettre l'entrée de la ville qu'à ceux qui jureraient sur le Christ qu'ils ne sortaient point de « lieus où l'on se meurt de peste, » et dans le cas de faux serment, l'individu devait être pendu ou étranglé (3).

En 1589, elle continua ses ravages à Verdun, ainsi qu'à Bar où, à partir du jour de la Quasimodo, on a été obligé de transférer dans des loges, établies hors de la ville, tout le personnel du petit couvent qui en était atteint. En 1595 et 1596, elle décima les populations de Bar, Clermont, Saint-Mihiel et Varennes. Il en fut de même, l'année suivante à Verdun (4), à Marville et à Nancy, en 1597 (5); dans les environs de Verdun, en 1606 (6); et dans un grand nombre de localités de la Lorraine et du Barrois, en 1610 (7). En présence de la marche

(1) Archives de l'hôpital de Ligny.
(2) Braux, négociant à Bar, en 1587, note communiquée par Victor Servais.
(3) Charles Buvignier.
(4) *Idem.*
(5) *Histoire de Marville.*
(6) Charles Buvignier.
(7) Digot. *Histoire de Lorraine.*

toujours croissante de ce fléau, le duc Henri prit, le 26 novembre de cette dernière année, un arrêté par lequel il défendait, non-seulement d'entrer dans les villes et villages où existait la peste, ainsi que dans les localités soupçonnées d'être sous son influence, mais à leurs habitants d'en sortir.

De 1622 à 1639, la peste fut, en quelque sorte, en permanence dans les deux provinces. Ainsi en 1622, 1623 et 1624, elle a sévi avec une grande intensité dans la ville de Bar, sous la forme de flux de sang, à Beauzée, Chatel, Combres, Herméville, Montzéville, Rouvrois et Sivry; en 1625, dans le Verdunois, le pays Messin et le Barrois. A Metz elle a enlevé trois mille personnes; à Fains, où dans une seule année elle a fait cent vingt-cinq victimes (1). En 1626, elle régna à Bar, à Damvillers et dans leurs environs (2); en 1629, à Pont-à-Mousson; en 1630, à Bar, Toul et Nancy (3); en 1631 et 1632, dans cette dernière ville et dans un grand nombre de localités du Barrois et du Verdunois (4).

En 1636, elle frappa d'une manière inexorable sur plusieurs autres centres de population. Ainsi la commune de Rembercourt-aux-Pots eut à déplorer la perte de quatre cent trente-deux de ses habitants (5). Les religieux de Sainte-Anne de Bosserville ont dû abandonner leur couvent et se retirer au Mont-Dieu, diocèse de Reims, pour s'en préserver; le duc Charles en fut atteint, au château de Réchicourt où il s'était réfugié, dans l'espoir de l'éviter, et la mère Mecthilde, fondatrice de l'ordre des dames Bénédictines de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, s'est éloignée, dans le même but, de Bruyères, siége de sa communauté, et est allée avec toutes ses compagnes dans la ville de Commercy (6). Une partie de la population

(1) Charles Buvignier.

(2) *Bibliothèque Lorraine.*

(3) Digot.

(4) Charles Buvignier.

(5) *Registre de l'état civil de la commune de Rembercourt.*

(6) Digot, t. V, p. 207 et 454.

de Tréveray s'est sauvée à Saint-Joire, pour fuir ce fléau ; et les habitants de Savonnières-devant-Bar, pour perpétuer le souvenir de cette époque désastreuse, ont élevé sur l'emplacement où les victimes de la peste avaient été enterrées, situé au sommet d'un des coteaux, un monument que l'on voyait encore, il y a quelques années, ayant pour inscription : *Priez pour les pestiférés*, *Savonnières Barrois* (1).

On recourut alors aux mesures les plus énergiques, et on remit en vigueur l'édit de 1610. Des barrières furent placées à l'entrée de toutes les villes et des bourgades; les gardes chargées de leur surveillance fermaient le passage à tous les individus qui sortaient d'une localité où sévissait l'épidémie, et ne l'accordaient qu'à ceux qui, après avoir été interrogés par plusieurs personnes commises à cet effet, prouvaient qu'ils ne venaient d'aucun endroit infecté de la peste, ou que si elle y avait existé, il n'en était plus question depuis plus de six mois. Il était ensuite défendu de nourrir et de loger les mendiants, de laisser séjourner des immondices dans les rues et d'élever des porcs dans l'intérieur des villes. Aussitôt qu'une personne était reconnue atteinte de la peste, on la dirigeait hors de la ville où on avait construit des loges en bois pour la recueillir. Si elle mourait, elle était enterrée sans aucune cérémonie religieuse, et si elle revenait à la santé, il ne lui était permis de rentrer chez elle qu'après avoir subi une espèce de quarantaine dans d'autres loges dites de convalescence. Au départ de chaque malade, on fermait sa maison, pour quelques jours, lorsqu'il était seul à l'habiter; et, dans le cas contraire, on en interdisait la sortie aux autres personnes, jusqu'au jour où toute crainte de contagion avait disparu.

Cette maison était ensuite aérée; il y était brûlé des parfums pour la purifier ainsi que les meubles qui la garnissaient, et si la peste s'y était produite avec une certaine intensité, on la démolissait et on la livrait même aux flammes lorsqu'elle était isolée. Enfin, pour prévenir toute agglomération d'individus con-

(1) Bellot-Herment.

sidérée avec raison comme des plus nuisibles, en temps d'épidémie, les offices divins étaient suspendus, et on ne faisait plus que quelques processions pour implorer la clémence divine, et encore ont-elles dû être supprimées dans plusieurs localités (1).

Dans une visite des lieux, faite, le 24 décembre 1682, par le maire de Ligny à la chapelle Saint-Jean-de-Froide-Entrée, située à un kilomètre environ de cette ville, près de la route qui conduit à Velaines, où on avait élevé des constructions en bois pour y recueillir les pestiférés, on n'y découvrit que trop les vestiges de cette époque calamiteuse. Parmi les inscriptions mortuaires encore conservées, il s'en trouvait une ainsi conçue :

D. O. M.

« Arrette passant, et apprend qu'icy reposent les corps des » Révérends Pères Juille et Justin, Capucins, lesquels ayant été » frappés de peste au combat fervent de la charité et soulage- » ment des malades pestiferez de la ville de Ligny. Couronne de » l'aimable martyre en l'immortalité de gloire ; au mois d'Août » mil six cens trente : Dis leur un bon Amen et tant va. Jésus » Maria (2). »

A Bar, l'Hôtel-de-Ville, après avoir établi des loges en bois dans les contrées des Gravières, des Vaux et de Parfondeval, pour y placer les pestiférés, dut, en présence de la recrudescence de l'épidémie, décider, le 31 juillet 1636, d'y transférer les nouvelles victimes du fléau, et, comme leur nombre devenait de jour en jour plus considérable, de créer douze nouvelles loges à la contrée des Vaux, et quelques-unes ensuite à l'Emorie, pour les convalescents.

Le nombre des victimes de ces épidémies fut tellement considérable dans la ville de Bar, que l'on put, à une certaine époque, construire avec leurs os, une chapelle assez spacieuse dans

(1) *Notice de Lorraine.*
(2) Archives de l'hôpital de Ligny.

le cimetière, situé alors près de l'église Notre-Dame, et dont les fondations, composées des mêmes fragments de la charpente humaine, ont été découvertes, il y a quelques années seulement, lors de l'établissement du presbytère de cette paroisse.

En 1655 et 1656, la peste fit de nouveau irruption en Lorraine, et, en 1691, dans le Barrois, où elle s'est manisfestée sous la forme d'une dyssenterie des plus pernicieuses (1).

La fièvre pestilentielle de 1709, la peste de 1720, dont l'invasion dans le midi de la France ne fut pas plus tôt connue, que des mesures ont été prises par le duc Léopold, principalement les 9 septembre et 6 novembre de cette année, pour tâcher d'en garantir ses Etats. Toutes les foires ont été momentanément supprimées, et défense a été faite à tous les voyageurs de s'écarter des grands chemins, ainsi que de pénétrer dans les villes et les bourgs, à moins de présenter aux gardiens des barrières, de nouveau rétablies, un certificat constatant qu'ils ne sortaient point d'une localité frappée d'une maladie contagieuse; les fièvres graves survenues en 1722, 1736, 1746, 1789, 1805 et 1808; les épidémies de suette, des années 1718, 1773 et 1788; les affections catarrhales, de 1729 à 1737, désignées sous le nom de *fillette;* de 1743 et de 1762 à 1765, connues sous les noms de *baraguette*, de *grippe*, de la *petite-peste*, et du *petit-courier;* et celles de 1775, 1780 et 1804, cette dernière compliquée d'ophthalmie et désignée sous le nom de *cocotte*, ont aussi fait sentir leur maligne influence dans la Lorraine et le Barrois, comme dans presque toutes les autres contrées de la France.

Le typhus survenu à la suite de la bataille de Leipzig apporta la désolation dans plusieurs communes du département de la Meuse. A Ligny, entre autres, il y eut, du mois de novembre 1813 au mois de juillet 1814, deux cent quatre-vingt-quatre habitants qui ont succombé à cette maladie. Dans cette triste occurrence, l'Administration départementale a converti le dépôt de mendicité, nouvellement créé à Fains, en un hôpital, pour y recueillir les militaires des armées françaises et étrangères de

(1) *Notice de Lorraine.*

passage dans le pays atteints de typhus. Chaque jour, on y amena un ou plusieurs convois de malades et de blessés, et le nombre des admissions y a été si considérable, que la population n'a pas tardé à s'y élever et à s'y maintenir pendant un certain temps, au chiffre de six cents malades. Un tiers, environ, de ces malheureux et plusieurs employés ont succombé; le curé de la commune est mort, victime de son dévouement; les médecins et leurs aides sont tombés plus ou moins gravement malades, et la situation est devenue telle qu'il a fallu recourir à l'intervention de médecins et de prêtres étrangers, pour subvenir aux besoins des divers services de la maison.

Enfin le choléra est venu en 1832, 1849, 1854, apporter le deuil et la consternation dans la plupart des localités du département de la Meuse. Ainsi, malgré la sagesse des mesures préventives prises à ces différentes époques, malgré la prompte administration de secours de toutes espèces, et malgré le dévouement de tout le corps médical pour conjurer les effets de ce fléau, il y eut, en 1832, sur une population de cent quarante et un mille cent quarante-huit habitants, quatre mille cent soixante et onze victimes, dans cent quatre-vingt et une communes. En 1849, sur quarante-quatre mille cinq cent dix habitants, douze cent soixante-huit victimes, dans soixante-trois communes; et en 1854, sur deux cent cinquante-huit mille sept cent cinquante-sept habitants, huit mille cinq cent dix victimes, dans trois cent quatre-vingt-onze communes (1). La ville de Bar eut à déplorer, du 23 juillet 1854 au 25 septembre suivant, la perte de trois cent cinquante et un individus, dont cent vingt-cinq hommes, cent trente-huit femmes, et quatre-vingt-dix enfants au-dessous de seize ans, sur une population de quatorze mille trois cent trois habitants.

Lors de cette dernière épidémie, le nombre des médecins ayant été reconnu insuffisant dans le département de la Meuse, le Gouvernement, sur la demande de l'Administration, y envoya vingt-huit élèves des plus instruits de la Faculté, que l'on ré-

(1) Rapport sur les travaux du Conseil d'hygiène, année 1855.

partit ensuite dans les localités où le besoin s'en faisait le plus impérieusement sentir. Quant aux dépenses effectuées à cette époque pour venir en aide aux populations les plus flagellées, elles se sont élevées au chiffre de cent quatre-vingt-douze mille six cent trente francs, dont cent soixante mille neuf cent cinquante-six francs de deniers communaux; de dix mille quatre cent soixante-dix-sept francs, d'une allocation de l'Etat aux hospices et aux bureaux de bienfaisance; de treize cent trente-sept francs de fonds du département; et de dix-huit mille soixante francs de souscriptions et de dons.

DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS

FAITES EN 1859 ET 1869 (1)

DANS LES CONTRÉES DE SORBEY ET DE LA HORNE,

ANCIENNES LOCALITÉS DÉTRUITES,

dépendant du village de Ménil-la-Horgne, arrondissement de Commercy,

canton de Void [Meuse].

Notice communiquée par M. le comte DE WIDRANGES,

dans la réunion du 6 Décembre 1871.

MÉNIL-LA-HORGNE, dont le nom est composé des deux mots latins, *Manile* (demeure, ferme, ou grange), et de *Horna* (de l'année), qui signifient ensemble une ferme productive d'un revenu annuel, est un village aujourd'hui construit entre deux localités d'une haute antiquité, qui ont disparu depuis longtemps, *Sorbey* et *la Horne* de laquelle il tire son surnom.

La plus ancienne, *Sorbey*, détruite à une époque reculée et ignorée, était située à environ 300 mètres au sud de *Ménil-la-Horgne*, et paraît avoir existé à l'époque gallo-romaine.

De temps immémorial on y a découvert, sur une superficie d'environ vingt hectares, des traces de substructions antiques, parmi lesquelles on rencontre des débris de grandes tuiles plates

(1) Le numéro de Janvier 1861, du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, contient une Note sur Ménil-la-Horgne, rédigée par moi d'après les découvertes de 1859, et l'*Histoire des Fiefs de Commercy*. Des découvertes plus récentes et plusieurs visites que j'ai faites, sur les lieux, m'ont mis à même de rectifier et de compléter ces premiers renseignements.

à rebords (*hamatæ tegulæ*), et de grosses tuiles creuses (*imbrices*). Ces ruines se remarquent dans les contrées dites *Sorbey*, — *Croix de Sorbey*, — *les Mézelles*, — *la Malchaudée*, — *la Croix du Pâquis*, — *les Quarteaux* — et *Rouvaux*.

Une vieille tradition rapporte que l'on voyait dans la maison de cure, construite par les soins du curé Guillermin, vers 1720, une pierre portant l'inscription suivante, qui prouverait l'opinion que l'on se faisait dès lors, de la haute antiquité de ce lieu :

Sorbey, de vérité,
Bâti 500 *ans avant la Nativité.*

L'église de Sorbey, qui subsista jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, quoique cette localité se trouvât entièrement détruite depuis longtemps, a servi d'église à Ménil-la-Horgne jusqu'au XIVe siècle; à cette époque on cessa d'y célébrer la messe, mais on continua d'inhumer dans le cimetière qui l'environnait, jusque vers 1745, date à laquelle on acheta, près du village actuel, lieu dit à *Viarmécôte*, un nouvel emplacement entouré de haies vives, pour y déposer les morts. Ce lieu n'étant pas assez vaste (il ne contenait que 3 ares, 15 centiares) et se trouvant d'ailleurs trop rapproché des habitations, l'administration municipale cessa de s'en servir, et acquit, en 1855, un terrain de 16 ares, situé à l'embranchement du chemin de Chonville avec celui de la forêt, où déjà l'on avait inhumé, en 1849, les victimes du choléra, qui ont été très-nombreuses au Ménil. Mais comme le sol de ce terrain est argileux et n'offre aucun écoulement aux eaux, on fut obligé de chercher un emplacement plus convenable en 1864. A cette époque, la commune acheta pour cette destination, après l'avoir fait sonder préalablement, un terrain d'une contenance de 13 ares 35 centiares, au nord et à 100 mètres du village, lieu dit au *Jardin-Sommard*, que l'on fit entourer de murs; depuis cette époque, ce lieu sert de cimetière à la commune.

M. Dumont, dans son *Histoire des Fiefs de Commercy*, tome II, page 172, dit que l'on découvre, de temps à autre à Sorbey,

des débris attestant que ce lieu a été habité, notamment des cercueils en pierre qui dénotent des sépultures plus importantes que celles de simples campagnards. En effet, au mois d'avril 1859, le sieur Jolibois (Eugène), propriétaire au Ménil, en fouillant dans un de ses champs de la contrée de Sorbey, découvrit six nouveaux cercueils en pierre de taille de Savonnières. Informé de cette circonstance, je me rendis quelques mois après à Ménil-la-Horgne, pour les examiner; mais quand j'arrivai sur les lieux, le 15 septembre, les fouilles avaient été refermées; quelques débris de couvercles se voyaient encore sur le sol, mais les cercueils brisés gisaient dans la cour attenant à l'habitation du sieur Jolibois, qui eut l'obligeance de les recomposer en ma présence et de me donner tous les renseignements que je lui demandai.

Les sarcophages enfouis à 1 mètre 30 centimètres de profondeur dans le sol, étaient creusés en forme d'auges et composés d'un seul bloc de pierre, ou de deux parties rapprochées, affectant du reste des mesures diverses, $2^{m},18^{c}$ — $2^{m},16^{c}$ — $2^{m},12^{c}$ et $2^{m},10^{c}$ de longueur, sur $0^{m},84^{c}$ — $0^{m},75^{c}$ — $0^{m},64^{c}$ — $0^{m},55^{c}$ de largeur à la tête, et $0^{m},63^{c}$ — $0^{m},60^{c}$ — $0^{m},48^{c}$ — $0^{m},34^{c}$ de largeur aux pieds. Deux seulement présentaient deux petites ouvertures circulaires dans le fond, l'une aux pieds, l'autre à la tête; tous renfermaient plusieurs squelettes, les uns deux, d'autres trois et jusqu'à six, mais le squelette du fond était seul entier et dans la position d'un individu couché sur le dos, les bras étendus le long du corps; les autres ossements qui se trouvaient en dessus, avaient été posés pêle-mêle dans le cercueil; aucune orientation n'avait été spécialement affectée à ces ensevelissements.

Cette circonstance de la mise au jour de cercueils entièrement remplis d'ossements jetés pêle-mêle au-dessus d'un squelette resté entier dans le fond, semblerait indiquer que ces monuments funèbres étaient des sépultures particulières de quelques familles de la localité, qui, lors de la mort de l'un de leurs membres, ouvraient le sarcophage, en tiraient les ossements des personnes décédées précédemment, déposaient dans le fond le

Clef en fer battu.

Fig. 2

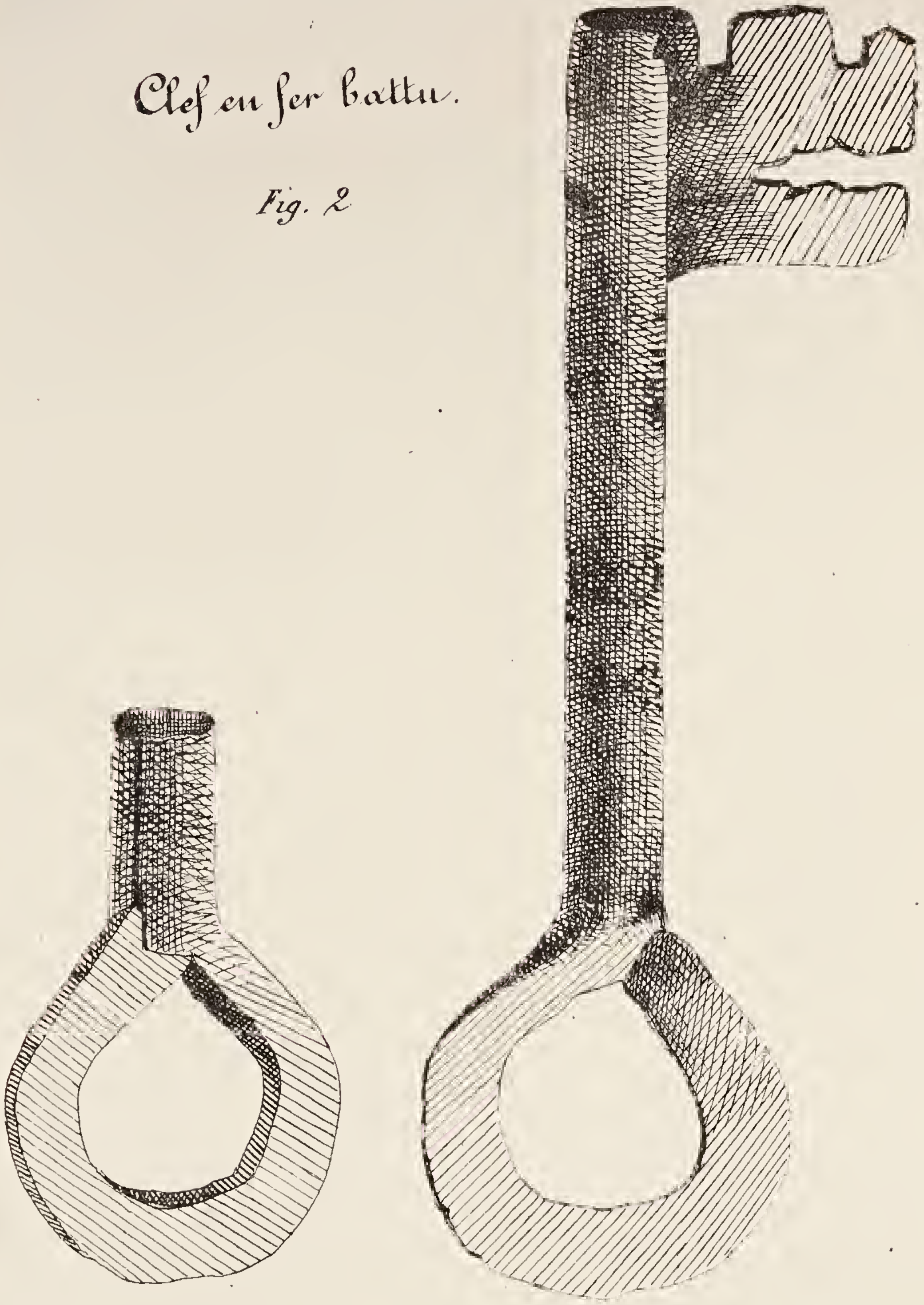

Fibule Gallo-romaine
dont l'ardillon est cassé

Fig. 1re

Statuette du Reliquaire

Fig. 3

dernier mort et replaçaient par-dessus, sans aucun ordre, les restes des autres défunts.

Une nouvelle découverte de cercueils en pierre de Savonnières m'ayant été signalée, le 25 avril 1869, par M. Tisserand-Bontems, maire de Ménil-la-Horgne, je priai ce fonctionnaire de ne point laisser ouvrir ces tombes avant mon arrivée toute prochaine. En effet, je me rendis dans la commune le 1er mai, et accompagné de M. le maire, du propriétaire du champ et de plusieurs curieux que ces choses intéressaient, nous allâmes sur les lieux, à Sorbey, où je vis douze nouveaux sarcophages, dont quelques-uns avaient été retirés du sol et les autres y étaient encore enfouis, mais débarrassés des terres, et prêts à être ouverts ; trois seulement étaient d'une seule pièce et les autres formés de deux parties rapprochées; ils avaient les mêmes longueurs et largeurs que ceux découverts en 1859, sans aucun orientement. Les opercules avaient été dès longtemps brisés en plusieurs morceaux, et quelques-uns de ces cercueils étaient perforés dans le fond, comme ceux dont nous avons parlé précédemment.

Le premier que l'on ouvrit renfermait quatre corps, celui du fond était seul entier, couché sur le dos, les bras placés le long du corps, les ossements des trois autres avaient été replacés sans ordre, par-dessus. Aucun objet n'accompagnait ces débris humains.

Le second contenait six cadavres dont les ossements se trouvaient pêle-mêle, à l'exception de celui du fond qui était également entier et dans la même position que le précédent. Les autres cercueils offrirent les mêmes particularités, sauf un seul dans lequel on trouva une fibule gallo-romaine en bronze (*fig.* 1re) : près de là on découvrit un moyen bronze à l'effigie de l'empereur Auguste (1), et dans les terres relevées pour exhumer les cercueils, une grosse clef en fer battu, peut-être la clef de l'église (*fig.* 2e).

(1) Depuis, on a découvert, sur l'emplacement de Sorbey, un moyen bronze d'une très-belle conservation, avec les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa ; au revers du crocodile enchaîné à un palmier, de la colonie de Nimes.

Lors de la première découverte des tombeaux en 1859, il avait été trouvé dans les terres remuées à cet effet, et sur l'emplacement de l'ancienne église, une statuette en bronze de six centimètres de hauteur, en demi-ronde bosse et évidée par derrière ; cet objet a dû servir à la décoration d'un petit coffret ou reliquaire du moyen-âge. On aperçoit parfaitement les trous destinés à recevoir les tenons qui le fixaient au reliquaire.

Cette statuette, dont les yeux sont en émail bleu et les vêtements en émail vert, dans le genre bysantin, est en bronze si bien doré, qu'il n'a presque pas souffert de son long séjour dans la terre : elle représente un personnage religieux, ou plutôt un saint revêtu d'habits sacerdotaux ressemblant à une chape fermée au-dessous du cou, et du dessous de laquelle sortent les deux mains du personnage, qu'il tient croisées sur sa poitrine (*fig.* 3e).

Le style de ce curieux petit objet antique, représenté dans le dessin ci-joint, de grandeur naturelle, de face et de profil, semble indiquer la période du vie au ixe siècle.

Ces objets sont jusqu'alors les seuls qui aient été rencontrés dans tous ces sarcophages, quoique toutes les précautions aient été prises pour ne rien laisser échapper.

Ce qu'il y a d'extraordinaire dans ces sépultures, c'est que le sol au-dessus des sarcophages est littéralement rempli d'ossements humains qui ne sont recouverts que de trente centimètres de terre ; ce qui semblerait démontrer que ces ossements ont été enfouis postérieurement. Il n'a été découvert, du reste, aucune trace de cercueils en bois, ni de clous ayant pu servir à leur confection, ainsi que je m'en suis assuré ; quoiqu'en 1859 on m'eût dit avoir rencontré des traces de cercueils en bois.

Le lieu où l'on trouve habituellement ces sarcophages est l'ancien cimetière de Sorbey ; il présente un parallélogramme de 25 ares 65 centiares de superficie, en culture depuis un temps immémorial ; c'est là que se trouvait aussi l'église, qui a été détruite, comme nous l'avons dit, vers le milieu du xviiie siècle. Il est indubitable qu'anciennement ce cimetière était entouré de murailles, car le sieur Jolibois et son beau-frère, ainsi que le

sieur Vivenot-Morisot, qui à eux trois sont possesseurs de ce terrain, m'ont assuré en avoir retiré les fondations, il y a déjà longtemps.

Cette église, comme beaucoup d'anciens monuments de ce genre, était précédée d'un ossuaire où se trouvaient rangés sur des rayons, et exposés aux regards des habitants, les têtes et les principaux ossements des anciens chefs de famille de la localité. Avant la démolition de l'église, vers 1800, on transporta tous ces ossements dans le cimetière de Viarmecôte, qui avait remplacé celui de Sorbey.

Le village ou hameau de *Horna*, d'où dérive le nom de *la Horgne*, et dont on remarque bien visiblement l'emplacement dans la contrée des *Mazures*, à un kilomètre au nord du village actuel, occupait un espace d'au moins sept hectares; la minutieuse exploration que nous en avons faite de nouveau, le 26 septembre 1869, nous a éclairé sur l'époque présumée de l'existence de cette localité, qui nous paraît remonter à la fin de l'occupation romaine, ou au commencement du moyen-âge.

La grande quantité de débris de tuiles qui couvrent le sol, et qui ont subi, ainsi qu'une notable partie des pierres ayant servi à la bâtisse, l'action du feu, ne laissent aucun doute sur les causes de la ruine de cette localité, qui a été la proie des flammes; mais à quelle époque a eu lieu cette catastrophe? c'est ce qu'il est impossible de préciser. Dans cette masse de fragments calcinés, de tuiles creuses et à crochets, en usage au moyen-âge, j'ai rencontré quelques débris de grandes tuiles plates à rebords, et deux fragments de meules de moulin à bras, en pierre volcanique d'Auvergne.

Rien n'empêche de supposer qu'à l'époque gallo-romaine, et lorsque Sorbey existait encore, il se soit formé, à portée, une ferme dite *Horna*, autour de laquelle ont dû se grouper un certain nombre de ménages; il est indubitable, en effet, d'après l'inspection des lieux, qu'il y a eu là une agglomération d'habitations; on peut encore remarquer l'emplacement des maisons, par une plus grande quantité de débris de tuiles, et surtout

par les fossettes qui se remarquent sur le sol, à l'endroit où se trouvaient les caves qui n'étaient probablement pas voûtées.

Il existe encore en ce lieu un puits très-profond et bien maçonné dont l'orifice n'est recouvert que par de grosses branches d'arbres et de fagots, sur lesquels on a jeté de la terre et du gazon, pour éviter les accidents.

Mais, comme nous le disions précédemment, à quelle époque remonte cette destruction? Une tradition rapporte qu'à une date déjà éloignée, on transporta au cimetière de Sorbey tous les ossements « des malheureuses victimes de la Horgne. » Ces expressions, « malheureuses victimes, » nous portent à croire que les habitants ont péri, à la suite d'un événement calamiteux, qui, peut-être, a entraîné la destruction du village. Cela explique tout naturellement la couche d'ossements humains qui reposent pêle-mêle, sans aucun indice de cercueils de bois, sur les sarcophages en pierre du cimetière de Sorbey, à une profondeur de 30 centimètres, ainsi que nous l'avons dit.

Un chemin, bien empierré autrefois, mais en partie détruit aujourd'hui par la culture, conduisait de la Horgne à l'autre centre d'habitation, Sorbey, où se trouvaient l'église et le cimetière qui étaient communs.

Il est probable que la ville de la Horgne et la localité actuelle, formée postérieurement et nommée *Ménil*, ont subsisté simultanément pendant un temps plus ou moins long, ce qui semble découler d'un acte par lequel Jean I^er^ de Sarrebruck, seigneur de Commercy et de ces lieux, mit, le 13 octobre 1318, une partie de ses domaines sous la garde du roi de France : car il y dénomme expressément et distinctement « la maison et la ville de la Horgne, ce qu'il a en la ville de Ménil, etc. » Il n'est plus parlé de Sorbey, qui, vraisemblablement, avait cessé d'exister depuis longtemps.

Le voisinage du ruisseau *la Reine*, qui coulait au bas de Sorbey, devait naturellement faire maintenir le village dans ce lieu; on ne voit pas quels motifs ont pu déterminer les habitants à venir se grouper dans l'endroit où se trouve aujourd'hui Ménil-la-

Horgne (1), puisqu'on y manque d'eau courante, la fontaine dite *du Bon-Malade* ou *de la Chapelle*, qui sert à l'usage des habitants et de leurs bestiaux, étant à 150 mètres de là au nord, et hors du village, près de la route en allant à Void; il y a bien encore une autre source derrière la maison commune, au bord de la rue dite *des Fontaines*, laquelle est peu abondante pendant l'été, et nullement jaillissante. Ainsi Ménil ne vint qu'après Sorbey, sur l'emplacement duquel les habitants ne tardèrent pas à passer la charrue.

On ignore l'époque à laquelle on construisit la première église, qui existait au milieu de Ménil-la-Horgne, et qui avait été bâtie sur les restes d'un fort, établi pour la sûreté et la garde du village. On sait seulement qu'après la destruction du fort, la tour principale, qui était restée debout, servit de clocher à cette église, et comme elle était construite avec solidité, elle résista à l'incendie du 3 au 4 avril 1723, qui réduisit en cendres une grande partie du village avec l'église. Une église nouvelle fut réédifiée peu après, sur le même emplacement, mais en 1840 elle fut démolie, ainsi que la tour, pour être remplacées par l'édifice que l'on voit actuellement, à peu de distance de l'ancien.

Dom Calmet rapporte que dans un édit de Henri III, du 25 février 1586, ce village est nommé *Ménil-la-Horgne de Villebois;* cette assertion n'a été justifiée par aucun autre acte connu. Dans les titres, il est fréquemment désigné sous le nom de *Mesnil*, seul, ou *Masnil*, ou la *Horgne*. Le langage roman, conservé par le patois usité jusqu'ici, le dénomme : *Ménun, Ménin, Meni*; et les habitants sont connus dans les environs sous le nom de *Horgniaux*, qui est leur sobriquet (Dumont).

L'histoire rapporte peu d'événements anciens concernant ce village, qui dépendait de la seigneurie de Commercy.

(1) M. Dumont, dans son *Histoire des Fiefs de Commercy*, tome II, page 172, a exprimé l'opinion, que les habitants de Sorbey ont abandonné ce lieu pour s'établir à Ménil, afin de se rapprocher de la route. Cette opinion ne nous paraît pas devoir être accueillie, attendu que cette route, qui traverse aujourd'hui le village, n'existait pas à l'époque de la fondation de Ménil-la-Horgne, n'ayant été construite qu'en 1730.

On connaît un acte de 1214, où Gaucher I[er] de Broyes, seigneur de Commercy, donne au couvent de Breuil, vingt sous de rente à prendre sur le passage de la Horgne; il prouve que les moines en possédaient déjà autant, par suite de diverses donations de ses ancêtres, et que le passage lui venait des évêques de Metz (Dumont).

Les seigneurs de Commercy en possédaient la seigneurie tout entière, sauf les concessions faites aux particuliers et au seigneur du fief. Dans l'acte par lequel Jean I[er] de Sarrebruck mit, en 1318, une partie de ses domaines sous la garde du Roi, il dénomme expressément « la maison et la ville de la Horgne (1), ce qu'il a en la ville de Mesnil (Dumont). »

Parmi les seigneurs de Ménil, qui y ont possédé des fiefs, on cite Gaucher ou Gauthier de la Horgne, qui a figuré honorablement dans les guerres des croisades, sous le règne de saint Louis. L'histoire de ce monarque nous apprend qu'en 1248, plusieurs chevaliers se trouvant réunis chez le sire de Joinville, à leur départ pour la Palestine, Gauthier de la Horgne portait la bannière de Gobert, sire d'Apremont. Etait aussi présent Simon de Commercy, ayant quitté nos contrées pour la même expédition (Dumont).

Au siége de Damiette, « les chevaliers se férissant en tas dans la mer pour sauver le Roi, » Gauthier de la Horgne parut un des plus dévoués avec Gobert d'Apremont. Dans une autre affaire funeste aux croisés, les chevaliers de Champagne blessés et malades au point de ne pouvoir se cuirasser, se défendaient en désespérés; « Gauthier de la Horgne fut vu au plus épais de la mêlée, et depuis en eut toujours bon loz et bon renom. » Le sire de Joinville, historien témoin des mêmes actes et partageant les mêmes périls, dit : « là se prouva vigoureusement Gauthier de la Horgne qui portoit la bannière monseigneur d'Apremont; » et il le connaissait bien, car ils avaient passé la mer ensemble dans un navire loué en commun, où ils étaient vingt chevaliers parents ou compatriotes (Dumont).

(1) La Horgne existait donc encore à cette époque.

VICTOR COUSIN,

OU

DE L'ÉRUDITION ET DE L'ORIGINALITÉ EN PHILOSOPHIE.

ÉTUDE

Offerte par M. CHARAUX, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble,

à ses Collègues de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Réunion du 7 Février (1872.

Victor Cousin a terminé, il y a quatre ans à peine, sa carrière de littérateur et d'écrivain. Quant à sa carrière de philosophe, à part quelques mémoires et d'habiles réimpressions, elle était depuis longtemps interrompue, nous n'oserions dire terminée, l'œuvre du vrai philosophe ne devant finir qu'à la mort. Nous ne venons pas, après tant d'autres, juger cet homme remarquable, dont la place fut si grande dans la première moitié de ce siècle, et dont le souvenir vivra autant que les lettres françaises. L'admirable perfection du style, un rare talent d'exposition et de discussion, assurent à jamais à l'illustre philosophe des lecteurs et des admirateurs. Mais a-t-il eu et gardera-t-il des disciples? Son influence s'étendra-t-elle en France et à l'étranger, au delà des limites de sa vie? Laissera-t-il, après lui, une école puissante, ou seulement un nom glorieux? Nous remettons à d'autres le soin de décider,

bien que, pour notre part, nous croyions plutôt au brillant souvenir qu'à la durable influence.

Monsieur Cousin débutait dans l'enseignement de la philosophie, à un âge où l'expérience n'a pas encore suffisamment mûri la raison, et il se trouvait, par sa haute position, contraint d'exposer, de juger, d'écrire. Il devait donc, ou s'arrêter à une idée préconçue, à des principes une fois posés, dont le développement eût été le travail de sa vie, ou nous donner le spectacle des transformations successives que subit la pensée d'un philosophe, avant d'arriver à la calme certitude d'une conviction définitive. Il avait trop d'imagination, et, ne craignons pas de le dire, trop de raison pour s'enchaîner dans les liens étroits d'un système conçu *à priori*. Il alla donc où le portaient le tour de son esprit, la trempe de son caractère, c'est-à-dire il subit toutes les influences, traversa toutes les opinions, sans tomber en plein dans aucun excès, mais aussi sans s'élever bien haut dans aucune vérité.

Sa foi politique domina toujours, régla souvent ses croyances philosophiques. La première n'a point changé, les secondes se sont modifiées avec le temps, on pourrait dire d'année en année. On l'oublie souvent : on aime à voir dans M. Cousin ce qu'il fut réellement dans la dernière période de sa vie, le défenseur ardent et sincère des doctrines spiritualistes, l'allié du christianisme, auquel il fit une cour assidue, sans lui donner jamais une adhésion publique et sans retour. Il est vrai qu'il agit de même pour un grand nombre de religions, et pour toutes les philosophies. Il eut, dans le cours de sa longue carrière, des sympathies et des tendresses pour les causes les plus opposées, pour les systèmes les plus différents, des passions délicates pour des opinions et des nuances de doctrine, comme il en avait pour les grandes dames du XVIIe siècle. On peut dire qu'il fut éclectique, dans toute la force du mot. Il trouvait tant de douceur à comparer et à choisir, qu'il en vint assez tard à nous révéler ses vraies préférences et son dernier choix.

S'il se prononça, de sa voix la plus ferme, pour un Dieu personnel et créateur, ce ne fut point sans avoir dit, assez haut pour

être entendu, quelques paroles encourageantes au panthéisme et à ses modernes sectateurs. Il a prouvé, avec autant de force que d'éloquence, la liberté de l'homme et celle des nations dans leur marche vers le progrès. Mais que n'a-t-il édité de nouveau, après correction, son cours de 1828, où le pur fatalisme apparaît trop souvent comme la loi des sociétés humaines? Tout le monde connaît la vive affection que ressentait M. Cousin pour les philosophes écossais, et surtout pour Reid, leur chef illustre et respectable. Et pourtant le meilleur *conseiller qu'il donne à sa faiblesse, c'est le sage Locke*, objet continuel de leurs attaques, Locke contre lequel il a dirigé lui-même une polémique aussi longue que triomphante.

Relever dans un philosophe les variations et les contradictions, c'est une tâche facile, mais dont le résultat négatif n'apporte ni gloire à l'esprit humain, ni profit à la saine doctrine; assez d'autres feront voir que l'éclectisme, tentative malheureuse mais honorable de conciliation et d'apaisement, ne pouvait être qu'un compromis, jamais une paix définitive : qu'en essayant de satisfaire tout le monde, il arrivait à ne contenter personne; qu'on ne juxtapose point les vérités, mais qu'on les fond toutes ensemble et d'un seul jet. Notre but est plus modeste : nous voulons seulement appeler l'attention sur une tendance qui survit au chef de cette école, et qui peut de nos jours, exagérée comme elle l'est, devenir aussi nuisible à la philosophie qu'elle lui a profité tout d'abord.

Pour choisir et préférer, comme l'éclectisme en fait une loi rigoureuse, il faut étudier et comparer; il faut débuter par une étude approfondie des philosophes et de leurs systèmes. De là cette large part faite, par M. Cousin et ceux qui l'ont suivi, à l'histoire, à l'érudition, à l'archéologie philosophique. De là aussi cette impuissance à rien créer d'original et de grand qui puisse attirer dans l'avenir l'attention des hommes, mériter leurs attaques ou s'imposer à leur admiration. Dans une école établie sur de telles bases, toute la gloire est pour le fondateur; il a conçu l'idée, imprimé l'élan, recueilli les premiers et presque les seuls fruits de l'entreprise. A proprement parler,

ceux qui travaillent sous ses ordres sont de simples ouvriers, enchaînés à la pensée du maître, chargés par lui de cultiver un petit coin du vaste terrain qu'il défriche; heureux si quelques arpents concédés par grâce, contiennent autre chose que de la pierre ou du sable.

Aussi les uns mouraient à la tâche ou s'éteignaient lentement, faute d'air et de soleil. D'autres, fatigués d'un travail ingrat, passaient à l'étranger, c'est-à-dire à une école rivale, ou ne prenant conseil que d'eux-mêmes, essayaient, s'il n'était point trop tard, de penser avec leur raison plutôt qu'avec des opinions péniblement étudiées, imparfaitement comprises. Quelques-uns de ceux-là, quatre ou cinq tout au plus, sont devenus des maîtres. Encore deux sont-ils morts avant d'avoir retrouvé, ce qu'on ne retrouve pas, leur vigueur première. Ils n'ont pu achever leur propre travail, parce qu'ils avaient consacré à l'œuvre d'autrui la meilleure partie de leur jeunesse et de leurs forces.

Est-ce à dire que nous proscrivions, d'une manière absolue, la Critique et l'Erudition? que nous interdisions aux philosophes la connaissance des systèmes et des opinions de ceux qui les ont précédés? Loin de là : et nous approuvons tout ce que M. Cousin a dit de solide et de sensé pour la défense de ses chères études : nous ne blâmons que l'abus; mais aussi est-il devenu excessif. Que l'on consacre à éclairer la route, à signaler les écueils, à étudier les faits et les opinions, quelques mois, quelques années même d'un premier travail, nous le comprenons. Mais attendre, pour penser par soi-même, que la mémoire ait étouffé le jugement et soit presque devenue l'âme entière, c'est ce que nous n'admettrons jamais; c'est ce qui fait aujourd'hui la faiblesse ou l'impuissance des derniers éclectiques, et, s'il n'en reste point, de ceux qui les ont suivis trop fidèlement dans cette voie étroite et sans issue de l'érudition philosophique.

On a fait, depuis le commencement de ce siècle, et sous l'impulsion même de M. Cousin, beaucoup de psychologie; c'est-à-dire, on a minutieusement observé, décomposé un grand nombre de faits plus ou moins importants, qui passent et repassent sans cesse sous l'œil de la conscience. On a déterminé

les facultés primordiales et secondaires dont ces faits dépendent, et qui sont comme les différentes forces par lesquelles notre âme manifeste son intime énergie. Toutefois, il faut bien qu'on l'avoue, ce travail de décomposition et d'analyse ne s'est guère fait que sur un homme abstrait et mort, presque jamais sur l'homme vivant. On a montré, ou à peu près, ce qu'est en elle-même chacune des facultés dont nous parlons : on a trop négligé de faire voir comment elles naissent et se développent dans un mutuel accord, comment l'une d'elles grandit parfois démesurément aux dépens des facultés voisines, c'est-à-dire au détriment de l'âme entière : tel est en particulier le cas de la mémoire.

Bien peu d'esprits sont assez vastes, assez puissants, pour ne point plier sous le faix de l'érudition, pour porter, sans en être encombrés et accablés, le fardeau de tant d'opinions contradictoires. Il faut être un Aristote ou un Leibnitz, pour conserver, à côté de la science la plus étendue, la liberté d'esprit la plus entière. Et qui sait même si ces grands hommes n'auraient pas laissé des monuments plus complets, rendu à l'humanité des services plus incontestables, s'ils avaient employé moins de temps à discuter et à critiquer : si, renonçant à des conciliations impossibles, à des passions et à des préventions d'érudits, ils avaient mis au service de la seule vérité, cherchée dans l'âme et dans la nature, l'infatigable puissance de leur attention, la vigueur et la profondeur de leur génie.

Et nous, si inférieurs à ces grands hommes, nous qui ne maintenons qu'à force d'art et de ménagements entre nos diverses facultés, ce parfait équilibre qu'ils ont eu peine à garder, nous croyons pouvoir nous charger impunément, durant des années entières, du détail infini des théories et des systèmes les plus opposés, les plus bizarres, les moins conformes à la raison et au sens commun? Et nous espérons retrouver, après ce fatigant travail de recherches patientes et minutieuses, notre raison aussi sûre d'elle-même, notre pensée aussi nette et aussi vigoureuse que si nous avions continué à l'exercer et à l'appliquer directement à la recherche de la vérité?

Il n'y a qu'un âge dans la vie pour prendre la direction de soi-même, pour s'arracher aux influences étrangères, pour entrer dans la pleine possession de sa pensée et de sa volonté. Il est trop tard pour rejeter le fardeau des pensées d'autrui, quand on n'a plus en soi l'énergie que réclame un pareil effort. On est condamné dès lors à errer d'idées en idées, acceptant les unes, rejetant les autres, moins par ferme jugement que par caprice et vague inquiétude.

On sait à fond ce que pensait de Dieu, de l'âme, du monde et de leurs rapports, tel philosophe peu connu et peu digne de l'être : et l'on n'a plus soi-même, sur toutes ces choses, que des pensées d'emprunt et des convictions de circonstance. Sans doute tous les philosophes que les encouragements et les promesses de M. Cousin ont lancés dans cette voie de la critique et de l'érudition, n'ont pas fait un naufrage aussi complet. Mais où sont ceux qui, longtemps perdus dans ces explorations lointaines, sont rentrés dans le port, en dressant fièrement leurs mâts, et en arborant le même pavillon qu'ils avaient déployé au départ? Pour un ou deux qui ont rapporté quelques parcelles de cuivre ou d'or, combien sont revenus sans avoir fait la moindre découverte! Combien d'autres, las de chercher sur des terres inconnues, ont répondu à l'appel que leur adressaient ces hardis novateurs, dont M. Cousin n'avait pu contenir la fougue impatiente, et qui possédaient, eux, le rare privilége de trouver sans chercher.

Il ne leur avait pas fallu beaucoup de temps et d'efforts pour découvrir, dans l'éclectisme, son côté faible, et pour le signaler à ses ennemis. Impuissante à rien fonder parce qu'elle avait choisi, pour y élever son édifice, le sable mouvant des opinions mobiles; impuissante à rien construire, parce que nul ciment ne réunira jamais, pour en faire un seul tout, le marbre et l'argile, l'or et la boue, l'école fondée par M. Cousin, avait de plus contre elle sa prétention singulière d'être la dernière école philosophique, la seule par conséquent qui, du haut de son infaillible tribunal, pût juger le passé comme elle dirigeait le présent, comme elle était à elle seule l'avenir tout entier. Aussi tenait-elle

de longues et fréquentes assises. Elle évoquait toutes les causes : elle appelait à son tribunal les philosophes de tous les temps : elle jugeait, le plus souvent par contumace, les fondateurs d'école, les maîtres et les disciples, les moindres commentateurs, tous ceux enfin qui avaient touché à l'arche sainte dont le dépôt, après bien des alternatives, se trouvait, on ne sait trop comment, confié à la garde de sa loyauté et de sa vaillance.

La liste serait longue des affaires appelées, des procès soutenus, des mémoires publiés, des arrêts rendus par cette cour suprême et sans appel. Ces juges infatigables, dont la passion de juger rappelle certaine pièce de Racine, et non pas la moins bonne, s'étaient partagé les écoles et les siècles, non sans y laisser, (on n'a jamais dit pourquoi,) de regrettables lacunes et des vides immenses. Ils allaient donc, informant à loisir contre ces accusés de leur choix, justifiant les uns, condamnant les autres, humiliant ou élevant, abaissant ou glorifiant, sans nous dire quel législateur suprême leur avait donné, avec le pouvoir absolu de lier et de délier, le code infaillible sur lequel devaient s'appuyer leurs sentences.

Ils jugeaient....., mais, faut-il le dire, l'impulsion qu'ils ont donnée dure encore, et le charme qu'ils trouvaient à juger n'a point cessé de séduire des intelligences faites pour une tâche plus noble et moins ingrate. Il y a, paraît-il, tant de douceur à comparer entre elles les pensées des hommes, à lire au lieu de réfléchir, à s'approprier peu à peu le bien d'autrui : il est si commode de transformer ses souvenirs en idées originales, de prendre l'érudition pour la doctrine, et quelques lambeaux de critique pour l'indéfectible vérité, que la passion de plaider et de juger asservit encore, même après la chute de l'éclectisme, une foule d'esprits excellents.

C'est à peine si, de nos jours, deux ou trois penseurs, relevant d'une main ferme et d'un cœur dévoué le drapeau du spiritualisme, ont renoncé enfin à cette mode usée, à ce procédé sans valeur. Ils ont compris qu'on ne sert point la vérité en prononçant avec emphase des sentences aussi impuissantes que solennelles, et ils mettent à son service les seules armes qu'elle avoue :

la raison, l'expérience, la pensée originale et personnelle, la lumière des principes, la solidité et la rigueur du raisonnement. Grâces à eux, nous verrons enfin disparaître ces mémoires, ces dissertations, ces thèses plus ou moins érudites, dans lesquelles se dépensait sans fruit la sève des jeunes générations, et qui auraient bientôt laissé la vraie philosophie sans disciples, ses chaires sans auditeurs, ses livres sans lecteurs. Deux ou trois Facultés de province ont enfin consenti à accepter des thèses qui n'étaient point de pure érudition, où l'on faisait plus de part à l'exposition qu'à la critique. Elles ont contribué, par cette salutaire innovation, au réveil de l'esprit philosophique, et, ne craignons pas de le dire, au salut des saines doctrines.

Croit-on, en vérité, qu'elles étaient suffisamment protégées et défendues par ces biographies détaillées et ces analyses minutieuses dont le goût a dominé si longtemps? On prétendait gouverner les sciences en copiant servilement leurs méthodes, diriger le siècle en cédant à ses caprices; et, parce que les savants avaient retiré grand profit de l'étude patiente des phénomènes, on appliquait à l'homme ce qui convient surtout aux choses, à l'être libre et raisonnable, des procédés de généralisation, de classification, d'étroite induction, presque uniquement faits pour la recherche des lois fatales d'un monde sans âme et sans liberté! Au lieu de ces fortes doctrines dont la grandeur et l'unité suffisaient à elles seules pour élever nos âmes, dont l'inépuisable abondance leur procurait encore un solide aliment, on leur donnait, pour toute nourriture, les infiniment petits de la philosophie, les petits faits de son histoire, les petits faits de l'âme humaine. Et si le souffle de Platon ou de saint Augustin venait encore à passer sur ce désert aride, le maître seul en sentait quelque chose, tandis que les disciples, courbés vers le sol, se consumaient dans un travail sans récompense.

Aussi, tout en admirant ces pages d'une mâle éloquence, d'une simple et sévère beauté, où M. Cousin s'est élevé à la hauteur de ses plus illustres devanciers, nous sommes en droit de lui demander ce qu'il a fait d'une science qu'il a, parmi nous, gouvernée si longtemps, et avec un pouvoir dont il n'y a pas

d'exemple. N'a-t-il pas affaibli, énervé, dans des recherches aussi fatigantes qu'infructueuses, tant de nobles esprits qui auraient pu trouver un meilleur emploi de leurs forces! Puis, le jour venu où les ennemis de la vérité ont rassemblé leurs soldats et recommencé leurs attaques, qu'ont-ils trouvé à la place de ces solides remparts, imprudemment abattus pour répondre, disait-on, aux besoins et aux exigences de la science moderne? De la terre remuée, fouillée, des pierres amoncelées, des ouvriers dispersés, des soldats divisés et découragés. Leur chef avait disparu. Las de combats et d'efforts, il se reposait dans une gloire méritée, et dans les nobles jouissances que procure le culte des lettres. Ainsi pourtant n'agissaient point ceux dont, mieux que personne, il connaissait les travaux et l'histoire, ceux qu'il s'était proposés pour modèles, les Platon, les Plotin, les Descartes, les Bossuet. Ils cherchaient, ils enseignaient, ils combattaient jusqu'à la dernière heure. La lutte pour eux ne finissait qu'à la mort.

Qu'on ne nous suppose pas toutefois la téméraire pensée de remplacer un excès par un autre excès, et d'appeler au secours d'une stérile érudition une originalité plus vide encore. Si M. Cousin a rendu à l'esprit philosophique un incontestable service, c'est celui de l'avoir prémuni contre le danger de ces systèmes, de ces conceptions grandioses, qu'on nomme originales, quand elles ne sont qu'insensées, et dont le moindre tort est de ralentir les progrès de la science véritable, quand elles n'enchaînent pas, pour de longues années, la philosophie à de séduisantes erreurs. Lui-même il avait été sous le charme, et, un jour, il nous revint d'Allemagne, *annonçant* partout, *prophétisant* Hégel, et le proclamant un *homme de génie* (1). Génie, j'y consens, mais génie de l'absurdité et des vaines abstractions, sur lesquelles on opère, comme sur les neuf premiers chiffres, en produisant à son gré, avec l'aide de zéros, les combinaisons les plus variées, les plus inattendues, les plus étrangères au monde réel, le seul dont connaisse la vraie philosophie.

(1) V. Cousin, *Fragments philosophiques*. 5e édition, p. 27 du tome Ier.

Non, l'originalité féconde et vraie ne consiste point à penser des chimères, mais bien à penser par soi-même, je veux dire : avec la raison commune, avec l'expérience des siècles, à la double lumière du sens intime et du sens commun, avec les enseignements de la vie et les leçons de l'histoire. Penser ainsi par soi-même, c'est encore élever sa pensée au-dessus des préjugés de son temps, et des passions de ses contemporains; c'est faire justice de ces grands mots dont on éblouit les simples, et sous lesquels on dissimule le vide de ses propres idées; c'est peser toutes choses au poids de la justice et du bon sens, c'est braver une injure pour sauver une vérité, c'est affronter une raillerie pour défendre l'éternelle justice qu'on ne raille ni toujours, ni impunément. Qu'importent à celui qui cherche la vérité pour elle-même, les reproches et les invectives de ceux qui imposeraient volontiers à notre croyance et à notre liberté, l'éphémère idée pour laquelle ils se passionnent aujourd'hui, dont ils se lasseront demain, et que la génération suivante remplacera par une idée nouvelle aussi intolérante et aussi exclusive! On est toujours à la hauteur de son siècle quand on pratique la justice et qu'on cherche la vérité : et je ne sais point, pour ma part, de progrès social qui puisse contredire celui que fait une âme dans la science et dans la vertu. Il serait temps d'ailleurs qu'on s'entendît sur le vrai sens de ce mot : *penser par soi-même*. Je crains fort qu'il ne signifie souvent le droit, pour un petit nombre d'élus, de penser des choses plus étonnantes que sensées, plus ingénieuses que vraies, et, pour le reste des mortels, le droit de penser comme eux, d'après eux, qui sait même, d'interpréter, par faveur spéciale, ces pensées dont la profondeur n'exclut pas toujours, tant s'en faut, l'obscurité.

Dans notre manière de voir, penser par soi-même, c'est réfléchir et observer, en dehors de tout parti comme de toute passion, sans obéir à aucun mot d'ordre qui enchaîne la raison et paralyse la liberté. C'est chercher, avec toute son âme, la vérité qui est le bien et l'objet de l'âme entière, la vérité qu'on n'entend qu'à demi si on ne l'aime autant qu'on la connaît, si on ne l'applique à tous les besoins de la vie. Au lieu de dire, après tant d'autres :

L'homme est né pour penser, nous dirions volontiers : *L'homme est né pour vivre.* En effet, sa vie est d'autant plus parfaite que son corps est plus sain et son âme plus forte; qu'entre ces deux substances, dont l'intime union constitue la personne humaine, l'équilibre est plus complet et mieux assuré. Comme la vitalité d'un organe ne s'exagère qu'aux dépens des autres organes et du corps entier, ainsi la faculté qu'on développe sans mesure, grandit au détriment des autres facultés. L'homme ne peut vivre qu'en se conformant aux lois de sa nature. Si ces lois, toutes d'ordre et d'harmonie, sont violées ou troublées, il en résulte, pour la vie elle-même, un trouble qui peut aller jusqu'à la folie, un désordre qui peut aller jusqu'à la mort. Apprendre aux hommes à philosopher, ce n'est donc point leur apprendre isolément ou à bien penser, ou à bien vouloir : c'est leur enseigner à la fois toutes ces choses. C'est leur enseigner même comment on gouverne son corps pour en faire le serviteur docile de l'âme raisonnable.

Or, tout cela s'apprend-il par la théorie sans l'expérience, par la conviction sans la persuasion, par l'effort de la mémoire sans celui de la réflexion personnelle? Les règles générales ne doivent-elles pas se modifier, comme se modifie en médecine le traitement rationnel des maladies, par la connaissance que chacun possède de son tempérament, de sa nature, de ses forces vives ou latentes? Je laisse au seul bon sens de mes lecteurs le soin de répondre à toutes ces questions.

Quant aux philosophes, je ne leur demande qu'une chose : c'est de ne point faire de leur noble science seulement une science de faits, observés avec patience, classés avec symétrie, généralisés avec d'infinies précautions, une science de mémoire ou d'érudition, ou, ce qui serait pire encore, la science d'une partie seulement de la personne humaine, d'une faculté minutieusement analysée, finement décrite, hors en un point, celui de sa vie, si étroitement unie à la vie totale de notre être, que l'en séparer, c'est l'anéantir.

Philosopher, au sens où nous l'entendons, ce n'est pas, à l'exemple des érudits, consumer son temps et ses forces à collec-

tionner, à deviner, à interpréter les pensées d'autrui. Ce n'est pas, non plus, sous couleur d'originalité, entasser abstractions sur abstractions pour élever jusqu'aux nues de fragiles édifices. C'est mériter, par le libre et harmonieux développement de tout son être une perfection plus durable et plus haute. C'est apprendre, jusqu'au dernier jour, à mieux penser, à mieux aimer, à mieux vouloir. C'est s'élever de plus en plus de l'amour des biens visibles à l'amour du bien suprême, de la science des choses créées à la contemplation de l'éternel Créateur.

Si l'érudition peut aider à ce noble effort, à ce travail de la vie entière, du moins ne lui est-elle pas indispensable. Ce qui est nécessaire avant tout, c'est la connaissance de soi-même; c'est l'esprit d'observation, c'est le bon vouloir, l'amour de la vérité, le sacrifice journalier de ses opinions et de ses préventions aux fermes jugements de la conscience et au sens commun de l'humanité.

Le résultat de trop savoir ou de trop penser, n'est-il pas souvent de paralyser l'esprit ou de le surexciter jusqu'à la démence? Entre la stérile érudition de quelques philosophes modernes, et la creuse originalité des rêveurs de tous les temps, se place la vraie philosophie, la vraie sagesse, celle qui consiste à penser par soi-même ce que pense le genre humain. C'est de celle-là que nous sommes le plus humble disciple.

NOTICE SUR LA COMMUNE

DE

CHATILLON-SOUS-LES-COTES

ET SUR L'EMPLACEMENT

DU CASTRUM VABRENSE,

Par M. BONNABELLE, typographe.

Réunion du 6 Mars 1872.

I.

CHATILLON-SOUS-LES-CÔTES, d'après le Pouillé de Verdun de 1864, se trouve mentionné, sous les noms de : *Castellio*, dans une charte de 709; *Castellonium*, dans des chartes de l'évêque Thierry, de 1047 et 1049; *Chastillon*, en 1280 (archives), et dans un acte d'échange de 1264; *Chastillon soubs les Cotes*, en 1571, dans les coutumes; *Chastillon les Cotes*, sur la carte de l'évêché, de 1636; *Castillo*, dans le Pouillé de 1738; *Castillonium*, dans celui de 1749. Il dépend de l'arrondissement et de l'archiprêtré de Verdun, des canton, doyenné et bureau de poste d'Etain, de la perception d'Herméville. D'une population de 540 habitants, il possède une seule maison d'école pour les deux sexes, et une pompe à incendie.

Située au pied des côtes de la Woëvre, à la naissance d'un fort ruisseau qui se jette dans l'*Ornes*, cette localité a pour limites les territoires de : Moulainville, au nord; Watronville, au sud; Grimaucourt et Blanzée, à l'est; Belrupt et Sommedieue,

à l'ouest. Sa distance de Bar-le-Duc est de 68 kilomètres ; de Verdun, siége de l'évêché, de 13 kilomètres ; d'Etain, de 14 kilomètres ; et de Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire de la cour d'assise, de 33 kilomètres.

Blanzée, petit village de 54 habitants, situé à l'est de Châtillon, est réuni à cette dernière paroisse pour le culte.

Mandres, hameau, écart de Châtillon, était un ancien château-fort, qui appartenait, avant la Révolution de 1789, à M. de Custines. Deux tours séparées lui servaient de défense. La première de ces tours, surmontée d'une flèche, était carrée et ornée de quatre clochetons ; elle fut démolie en 1817 ; la seconde, qui servait de pigeonnier, le fut à son tour en 1861. Une partie du château fut démantelée en 1848. Les bâtiments de ferme, une aile de ce château et les remises encore debout aujourd'hui, sont habités par des cultivateurs, qui en sont devenus propriétaires.

II.

L'église de Châtillon a pour patron saint Martin de Tours, dans la translation de ses reliques (le 4 juillet). Construite en pierre de taille et en moëllons, elle mesure, dans œuvre, 24 mètres de longueur, sur 12 mètres de largeur. Elle est composée de deux parties : l'une, le chœur, d'ancienne construction, remontant au XIIIe siècle, forme une voûte basse et massive. En le restaurant, en 1867, on a découvert, sous plusieurs couches de badigeon, des peintures murales et dégradées. Ces peintures, formées d'un seul trait de pinceau, représentaient : 1° saint Martin à cheval, donnant à un pauvre la moitié de son manteau ; 2° saint Jean l'évangéliste tenant un vase avec une couleuvre ; 3° deux autres saints dont on n'a pu découvrir le nom : à la main de l'un des deux, on distinguait une légende, en lettres gothiques, terminée par ces mots : *Ora pro nobis*. A la voûte, on voyait les restes de deux bras élevant les mains vers le ciel : on présume qu'il y avait là une peinture représentant la sainte

Vierge; car l'autel principal avait été consacré à la Vierge Marie et à saint Martin, par Noël Didier, évêque de Panéade et coadjuteur de l'évêque de Verdun, Guillaume de Haraucourt, vers la fin du xv^e siècle.

En rétablissant le pavé du chœur, on a mis à découvert quatre grands cercueils bombés, renfermant les restes de plusieurs personnages, que l'on présume être les seigneurs de Châtillon. Un de ces cercueils renfermait un cœur en plomb, sans inscription ni date; un autre, une garniture en cuivre provenant d'un peigne de femme; dans un troisième, les talons larges d'une chaussure en cuir, dont les gros clous se trouvaient entièrement rongés par la rouille. Il y avait aussi les restes d'un petit enfant. Le couvercle d'un de ces cercueils, en parfait état de conservation, a été donné au musée de Verdun : les autres ont été brisés.

En 1867 et en 1869, le conseil de fabrique, sous la direction de M. Delandre, maire de la commune, et de M. Lapoulle, curé de la paroisse, a fait continuer la restauration de cette église : trois autels, style du xiii^e siècle, ont été exécutés et posés, à la satisfaction générale, par notre confrère Eugène Cavéneget, sculpteur à Bar-le-Duc; en même temps avait lieu le repiquage et l'enduit à neuf de tout l'édifice. Mais une chose qui serait à désirer, ce serait de voir entreprendre la restauration des vieilles peintures murales qui ornaient ce sanctuaire, et qui marquent si bien l'époque de la transition de l'art, entre le Moyen-âge et la Renaissance.

Sur le cimetière de la commune, on voit encore un tronçon de statue ancienne et bien faite, représentant saint Vannes, patron de Blanzée. Elle était jadis dans la chapelle qui existait dans ce petit village avant la Révolution, et qui fut vendue aux habitants. Une des cloches de cette chapelle a été transportée au clocher de l'église de Châtillon, où elle se trouve aujourd'hui.

Une inscription placée sous les fenêtres du chœur de l'église de Châtillon, rappelle qu'un nommé Fisnot a été tué, au xvi^e siècle, par les Bourguignons, sous les murs du château de Roncourt.

Trois confréries sont établies en la paroisse : celle du Rosaire,

celle de Saint-Hubert et celle de Saint-Nicolas. Dans un des registres paroissiaux, il est fait mention de la confrérie de Saint-Martin, érigée en 1667. Depuis longtemps, cette pieuse association n'existe plus.

Le plus ancien registre de l'état civil remonte à 1619, et renferme les actes depuis cette année jusqu'en 1664.

III.

D'après la matrice cadastrale, dressée le 30 septembre 1848, la superficie des propriétés imposables de la commune est de 667 hectares 62 ares 12 centiares; celle des propriétés non imposables est de 400 hectares 19 ares 45 centiares; ce qui donne, pour la superficie de cette commune, un total de 1067 hectares 81 ares 57 centiares.

Les revenus communaux s'élèvent annuellement, en moyenne, à 4,500 francs. Les produits dominants sont les vins et les fruits. On y exploite aussi des carrières de pierres de taille renommées, qui ont servi à construire les fortifications de Verdun; mais ces carrières commencent à s'épuiser, ou deviennent de très-difficile exploitation, à cause des déblais énormes qu'il faut faire.

IV.

D'après les Pouillés de 1749 et de 1864, CHATILLON, village, et MANDRES, hameau, dépendaient autrefois de l'ancien diocèse de Verdun, de l'archidiaconé de la Woëvre et du doyenné de Pareid; de l'office, recette, prévôté et bailliage d'Etain, et de la cour souveraine de Nancy; le roi et les Bénédictins de Saint-Vannes de Verdun en étaient seuls seigneurs; le chapitre de la Madeleine de Verdun nommait à la cure. On y comptait de 87 à 88 habitants. Il est présumable qu'à cette époque, dans le recensement de la population, on ne tenait compte que des chefs de famille : car nous voyons, moins d'un demi-siècle après, en

1791, le nombre de 104 *citoyens actifs* figurer sur les rôles. Pour jouir de ce titre électif, il fallait payer un cens équivalent au moins à quatre journées de travail.

Watronville, une des quatre grandes pairies de l'évêché de Verdun, ainsi que Blanzée, Moranville et Ronvaux, dépendaient de Châtillon.

D'après Dom Calmet, MANDRES viendrait de *Manhara*, mot hébreu signifiant *caverne*, *retraite profonde*, telles que les choisissaient les solitaires qui fuyaient le monde.

« La part de seigneurie que le roi possédait à Châtillon, comme duc de Bar, dit le savant abbé de Senones, vient principalement d'un nommé Simon de Moranville, qui, en 1325, en reconnaissance d'autres biens qu'il avait reçus d'Edouard Ier, comte de Bar, lui céda ce qu'il possédait à Moranville, à *Châtillon* et à Hardoncourt; « savoir, un sixième ès-dites choses, que » la châtelaine de Bar tient en douaire; un autre sixième, que » la veuve de Godefroi de Longueville tient de la femme de Jean » de Villers-sous-Prény, qui le tenait dudit Simon; un autre » sixième que Godefroi de Jametz y possédait, de la part de sa » femme; le tiers du ban de Châtillon, que dame Odierne, sa » tante, y tient; le tiers du ban de Moranville, qu'Ancel, Orry » et Liebaut ses frères, y possèdent, à la réserve de seize livrées » de terre, que Jeanne et Agnès ses sœurs y tiennent de lui; » encore tout ce que Gouvion de Grimaucourt, écuyer, tient de » lui èsdits lieux. » Cet acte est scellé des sceaux dudit MORANVILLE, *trois chevrons à une bordure engrêlée*, et de JACQUES, abbé de Saint-Airy de Verdun.

En 1332, Marguerette de Mandres, veuve de Jean de Villers, reprit du comte Edouard Ier, tout ce qu'Isabelle, sa cousine, veuve de Jean d'Einville, et fille de feu Geofroi *Haut-de-Cœur*, chevalier, tient à Moranville, à Châtillon et à Herméville. La même année, Jean de Fresne, fils de feu Gaville, chevalier, reprend du même comte de Bar, le tiers de la seigneurie de Châtillon; Ancel, Orry et Liebaut frères, enfants de Heudes de Moranville, en font de même pour le tiers de Moranville, Hardoncourt et Châtillon, et en doivent six semaines de garde à

Clermont. En 1336, Orry de Dampierre, vendit au comte de Bar tout ce qu'il possédait à Châtillon et à Gouraincourt.

» En 1480, Gilles du Hautoy, et Jacquemette, sa femme, *acquettent* de Jean de Germiny, chevalier, et de Jean de Houffe, la part qu'ils avaient en la seigneurie de Châtillon et Moranville, et en font les reprises du duc de Lorraine et de Bar. En 1608, le duc de Lorraine donna à Peter-Ernest de Mercy, sieur de Mandres et de Harange, sa vie durant, tous les profits et l'exercice de la haute justice de Châtillon (*Notice de Lorraine*, in-8°, t. I, p. 191-192). »

En 1634, Nicolas Psaume, évêque de Verdun, échangea avec Charles III, duc de Lorraine, pour la seigneurie de Rembercourt-aux-Pots, les droits qu'il possédait sur Châtillon et d'autres lieux (Roussel, in-4°, p. 454).

En 1637, les bandes suédoises envahirent ce village et toute la contrée d'alentour. Une note transcrite sur le registre paroissial, par le curé de cette époque, constate, de la manière ci-après, la grande misère du pauvre peuple, et la cherté des denrées alimentaires :

« Le 2 novembre 1635, Toussaint, fils à Humbert Lerouge de Ronvaux, fut baptisé. Son parrain fut Nicolas, fils à François Mirguet; sa marraine, Bernade (ou *Gerarde*), fille à Jean Joffroy. En laquelle année le blé était fort cher, et y avait grande guerre ouverte entre les deux couronnes de messire Charles, duc de Lorraine, et la couronne de France. Environ trois semaines auparavant le dit baptême, le ban et arrière-ban de noblesse de France (*ici, plusieurs mots sont illisibles*) le sens serait : « vinrent se joindre en armes au-devant de Sa Majesté)...» aux environs de Rambervillers, *où il en demeura beaucoup...* tant en maladie et en autre calamité et misère, le Français ayant pris Nancy, Lamotte et toutes les villes de Lorraine, qui est l'origine et le prétexte de la dite guerre. »

En marge de cet acte de baptême, et par le renvoi d'un * (astérisque), on lit cette mention : « A esté inhumé au cimetière de Chastillon en devant du chœur. »

En feuilletant tous les actes de baptême, on découvre de temps

à autre le nom des seigneurs de Châtillon, Watronville, Moranville, etc..., et des environs, à propos du baptême d'un de leurs enfants.

Sur la route nationale n° 3, de Paris à Metz, territoire de Châtillon, on voit les vestiges d'une petite redoute carrée, où était placée, en 1814, une batterie d'artillerie destinée à défendre, soit le passage de la route, soit la tranchée du village, contre l'invasion de l'armée prussienne.

La fondation de cette localité se perd dans la nuit des temps. Près du lieu où se retranchèrent *Ursion* et *Berthefroid* ou Berthefried, après la découverte du complot tramé sous les auspices et à l'instigation, rapportent plusieurs chroniqueurs, de la reine Frédégonde; complot qui avait pour but d'assassiner le roi Childebert, et de partager le royaume d'Austrasie entre ses deux fils encore enfants, pour gouverner en leur nom (1), près de ce lieu, disons-nous, était une résidence appelée *Ursionis villa*, au-dessus de laquelle s'élevait une haute montagne, où saint Magneric, évêque de Trèves, avait bâti et dédié une église à saint Martin. Près de cette villa, s'élevait un ancien fort ou château, dont il ne reste plus que des vestiges. Jadis, il était appelé *Camp* ou *Château Woïvrien* (CASTRUM VABRENSE). De là, on pourrait conjecturer et reconnaître, dans *Ursionis villa*, le village de Watronville, situé à 12 kilomètres de Verdun, et dans le *Castrum Vabrense*, Châtillon-en-Woëvre, puisque l'église qui en était proche, avait été placée sous le vocable de saint Martin, et se rapporte assez avec le texte ci-après de Grégoire de Tours, relevé par M. Florentin, à propos de la *Notice sur le camp de la Woëvre*, publiée par M. Labourasse.

«... *Erat... villa* (Ursionis) *in pago Vabrensi, cui imminebat mons arduus, in hujus cacumine basilica in honore sancti ac beatissimi Martini. Ferebant ibi castrum antiquitùs fuisse : sed nunc non structurâ, sed naturâ tantùm munitum erat. In hâc*

(1) Roussel, *Hist. de Verdun*, annotée par l'abbé Hippolyte Jeannin, in-8°, t. I, p. 112, *note*.

ergo basilicâ cum rebus atque uxoribus et familiâ se... concluderunt (1). »

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui encore, sur cette montagne, dénommée sous le nom de *Châtelet*, on peut suivre les traces de la forteresse. L'enceinte est parfaitement conservée et bordée en tout sens par un tertre régulier, que l'on présume avoir servi de rempart : ce tertre a environ 700 mètres de longueur, sur 400 mètres de largeur.

Donc, jusqu'à preuves plus évidentes, et contrairement à l'opinion émise par M. Labourasse (2), qui écrit « qu'il est vrai-» semblable, sinon démontré, que le *Castrum Vabrense* occupait » le haut du mamelon, à l'orient duquel est bâti Montsec..., » et en attendant la publication du travail que vient de terminer M. Félix Liénard, secrétaire perpétuel de la Société Philomathique de Verdun, sur le même sujet, nous maintiendrons notre appréciation : parce que si le camp de Châtillon, dont il vient d'être parlé, a pu, antérieurement à saint Magneric, avoir servi de camp romain, puisque le terrain est disposé presque semblablement à celui dit le *Camp des Romains*, situé près de Saint-Mihiel, et quoiqu'en 1869, on ait trouvé, dit-on, sur son emplacement, une médaille en cuivre, à l'effigie d'un empereur romain, les vestiges existants indiquent plutôt les restes d'un château (ou forteresse), construit postérieurement à l'époque gallo-romaine.

De son côté, feu le savant M. l'abbé Clouët, tout en disant

(1) « C'était un village du pays de Woëvre, village dominé par une haute » montagne, au sommet de laquelle on avait bâti une basilique, en l'honneur » du saint et bienheureux Martin. On disait qu'il y avait eu là anciennement » un château ; mais ce lieu n'était plus fortifié alors par les mains de l'homme ; » il l'était seulement par la nature. C'est dans cette basilique donc, que ces » gens s'étaient renfermés avec leurs effets, leurs femmes, leurs serviteurs... » (Grégoire de Tours, *Hist. ecclés. des Francs*, liv. IX, chap. 13, trad. par Henri Bordier, t. II, p. 169).

(2) *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, t. I, p. 141.

qu'il est impossible de fixer d'une manière certaine la position du *Castrum*, infère, toujours d'après le récit de Grégoire de Tours, qu'il était situé entre Metz et Verdun, mais plus près de cette dernière ville que de la première.

Pour nous résumer, nous dirons que de tous les lieux assignés par nos archéologues pour l'emplacement du *Castrum*, Châtillon-en-Woëvre nous paraît satisfaire le moins mal aux données de l'histoire. En effet, il y a une montagne escarpée; l'église paroissiale est sous le titre de Saint-Martin, et le nom même de Châtillon, ainsi que celui de *Châtelet* donné à la hauteur voisine, indiquent un ancien camp. Comme ce camp était déjà tout à fait ruiné au temps de Grégoire de Tours, on conçoit qu'aujourd'hui les dénominations locales peuvent seules en conserver le souvenir. Il est présumable, comme il a été dit plus haut, que le tertre qui se voit au *Châtelet*, et qui est indiqué sur la carte du dépôt de la guerre pour un camp romain, se trouve plutôt être les vestiges de l'enceinte de l'ancien château de Watronville, démolie au XV[e] siècle. Ce n'est pas sur l'existence de ces ruines, mais sur les noms de *Châtillon-en-Woëvre* et de *Châtelet*, que nous appuyons notre opinion. Watronville, nommé dans les anciennes chartes *Ventonis villa*, peut être la ville d'Ursion; du moins, on trouve des exemples d'altérations de noms, encore plus fortes que le changement du mot d'Ursion en *Vention* ou *Venton*. Le Père Lebonnetier, prémontré de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, émit le premier ces conjectures, vers la fin du XVIII[e] siècle.

En examinant les autres opinions, on trouvera qu'aucune ne satisfait, comme la précédente, aux indications diverses de Grégoire de Tours, sur la topographie du *Castrum Vabrense* (1).

M. Jeantin, dans son livre intitulé : *Les Marches de l'Ardenne et des Woëvres*, t. II, p. 550, rappelle, 1° une charte de l'an 1153, donnée par Aldalbéron, évêque de Verdun, pour la fondation de l'abbaye de Châtillon; 2° une seconde, du même pré-

(1) V. Clouët, *Hist. de la province de Trèves*, t. I, p. 473; *l'Illustration restituée à la montagne de Montsec;* Roussel, *Histoire de Verdun*, in-4°, t. I, p. 76; *Idem*, 2[e] édit., annotée par M. l'abbé Hippolyte Jeannin, in-8°, t. I, p. 112.

lat, de l'an 1156, confirmative de la précédente (p. 552); 3º une charte d'Arnoux de Chiny, contenant approbation des donations faites à l'abbaye de Châtillon, par divers seigneurs (p. 554).

Dans l'intérieur du village, on voit encore les restes d'une demeure seigneuriale : le château de Roncourt, converti aujourd'hui en maison bourgeoise. La tour est carrée; elle avait à chaque angle une guérite en pierre, dont la trace est très-visible. La chambre basse est voûtée; les chambres hautes sont percées de fenêtres étroites. Les poutres du plancher sont énormes et cannelées. A distance, on reconnaît l'emplacement des fossés de ce château, sous les murs duquel périt l'infortuné Fisnot.

En 1791, Châtillon fut incorporé au district de Verdun, il était chef-lieu de canton et de justice de paix. Le juge de paix se nommait *Henry*, et son greffier, *Sausse*. Les communes dépendant de sa juridiction étaient : Belrupt, Blanzée, Damloup, Eix, Moulainville haute et basse, Ronvaux et Watronville. Ce canton avait un total de 407 citoyens actifs.

Depuis le commencement de 1804, on a remarqué un grand mouvement dans la population de cette localité. Ainsi, cette année, on comptait 549 habitants; en 1825, le chiffre s'élevait à 637; dix ans plus tard, en 1835, on voit le chiffre de 703; en 1845, l'augmentation n'est que de 6 habitants. A partir de cette époque, les chiffres vont en décroissant : en 1861, il n'y a plus que 553 habitants; en 1866, il ne s'élève plus qu'à 540; et, en dernier lieu, le recensement quinquennal, fait en 1871, ne donne plus que le chiffre de 511 habitants.

Le choléra de 1852 a enlevé 70 personnes dans cette commune.

DÉMÊLÉS

DES

MOINES DE BEAULIEU

AVEC LES COMTES DE BAR

(1286-1312).

EXTRAIT D'UNE NOTICE SUR L'ABBAYE DE BEAULIEU-EN-ARGONNE

Par M. P.-A. LEMAIRE.

Réunion du 6 Mars 1872.

I.

Une querelle, dont l'histoire n'explique pas clairement les motifs, éclata en 1286 entre Thibaud II, comte de Bar, et les moines de Beaulieu-en-Argonne.

Jusqu'alors cette abbaye, comprise dans le diocèse de Verdun, et placée jadis par l'évêque Arnould sous la protection des comtes de Bar, avait été regardée comme une dépendance de l'empire. Mais au moment où la dissension s'élève, le couvent invoque l'intervention du roi de France comme seigneur suzerain, et Philippe le Bel demande compte à Thibaud de ses injustes rigueurs.

On ignore comment s'était opéré ce changement dans les rapports de souveraineté. On peut conjecturer seulement que Philippe, par son mariage avec Jeanne de Navarre en 1284, devenu maître de la Champagne, aurait élevé des prétentions sur Beau-

lieu qui semblait en devoir faire partie; et que les moines, toujours en danger sur cette extrême frontière, empressés peut-être de se dérober aux exigences d'une domination trop pesante, auraient saisi l'occasion de chercher un abri sous la garde du voisin le plus redoutable. Alors l'ancien protecteur, se changeant en ennemi, voulut tirer vengeance d'un affront qui blessait à la fois son orgueil et sa puissance.

Ainsi commencèrent les persécutions et les violences qui ne devaient plus s'arrêter.

Cette première phase de la lutte paraît avoir été complètement ignorée de Pierre Baillet, l'historien de Beaulieu. Dom Calmet, qui en avait recueilli les documents, apporta dans son travail une partialité si marquée, qu'il fut obligé, au moment de le publier, de retrancher une partie de son récit, par crainte d'offenser la France et de compliquer les difficultés politiques soulevées alors au sujet du Barrois mouvant. Heureusement on retrouve dans les *Olim* ou anciens registres du Parlement de Paris une enquête et plusieurs arrêts qui servent à éclaircir les détails de cette affaire.

Le 29 septembre 1286, par ordre du comte de Bar, ses prévôts et ses officiers de justice, à la tête d'une force armée de quarante hommes, envahissent les villages et les granges (1) de l'abbaye, opèrent la saisie de tous les revenus, et durant un mois entier, malgré l'opposition de Jean de Passavant, sergent du roi, préposé à la garde du monastère, font main-basse sur tous les biens des religieux; puis se retirent avec un butin considérable en blé, vin, poissons, animaux et autres objets.

Cependant les moines appelaient le roi de France à leur secours. Mais Philippe, dont la politique mettait plus de confiance dans l'adresse des hommes de loi que dans la fougue des gens de guerre, se contenta d'accueillir la plainte, et fit ajourner les parties à Sainte-Ménehould devant des commissaires envoyés spécialement pour ouvrir une enquête sur les faits.

(1) Le mot *grange* (*granchia*) désignait non-seulement un bâtiment pour mettre à couvert les récoltes, mais encore une ferme tout entière.

Cette mesure inquiéta peu le seigneur féodal, ou plutôt ne fit que l'irriter davantage. Dès les premiers jours du printemps (1287), il lance ses soldats contre Beaulieu. Après neuf jours de siége, la place est emportée. En vain les gens du roi font à l'envahisseur des sommations réitérées; il tient bon, se fortifie contre eux, et durant cinq mois il reste maître de sa conquête, dévastant la campagne et dégradant les édifices. En vain Philippe lui-même adresse au comte une lettre de remontrances; le vainqueur n'en continue pas moins à faire ravager et détruire les vingt étangs des moines, à faire occuper de force les dix-huit villages de l'abbaye, et les quatorze granges où l'on déposait les revenus de la dîme et les produits de vingt-quatre charrues. Tout fut pillé, emporté, sans qu'il en restât rien. Les laboureurs n'osaient plus s'aventurer dans la campagne; les animaux nécessaires à la culture étaient enlevés; et les terres demeuraient abandonnées.

Enfin l'audace sacrilége des ravisseurs ne connut plus de bornes. Au temps de Pâques, ils forcèrent l'enceinte sacrée, et pillèrent le trésor de l'église. Anciens titres religieusement conservés, livres du culte, calices, étoffes d'or et de soie, ornements d'autel, chasubles, pierreries; rien ne fut respecté. Et pour comble de fureur, après avoir volé le pécule d'un humble frère du couvent, ils l'avaient encore outrageusement frappé.

Il était temps de mettre un terme à tant d'excès. Philippe ordonne à ses troupes de marcher à la délivrance de Beaulieu, et l'ennemi, qui craint de compromettre le fruit de ses rapines, s'empresse d'éviter leur rencontre. Le couvent, désormais sous la garde de la France, se trouvait à l'abri de l'insulte, mais ses possessions écartées restaient en butte à de nouvelles attaques. Un peu plus tard, au moment des vendanges, les troupes de Bar saisirent à Ancerville, entre les mains de Renaud Goussard, gardien nommé par le roi, tous les vins qui appartenaient à l'abbaye. L'année suivante (1288), elles enlevèrent de même, malgré la garde de Philippe d'Autel, les récoltes de Bellefontaine et les chevaux des fermiers; puis commirent de semblables dégâts à Lavoye, à Sommaisne, à Arnancourt.

Cependant Philippe, jaloux d'établir sur Beaulieu son droit de juridiction suprême, avait traduit au Parlement de Paris le violateur de ce droit, et les poursuites avaient leur cours. Sommé de se justifier, le comte, sans décliner l'autorité du roi, s'était déclaré prêt à répondre pour tous les biens qu'il possédait dans les limites du comté de Champagne; mais, en évitant de s'expliquer sur Beaulieu, il réservait la question, et se ménageait le temps de préparer sa défense. Son dessein, pour échapper au Parlement, était de revendiquer les priviléges de l'empire d'Allemagne en soutenant que la terre de Beaulieu était située hors des frontières de France.

Il se rendit d'abord à Verdun, dont le siége épiscopal était vacant. Là, devant le chapitre assemblé, il protesta contre l'usurpation du roi de France qui, mettant la main sur Beaulieu et ses dépendances, tentait de lui ravir un fief dont ses prédécesseurs avaient reçu des anciens évêques la jouissance héréditaire. Maintenant, au mépris de ses droits et de ses réclamations, Philippe voulait le forcer de reconnaître la juridiction du Parlement dans une cause étrangère. C'est le devoir du chapitre d'aviser à prévenir une telle injustice (12 mars 1288).

En même temps l'empereur Rodolphe, averti par Thibaud, écrivait à ce même chapitre de Verdun, pour lui dénoncer les empiétements du roi de France, et lui notifier la nomination de trois commissaires chargés d'informer sur la vérité des faits incriminés (19 avril).

Tous les seigneurs influents de la contrée, sollicités de se prononcer dans cette affaire, signèrent d'abord une attestation collective pour affirmer que Beaulieu et ses dépendances faisaient partie de l'empire d'Allemagne. Réunis ensuite à Saint-Mihiel en assemblée générale, ils proclamaient, par une délibération publique, l'authenticité de ce fait universellement reconnu (1289). Enfin l'enquête rédigée par les commissaires de l'empereur, probablement sur la déposition des mêmes témoins, arrivait à une conclusion identique.

Suivant ces témoignages, appuyés sur la foi des traditions

locales, Beaulieu n'appartient pas à la France. Le ruisseau de Biesme a toujours été regardé comme la limite des deux Etats; et l'abbaye placée dans le diocèse de Verdun, en deçà du ruisseau, relève nécessairement de l'empire; car les évêques y ont de tout temps mis garnison pour marcher au besoin contre les troupes de Champagne.

Une proclamation de Rodolphe annonça ensuite à tous les vassaux de l'empire le résultat de l'enquête contre les entreprises du roi de France.

Dom Calmet s'est plu à rassembler toutes ces pièces contraires aux prétentions de Philippe; et nécessairement elles avaient dû être produites dans l'instance. Cependant il est à remarquer que les arrêts n'en disent pas un seul mot. Il semblerait que la cour, dédaignant l'objection comme une vaine chicane, n'admette pas l'ombre d'un doute sur les droits du roi dans cette affaire : on lui demande justice, il faut que justice soit rendue.

Les juristes du Parlement, après tout, n'auraient point été embarrassés de réfuter les motifs du déclinatoire; car enfin on ne présentait à l'appui aucun traité, aucun acte authentique : toute l'argumentation reposait sur une affirmation de la partie intéressée. Les témoins, soumis aux volontés du comte de Bar, sont venus, sans discussion, sans contrôle, déposer en sa faveur, non de science certaine, mais sur les traditions de la commune renommée. Est-ce là le fondement d'un jugement solide?

Et sur quelles preuves s'appuie le raisonnement? Si le ruisseau de Biesme, qui prend sa source derrière les sommets de Beaulieu, en s'éloignant dans la forêt vers le nord, peut marquer une limite entre le Clermontois et la Champagne, donne-t-il la moindre indication en avant dans la plaine où les villages sont répandus au loin vers l'ouest et vers le midi? Sa source même, complétement écartée de l'abbaye, ne peut lui servir en rien de ligne de démarcation. Ainsi l'argument tombe de lui-même et reste sans portée.

Beaulieu, il est vrai, faisait partie du diocèse de Verdun. Mais Triaucourt, chef-lieu de la juridiction, était assis dès l'origine

avec neuf autres villages (1) dans le doyenné de Possesse, au diocèse de Châlons. Ils étaient donc aussi étroitement unis à la Champagne que Beaulieu pouvait l'être à Verdun; et quand le comte de Bar y portait la dévastation, le roi ne devait-il pas les défendre comme une part de son domaine?

Lui-même, en 1284, n'avait-il pas obtenu du souverain Pontife que la contribution du dixième à prélever dans tout le royaume sur le revenu des biens ecclésiastiques comprendrait également l'Eglise de Verdun? Non-seulement cette imposition n'avait pas rencontré d'obstacle, mais on continuait à la payer encore. N'était-ce point une reconnaissance implicite de la suprématie de la France? Comment s'étonner alors que les moines de Beaulieu se soient tournés vers un prince dont la main s'étendait sur eux avec une autorité si manifeste? Comment, lorsqu'ils faisaient appel à sa justice, aurait-il refusé d'exercer la plus belle prérogative de sa couronne?

Ces raisons sans doute paraissaient tellement évidentes, que les juges ne crurent pas même devoir s'y arrêter. Ils prononcèrent la condamnation de Thibaud (1293). Réduit à se soumettre, il fit opposition à l'arrêt par défaut, accepta personnellement le débat contradictoire, et fut condamné par sentence définitive à payer au couvent de Beaulieu une indemnité de dix mille livres, sans préjudice d'une amende que le roi se réservait de fixer, tant pour les violences commises envers les religieux, que pour les mépris et la désobéissance envers sa couronne.

La résistance ouverte n'était plus possible : Thibaud fit semblant de céder. Il laissa les moines en paix; mais il ne se hâta point de faire les réparations exigées, et jusqu'à sa mort, arrivée en 1296, il sut constamment éluder l'accomplissement de toute satisfaction.

(1) Pretz, Sommaisne, Riaucourt, Eclaires, Grigny, Gumont, le Chemin, Senard et Charmontois.

II.

Henri III, son successeur, en héritant de la dette, héritait aussi des rancunes paternelles. Une occasion lui ouvrit bientôt le champ de la vengeance. Gendre d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, qui cherchait à soulever de toutes parts une foule de princes ligués contre la France, il embrassa avec ardeur cette entreprise aventureuse. Appelé en espérance aux plus hautes destinées, il voulut être le héros de cette guerre, et, sans attendre l'attaque combinée des alliés, il se précipita le premier au devant des dangers.

Beaulieu était trop proche pour ne pas tenter sa colère. La ruine de l'abbaye lui parut un digne prélude de l'invasion de la Champagne. A la tête d'un corps d'armée nombreux et redoutable, il va l'assiéger, l'emporte d'assaut, et commence une terrible exécution. La petite ville est livrée aux flammes (1); les habitants, massacrés; le monastère, pillé et détruit; l'église, dépouillée de toutes ses richesses; enfin le corps de saint Rouin, transporté à Bar dans l'église de Saint-Maxe pour y demeurer à perpétuité comme un signe parlant de l'humiliation des vaincus.

Henri ne recueillit pas longtemps le fruit de ce coupable emportement. Gaucher de Crécy accourait par ordre du roi avec les troupes de Champagne. Il répand à son tour le ravage et l'incendie dans la terre du comte de Bar, et le force de revenir en toute hâte pour défendre ses sujets. Le combat s'engage dans ses domaines auprès du château de Louppy; et, vaincu malgré sa vaillance, Henri, si l'on en croit les historiens du Barrois, tombe au pouvoir de l'ennemi qui le garda trois ans dans une dure captivité. On prétend même qu'il fut détenu pendant tout ce temps à Bruges, où il racheta sa liberté, en 1301, par des conditions aussi onéreuses qu'humiliantes.

Toutefois, si le comte eût été fait prisonnier et conduit à Paris

(1) On comptait alors à Beaulieu huit à neuf cents feux, qui furent réduits à trente ou quarante (*P. Baillet*).

vers le roi qui préparait son expédition de Flandres, le moine de Saint-Denys, Guillaume de Nangis, chroniqueur contemporain, n'eût pas manqué de signaler cette circonstance importante. Son silence est donc déjà une présomption du contraire.

Le fait, avancé par Vassebourg, n'a soulevé aucun doute dans l'esprit de Dom Calmet ni de Chévrier, qui l'adoptent sans observation. Quant à François de Rosières, il embellit sa narration à la manière antique, et met en scène Philippe accablant son prisonnier de reproches hautains et ironiques, tandis que Erix (Henri) cherche par des paroles insinuantes à intéresser la gloire et la clémence du vainqueur. De Rosières accuse ensuite le roi d'astuce et de fourberie, parce que, dit-il, après avoir forcé la volonté de son captif par crainte de la mort, il prit soin de faire passer sa soumission pour un consentement libre et spontané. Cette réflexion mérite d'être remarquée, car elle peut servir à réfuter le fait principal qu'elle caractérise.

Guillaume de Nangis nous apprend qu'aussitôt après la conquête de Bruges, Philippe conclut avec le roi d'Angleterre et ses alliés un armistice converti bientôt en une trêve de deux années; et lorsqu'il ajoute qu'en 1299, c'est-à-dire à l'expiration de ce terme, une trêve d'un an fut encore accordée au comte de Bar, ne fait-il pas entendre évidemment que c'était une continuation de la première? Il n'est donc pas possible de croire qu'en traitant pour ses alliés, Édouard eût abandonné son gendre aux mains du vainqueur. Que signifierait d'ailleurs cette trêve conclue après deux ans de captivité par un homme qui resterait encore dans les fers? Et si l'on suppose que Philippe voulait, en prolongeant sa prison, le forcer à des conditions rigoureuses, pourquoi eût-il arrêté le cours de la guerre contre les Etats de son ennemi?

Henri n'avait donc pas perdu sa liberté, ou bien il l'avait recouvrée presque aussitôt. Mais sa raison l'avertissait que le roi de France ne tarderait pas à lui demander compte de ses anciennes offenses. Lorsqu'il vit que son beau-père, contraint par la révolte des Écossais de repasser en Angleterre, laissait au Pape le soin de terminer ses différends avec la France; que Phi-

lippe avait accru ses forces par l'alliance de l'empereur Albert; que le comte de Flandres, fait prisonnier par surprise, venait d'être entièrement dépouillé de ses Etats, il reconnut le danger de son isolement et la nécessité de céder à l'orage. Il s'empressa d'accourir à Bruges où le roi se trouvait à la tête d'une armée menaçante. Alors, dit le chroniqueur, « il s'avança vers lui » plein d'humilité et de soumission respectueuse, demandant » pardon de ses fautes. » Ces paroles révèlent clairement une démarche de pure volonté. Il est impossible d'ailleurs que le prisonnier eût été enfermé jusqu'alors dans la ville de Bruges. Quand même le roi l'aurait traîné à sa suite en 1297, est-il vraisemblable qu'il l'eût abandonné durant trois ans dans une ville dont il n'était pas le maître assuré? Enfin, lorsqu'au printemps de 1300, Charles de Valois reprenait les hostilités contre la Flandre pour la réduire de nouveau, comment le captif se serait-il encore trouvé dans les prisons de Bruges? Les habitants auraient donc pris à tâche de garder la victime de leur ennemi?

Il faut conclure que le comte de Bar, maître de ses actions, est venu spontanément à Bruges au devant du roi pour détourner les effets de son ressentiment : heureux d'échapper à sa ruine par des concessions volontaires!

Dans le traité qui intervint alors entre les parties rien ne fait allusion à la prétendue délivrance du comte. Peut-on admettre qu'un fait aussi important, cause première et essentielle de l'accord, ait été complétement passé sous silence? N'est-ce pas là un dernier argument également décisif contre une opinion faussement accréditée?

Le traité n'est pas rédigé comme un contrat réciproque que le vainqueur force le vaincu de signer sous ses yeux. C'est une double déclaration, échangée le même jour par deux lettres distinctes, où chacun fait acte de son autorité souveraine. Et c'est ici que l'objection pressentie par de Rosières reprend toute sa force. L'adhésion paraît évidemment spontanée; Henri ne signe point, sous le coup de la violence, un acte dicté par le vainqueur. Comment donc supposer que tout cela soit joué? que le roi, par un raffinement de perfidie, déguise à plaisir sa victoire, et que le

comte s'abaisse à subir cette indigne moquerie? Non : son consentement est réfléchi; sa prudence seule fait plier sa volonté. Tout en se soumettant, il traite en quelque sorte d'égal à égal avec le roi de France. Il n'y a là ni prisonnier, ni geôlier impérieux : c'est le prince souverain qui accepte des conditions librement débattues.

Il déclare faire hommage-lige à Philippe de la seigneurie de Bar et de toutes les terres de son franc-alleu, situées par deçà la Meuse vers le royaume de France. Il souscrit à la confiscation de plusieurs fiefs et châteaux de la Haute-Champagne, dont le suzerain s'est emparé pour raison de forfaiture. Il s'engage en outre à donner pleine satisfaction aux religieux de Beaulieu; sinon, à leur payer en cinq ans une indemnité de dix mille livres. Enfin il s'oblige à partir pour la Terre sainte avant la fin de l'année.

Il partit en effet, et, prenant son chemin vers Chypre, il tenta non sans gloire quelques courses hardies contre les infidèles. Mais son cœur plein de regrets ne lui permit pas longtemps de vivre éloigné de sa patrie. Déjà, sur le bruit de la paix entre la France et l'Angleterre, il croyait toucher au moment de rentrer dans ses Etats, lorsque la mort le surprit au retour. Il fut enterré dans la cathédrale de Naples.

Les conditions fâcheuses que le danger du moment l'avait forcé de subir, parurent à ses sujets un abandon trop facile des intérêts et de l'honneur du pays. La noblesse barisienne protesta contre l'acte d'hommage que son chef avait consenti, mais sa voix ne fut point écoutée; elle dut contenir l'amertume de ses regrets. Peut-être le sentiment généreux de ces âmes blessées, qui soupiraient après leur indépendance, servirait-il à expliquer comment la fierté nationale en serait venue par la suite à supposer et à croire que le comte de Bar avait gémi trois ans dans les fers avant de souscrire à cet abaissement de sa fortune.

III.

Edouard, qui lui succédait, se montra fort peu disposé à ra-

cheter les injustices commises envers Beaulieu par son père et par son aïeul. Dix ans de suite, les victimes de leurs colères firent auprès de lui de vaines instances pour obtenir une satisfaction obstinément différée. Il fallut encore faire intervenir les décrets de la justice; il fallut qu'un ordre suprême enjoignît au bailli de Sens de commencer une nouvelle poursuite. Enfin le comte se rendit; mais, en cédant, il voulut conserver du moins un air de résistance.

Dans la transaction qu'il fit avec les religieux de Beaulieu, il reconnaît les titres qui leur adjugent vingt mille livres pour les dommages causés au monastère, moitié par le fait de Thibaud son aïeul, moitié par le fait de Henri son père. Néanmoins, pour s'acquitter, il ne donne qu'une somme de trois mille livres destinée à la reconstruction de leur église; puis il se fait remettre, avec les lettres de condamnation scellées du sceau royal, une décharge pleine et entière de la dette.

Son amour-propre était ainsi satisfait; mais le couvent n'y perdait rien : il s'était ménagé une compensation suffisante sous forme d'un échange qui fait partie de l'arrangement. En vue de dégager les intérêts de l'abbaye, qui, mêlés avec ceux d'un puissant voisin, amènent souvent des sujets de froissement et de contestation, les religieux abandonnent au comte de Bar tous les droits et revenus qu'ils possèdent dans un certain nombre de villages en dehors de la terre de Beaulieu; et, par retour, le comte renonce en leur faveur aux avantages et redevances dont il jouit dans toute l'étendue de cette terre. Enfin, au milieu de ces clauses qui semblent seulement établir une compensation, se glisse une cession importante déguisée en quelque sorte et cachée sous le nom d'échange, c'est l'abandon de la seigneurie de Brabant distraite en entier du domaine de Bar. Cette terre donnait un revenu assez considérable pour que bientôt après (en 1329), le prévôt de Brabant fût chargé de reconstruire à ses frais un des quatre côtés du cloître de Beaulieu.

Ainsi fut terminée cette longue et calamiteuse querelle (1312).

SUITE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

QUI SE SONT PRODUITS

DANS LE BARROIS

Sous le règne d'Edouard III, duc de Bar.

Année 1445.

MÉMOIRE

Lu par M. V. SERVAIS, dans la réunion du 10 Avril 1872.

DEPUIS la signature du traité du 14 août 1411, Edouard s'était maintenu en bonne intelligence avec le clergé et les habitants de Verdun qu'il s'était chargé, par ce traité, de défendre comme ses propres sujets envers et contre tous, excepté le pape, l'empereur et le roi de France. Si dans quelques circonstances le clergé de cette ville eut à se plaindre d'atteintes portées à ses droits, ou de dilapidations commises sur ses propriétés, de la part de quelques-uns des gens d'armes préposés à la garde des places ou au commandement des troupes, c'est qu'il n'était pas toujours possible au duc ou à ses gouverneurs généraux, dans ces temps de troubles et de guerres incessantes, de prévenir les écarts de leurs subordonnés, ni même facile de réparer les torts qu'ils avaient causés. On trouve une preuve remarquable du bon état des relations d'Edouard avec les Verdunois, dans une lettre datée de Foug le 3 janvier, qui rappelle un témoignage de reconnaissance que ceux-ci lui donnèrent à l'occasion d'un service qu'il leur avait

rendu en 1414, pendant le siége d'Arras. Par cette lettre adressée au receveur de Verdun, il l'invite à payer 400 francs à Philippe de Norroy et à les prélever sur la somme de 10,000 francs que les bourgeois de la même ville lui avaient donnée « pour certain plaisir, dit le duc, que nous leurs feismes d'arriennement deuers monseigneur le roi, et son grand conseil, estant lors au siége d'Arras (1). » Edouard fit d'ailleurs, dans le cours de l'année 1415, deux séjours à Verdun; et les comptes qui nous restent de son temps offrent des traces d'emprunts et d'achats faits au clergé et aux bourgeois, pour le service de ses troupes. Il se trouva même, sur la fin du printemps, dans le cas de réclamer le secours des bourgeois et celui de leur artillerie, pour l'aider à réprimer les auteurs d'un attentat commis, au mépris du droit des gens, sur d'illustres étrangers, au moment où ils mettaient le pied sur ses terres, qu'ils allaient traverser au retour du concile de Constance.

De Foug, Edouard se rendit à Dun, où il appela le bailli de Saint-Mihiel. Franque de Houze sortit le 8 janvier d'Etain, où il était arrivé la veille, pour se rendre près du duc à Dun. Il revint le même jour à Etain, où il attendit le prince jusqu'au 12; mais il en sortit dans la matinée de ce jour à la tête d'un petit nombre de gentilshommes pour aller à Verdun où Edouard se trouvait. Le bailli retourna à Etain le 13 janvier, après avoir quitté le duc à Verdun. Il paraît qu'au lieu de se rendre à Verdun par Etain, comme il l'avait sans doute annoncé au bailli, Edouard s'était trouvé dans la nécessité d'aller à Saint-Mihiel, car il y engagea le 9 janvier, à Bronne de Mercelhuest, l'un des *soldoiers* qu'il avait pris à son service, pendant la guerre de Lorraine, une rente de 10 resaulx de blé mouture à prendre sur sa part des moulins d'Etain, pour 250 livres qu'il lui devait, tant pour son service que pour celui d'une dizaine

(1) Extrait d'une lettre d'Edouard, communiquée par M. l'abbé Clouet, conservateur de la bibliothèque de Verdun. Nous devons encore à l'obligeance de ce savant et laborieux écrivain, la connaissance d'une lettre d'Edouard relative à l'attentat mentionné ici.

d'hommes d'armes que ce gentilhomme avait à sa solde. Durant un nouveau séjour qu'il fit à Dun, il indemnisa, le 16 janvier, un particulier de Vaudoncourt, à qui deux hommes d'armes, préposés à la garde de la tour de ce village, avaient pris des vivres pendant qu'ils occupaient ce poste (1).

Ce fut, suivant toute apparence, pendant les trois premières semaines de janvier, que Philippe, comte de Nassau et de Sarrebruck, travailla au rétablissement de la paix entre les ducs de Lorraine et de Bar. L'histoire qui nous a laissé ignorer jusqu'ici l'existence de son entreprise, a été également muette sur ses résultats. On peut, dans le silence des historiens, conjecturer que l'intervention du comte de Nassau, qui, comme seigneur de Commercy, de Bouconville, de Pierrefort et de Lavantgarde, était intéressé au rétablissement de la tranquillité publique dans le pays, contribua beaucoup à faire accepter, par les ducs de Lorraine et de Bar, une trève dont l'existence est mentionnée dans un traité du 27 juillet suivant, qui prouve qu'elle durait encore à cette époque (2). Pendant sa résidence en ce pays, du 30 décembre 1414 au 11 février 1415, le comte eut une entrevue avec le duc de Bar à Pont-à-Mousson, où il fit amener de sa terre de Bouconville les provisions de bouche nécessaires pour subvenir aux frais de son séjour dans cette ville (3). Edouard et Philippe conclurent à Bar, le 27 janvier, un de ces traités connus alors sous le nom de *bourg fride*, lorsque, comme en ce cas, ils étaient faits pour de simples bourgs ou villages, et *lande fride*, lorsqu'ils l'étaient pour des états tout entiers. Dans ce traité, qui devait durer dix ans, les deux princes firent insérer toutes les conventions qui leur parurent propres à garantir le maintien de la bonne harmonie entre eux, leurs agents et sujets des châtellenies de Bouconville, Pierrefort et Lavant-

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain, compte de 1411-1417.

(2) Voyez plus loin les détails sur l'alliance conclue le 27 juillet entre Edouard et le comte de Nassau, contre le duc de Lorraine.

(3) Colin de Meraucourt, prévôt de Bouconville, pour le comte de Nassau. Compte de 1413-1415, *dépenses*.

garde qu'ils possédaient en commun et à y faire revivre l'ordre et la tranquillité. Ils s'engagèrent à ne se faire réciproquement aucun tort, quelques sujets de contestations ou de désaccord qui pussent s'élever entre eux, à ne point se gêner mutuellement dans leurs mouvements, soit pour entrer dans leurs forteresses, soit pour en sortir, à s'abstenir de toutes voies de fait ou représailles, dans le cas où l'un d'eux aurait éprouvé quelques torts de la part de l'autre, mais à recourir, pour la réparation du dommage dont il aurait à se plaindre, à l'appréciation d'un arbitre de leur choix. D'autres dispositions leur donnaient respectivement la faculté d'ouvrir leurs forteresses à tout prince, baron ou autre gentilhomme, à toute bonne ville qu'ils voudraient y introduire, à la condition pour ceux-ci, de payer une indemnité (1) qui devait être employée à la défense des places, et à charge à celui qui userait de cette faculté d'en prévenir les châtelains et concierges communs. Ils étaient tenus en outre, en cas que leurs forteresses ou l'une d'elles fussent prises ou assiégées par quelqu'un de leurs ennemis, de s'entr'aider pour les reprendre ou faire lever le siége; et si elles venaient à être reconquises, chacun devait y reprendre sa part. S'il arrivait que l'un d'eux vînt à livrer ces places, sans le savoir, à un personnage en guerre avec l'autre, il devait, sur la requête de celui-ci, l'en faire sortir et en donner avis à son allié le lendemain du départ de l'expulsé (2).

L'acceptation de ces conventions fut suivie de changements apportés dans l'organisation du service de la châtellenie. Edouard et Philippe qui, jusque-là, y avaient eu chacun un prévôt, réunirent dans les mains d'un seul les attributions et les pouvoirs confiés aux deux titulaires alors en exercice. Par un

(1) L'indemnité à payer devait consister savoir : pour le prince, en 40 florins et quatre arbalètes; pour le comte ou autre seigneur banneret, en 20 florins et deux arbalètes; pour le chevalier, en 3 florins et une arbalète. La bonne ville devait payer autant que le prince.

(2) M. Lepage, *Communes de la Meurthe;* Nancy, 1854, tom. II, V° PIERREFORT. Le traité est du 27 janvier 1414 (N. st. 1415).

acte donné aussi à Bar le 27 janvier (1), les deux princes appelèrent aux fonctions de prévôt, châtelain, gruier et receveur de la terre de Bouconville, Gérard de Deneuvre, châtelain de Mandres-aux-Quatre-Tours (2), en remplacement de Huillon de Risonville, Colin de Meraulcourt et Jeoffroi de Noyers. Ils prirent aussi des mesures pour la restauration de la forteresse de Bouconville, où l'on exécuta, en 1415, de nombreux travaux, tant pour la mise en état des fortifications de la place, que pour l'appropriation du château, la reconstruction et la réparation des usines. Tous ces ouvrages furent faits dans le cours de l'année, aux frais des deux seigneurs, en vertu d'une *commission* délivrée *sous leurs scelz* le 27 janvier. La cour du château était tellement encombrée d'ordures au moment d'y installer les ouvriers, que l'on ne pouvait y déposer ni pierre, ni terre, ni bois, ni autres matériaux. Il fallut y employer six tombereaux, six charretiers et six aides qui travaillèrent six jours à l'enlèvement des décombres (3). Ce dernier fait, tout insignifiant qu'il paraît, méritait d'être recueilli, parce qu'il donne une idée de l'état d'abandon et de ruine auquel se trouvaient réduits les édifices appartenant au domaine, même dans ceux des villages qui avaient dû souffrir le moins de la guerre de Lorraine.

Au moment où il signa ces traités, Edouard était à la veille de s'éloigner de ses Etats, pour aller en France. Il prit encore, avant de les quitter, des mesures pour réparer autant que possible les désastres que l'irruption du duc de Lorraine dans le duché de Bar, y avait causés le 2 mai de l'année précédente. Il affranchit, le 27 janvier, pour six ans, les habitants de Longchamps, de la moitié des assises et corvées qu'ils devaient au domaine, ainsi que des tailles, prières, aides, subsides,

(1) Lettre d'Edouard, duc de Bar, et de Philippe, comte de Nassau, insérée en tête du compte de Jean de Mandres, prévôt et receveur de Bouconville.

(2) La seigneurie de Mandres appartenait à Henri, comte de Blâmont, dont Gérard de Deneuvre était l'agent. Gérard de Deneuvre fit gérer son nouvel emploi par Jean de Mandres, son fils.

(3) Jean de Mandres, prévôt et receveur de Bouconville (pour Gérard de Deneuvre, son père). Compte de 1515, *dépenses*.

rançons de guerre, levées de vivres et de toutes autres subventions, à l'exception cependant de l'obligation de contribuer à la réparation des forteresses, et d'y faire le guet, se réservant toutefois la faculté d'y faire lever des aides lorsqu'il le jugerait utile ou nécessaire, mais seulement sur ceux des habitants qui n'avaient pas été incendiés. Il accorda aussi le lendemain les mêmes avantages à la population de Courouvre, dont le château avait été brûlé par Jean de Villers, avec tous les biens des habitants qui s'y trouvaient renfermés (1). Il avait affranchi, le 25 janvier, la veuve de Jean de Châlons, maréchal, du paiement d'un cens de 50 sols qu'elle devait au domaine sur une maison sise à Louppy, qui avait été incendiée par le duc de Lorraine. Il confirma, le 28 du même mois, une transaction passée le 26, entre les seigneurs de Mognéville et le chapitre de Saint-Pierre de Bar, au sujet du four banal de Mognéville. La seigneurie de ce village était alors entre les mains d'Agnès de Hans, veuve de Jean, seigneur d'Arentières et de Mognéville, de Jean dit Mansart d'Aisne, chevalier, et Marie sa femme, fille de Jean d'Arentières et d'Agnès de Hans, qui figurèrent dans la transaction comme seigneurs et dames seuls et pour le tout (2). Il donna encore le même jour, au châtelain de Louppy, Regnart de Barli, une queue de vin qui se trouvait dans les caves de son château de Louppy. C'était le reste de 11 queues que les habitants de Louppy-le-Petit et d'Auzécourt avaient données pour l'approvisionnement de la garnison qui l'avait occupé (3).

Edouard sortit de Bar le 28 janvier, pour aller à Paris (4), laissant le gouvernement de son duché à Ferry de Chardogne, chevalier. Il y a beaucoup d'apparence qu'il y avait été appelé, pour assister, avec les autres princes du sang, à la fête splendide donnée par le roi, le 10 février, à l'occasion de l'arrivée des

(1) Archives de l'ancienne chambre des comtes de Bar. Cartulaire, in-folio.

(2) Archives départementales de la Meuse. Titre de l'ancienne collégiale de Saint-Pierre.

(3) Jean Chibus, receveur de Louppy. Compte de 1405-1417, *dépenses*.

(4) Jean Chibus, receveur de Louppy. V. *Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts*, t. I^er^, p. 67. Compte de 1405-1417.

ambassadeurs de Henri VI, roi d'Angleterre, qui vinrent en France, pour traiter le mariage de la fille de Charles VI, avec leur maître. Cette fête, qui dura trois jours, fut marquée par des joûtes auxquelles le duc de Bar dut prendre part, car il avait emmené avec lui son *Behaingnon cheval*, ou grand cheval de joûte. Il dut aussi, peu de jours après, prêter, entre les mains du roi, le serment que le monarque, en sanctionnant le traité de paix d'Arras, qui venait d'être définitivement arrêté, exigea des princes de la faction du duc de Bourgogne, et de celle du duc d'Orléans, d'observer cette paix. Le cardinal de Bar, les comtes de Marle et de Saint-Paul, durent faire aussi le même serment.

Jean de Bar se trouvait également à Paris, ainsi qu'on l'apprend par le récit du combat singulier qui eut lieu vers le mois de février, entre trois Portugais et trois Français, et dont on a parlé plus haut (1414). Jean de Bar fut un des personnages qui amenèrent sur le champ de bataille les Français qui devaient se mesurer avec les Portugais (1).

Pendant son séjour à Paris, Edouard fit avec Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, une nouvelle trêve, qui devait durer jusqu'au jour de Pâques 1416; il mit fin ainsi aux hostilités qui depuis si longtemps désolaient les populations des duchés de Bar et de Luxembourg. Par le traité, conclu le 10 mars, les deux princes convinrent que pendant l'armistice, la forteresse de Sancy, que le comte de Wernembourg avait prise, serait remise entre les mains d'un gentilhomme, chevalier ou écuyer, vassal du duc de Bar; que cet agent s'obligerait sur serment, à la garder par tous les moyens en son pouvoir, aux frais du même prince, et de manière à ce qu'il ne résultât du dépôt de la place en ses mains, aucun tort pour les deux duchés et les autres Etats. Ils convinrent, en outre, que pendant la trêve et le plus tôt possible, il serait tenu à Marville, en présence du duc de Brabant, une conférence dans laquelle on procéderait à l'examen des différends qui s'étaient élevés entre le duc de Bar et le comte de Wernembourg, des torts qu'ils pouvaient s'être faits récipro-

(1) Monstrelet. *Chronique*, an 1415.

quement, et des hostilités qui s'étaient produites dans les deux duchés. Edouard promit de s'en rapporter à la décision du duc de Brabant, qui, de son côté, se porta fort que le comte de Wernembourg s'y conformerait également. Le gentilhomme chargé de la garde de Sancy, était appelé, par les dispositions du traité, à livrer cette forteresse au duc de Brabant, s'il arrivait que le duc de Bar ne voulût pas se conformer à son jugement, et Antoine de Bourgogne, de son côté, était tenu de la faire rendre au duc de Bar, dans le cas où le comte refuserait de se soumettre à la même décision.

Tous les prisonniers, faits de part et d'autre, qui ne s'étaient pas rachetés, devaient être élargis immédiatement, et rester en liberté pendant la durée de la trêve et de celles qui pourraient être acceptées par la suite. Quant à ceux qui avaient obtenu leur mise en liberté moyennant finance, et aux villes ou villages rançonnés, il devait leur être accordé un délai d'un mois pour se libérer de ce qu'ils avaient encore à payer.

D'autres stipulations portaient que si, dans l'intervalle spécifié au traité, il n'était pas possible au duc de Brabant de se trouver à la conférence qui devait s'ouvrir à Marville, il pourrait proroger la trêve de six mois, pendant lesquels il serait obligé de tenir la conférence sans pouvoir la retarder au delà de ce terme; qu'en cas de décès du gentilhomme préposé à la garde de Sancy, il le remplacerait par un autre, qui devait lui être présenté par le duc de Bar. Enfin, Antoine de Bourgogne se réservait la faculté de statuer, soit personnellement, soit par son conseil, sur les questions qui avaient divisé jusque-là les gouvernements des duché de Luxembourg, comté de Chiny et du duché de Bar, et qui devaient être résolues à Marville en sa présence, et après avoir entendu les parties (1).

Un fait important dont l'existence est révélée par le traité, et qui était de nature à hâter le terme définitif des hostilités aux-

(1) BertholIet, *Histoire de Luxembourg*, tom. VII, p. 229. On trouve dans ce volume le texte et l'analyse des lettres d'Edouard, qui contiennent ses engagements.

quelles il mit fin pour quelque temps, est la nomination de Waléran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul, et beau-frère d'Edouard, aux fonctions de lieutenant-général du duc de Brabant, dans les duché de Luxembourg et comté de Chiny, fonctions qu'il remplissait au moment où le traité fut conclu. Antoine de Bourgogne l'appela en effet, en cette qualité, par la lettre portant acceptation de la trève, à la faire publier dans les duché de Luxembourg et comté de Chiny.

La nouvelle de cet armistice ne tarda pas à parvenir dans le duché de Bar, où elle était connue avant le milieu de mars. Le prévôt d'Etain fit porter, le 13 de ce mois, à Bar et à Pareid-en-Woivre, des lettres du bailli de Saint-Mihiel, annonçant *comment Sancey étoit regaingnie* (1).

Pendant qu'Edouard était à Paris, le concile de Constance, que le pape Jean XXIII avait convoqué l'année précédente, pour terminer le schisme de l'Eglise, et dont la première session s'était ouverte le 16 novembre 1414, se réunit de nouveau pour sa seconde session le 2 mars. Le duc de Lorraine s'y rendit, accompagné de Ferry, comte de Vaudémont, son frère; d'Antoine, fils de ce dernier, du cardinal de Bar, et de quelques autres personnes de distinction (2). Louis de Bar, qui voyait avec peine la déplorable situation à laquelle les Etats de son frère se trouvaient réduits, par suite de la mésintelligence qui régnait entre Edouard et le duc Charles, profita de la tenue du concile pour tenter de rétablir l'accord entre les deux princes. Il passa à la cour de Lorraine; et dans les conférences qu'il eut alors avec le duc, il le porta à recourir à un arbitrage, pour vider les différends qui les divisaient. Ils convinrent qu'on nommerait des arbitres, et que l'évêque de Toul serait appelé pour porter sentence ensuite du jugement des arbitres. L'évêque de Toul, Henri de Ville, parent du duc de Lorraine, était aussi sa créature. On le vit au concile où il se distingua par ses harangues (3).

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417.

(2) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 327.

(3) Le P. Benoît, *Histoire de Toul*, in-4°.

Edouard ne resta pas longtemps en France après la conclusion du traité du 10 mars, car il était à Bar au commencement d'avril (1). Il y nomma le 2, le mayeur de Louppy, Wiardin Bourras, à l'emploi de cellerier de Bar, en remplacement de Richelet Quarré, auquel il retira ces fonctions sur la demande du titulaire qui mourut peu de temps après. Il eut, le 7, une entrevue avec le bailli de Saint-Mihiel, Franque de Houze, qui vint d'Etain à Bar, conférer avec lui *pour le fait de Sancy,* et sortit de Bar le lendemain pour retourner à Etain. Il donna le 7 avril, à Marie de Bussy, demeurant à Bar, une queue de vin, pour *aider aux frais et gouvernement* de Bonne sa fille (2). Quelques jours après, il se rendit à Saint-Mihiel, où il passa une grande partie du mois d'avril. Il confirma le 11, les lettres *d'accompagnement* des villes de Saint-Mihiel et de Condé en Barrois, accordées par le comte Henri IV, son aïeul, et par Iolande de Flandre, en qualité de tutrice de ses enfants. Il fit exécuter en ce temps, au château de Dun, des réparations que son état nécessitait. On en découvre la trace dans le témoignage d'un comptable contemporain qui rappelle que Perrin de Naives, son *maître charreton*, se rendit le 20 avril, de Bar à Dun, avec son *varlet*, et le char du prince, *pour charrier de la pierre pour la réparation de la tour d'ilec.* Le 25 du même mois, Bernard de Boursette, chevalier, passa à Etain, *allant, à la tête de* 10 *hommes d'armes, en aulcuns lieux où le duc l'envoyait pour assembler gens d'armes, pour aler en son mandement pour secourre* (secourir) *ceux qui avoient gaignié* (pris) *le chastel de Dieuze* (3). Edouard, qui s'était rendu de Saint-Mihiel à Pont-à-Mousson, sur la fin d'avril, quitta cette dernière ville le 29 avril, pour aller à Loupmont. On vit passer le même jour, à Bouconville, un détachement de gens d'armes, fort de 60 chevaux, de la garnison de Foug, qui avaient escorté le duc de Pont-à-Mousson à Loupmont (4).

(1) Wiardin Bourras, cellerier de Bar. Compte de 1415-1416. — (2) *Idem.*
(3) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417.
(4) Jean de Mandres, prévôt de Bouconville (pour Gérard de Deneuvre, son père). Compte de 1415.

Waléran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul, termina sa carrière le 19 avril, au château d'Ivois, dans le comté de Chiny, où il s'était retiré l'année précédente. Il mourut âgé de 60 ou plutôt de 62 ans, et fut enterré dans l'église Notre-Dame de cette ville; mais son cœur fut apporté à Ligny et déposé dans les caveaux de l'église collégiale, où Jean sans Peur, duc de Bourgogne, tuteur de Philippe, comte de Ligny et de Saint-Paul, fonda, le 24 août 1419, des services religieux pour le repos de l'âme de Waléran et de ses prédécesseurs. Waléran était tombé malade le 10 avril. On attribua généralement la cause de sa maladie à l'application par son médecin d'un remède trop fort. Avant d'expirer, il avait témoigné le désir de voir sa femme, qu'il avait laissée à Ligny à son départ pour le duché de Luxembourg, et il l'appela près de lui. A la nouvelle de l'état et des dispositions de son mari, Bonne de Bar se mit en route avec sa nièce, sœur de Jean de Luxembourg; mais malgré toute la diligence apportée par ces deux dames, qui firent une partie de la route à cheval et au trot, elles n'arrivèrent à Ivois que deux heures après la mort de Waléran. Après un séjour d'environ 8 heures à Ivois, durant lequel elle licencia les troupes que son mari entretenait à sa solde, Bonne de Bar revint à Ligny, où elle fit célébrer, dans l'église collégiale, un service funèbre pour lui, et là, en son absence, et par les soins d'un fondé de pouvoirs, elle renonça publiquement à la succession de son mari, à la réserve de son douaire, ce qui se fit en mettant, suivant l'usage, sur la bière, sa courroie et sa bourse : opération qui fut constatée par un acte notarié (1).

Waléran avait fait son testament le 15 avril. On voit par cet acte qu'il avait disposé, tant pour son usage que pour le service du roi, de joyaux et d'argent appartenant à Bonne de Bar, et dont il voulut qu'on lui restituât la valeur sur le revenu de ses biens. Il voulut aussi que l'on prélevât, sur le revenu de ses terres, une somme de 10,000 francs à répartir sur les églises et les pauvres de la Champagne et du Barrois, en dédommagement des pertes

(1) Monstrelet. *Chronique*, an 1415.

qu'ils avaient subies de la part des personnes attachées à son service pendant les guerres qu'il avait entreprises. Il donna à Jeanne de Luxembourg, sa sœur, la seigneurie de Dailly-sur-Noye, pour en jouir sa vie durant, et celle d'Anguien, qu'elle devait posséder jusqu'au remboursement de la somme promise pour son mariage. Il donna aussi à Hannequin, son bâtard, fils d'Agnès de Brié, la terre de Hautbourdin, et à Jean de Luxembourg, son neveu, la somme de 3,000 livres de rente.

En tête des personnes qu'il chargea de l'exécution de ses dernières volontés, on remarque Bonne de Bar, sa femme, et Louis de Luxembourg, évêque de Térouanne, son neveu (1).

La succession de Waléran de Luxembourg échut à Jean et Philippe de Bourgogne, fils d'Antoine de Bourgogne et de Jeanne de Luxembourg, fille unique de Waléran et de Mahaut de Rœux, sa première femme. Ces deux princes, dont l'aîné n'avait pas encore 12 ans, étaient alors sous la tutelle de leur père, contre lequel Bonne de Bar se trouva, au mois de mai 1415, dans la nécessité d'intenter une action judiciaire pour obtenir l'assignation des 6,000 livres de rente dont son mari lui avait assuré la jouissance par contrat de mariage en 1393, et qui devaient être prélevés sur les revenus du comté de Ligny. Elle se qualifiait alors comtesse de Ligny et de Saint-Paul, dame de Nogent-le-Rotrou, de Gravelines et de Nanteuil (2).

Dans le partage que les deux fils du duc de Brabant firent après la mort de Waléran, des biens de leurs père et mère, les comtés de Ligny et de Saint-Paul échurent au plus jeune, Philippe de Bourgogne, qui les posséda sous la tutelle de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, son oncle paternel (3), et après la mort

(1) Du Fourny, *Inv. de Lorraine,* tom. VII. Lay. Ligny.

(2) Duchesne, *Histoire de la maison de Bar,* Vigner, *Histoire de la maison de Luxembourg.* Ce dernier nous apprend que les registres du parlement offrent des traces de l'existence d'un chevalier nommé Gilles, bâtard de Luxembourg, vivant en 1406, et qui peut avoir été fils naturel de Waléran de Luxembourg. On ne découvre toutefois, dans le testament de ce prince, aucune mention de ce personnage.

(3) Vigner, *Histoire de la maison de Luxembourg.* Le Père Benoît et de

de ce prince, sous celle de Jean de Luxembourg (1). Nos archives offrent la trace d'une ordonnance ou règlement dont l'histoire nous a laissé ignorer l'existence jusqu'ici. Il s'agit de la défense faite par le duc de Bar, d'exporter de son duché les subsistances et autres marchandises quelconques. Elle est mentionnée dans un chapitre *de recette de deniers, provenant de plusieurs personnes qui avaient été trouvées menant vivres et autres denrées hors du pays du prince.* Les contraventions que le comptable y rappelle remontent aux mois d'avril et de mai, ce qui porte à croire que la défense n'a été que temporaire. Il paraît cependant que certaines marchandises pouvaient être exportées en payant un droit déterminé. On en trouve la preuve dans une décharge d'amende accordée, le 11 juillet, par le duc, à deux particuliers qui avaient été surpris dans la prévôté d'Etain, conduisant à Verdun des bois de construction, *sans avoir payé l'acquit qui sur ce, pour lors était ordonné au pays de monseigneur* (2).

Edouard paraît avoir passé le printemps et l'été dans le Barrois. Il était le 30 avril à Bar, où il résida jusqu'au 10 mai. Il y revint le 18 mai et en sortit le 9 juin pour aller à Saint-Mihiel (3).

Maillet ont omis le nom de Philippe de Bourgogne, dans les listes des seigneurs et comtes de Ligny, qu'ils ont insérées, le premier dans son *Histoire de Toul*, et le second dans ses *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire et à la description du Barrois.* Ils donnent tous deux, pour successeur immédiat à Waléran III de Luxembourg, Jean de Luxembourg, qui ne posséda le comté de Ligny qu'en 1430, après la mort de Philippe de Bourgogne.

(1) Monstrelet, et d'après lui le Père Benoît et Dom Calmet, nous apprennent qu'en 1420 le cardinal de Bar fit assiéger la ville de Ligny, parce que Jean de Luxembourg, alors tuteur du jeune comte de Saint-Paul, *son neveu*, avait refusé de faire, au nom de ce dernier, ses reprises du duc de Bar pour le comté de Ligny. Il y a beaucoup d'apparence qu'il s'agit ici de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir et de Ligny en 1430, puisque Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, son père, frère de Waléran, n'existait plus en 1420, étant mort, suivant Moréri, en 1414.

(2) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417, *recettes.*

(3) Edouard passa les 20, 21 et 22 mai à Lahcycourt. Le mayeur de ce village fut appelé à fournir, pour la dépense du prince, pendant ces trois jours, un chapon et 11 poulets.

Il eut à réprimer alors un attentat commis la veille, par une troupe d'hommes armés, sur des ambassadeurs du roi de France, et des délégués de l'Université de Paris, au moment où ils entraient dans le duché qu'ils allaient traverser pour se rendre à Paris. Les historiens du pays ne s'accordent ni sur l'époque à laquelle l'événement s'est produit ni sur les circonstances qui l'ont accompagné et celles qui l'ont suivi (1). Il existe même dans leur récit des inexactitudes et des contradictions qui portent à croire qu'ils ont en général évité de le présenter sous son véritable jour. Il en est un qui l'a considéré comme une attaque de grand chemin ou un vol à main armée commis par une troupe de bandits (2). Mais la position des auteurs de ce coup de main hardi et d'autres circonstances ne permettent pas de le considérer comme l'œuvre d'une bande de malfaiteurs ordinaires, et l'on a cru devoir s'en rapporter, pour le récit de cet événement, au rapport d'un annaliste contemporain (3) qui n'a pas feint de consigner dans sa relation son opinion sur les véritables causes de l'entreprise et sur le rôle que le duc de Lorraine y a joué. D'après son témoignage, on doit la considérer comme un des actes de noire vengeance que l'histoire reproche à Jean sans Peur, accompli avec le concours du duc de Lorraine, qui, après s'être prêté en secret à l'exécution du projet du duc de Bourgogne, se donna beaucoup de mouvement pour tromper, sur ses véritables dispositions, la cour de France, qui avait réclamé son concours pour assurer la répression de l'attentat et la punition de ses auteurs. On peut d'autant plus ajouter foi au récit de la chronique messine, qu'il est le seul qui s'accorde avec les notions fournies par nos archives sur les circonstances de l'événement.

Les évêques de Carcassonne et d'Evreux et trois personnages d'une érudition connue (4), envoyés au concile de Constance, les

(1) Voy. le P. Benoît, *Histoire de Toul;* — Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* tom. II, 1re édit., — Roussel, *Histoire de Verdun.*

(2) Le P. Benoît, *Histoire de Toul.*

(3) Voy. les *Chroniques* de la ville de Metz, publiées par Huguenin, Metz, 1838, in-8°, an 1415.

(4) Les évêques de Carcassonne et d'Evreux avaient en leur compagnie,

deux premiers en qualité d'ambassadeurs du roi de France, et les autres comme délégués de l'Université, avaient reçu la mission d'exposer à Sigismond, nouvellement promu à l'empire, les désastreuses conséquences que les entreprises des Anglais et du duc de Bourgogne avaient pour le royaume, et de lui adresser des représentations à ce sujet. Informé et irrité de l'accomplissement de cette mission, Jean sans Peur prit des mesures pour qu'à leur retour en France, les ambassadeurs fussent attaqués et arrêtés. Il y a beaucoup d'apparence qu'il s'entendit, pour l'exécution de ce projet, avec le duc de Lorraine, dont les représentants du roi et de l'Université devaient traverser les Etats, et que Charles II s'y prêta en secret, puisque l'attentat a été commis par une troupe nombreuse de gens d'armes, dont les chefs, vassaux et à la solde du duc de Lorraine, se disaient servants et bienveillants du duc de Bourgogne. Charles était en effet un des partisans les plus dévoués de Jean sans Peur. Il ne voulut pas cependant que le fait se passât sur ses terres, et l'on attendit, pour tomber sur l'ambassade française, qu'elle eut le pied sur celles du duc de Bar.

Au moment où les illustres voyayeurs entraient dans le duché de Bar (1), ils furent assaillis par une troupe de gens d'armes sous les ordres de Henri de la Tour, écuyer, fils d'un bâtard de l'un des seigneurs de la Tour (2). Après une faible résistance, suivie de violences dont plusieurs personnes de l'ambassade et de sa suite furent victimes (3), ils tombèrent au pouvoir de leurs

suivant Dom Calmet, Guillaume de Merle, doyen de Séez; Benoît Gentien, docteur en théologie, et Jacques de Lespares, docteur en médecine, et une suite de 80 personnes.

(1) La rencontre eut lieu à la descente de Laye, près les villages de Pagny-sur-Meuse, entre Foug et Void.

(2) Dom Calmet désigne, comme les auteurs de l'attentat, Henri de la Tour, écuyer; Charlot de Deuilly, maréchal de Lorraine, seigneur de Removille; Wainchelui de la Tour et Jean de Chauffour.

(3) Les assaillants tuèrent le chapelain de l'évêque de Carcassonne, blessèrent plusieurs personnes de la suite des ambassadeurs, et prirent les autres (Dom Calmet).

agresseurs. Henri de la Tour les prit et les emmena dans la forteresse du Saulcis (1), où il les fit enfermer après les avoir dépouillés de leurs joyaux et de l'argent dont ils étaient porteurs.

A la nouvelle de l'événement, Edouard leva des troupes pour marcher contre Henri de la Tour, et appela à son aide les Messins et les Verdunois. Il adressa, le 10 juin, de Saint-Mihiel, aux magistrats de Metz et de Verdun, des lettres missives, par lesquelles il les invitait à envoyer des forces pour se joindre à lui dans les expéditions qu'il allait entreprendre. Du reste, il n'attendit pas, pour marcher contre les auteurs de l'attentat, l'arrivée des Messins et des Verdunois. Il alla avec ses troupes investir le Saulcis. Les gens d'armes qui l'occupaient refusèrent d'abord de se rendre, mais dès qu'ils aperçurent les enseignes et l'artillerie des Messins qui venaient se réunir au duc de Bar sous les murs de cette forteresse, ils lui envoyèrent leur soumission (2), dans la crainte qu'une plus longue résistance ne les exposât à être pendus après la prise de la place, qui ne pouvait tenir longtemps contre des moyens d'attaque aussi formidables. Dès que le château fut rendu, Edouard et les Messins le firent abattre et raser jusqu'aux fondements.

L'expédition ne dura que trois ou quatre jours, car Edouard rentra dans ses Etats vers la mi-juin. On en trouve la preuve dans l'achat fait, le 14 de ce mois, à plusieurs habitants de Pa-

(1) Ce château est aujourd'hui une ferme située à un kilomètre et sur le territoire de Tronville, annexe de Mars-la-Tour. Il appartenait alors à Henri de la Tour, à cause du douaire de sa femme, fille de Collard de Lenoncourt, qui avait été mariée à Jean de Marley, seigneur de Saulcis.

(2) On trouve, dans les preuves de l'*Histoire générale de Metz,* t. IV, p. 723, une lettre d'Edouard, adressée aux Messins, le 12 juin, par laquelle, en leur annonçant que le Saulcis était déjà pris, il les prévient qu'ils peuvent donner contre-ordre à leurs troupes. Ce document prouve qu'Edouard était déjà maître de la place lorsque les Messins arrivèrent sous ses murs. On doit donc penser que les troupes de Metz en étaient déjà sorties lorsque la dépêche du duc y parvint, et qu'elles se joignirent à celles du duc assez à temps pour que l'on ait pu croire à Metz que la vue des forces envoyées par la ville avait pu déterminer la garnison du Saulcis à livrer cette place.

reid-en-Woivre, de vingt-huit fromages, pour l'approvisionnement du château de Lachaussée, *au retour de devant Saucis.* De Lachaussée, le prince dut se rendre à Saint-Mihiel, où il se trouvait le 17. Le registre qui rappelle son passage à Lachaussée, nous apprend qu'après la prise du *Saulcis*, on y trouva 250 livres de *mette* (matte) *en escuelles, pos, quartes, pintes et autres poteries d'estain*, qui furent portées à Etain et délivrées à un potier de cette ville, qui en fit *sept douzaines d'écuelles, vingt-neuf plats, quatre quartes et huit pintes* (1).

Après la reddition du Saulcis, on remit en liberté les victimes de l'attentat qui y étaient renfermées. On n'y trouva qu'une partie de l'ambassade, parce que Henri de la Tour, ayant été averti qu'on allait assiéger son château, en avait fait extraire, pendant la nuit, les principaux prisonniers qui avaient été conduits dans une forteresse plus éloignée (2), d'où le duc de Lorraine les fit sortir depuis (3).

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte 1411-1417, *dépenses.*

(2) Les historiens qui ont parlé de l'attentat rapporté ici, ne s'accordent pas sur les lieux où les personnages arrêtés par Henri de la Tour et ses complices ont été renfermés. D. Calmet prétend qu'au moment de leur arrestation, ils furent conduits dans le château de Sancy, dont Henri de la Tour était capitaine. Il ajoute que Carlot de Deuilly eut la barbarie de tirer de prison, pendant la nuit, les deux évêques, et de les traîner par les bois, cherchant à leur ôter la vie, sans que personne en eût connaissance. On a vu plus haut que Sancy, qui avait été pris par le gouverneur du Luxembourg, en 1413, était rentré sous la domination du duc de Bar, en vertu du traité conclu à Paris, le 10 mars 1415, entre ce prince et Antoine de Bourgogne, à la condition que durant l'armistice, cette forteresse resterait entre les mains d'un gentilhomme vassal du duc de Bar, qui devait la garder aux frais de ce prince, et de manière à ce qu'il ne résultât de son dépôt entre ses mains aucun tort pour les deux duchés. Il y a donc, dans le récit de D. Calmet, une erreur résultant sans doute de ce que l'on a confondu le nom de *Saucy* avec *Sancy.*

(3) Suivant le P. Benoît, Charles ou Carlot de Deuilly, seigneur de Removille, et Henri de la Tour, qu'il cite comme les auteurs de l'attentat, après avoir dépouillé les deux évêques, les conduisirent dans le château de Removille, dont le duc de Lorraine fit le siége, et qui se rendit après douze jours d'attaque. Il ajoute que les bandits furent pendus, et que l'on punit le seigneur de Removille par l'incendie de cette forteresse, et de toutes les maisons qu'il avait dans les duchés de Lorraine et de Bar. Il ne parle pas, du reste, du siége de Saulcis.

Le prince qui, de son côté, avait été informé de l'attentat, attendit pour agir contre ses auteurs, qu'il en eût reçu l'ordre de la cour de France, car il adressa au duc de Bar et aux Messins des lettres par lesquelles il les invitait, au nom du roi, à marcher avec des troupes contre le Saulcis, afin d'assurer la répression des forfaits qui venaient de s'y commettre. Comme il ne se sentait pas disposé, sans doute, à prendre part à l'expédition, il donna à entendre, dans ses lettres, qu'il avait essuyé une perte considérable de chevaux morts ou tués en poursuivant les malfaiteurs qui avaient fait le coup. « S'il en estoit ainsi, dit » l'auteur de la chronique à laquelle on emprunte ces détails, » Dieu le sceit et comment ledit duc de Lorraine se portoit à » cause qu'il estoit bon bourguignon; car quand les malfaiteurs » fuyoient d'ung costé, les Lorrains chassoient de l'autre, affin » de ne les rencontrer, et ainsy par eux ne furent trouvés (1).

A son retour à Saint-Mihiel, après la délivrance des prisonniers, Edouard s'occupa du soin de leur donner les moyens de continuer leur route. Il y appela, le 17 juin, le prévôt de Bouconville, qui délivra le lendemain, *à trois notables clercs de l'Université et de la compagnie* (de) *l'evesque de Carcassonne*, trois chevaux que le prince leur donna (2). On peut conjecturer que le duc accompagna les trois clercs jusqu'à Bar, car il y revint le 18 juin.

A la nouvelle de l'arrestation des ambassadeurs français au concile de Constance, l'empereur Sigismond avait adressé aux

On a lieu de croire, d'après le témoignage de cet historien et celui de l'auteur de la *Chronique de Metz*, que Henri de la Tour et Carlot de Deuilly, prévenus que le Saulcis devait être assiégé, en firent extraire les évêques de Carcassonne et d'Evreux, que ceux-ci furent emmenés à Removille, où ils furent enfermés jusqu'à ce que le duc de Lorraine, entraîné par les ordres du roi de France, ceux de l'empereur Sigismond, et l'exemple du duc de Bar, et des évêques de Metz, Toul et Verdun, se vît forcé de travailler sérieusement à la délivrance des prisonniers, et de sévir contre le seigneur de Removille.

(1) Huguenin, *Chroniques de la ville de Metz*, an 1415.

(2) Jean de Mandres, prévôt de Bouconville, compte de 1415-1416. Les chevaux étaient du prix de 20 francs chacun.

duc de Bar, de Lorraine, et aux Messins, l'ordre de prendre les mesures que la répression de cet attentat exigeait; mais ses intentions étaient déjà remplies lorsque le mandement impérial leur parvint. La conduite des Messins dans cette circonstance leur valut des remerciements de la part de ce monarque (1). Elle leur attira aussi des représailles de la part de Henri de la Tour et de Carlot de Deuilly, qui, à la tête d'un corps nombreux de Bourguignons, se portèrent, le 28 août suivant, aux environs de Metz, où pendant trois jours ils se livrèrent à de désastreuses hostilités. Le concile de Constance, de son côté, adressa au duc de Bar des lettres de remerciement pour le zèle désintéressé dont il avait fait preuve dans cette circonstance (2).

Pendant son séjour à Bar, Edouard affranchit, le 21 juin, un particulier de Châtillon-sur-Saône, qui avait été fait prisonnier durant la guerre, du paiement du tiers d'une coupe de bois qu'il avait acquise dans la prévôté de Châtillon, en considération des torts que cet accident lui avait causés (3). Il disposa le 28, en faveur de Regnault de la Loye, procureur général du duché de Bar, de l'emplacement de l'ancien château de Sainte-Geneviève, qu'il lui donna avec les fossés, l'étang situé au-dessous des prés dit alors *Prés le Comte*, et toutes les terres dépendant du château, situé près de Resson, pour en jouir sa vie durant, à charge de reconstruire la chapelle tombée depuis peu en ruines. Il conféra le même jour la desserte de cette chapelle à Gérard, fils de Regnault de la Loye (4). Il fit encore, le 28 juin, une ordonnance d'une utilité plus générale, par laquelle il chargea Husson de Fains, bailli de Bar, et deux de ses secrétaires, Adenet Mairesse et Collesson Corbillon, ce dernier receveur général du duché, d'appeler en son nom, tous les exécuteurs

(1) Huguenin, *Chroniques de la ville de Metz*, an 1451.

(2) Du Fourny, *Inv. de Lorraine*, t. II, f° 108.

(3) Jean Wériot, de la Marche, gruier du bailliage du Bassigny. Compte de 1313-1416. On y trouve le texte du mandement du duc, donné à Bar, le 21 juin.

(4) Archives de la Meuse. *Cartulaire* N° 41, fol. 163. — Dom Calmet, *Notice de Lorraine*. Voyez Resson.

testamentaires, dans la prévôté de Bar, à rendre compte de l'accomplissement des dernières volontés des testateurs. Il leur conféra en même temps les pouvoirs nécessaires pour les faire comparaître devant eux, leur assigner un délai pour rendre compte de leur gestion et infliger des peines à ceux qui ne se conformeraient pas à leurs injonctions. Edouard imita ainsi son père, qui, seize ans auparavant, avait confié une semblable mission à la chambre des comptes de Bar (1).

Edouard quitta Bar le 3 juillet, pour retourner à Saint-Mihiel. Le jour même de son départ, on commença à curer les fossés du Bourg. Cet ouvrage, qui se prolongea jusqu'au 14 septembre, fut exécuté par des manœuvres de la ville et du villois (des villages) de la prévôté, que l'on employa *à corvées*. Le cellerier du château fournit pour leur subsistance, pendant la durée des travaux, huit muids sept setiers et le tiers d'un setier de froment en 10,170 miches (2). De Saint-Mihiel, Edouard se rendit à Etain, où il arriva le 6 juillet, accompagné d'une suite nombreuse de personnes de distinction, parmi lesquelles on remarquait l'abbé de Beaulieu-en-Argonne (Ferry de Grancey), Hue d'Autel, Henri d'Orne, le bailli de Saint-Mihiel, Richard des Armoises, Mansart d'Esne, et Jean des Armoises. Il y résida jusqu'au 17. Il affranchit, le 10, le fermier du moulin de Harville, du paiement de partie du prix de sa ferme, en considération des grandes pertes qu'il avait subies par suite des guerres et des grandes eaux qui avaient causé la ruine des usines en 1414. Il accorda le lendemain une faveur de même nature au fermier du moulin d'Etain qui avait souffert de semblables accidents. Par une transaction du 11 juillet, il déchargea le prieur d'Amel, pour trois ans, à partir de 1412, de l'obligation de faire servir un repas au prévôt d'Etain, et aux sergents et hommes d'armes qui l'accompagnaient ordinairement à Amel, où il se rendait le jour de la foire pour la garder. Enfin il donna, le 12 juillet, 4 résaux de froment au *moisne de Baudrecourt*, pour l'aider à pourvoir à ses

(1) Du Fourny, *Inv. de Lorraine*, t. III, fol. 32.
(2) Wiardin Bourras, cellerier de Bar. Compte de 1415-1416, *dépenses*.

frais et dépens, *au lieu et hermitage de Notre-Dame de Benoiteval* (1).

Des nécessités d'un ordre plus élevé réclamèrent alors les soins du prince. Il paraît que l'empereur Sigismond, qui se trouvait à Constance le 14 juillet, entreprit ou projeta, vers cette époque, un voyage (2) dans lequel il devait passer à Bar, où il fut attendu. Edouard y fit faire alors des préparatifs pour recevoir le monarque. Il y envoya le 11 juillet, Olry de Landres, son maître-d'hôtel, qu'il avait chargé de faire des approvisionnements pour la venue de l'empereur que l'on attendait venir *par deçà*. Ce gentilhomme y passa huit jours pour l'accomplissement de sa mission. Il fit exécuter au château des ouvrages nécessaires pour son ameublement et son appropriation. Le cellerier, Wiardin Bourras, fut appelé à fournir 250 miches de pain et 8 setiers de vin pour la nourriture de dix charpentiers qu'Olry employa les 16, 17 et 18 juillet, pour la façon d'un dressoir, de tréteaux et d'autres ouvrages, et de dix charretiers et autres manœuvres, appelés à travailler au château pour la venue de l'empereur que l'on attendait venir à Bar (3).

Le 17 juillet, jour qu'Edouard sortit d'Etain, Richard des Armoises, maréchal du duché, se porta sur cette ville où le prince l'avait appelé pour visiter la place et y faire des approvisionnements de fourrages dont il avait prescrit la levée sur la prévôté. Au nombre des dépenses faites par le duc en juillet, on en remarque une de trois écus, que le prévôt lui remit et qu'il joua aux dés (4).

Peu de jours après, Edouard fit avec Philippe, comte de Nassau et de Sarrebruck, une alliance défensive contre le duc de Lorraine. Par ce nouveau traité conclu à Saint-Mihiel le 27 juillet, le comte s'obligea, dans le cas où, à l'expiration des

(1) Richart Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1415.

(2) *Histoire générale de Metz*, t. II, p. 417. Voyez la mention d'un diplôme daté de Constance, le 14 juillet 1415.

(3) Wiardin Bourras, cellerier de Bar. Compte de 1415-1416.

(4) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417.

trèves existantes, la guerre viendrait à se renouveler entre les deux ducs, à fournir, sur la réquisition de son allié, 100 lances qui devaient être mises en garnison dans celles des forteresses de Philippe, situées en son roman pays (1), et en Allemagne, où les besoins du service l'exigeraient. Edouard devait, en ce cas, lui payer 6,000 francs, savoir : 3,000 avant d'entrer en campagne, et le surplus six mois après qu'il y serait entré. Il était tenu en outre de restituer à son allié le montant des pertes que celui-ci aurait subies pendant les hostilités. Il s'obligeait également à tenir 200 lances dans ses places de guerre les plus voisines du duché de Lorraine. Les prisonniers de guerre devaient appartenir en commun aux deux princes et par égale portion, ainsi que les villes, villages, forteresses et autres places conquises sur l'ennemi. Edouard se réserva toutefois la faculté de s'approprier quelques-uns des prisonniers, s'il le jugeait à propos, en payant un prix raisonnable à son allié. Les places conquises dont la destruction serait reconnue nécessaire devaient être abattues d'un commun accord et à frais communs. Ils avaient également droit au partage par égale portion, des négociants, bourgeois, habitants des villages, armés ou non armés, des bestiaux, rançons et autre butin pris sur le duc de Lorraine et ses alliés par leurs troupes réunies; mais les captures faites par des corps ou des individus isolés, devaient appartenir à celui des deux princes qui les ferait. Les gens d'armes devaient au surplus y prendre la moitié.

Par d'autres dispositions du traité, Edouard et Philippe s'engagèrent à ne faire ni paix ni trève l'un sans l'autre, et à se fournir réciproquement, au besoin, un nombre de gens d'armes plus considérable, sauf à entretenir respectivement à leurs frais les troupes qui leur auraient été fournies, tant qu'elles seraient à leur service (2)

(1) Les forteresses dont s'agit ici étaient celles de Bouconville, Pierrefort et l'Avantgarde, qui, comme on l'a dit plus haut, étaient possédées en commun par le duc de Bar et le comte de Nassau.

(2) Du Fourny, *Inv. de Lorraine*, tom. IV, fol. 823. Le titre est scellé de

Le lendemain du jour de la conclusion du traité, Edouard revint à Bar. Sigismond y était encore attendu, et l'on continuait à y faire des préparatifs pour sa réception. On y amena de plusieurs prévôtés et mairies, du 16 au 28 août, 500 *poulailles*, (volailles) *pour la venue de l'empereur que l'on disoit et attendoit venir au dit lieu de Bar* (1). Le registre contemporain auquel on doit la connaissance de ces détails, laisse ignorer si le monarque se rendit à Bar, et la perte si regrettable de la plupart des comptes du même temps nous prive des moyens d'éclaircir cette question.

Edouard donna vers ce temps, la garde du château de Louppy à Jean de Laire, chevalier, et celle du château de Bar, à Robert de Salvenges, écuyer, qu'il en nomma capitaine. Il donna le 29 juillet, à Jean de Laire, cent poules pour aider à ses frais pendant l'exercice de ses fonctions. Robert de Salvenges fit en 1415 deux séjours au château de Bar, le premier, du 31 août au 6 septembre, et le second, du 12 au 16 de ce mois. Il avait avec lui un valet et garde ainsi qu'un page pour la défense de cette forteresse (2). Le duc prit encore, sur la fin d'août et au commencement de septembre, d'autres mesures militaires qui portent à croire qu'il se trouva, vers cette époque, dans la nécessité de pourvoir à la sûreté des places de son duché. On sait du reste qu'à la fin d'août, Henri de la Tour, exaspéré de l'arasement de son château de Saulcis, se jeta, à la tête d'un corps de Bourguignons, dans les environs de Metz, où il se livra aux plus déplorables excès (3).

deux sceaux en cire vermeille, le premier du duc de Bar, le timbre soutenu d'un chien et d'un lion au-dessous du bourrelet, une grosse pomme entre deux sortes de cornes d'où sort un arbre; le deuxième aux armes de Nassau, écartelé de Sarrebruck.

(1) Wiardin Bourras, cellerier de Bar. Compte de 1415-1416.

(2) Jean Chibus, receveur de Louppy, compte de 1415-1417. Wiardin Bourras, cellerier de Bar, compte de 1415-1416. Il y avait alors à Bar un agent chargé de faire le guet sur les murs du château : il réunissait à cet emploi celui de *crieur de la ville*. Il recevait pour ces fonctions un *bichet* de froment par semaine.

(3) *Histoire générale de Metz*, t. II, p. 617.

Quelques jours après la signature du traité du 27 juillet, il y eut à Pompey (Pompan), village de Lorraine situé à la limite du Barrois, une journée ou conférence entre les ducs de Lorraine et de Bar, représentés par des délégués de leurs conseils. Elle dut s'ouvrir le 14 août, car Jean de Watronville et Colin de Sampigny, écuyers, qui y représentèrent le conseil d'Edouard, passèrent la veille à Bouconville en allant à Pompey, et ils y repassèrent le 15 après l'accomplissement de leur mission. Il y a beaucoup d'apparence que cette entrevue avait été provoquée pour la solution d'une question administrative intéressant les deux duchés. Les délégués du conseil de Bar étaient assistés de l'un des secrétaires du duc (1).

Edouard fit célébrer à Bar, le 16 août, dans l'église de Saint-Maxe, un service funèbre en mémoire du duc Robert, son père. Deux jours après, il sortit de cette ville pour aller à Clermont et se rendit le 28 à Etain. Il y arriva à la tête d'une suite nombreuse de personnes de distinction, où l'on remarquait Ferry de Chardogne, le bailli de Vitry, Jean d'Ornes, et un corps de gens d'armes fort de 200 chevaux. Le jour même de son arrivée, il remit dans son ancien état le *tabellionage* de la ville, qui avait été affermé le 16 mars précédent, et qui cessa de se vendre à partir du 16 mars de l'année suivante, en vertu de l'ordonnance du duc. Il en disposa en faveur de Guillaume, fils du clerc-juré d'Etain (Jean Chavey), moyennant 25 francs que celui-ci lui remit. On doit considérer cette mesure comme un des expédients auxquels le duc se trouvait quelquefois dans la nécessité de recourir pour se procurer les ressources nécessaires à ses dépenses. Le jour de son départ d'Etain, qu'il quitta le 3 septembre, Jean de Watronville, écuyer, l'un de ses conseillers, qu'il avait nommé gouverneur de cette place, y arriva avec Robert de Watronville, Hance (l'allemand), Guillaume de Saint-Baussant et d'autres gens d'armes, formant avec ceux-ci un corps de troupes fort de 42 chevaux. Jean de Watronville avait reçu du duc la mission de *contrester à l'encontre de ses ennemis.*

(1) Jean de Mandres, prévôt et receveur de Bouconville. Compte de 1415.

Edouard plaça aussi des troupes à Ornes, sans doute pour mettre le château, qui appartenait à Jean d'Ornes, chevalier, et l'un de ses principaux conseillers, à l'abri des insultes de l'ennemi (1).

Peu de jours après sa sortie d'Etain, le prince se rendit à Keures, où il arriva le 11 septembre dans la soirée avec toutes les personnes attachées au service de sa maison. Il y résida jusqu'au 30 du même mois. Ce fut là sans doute qu'il reçut l'ordre du roi qui l'appelait à servir dans l'armée qui se formait pour repousser les Anglais du territoire de la France (2); car il envoya le 17 septembre à Bar, Jean Duche, *son valet d'armoirie*, pour faire réparer et mettre en état, *son armoirie et le char d'icelle*. Cet agent passa 12 jours à Bar pour l'accomplissement de sa mission. Pendant son séjour à Keures, Edouard fit un voyage à Verdun, où il se trouvait le 20 septembre. Au nombre des dépenses qu'il y fit alors, on en remarque une de 7 francs payés pour *arcs* et *flèches*, achetés dans cette ville. Nos archives offrent aussi la trace d'un acte de libéralité consommé le même jour par le duc au profit des *ministres*, *gouverneurs et malades de la maladrerie*, située près et hors de Verdun, auxquels il accorda pour dix ans une décharge de 6 livres de cire sur 18 livres qu'ils devaient annuellement au domaine ducal. Son séjour à Verdun ne fut pas long, car il était à Keures le 28 septembre. Il y fit alors plusieurs ordonnances. Par l'une d'elles, il fit déli-

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417.

(2) On sait qu'Henri V, roi d'Angleterre, considérant la division qui régnait entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, comme une occasion favorable pour se rendre maître de la France, leva, vers le milieu de l'été, une armée avec laquelle il débarqua le 14 août à la vue de Harfleur. Après s'être rendu maître de cette place qu'il assiégea le 22 août, et qui soutint pendant un mois les efforts de l'ennemi, le monarque jugeant la saison trop avancée et ses troupes trop affaiblies pour porter plus loin ses conquêtes, prit le parti de se retirer à Calais en vue d'y passer l'hiver. Il se mit en marche au commencement de l'automne et rencontra l'armée française, qui était entrée dans le comté de Saint-Paul pour lui couper le passage. C'est là qu'eut lieu la fameuse bataille d'Azincourt, du nom du village près duquel elle se livra.

vrer à l'église Notre-Dame de Bar, 4 livres et demie de cire en 9 cierges pour *mettre et ardoir jour et nuit* les samedis devant l'image de la sainte Vierge, ce qui s'exécuta depuis le 25 septembre jusqu'au 9 novembre suivant. Ces particularités ont paru mériter d'être recueillies par l'histoire, parce qu'elles donnent une idée de la nature des idées et peut-être aussi des pressentiments qui le dominaient alors.

Edouard revint à Bar dans la soirée du 30 septembre, et en sortit dans la matinée du 2 octobre pour aller à Louppy, qu'il quitta le 7 pour se rendre en France. Durant les dix jours ou environ qui s'écoulèrent entre son arrivée au château de Louppy et son départ pour la France, il s'occupa avec une grande activité des affaires de son duché et des siennes, à en juger par le nombre et la nature des lettres ou mandements expédiés à cette date, que l'on connaît de lui. Il appela, le 4 octobre, à Louppy, le prévôt d'Etain, et le lendemain il dut le revoir à Dun. Il pourvut, par un mandement donné le 5, à la subsistance d'un petit enfant trouvé peu de temps auparavant, à Génicourt (Gennecourt), qu'il avait fait recueillir et confier aux soins d'un particulier de Louppy-le-Petit, nommé *Aubert Garin.* Il pourvut le 6, à la garde et à la défense de la ville de Bar, dont il chargea un homme d'armes, nommé *Jean Rose*, qui était alors à son service, et s'installa à Bar le même jour avec *son varlet et dix archiers d'Angleterre.* Ils y tinrent garnison jusqu'au 12 novembre. Le prince fit expédier aussi, le 6 octobre, au prévôt de Bouconville, l'ordre de fournir des vivres à Villequin Boullart, châtelain de Saint-Mihiel, et donna encore d'autres instructions aux prévôts de Norroy, de Briey, de Longuyon, de Marville et de Longwy. Il affranchit le même jour, la veuve d'un particulier de Louppy, qui avait été fermier du moulin, du paiement d'une partie du prix de la location de cette usine, en considération de ce qu'elle avait perdu son bien lors de la destruction de ce village par les Lorrains. Il disposa le lendemain de deux queues de vin qu'il donna, l'une à Renart de Barly, châtelain de Louppy, et l'autre à Henriet Quenibe, son barbier et valet de chambre. Enfin il mit le sceau, avant son départ, à un acte plus important

et plus connu, donné au château de Louppy, le 7 octobre, et qui renferme ses dispositions testamentaires. Le prince y choisit pour sa sépulture l'église collégiale de Saint-Maxe de Bar. Il donna au chapitre une rente de vingt livres, pour la célébration de deux services anniversaires pour lui et pour ses père et mère. On y remarque aussi des legs au chapitre de Notre-Dame de Verdun, et de Saint-Pierre de Bar, au couvent des Augustins et de la maison-Dieu de la même ville, au chapitre de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson, à l'église paroissiale de Dun, et à Notre-Dame de *Vaucoix* (Vauquois), village du Verdunois, dont l'église était alors un pèlerinage connu (1). Il choisit pour ses exécuteurs testamentaires le cardinal de Bar, son frère; Mansart d'Esne, l'un de ses chevaliers et conseillers, Jean de Revigny, doyen de Bar, Paris de Vavincourt, chanoine de Langres, et archidiacre de Barrois en l'église de Langres, et Nicole Trusson (2).

Durant le court séjour d'Edouard à Louppy, Philebert de Doncourt et Claude, son frère, écuyers, furent reçus et entretenus aux frais du domaine ducal, dans la maison d'un particulier de Villotte, ainsi que leurs *gens, mesnies et chevaux.* On ignore si ces deux gentilshommes suivirent le duc en France, ou s'ils avaient été appelés alors près de lui pour d'autres motifs. Le premier fut bailli de Bar quelques années après.

Edouard partit de Louppy le 7 octobre, dans la matinée, pour aller prendre, à la tête de l'armée française, le rang auquel sa qualité de prince du sang et les services qu'il rendait depuis

(1) Edouard ne fut pas le seul prince de Bar qui, sur la fin de sa vie, fit des actes de libéralité à Notre-Dame de Vauquois. Peu de jours avant la mort d'Yolande d'Anjou, duchesse de Bar, qui s'éteignit à Bar-le-Duc, le 23 février 1483 (N. st. 1484), cette princesse envoya à Saint-Adrien de Grammont, à Notre-Dame de Vaucois, près de Varennes, à Saint-Claude et à Notre-Dame de Lyesse, des exprès chargés d'y porter de sa part chacun un écu d'or, affecté pour offrande aux églises de ces lieux (Compte d'Antoine Warin, receveur général du duché de Bar, 1483-1484).

(2) Voyez le testament d'Edouard, dans le tome III de l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet. *Preuves*, fol. 180.

longtemps au pays, l'avaient fait appeler. Il dut aller à Rouen, où Charles VI se rendit au commencement d'octobre. Ce monarque y fit faire la revue de 14,000 hommes d'armes, commandés par le Dauphin, les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, de Bar et de Brabant, les comtes de Nevers et de Vendôme, le maréchal de Boucicault et par le sire d'Albret, connétable de France. L'armée qui venait de se compléter, ne tarda pas à sortir de Rouen pour suivre les Anglais, alors en marche pour gagner Calais. Les deux armées se rencontrèrent, le 25 octobre, dans les plaines d'Azincourt, près de Saint-Paul en Artois. Les Français étaient divisés en trois corps de bataille, commandés par des chefs différents. Le duc de Bar faisait partie du second corps où figuraient aussi le duc de Brabant, les comtes de Vaudémont, de Roucy et de Salm. Le comte de Marle, neveu d'Edouard, était un des chefs de l'arrière-garde. On connaît le résultat de cette fatale journée où les Français, malgré leur bravoure, furent complètement défaits. Leur défaite fut, d'après le témoignage des historiens, la conséquence de la même indiscipline et de la même imprudence qui les avaient déjà perdus à Crécy et à Poitiers. Il y eut, de leur côté, à peu près 8,000 hommes tués, presque tous gentilshommes. On comptait parmi les morts, trois princes de la maison de Bar, Edouard, Jean de Bar, son frère, seigneur de Puisaye, et Robert de Bar, comte de Marle, leur neveu. Trois autres princes et d'autres grands seigneurs connus dans le Barrois, Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, le comte de Nevers, son frère, Ferri, comte de Vaudémont, frère du duc de Lorraine; les comte de Salm, de Roussy et de Grandpré, le seigneur de Beaufremont y perdirent aussi la vie. L'auteur d'un *Essai sur l'Histoire des ducs de Bar,* resté manuscrit (1) annonce, mais sans citer la source de ce fait, qu'Edouard commandait à Azincourt 600 hommes d'armes à lui. Il y a du reste

(1) Jean Lepaige, *Chronologie des comtes et ducs de Bar,* in-4°. Cet ouvrage dont un exemplaire est entre nos mains, est écrit de la main de l'auteur. Il en existe une copie écrite aussi de la main de Lepaige, à la bibliothèque publique de Nancy. La notice sur le règne d'Edouard ne contient que 7 pages.

beaucoup d'apparence qu'il emmena avec lui, dans cette grande expédition, une partie de la noblesse de son duché. On découvre dans le cartulaire de l'ancienne abbaye de Lisle-en-Barrois, t. I, p. 1077, un titre qui donne un certain poids à cette opinion. Il s'agit d'une fondation de services religieux, faite le 7 février 1482 (N. st. 1483), par Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Rambercourt en partie, en faveur de personnes de sa famille, parmi lesquelles il a compris *feu M. d'Olisy, son père, lequel mourut*, dit-il, *en la compaignie feu de noble mémoire, Monseigneur le duc Edouard, à son vivant duc de Bar.*

Le cocher de l'un des chars de ce prince, revint à Bar le 31 octobre (1), au retour de l'expédition. Il ramenait cinq des chevaux qui avaient été attelés aux chars du duc. On y ramenait aussi son corps, qui fut déposé dans l'église collégiale de Saint-Maxe, où il fut enterré le 5 novembre suivant. Les notions que l'on retrouve dans nos archives sur son inhumation, prouvent qu'elle se fit avec la pompe et l'appareil religieux que la position de l'illustre défunt exigeait. Elles rappellent en effet, que le cellerier de Bar fut appelé à fournir 327 *miches de pain à plusieurs personnes, tant gens d'église, massons* (maçons), *comme autres, empeschiez pour le fait de la venue et enterrement du corps du duc.* Il délivra aussi 24 *livres de cire en* 8 *gros cierges, pour mettre et faire ardoir en ladite église, sur la bière de feu Mons. le duc Eddouart, et* 443 *livres* 14 *onces de cire pour l'enterrement et trentième fait en l'église collégiale de Saint-Maxe de Bar*, pour le même prince (2).

Durival rapporte qu'Edouard avait épousé Blanche de Navarre dont il n'eut pas d'enfants; mais on ne découvre dans nos archives aucune trace de cette union, ce qui porte à croire que, si elle a été projetée, elle n'a pas dû être consommée. Ce prince laissa trois enfants naturels : l'existence de deux de ceux-ci est connue des historiens du pays; le premier est une fille, *Bonne*, qui fut mariée à Jean de Saint-Loup, écuyer, puis conseiller de

(1) Il se nommait Collesson de Combles.

(2) Wiardin Bourras, cellerier de Bar. Compte de 1415-1416, *dépenses*.

René d'Anjou, duc de Bar. Son mariage se fit par les soins du cardinal de Bar, frère et successeur d'Edouard, qui donna en dot à Bonne la maison de la *Paillolle*, à Saint-Mihiel, avec 200 livres de rente. Elle mourut sans enfants, vers 1430. Le second est Henri, à qui René d'Anjou donna, en 1434, la terre de Marbache, les châteaux de Condé sur Moselle et de l'Avantgarde : il lui engagea aussi, en 1436, la seigneurie de Rosières-en-Haye, et en 1438, celle de Pierrepont. Nos archives offrent des traces de l'existence d'une seconde fille naturelle d'Edouard : celle-ci se nommait *Amie*. Elle mourut en 1420. Elle dut être enterrée vers la mi-juin : car le cardinal de Bar, par un mandement donné le 16 juin, à Pierre de Broucey, doyen de Saint-Pierre, lui fit rembourser 40 sols qu'il avait dépensés pour l'enterrement et service de cette fille (1).

Au moment où nous terminions cette esquisse historique du règne d'Edouard III, la presse périodique française nous apprenait l'existence d'une cérémonie religieuse qui a eu lieu en 1869, dans le département du Pas-de-Calais, sur le terrain même où furent enterrés les chevaliers français morts dans la désastreuse journée d'Azincourt. On a cru devoir emprunter à l'un des journaux qui en ont publié la nouvelle, les détails suivants qui donnent une idée de la situation actuelle des lieux où gisent les victimes de cette sanglante et mémorable bataille :

« Une cérémonie religieuse et patriotique vient d'avoir lieu » sur le champ de bataille d'Azincourt, où furent ensevelis glo- » rieusement plus de huit mille chevaliers français.....

» Le marquis et la marquise de Tramecourt, dont trois ancê- » tres périrent à cette sombre et sanglante journée, ont fait » ériger un calvaire monumental au-dessus des fosses de la » *Gacogne*, où dorment tant de preux chevaliers, tombés en » luttant pour le salut de la monarchie et l'intégrité de la patrie » française.

(1) Colet Ricars, receveur général du duché de Bar. Compte de 1419-1420, *dépenses*.

» Des profanations ayant été commises il y a quelques années, » le marquis de Tramecourt a racheté la Gacogne et a fait en- » tourer d'une haie le glorieux cimetière.

» La pensée qui a dicté l'acte de M. de Tramecourt est véri- » tablement noble et digne de tout éloge (1). »

(1) Extrait du journal *le Figaro*. N° du 7 août 1869.

ESQUISSES ORNITHOLOGIQUES.

MONOGRAPHIE

DES

OISEAUX SÉDENTAIRES

ET DES OISEAUX DE PASSAGE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE,

Comprenant l'étude de leurs mœurs et de leurs habitudes;

Par M. l'abbé V.-E. TIHAY, curé-doyen de Condé.

Réunion du 5 Juin 1872.

Non-seulement les naturalistes, mais tous les hommes intelligents, peuvent trouver dans la vie à la campagne, les plus douces jouissances. Que de sujets d'études aussi intéressantes qu'utiles, présentent les phénomènes de la nature animée; qu'il y a de véritable agrément à parcourir les bois, les halliers et le bord des eaux, pendant un beau jour d'été, et à observer les mœurs, l'admirable instinct, les cris ou le chant des nombreux oiseaux qui les peuplent! Point de spectacle plus varié et plus attrayant que celui dont on jouit, si l'on est sorti, si l'on a commencé sa promenade aux premières heures du matin.

Avant, en effet, que les teintes vermeilles de la rosée mati-

nale aient annoncé l'approche du soleil, souvent même avant que la plus légère lueur ait signalé l'astre à l'orient, alors que les étoiles scintillent encore dans le sombre azur du firmament, un bruissement sourd retentit au sein de la feuillée. Dans les roseaux, les oiseaux aquatiques, qui, depuis minuit, ne cessent de pousser leur cri aigu, entonnent leur chanson tout au long, aussitôt que le soleil se montre. Le merle s'élève, secouant la rosée de ses plumes brillantes. Le voilà qui aiguise son bec sur la branche, et de rameau en rameau sautille jusqu'au sommet de l'érable où il a dormi, étonné de voir que tout encore sommeille dans la forêt, quand l'aube du jour a remplacé le crépuscule. Deux fois, trois fois, il lance sa fanfare aux échos de la montagne et dans le fond de la vallée, qu'un épais voile de brume lui dérobe encore. Alors il redouble d'ardeur, et de sa voix magnifique, tour à tour joyeuse et plaintive, il rappelle la vie dans toute la nature. De minces colonnes de fumée bleuâtre s'élèvent dans le lointain, au-dessus des villages; les chiens jappent dans les fermes et le bétail mugit dans les étables. Les oiseaux quittent les buissons, agitent leurs ailes et s'élancent dans les airs pour saluer le soleil qui vient une fois de plus de leur envoyer sa bienfaisante lumière. Plus d'un pauvre petit oiseau se réjouit d'avoir échappé aux dangers de la nuit. Perché sur une petite branche, il avait cru pouvoir dormir sans crainte, la tête ensevelie sous l'aile, quand, à la lueur d'une étoile, il avait vu se glisser dans l'arbre, à la faveur de l'ombre, la chouette silencieuse méditant quelque forfait. Qu'elles avaient été longues les heures qu'il avait passées ainsi, n'osant pas bouger et n'ayant pour protection que les feuilles derrière lesquelles il s'était caché! Aussi maintenant quel plaisir pour lui de s'élancer à tire-d'aile, de jouir du bonheur et de vivre en sécurité, protégé, défendu par la lumière des cieux! Le pinson lance à plein gosier sa note claire et sonore; le rouge-gorge chante au sein des clématites, le chardonneret dans les aunes, le bruant et le bouvreuil sous les ramées. La mésange, le mouchet, le roitelet huppé et le troglodyte confondent leurs voix, le pigeon ramier roucoule, le pic frappe son arbre. Mais au-dessus

de ces cris joyeux retentissent les notes mélodieuses de l'alouette des bois et l'inimitable chant de la grive.

Quel admirable concert matinal dans les vertes clairières! Mais que le cri rauque de la buse affamée se fasse entendre au-dessus des grands arbres, où elle décrit ses cercles sinistres; tous les chants ont cessé; chaque oiseau muet et tremblant se cache sous la feuillée. Le danger passé, tous reprennent leur gaîté innocente, recommencent leurs trilles et leurs roulades, ou cherchent les baies, les insectes et les graines dont ils se nourrissent. Ainsi s'écoule la matinée en chansons et en festins. La chaleur du jour amène le silence dans la forêt; tout ce monde ailé fait la sieste, à l'exception de quelques musiciens fanatiques, dont le gosier est infatigable. Vers le soir, le chœur recommence, mais l'exécution perd peu à peu de sa vigueur et de sa fraîcheur du matin. Cette fois, c'est un adieu à la lumière. La nuit tombe et son silence lugubre n'est plus troublé que par le cri de la chouette et le vol pesant de la chauve-souris.

Ces impressions que nous venons d'esquisser en larges traits, nous les avons cherchées, nous les avons rencontrées bien des fois; elles nous ont donné les heures les plus charmantes, les moins agitées de notre vie. Nous ne pouvons plus guère nous les procurer maintenant, mais leur souvenir ne nous laisse jamais indifférent; c'est un des meilleurs et des plus aimés. Aussi parmi tant de notes fugitives, où nous avons consigné le résultat de nos études et de nos observations, celles-là sont toujours feuilletées et consultées de préférence. On ne sera donc pas étonné de nous voir livrer à la publicité, l'ensemble des faits que nous avons recueillis.

Il y a trente ans, que déjà nous publiions la monographie des oiseaux chanteurs du département de la Meuse. Ce travail alors flatteusement accueilli, nous l'avons amélioré, et nous le reproduisons en y ajoutant une série d'études anologues sur les autre-oiseaux de la contrée. Ainsi seront complétées ces simples esquisses ornithologiques.

Nous n'avons pas la prétention de faire une œuvre scientis fique; ce serait une tentative au-dessus de nos forces autant

qu'inutile. Les traités spéciaux abondent, pourquoi les refaire? Nous ne voulons que fournir aux hommes intelligents, le moyen facile de ne pas rester étrangers à cette partie de l'histoire naturelle dont ils ont le plus fréquemment les sujets sous les yeux, et qui certes les intéressera davantage.

Nous partagerons notre travail par groupes ou grandes divisions, réunissant les oiseaux de mœurs ou d'habitudes analogues. Ce n'est point la méthode naturelle qui a pour base la conformation physique des espèces; les savants seuls, les hommes spéciaux pourraient y trouver à redire; la nôtre est accessible à tous, et c'est pour tous que nous écrivons.

PREMIER GROUPE.

LES OISEAUX DE PROIE.

Sous ce nom sont compris de nombreux oiseaux, qui sont les tyrans et les chasseurs des airs. Puissamment organisés pour le vol, armés de serres aiguës et d'un bec acéré, ils vivent aux dépens des espèces moins fortes de leur race, et se repaissent de leurs chairs palpitantes. Au besoin même, les petits quadrupèdes, des poissons, des reptiles, des insectes, servent à quelques-uns de pâture. Leur vue jette toujours l'épouvante dans le monde ailé, pour qui se réalise, comme pour le reste du monde organisé, l'adage de notre grand fabuliste :

> La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Les uns chassent pendant le jour; ils sont appelés les *oiseaux de proie diurnes;* on donne à ceux qui ne sortent qu'au crépuscule ou pendant les ombres de la nuit, le nom d'*oiseaux de proie nocturnes.* Ce sont, dans le groupe, deux tribus bien distinctes, ayant chacune plusieurs familles, dont les espèces se reconnaissent à des caractères propres et plus ou moins tranchés.

PREMIÈRE TRIBU. — *LES DIURNES.*

C'est dans cette tribu que sont compris les plus grands et les plus robustes des oiseaux du groupe.

I. — LES AIGLES.

En tête figure la famille des Aigles.

1. Depuis plusieurs années, quelques AIGLES ORFRAIES ou PYGARGUES (*Aquila Ossifraga*), Gm., ont été vus et tués dans le département de la Meuse. L'un d'eux, qui subit ce sort en 1853, avait été remarqué pendant plus d'un mois, dans la prairie voisine du fleuve, au-dessous de Verdun. Il allait et venait, poursuivant les troupes nombreuses de canards, et échappant, par son vol élevé et rapide, au plomb des chasseurs. Un d'entre eux, plus habile ou plus heureux, affuté le long des hautes berges, finit par en avoir raison et le jeta par terre. Pauvre bête!

> ..... Sur le sol étendue,
> Désormais hors d'état de planer sur la nue.

C'était une jeune Orfraie, comme tous les individus de l'espèce qui s'égarent dans nos contrées; elle était encore couverte de son plumage brunâtre, et sans doute ne s'était éloignée du lieu de sa naissance que dans l'espoir de trouver sur nos rivages une ample nourriture. Mais le vulgaire, qui confond sous une appellation commune, tous les tyrans des airs, n'avait pas moins décidé, qu'elle devait être regardée comme un magnifique aigle doré.

L'Orfraie habite tout le nord de l'Europe et fréquente ordinairement les bords de la mer et des grands lacs. C'est là que, perchée sur le sommet d'un arbre élevé ou sur la cîme d'un rocher, elle attend patiemment sa proie qui se compose de poissons, d'oiseaux et de mammifères aquatiques, quelquefois même de

reptiles. Elle ne quitte les lieux où elle a établi sa demeure que quand le besoin la presse.

2. Une fois ou deux on a signalé l'apparition d'un aigle de moyenne taille, le Jean-le-Blanc (*Aquila Brachydactyla*), Meyer, facilement reconnaissable à la couleur blanche du sommet de sa tête et des parties inférieures, parsemée de quelques taches d'un brun clair. C'était autrefois, au dire de Belon, un oiseau très-commun en France; mais il y est devenu rare et ce n'est qu'en Allemagne qu'on le trouve plus fréquemment. Il ne chasse que le matin et le soir, faisant une guerre très-active au même gibier que l'Orfraie, aux lézards et même aux grenouilles. Son aire, établie d'ordinaire sur les grands arbres ou dans les hautes bruyères, ne renferme jamais plus de deux ou trois œufs, d'un gris lustré sans aucune tache.

3. L'Aigle-Balbuzard (*Pandion fluvialis*), Savigny, est bien moins rare, et il n'y a guère d'année qu'on n'en voie quelque couple chassant sur la Meuse. Caractérisé par son manteau d'un brun noirâtre, par la large bande brune qui lui descend de l'œil, le long du cou, il est le plus intrépide pêcheur de tous les oiseaux carnassiers, et il montre autant de courage à fondre sur d'énormes poissons au sein des eaux, que le Faucon à poursuivre sa proie dans les airs.

Ses longues ailes, fermes et pointues, lui servent aussi à planer et à se balancer comme ce dernier dans l'espace, puis à tomber avec la rapidité de la foudre sur sa victime, qu'il ne saisit souvent qu'à plusieurs pieds au-dessous de la surface des flots. C'est pour faciliter cette immersion que la nature prévoyante a revêtu ses cuisses et ses jambes de plumes courtes et tassées; c'est pour qu'il puisse saisir et retenir sans effort sa proie écailleuse et visqueuse, qu'elle a garni les plantes de ses pieds, ses doigts et ses tarses, d'écailles rudes comme des râpes; qu'elle l'a armé d'ongles si grands, demi-circulaires et cylindriques, pouvant aussi facilement pénétrer sous les écailles que s'en retirer, et qu'elle lui a donné dans la pointe très-prolongée et très-acérée de son bec, un instrument nécessaire pour entamer et dépecer la peau coriace ou écailleuse de la plupart des poissons.

Le Balbuzard habite l'intérieur des terres voisines des eaux douces, des lacs et des rivières. Perché sur une branche ou sur la pointe d'un rocher, il y attend patiemment, dans une immobilité complète, qu'un poisson vienne à sa portée et qu'il puisse l'enlever et venir le dépecer sur la rive.

II. — LES FAUCONS.

Les espèces de la famille des Aigles ne paraissent qu'accidentellement, on vient de le voir, dans notre département; elles n'y sont jamais sédentaires : il n'en est pas de même des Faucons. Si quelques-unes n'y sont que de passage, les autres y nichent et s'y propagent. Plusieurs sont connues des fermières par leurs déprédations dans la basse-cour et la guerre qu'elles font aux volailles; toutes sont redoutées des chasseurs, qui leur attribuent de nombreux méfaits et les poursuivent à outrance. Il ne faudrait pas cependant les condamner toujours sans discuter les accusations à leur charge, et sans plaider en leur faveur les circonstances atténuantes. Ce sera notre rôle à l'occasion.

De tous les oiseaux de proie, les Faucons sont les plus beaux de forme, les plus courageux et les plus agiles ; ce sont eux qui ont la livrée la plus brillante. Ils réunissent toutes les qualités disséminées dans les autres individus de ce groupe. Organisés pour un vol long et soutenu, d'une légèreté sans égale, ils semblent nager dans l'air, et en les voyant planer à perte de vue, sans que leurs ailes remuent, on ne les croirait pas au milieu d'un élément d'une si grande ténuité et si peu résistant. La nature les a de plus puissamment armés d'un bec muni d'une dent, quelquefois de deux, et d'ongles longs, acérés et courbés en demi-cercle. Chez les Faucons, la femelle est généralement plus grande que le mâle, qui s'appelle *Tiercelet*.

4. Le Faucon Pélerin (*Falco Peregrinus*), L., qui a donné son nom à toute la famille, peut être regardé comme rare dans toute l'étendue de la Meuse, quoique son goût pour le vagabondage, secondé par une grande puissance de locomotion, paraisse devoir l'y amener plus souvent. Cet intrépide chasseur s'attaque à

tous les oiseaux de sa taille; son courage et son audace n'ont rien d'égal, quand il est pressé par la faim ou par les exigeantes importunités de sa famille. Il ne se fait même alors, dit-on, aucun scrupule de s'attaquer à quelqu'un de ses congénères.

L'hiver, quand les canards abondent sur les eaux, il leur fait une guerre impitoyable. Perché sur quelque saule ou sur un haut peuplier qui commande la vue des étangs, il choisit une victime dans la troupe qui fuit le long des rives; il s'élance avec une promptitude incroyable, la saisit à la surface des eaux et disparaît avec elle dans les roseaux, tandis que le reste de la bande effarée tourne et retourne, pour fuir enfin dans la plaine.

Nous n'avons vu le Pélerin qu'aux environs de Verdun et de Brieulles-sur-Meuse. C'était en hiver.

Au moyen-âge, la fantaisie prit à quelques chasseurs d'utiliser cet oiseau, pour s'emparer du gibier qui leur échappait par la rapidité de sa fuite. L'art de dresser ces oiseaux fut bientôt professé par des hommes qui y appliquèrent leur intelligence, et la fauconnerie prit place parmi les industries humaines les plus prisées, comme sont toutes celles qui sont inutiles. Elle eut ses règles, ses lois, sa langue, jargon barbare et ridicule. C'était un des plaisirs le plus en honneur parmi la noblesse que la chasse à l'oiseau, et les miniatures de ce temps représentent les châtelaines portant le faucon sur leur poignet ganté. L'invention de la poudre à canon a fait disparaître cette chasse : car le plomb va plus sûrement atteindre l'animal qui fuit que ne pouvait le faire la flèche ou l'oiseau. Partout elle est tombée en désuétude.

5. Ce n'est pas sans raison que le HOBEREAU (*Falco Subbuteo*), L., a été nommé un Faucon pélerin en miniature. La similitude des formes et du vol justifient cette expression. Cependant, contrairement au Pélerin, le Hobereau préfère les districts boisés aux pays découverts. Il est bien plus commun que son congénère et niche dans les forêts des environs de Verdun. Ses œufs, au nombre de quatre, sont de couleur blanchâtre, inégalement mouchetés de points olivâtres et de taches noires plus grandes.

Le courage et l'adresse du Hobereau sont des plus remar-

quables. C'est plaisir de le suivre de l'œil poursuivant les perdrix et les tourterelles, et de voir avec quelle promptitude, au moyen de cercles rapides, il arrive sur sa proie. On reconnaît facilement sa présence à son cri strident et aigu qu'on peut rendre par les syllabes *két*, *két*, *két*, *két*, et à ses ailes plus longues que l'extrémité de la queue.

6. L'Emérillon (*Falco Æsalon*), Temm., qui n'est que de passage, arrive l'automne dans le département. Il affectionne les plateaux nus et dépouillés. Les mâles adultes sont fort rares, et l'on ne voit guère que des femelles ou des jeunes de l'année.

Dans les endroits en partie clôturés, son vol est bas et rapide quand il fourrage; c'est avec une adresse consommée qu'il masque son approche, en longeant une haie épaisse ou une rive élevée, au delà de laquelle il avait remarqué une volée d'alouettes ou d'étourneaux banquetant dans un champ. Il calcule si justement les distances, qu'arrivé en face du lieu où les oiseaux picorent dans une fausse sécurité, franchir la haie, s'élever au-dessus de la rive, sont pour lui l'affaire d'un instant. Plus petit de taille que le précédent, il s'en distingue encore par la dimension de ses ailes, qui n'aboutissent qu'aux deux tiers de la longueur de la queue.

7. De tous les oiseaux que le garde-chasse a inconsidérément inscrits sur son livre noir, le Faucon Cresserelle (*Falco Tinnunculus*), L., est peut-être, après la Chouette Effraie, le plus grand destructeur de souris, de petits quadrupèdes et de reptiles malfaisants. Il semble surtout friand du mulot, *Mus sylvaticus*, L., dont on connaît les ravages sur l'écorce et les racines supérieures du jeune bois et des arbres fruitiers. Il dévore encore quantité d'insectes, qui, à l'état de larves, sont des plus nuisibles à la végétation.

Ce faucon est un oiseau migrateur qui disparaît aux premiers froids de l'hiver et commence à se remontrer en février. Le nombre des Cresserelles s'accroît beaucoup dès le milieu de mars. On les entend alors à toute heure du jour; l'homme curieux d'étudier la nature peut les voir, ou s'élever dans les airs, ou planer près de terre, prêtes à fondre sur une malheureuse sou-

ris, ou passant en revue les nids déserts des corneilles et des pies, afin de s'assurer un logement commode pour leur prochaine incubation.

Après la moisson et le glanage, la Cresserelle vient planer sur les champs de chaume, où pendant longtemps elle trouve à se repaître de sa nourriture favorite. On sait qu'à cette époque, les insectes coléoptères qui s'attachent aux arbres, tels que cerfs-volants, hannetons, cétoines ou gros vers, qui lui servent de nourriture journalière pendant l'été, commencent à devenir rares ou difficiles à découvrir. Aussi à mesure que la saison avance, elle abandonne tout à fait les bois et les forêts pour les plaines découvertes où la faucille lui révèle les traces longtemps cachées du mulot, là encore où le grain tombé sous les moyettes, attire les troupes errantes des campagnols. C'est par centaines qu'elle dévore ces petits quadrupèdes si nuisibles au fermier et au propriétaire de jeunes plantations. Elle est aussi friande de sauterelles; et ce n'est que dans le cas de nécessité, lorsque le gibier à poil fait défaut, qu'elle se jette sur les alouettes ou les perdrix et qu'elle se hasarde à faire la guerre aux habitants emplumés de la basse-cour.

Je n'ai jamais vu la Cresserelle dans le midi du département, tandis qu'elle est commune dans les arrondissements de Verdun et de Montmédy.

8. Comme ce faucon est le plus insectivore, le plus inoffensif et même le plus utile de tous ceux de sa tribu, de même l'Epervier (*Falco Nisus*), L., en est proportionnellement à sa force et à sa taille le plus carnassier. Contrairement à la Cresserelle, il préfère les oiseaux aux quadrupèdes. Son courage, sa hardiesse, son mode silencieux et furtif de s'approcher de ses confiantes victimes, les ravages qu'il exerce parmi les petites tribus ailées, le rendent de beaucoup le plus destructeur de tous nos oiseaux de proie.

Je dirai ici, en passant, que la forme du pied et la longueur des doigts semblent déterminer assez exactement les penchants particuliers des différentes branches de cette nombreuse famille. Ainsi, par exemple, la Cresserelle, un vrai faucon, comme

l'indiquent la dentelure solide de sa mandibule supérieure et son iris foncé, a, par ses habitudes et la nature de sa proie, bien plus de rapports avec le Busard et la Soubuse, qu'avec son congénère le Faucon Pélerin. L'Epervier, au contraire, qui, par la membrane flexible de sa mandibule supérieure, par son iris d'un jaune-clair, par son tarse mince et allongé, par ses ailes courtes et arrondies, s'éloigne à tant d'égards du vrai type des faucons, présente cependant quelque analogie avec le Pélerin par son goût décidé pour les proies emplumées et par la hardiesse qui fait le fond de son caractère. Comme lui, il a les doigts d'une longueur excessive et admirablement disposés pour saisir les oiseaux et pénétrer dans les plus épais plumages.

La femelle de l'Epervier est tellement supérieure au mâle par la taille et la force, que quelques ornithologistes ont été tentés de croire à deux espèces différentes. Dans les maraudes auxquelles ces oiseaux se livrent pour nourrir leurs petits, la femelle attaque elle-même le gibier, tandis que le mâle plus petit et plus faible, se borne à écumer les haies, à enlever sur les arbres le Bruant épouvanté, le craintif Bouvreuil, ou enfin à plonger dans les haies vives qu'il traverse, emportant dans ses serres le Moineau qui remplit en vain l'air de ses cris de détresse.

Ce petit tyran des bois poursuit sa proie avec une impétuosité si aveugle, qu'il n'est pas rare de le voir donner dans les napes des oiseleurs, à la suite des autres petits oiseaux, et s'y prendre avec eux. Je l'ai vu souvent, en chasse des lavandières et des alouettes, se jeter dans les filets que les pêcheurs suspendent le long des rives de la Meuse, pour les faire sécher au sortir de l'eau. Une fois on en saisit un dans un tas de fagots, où il s'était fourvoyé à la suite d'un pinson effaré, sans pouvoir reculer. Ce jour là, le voleur fut volé.

Malheureusement les méfaits de l'Epervier pèsent sur plusieurs de nos oiseaux inoffensifs, sur le Coucou, par exemple, qui, de loin, ressemble tellement au mâle, qu'on confond aisément leur vol, quand on ne distingue ni les pieds ni le bec. C'était dans l'antiquité une croyance admise; c'est encore de nos

jours, pour le vulgaire, un fait avéré, que les oiseaux qui sont des coucous en été, deviennent des faucons en hiver.

L'Epervier est répandu et niche dans tout le département; c'est le plus commun de tous nos oiseaux de proie. Sa couvée, qu'il place sur les arbres, est de trois jusqu'à six œufs d'un blanc sale, marqués de taches rousses, plus ou moins angulaires.

9. L'Autour (*Falco Palumbarius*), L., qui, par ses habitudes et sa conformation, a tant de rapports avec l'Epervier, ne se rencontre guère, sauf peut-être quelques couples rares et isolés qui s'établissent dans les grandes forêts montagneuses de l'Argonne; il doit être considéré comme oiseau de passage. Du reste, parmi les faucons, c'est un des plus forts et des plus élégants. Rien de plus gracieux que de le voir planer à perte de vue, ou décrire de longues spirales dans les airs. Mais, comme l'Epervier, il chasse pour ainsi dire à la surface du sol, dont il parcourt en planant avec rapidité les divers accidents. Il y surprend les espèces d'oiseaux qui s'élèvent peu dans les airs, les poursuit avec intrépidité jusqu'au milieu des bocages et sous les taillis, où il les saisit au moyen de ses pattes longues et agiles.

On reconnaît facilement l'Autour à son manteau d'un cendré bleuâtre et au fond blanc des parties inférieures, coupé de bandes transversales et de raies étroites longitudinales d'un brun foncé; chez les jeunes, le dessous du corps est d'un roux blanchâtre.

Autrefois, on dressait l'Autour comme le Pèlerin à la chasse de l'oiseau; mais c'était plutôt chez les particuliers et les simples gentilshommes, parce qu'en exigeant moins de dépense, il rapportait plus de profit.

Parmi les faucons, c'est un des plus destructeurs; s'il purge en effet les champs de quelques souris et taupes, s'il enlève les écureuils, il fait surtout la guerre aux jeunes lièvres, aux oisons et cannetons, aux pigeons dont il est le fléau, et, en général, à toutes les volailles.

III. — LES MILANS.

10. Ceux qui ont vu dans les airs le magnifique oiseau qu'on appelle le Milan royal (*Falco Milvus*), L., n'ont pu s'empêcher d'admirer la grâce inimitable de son vol et de déplorer avec chagrin la persécution obstinée qui l'a presque banni de nos bois. Malheureusement, sa disparition n'inspire guère à la population rurale les mêmes regrets qu'à l'ornithologiste. Elle en parle toujours comme du plus grand maraudeur de toute la tribu des oiseaux rapaces; elle assure que telle est sa prédilection pour la jeune volaille, que lorsqu'il a jeté son dévolu sur une ferme, la mort ou le piége peuvent seuls l'empêcher d'emporter jusqu'au dernier poulet.

Ces torts attribués au Milan royal sont évidemment exagérés et largement compensés par les services incontestables qu'il rend à l'agriculture, en faisant une chasse assidue et continuelle, non-seulement aux petits mammifères rongeurs et insectivores, mais encore aux lézards, aux serpents, et surtout aux gros insectes diptères.

Les rochers escarpés, les grands arbres des forêts sont généralement les lieux que choisissent les Milans pour établir leur nid, qu'ils construisent sans beaucoup d'art, avec de petites branches entrelacées, sur lesquelles ils posent une couche de gramen. La ponte est de trois à cinq œufs blancs, tachés de roux. On les trouve dans tout le département, et ils y sont sédentaires.

11. Le Milan noir (*Falco Ater*), L., n'y est que de passage accidentel. Il paraît préférer le poisson à toute autre nourriture. Son manteau est d'un gris brun très-foncé, et des taches longitudinales s'étendent sur ses parties inférieures d'un brun roussâtre.

IV. — LES BUSES.

12. La Buse commune (*Falco Buteo*), L., est le moins rare des oiseaux de proie, quoique sa taille, sa paresse et sa stupidité la signalent à l'observation et par conséquent à la destruction. Elle pose le plus souvent son nid dans les grands bois. Les nombreuses variétés de plumage qu'on remarque dans le mâle de cette espèce, et dans ses congénères, ont donné naissance à une foule d'espèces imaginaires. Le fait est qu'au bon vieux temps, quand tous ces oiseaux abondaient dans le pays, l'étude de l'histoire naturelle, fort négligée, rendait les distinctions spécifiques vagues et obscures; le plus léger rapport de nuances était regardé comme une affinité bien plus certaine que la similitude des formes, et cette erreur fortifiée encore par les variations continuelles dans le plumage des oiseaux imparfaits de l'espèce, a donné lieu à une foule de noms locaux; il ne faudrait rien moins qu'un Thésée en ornithologie pour se tirer de ce labyrinthe.

La Buse, qui se jette sur sa proie du haut des arbres, sans la prendre jamais au vol, comme la plupart des rapaces, est plus nuisible que pas un du pays. Elle fait une chasse active au petit gibier, et détruit une quantité considérable de lapereaux, de perdrix, de cailles et d'alouettes, dommage que ne compensent pas les services qu'elle rend en attaquant des reptiles, de petits rongeurs et des insectes, surtout de la famille des coléoptères.

13. La Bondrée Apivore (*Falco Apivorus*), L., est ici, comme partout ailleurs, un oiseau assez rare. C'est un ardent destructeur de guêpes, qu'on distingue à son tarse réticulé. Au lieu de sauter comme l'épervier et l'autour, au lieu de se redresser comme eux, sa marche n'est qu'une course rapide pareille à celle du vanneau, son regard humble et craintif est encore une distinction notoire, qui la sépare des autres membres plus guerriers de sa famille. Elle nous vient des contrées orientales; je ne l'ai rencontrée que trois ou quatre fois.

14. Je ne veux pas omettre de mentionner une fort jolie espèce, la Buse Pattue (*Falco Lagopus*), L., qui a les pieds emplumés jusqu'aux doigts. On la voit moins communément encore que la Bondrée. C'est en automne et en hiver qu'elle apparaît le long des bois voisins des marais et des eaux. Moins pillarde que la Buse commune, elle s'attaque quelquefois aux lapereaux et aux volailles, mais plus souvent aux rats d'eau, aux taupes et aux grenouilles. Elle se perche sur les arbres morts.

V. — LES BUSARDS.

Il n'existe pas de lacune dans la nature; *Natura nihil facit per saltum.* L'étude générale de l'histoire naturelle démontre à chaque pas la vérité de cet axiôme. L'ornithologie de ce département, dans sa sphère limitée, nous fournit souvent l'occasion de remarquer l'étroite affinité qui règne entre les diverses familles d'oiseaux et combien est peu sensible la transition d'un genre ou d'une tribu à l'autre. Ainsi la Chevêche, par le développement incomplet de son disque facial, par la rapidité de son vol, la hardiesse de son attaque et ses habitudes diurnes, tient à quelques égards beaucoup plus du Faucon que de la Chouette, tandis que le Busard Saint-Martin semble se rapprocher de cette dernière. Quand l'ornithologie était encore dans l'enfance, le plumage très-varié du genre Busard, *Circus*, avait fait croire à un grand nombre d'espèces qu'on sait aujourd'hui se borner à trois : le Busard des marais, — Saint-Martin et — Montagu, dont les nuances diffèrent selon l'âge et le sexe. Chez les deux dernières, les mâles, après la première mue d'automne, commencent à prendre le plumage adulte, qui n'atteint sa perfection qu'au bout de trois années révolues au moins. La couleur est bleue pour les parties supérieures, et blanche sur les parties inférieures.

15. Le Busard Saint-Martin (*Falco Cyaneus*), Montagu, habite les grandes forêts et niche à terre, dans les hautes herbes des taillis. C'est le fléau du jeune gibier. Il est commun dans la forêt de Lisle-en-Barrois. La femelle ou Soubuse et les jeunes diffè-

rent considérablement du mâle par les teintes de leur plumage, où dominent le roux et le jaune roussâtre.

16. Le Busard Montagu (*Falco Cineraceus*), Mont., se distingue du précédent, non-seulement par une forme plus svelte et plus légère, mais encore par une bande obscure sur les secondes plumes alaires et par plusieurs bandes noirâtres, sur les couvertures inférieures des ailes. Les femelles sont bien plus grosses que les mâles, d'une couleur brune plus ou moins variée de nuances d'un jaune rouge. A mesure que l'oiseau avance en âge, les bandes longitudinales des parties inférieures deviennent plus étroites et plus distinctes, tandis que le fond prend une teinte plus claire. Les jeunes de l'année ressemblent aux femelles, mais sont moins bigarrés.

L'oiseau Montagu vient des pays orientaux de l'Europe, et n'est que de passage très-accidentel dans la Meuse. C'est un grand destructeur de petits oiseaux et surtout de reptiles.

17. Le Busard des marais (*Falco Rufus*), L., toujours rare, quoique moins que le précédent, se rencontre dans les roseaux et les buissons voisins des marais et des grands étangs, quelquefois sur la Meuse. Il fait la chasse aux oiseaux d'eau, aux souris et aux mulots, et ne dédaigne pas, quand il est pressé par la faim, les grenouilles et les poissons. Je l'ai vu prestement enlever un chevenne. Le vieux mâle se reconnaît à la couleur blanc jaunâtre de sa tête, de son cou et de sa poitrine. Le roux plus ou moins foncé domine sur le plumage de la femelle.

DEUXIÈME TRIBU. — *LES NOCTURNES.*

Cette dernière famille des Busards nous conduit, par une gradation facile, à la tribu des oiseaux de proie nocturnes. En effet, le plumage fin et un peu gris, le disque facial ou cercle de plumes courtes et frisées qui décrit en partie le contour de la face, la légèreté et l'étroitesse des formes, annoncent clairement l'affaiblissement du caractère extérieur du faucon, et le dévelop-

pement de celui des oiseaux de nuit, qu'on n'a pas sans quelque raison nommés les *phalènes de la race emplumée.*

Cette tribu des oiseaux nocturnes comprend deux familles, les *hiboux* et les *chouettes*, caractérisées l'une par la présence, et l'autre par l'absence d'aigrettes sur la tête.

I. — LES HIBOUX.

18. A la première se rapporte d'abord le Hibou Grand-Duc (*Strix Bubo*), L. C'est un magnifique oiseau, rare il est vrai, mais qui s'est montré plusieurs fois aux environs de Verdun. On a pris le dernier dans les carrières ouvertes le long du chemin qui va de Bras à Douaumont. Il est le plus grand des oiseaux de nuit. Son cri fort et puissant, plus lent quand il a faim, s'entend au loin, et peut se rendre par les mots *huihou*, *houhou*, *pouhou.*

Il fait une chasse très-active aux petits rongeurs ainsi qu'au gibier de moyenne taille, aux lézards et aux grands coléoptères. Son nid, fait de petites branches de bois sec, entrelacées de racines souples et garni de feuilles au dedans, renferme deux ou trois œufs d'un blanc sale, un peu plus gros que ceux d'une poule, mais je n'ai pas entendu dire qu'on l'ait jamais trouvé dans le département.

19. On rencontre au contraire très-communément le Hibou Moyen-Duc (*Strix Osus*), L., car il habite toutes les forêts où il y a des arbres creux, les masures et les maisons ruinées. Il fait entendre pendant la nuit un gémissement plaintif, que le vulgaire considère comme un fâcheux présage. Son nid, qu'il établit dans quelque cavité, dès le mois de février, renferme quatre ou cinq œufs presque ronds et d'un blanc jaunâtre. Outre les Moyens-Ducs indigènes, il nous en arrive d'autres, quelquefois très-nombreux, en automne. Cet oiseau rend les services les plus utiles en détruisant un grand nombre de petits mammifères et d'insectes nuisibles. Ce serait donc à tort qu'on lui ferait la guerre.

20. Une espèce moins connue quoiqu'elle ne soit pas très-rare, c'est le Hibou Brachyôte (*Strix Brachyôtos*), L., ainsi nommé parce qu'il a, chez les mâles seulement, les aigrettes très-pe-

tites, et composées d'une à trois plumes en tout. Il est de passage en automne dans tout le département : c'est le soir qu'il cherche sa proie, qui se compose de souris, de mulots et de petits oiseaux dont il rend les poils, les plumes et les os après avoir digéré les parties molles.

II. — LES CHOUETTES.

La famille des chouettes a aussi plusieurs représentants.

21. D'abord nous citerons la HULOTTE ou CHAT-HUANT (*Strix Aluco*), L., qui habite les bois épais et les hautes futaies. Quoique son innocuité ne soit pas aussi avérée que celle des espèces suivantes, puisque quelques petits levreaux, paraît-il, deviennent parfois victimes de ses expéditions nocturnes, elle attaque rarement le gibier; elle fait sa proie ordinaire des rats, des souris, des petits oiseaux, des reptiles et des gros insectes. La destruction des vieux chênes, l'enlèvement de tous les châblis, tend à faire disparaître graduellement l'espèce de ce pays : car c'est dans les trous de leurs branches que la hulotte dépose ses œufs et élève ses petits. Les chasseurs, qui vont en mars tirer la bécasse au cul-levé, la rencontrent souvent à la tombée de la nuit, et plus d'une fois une fatale méprise lui fait recevoir le plomb mortel destiné à un gibier plus recherché.

22. L'EFFRAIE ou FRESAIE (*Strix Flammea*), L., type évident du genre, est fort répandue, surtout dans les localités où il y a de vastes granges et de hauts et vieux clochers. Les fermiers n'ont pas encore compris, pour la plupart, qu'ils ne doivent pas s'en prendre à elle de certaines disparitions de volailles et de pigeons, et que les services si hautement vantés d'un chat contre les rats et les souris, sont loin d'égaler ceux que leur rend cet utile et vaillant oiseau. Aussi au lieu de chercher à le tuer, et de suspendre, en guise de trophée, sa dépouille à la porte de leurs granges, devraient-ils lui assurer la protection et l'encouragement auxquels il a des droits impossibles à contester,

23. La CHEVÊCHE ou CHOUETTE COMMUNE (*Strix Passerina*), L., se rencontre le plus souvent dans les carrières isolées, sous la

couverture de chaume de quelque cabane champêtre, sous les combles d'une église de village, et même dans les trous des gros noyers et des vieux arbres. Cette espèce semble beaucoup moins que tous ses autres congénères, incommodée de la lumière du jour; elle vole même au grand soleil, avec une hardiesse et une précision remarquables. Je l'ai vue des heures entières perchée sur un haut pignon, longtemps avant le crépuscule. Sa proie est la même que celle de la Cresserelle. Elle fait la guerre aux souris, aux mulots et aux jeunes oiseaux, et poursuit avec énergie les coléoptères et surtout les hannetons. C'est un oiseau sans peur, car un couple établi pendant plus de six ans, dans un bâtiment voisin de la maison que j'habitais, se jetait intrépidement sur mon chat et sur un petit épagneul, quand ils couraient dans le jardin. Ma présence ne l'arrêtait pas, et il revenait à la rescousse, tant que chat et chien n'avaient pas décampé. Les petits de la Chevêche, qui éclosent au commencement d'avril, ne quittent pas le nid avant la Saint-Jean, le père et la mère les obligeant à coups d'ailes à rentrer au logis, quand ils veulent devancer le moment de l'émancipation.

24. Une seule fois nous avons vu dans le département une Chevêchette (*Strix Acadica*), L., qui s'était prise aux réjaux. C'est une chouette en miniature, de la grosseur d'un merle, et que ses tarses et ses doigts, garnis jusqu'aux ongles d'un duvet très-abondant, empêchent de confondre avec la précédente. Elle habite les régions septentrionales, où elle niche dans les forêts de sapins ou les fentes des rochers, et ne paraît que très-accidentellement dans l'Est de la France.

DEUXIÈME GROUPE.

LES CORBEAUX.

Les oiseaux que nous réunissons dans ce groupe, quoique tous omnivores, ont droit de prendre ràng après les rapaces, en raison de leur bec très-fort, gros, tranchant sur les bords et

courbé vers la pointe, et parce que la plupart d'entre eux sont plus ou moins carnivores.

Les espèces qui le composent se rapprochent non-seulement par les mêmes mœurs dans l'état sauvage, telles que de se réunir en bandes, pour aller à la pâture ou de se percher la nuit dans les futaies et les forêts, mais encore par d'autres particularités qui leur sont communes en domesticité, telles que l'instinct qui les porte à cacher leur nourriture, ou les objets brillants, telles surtout que leur aptitude à imiter et à contrefaire les voix et cris étrangers.

A l'exception du Corbeau noir, qui a donné son nom à tout le groupe, la plupart des espèces vivent ou paraissent dans le département.

25. En tête, il faut placer la Corneille commune ou noire (*Corvus Corone*), L., la plus commune de toutes. Pendant le printemps et l'été, elle fréquente plus particulièrement les districts boisés du pays, où, malgré les dangers que lui fait courir l'industrie des dénicheurs, elle ne paraît pas diminuer sensiblement. Après la naissance des feuilles, il n'est pas facile de découvrir sa demeure. Cet oiseau est si ombrageux, si solitaire alors, que rarement deux nids sont voisins l'un de l'autre. C'est surtout au milieu des forêts de chênes et des épais halliers embarrassés de ronces qu'il jouit d'une assez grande sécurité, et trouve amplement à satisfaire ses habitudes vagabondes et son goût prononcé pour toute espèce de nourriture animale. Outre les nouveau-nés des petits quadrupèdes, la chair morte, les œufs de perdrix, la Corneille noire est encore extrêmement friande de la moule d'eau douce qui abonde dans tous les ruisseaux. Dans les derniers jours de l'automne et pendant l'hiver, elle se met à l'œuvre, sort des bois et se répand sur les bords de la Meuse et des autres cours d'eau. On la voit exprimant sa joie et annonçant sa trouvaille à ses compagnes par de fréquents croassements. L'une vole activement près des bords de l'eau, s'arrêtant de temps à autre pour saisir et dévorer les moules dès qu'elle les aperçoit; une autre s'avance dans l'eau jusqu'à mi-jambes, regardant attentivement les points qu'elle découvre en se retirant; une

troisième y plonge la tête et en retire une moule, qu'elle brise en deux ou trois coups de bec et dont elle dévore à l'instant le contenu. On peut aller faire cette étude de mœurs, sur la chaussée qui conduit de la Galavaude, faubourg de Verdun, à Belleville.

26. La Corneille mantelée (*Corvus Cornix*), L., reconnaissable à son cou, à son manteau et à sa poitrine d'un gris cendré, a les mêmes habitudes. Elle se mèle avec l'espèce précédente, mais elle est moins nombreuse et ne niche pas dans nos contrées où elle n'arrive qu'en automne.

27. Le Freux (*Corvus Frugilegus*), L., affectionne de préférence les terres labourées, où il trouve les vers, les insectes et les graines dont il se nourrit. Il ne vient au bord des eaux qu'à l'époque des grandes gelées. A part quelques couples sédentaires qui nichent sur les arbres élevés des forêts, il arrive en grandes bandes à l'approche de l'hiver dans nos campagnes. Outre qu'il est un peu plus petit que la Corneille noire, il s'en distingue encore par la couleur noire violette de son plumage. Il doit à l'habitude qu'il a de fouiller dans la terre pour y chercher sa nourriture, d'avoir ordinairement la base du bec dénudée de plumes. Oiseau éminemment utile, et du reste mauvais gibier, il s'impose au respect des chasseurs qui trouveront de meilleures occasions d'exercer leur adresse.

28. Il n'est personne qui n'ait vu voleter en croassant autour des édifices gothiques, des hauts clochers à jour et des grandes ruines, la Petite Corneille qu'on appelle le Choucas (*Corvus Monedula*), L. C'est là qu'il niche et qu'il cherche sa nourriture, qui se compose de larves d'insectes, de hannetons et de vers. Il mange aussi les œufs des petits oiseaux, des graines, des légumes à gousses et des fruits. Il n'est nulle part sédentaire dans la Meuse, et on ne l'y voit qu'accidentellement en hiver, mêlé aux bandes des autres corneilles. Son plumage est partout de couleur noire lustrée de violet, à l'exception de l'occiput et du haut du cou qui sont gris cendré.

29. Aucun oiseau plus connu, plus commun que Margot la Pie (*Corvus Pica*), L., à la longue queue étagée, aux ailes

courtes, à la marche sautillante, au plumage mélangé de blanc et de noir profond et velouté.

L'étude des mœurs de la Pie offre les particularités les plus intéressantes. Aucun oiseau n'est plus ombrageux et plus défiant. Un rien la tient en émoi et la fait envoler. L'approche de l'homme surtout la détermine à fuir au loin. Elle ne redoute au contraire ni les chiens, ni les renards, ni les oiseaux de proie grands et petits; elle lutte contre eux avec une vaillance sans égale, et ne cesse de les harceler de ses cris et de ses coups de bec, que quand elle les a fait fuir au loin. Comme presque tous ses congénères, la Pie a un instinct de prévoyance remarquable. Elle cache les restes des aliments dont elle vient de se repaître, et fait en automne des provisions pour les mauvais jours. Ces provisions consistent surtout en glands, faînes, noisettes et fruits secs. Ce qui ne l'empêche pas de faire à l'occasion la guerre aux oiseaux jeunes, malades ou pris au piége, et de manger lès œufs qu'elle rencontre. C'est vraiment un oiseau ravageur et pillard, et, n'était la destruction qu'elle fait des petits rongeurs, des gros insectes et de leurs larves, on pourrait à bon droit la considérer comme un fléau pour l'agriculture. Tout lui est bon, le raisin, les légumes secs, comme les fruits des vergers.

La Pie a des goûts sédentaires et fréquente habituellement les bois et bosquets voisins des prairies. C'est là qu'elle établit son nid sur la cîme d'un peuplier ou de quelque haut arbre, et y pond cinq ou six œufs d'un vert blanchâtre moucheté de gris et de brun. Les jeunes s'apprivoisent aisément, se familiarisent et apprennent à répéter quelques mots qu'ils ont souvent entendus. C'est chez la Pie élevée en captivité, qu'on a surtout constaté l'instinct qui la porte à dérober et à cacher les objets brillants. Il lui a valu le surnom peu flatteur de *voleuse*, de *gazza ladra;* on en a fait le type des larrons et, dans la profession, il faut avoir acquis une certaine dextérité de main, une habileté hors ligne, pour mériter l'appellation de *voleur comme une pie.* Pauvre gazza! qui ne doit qu'au contact de la civilisation cette habitude de confondre la notion du tien et du mien, et qui, comme tant

d'autres, serait restée honnête si on l'avait laissée dans les lieux qui l'ont vue naître !

30. C'est un bel et charmant oiseau que le Geai d'Europe (*Corvus Glandarius*), L., et sans le timbre rauque et criard de sa voix, il n'aurait pas besoin d'emprunter les plumes du paon, pour être le phénix des hôtes de nos bois. Avec son plumage, où se marient le noir, le blanc, le gris vineux et les nuances bleues les plus riches, on pourrait presque le croire venu de la région des tropiques. Mais malgré ce vêtement aristocratique, il est resté confondu parmi les moins nobles espèces des tribus emplumées et, pour le vulgaire ou le gamin qui court les bois, ce n'est qu'un *Jacques* ou le *pauvre Jacques !* Pourquoi cette déconsidération ? nous ne saurions le dire, sinon que dans le monde des oiseaux, comme dans notre monde à nous, il y a des réputations bonnes ou mauvaises, qui s'imposent, qui prévalent sans qu'elles aient été méritées. Car qui pourrait contester la vérité de cette affirmation d'un ancien, que Thémis (la justice), a quitté la terre pour remonter aux cieux ?

Quoi qu'il en soit, le Geai est un oiseau qui ne fait guère de mal à personne. On prétend, il est vrai, qu'il mange les rouge-gorges ou les mésanges prises au piége; mais en dehors de ce méfait, qui n'est sérieux que pour les oiseleurs, il se contente de glands, de noisettes, de baies, de fèves, de vers et d'insectes. Il habite tous nos bois où il niche sur les arbres et au milieu des taillis. Il pond de cinq à sept œufs d'un bleu verdâtre, semé de points bruns. Malgré son caractère criard et irascible, cet oiseau pris jeune peut facilement s'apprivoiser et rester libre dans la maison dont il devient un aimable commensal.

31. Nous n'avons que de rares visites d'un autre oiseau du groupe, le Cassenoix vulgaire (*Corvus Caryocatactes*), L., qui habite les forêts montagneuses de l'Allemagne, et ne s'en éloigne que quand il n'y trouve plus sa nourriture. On le reconnaît à sa robe couleur de suie, parsemée sur le dos de gouttelettes blanches qui s'agrandissent sur les parties inférieures en larges taches presque confluentes. Sa nourriture se compose des amandes que renferment les cônes et les pignons des arbres résineux, de

noix, de noisettes et de larves perforantes, qu'il trouve sous les écorces. Il niche dans les trous naturels des arbres creux. L'habitude qu'il a de se suspendre aux branches rugueuses pour y chercher et dépecer sa proie, peut le faire considérer comme faisant la transition naturelle avec les oiseaux du groupe suivant. Après l'année 1843, où il était très-commun, nous ne l'avons presque plus revu. Plusieurs individus s'étaient laissés prendre aux réjaux.

32. On ne sera pas étonné de nous voir rattacher à la famille des Corbeaux le Rollier vulgaire (*Coracias Garrula*), L., à cause de la similitude générale des habitudes et des formes. Cet oiseau magnifique, dont le plumage est enrichi de teintes vert aigue-marine et de bleu violet éclatant, tranchant avec le fauve du dos et la couleur noirâtre de la queue, ne se rencontre qu'accidentellement. Un individu a été tué à Ville-en-Woëvre, vers 1836, d'autres ont été rencontrés par des chasseurs qui n'ont pu les tirer, dans une forêt, près de Verdun, et l'on nous a fait voir des plumes ramassées à la porte d'un hôtel de la même ville, venant évidemment d'un Rollier. D'autres se sont montrés à Condé le 9 mars 1871. L'espèce habite les bois les plus épais et les moins fréquentés des contrées montueuses du Mecklembourg et surtout de la Suède. Farouche et peu sociable, elle se nourrit surtout de vers et de gros insectes. On la retrouve exactement la même en Algérie.

TROISIEME GROUPE.

LES GRIMPEURS.

Quoiqu'il ne soit d'usage de réunir dans ce groupe que les oiseaux qui ont deux doigts en avant et deux doigts en arrière, nous y comprenons d'autres espèces qui ne présentent pas ce caractère, mais ont l'habitude de grimper, et nous en retranchons au contraire quelques autres qui ne grimpent jamais,

quoique leurs pieds soient semblables à ceux des espèces chez lesquelles on remarque ce genre de locomotion.

I. — LES PICS.

Les Pics forment le type de ce groupe et doivent en tenir la tête, spécialement outillés qu'ils sont pour grimper et parcourir en tous sens un tronc d'arbre, avec la même facilité. La nature, en effet, leur a donné non-seulement des doigts robustes, armés d'ongles arqués, comprimés et aigus, mais encore une queue formée de pennes élastiques, résistantes et légèrement recourbées, qui leur sert de point d'appui et comme de propulseur dans tous les mouvements qu'ils exécutent.

Le vol, comme le mode d'ascension de ces oiseaux, présente toujours quelque chose de brusque et de saccadé, ce qui ne les empèche pas de franchir d'assez longs intervalles pour passer d'une forêt à l'autre, ou quand il leur faut émigrer en automne.

Le régime des Pics, consiste en insectes, soit à l'état de larves, soit à l'état parfait. C'est au-dessous des portions d'écorce soulevées, ou dans les trous pratiqués à la partie ligneuse du bois qu'ils cherchent leur nourriture. Pour ce faire, ils se cramponnent contre le tronc d'un arbre, en visitent, à la faveur de leur langue visqueuse et rétractile, toutes les anfractuosités, tous les accidents qui sont à leur portée. S'ils aperçoivent un insecte ou une larve qu'ils ne puissent ainsi saisir et ramener, ils font usage de leur bec, frappant à coups redoublés l'écorce qui les recèle, et finissant par l'entamer pour les en faire sortir. Cette habitude qu'ont les Pics de frapper les arbres avec leur bec, soit pour trouver sous l'écorce les insectes qui s'y cachent, soit pour y nicher, a fait considérer ces oiseaux comme excessivement nuisibles aux forêts et même aux vergers; car souvent ils font élection d'un arbre fruitier pour y creuser un nid. Les apiculteurs ne les redoutent pas moins, car si les ruches placées dans le voisinage des bois ne sont pas rigoureusement surveillées, ils ne manquent pas de les percer pour en retirer les abeilles, surtout quand les premiers froids les ont engourdies.

Mais malgré ces méfaits, dont ont exagère l'importance, les Pics sont des oiseaux utiles, puisqu'ils débarrassent les arbres d'une foule d'insectes et de larves qui les rongent et souvent les font périr. D'ailleurs, très-rarement, ils attaquent avec leur bec un arbre sain; on ne les voit exercer leur industrie que sur ceux dont le tronc taré et vermoulu peut servir de refuge à une proie. Nous n'hésitons donc pas à les ranger parmi les espèces dont il faut favoriser la propagation.

33. Les Pics qu'on rencontre dans le département sont d'abord le Pic vert (*Picus viridis*), L., l'un des plus connus. On en voit quelques couples dans la plupart de nos bois; mais il n'est nulle part plus commun que dans les grandes forêts de Lisle et d'Argonne, et dans tous les petits bosquets qui les avoisinent. Le mâle se reconnaît à ses moustaches rouges.

Le Pic vert, qui est de la taille d'un Geai, établit son nid dans la cavité d'un vieux arbre, en ayant soin, autant que possible, que l'ouverture qui y donne accès regarde le sol. C'est sur de la poussière de bois vermoulu que la femelle pond de cinq à huit œufs blancs.

C'est cet oiseau qui fait le plus de mal aux ruches; il les troue en un moment et en dévore les habitants. Pour arrêter ses ravages, il faut, ou bien le prendre, en plaçant un collet à l'ouverture qu'il a pratiquée, ou mieux, déplacer le rûcher : car *uno deficiente, non deficit alter*. A part ce défaut, qui sans nul doute a son importance, le Pic vert fait une chasse utile aux fourmis et a bientôt dépeuplé une fourmilière de tous ses hôtes. Il les ramasse par bandes autour de sa langue visqueuse, et les avale avec une prestesse incroyable.

Le cri qu'il fait entendre en volant, et qui ressemble à un hennissement, lui a fait donner le nom de *poulain* par les habitants de nos campagnes. D'autres fois il répète, sur un mode traînant et plaintif, les syllabes *plieu, plieu*, qui, prétend-on, présagent la pluie, et enfin, au moment de la ponte, c'est le cri *tiô, tiô*, qu'il redit trente ou quarante fois de suite.

34. Le Pic cendré (*Picus canus*), L., dont le mâle a le front d'un beau rouge cramoisi, n'est que de passage, très-peu nom-

breux dans nos contrées, et nous vient de la Norwége. Un peu moins grand et plus élégant de formes que le précédent, il paraît en avoir toutes les habitudes.

35. Le Pic Epeiche (*Picus Major*), L., dont le mâle seul a du rouge à l'occiput, est le plus commun de nos Pics. On le rencontre, non-seulement dans tous les bois, mais souvent dans les vergers, où de vieux poiriers et pommiers lui offrent des cavités propres à l'établissement de son domicile. Quand on en possède un couple à sa portée, on peut le voir du matin au soir, toujours en mouvement et parcourant, au moyen de sauts brusques et saccadés, les arbres dans tous les sens. Les perd-on de vue dans leurs rapides évolutions, il est facile de les faire revenir en frappant d'une clé, à coups secs et précipités, le bois ou la branche qu'on a à sa portée. Le régime de l'Epeiche est le même que celui des autres espèces; sinon qu'il y ajoute quelquefois des semences ou des amandes des arbres forestiers.

36. C'est chose assez rare de trouver l'Epeichette (*Picus Minor*), L., une vraie miniature de Pic. Je l'ai pourtant aperçue au mois de mai, dans mon verger, et j'en ai vu encore un couple dans le voisinage, où certainement se trouvait son nid. Elle paraît préférer pour son habitation, les forêts de chênes, dont l'écorce rugueuse lui offre une pâture plus abondante. Ses habitudes sont les mêmes que celles de ses congénères, et elle évolue comme eux, avec une prestesse et une agilité ravissantes. Elle paraît et disparaît avec la rapidité de l'éclair, mais elle est sauvage et craintive. Ce serait chose avantageuse de favoriser sa reproduction dans nos vergers, dont elle aiderait à conserver les arbres, en les purgeant des insectes et des larves qui les perforent; mais il faudrait éloigner les chats, ce qui n'est pas facile à la campagne, où l'on fait trop de cas de ces voleurs domestiques, qui causent plus de mal par leurs déprédations qu'ils ne rendent de services réels.

37. Je soupçonne que le Pic Mar (*Picus Medius*) L., apparaît quelquefois dans les forêts du midi du département. Je ne l'ai jamais vu, mais je le signale à l'observation des amateurs, qui le reconnaîtront facilement aux plumes effilées, longues et cra-

moisies de son occiput, particularité qui existe chez le mâle et la femelle, avec quelque différence dans les teintes. Il est presque de la taille de l'Epeiche.

II. — LES GRIMPEREAUX.

38. Le Grimpereau d'Europe (*Certhia Familiaris*), L., dont la queue est raide, élastique et pointue comme celle des Pics, fait la transition entre eux et les autres espèces du groupe, qui, tout en ayant l'habitude de grimper, n'ont plus rien dans la conformation de la queue et la disposition des doigts, qui les en rapproche.

Ce gracieux et svelte petit oiseau, reconnaissable à son bec long et recourbé, aux teintes grises, flammées de blanc de son manteau, et au blanc satiné des parties inférieures, n'est point rare, et tout le monde a pu le voir. Doué d'une mobilité merveilleuse, il parcourt en tous sens, rapide, agile, l'écorce des arbres, et s'empare avec adresse de tous les insectes et moucherons qu'il aperçoit. On dirait que ses pieds fonctionnent comme les ailes chez l'Hirondelle. On l'aperçoit plus souvent en hiver qu'en été, parce qu'en cette dernière saison les feuilles des arbres les dérobent à la vue, tandis qu'en hiver, tout petit qu'il est, sa pétulance et le blanc satin de son ventre le décèlent toujours. C'est principalement sur les chênes qu'on le trouve, mais il se plaît aussi dans les vergers, de préférence sur les pruniers. Il niche dans les cavités des arbres, et pond ses œufs sur un lit de mousse. A défaut d'arbres creux, il s'établit dans les fagots entassés dans les coupes, ou près des habitations champêtres. C'est là que nous avons découvert deux ou trois fois ses petits déjà forts.

39. Le Tichodrome Echelette (*Certhia Muraria*), L., qui est encore un grimpeur, ne s'aide plus de sa queue pour exécuter ses ascensions. C'est un bel oiseau reconnaissable au rouge vif des couvertures et de la partie supérieure des pennes alaires. Le mâle seul a le devant du cou et la gorge d'un noir profond. Cet oiseau, éminemment triste et solitaire, se plaît à parcourir les

plans verticaux des rochers, ou les murailles des vieux édifices isolés. Il le fait en se cramponnant et en s'assujétissant, avec ses ongles très-longs, arqués et aigus, le long des fentes, des crevasses, des petites saillies qu'il rencontre. A chaque mouvement en avant, il agite et déploie légèrement ses ailes. On ne comprend pas qu'il puisse ainsi gravir des surfaces presque lisses et verticales. Sa nourriture consiste en insectes, en larves et surtout en araignées. Il niche dans les fentes des rochers les plus escarpés, et dans les crevasses des masures situées à une grande élévation. C'est l'oiseau de la pierre et des hautes murailles. On en rencontre de temps à autre quelques individus dans le département; mais c'est à Verdun, autour de la cathédrale, qu'on l'a vu le plus souvent, et, en 1868, on en a tué un dans l'intérieur de l'édifice, pendant qu'il grimpait le long d'un pilier de la grande nef.

III. — LES SITTELLES.

40. La Sittelle d'Europe (*Sitta Æuropœa*), L. Écoutez, dès les premiers jours de février, un chant qui fait retentir la forêt de ses notes sonores, de son joyeux *guiric;* c'est une Sittelle préludant ainsi au retour du printemps, aux joies de la couvée. Approchez, et voyez-la grimper, avec ses ongles forts et robustes, le long de quelque arbre à l'écorce ridée; comme elle est agile, comme elle est habile à saisir l'insecte qui se cache ou qui fuit! C'est surtout dans la disposition de son nid qu'elle déploie toute son industrie; le mâle et la femelle y travaillent de concert. Un creux d'arbre, un trou de Pic abandonné, recèle quelques brins de mousse, de laine, ou d'herbe même, et si l'ouverture extérieure est trop grande, ils la rétrécissent avec de l'argile ou de la terre gâchée. De là est venue l'appellation vulgaire, *Torchepot* ou *Pic maçon;* sous laquelle la Sittelle est généralement connue. Les petits qui éclosent en mai, sortent du nid quand ils sont assez forts, et s'isolent dans les bois qu'ils quittent bien rarement.

RAPPORT

DE LA SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES,

sur deux brochures de M. GUIOT, chimiste à Nancy,

intitulées :

RECHERCHES DE CHIMIE et **LES FEUX LIQUIDES**,

Par M. BALA, chimiste, pharmacien.

Réunion du 5 Juin 1872.

La section des Sciences physiques et mathématiques de notre Société m'a fait l'honneur de me charger de l'examen de deux brochures qui nous avaient été adressées par M. Paul Guiot, chimiste et ex-lieutenant d'état-major du génie.

Je vais essayer de vous en donner une analyse sommaire.

La première a pour titre : *Recherches de chimie.*

Elle comprend :

1° Une note sur le pain de l'armée prussienne apporté à Nancy en août 1870, dans lequel, outre les moisissures extérieures, M. Guiot a constaté l'existence, sous l'influence d'une fermentation putride, d'un animalcule qu'il a reconnu pour être le *Monas prodigiosa* d'Erdmann. Cet animalcule se reconnaît à la propriété qu'il possède de secréter une matière colorante analogue à l'aniline. Cette matière peut être isolée par l'alcool.

2° Une étude sur les réactions chimiques de l'huile de pêcher et de l'huile de cerisier.

3° Une note sur la cire jaune de Lorraine, qui présente ce caractère distinctif que, dissoute dans le sulfure de carbone, elle donne un résidu blanc et non rouge comme les cires d'autres provenances.

4° Le mode d'emploi des sulfo-carbonate dans la recherche des huiles.

M. P. Guiot donne le nom de sulfo-carbonate au composé que l'on obtient en mélangeant du sulfure de carbone à un sulfure alcalin. Lorsqu'on agite un mélange à parties égales d'huile grasse et de ce sulfo-carbonate, il se forme une émulsion qui prend des coloraisons diverses suivant la nature de l'huile employée.

Ces essais, basés sur la coloration, m'ont toujours semblé d'une assez difficile appréciation. Si on a affaire à des mélanges d'huiles différentes, ce qui arrive presque toujours dans les falsifications, il faut à l'expert une grande habileté pour qu'il puisse se prononcer sur une teinte plus ou moins foncée : néanmoins, ce procédé ne devra pas être négligé, et servira de complément aux travaux de M. Boudet, sur les huiles, et à ceux plus récents de M. Cailletet, de Charleville, qui ont été couronnés, en 1858, par la Société industrielle de Mulhouse.

5° Un caractère distinctif entre le chloral et le chloroforme, c'est l'aniline qui, chauffée au bain-marie, prend une couleur rouge avec l'hydrate de chloral et jaune avec le chloroforme.

6° Un procédé de préparation de l'iodoforme. Il démontre la nécessité d'employer pour cette préparation des solutions concentrées de teinture d'iode et surtout de l'hypochlorite alcalin fraîchement préparé et exempt d'alcali en excès pour éviter la formation d'un formiate.

7° Les caractères analytiques d'une matière colorante qui sert à teindre la laine, et connue sous le nom d'*Aurore-fin.*

8° Enfin, deux notes sur la lydine, autre matière colorante dont la teinte varie suivant l'acide organique qui a servi à la préparer.

La deuxième brochure de M. Guiot a pour titre : *Des feux liquides*, proposés au Gouvernement de la Défense nationale.

Après une introduction empreinte du plus pur patriotisme, M. Guiot fait une étude complète des feux employés dans l'antiquité et des feux contemporains.

Les premiers n'étaient guère produits que par des matières

combustibles solides, auxquelles on mêlait des liquides inflammables, tels que le pétrole, l'huile de lin, l'huile de camphre, la poix, etc.

Les seconds de compositions plus complexes, s'obtiennent par des procédés variés.

En 1854, on proposa l'action de l'acide azotique sur l'essence de térébenthine : l'emploi de ces substances est impossible en pratique.

Plus tard, sous le nom de *feu grégeois*, M. le commandant Niepce de Saint-Victor, conseilla l'emploi de la benzine contenant un globule de potassium :

Enfin, M. Fontaine substitua au potassium dans les hydrocarbures liquides, le phosphore de calcium.

Supposons une bouteille en fer divisée en deux chambres séparées : la chambre supérieure plus petite contient de la poudre, et le goulot est fermé par une capsule armée au fulminate de mercure. La grande chambre renferme de la benzine et du phosphure de calcium.

Ce projectile, lancé contre les flancs d'un navire, éclate : le phosphure de calcium, au contact de l'eau, se décompose en acide phosphoreux et en hydrogène phosphoré spontanément inflammable qui déterminera la combustion de la benzine : envoyez des décharges successives, et vous verrez le navire se mouvoir dans une mer de flammes.

Le *feu fénian*, dont on s'est servi pendant la guerre des Etats-Unis en 1862, était une dissolution de phosphore dans le sulfure de carbone. Le sulfure de carbone est très-volatil; ce mélange répandu sur un corps combustible et exposé à l'air, régénérait le phosphore, qui carbonisait sans les enflammer les objets avec lesquels il était en contact; l'acide phosphorique qui prend naissance, est un obstacle à leur inflammabilité.

Si nous trouvons un moyen d'augmenter la température du phosphore, nous obtiendrons immédiatement les effets puissants d'inflammabilité qui manquent au feu fénian. M. Guiot propose d'introduire dans le mélange une substance explosible, et il donne la préférence au picrate de potasse. Mais ce produit nouveau est

d'un emploi très-dangereux à cause de sa nature explosible au contact de l'air, si le sulfure de carbone vient à s'évaporer spontanément.

Un moyen plus pratique de produire le même résultat consiste à demander à une réaction chimique l'élévation de température nécessaire à l'inflammation du sulfure.

Supposez un mélange de phosphore et de sulfure de carbone : ajoutez au mélange quelques gouttes d'acide sulfurique; il n'est pas soluble dans le sulfure de carbone et il tombe au fond du vase. Versez ensuite une goutte d'ammoniaque, et l'alcali au contact de l'acide, produit par sa réaction un dégagement de chaleur qui enflammera immédiatement le sulfo-carbure phosphoré.

C'est ce que M. Guiot appelle le *feu fénian sulfurifère*. La chaux caustique peut remplacer l'ammoniaque avec avantage dans cette composition.

Avec le feu fénian sulfurifère, la préparation des bombes ou obus est un peu plus compliquée.

On introduit le mélange dans l'enveloppe de fonte : une mèche en gutta-percha se termine par un petit cylindre en fonte, creux, fermé à sa partie inférieure et vissé intérieurement dans le projectile : on place au fond de ce cylindre une ampoule de verre, fermée à la lampe d'émailleur et contenant quelques gouttes d'ammoniaque, ou un morceau de chaux caustique; la mèche, entourée de dynamite se termine par une capsule au fulminate. Le cylindre est fermé par une vis, au travers de laquelle passe la mèche.

Le feu communiqué à la dynamite fait explosion, brise le cylindre et l'ampoule; l'alcali tombant dans le liquide se combine à l'acide sulfurique, et communique le feu au mélange.

La composition de ces feux liquides peut être variable. M. Guiot donne le nom de *feu lorrain* à un mélange de phosphore, sulfure de carbone et chlorure de soufre, qui est également enflammé par un alcali; et celui de *nouveau feu lorrain*, au même mélange dans lequel le chlorure de soufre est remplacé par le brômure.

En voyant les armées allemandes éviter l'assaut des places fortes et donner la préférence aux canons à longue portée, tirer sur les édifices publics, même sur les ambulances, massacrer les femmes, les enfants, les vieillards pour forcer les villes à se rendre, M. Guiot avait proposé au Gouvernement de la Défense Nationale de répondre à ces moyens barbares par l'emploi d'engins analogues. Ses offres ont été refusées. Nous n'en devons pas moins constater les efforts tentés par M. Guiot, pour fournir au Gouvernement des moyens puissants de défense, et je vous proposerai, Messieurs, de lui adresser, pour ses divers travaux, nos sincères remercîments.

Toutefois, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de douleur en voyant l'esprit humain sans cesse préoccupé de trouver des engins de destruction et plus rapides et plus puissants; nous sommes loin encore de la réalisation de cette pensée si douce et si consolante, qu'au lendemain des grandes batailles, notre Béranger exprimait dans ces vers bien dignes de l'immortalité :

« Près de la borne où chaque Etat commence
» Aucun épi n'est pur de sang humain.
» Peuples, formez une sainte alliance
» Et donnez-vous la main. »

NOTICE

SUR UNE

MONNAIE INÉDITE DE RENÉ II,

DUC DE LORRAINE ET DE BAR,

récemment découverte à Bar-le-Duc;

Par M. V. SERVAIS,

Ancien chef de division à la Préfecture de la Meuse.

Reunion du 3 Juillet 1872.

La découverte d'une petite monnaie frappée et ayant eu cours dans le pays que nous habitons, est un fait très-ordinaire et insignifiant par lui-même; mais il acquiert de l'importance, lorsque la pièce est inconnue et que son type ou ses légendes rappellent des événements sur lesquels les annalistes ne sont pas d'accord. C'est d'une pièce de ce genre, recueillie par une personne de notre ville (1), qui s'occupe de numismatique, et qu'elle a bien voulu me communiquer, que je viens vous entretenir.

Avant de vous exposer la description et l'explication de cette monnaie, je crois devoir consigner ici quelques observations sommaires, propres à donner une idée de l'origine de l'étude de nos monuments numismatiques, de ses progrès et du degré satisfaisant d'avancement auquel elle est parvenue de nos jours, grâces aux efforts et aux sacrifices pécuniaires d'un de nos plus érudits compatriotes, M. F. de Saulcy, à qui la Lorraine et le

(1) M. Louis Duval, fils d'un négociant de Bar-le-Duc.

Barrois doivent de remarquables ouvrages, édités l'un en 1841, sous le titre de *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, et l'autre en 1843, sous le titre de *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar, pour faire suite aux recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine* (1).

Dans ses remarques pour l'histoire de Lorraine, publiées en 1704, à la fin de l'ouvrage intitulé : *L'origine de la très-illustre maison de Lorraine, avec un abrégé de l'histoire de ses princes*, le P. Benoît Picard a consacré un paragraphe aux monnaies de ce pays; mais sa dissertation se réduit à quelques pages. Il s'est borné à y présenter, en ce qui concerne la Lorraine, la liste des ducs dont on connaissait alors des monnaies, avec de courtes observations historiques sur celles-ci et la description d'une partie des pièces de chaque règne qu'il avait vues. La recherche et l'étude de ces monuments étaient fort négligées alors, car pour s'éclairer sur l'objet de son travail, il n'a guère eu à sa disposition qu'une collection de monnaies, médailles et jetons du pays, formée par dom Charles Vassimont, prieur de Saint-Mansuy à Toul; et, suivant le témoignage du P. Benoît, ce religieux bénédictin était *presque le seul dans la province qui ait eu soin de rechercher les monnaies des ducs de Lorraine et de les conserver* dans son médaillier (2).

Excité et éclairé peut-être par la publication de l'essai instructif, mais insuffisant du P. Benoît Picard, l'auteur du *Traité his-*

(1) Les deux ouvrages de M. de Saulcy, mentionnés ici, forment deux volumes in-4°. Le premier a été imprimé à Metz et le second à Paris. Ils sont ornés de planches où se trouvent les figures de toutes les monnaies connues des ducs de Lorraine et de Bar.

(2) Dom Charles Vassimont, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, était né à Bar-le-Duc. Il mourut à Flavigny, dont il était prieur titulaire, le 26 mai 1735. Ce religieux a composé une histoire de la ville de Bar-le-Duc, et d'autres ouvrages sur la Lorraine et le Barrois, qui n'ont point été imprimés. On peut, d'après ce que rapportent de ses recherches et de ses travaux le P. Benoît et dom Calmet, qui en ont profité, lui attribuer l'honneur d'avoir contribué à faire naître et à répandre dans le pays le goût et l'étude de nos monuments numismatiques.

torique et critique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine, publié en 1711, a inséré, dans les preuves ajoutées à son livre, une dissertation plus détaillée et plus satisfaisante, sur les monnaies et médailles des ducs de Lorraine, et il a joint, aux explications qu'il en a données, de nombreuses figures d'une exécution remarquable, gravées, quelques-unes dans le texte, et la plupart sur des planches.

Enfin, dom Calmet a publié, en 1728, sur le même sujet, en tête du tome II de la 1re édition de son *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, un travail plus considérable sur les monnaies et médailles des princes qui ont régné sur ce duché; il l'a même étendu aux comtes et ducs de Bar, aux princes de Lorraine qui ont fait frapper des monnaies, médailles ou jetons, aux archevêques de Trèves, aux évêques de Metz, de Toul, de Verdun, ainsi qu'aux autres personnages qui ont exercé dans la Lorraine le droit de battre monnaie. A l'exemple du P. Hugo, il a enrichi son œuvre de planches gravées où l'on trouve les figures des monnaies, médailles et jetons dont il a donné l'explication. Son travail prouve que le goût pour la réunion et l'étude des monuments numismatiques lorrains s'était soutenu, et même accru, d'une manière assez marquée, depuis 1704 : car dom Calmet possédait lui-même une partie des pièces décrites et représentées dans son livre, et la plupart des autres lui avaient été communiquées par dom Charles Vassimont, alors prieur de Flavigny, Rosselange, prieur de Neuviller, le P. Marquet, chanoine régulier, Bourcier, premier président, Abram, Reboucher fils, conseillers à la cour de Nancy, et l'abbé Hugo, auteur de l'essai publié en 1711, sous le nom de *Baleicourt*, que l'auteur de l'*Histoire de Lorraine* avait entrepris de compléter.

En publiant la seconde édition de son *Histoire de Lorraine*, de 1745 à 1757, le savant abbé de Senones n'a point oublié d'y donner place au résultat de ses nouvelles recherches sur les monnaies, médailles et jetons des ducs de Lorraine et de Bar, et des évêques de Metz, Toul et Verdun, et il a enrichi sa dissertation d'un supplément composé de notions également détaillées sur toutes les pièces qu'il avait pu découvrir de 1728 à 1757.

Après lui, un savant numismate, Mory d'Elvange, mort en 1794, a laissé sur l'histoire métallique des duchés de Lorraine et de Bar un recueil intéressant; mais son œuvre, composée de trois volumes, n'a pas été imprimée. Toutefois, cet ouvrage n'a pas été perdu pour la science, car il en reste deux copies, écrites toutes deux de la main de l'auteur, et qui doivent se trouver encore à Nancy. L'une de celles-ci a été communiquée à M. de Saulcy, qui a pu ainsi utiliser les travaux de ce laborieux écrivain, et qui l'a fait, tout en attribuant loyalement à l'auteur la part d'éloge que son ouvrage lui a paru mériter.

M. de Saulcy, qui a mis à profit les travaux de ces divers écrivains, est, comme on peut le voir par cet exposé succinct, le premier numismate qui ait donné au public un classement sérieux et complet des monnaies de Lorraine et de Bar; en mettant en œuvre les matériaux colligés par ses devanciers, il a contrôlé leurs opinions, rectifié leurs erreurs, signalé les parties défectueuses, que l'absence des monuments publiés par eux l'empêchait de rectifier, et ajouté à la longue suite des monnaies qu'ils ont publiées, toutes celles que ses propres recherches lui avaient fait découvrir. Il n'a pas la prétention cependant, d'avoir vu et édité tout ce qui en a été émis par les ducs de Lorraine. Il a senti lui-même que, malgré l'étendue de ses investigations, il pouvait surgir du sein de la terre des monuments numismatiques encore ignorés et des pièces isolées propres à révéler de simples faits de détail.

La monnaie dont je viens vous entretenir est précisément une pièce de cette nature, car on la chercherait vainement dans le recueil de M. de Saulcy. Elle appartient à la suite si nombreuse et si variée des monnaies de René II, duc de Lorraine et de Bar. Ce prince, d'abord comte de Vaudémont, en 1470 ou 1471, devint duc de Lorraine, par le don qu'Iolande d'Anjou, sa mère, lui fit, le 2 août 1473, de ce duché dont elle venait d'hériter à la mort de Nicolas d'Anjou, son neveu. Le duché de Bar se trouvait alors entre les mains de René I[er] d'Anjou, roi de Sicile, qui le laissa à sa mort, arrivée le 10 juillet 1480, à sa fille aînée, et ce fut seulement au décès de celle-ci, dont la carrière se termina

à Bar-le-Duc, le 23 février 1483 (N. st. 1484), que René II réunit à la couronne de Lorraine celle du duché de Bar, dont il a joui jusqu'à sa mort, en 1508, et qu'il a transmis à ses descendants. Du reste, l'histoire et les actes du temps, existants dans nos archives, prouvent qu'à l'époque où Iolande d'Anjou fit à son fils la cession de ses droits sur la couronne de Lorraine, ce prince était comte de Vaudémont et gouverneur du duché de Bar (1), fonctions que le roi René, son aïeul, lui avait conférées.

La pièce nouvellement découverte et dont je présente ici (*fig.* 1). la figure, doit avoir été frappée de 1473 à 1480, c'est-à-dire, entre l'avénement de René II à la couronne de Lorraine et la mort du roi René, époque à laquelle le nouveau duc de Lorraine dut prendre le titre de roi de Sicile. La légende très-lisible RENATUS DUX LOTHORE CO., rappelle évidemment que ce prince réunissait, à la possession du duché de Lorraine, celle du comté de Vaudémont. On est fondé à penser que cette monnaie est une des premières frappées au type de René II. En effet, le comté de Vaudémont se trouvant, par suite de l'avénement du jeune René à la couronne de Lorraine, réuni à ce duché dont il avait été séparé durant 400 ans, il y a beaucoup d'apparence que le prince fit, par ce motif, substituer sur ses monnaies, au titre de comte de Vaudémont, celui de duc de Calabre, que l'on remarque sur un certain nombre de pièces qui ont dû être émises, comme celle-ci, entre 1473 à 1480 (2).

(1) On trouve dans l'*Inventaire de Lorraine* de Du Fourny, tom. VIII, layette *Mélanges*, l'extrait d'une lettre de René Ier, roi de Sicile, duc de Bar, donnée à Tours, le 22 septembre 1470, par laquelle le monarque nomme René de Lorraine, aux fonctions de gouverneur du duché de Bar. Ce prince était alors, suivant ces lettres, comte de Vaudémont et d'Harcourt. Le 6e compte de Jacquemin de Génicourt, receveur général du duché de Bar, 1472-1473, nous apprend que le traitement attaché à ces hautes fonctions, s'élevait à 3,000 francs, somme qui a été payée le 21 janvier 1473 (N. st. 1474), pour l'année finie le 31 août 1473).

(2) On sait que les fils des rois de Naples ont quelquefois porté le titre de ducs de Calabre, comme Jean d'Anjou, fils du roi René Ier, et Nicolas d'Anjou ; René II porta aussi ce titre du vivant de son aïeul.

L'auteur des *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine* a donné la description et la figure d'une petite pièce d'argent ou billon de René II, qui doit être une variété de celle figurée ci-dessus. Elle diffère de cette dernière, en ce qu'au lieu d'une croix, il existe au revers une épée la pointe en haut. On y lit d'un côté RENATUS DUX LOTHOR... On remarque à la suite de ce dernier mot, une légère lacune qui se trouvait, selon toute apparence, sur l'exemplaire de la pièce dont M. de Saulcy a reproduit la figure, et cette lacune paraît résulter de l'absence des lettres CO, détruites par le frai sur la monnaie copiée par Mory d'Elvange (*fig.* 2).

Un fait dont les recherches de M. de Saulcy ont révélé l'existence, et qu'il n'a pas entrepris d'expliquer, est qu'aucune des nombreuses monnaies frappées sous le règne de René II, n'offre dans ses légendes le titre de duc de Bar. On s'est borné à porter sur ses monnaies, même après la réunion du Barrois à la Lorraine, les titres de Roi de Sicile et de Duc de Lorraine ou des Lorrains. Il existe à la vérité nombre de pièces dont le type présente au revers, soit un écusson aux armes pleines de Lorraine, écartelées de celles de Bar, soit un écu parti de Lorraine et de Bar; mais on chercherait vainement dans les monnaies de ce prince, publiées par M. de Saulcy, une pièce offrant le titre de Duc de Bar. On ne saurait pourtant induire de l'absence de cette qualification sur toutes les monnaies connues de ce règne, qu'elles ont été émises avant la réunion des deux duchés (1484), puisqu'il en est qui ont été frappées à Saint-Mihiel aux armes de Lorraine et de Bar, et d'autres qui portent les dates de 1488 et 1492, et sur lesquelles on ne trouve, pas plus que sur les autres, le titre de Duc de Bar. Dom Calmet seul a publié la description d'un gros ou blanc de René II, qu'il attribue à René I^er^, et sur lequel on lit : RENATUS DUX LOTHO. BA. Cette pièce, que M. de Saulcy a restituée à René II, est en effet tout à fait semblable, pour le module et le type au gros ou blanc de René II, sur lequel on lit : RENATUS DUX LOTHO. CA. (*René duc de Lorraine, de Calabre*) (*fig.* 3), et tout porte à croire que l'attribution faite par Dom Calmet de cette monnaie à René I^er^, est le résultat d'une méprise

Fig. 1.

Fig. 2.

B

Fig 3.

AR

Fig. 4.

AR

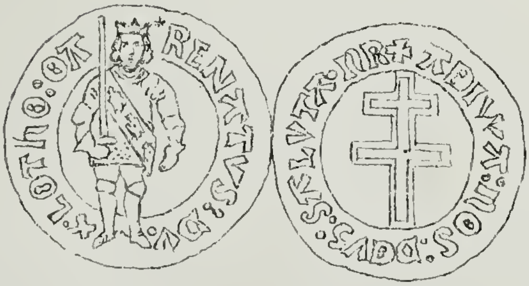

Fig. 5.

AR

dans la lecture de la légende. On peut en juger par le rapprochement des deux figures que nous produisons ici, avec celle que M. de Saulcy en a donnée (*fig.* 4 et 5) :

On sait que sur les monnaies émises avant son avénement au duché de Lorraine (1424-1431), René I[er] prenait les titres de Duc de Bar, marquis du Pont et comte de Guise (1). Sur celles qui ont été frappées après la mort de Charles II, son beau-père, le titre de Duc de Bar précédait ordinairement celui de Duc de Lorraine. On ne découvre dans les monnaies de son règne, éditées par M. de Saulcy, que deux pièces qui font exception à cet usage, et encore l'une d'elles, qu'il n'a connu que par un dessin de Mory d'Elvange, lui a-t-elle paru appartenir à un règne bien antérieur à celui de ce prince. On peut conjecturer que René d'Anjou, considérant le Barrois comme un bien qui lui était propre, et auquel la Lorraine s'était trouvée réunie par l'effet de son mariage, voulut, par ce motif, que le titre de Duc de Bar précédât celui de Duc de Lorraine; René II, au contraire, qui, par la donation de ce duché, se trouva rétabli en 1473 sur le trône de ses pères, se contenta, après la réunion du duché de Bar à ses Etats en 1484, de faire graver les armes de ce duché sur ses monnaies, et substitua au titre de Duc de Bar, le titre plus pompeux de Roi de Sicile, qui avait d'ailleurs l'avantage de constater ses prétentions à la couronne de ce royaume.

Nous terminerons ces observations générales sur le monnoyage de René II, en mentionnant l'existence, dans nos archives, d'un acte d'engagement qui porte à penser qu'au commencement de 1501, les ateliers monétaires de Saint-Mihiel avaient cessé de fonctionner. Il s'agit de l'engagement fait par ce prince, le 20

(1) Nous croyons devoir relever ici une erreur qui a échappé à M. de Saulcy dans l'explication du type de l'une des pièces de René I[er], qui ont été frappées avant son avénement à la couronne de Lorraine. On lit sur la pièce : RENAT. D. BAR. M. P. CO. qui signifieraient, suivant l'interprétation de M. de Saulcy, *René duc de Bar, marquis, comte de Provence*. Cette légende signifie : *René, duc de Bar, marquis du Pont* (à Mousson) et *comte de Guise*. Ces qualifications étaient en effet celle que le jeune René, d'abord comte de Guise, puis marquis du Pont, prit après son avénement au duché de Bar en 1424.

janvier 1500 (N. st. 1501), à Jean de Sampigny et à Pernelle de Savigny, sa femme, de l'hôtel de la monnaie de Saint-Mihiel qu'il leur abandonna, avec un droit d'affouage dans les bois voisins de cette ville, et une rente de six muids de froment, pour l'acquit du prix de la cession qu'ils lui avaient faite, d'une part qu'ils possédaient dans la seigneurie de Rembercourt-aux-Pots. Les cessionnaires devaient jouir de ce fief sans pouvoir toutefois faire battre monnaie, droit que le prince se réserva d'exercer lui et ses successeurs, en l'une de ses autres maisons de Saint-Mihiel. Les dispositions de ce traité expliquent l'extrême rareté des monnaies de René II frappées en cette ville, dont on ne connaît l'existence que par la description d'un exemplaire recueilli par Mory d'Elvange et publié par M. de Saulcy.

NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR LA

VILLE DE DAMVILLERS

MEUSE,

Par M. BONNABELLE, typographe.

Réunion du 2 Août 1872.

Plusieurs de nos collègues (1) ont entrepris la rédaction d'un *Dictionnaire historique, biographique, nobiliaire, archéologique et statistique de la Meuse.* C'est sous les auspices de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc et avec le concours de ses membres, que les auteurs de cette importante publication désirent la mener à bonne fin. Veuillez donc me permettre, Messieurs, de vous offrir aujourd'hui la Notice sur la ville de Damvillers, qui doit faire partie de ce travail.

I.

DAMVILLERS, chef-lieu de canton et de doyenné, faisait partie de l'ancien diocèse de Verdun, de l'archidiaconé de la Princerie et du doyenné de Chaumont. Il se trouve indiqué dans le *Pouillé* de Verdun de 1864, comme mentionné sous les noms de : *Damvillerium*, dans des chartes de 1086, 1165, 1220, 1318, 1352, et dans Dom Calmet, édit. 1756; — *Danvillers*, en 1324, dans une charte de Jean, roi de Bohême et comte de Luxem-

(1) MM. de Widranges, Florentin et Bonnabelle.

bourg; *Moneta Damviller, Moneta Damville,* sur des monnaies du XI^e siècle, de l'association de Jean l'Aveugle et de Henri IV, comte de Bar; — *Damville, Dampvillers,* sur des anciens titres; — *Danvilliers*, dans le procès verbal des coutumes de 1661, et dans une délibération du conseil de ville de Bar de 1670 (1); — *Damvillœum*, par Dom Marlot, en 1679; — *Damviller,* sur la carte des Etats de 1700; *Dampville*, en 1730, hôtel-de-ville de Verdun, A 29; — *Damvillé, Danis-villa*, Pouillé de 1738; — *Damvilliers*, par Roussel, en 1745.

Cette ville est assise dans une plaine fertile, arrosée par plusieurs ruisseaux, dont le principal est la *Thinte*, affluent du *Loison;* sur la route départementale n° 5, de Metz à Sedan, et sur le chemin de grande communication n° 18, de Damvillers à Mangiennes. Elle est limitée par les territoires de Peuvillers, au nord; Romagne-sous-les-Côtes, à l'est; Wavrille et Gibercy, au midi; Réville et Etrayes à l'ouest. Sa distance de Bar-le-Duc est de 62 kilom.; de Montmédy, de 22 kilom., et de Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire de la cour d'assise, de 57 kilom.

Son église est placée sous l'invocation de saint Maurice. Construite au XIV^e siècle, dans le style gothique, en pierres du pays, elle mesure, dans œuvre, 27^m de longueur, sur 13^m 70 de largeur. Restaurée bien des fois, cette église n'offre rien de remarquable, si ce n'est une pierre mutilée, engagée dans la muraille où on distingue encore quelques parties des vêtements d'une femme, avec une inscription illisible.

Le trésor de cette église possède un calice en vermeil, du XVI^e siècle, et quelques reliques des martyrs de la légion Thébaine,

(1) Voici l'extrait de la délibération du 29 août 1670 : « Il est communiqué » que le bruit se répand dans Bar et dans les lieux circonvoisins, que des » troupes françoises occupent Nancy, et que le Duc est absent; le sieur *Dan-* » *villiers* est délégué pour aller à Pont-à-Mousson, et s'y informer, près de » Madame la Duchesse, de la résidence actuelle de Son Altesse, afin de lui » porter les soumissions de la ville de Bar. » Il est présumable que l'honorable rédacteur du *Pouillé* aura été induit ici en erreur, attendu qu'il n'est nullement question de la ville de Damvillers dans cette délibération.

provenant de l'abbaye de Saint-Paulin de Trèves, et de Juvigny sur-Loison.

La fête patronale se célèbre le 22 septembre.

II.

D'après Dom Calmet (*Not. de Lorraine*), Damvillers était une petite ville du duché du Luxembourg, enclavée dans la Lorraine, entre Verdun et Montmédy. Elle a dépendu du diocèse de Trèves, du comté de Chiny, des assises des *Grands-Jours* de Marville et de la cour supérieure de Luxembourg, dont elle suivait la coutume. Au XVII^e^ siècle, devenue siége d'une prévôté royale, la justice foncière y était exercée par un maire royal, son lieutenant, deux échevins et un greffier. Cette prévôté ressortait nùment au parlement de Metz, même pour les cas présidiaux : l'attribution n'en ayant été faite à aucun tribunal.

Si l'antiquité est muette sur la fondation de Damvillers, nous voyons son nom apparaître dès le XII^e^ siècle. M. Jeantin, dans ses *Chroniques d'Ardenne*, cite une charte de 1153, dans laquelle figure un nommé Pierre, sire de Murault, à la côte d'Horon sur Dampvillers.

Cette charte réduirait donc à néant le conte donné par dom Calmet, et relevé par M. Loiseau, dans sa *Géographie de la Meuse*, p. 317, sur l'origine de Damvillers.

M. le président Jeantin, dans son *Manuel de la Meuse*, s'est-il plus rapproché de la vérité? Il dit que : « les Romains avaient » désigné cette partie de la Woëvre sous le nom de *Pagus Mollaris*, à cause des môles et des marais qui s'y trouvaient. » Il ajoute que « ce furent les moines de Trèves qui, au VII^e^ » siècle, vinrent défricher cette vaste contrée, dans laquelle » existait déjà une chaussée (*Dam*) austrasienne près de *Putivillare* ou *Puilliers*, (Peuvillers) d'où l'on aurait fait *Dampuilliers*, et enfin *Damvillers*. »

Quoi qu'il en soit, et mettant de côté toute dissertation sur l'origine de cette localité, nous allons suivre le savant Bénédic-

tin de Senones, l'historien Roussel, et les quelques mémoires et renseignements particuliers qui nous ont été communiqués, pour mettre en relief les faits les plus saillants qui se sont passés dans cette ville qui ne manque pas de célébrité.

M. Jeantin a publié (1), d'après Berthaire, un document de 1324, par lequel Conrad, abbé du couvent de Metloch, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Trèves, vend à Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, les villes de *Danvillers* et d'Estrey, au diocèse de Verdun.

Le 12 juin 1330, le même prince fit un accord avec Edouard, comte de Bar, au sujet de la fortification de Damvillers. Par ce traité, Edouard s'engage à ne pas empêcher que le roi Jean continue à fortifier Damvillers, ou autre lieu de ses terres qu'il jugera à propos, à condition que ledit roi Jean, comte de Luxembourg, n'apportera, de son côté, aucun empêchement à ce que le comte de Bar pourrait faire dans son propre pays.

Le roi Jean de Bohême ayant épousé, en 1334, Béatrix de Bourbon, cette dernière lui donna, entre autres choses, pour son douaire, les châteaux, ville et prévôté d'Arlon, de Boulogne, de Marville, de Saint-Maxe et de Damvillers.

Le 9 mars 1342, ledit roi Jean, surnommé l'*Aveugle*, se rencontra, en la ville de Verdun, avec Henri IV, comte de Bar. Après un accord, ces deux princes firent « un traité par lequel » ils s'engageaient, pour trois ans, à frapper à frais et profits » communs, à leurs deux noms et à leurs armes, pour avoir » cours dans les deux comtés, une monnoie de poids, de titre, » et de prix égaux. Les lieux désignés par cette convention pour » frapper monnaie, étaient, pour le roi de Bohême, la ville de » Luxembourg et celle de Damvillers, et, pour le comte de Bar, » la ville de Saint-Mihiel et celle de Stenay (2). »

(1) *Chroniques de l'Ardenne*, t. II, p. 181.

(2) *Mémoires de la Société Philomathique de Verdun*, t. IV, p. 265. Le traité, publié par M. Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, T. IV, pag. 59, nomme avec Saint-Mihiel, la ville de *Stein*. D'après M. Vieillard, dont la Meuse regrette la perte prématurée, *Stein* ne serait pas Stenay, mais Etain.

Voici la description des monnaies connues des ateliers de Damvillers :

1° ✝ IOHANNES : REX. ET : HENRICV..... OMES. — *Dans le champ :* un écu écartelé de Luxembourg et de Bar, entouré du double contour formé de quatre demi-circonférences aboutées ; au-dessus et de chaque côté, une couronne ; un trèfle dans chacun des angles restants, formés extérieurement par le contour. — *Revers :* ✝ MONETA : DAMVILLER : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : IHV : XPI. (*Benedictus sit nomen Domini Nostri Jesu Christi*). Croix cantonnée de quatre couronnes. — Argent, du poids de 61 grains. (Manuscrit de Mory d'Elvange ; monnaie appelée *plaque*, citée comme appartenant à M. Dupré de Geneste).

2° ✝ IOH : REX : ET HENRIC : CO. (*Johannes Rex et Henricus Comes*). Légende entre deux grenetis ; *dans le champ :* un écu écartelé de Luxembourg et de Bar. *Revers :* MONETA : DAMVILLE, aussi entre deux grenetis ; *dans le champ :* croix cantonnée de quatre couronnes. — Billon, du poids de 16 grains. (Collection de Saulcy).

En 1358, Béatrix de Bourbon, reine douairière de Bohême, faisait sa résidence à Damvillers. Cette princesse, dit le chanoine Roussel (1), fut l'ennemie la plus acharnée de Liébauld de Cousances, évêque de Verdun, et de son chapitre cathédral, pendant le schisme qui existait alors, par suite de la nomination de deux membres du sacré-collége au souverain pontificat.

Sur la sollicitation du duc de Bourgogne, Clément VII avait confirmé l'élection de Liébauld de Cousances sur le siége de Verdun. D'un autre côté, Urbain VI avait donné des lettres de provision à Rolin de Rodemach, chanoine de la cathédrale, parent de l'empereur Wenceslas et de la reine de Bohême ; mais le chapitre avait refusé de le reconnaître pour évêque. Béatrix, mécontente de ce refus, demanda des troupes à l'empereur pour détruire l'évêché et disperser le chapitre. Après s'être fortifié dans son château de Damvillers, elle lança des bandes de routiers et de mercenaires sur les terres de l'Eglise de Verdun, et accorda aide et protection à des *scélérats* qui abusèrent de son nom pour commettre les plus graves désordres. Un de ces derniers avait même contrefait des lettres de prêtrise, et desservait

(1) *Hist. de Verdun*, t. I, in-8°, p. 341.

la cure de Sivry-sur-Meuse, tout en entretenant chez lui une concubine. Ce coquin ayant été cité devant l'official du chapitre, fut pris et enlevé à Damvillers par les gens du bailli de Laon, qui gardaient la frontière de Champagne, et pendu à Montfaucon. Cette exécution augmenta la fureur de la reine : elle fit alors enlever tous les bestiaux, les grains et les autres revenus du chapitre, et les vendit à son profit; elle donna même permission à ses soldats de vivre dans tous les villages de la juridiction du chapitre. Ces hostilités ne cessèrent qu'après 1389 : Wenceslas, par un rescrit impérial, ayant réuni à l'empire la juridiction temporelle et les droits régaliens accordés par ses prédécesseurs aux évêques de Verdun, et cassé tous les traités passés entre le corps de la ville et les évêques.

Lors des démêlés de François Ier, roi de France, avec l'empereur Charles-Quint, ce dernier fut frappé de l'heureuse situation de Damvillers. En 1526, il résolut d'en faire la clé de défense pour son duché de Luxembourg. A cet effet, il augmenta les ouvrages de la citadelle, traça la ville, qu'il entoura de murs, de fossés et de bastions, et en fit une des plus fortes places de ses frontières. Beaucoup d'étrangers, attirés par la protection qui leur était promise, y arrivèrent de toute part pour y établir leur domicile, et la ville devint, en peu de temps, très-peuplée (1).

En 1542, le duc d'Orléans, second fils de François Ier, à la tête d'un corps d'armée, fut chargé de reconquérir le Luxembourg sur l'empereur Charles-Quint. Parmi les officiers qui servaient sous ses ordres; on distinguait François de Bourbon, comte d'Enghien; François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, et Gaspard de Colligny-Châtillon, neveu du connétable de Montmorency. Dirigé par Claude de Lorraine, duc de Guise, le jeune duc s'empara de toutes les places frontières, et se distingua à la prise de Damvillers, où, l'année suivante, le roi François Ier vint en personne, en allant prendre possession du duché de Luxembourg.

(1) Dom Calmet. *Notice de Lorraine*, t. I, in-8°, p. 260.

En 1549, Nicolas Psaume, un des plus illustres évêques qui ont occupé le siége de Verdun, revendiqua, avec la restitution de la ville de Damvillers, les droits régaliens confisqués par l'empereur Wenceslas, ou qu'on lui diminuât d'autant les subsides qu'il devait payer à l'empire.

La petite ville de Damvillers eut bien à souffrir sous la branche des Valois. Reprise par Marie, reine de Hongrie, et gouvernante des Pays-Bas, Henri II, fils et successeur de François Ier, s'en empara de nouveau en 1552; mais il dut la céder à l'Espagne, en 1559, par le fameux traité de Cateau-Cambrésis (1).

Sous la domination espagnole, les habitants obtinrent plusieurs priviléges importants.

En 1626, cette ville et les localités environnantes furent atteintes par la peste, à tel point, que le magistrat de Verdun interdit aux bourgeois de se rendre à la foire qui se tenait en cette ville le jour de la Saint-Michel (2).

Le plus ancien registre de l'état civil déposé aux archives remonte à l'année suivante, 1627.

En 1637, sous le ministère du cardinal de Richelieu, Damvillers, occupé par les Espagnols, fut de nouveau assiégé par les Français, commandés par le maréchal de Châtillon. Après soixante-huit jours de tranchée ouverte, la place dut capituler. La relation de ce siége mémorable, accompagnée d'un plan, a été écrite par un des officiers de l'armée assiégeante, et se trouve conservée, telle qu'elle est transcrite ci-dessous, aux archives de cette ville :

« Au mois d'octobre 1637 (3), le maréchal de Châtillon, après » la prise d'Ivoy, ayant reçu commandement de venir, avec son » armée, vers la ville de Damvillers, du duché de Luxembourg, » il se prépara pour exécuter les ordres de Sa Majesté.

» Cette place est d'autant plus importante, qu'elle est des plus

(1) Anquetil. *Hist. de France,* t. VI.
(2) *Mémoires de la Société Philomathique,* t. V, p. 577.
(3) La plupart des historiens disent le 1er septembre.

» fortes du Luxembourg, où la garnison espagnole, qui y était, » faisait journellement des courses jusqu'aux portes de Verdun » et de Stenay, qui leur causaient de grands dommages et incom- » modités ; ce qui fut cause du commandement de l'aller bloquer » et assiéger. Ledit maréchal, avec le sieur de Feuquière, maré- » chal de camp, vinrent à dessein de l'investir avec les troupes » qu'ils avaient. Il la fit bloquer, fit travailler à la circonvallation, » aux retranchements et aux mines, la voulant prendre à la » sape. La garnison qui était dedans, par leurs sorties et leurs » canonnades, incommodaient fort le camp du roi au commence- » ment du siége ; mais en contre-échange les nôtres les endom- » mageaient grandement par la quantité des grenades jetées sur « la ville, ce qui mettait la garnison fort mal avec les habitants.

» Néanmoins les promesses de secours qu'on leur faisait les » rendaient plus opiniâtres à se défendre, comme ils firent ; ce » qui n'empêcha pas qu'on ne continuât le travail des mines ; de » sorte qu'ayant voulu attendre l'effet d'une mine prête à jouer, » elle fit son effet le 14 octobre. Sur les quatre heures après » midi, on ouvrait aux nôtres un chemin pour monter quarante » hommes de front sur les remparts. Mais les ennemis s'étant » préparés trois jours devant à soutenir l'assaut, avaient fait » deux grands retranchements au delà, tellement fortifiés, que » tout ce que les nôtres purent faire la nuit suivante, fut de faire » un logement dans la brèche, où nous eûmes quinze ou vingt » hommes du régiment de Turenne tués et un peu plus de blessés.

« Le sieur de La Bercherie, aide-de-camp, fit très-bien ; il » arracha trois piques des mains des ennemis sur la brèche, où » il fut blessé en six endroits de coups de pierres, qui lui firent » garder le lit. Toutefois, les assiégés voyant leur perte assurée » par l'ordre que tenait le maréchal de Châtillon, pour les forcer, » acceptèrent le lendemain, 25 octobre, la capitulation suivante :

(*Suivent les* 18 *articles de la capitulation, qui fut aussi honorable que possible*).

La capitulation « fut telle que le méritaient l'énergie de la » défense, la valeur des officiers du duc Charles et le courage » du prince François de Lorraine, qui s'était enfermé dans la

» place, et le dévouement de leurs soldats, secondés par les » habitants, en tête desquels étaient les sires de Murault et de » la Horgne, et autres chevaliers du pays. »

Par le traité des Pyrénées, qui se conclut le 9 novembre 1659, les villes de Damvillers, Montmédy et quelques autres places furent démembrées du Luxembourg pour être cédées à la France; Louis XIV en fit raser les fortifications en 1678; mais sous son successeur, Louis XV, cette place fut reconnue assez importante pour servir de poste militaire; en 1741, le maréchal de Belle-Isle fit décombrer les fossés, la fit palissader et fermer par des chevaux de frises.

Lors du démantèlement de la place, les fortifications avaient la forme d'un trapèze irrégulier, munies de cinq bastions : ainsi qu'on le verra par le plan ci-joint et par la légende que nous en donnons ci-après, elles comprenaient aussi quatre talus de contre-escarpe avec chemin couvert tout autour du corps de la place, et quatre demi-lunes. De tous ces ouvrages, il ne reste plus aujourd'hui qu'un fragment assez curieux de l'une des portes; mais à en juger par sa construction, on comprend que Damvillers pouvait passer, au XVII^{e} siècle, pour une des places les plus fortes du duché de Luxembourg.

Cette ville portait pour armoiries : *en losange, mi-parti de Luxembourg et de Clermont moderne;* à dextre : *burelé d'argent et d'azur, de dix pièces, au lion de gueules, langué d'azur, couronné et armé d'or, à la queue fourchue;* à senestre : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, sans nombre, au bâton péri de gueules, en bande.*

La prévôté royale de Damvillers, créée par édit de novembre 1661, fut supprimée par un autre édit de décembre 1776, enregistré au parlement le 11 août 1777; sa juridiction fut réunie à celle de Marville. Son ancien ressort était régi par la coutume de Luxembourg.

Damvillers possédait autrefois une commanderie du Saint-Esprit, dont les biens ont été réunis aux hôpitaux de Verdun.

En 1790, Damvillers faisait partie de la généralité des Trois-Evêchés, et du gouvernement de Verdun. Le gouverneur de la

province était le maréchal duc de Broglie, prince du Saint-Empire et chevalier des ordres du roi. L'évêque de Verdun était collateur de la cure, M. l'abbé Gérard Mandre, curé. Le domaine était représenté par un receveur, M. Saint-Remy.

L'office de maire et ceux des autres officiers ayant été rachetés par la ville, l'élection de chaque fontionnaire avait lieu le 1er janvier de l'année. Les élus de 1790 étaient : MM. Warin, *maire;* Loyson, *lieutenant-maire;* Delapierre, *procureur-syndic*, et Robert, *secrétaire-greffier*.

La loi du 24 août 1790 ayant reconstitué les juridictions, Damvillers fut incorporé au département de la Meuse, devint chef-lieu de canton, et avait une justice de paix ayant sous sa juridiction les communes de Beaumont et dépendances, Crépion, Etrayes, Flabas, Gibercy, Moirey et Wavrille. Le total des citoyens actifs était de 396, dont 150 résidaient à Damvillers. M. Leblanc était *juge*, et M. Gérard *greffier* de la justice de paix.

Dans les temps difficiles de la Révolution, la municipalité était composée comme suit : *Maire;* Nicolas Burnet; — *Officiers municipaux :* N. Delapierre, J. Fiquemont; J. Robert, J. Herbillon et E. Gérard; — *Procureur de la commune*, Nicolas Chollet; — *Secrétaire*, François Robert, — *Receveur*, Jean Robert; — *Notables*, F. Noël, P. Aubry, J.-L. Carton, J. Hallet, J.-B. Roussel, P. Hallet, G. Warin, M. Robert, J. Henry, L. Renaux, N. Gérard, J. Duroux; — *Commissaires de police*, J.-L. François et F. Renaux.

Aujourd'hui, Damvillers dépend de l'arrondissement et de l'archiprêtré de Montmédy. D'une population de 834 habitants, il est chef-lieu de canton, de doyenné, de justice de paix et de perception; il y a une recette des postes et une des contributions indirectes, un receveur de l'enregistrement, un notaire, deux huissiers, un garde général des forêts, un agent-voyer, une brigade de gendarmerie, une compagnie de sapeurs-pompiers; un bureau de bienfaisance fondé par une princesse de la maison de Conti; des écoles de garçons et de filles, une salle d'asile pour les petits enfants.

Les foires qui se tiennent dans cette localité ont lieu les 25 février, 13 avril, 22 mai, 19 septembre et 10 novembre de chaque année. — Un marché a été établi le vendredi de chaque semaine pour la vente des grains, lins, chanvre, volaille, beurre, etc. : il se tient sous un marché couvert.

Les revenus communaux s'élèvent en moyenne à 15,000 francs par an. — Deux tanneries et le moulin de l'Ile-d'Envie sont alimentés par les ruisseaux *la Thinte* et *le Maurupt;* il y a aussi une tuilerie. — La nature du sol est argilo-calcaire.

D'après la matrice cadastrale, qui remonte à 1830, les propriétés se diviseraient ainsi qu'il suit, selon leur nature et leur contenance :

Propriétés imposables :

	Hect.	Ares	Cent.		Hect.	Ares	Cent.
Terres labourables	677	90	24				
Prés fauchables	335	47	87				
Vignes	15	69	67				
Bois communaux	352	09	32				
Bois de particuliers	144	61	78				
Jardins	8	34	03				
Vergers	10	64	09				
Bois et terrains plantés	1	79	60				
Chènevières	9	94	45				
Pâtis	16	28	10				
Oseraies	»	43	40				
Sols et aisances	4	05	59				
Étangs	1	55	80				
Friches	37	32	50				
Réservoirs	»	26	97				
Jardins d'agrément	»	43	66				
Pépinières	»	25	15				
Marais	»	34	98				
Total	1617	47	20	ci.	1617	47	20

Propriétés non imposables :

	Hect.	Ares	Cent.		Hect.	Ares	Cent.
Chemins et places publiques	23	92	10				
Eglise et cimetière	»	42	30				
Rivières et ruisseaux	5	10	29				
Lavoir	»	3	10				
Maisons d'école	»	6	80				
Presbytère, etc	»	18	60				
Total	29	73	19	ci.	29	73	19
Superficie totale du territoire					1647	20	39

divisée en 4215 parcelles.

La circonscription du département ayant été remaniée une troisième fois, *Damvillers* resta chef-lieu de canton : il se trouve aujourd'hui composé des communes ci-après désignées :

Azannes et Soumazannes.
Brandeville.
Bréhéville.
Chaumont-devant-Damvillers.
Crepion.
Delut
Dombras.
Ecurey.
Etraye.
Flabas.
Gibercy.
Gremilly.
Lissey.
Merles.
Moirey.
Peuvillers.
Réville.
Romagne-sous-les-Côtes.
Rupt-sur-Othain.
Ville-devant-Chaumont.
Vitarville.
Wavrille.

Un ancien proverbe dit qu'il *est impossible d'entrer à Verdun sans être sonné; — à Etain sans être moqué;* — et *à Damvillers sans être crotté.*

La personne qui nous transmet ce renseignement ajoute :

Tout cela est bien vrai,
Et le dicton
Est encor de saison.

***

Légende pour l'explication du plan et du siége de Damvillers. Cette ville a été assiégée par M. le maréchal de Chatillon, le premier jour de septembre 1637, *et prise le cinquième jour d'octobre suivant.*

A Damvillers.
B Bastion du Château.
C Bastion de Mondragon.
D Bastion de Sainte-Claire.
E Bastion de Sainte-Barbe.
F Bastion de l'Empereur.
G 1 Talus de la contre-escarpe.
G 2 Chemins couverts de la contre-escarpe.
H 1 Demi-lune qui couvre la porte de Verdun, laquelle fut emportée de vive force par le régiment de Turenne.
H 2 Autres demi-lunes, au milieu de la grande courtine, entre le bastion de l'Empereur et celui du Château.

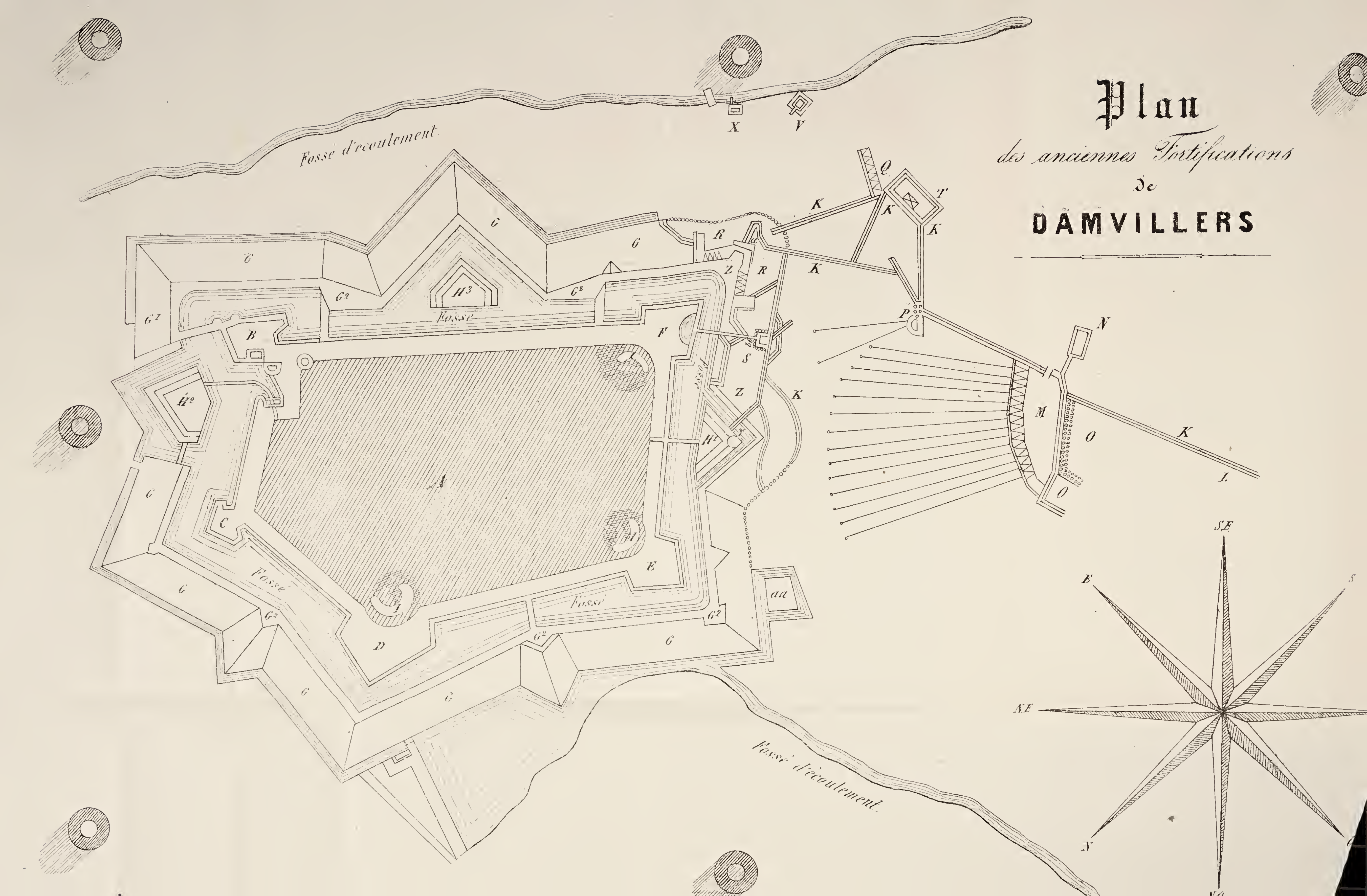

Plan
des anciennes Fortifications
de
DAMVILLERS
Fossé d'écoulement
Fossé
Fossé
Fossé
Fossé
Fossé d'écoulement
X
V
Q
T
K
R
Z
S
P
N
M
O
L
A
B
C
D
E
F
G
G^1
G^2
H^1
H^2
H^3
aa
SE
E
S
NE
N

H 3 Autres demi-lunes du côté de Montmédy.
I Cavaliers.
K Ouverture des tranchées commencée, le 17 septembre, par le régiment de Navarre, où ledit sieur Maréchal était en personne.
L Batterie d'un mortier,
M Batterie royale de 14 gros canons.
N Magasin de la batterie royale.
P Batterie de deux mortiers.
O Place d'armes pour défendre la batterie royale.
Q Batterie de cinq pièces de canon.
R Autres batteries de chacune 14 gros canons, qui battaient les flancs.
S Autre batterie de trois pièces de campagne, pour dominer sur la brèche faite par la grande mine du bastion de l'Empereur, qui joua le samedi 24e jour d'octobre.
T Redoute pour la garde des tranchées.
V Redoute des ennemis emportée, le premier jour de l'ouverture des tranchées, par le colonel Bartilly.
X Moulin démoli par les assiégés, voyant qu'ils ne pouvaient le garder.
Y Logement fait sur la pointe de la demi-lune.
Z Logement des mousquetaires, fait après que l'on eut gagné la contre-escarpe, pour favoriser le passage du fossé.
aa Carré sur la contre-escarpe, que les ennemis abandonnèrent lorsque la demi-lune fut emportée.
bb Descente sur le fossé de 25 toises de long et 9 pieds de large.
cc Entrée de la galerie souterraine, pour faire la descente dans le fossé.

III.

Près de Damvillers existait autrefois un prieuré dit *de la Madeleine*, dépendant de l'Ordre de Cluny. Son nom est mentionné dans les chartes du XIIe siècle. En 1147, Albert de Chiny étant en Belgique, après avoir entendu les prédications de saint Bernard, pour la deuxième Croisade, renonça au gouvernement de ses Etats, en faveur de Louis III de Chiny, son fils, qui agit comme souverain dans la charte de 1165, donnée en faveur du prieuré de *Murault*, près Damvillers.

Jean de la Ferté partageait, en 1262, la vouerie de l'abbaye de Juvigny, avec Gérard de Louppy-sur-Loison, et son frère Henry, sire de Murault près Damvillers.

Au XIVe siècle, les comtes de Luxembourg avaient un atelier monétaire à Murault.

L'auteur des *Chroniques de l'Ardenne*, etc., t. II, p. 193, donne une liste des membres de la maison de Murault, d'après Husson Lécossois; savoir : 1° Pierre de Mirevault, qui vivait en 1106; 2° Pierre de Mirevault (*senior*); 3° Pierre de Mirevault (*junior*); 4° Gauthier de Mirevault qui épousa, en 1150, la fille (du premier lit) de Gobert V d'Aspremont-Briey; 5° Simon de Mureau, chevalier; 6° Pierre de Mureau, sieur dudit lieu, de Chaumont et de Romagne; 7° Jean de Murault, seigneur des mêmes lieux; 8° et Milet de Mureau, époux de Lise des Armoises, lequel mourut sans postérité. Après ce dernier, Murault passa à des collatéraux, Jean de Mondrieux et Jean de Morhange, qui vendirent la seigneurie à Husson de Ville, second mari de Lise des Armoises. Murault passa ensuite dans la maison de Landrezécourt et dans celle de Saint-Ignon. Aujourd'hui l'emplacement du fort et la cense qui en dépendait sont la propriété de M. Chadenet, ancien député, ancien préfet de la Meuse, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

La maison de Murault portait pour armoiries : *de gueules, au cheval d'argent*. Cette maison était une des quatre pairies du comté de Verdun ; les autres étaient : Ornes, Creux et Watronville.

L'auteur de la *Chronique de Saint-Hubert*, donne le titre de comte de Chiny à Etienne, bénéficiaire du *Pagus Bedensis*. C'est lui qui, en 955, aurait fait construire, sur le mont de Smuyd (*in monte Salmonsiensi*), le redoutable château de Mirvart (*castrum Mir Waldi*) : ce rocher appartenait aux moines de Saint-Hubert, qui le tenaient de la libéralité de Pépin d'Héristal et de sa femme Plectrude (1).

Peu après sa construction, ce château fut pris par toutes les forces réunies de l'empereur Othon, conduites par l'archiduc Brunon, son frère; le comte Etienne dut se rendre à merci; mais par l'entremise de sa famille, il obtint des conditions hono-

(1) *Les Marches de l'Ardenne*, t. I, p. 24.

rables, et conserva sa forteresse à charge d'une indemnité. En 1034, ce château fut encore assiégé par l'empereur Henri III, qui l'emporta sur le duc Gothelon, et le fit raser. Il resta en ruines jusqu'en 1083.

Dans une charte de mars 1220, intitulée : *Vasselage de Simon, sire de Mirvaut,* on voit comme certain que Murault-Dampvillers dépendait originairement de la châtellenie de Marville, et conséquemment du marquisat d'Arlon, qui, alors, était à Valeran de Limbourg, second mari de la comtesse Ermesinde de Luxembourg (1).

IV.

La petite ville de Damvillers peut s'enorgueillir d'avoir vu naître dans son sein plusieurs hommes célèbres. Nous citerons les principaux :

1° Monseigneur Joseph-Jacques LOISON, né à Montaubé, territoire de Damvillers, le 21 février 1744, curé pendant de longues années d'Azannes, Thil et Roises ; sacré évêque de Bayonne le 14 novembre 1802, mourut dans sa ville épiscopale le 17 février 1820, emportant es regrets des hommes de toutes les opinions. Quoique séparé de ses anciennes ouailles, Monseigneur Loison conserva toujours pour elles 'affection d'un père, la bienveillance d'un protecteur. Le produit de ses biens patrimoniaux fut constamment distribué aux indigents de ses trois premières paroisses de la Meuse.

Oncle du lieutenant général du même nom, ce prélat portait pour armoiries : *d'azur, à ses trois initiales d'or.*

2° Le feld-maréchal baron DEVAUX, né aussi à Damvillers. Oncle du général Loison, il avait pris du service en Autriche. En 1800, fait prisonnier de guerre par son neveu, ce dernier s'opposa longtemps à son échange, afin de le conserver le plus longtemps possible près de sa personne.

(1) *Les Chroniques de l'Ardenne*, t. II, p. 194.

3° TERNANT (Jean de), né à Damvillers, le 12 décembre 1751, officier général et ambassadeur aux Etats-Unis d'Amérique.

4° SAINT-REMY (Maurice-Louis, chevalier), né à Damvillers, le 11 avril 1769, entra comme grenadier au 5e bataillon de la réserve le 16 septembre 1792, fut promu lieutenant au 1er régiment de hussards, le 20 avril de l'année suivante, et lieutenant titulaire au même régiment, le 8 messidor an III; fit avec distinction les campagnes aux armées des Ardennes, de la Sambre et d'Italie, de 1792 à l'an III; nommé capitaine le 15 pluviôse an V, il se distingua en 1809 en Allemagne, en 1810 et 1811 en Espagne, 1812 et 1813 encore en Allemagne; enfin en 1814 et 1815, dans la campagne de France, où il était comme chef d'état-major du 4e corps d'armée. Mis en non activité le 10 août 1815, il fut mis à la retraite avec le grade de colonel en 1822. La révolution de 1830 éclate; le 10 août, une ordonnance le charge de l'organisation du corps de la garde municipale de Paris, et, quatre jours après, le 20, il est confirmé dans le grade de maréchal-de-camp, et admis dans le cadre d'activité de l'état-major général. Disponible le 11 octobre de cette même année, une ordonnance royale l'admit à la retraite le 11 juin 1832.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 17 messidor an XII, le général Saint-Remy avait été créé chevalier de l'Empire le 15 août 1809, et chevalier de Saint-Louis, le 16 août 1814.

5° Le comte LOISON (Olivier), lieutenant-général dans l'armée française, grand-cordon de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, mourut à Liége, où il avait des propriétés, le 30 décembre 1816, à l'âge de 45 ans. Né à Damvillers, et fils du procureur du roi de cette ville, il servit comme volontaire dans un des premiers bataillons de la Meuse, et parvint rapidement aux grades supérieurs. Il était général de brigade en 1794; nommé général de division à la fin de la campagne de Suisse, le 25 septembre 1799, il se distingua dans la campagne d'Italie en 1800, et dans celle d'Allemagne en 1805, notamment à la bataille d'Austerlitz, après laquelle il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur. Il fut employé en Espagne de 1808 à 1811. En 1814, il obtint du Roi le commandement de la 5e division militaire. Le général Loison avait perdu un bras à la suite d'un accident qui lui était arrivé à la chasse dans la principauté d'Osnabruck en 1806. Il est décédé à sa terre de Chikel, près Liége, le 30 décembre 1816,

dans les bras de Madame de Kourakin, sa fille, qui avait épousé un seigneur russe de ce nom.

Le père du général Loison est décédé, en 1814, directeur général des droits réunis du département de la Meuse, à la résidence de Bar-le-Duc : circonstance qui fixa quelque temps en cette ville les généraux Devaux et Loison.

6° GÉRARD (MAURICE-ETIENNE), comte d'Empire, maréchal de France, grand'croix de la Légion d'honneur, est né à Damvillers, le 4 avril 1773. Il montra de bonne heure des dispositions si belliqueuses, que son père, huissier royal, renonçant à lui céder sa charge, lui fit donner une éducation toute militaire, et lorsque la France, menacée d'une invasion, poussa le cri d'alarme, il fut un des premiers à voler à la défense de la patrie, en s'engageant dans le 2e bataillon des volontaires de la Meuse, et prit part à la courte et brillante campagne qui se termina par la déroute de l'armée prussienne. Il était capitaine en l'an III, et se distingua au passage de la Roër. Chef de bataillon en l'an V, il fut choisi comme aide-de-camp par le général Bernadotte, qu'il accompagna à Vienne dans une mission diplomatique. L'hôtel de l'ambassade française ayant été assiégé par les émeutiers qu'avait soulevés le gouvernement autrichien, ce fut Maurice Gérard qui passa au milieu des groupes menaçants, et alla demander à l'Empereur la force armée nécessaire pour les disperser.

Les premières guerres de l'Empire valurent à Gérard la croix de commandeur de la Légion d'honneur et le grade de général de brigade. Après la paix de Tilsitt, il était chef d'état-major de l'armée commandée par le prince de Ponte-Corvo; il se fit remarquer le 7 mai 1809, au combat de Durfans, en avant du pont de Lintz, et reçut le titre de baron. A Wagram, il commandait la cavalerie saxonne. Attaché en 1810 à l'armée de Portugal, sous les ordres du comte d'Erlon, il battit les Ecossais à Fuentez-Onoro. Au début de l'expédition de Russie, il conquit un grade supérieur sur le champ de bataille de Valoutina. Le général Gudin avait été blessé mortellement; sa division se trouvait sans chef; Gérard en prit le commandement par droit d'ancienneté, et le mourant dit à l'Empereur : « Je vous recommande ma femme et mes enfants. J'ai encore une grâce à vous demander : c'est pour ma brave division. Je vous supplie d'en décerner le commandement au général Gérard; je mourrai content si je la sais en de si bonnes mains. »

Gérard justifia cette confiance à la bataille de la Moskowa. Pendant

la désastreuse retraite de Moscou, il commandait en second le corps que dirigeait le maréchal Ney, et contribua à sauver les débris de la Grande-Armée. L'Empereur lui conféra alors le titre de *comte*, et lui dit, au retour de cette glorieuse et funeste campagne : « Si j'avais » bon nombre de gens comme vous, je croirais mes pertes réparées, » et me considérerais au-dessus de mes affaires. »

Nommé, en 1814, général en chef du corps de réserve, le comte Gérard lutta avec avantage contre les coalisés à Brienne, à Nogent, à Nangis, à Montereau, à la Rothière. Le roi Louis XVIII essaya de se l'attacher par des faveurs ; il le nomma chevalier de Saint-Louis, grand'croix de la Légion d'honneur, inspecteur général d'infanterie. Il était à Strasbourg en cette dernière qualité quand Napoléon revint de l'île d'Elbe. L'Empereur avait apprécié Gérard ; il disait de lui, dans l'exil : « Les généraux qui semblaient devoir s'élever, les destinées de l'avenir, étaient Gérard, Clauzel, Foy, Lamarque ; c'étaient mes nouveaux maréchaux. » Il lui conféra, par décret du 22 mars 1815, la dignité de pair de France, et lui donna le commandement du 4e corps, en le subordonnant à Grouchy. Gérard était à Wavres pendant la bataille de Waterloo, et il essaya de déterminer ses collègues à marcher au canon. Le même jour, à l'attaque du village de Bielg, il fut atteint d'un coup de feu dans la poitrine. C'était sa cinquième blessure. La première datait d'Austerlitz ; il avait reçu les trois autres dans une affaire d'avant-garde près de Bautzen, à Katzbach, et pendant la seconde journée de Leipzig.

Gérard obtint du Gouvernement l'autorisation de suivre l'armée au delà de la Loire ; quand il fut rétabli, les ministres de la guerre et de l'intérieur exigèrent qu'il s'absentât de France pendant quelques années. Il se rendit à Bruxelles, où il épousa la fille cadette du général de Valence ; puis en Suède, auprès de son ancien compagnon d'armes. Il revint dans sa patrie en 1817, et vécut dans la retraite à Villers-Creil ; mais les électeurs de la Seine l'en tirèrent en 1822 pour l'envoyer à la Chambre des députés. Il représenta ensuite les départements de la Dordogne et de l'Oise, et soutint l'Opposition libérale.

Une ordonnance du 11 août 1830 nomma le comte Gérard maréchal de France. Appelé au ministère de la guerre, il refusa généreusement d'accepter une allocation de vingt-cinq mille francs pour frais de première installation. Il donna sa démission au bout de trois mois, en allégant le mauvais état de sa santé. Réélu député de l'Oise, la guerre de Belgique l'enleva bientôt aux travaux législatifs. Il prit le

commandement en chef de l'armée du Nord, et dirigea les opérations du siége d'Anvers. A la fin de l'expédition, une souscription, au maximum de 25 centimes, fut ouverte pour lui offrir, comme une marque de la gratitude et de l'estime de la France, une épée en or, dont la lame portait cette légende : « Gloire et humanité. » La Chambre des députés de Belgique, dans la séance du 11 janvier 1833, lui vota également une épée d'honneur au nom du peuple belge.

Admis à la Chambre des pairs le 11 février, le maréchal Gérard refusa les fonctions de secrétaire. « J'aurais accepté de grand cœur les devoirs que m'impose l'estime de mes collègues, écrivait-il au président ; mais l'état de ma santé ne me permet pas d'assister régulièrement aux séances. » Néanmoins, l'année suivante, il accepta le ministère de la guerre. Il espérait faire prévaloir dans les conseils du Gouvernement des pensées d'amnistie et de conciliation. Ayant échoué, il se retira, le 29 octobre, et refusa de siéger à la Chambre des pairs, transformée en cour de justice pour statuer sur le sort des accusés d'avril et de leurs défenseurs.

Elevé en 1836 à la dignité de grand-chancelier de la Légion d'honneur, le maréchal Gérard donna sa démission en 1838 pour prendre le commandement supérieur des gardes nationales de la Seine, qu'il conserva jusqu'en 1842. Il reprit alors les fonctions de grand-chancelier, et les occupa jusqu'au 19 mars 1848.

Depuis cette époque, il vécut dans la retraite la plus profonde, jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 17 avril 1852.

Dès les premiers jours de ce mois, sentant sa fin prochaine, le maréchal s'occupa encore des pauvres de sa ville natale, et leur fit un don de quatre mille francs.

Le maréchal Gérard, homme de grand talent à la tête des armées et dans les conseils du Gouvernement, était, dans la vie privée, un honnête homme dans toute l'acception du mot : sa conduite fut toujours sage et réglée : le devoir et l'honneur furent ses seuls guides.

La petite ville de Damvillers, fière d'avoir vu naître un soldat aussi illustre et un citoyen aussi intègre, lui a érigé une statue en bronze, le 23 mai 1858 : le département de la Meuse tout entier s'est associé à sa ville natale dans l'hommage qui lui a été rendu.

7° CHAPIRON (Xavier-Léon), né à Damvillers, le 11 octobre 1811, colonel au 4e régiment d'infanterie de ligne, est décédé le 10 avril 1864.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA PIERRE SÉPULCRALE PROVENANT DU TOMBEAU

DE

GUY DE JOINVILLE,

Donnée au Musée de Bar-le-Duc en 1850,

ET SUR LE PERSONNAGE QU'ELLE REPRÉSENTE;

Par M. SERVAIS.

Réunion du 4 Septembre 1872.

PARMI les objets d'art qui font partie de la collection du Musée de notre ville, on remarque une pierre sépulcrale provenant de l'ancienne abbaye d'Ecurey, près Montiers-sur-Saulx, et donnée au Musée, en 1850, par M. Hippolyte Vivaux, maître de forges à Dammarie. C'est le seul monument funèbre présentant quelque intérêt, au point de vue de l'art, comme au point de vue de l'histoire moderne, que la Commission du Musée ait pu recueillir jusqu'ici. Avant de vous faire part de nos recherches sur l'origine de cette tombe et sur le personnage dont elle était destinée à perpétuer le souvenir, je crois devoir rappeler ici, en peu de mots, les circonstances qui ont donné lieu à son dépôt au Musée.

Il paraît qu'après avoir été exposée pendant plus de cinq cents ans aux regards du public dans les cloîtres du monastère d'Ecurey (1), elle en a été extraite après l'aliénation de l'abbaye,

(1) L'abbaye d'Ecurey, ordre de Cîteaux, située sur la Saulx, entre Morley et Montiers-sur-Saulx, avait été fondée par Geoffroi III, seigneur de Joinville, avec le consentement de Geoffroi son fils. La charte de fondation n'est

faite le 7 avril 1791, et employée comme marche d'un escalier pour descendre dans le jardin attenant à la maison d'Ecurey. Les sépultures sont restées ainsi cachées jusqu'au moment où la nécessité de reconstruire l'escalier, a donné lieu au déplacement des marches. C'est alors qu'en retournant la pierre, on a remis au jour le côté qui avait été enterré, et l'on n'a pas tardé à y reconnaître les traces de sa première destination. M. Vivaux la fit transporter dans le vestibule de sa maison d'Ecurey, et c'est là qu'elle était déposée en 1850, lorsque, sur la demande de l'autorité municipale de Bar-le-Duc (1), il a bien voulu la donner au Musée.

Si l'on en croit des rapports faits à cette époque par des habitants de la localité, des personnes notables de Nancy, qui avaient vu ce monument à Ecurey, avaient exprimé l'intention ou le désir d'en faire l'acquisition pour le Musée Lorrain. J'ajouterai que l'on considérait, mais à tort, dans le pays, le personnage représenté sur la pierre, comme le fondateur de l'abbaye.

Cette pierre, qui a 2 mètres 20 centimètres de hauteur, offre la représentation en pied d'un chevalier couvert de son armure, tenant de la main droite sa lance et la gauche posée sur son écu. Autour de l'écu, on lit son épitaphe en quatre vers latins rimés, dont voici le texte avec la traduction :

HIC JACET IN CINERE
VIR SIMPLEX NOMINE GUIDO,
NOBILIS IN SCELERE
QUEM TRAXIT NULLA CUPIDO.
REQUIESCAT IN PACE.
AMEN.

point datée, mais elle est scellée du sceau de Guy, évêque de Châlons-sur-Marne, qui fut élu en 1142 ou 1143, et mourut en 1147. Ainsi, on ne peut reculer cette fondation au delà de l'an 1147. L'abbaye d'Ecurey est aujourd'hui une ferme, maison de campagne et haut-fourneau. Elle dépend, ainsi qu'une partie des métairies qu'elle possédait autrefois, de la mairie de Montiers-sur-Saulx.

(1) M. Trichon Saint-Paul, maire.

Ici repose dans la poussière, un homme modeste et noble,
nommé GUY,
Que nulle passion n'entraîna dans le crime.
Qu'il repose en paix.
Ainsi soit-il.

Un écrit sans signature, qui existe dans les archives de l'abbaye d'Ecurey (1), et qui doit être la minute d'une notice rédigée vers 1736 par les religieux d'Ecurey, à la demande peut-être du célèbre auteur des Annales de l'Ordre de Prémontré, renferme, entre autres détails sur cette maison, les observations suivantes, où sont mentionnés les différents mausolées qui se trouvaient alors dans l'église et dans les cloîtres du monastère. Elles nous apprennent que le monument dont nous nous occupons, sans être le plus remarquable, était le seul qui offrît une inscription.

« Il y a dans l'église deux mausolées et quatre dans les cloîtres. Ceux de l'église sont sans inscriptions; des quatre qui » sont dans les cloîtres, trois sont sans inscriptions. Sur le » quatrième, il paraît que c'est le tombeau de Guy, sire de » Sailly, de la maison de Joinville. Il paraît aussi, par nos » chartes, que Simon de Commercy, seigneur de Morley, est » enterré chez nous, et l'on tient par tradition, qu'un des » mausolées du cloître que l'on montre, a été dressé pour lui.

» A l'égard des autres, il est sûr que ce sont les tombeaux de » quelques princes de la maison de Joinville, paraissant, par » nos chartes, que plusieurs y ont choisi leur sépulture. Il y a » surtout un de ces mausolées très-respectable, à droite en » entrant à l'église. Il est le plus beau de tous, représentant » un prélat séculier, la mitre en tête, mais sans inscription, ni » monument d'ailleurs qui nous le fassent connaître (2). »

(1) Archives de la préfecture de la Meuse. *Mémoire* manuscrit de quatre pages in-folio intitulé : *Mémoire des abbés d'Ecurey*, dans les papiers provenant de l'ancienne abbaye de ce nom.

(2) On remarque, dans un inventaire des titres de l'ancien monastère d'Ecurey, dressé le 27 avril 1596 et déposé aux archives de la Préfecture de

La notice d'où l'on a extrait ces détails, ne contenant aucune indication propre à nous éclairer sur l'époque de l'érection des monuments funèbres qui se trouvaient dans l'église et les cloîtres d'Ecurey, et la seigneurie de Sailly ayant été possédée par trois seigneurs du nom de Guy qui ont appartenu à la maison de Joinville (1), il nous reste à déterminer en mémoire duquel de ces trois personnages le monument qui nous occupe a été élevé.

Le premier était fils de Geoffroy IV, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, mort avant 1197 (2), et petit-fils de Geoffroy III, sire de Joinville et premier sénéchal de Champagne, qui fonda les abbayes d'Ecurey et de Jovilliers (3), et mourut vers 1184. Il épousa Péronnelle de Chappés, dame de Julli.

Le second, Guy II, laissa deux enfants, Guy III et Simon.

la Meuse, des extraits de deux titres où sont désignés nominativement trois princes ou seigneurs de la maison de Joinville, qui ont dû être inhumés à Ecurey. Voici le contenu de ces extraits que l'on a cru devoir rapporter textuellement :

« 1° Lettre de Geoffroy, seigneur de Vaucouleurs, datte 1200, par laquelle » il ordonne d'estre inhumé à Escurey, avec son frère, Geoffroy de Joinville.

» 2° Lettre de Jean de Joinville, en 1269, par laquelle il dit que Robert, son » frère, seigneur de Sailly, pour estre inhumé au dit Escurey, a donné six » septiers de bled, à prendre au moulin d'Espenceneis dit Eschernet. »

Geoffroy de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, et l'un des fils de Simon, sire de Joinville et de Vaucouleurs, mort vers 1229, eut effectivement un frère du nom de Geoffroy, seigneur de Montcler, qui mourut du vivant de son père, sans enfants de Marie de Garlande.

(1) Voyez le P. Benoît, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, p. 113.

(2) On trouve, dans l'inventaire des titres de l'abbaye d'Ecurey, dressé en 1696, une lettre de Geoffroy, seigneur de Joinville : la date donnée est 1298. Si cette date est exacte, Geoffroy IV serait mort plus d'un an après l'époque indiquée par Moréri.

(3) Jovilliers, abbaye de l'Ordre de Prémontré, était situé entre Savonnières et Stainville, à 15 kilom. environ de Bar-le-Duc. Elle a été fondée par Geoffroy III, seigneur de Joinville, qui donna les fonds où le monastère a été bâti, à Herbert, abbé de Riéval, à condition qu'il y établirait une communauté de son Ordre. Ceci arriva vers l'an 1142.

Guy II eut la terre de Sailly, par indivis avec son parent (1), Jean, sire de Joinville, et ils en firent tous les deux leurs reprises à l'Eglise de Toul, de laquelle cette terre relevait.

Guy III épousa une dame nommée Marguerite. Il donna en 1300, vingt francs de rente à l'abbaye d'Ecurey, pour leur anniversaire. De leur mariage, naquit une fille nommée Alix, dame de Sailly, épouse de Renau de Choiseul, qui se qualifiait seigneur de Sailly, en 1312 (2).

Ces notions, empruntées en grande partie à l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, publiée en 1707, portent à croire, que Guy III mourut peu d'années après la fondation de son anniversaire, et qu'il n'existait plus en 1312, puisque la seigneurie de Sailly était alors entre les mains de son gendre. Le P. Benoît n'indique pas, dans sa liste des seigneurs de Sailly, les époques auxquelles Guy I^er^ et Guy II ont vécu ; mais on trouve dans l'inventaire des chartes de l'ancienne abbaye d'Ecurey, dressé en 1596, et conservé dans nos archives, l'analyse de plusieurs lettres qui doivent émaner d'eux. La première a été donnée par Guy, seigneur de Joinville, en 1208, et on est fondé à penser que ce gentilhomme, fils de Geoffroy IV, sire de Joinville, a été le premier seigneur de Sailly, du nom de Guy de Joinville, puisque Moréri, dans la généalogie de cette maison, le cite comme ayant donné origine aux seigneurs de Sailly et de Dongeux. On remarque encore, dans le même cartulaire, des extraits de lettres de 1219 et 1226, émanant sans doute aussi de lui. Il prend dans la première le titre de seigneur de Sailly, et dans la seconde celui de seigneur de Joinville.

Guy II de Joinville était en possession de la seigneurie de Sailly en 1240. On trouve en effet dans le cartulaire cité plus haut, des

(1) Jean de Joinville était frère de Guy II, suivant un titre de 1245 mentionné plus loin.

(2) Le P. Benoît, *Histoire de Toul*, et *Pouillé du diocèse de Toul*, tome II, p. 73. — Moréri, *Dictionnaire historique*, V. JOINVILLE, — Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1^re^ et 2^e^ édition.

lettres de cette année données par Guy, seigneur de Sailly, et par le seigneur de Commercy. On y remarque aussi une lettre de 1241 , émanant de Guy de Joinville, et portant confirmation d'une donation faite à l'abbaye d'Ecurey, par un chanoine de Reims, *natif de Sailly*, et enfin des lettres de Jean de Joinville et de Guy, *son frère*, données en 1245. Ce titre prouve qu'il s'agit ici de Guy II, puisque ce dernier était frère du célèbre historien de saint Louis, et que Guy Ier, vivant en 1226, était l'oncle de Jean de Joinville (1).

Guy II dut avoir pour successeur, dans la seigneurie de Sailly, Robert de Joinville, dont on a des lettres de 1255 et 1257, mentionnées dans le cartulaire d'Ecurey. Ce dernier document renferme aussi l'extrait d'une lettre de Jean, sire de Joinville, de 1269, qui prouve que Robert, seigneur de Sailly, son frère, voulut être inhumé à Ecurey, et qu'il fit dans ce but des libéralités aux religieux.

Robert dut avoir pour successeur Guy III. Ce dernier possédait déjà la seigneurie de Sailly en 1284, car l'inventaire de 1596, offre l'analyse d'une lettre donnée en cette année, par Guy de Joinville, en faveur de l'abbaye d'Ecurey. Il rappelle aussi la vente faite en 1303, par Guy de Joinville, seigneur de Sailly, à la même abbaye, des dîmes de Biencourt, d'Espenceley dit Eschernet (2), et enfin, un échange, consommé la même année, par Guy de Joinville et Isabeau, *sa femme*, avec les religieux d'Ecurey, auxquels ils assignent une rente de grains à prendre sur le terrage de Paroy, en échange de ce que l'abbaye avait à Effincourt et à Pancey. Ces dernières dispositions portent à croire que Guy avait épousé en seconde noces une femme nommée Isabeau ou Isabelle, avec laquelle il vivait en 1303.

(1) Voyez le *Dictionnaire historique* de Moréri, art. JOINVILLE.

(2) Cette vente paraît s'être faite avec la participation de Jean, sire de Joinville, ainsi qu'on le voit par l'extrait suivant du cartulaire : « Lettre de Guy de Joinville, seigneur de Sailly, et de Jean, seigneur de Joinville, datte 1300, par laquelle appert que le dit Guy a vendu à l'abbaye et couvent d'Escurey, pour la somme y dénommée, les dixmes de Biencourt, Espenceley dit Escherney, cotté de : 158. »

On ne découvre, dans ce qui reste aujourd'hui des archives de l'ancien monastère d'Ecurey, aucune trace apparente de la fondation que Guy III de Joinville avait faite en 1300; mais la mention de cette œuvre, dans l'*Histoire de Toul*, ne permet pas de révoquer son existence en doute. Or, il est extrêmement probable que ce seigneur a voulu être inhumé dans l'église où il avait fondé un service anniversaire, et que c'est de son mausolée que provient la pierre dont j'ai entrepris de vous faire connaître la provenance et l'origine.

Cette tombe est loin d'être un chef-d'œuvre de sculpture; c'est moins le mérite de son exécution que la célébrité de la famille à laquelle appartenait le personnage qu'elle représente, qui lui a valu l'honneur d'être admise à figurer dans les galeries du Musée de notre ville. C'est d'ailleurs un des rares monuments tumulaires du moyen-âge qui ont échappé aux ravages du temps, et à ce titre encore il méritait d'être recueilli. L'artiste, au ciseau duquel il doit son existence y a gravé son nom, complétement ignoré jusqu'ici. Il était du village de Saint-Joire, ainsi qu'on le voit par l'inscription suivante gravée sur l'écu : *Jehanz de S^{t} - Jore me fist.* On sait que Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, avait dressé cette fameuse épitaphe qui se trouvait à Clairvaux, et rappelait les fondations de Geoffroi III, faites par son aïeul (1). On peut, avec quelque apparence de raison, lui attribuer la composition de celle de Guy III de Joinville, qui était son parent et qui s'éteignit quelques années avant la mort du sire de Joinville, dont la carrière se termina vers 1318, après une existence d'environ 90 ans.

(1) Voy. dans les archives de l'ancienne abbaye d'Ecurey, le manuscrit intitulé : *Mémoire des abbés d'Ecurey*. In-fol. de 4 pages.

UNE VISITE

AUX RUINES DE GRAND,

Par M. H. LABOURASSE,

inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube.

Réunion du 4 Octobre 1872.

Au-dessus de Gondrecourt, à une faible distance de Papon (*a*), *la Maldite* et *l'Ognon* se réunissent et forment *l'Ornain* (*b*). Ces humbles cours d'eau, à peu près à sec de juillet à novembre, arrosent deux vallons boisés qui font, à partir de leur confluent, un angle de 30 degrés environ, embrassant un plateau de peu d'étendue. Là s'élevait jadis une cité leuquoise, *Granum* ou *Glanum*, dont les vestiges épars attestent l'ancienne splendeur.

Bâti sur la limite occidentale du département des Vosges, si riche en glorieux souvenirs (*c*), Grand doit son existence aux Romains. On y exhume parfois des monnaies gauloises, mais nulle trace des premiers maîtres du sol n'autorise à penser qu'avant l'ère chrétienne, cette ville désolée eût de l'importance. Ni César dans ses *Commentaires*, ni les itinéraires les plus précis, ni les chroniqueurs mérovingiens n'ont mentionné *Granum*, dont le nom même est problématique. Témoins éloquents et irrécusables d'une grandeur déchue, ses ruines seules attestent qu'une cité florissante, contemporaine de *Nasium* et de *Solimariaca*, dort oubliée dans la poussière.

Pourquoi donc les Romains, qui choisissaient avec tant de soin l'emplacement de leurs *castra*, se sont-ils établis loin des eaux

vives, au centre d'un horison borné? Grand commande, il est vrai, le haut Ornain et le val de Sionne, mais ces minces avantages stratégiques n'expliquent pas suffisamment leur préférence. La côte de Cirfontaine, distante de dix kilomètres, domine à la vérité une grande étendue de pays, et l'on a retrouvé à sa base orientale des traces d'un établissement de bains, alimenté par des eaux vives (*d*). Peut-être de profondes forêts, dont les restes couvrent encore le pays, favorisaient la résistance, la révolte ou l'usurpation, et l'emplacement du *castrum*, qui devint avec le temps une ville importante, s'imposa-t-il de lui-même aux tyrans qui, de 253 à 270, s'y disputèrent la pourpre impériale.

Si l'on arrive à Grand par le chemin de Dainville-aux-Forges, on voit aux abords et jusque dans les jardins du bourg de nombreux meurgers (1) formés de blocailles et de moëllons amoncelés. Ces matériaux, d'un calcaire très-dur et dont les plus volumineux ont été triés, proviennent, les uns de bâtiments détruits, les autres des pavés de l'ancienne ville. J'en ai vu, dans ma jeunesse, où les roues de chars avaient creusé des ornières de cinq à six centimètres de profondeur.

A l'est de l'ancienne cité sont les restes d'un amphithéâtre. Il figurait une demi-ellipse dont la courbe était au midi. Ces ruines forment un monticule factice de quinze à vingt mètres au-dessus du sol de l'arène réservée aux gladiateurs, aux bêtes féroces et au supplice des chrétiens. Cette arène s'est peu à peu rétrécie et relevée par des éboulements successifs, et par des travaux exécutés pour en faciliter la mise en culture. Vicissitude des choses humaines! J'ai vu d'humbles légumes couvrant le sol sanctifié peut-être par le sang d'obscurs et généreux martyrs! Les gradins, tournés vers le nord, ont disparu depuis cinquante ans, sous l'impitoyable outil d'un vandalisme utilitaire (2); le temps

(1) *Meurger* ou *Meurgeil*, dans le patois lorrain, signifie un tas de pierres amassées dans les champs.

(2) Les pierres des gradins de l'amphithéâtre ont servi à la construction d'une partie des maisons du bourg. Un maire du pays, pour se rendre popu-

Dessin grandeur naturelle

de la

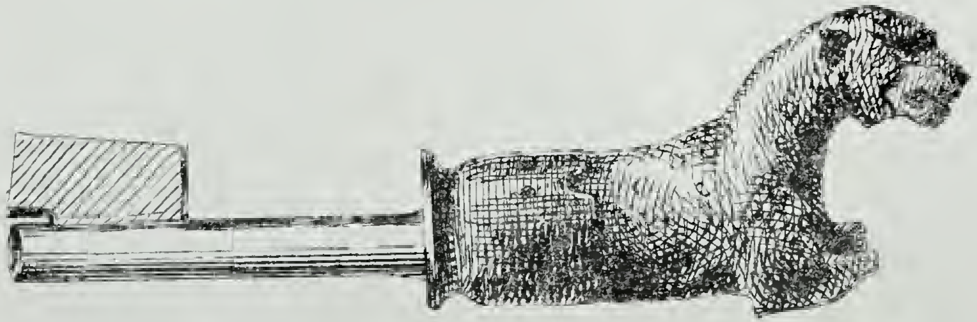

Clef du Belluaire de l'Amphithéâtre

de Grand (Vosges)

n'a pas encore effacé la trace des assises ni de l'escalier central de dégagement dans le sens du petit axe, aboutissant au *podium.* A l'ouest, à l'entrée du vomitoire, une grande porte cintrée est encore debout : elle était autrefois flanquée de deux portes plus petites, également cintrées, dont celle du couchant a disparu. Un mur en pierres de taille, long de cent cinquante mètres environ et depuis longtemps détruit, reliait en ligne droite ces portes au belluaire, et formait le grand axe de cette majestueuse construction, où dix mille spectateurs trouvaient place.

Madame veuve Cottenot-Fontaine possède du belluaire une clé fort curieuse dont nous donnons le dessin. La tige est en fer; la poignée est formée d'une panthère en bronze prête à s'élancer sur sa proie.

Il est difficile aujourd'hui de préciser exactement le périmètre de la cité. On peut suivre vers l'ouest, sur une longueur de cinq cents mètres en ligne droite, un mur d'enceinte démoli presque à fleur du sol; dans les parties les mieux conservées, il a un mètre cinquante centimètres de hauteur, sur deux mètres d'épaisseur environ. Nous y avons reconnu l'emplacement d'une tour de défense.

Il y a peu d'années, en creusant le sol pour établir un citerneau, les terrassiers ont découvert, à l'est du bourg, la base d'une autre tour ou la jonction semi-circulaire de deux murs de l'ancienne enceinte. L'un de ces murs, en contournant la ville de l'est à l'ouest, sur une étendue d'un kilomètre environ, allait vers le midi s'appuyer sur l'amphithéâtre. Cette tour, parfaitement conservée et d'une forme très-régulière, avait trois mètres d'épaisseur, sur cinq de rayon : elle était construite en moëllons du pays, reliés par un ciment sur lequel s'émoussaient les outils les mieux trempés; son parement extérieur, formé de dés taillés avec précaution et d'un décimètre de face, ajoutait à l'élégance et à la solidité de l'édifice. Nous avons remarqué, dans la portion du mur d'enceinte encore visible, des moëllons travaillés

laire, crut pouvoir autoriser ses administrés à compléter l'œuvre des Barbares : ils n'ont que trop bien réussi.

avec le même soin; et le mortier adhérent, exposé depuis des siècles à l'action dissolvante des agents atmosphériques, est d'une ténacité remarquable.

Les mêmes fouilles ont mis à jour un canal d'assainissement recouvert de dalles énormes : l'une d'elles, en forme de secteur de cercle, a dû servir d'ornement à la tour, au pied de laquelle elle est inclinée.

Si l'on admet que Grand n'ait jamais franchi ces limites, on y reconnaît une ville fermée, ayant à peine douze cents mètres dans tous les sens, et peuplée de trente à trente-cinq mille habitants.

Il suffit de gratter le sol dans l'enceinte de l'ancienne cité pour en exhumer d'intéressants vestiges : c'est vraiment un musée souterrain, une mine archéologique. Des fondations, des tombeaux, des bas-reliefs, des têtes et des membres de statues, des morceaux de porphyre et de marbre, des colonnes et des chapiteaux, des mosaïques d'un admirable travail, des poteries fines de forme élégante, et de nombreuses médailles de bronze et d'argent s'y rencontrent à chaque pas. La majeure partie des médailles, très-bien frappées, sont à l'effigie de Germanicus, Néron, Trajan, Gordien I^er^, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Faustine, Commode, Septime-Sévère, etc.; celles de Constantin, moins finies, y sont surtout abondantes. Ce fait paraît indiquer qu'au commencement du IV^e^ siècle de notre ère, *Granum* avait pris tout son d veloppement. Parmi les monnaies recueillies à Grand, et dont nous devons la possession à un intelligent ami, je trouve un Posthumius, un Tetricus et un Crispus, assez rares dans nos contrées.

Deux voies romaines aboutissaient à Grand. L'une, très-visible encore et qui sert de chemin d'exploitation sur une partie de son cours, s'embranchait vers *Noviomagus* (Neufchâteau), sur la grande voie de Langres à Toul. Elle traversait *Granum*, du sud au nord, pénétrait dans la forêt, franchissait l'Ognon et courait vers Mandres et Naix, à la limite des territoires de Cirfontaine et de Chassey. La chaussée a 6 mètres 60 dans le fond et 5 mètres seulement de largeur au sommet; sa hauteur moyenne

prise sur l'axe, est de 75 centimètres au-dessus du sol environnant; elle est bordée de talus inclinés de 45 centimètres; le bombement est encore aujourd'hui, dans les parties à peu près intactes, de 14 à 15 centimètres. La première couche de cette chaussée repose sur une forme de terre de 34 centimètres d'épaisseur; elle est en pierres brutes, longues de 20 centimètres, posées presque debout et appuyées les unes contre les autres, suivant une légère inclinaison; la couche supérieure, formée de pierrailles, a 40 centimètres d'épaisseur. Cette espèce de macadam offre une grande solidité : vers Mandres, dans une partie mise à nu, il nous a fallu broyer des cailloux gros comme une noix, pour les extraire de leur alvéole.

Dans le bois, à 2 kilomètres du bourg et à quelques mètres de cette voie, on a trouvé, peu distants l'un de l'autre, deux de ces *tumuli militares* dont parle souvent Tacite : ils offrent un espace circulaire de deux mètres de rayon dans œuvre, limité dans tout leur pourtour par un mur à sec et recouvert d'une voûte surbaissée, le tout en moëllons ébauchés. Ces tombelles ont été ouvertes, il y a quelques années, par les ordres de M. le marquis de Pimodan, celui-là même qui périt à Castelfidardo. Nous ignorons ce que renfermaient ces tombelles, où depuis on a recueilli quelques bronzes (1).

L'autre voie, moins importante et moins bien conservée que la première, mais néanmoins visible à travers la plaine, dans les années de sécheresse, paraît venir de Soulosse à Grand par Sionne et Coussey; elle s'embranchait dans le bourg à celle que nous venons de décrire. C'était un de ces nombreux *diverticules*

(1) Des travaux de terrassement, exécutés en 1847, à la limite du bois de Vaux-la-Grande, à proximité de cette même voie prolongée au delà de Naix, ont entamé le bord d'un *tumulus* qui contenait des ossements humains, quelques médailles et des urnes lacrymatoires. Un agent forestier, informé du fait, défendit d'aller plus loin et fit immédiatement fermer l'ouverture. Cette tombelle, plus étendue que celles de Grand, et comme elles à voûte surbaissée, n'a pas été explorée dans toute son étendue. Nous ne serions pas étonné que d'autres *tumuli* fussent découverts aux environs du premier.

qui, dans les derniers siècles de l'occupation romaine, reliaient entre elles les voies principales, à la façon de nos petites routes et de nos chemins départementaux.

L'histoire, qui se tait sur l'importance et l'origine de Grand, nous laisse également ignorer quand et comment elle fut détruite. Elle disparut en même temps et sans doute pour la même cause que *Nasium* et *Solimariaca*. A Naix, on a cru reconnaître les effets d'un vaste incendie, que la chute des murs et des colonnes dans un même sens a fait attribuer à un violent tremblement de terre. Grand offre aussi des traces nombreuses d'une dévastation par le feu. Le nom de l'apostat Julien, rivé par une tradition constante à l'histoire de Soulosse et de Grand, ne permet pas d'attribuer la destruction de ces villes aux luttes désespérées des tyrans qui, au IIIe siècle de notre ère, se sont disputés les lambeaux sanglants de l'empire. Doit-on l'attribuer davantage au fils de Mondzouk et à ses hordes farouches? Nous sommes fondé à penser que les Barbares, avides de carnage et de butin, qui se sont rués, vers 407, sur nos provinces épouvantées, ont fait disparaître à jamais du sol de la Gaule, les cités d'une faible importance stratégique, tandis que d'autres plus heureuses, Toul et Verdun par exemple, se sont relevées de leurs ruines.

Quoi qu'il en soit, Grand conserva quelque prépondérance dans la contrée, et fut même, dit-on, pendant la période mérovingienne, le siége d'un évèché suffragant de Toul, capitale de la province. Cette assertion ne repose, que je sache, sur aucun document authentique. Mais il est certain qu'au moyen-âge le bourg avait encore son enceinte fortifiée, car Dom Calmet, rappelant un fait du XVe siècle, en parle en ces termes : *Oppido turribus et muris munita.* Ce n'est plus aujourd'hui qu'une localité de 1,250 âmes, à laquelle un spirituel antiquaire, en débauche d'érudition, appliquait plaisamment l'épithète d'*urbs clavorum* (1), à cause de l'industrie de ses habitants.

(1) Verdun est quelquefois désigné, dans les manuscrits de la période gallo-romaine, sous le nom d'*urbs Clavorum*, cité des Claves, — ou des

Au centre du bourg est l'église, dont la tour romaine est remarquable. Cette tour carrée, aux murs épais et solides, ressemble à une forteresse, et offre de nombreuses meurtrières, étroites et allongées, qui en éclairent l'intérieur. Sa construction doit remonter au XI^{e} siècle ; on y aura employé les gros matériaux provenant de la muraille colossale qui formait le grand axe de l'amphithéâtre. La parfaite identité des blocs calcaires dont elle est bâtie avec ceux des portes du vomitoire encore debout, autorise cette supposition ; et l'appareil irrégulier du parement extérieur de cette tour semble indiquer que ces blocs ont même été posés tels qu'ils sont sortis des ruines. A la tour est adossée une assez belle nef du XV^{e} siècle.

Cette église est dédiée à sainte Libaire, martyrisée à Grand, par Salluste, préfet des Gaules sous Julien l'apostat. A un kilomètre du bourg et vers Avranville, une petite chapelle très-modeste a été construite à une époque inconnue, sur le lieu même du martyre, afin d'en perpétuer la mémoire; cette chapelle existe encore. Une pieuse tradition veut que la sainte, après sa décollation, recueillit sa tête dans ses mains et qu'elle l'apporta au centre de la cité, à l'est de la place actuelle, et qu'une fontaine jaillit à l'endroit même où elle la déposa. Une jolie petite chapelle, surmontée d'un clocheton, fut aussi érigée en ce lieu pour attester ce miracle. Un architecte moderne, peu soucieux de pareils souvenirs, a remplacé l'ancien oratoire par une espèce de guérite sans caractère religieux. On voit à côté la source miraculeuse : c'est une petite citerne appelée *la fontaine de sainte Libaire.*

Plus près de Grand, et toujours à l'est, mais au dedans de l'ancienne enceinte, s'élève, au centre du cimetière paroissial, une église également dédiée à la vierge leuquoise. Cette église,

clous. — Cette appellation serait due, dit-on, aux clous dont étaient hérissés ses remparts.

La partie industrielle de la population de Grand se livre surtout à la fabrication et au commerce des clous; mais les machines lui font une redoutable concurrence.

dont le pavé actuel est en contre-bas du sol extérieur, n'offre rien de particulier : au contraire de l'église principale, la nef est romane et le chœur du xv[e] siècle.

La population de Grand fut toujours, comme on le voit, dévouée à sa patronne, et la plupart des femmes y portent le nom de Libaire, de préférence à celui des héroïnes de romans.

« Les reliques de sainte Libaire, dit M. l'abbé Chapia, conservées à Grand jusqu'en 1587, furent transférées à Toul par les soins du cardinal de Vaudémont, qui voulut les soustraire aux profanations des hérétiques allemands, guidés par le *comte sauvage* du Rhin, Frédéric de Salm. Elles y furent honorées jusqu'à la grande révolution. Le 4 juin 1792, au moment où l'on dispersait et dissipait d'une manière sacrilége les précieux trésors de nos églises, les habitants de Grand s'honorèrent par un acte héroïque : ils redemandèrent les restes de leur grande concitoyenne, qui furent solennellement transportés chez eux et déposés, le 5 février 1793, dans l'église principale, où ils sont encore aujourd'hui vénérés. Avec ses ossements, on admire dans sa châsse deux bracelets d'un travail antique. »

Outre les ruines importantes que nous avons sommairement décrites, on trouve, tant dans le bourg actuel qu'aux alentours plusieurs puits, des oubliettes, une sorte d'aqueduc ou de voie souterraine, et dans les caves de plusieurs maisons rapprochées de l'amphithéâtre, des restes de constructions monumentales.

Il a été question, à diverses reprises, de fonder à Grand un musée local, mais cette création paraît indéfiniment ajournée. En attendant, les curiosités archéologiques s'éparpillent, soit entre les mains d'amateurs, soit dans les collections publiques, et il n'est pas rare de rencontrer des objets précieux dans des mains qui en ignorent et la valeur et l'importance.

« On est saisi d'étonnement en présence de ces constructions colossales, nous écrit M. Brasseur, l'intelligent instituteur de cette commune, et l'on ne se rend pas compte, dans un temps où les recherches archéologiques sont à l'ordre du jour, de l'oubli complet dans lequel on a laissé les débris imposants d'une cité gallo-romaine. Des études dirigées au moyen des découvertes

que les fouilles partielles mettent à nu tous les jours, parviendraient à reconstituer le plan de la ville, et peut-être à lui rendre, d'une manière authentique, le nom et le rang qui lui reviennent dans l'histoire. »

NOTES.

Note a. — Papon, hameau situé sur l'Ornain, écart de Bertheléville, possédait, avant 1830, des usines à fer dont l'établissement remonte à la première moitié du XVI^e siècle. A part la forge de Charpentry, détruite en 1848, c'étaient les plus anciennes de la Meuse.

En 1792, Bertheléville et Papon appartenaient à M. le marquis des Salles, frère du comte des Salles, seigneur des Vouthons. Celui-ci émigra, et trompé, dit-on, par son régisseur, il n'osa rentrer, laissa vendre ses biens et mourut pauvre en Suisse. M. le marquis fut plus heureux : célibataire et n'ayant à craindre que pour lui, il ne quitta pas Bertheléville et conserva cet important domaine qu'il vendit, pour une faible somme *payée comptant*, à M^me de Germigney, dont le fils hérita. A la chute de la branche aînée des Bourbons, M. de Germigney laissa tomber en ruines les forges, fourneaux et bocards de Bertheléville et de Papon, qui faisaient vivre les localités voisines, et mourut n'emportant dans la tombe qu'une réputation méritée d'une grande bizarrerie de caractère.

Bertheléville est, croyons-nous, la seule commune de la Meuse dont les maisons et le sol foncier, les bois communaux exceptés, appartiennent au même propriétaire.

Note b. — « *La Maldite* (1) coule vers le nord. Elle prend nais-

(1) Ce nom de *Maldite* ou *Maudite* a accrédité la tradition que le puits de Routeuil était en communication avec une rivière souterraine, qui aurait abandonné son lit à la suite d'une perturbation géologique. Cette tradition ne repose sur aucun fondement.

sance dans le département des Vosges (vers Allianville), et entre dans celui de la Meuse sur le territoire de Dainville-aux-Forges. Cette rivière est presque toujours à sec de juin à novembre. L'eau n'y reparaît qu'après les grandes pluies de cette dernière époque, et elles ne s'y maintiennent définitivement qu'après le débordement de la source de Routeuil, sorte de puits naturel d'où l'eau s'échappe en abondance pendant une partie de l'année, tandis que, dans l'été, elle se maintient à fleur de terre ou un peu au-dessous du sol.

» L'*Ognon* vient de la Neuville-au-Bois, département de la Haute-Marne. Il ne se dessèche pas tout à fait pendant l'été comme la Maldite, mais il donne bien peu d'eau depuis le mois de juillet jusqu'après les pluies de l'arrière-saison. » (A. Buvignier, *Géologie de la Meuse.*)

Note c. — Gravissons par la pensée la côte de *Julian* ou *Julien*, au confluent de la Meuse et du Vair, et sans nous occuper du magnifique panorama qui se déroule sous nos yeux, évoquons les souvenirs accumulés dans ce splendide horizon.

Nous foulons aux pieds un *camp romain* dont on a exhumé des vestiges. Devant nous est *Domremy*, berceau de Jeanne d'Arc, le *Bois-Chesnu* et l'emplacement de l'*ermitage Sainte-Marie*, que l'*arbre des Fées* couvrait de ses poétiques rameaux. A nos pieds est *Maxey*, dont les habitants avaient embrassé la cause bourguignonne ; à notre droite, vers Jubainville et dominant la vallée, voici la chapelle de *Beauregard*, qu'ombrage un arbre quatre fois séculaire ; et plus loin *Brixey*, connu par son collége de chanoines. En face de Beauregard, de l'autre côté de la Meuse, au delà du chemin qui mena Jeanne à son oncle Laxard, sur un plateau rocailleux, dans une échancrure de la forêt, voyez *Notre-Dame-de-Bermont*, où l'héroïque bergère suivie de sa jeune sœur Catherine, aimait tant à prier la Vierge. Nous tournant ensuite au midi, admirons ce château féodal aux angles flanqués de tourelles, suspendu comme un nid d'aigle au-dessus de Frebécourt, et qui abrita durant des siècles les nobles familles de *Bourlémont*, d'*Anglure* et de *Beauffremont*. Et derrière les cimes du Bois-Chesnu, vous pouvez apercevoir la *tour de Rorté*, qui domine la vallée de Sionne, et dont les plantes saxatiles s'efforcent, mais en vain, de dissimuler la vétusté.

Rapprochons-nous de la vallée du Vair, qui contourne notre observatoire au sud-est. Ce hameau avec sa vieille église du XIII^e^ siècle, perpétue la mémoire de *saint Elophe* ; cet autre est *Autigny-la-Tour*, qui rappelle Thierry d'Enfer ; et plus à l'est, à l'extrémité de cette voie romaine, nommée à tort *Chaussée de Brunehaut*, vous apercevez *Soulosse*, l'antique *Solimariaca*.

Note d. — Entre la Meuse et la Haute-Marne s'élève une colline isolée de 423 mètres d'altitude : c'est la *côte de Cirfontaine* (fontaine de

Cérès), dont les moulins à vent, aujourd'hui disparus, s'apercevaient à de longues distances. Nous n'avons jamais exploré le sommet de cette colline, ni ouï dire, ce qui pourtant est probable, que les Romains s'y soient établis, même temporairement.

Sur le versant oriental passait la voie de Naix à Grand. Plus bas, sur le territoire de Chassey, à la *queue* de l'étang du Moulin, un petit clos de haies vives entoure la fontaine de *Sainte-Lusine*, où les fiévreux vont chercher la santé. Un modeste oratoire, placé sous le vocable de la sainte, a été détruit vers 1824, et sa statue, d'un travail grossier, veille seule sur la source de plus en plus délaissée.

Cette eau fraîche, d'une remarquable limpidité, fut-elle autrefois dédiée, suivant l'usage des païens, à quelque divinité champêtre, puis placée, à l'avénement du christianisme, sous la protection d'une sainte vénérée? L'histoire est muette en ce qui concerne Lusine, à qui la tradition locale attribue le titre de vierge. Nous connaissons sainte *Pusine*, vierge, fille de Signare ou Sigmar, seigneur ou comte du Perthois; elle était sœur de *Menhould* et d'*Hoïlde*, honorées dans notre province, et qui vivaient vers le milieu du v^e^ siècle. Son nom se corrompit-il dans la suite des temps, comme il est arrivé pour bien d'autres? Nous ne pouvons rien affirmer.

On prétend, dans le pays, qu'il y eut là un couvent de femmes, détruit à une époque reculée : nous en avons vainement cherché la trace dans les plus anciens manuscrits.

Des fouilles exécutées tout près de là, vers 1836, par les soins de M. le comte de Messey-Bologne, ont révélé l'existence de substructions romaines, dont l'antiquité fut attestée par des tuiles à rebords dont l'une portait le nom du fabricant, et par un bronze d'Antonin le Pieux qu'y recueillit mon père. Une longue salle, assez étroite, donnait accès sur une suite de cellules analogues à des cabinets de bains. Des fresques assez bien conservées décoraient encore le bas des murs de cette salle; et ce luxe, inconnu des premiers chrétiens, suffit pour nous convaincre que ces ruines ne sont pas celles d'un humble monastère. Sur l'ordre de M. de Messey, les fouilles à peine commencées furent interrompues, les tranchées comblées, et un massif de peupliers planté sur le monticule qui recouvre ces vestiges. Ce massif existe encore à gauche de l'ancien chemin qui conduisait de Chassey à Lezéville.

On voit aussi, près de l'Ognon, et dans la direction de Grand, d'anciens souterrains faits de mains d'homme, dont on ignore l'origine et la destination primitive.

NOTICE

SUR

UN DON FAIT AU MUSÉE DE BAR-LE-DUC

EN 1871,

ET SUR SON AUTEUR,

Par M. V. SERVAIS.

Réunion du 1er mai 1872.

Au nombre des dons faits au Musée de notre Ville, en 1871, il en est un sur lequel je crois devoir appeler votre attention, parce qu'il peut être utile à ceux d'entre nous qui s'occupent de travaux archéologiques, de connaître la nature des objets qui le composent, leur provenance, et les circonstances qui ont donné lieu à leur dépôt au Musée. Il consiste en un lot d'ouvrages, de pièces détachées et autres documents, la plupart manuscrits, et relatifs à l'histoire du pays, cédés gratuitement au Musée de Bar-le-Duc, par la famille de M. Mangin-Mens, mort à Fains, le 27 février 1871.

M. MANGIN (FRANÇOIS-MARCIEN), appartenait à une famille honnête de ce village, où il naquit le 10 janvier 1798. Son père, François Mangin, avait été juge de paix du canton de Chardogne, à l'époque de la Révolution, et il fit preuve, dans l'exercice de ces fonctions, de beaucoup de modération et d'humanité.

Après avoir fait quelques études au collége de Bar, le jeune Mangin remplit divers emplois dans cette ville et à Ligny, puis il fut admis à travailler dans les bureaux de la direction des Contributions directes du département de la Meuse, où, sans

cesser de résider à Fains, il fut employé jusqu'en 1846.

Forcé, par une suppression d'emploi, de renoncer à cette carrière, il entra peu de temps après, en qualité de commis aux écritures, à l'asile départemental de Fains, où il a travaillé jusqu'au 12 novembre 1857, époque à laquelle il fut atteint d'une attaque de paralysie qui le priva de l'usage d'une partie de ses membres, et le contraignit à abandonner la nouvelle carrière qu'il avait embrassée. Il ne renonça pas toutefois au travail. Jusque-là il avait employé tous ses loisirs à la lecture et à la formation d'une bibliothèque nombreuse et bien choisie, qu'il a laissée à ses enfants. Devenu maître de son temps, et entraîné par son goût pour les travaux intellectuels, il se livra exclusivement à des recherches et à des compositions historiques. Il laissa à sa mort d'assez nombreux écrits parmi lesquels on remarque une histoire du village de Fains, formant un volume in-4°. La composition de cet ouvrage, qui n'est pas sans intérêt, a été l'objet de ses travaux de prédilection pendant les dernières années de sa vie. Ses autres écrits sont pour la plupart des copies d'ouvrages restés manuscrits et de pièces rares ou inédites, des compilations et des recueils d'extraits relatifs à l'histoire du pays. Tous ces documents ont été donnés au Musée de Bar par les enfants de M. Mangin, qui ont accompli ainsi les dernières volontés de leur père. Le dépôt en a été fait au Musée, le 25 mars 1871.

Un fait assez rare, et qui témoigne des efforts que M. Mangin a été obligé de faire pour se livrer à ses occupations favorites, c'est qu'il était parvenu à écrire très-lisiblement de la main gauche, la seule dont il pût se servir, par suite de la maladie qui lui était survenue. Presque tous les écrits donnés au Musée par sa famille ont été composés ainsi, et ils sont d'une lecture facile.

M. Mangin avait exprimé, en 1870, l'intention de faire partie de notre Société comme membre correspondant : son admission devait vous être proposée lorsque la guerre est venue, au mois d'août, suspendre nos réunions, qui n'ont été reprises que depuis la mort du candidat.

Voici un aperçu très-sommaire des ouvrages et documents déposés au Musée de Bar, le 25 mars 1871, au nom de la famille Mangin :

1° *Nobiliaire de la ville de Bar-le-Duc et de son district*, de 1424 à 1765, in-4° de 216 pages, avec une table alphabétique des matières.

2° *Nobiliaire de Lorraine et Barrois*, commençant dès l'année 1424, in-4° de 252 pages, avec table, par ordre alphabétique, des noms des anoblis contenus dans ce recueil.

C'est la quatrième ou cinquième copie connue d'un manuscrit, petit in-folio, ayant appartenu à M. le chevalier de Villers, et dont l'original est entre les mains d'une personne de notre ville.

3° *Annales du Barrois*, in-4°. M. Mangin a essayé de réunir dans cette compilation les faits principaux qui se sont produits dans le pays, sous les règnes des comtes et ducs de Bar, de 464 à 1411.

4° *Notice sur Fains. — Fains*, appendice. — Seigneurie de Fains. Patois de Fains. (4 liasses, in-4°). Dans la liasse concernant la seigneurie, figurent un titre original en parchemin, portant dénombrement, et un Mémoire imprimé, in-4°.

5° *Histoire de Fains*, in-4°, manuscrit.

6° Deux liasses contenant des éphémérides lorraines.

7° Recueil in-4°, composé de pièces détachées, de notes, notices, extraits de journaux et d'ouvrages historiques, la plupart manuscrits.

8° Autre recueil in-4°, comprenant quatre cahiers ou liasses formés de documents divers.

9° Recueil in-4°. Renfermant des Annales de la ville de Bar (3 cahiers). Des éphémérides de Bar (années 1682, 1692, 1693, 1709, 1714, 1715, 1719 et 1720). Des Annales des comtes et ducs de Bar, et un *Mémoire historique des États du duc de Lorraine, contenant la description générale des provinces de Lorraine et Barrois, généralité de Metz, pays de la Sarre, dressé par l'ordre du roi, par M. de Saint-Contais, intendant de justice, police et finances ès dites provinces.*

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA SECTION DES SCIENCES SOCIALES

SUR LA BIOGRAPHIE DU

GÉNÉRAL COLSON,

Par le colonel d'état-major baron St-Cyr Nugues,

Par M. HUMBERT, ancien contrôleur des contributions directes en retraite.

Réunion du 4 Décembre 1872.

Nous ne pouvons que faire l'éloge de la brochure de M. le colonel Saint-Cyr Nugues, sur la vie de son frère d'armes, le général COLSON.

La première partie de cet ouvrage n'est autre chose que la biographie rapide, mais accentuée, de notre illustre et infortuné compatriote.

Cette esquisse, d'un style ferme, concis sans phrases, d'un style tout militaire enfin, nous fait parcourir la vie si dignement et si laborieusement remplie du général Colson, depuis sa sortie du collége jusqu'à sa fin glorieuse, mais prématurée, sur le champ de bataille de Frœschwiller.

La deuxième partie traite de la mission en Russie du colonel Colson, et principalement de son voyage au Caucase.

C'est le même style simple et clair, mais n'omettant rien de ce qui est essentiel à dire.

On suit, pour ainsi dire, jour par jour, quoique très-briève-

ment, le colonel dans sa marche rapide et cependant si bien employée, et les détails trop peu nombreux, à notre avis, de ce voyage pittoresque à travers un pays peu connu, font vraiment regretter que l'auteur n'en ait pas emprunté davantage à l'intéressant journal du colonel Colson. Aucun lecteur, assurément, ne s'en serait plaint.

En résumé, la biographie du général Colson, par le colonel Saint-Cyr Nugues, tant par la manière simple dont elle est écrite que par les faits qu'elle relate, nous paraît être, contrairement à ce que sont en général les ouvrages de ce genre, une brochure qui sera lue, non-seulement avec intérêt, mais encore avec un plaisir réel.

NOTE

SUR LES

COUMÉDIES AN PATOIS MEUSIEN

DE M. F.-S. CORDIER,

Par M. A. COLLIGNON, professeur de Rhétorique au Lycée de Bar-le-Duc.

Réunion du 4 Décembre 1872.

Le but que s'est proposé M. Cordier, en composant les trois *Coumédies* dont il fait hommage à la Société, a été de fixer, par une œuvre écrite, le patois Meusien, qui a déjà disparu presque entièrement des villes, et que les villages eux-mêmes tendent visiblement à abandonner. L'auteur a vu avec regret que le dialecte des environs de Bar n'était représenté par aucun livre qui pût en faciliter l'étude philologique, et, prévoyant le jour où la tradition orale s'éteindra, il s'est attaché à nous donner un spécimen de notre dialecte local. Il a recueilli, dans ses *Coumédies*, les principales expressions qui caractérisent le patois Meusien, et en a noté avec soin la prononciation.

M. Cordier ajoute, dans sa Préface, qu'en composant son livre, il a voulu protester aussi contre l'arrêt de proscription qui pèse sur les patois, et les bannit sans pitié de l'école primaire. Il regrette cette interdiction, posant en principe, après Charles-Quint et Napoléon I^er^, « qu'un homme qui sait deux langues vaut deux hommes. » Il reproche à l'Université de n'être pas de

cet avis, et de travailler à l'extinction des patois dans toute la France.

Nous ne partageons pas ici la manière de voir de M. Cordier. — Si les patois sont en décadence, il faut s'en prendre, non pas aux ministres de l'instruction publique, mais aux nécessités de l'époque administrative et démocratique où nous vivons. La centralisation et les chemins de fer poursuivent les dialectes provinciaux dans leurs dernières retraites, et le temps n'est pas bien éloigné où ils auront partout fait place au français. — La force des choses veut que les patois succombent, et nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de s'apitoyer sur leur prochaine disparition. — Les avantages de l'unité de langue pour une nation, sont trop évidents pour qu'on puisse leur opposer ce que la variété des dialectes a de séduisant aux yeux du touriste et de l'amateur de couleur locale. Quant au mot de Charles-Quint, il ne saurait s'appliquer au patois, qui est essentiellement variable selon les provinces, et qui n'est pas une langue.

Une fois ces restrictions faites, nous ne pouvons qu'approuver l'idée qui a inspiré le travail de M. Cordier, et les amateurs de philologie doivent le remercier d'avoir, en écrivant son livre, comblé une véritable lacune. En effet, le patois Meusien proprement dit, n'était conservé jusqu'ici que par quelques chansons, Noëls, ou trimazos imparfaitement recueillis. Il n'a donné naissance à aucune composition de quelque étendue, beaucoup plus mal partagé en cela que le patois Messin, qui compte à son avoir le poème de Chan-Heurlin et de nombreux chants populaires.

Les *Coumédies* de M. Cordier ne remplacent pas, à coup sûr, une œuvre originale ; mais elles n'en rendent pas moins un service réel en facilitant les recherches relatives au patois Meusien. — C'est un texte de plus mis aux mains de ceux qu'intéresse l'étude des dialectes provinciaux. Or, on le sait, cette étude est aujourd'hui en faveur, et l'Académie française a prouvé l'importance qu'elle y attache, en décernant un prix de 1,500 francs au meilleur Dictionnaire patois, présenté au concours des Sociétés savantes.

M. Guessard nous indique en quelques mots l'utilité de ces

recherches, dans son remarquable *Rapport sur les études relatives à la littérature du moyen-âge* (1868). — « Les patois, dit-» il, ces derniers débris de dialectes qui ont eu un certain éclat » au XIIe et au XIIIe siècle méritent à divers égards l'attention » dont ils sont l'objet depuis quelques années. Si grande que » puisse être aujourd'hui leur infériorité littéraire, ils n'en » font pas moins partie de la grande famille des langues latines » dont ils sont les branches extrêmes. A ce titre, ils ont leur va-» leur propre, et méritent d'être étudiés pour eux-mêmes. Ils » peuvent en outre, sur bien des points, compléter la connais-» sance que nous avons des diverses langues romanes, en ce » qu'ils ont conservé vivante la tradition de mots qui ont disparu » ailleurs, ou ne se retrouvent plus que dans les textes an-» ciens. »

Dans le même rapport, après avoir loué tout particulièrement le *Glossaire du centre de la France*, par M. le comte Jaubert, et mentionné avec éloge plusieurs autres ouvrages consacrés aux patois de la Picardie, du Maine, du Poitou, etc., M. Guessard arrive au patois Lorrain, mais c'est pour exprimer un regret : « La Lorraine, dit-il, dont le patois offre des caractères assez tranchés, a été moins favorisée : on ne peut citer que le très-court *Vocabulaire patois du pays Messin* de M. Jaclot, et le *Coup d'œil sur les patois Vosgiens* de M. Louis Jouve (p. 119). »

On voit, d'après ces mots, que le patois Lorrain est un sujet d'études assez peu exploré. Toutefois nous savons que, postérieurement au rapport de M. Guessard, l'Académie de Metz a décerné un prix à un savant *Glossaire du patois Messin* de M. Lorrain. Il serait à désirer que l'on composât de même le vocabulaire du dialecte Meusien.

Le patois Meusien diffère sensiblement du patois Messin et du patois des Vosges, et paraît avoir, au contraire, une assez étroite parenté avec le dialecte de la Meurthe. On peut s'en convaincre aisément en comparant les *Coumédies* de M. Cordier aux poésies populaires écrites en patois du comté de Vaudémont. Le fond de ces deux dialectes est commun, à ce qu'il semble; on le retrouve, malgré les différences de prononciation, et l'emploi de

certains mots qui sont quelquefois particuliers à un canton, à un village.

Autant qu'on en peut juger par une simple lecture des *Coumédies* de M. Cordier, le patois Meusien contient d'abord des mots qui sont restés également dans la langue moderne, ainsi que des mots de formation récente qu'il a empruntés au langage des villes, et qu'il a altérés en suivant une loi d'analogie instinctive. Cette catégorie de mots est de beaucoup la plus considérable : elle est peu intéressante à étudier ; c'est du français corrompu. Viennent ensuite les mots de l'ancien dialecte Lorrain de la langue d'oil, conservés par le patois, et disparus de la langue française. Une troisième classe comprend les mots et locutions spécialement usités dans la Meuse ; c'est cette classe qui devrait faire la matière principale du vocabulaire dont nous avons regretté l'absence. L'auteur nous dirait à quelles origines nous devons rattacher des mots tels que ceux-ci : *hodé*, fatigué; *acaillon*, noix ; *tumer*, verser ; *quanse* ; semblant, etc.

On retrouve quelques mots et quelques tournures du patois Meusien dans le Glossaire très-incomplet et tout spécial qui a été publié par le *Bulletin d'Archéologie lorraine* (tome IV, 1854). Il accompagne un certain nombre de poésies populaires en divers dialectes, des Noëls, des chansons et des trimazos. Ce recueil est aussi à consulter (1).

Mais nous ne voulons pas nous aventurer plus longtemps sur un terrain philologique où nous marchons d'un pas mal assuré. Qu'il nous suffise d'avoir indiqué brièvement le genre d'intérêt que peut présenter l'étude du patois, et d'avoir remercié M. Cordier du livre qu'il nous donne, pour faciliter celle du dialecte Meusien.

Nous n'avons plus que quelques mots à dire des *Coumédies*,

(1) On nous apprend qu'il existe déjà un vocabulaire du patois Meusien, publié autrefois par M. Cordier dans la *Revue de la Meuse*. Mais c'est une nomenclature de mots assez sommaire, qui ne saurait remplacer un glossaire rédigé d'après une méthode scientifique, et en rapport avec les progrès de la philologie.

patois à part. Quoique l'auteur déclare modestement, dans sa Préface, qu'elles ont une mince valeur littéraire, ceux qui les ont lues conviendront avec nous qu'elles sont amusantes, bien menées, écrites avec entrain et naturel. Il y a là certains types de campagnards, esquissés d'un crayon un peu gros, mais dont la charge est plaisante : l'adjoint et le cabaretie de l'ECHAINGE, l'aubergisse sentencieux du BIE, d'autres figures encore, ont des traits réellement comiques. Quant au sujet de ces Comédies, il est emprunté à deux contes de La Fontaine; *le Bie* et l'*Echainge* s'inspirent directement du *Berceau* et des *Trocqueurs*. C'est assez dire que le sel gaulois n'y manque pas, et que ces paysanneries ne sont nullement des idylles dans le goût de Florian.

LA DISPUTE, comédie composée plus récemment, est un petit vaudeville d'un genre plus tempéré et d'une allure moins libre.

Au reste, ces pièces sont assez connues ici, et nous n'avons pas à en donner l'analyse. Après quelques tâtonnements, on arrive aisément à les comprendre, surtout si on les lit à haute voix. L'oreille alors ressaisit bientôt le mot français, que les yeux ne reconnaissaient pas au premier abord parmi les allongements ou les suppressions de voyelles, qui servent à noter la prononciation du patois.

NOTICE

SUR

EUGÈNE RICHARD,

Membre titulaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,

Par M. TASSY DE MONTLUC, ingénieur civil des mines.

Réunion du 4 *Décembre* 1872.

Messieurs,

Depuis la fondation de notre Société, RICHARD (Eugène), est le premier membre que nous perdons. Aussi modeste que laborieux, il se faisait une place honorable dans la Science, et dans les Arts qu'il cultivait avec goût. Dessinateur habile, il avait toujours son crayon au service de la Science, et particulièrement à celui de notre Société. Numismate érudit, il avait commencé une collection de monnaies lorraines, peut-être unique en son genre, et les travaux qu'il laisse, nous font voir que sa vie, quoique courte, a été néanmoins bien remplie.

Né à Strasbourg en 1825, il fit ses études au collége de cette ville, fut employé dans les Ponts et Chaussées, et paya sa dette à la patrie au premier régiment de carabiniers, où il devint rapidement sous-officier. En quittant le service, il fut attaché au chemin de fer de l'Est, comme dessinateur, à Mulhouse d'a-

bord, puis à Bar-le-Duc où nous l'avons connu, et où nous avons pu apprécier ses qualités aussi solides qu'aimables. Les travaux qu'il a exécutés, et les collections qu'il a laissées, font profondément regretter qu'il ait été si prématurément enlevé à la Science qu'il aimait et aux Arts qu'il cultivait avec succès.

Les belles reproductions archéologiques qui ornent le premier volume de nos Annales, disent assez de quelle utilité il eût été pour notre Société naissante. Peu avant sa mort, arrivée le 22 août passé, il s'occupait encore, malgré ses souffrances, à reproduire la figure d'un monument du moyen-âge, travail qui lui avait été demandé par le conservateur du Musée de Verdun. La topographie lui était familière, car il a laissé la copie d'une partie du plan de l'ancien château de Bar, plan levé au commencement du XVIIIe siècle. Il laisse aussi une copie d'un plan, de 1781, des anciennes dépendances de ce château, et de ses environs. Une troisième copie du grand enclos du prieuré et de l'église de Notre-Dame de Bar, d'après un plan de 1623. Un plan visuel de l'antique *Nasium* et de ses environs, d'après une esquisse de Denis le fils. Un plan du plateau de Châtel (camp de Sorcy), et de ses environs. Un plan des ruines de la forteresse de Dommartin-au-Four, près Troussey. Un croquis de la dernière tour des fortifications de Bar, tour voisine de la maison de M. l'abbé Trancart. Et enfin, une ébauche au crayon des terrains fouillés pour l'emplacement du nouveau gazomètre de Bar, avec l'indication de l'endroit où étaient les squelettes et les objets antiques trouvés pendant les fouilles. Malgré le peu de temps que lui laissaient ses travaux, il avait formé une belle collection de monnaies et de médailles gauloises, romaines, lorraines et françaises, recueillies pour la plupart dans le pays.

Sa bibliothèque se composait surtout d'ouvrages relatifs à l'archéologie et à l'histoire de l'Alsace, son pays natal, et à celles de la Lorraine et du Barrois. Elle renfermait même des manuscrits de valeur, entre autres l'histoire de Sampigny, et celle de l'abbaye de Beaulieu. Il possédait aussi une collection d'objets antiques, du moyen-âge et modernes, tels que : armes, armures et ornements divers, trouvés dans le pays; et une collec-

tion de minéraux et de fossiles recueillis dans la contrée. Il avait formé encore une collection de sceaux et d'empreintes en plâtre, parfaitement exécutés, parmi lesquels on remarquait les sceaux des ducs de Bar et de Lorraine. C'est lui qui avait dessiné les objets antiques trouvés à Nubécourt, si bien décrits par M. de Widranges dans le 1er volume de nos Annales. Il avait également exécuté un dessin de grandeur naturelle du *Batillum*, trouvé à Pont-sur-Meuse, et dont la figure est insérée au *Bulletin* de la société du Musée, publiée en 1867. Enfin, Messieurs, vous savez que c'est sur son dessin qu'a été frappé le jeton de présence de notre Société.

Voilà ce que fut notre regretté confrère, et voilà ce qu'il fit. Toutes ces richesses ne seront pas perdues pour notre pays; car elles ont été acquises par notre compatriote, M. Maxe-Werly, travailleur érudit, qui s'en servira sans aucun doute pour les études sur le Barrois, dont il s'occupe en ce moment. Du reste, comme la collection de M. Maxe-Werly est à Paris, notre zélé vice-président, dans sa sollicitude pour tout ce qui touche à l'archéologie du Barrois, qu'il cultive avec tant d'amour et de talent, M. Servais, n'a pas manqué de prendre note et copie de toutes ces choses précieuses, et il tient ce travail à la disposition des personnes qui auraient besoin de le consulter. C'est à son obligeance si gracieuse que je dois les renseignements qui précèdent, et je le prie de vouloir bien en recevoir ici tous mes remerciements.

SUR UN MONUMENT FUNÉRAIRE

Par M. E. BIRGLIN, architecte, conservateur du Musée.

Réunion du 4 Décembre 1872.

MESSIEURS,

SELON les temps, les religions et les pays, on voit varier le type des monuments funéraires. Les chambres taillées dans le roc, le tumulus planté d'arbres, la pyramide, ne s'édifient plus de nos jours, où la vie trop rapidement menée ne permet pas de sacrifier à un souvenir des trésors de temps et d'argent.

En parcourant nos cimetières, on peut constater cependant, sinon l'importance, du moins une grande variété dans les monuments qui les peuplent. Ils sont le plus souvent inspirés par l'architecture : quel art, en effet, offre autant de ressources avec des moyens d'expression aussi simples, susceptibles d'un tel caractère, que parfois la matière s'efface sous l'idée pénétrante dont elle est le support?

La peinture ne peut payer son tribut à l'art funéraire sans avoir à décorer les murs d'une chapelle. Il lui faut mieux : un *Campo Santo.* Celui de Pise est le type du genre, et jamais peut-être composition ne rivalisera avec le *Triomphe de la mort d'Andrea Orcagna.* Dans notre époque d'individualisme, oserait-on espérer de semblables monuments? Il est permis d'en douter. D'ailleurs, notre climat est trop peu favorable à la conservation des enduits, pour qu'on songe à leur confier, en plein air, des œuvres de valeur.

Riche de l'emploi des formes créées, comme l'est la peinture, la *Statuaire*, dans la composition des groupes, arrive, par la sobriété, par le jeu de lignes simples, à l'effet monumental. Son application, très-rare aux tombeaux, tient sans doute aux frais relativement considérables qu'elle occasionne. Notre cimetière, cependant, en possède depuis peu un remarquable exemplaire.

Je suivais, il y a quelques jours, le convoi d'un ami. Après le dernier adieu, j'allai visiter le monument, tout récemment érigé à M. Philippot-François, un de nos honorables concitoyens, et qui figure la résurrection du mort.

Un ange, armé de la trompette du jugement, est descendu sur un nuage; il rappelle à la lumière l'homme dont il fut le gardien ici-bas. Les branches du saule qui pleuraient sur la tombe s'écartent, la terre s'entr'ouvre, un regard animé brille dans la profondeur des orbites, tandis que les os rejoints commencent à se couvrir d'une chair incorruptible. Telle est la scène qui se passe, un peu au-dessus de terre, entre des personnages de stature naturelle. Elle se présente sous un grand aspect.

Avant d'en faire l'éloge, je prendrai la liberté de hasarder une légère critique. Je trouve regrettable, au point de vue de l'unité, le disparate produit par l'entourage de la tombe, formé de pierres rustiques, sans harmonie avec la matière du groupe. Ce dernier eût été mieux assis en couvrant la surface réservée à l'inhumation : le mort fût sorti naturellement de sa tombe, au lieu d'être à la gène dans l'espace qui l'enserre, où l'on devine péniblement la reconstitution de ses membres. Enfin, il me paraît que la fragilité d'un saule ne supporte pas très-bien le nuage de pierre (la ronde bosse sera toujours peu favorable à la représentation du nuage), si habilement utilisé d'ailleurs pour soutenir le relief de l'ange.

Ces réserves faites, je vais essayer de dire le bien que je pense de cette œuvre, sans prétendre réussir toutefois à le faire ressortir tout entier.

Je louerai d'abord le choix heureux de ce sujet ardu, qui exprime fortement une doctrine inspirée et la plus consolante.

Outre le dogme antique de la Résurrection, ce travail place sous nos yeux une créature qui, pour le sceptique, n'est qu'un mythe gracieux, l'*Ange*. En maints endroits, les textes sacrés nous les montrent; trois d'entre eux même y sont appelés de leur propre nom : *Michel*, le vainqueur de Lucifer; *Raphaël*, guide de Tobie; *Gabriel*, envoyé à Zacharie et à la sainte Vierge. L'idée de l'ange, échappant au naufrage de tant de croyances, a subsisté dans la plupart des religions anciennes, et Mahomet lui-même prétend tenir le Coran de la main de *Gabriel*.

Pour l'homme en possession de la foi religieuse, l'ange est donc une réalité. C'est une nature intellectuelle, dénuée de toute matière, sans union intime avec un corps; si parfois elle s'en revêt, c'est à cause de la faiblesse des perceptions humaines.

Immuable, incorruptible, l'ange agit sur nos sens et sur nos facultés, et pourtant ne change jamais notre volonté. Les anges administrent et gouvernent toutes les créatures, coopèrent au Christ dans la résurrection des corps, surtout les anges gardiens de chaque homme.

Voilà, Messieurs, la tradition qui a inspiré l'artiste, et qu'il a parfaitement rendue.

Sur le nuage dont je parlais, se détache vivement, en haut relief, la silhouette de l'envoyé céleste. Sa main retient la trompette du jugement; son pied agile marque une course éthérée; les plis de sa robe accusent cette vitesse qui a dévoré l'espace, et laissent pressentir une grâce de forme d'un sens très-délicat.

Que doit-il se passer entre ces créatures? — Approchons-nous encore afin de saisir son regard, caché dans le profil perdu. Vous l'avez vu, Messieurs, l'œil de l'ange porte la lumière et sa lèvre un sourire. Il n'a point la beauté des hommes, mais tout fait reconnaître en lui celui qui achève le triomphe du Christ sur la Mort.

C'est la force et la puissance dans le calme, non l'impassibilité

olympienne, mais la transparente quiétude des âmes, en face de Dieu.

C'est l'amour presque fraternel d'un esprit pur pour la créature anéantie qui, sous ce rayonnement, se relève de la poussière et commence une carrière immortelle. Sous l'enveloppe de cette chaste poitrine, je cherche vainement le battement d'un cœur, j'y vois une âme, et je sens bien que jamais mes passions n'ont fait là leur gîte. O ange protecteur, reste-nous encore, et ne déploie pas si tôt tes ailes pour remonter aux cieux!

Par ces vues rapidement jetées sur une œuvre solide, j'ai essayé, Messieurs, de vous préparer à ressentir, au nom de l'artiste, un plaisir d'autant plus vif, que ce nom est celui d'un compatriote. M. François, statuaire, originaire de Neuville-sur-Orne, qu'il habite en ce moment, vous est connu par de plus anciens travaux. Tous, vous avez apprécié, entre autres œuvres, son *Orphée*, qui orne notre galerie de sculpture, au Musée.

Après avoir porté au Chili l'enseignement des Beaux-Arts, M. François est venu chercher le repos dans sa patrie. Il a été témoin des douleurs dont elle a failli mourir, et, souvent sans doute, en tirant du bloc de pierre le monument qui a excité notre intérêt, sa pensée a dû entrevoir la France, appelée à la résurrection par l'Ange préposé à sa garde.

NOMENCLATURE

DES

COMMUNES PERDUES PAR LA FRANCE

à la suite de la guerre de 1870.

Présentée par M. Ch. BONNE, dans la réunion du 6 novembre 1872.

(Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie.*)

Une des plus terribles conséquences de la guerre fatale de 1870, a été de faire perdre à la France une partie de son territoire. J'ai pensé qu'il serait utile de mentionner, dans les *Mémoires* de notre Société, les noms des communes séparées de la patrie, avec leur étendue et leur population.

Ce document, auquel on sera souvent obligé de recourir, établi par M. Desbuissons, géographe du ministère des affaires étrangères, n'a été publié jusqu'à présent que dans le *Bulletin de la Société de Géographie.*

Arrondissements cédés entièrement.	Arrondissem. morcelés.	CANTONS cédés entièrement.	Cantons morcelés.	COMMUNES CÉDÉES.	NOMBRE des communes cédées.	SUPERFICIE en hectares.	POPULATION (1866)
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN (*cédé entièrement*).					541	455,345	588,970
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN :							
Colmar.....		....		....	140	169,681	217,693
Mulhouse...		....		....	159	115,319	179,347
	Arrondissement de Belfort.	Cernay......		....	11	13,148	14,404
		St-Amarin ...		....	16	16,481	18,264
		Thann		....	12	9,750	21,105
			Canton de Dannemarie.	Altenach			
				Ammertzwiller......			
				Balschwiller........			
				Buetwiller..........			
				Dannemarie			
				Dieffmatten.........			
				Ellbach	13	9,814	8,505
				Falckwiller.........			
				Gildwiller..........			
				Gommersdorf.......			
				Guewenatten			
				Hagenbach			
				Hecken			
				A reporter....	892	789,538	1,048,288

Arrondissements cédés entièrement.	Arrondissem. morcelés.	CANTONS cédés entièrement.	Cantons morcelés.	COMMUNES CÉDÉES.	NOMBRE des communes cédées	SUPERFICIE en hectares.	POPULATION (1866).
				Report......	892	789,538	1,048,288
	Arrondissement de Belfort (*suite*).		Con de Dannemarie (*suite*).	Lutran............	11	—	—
				Magny............			
				Manspach..........			
				Retzwiller..........			
				Romagny			
				Sternenberg........			
				Traubach-le-Bas			
				Traubach-le-Haut...			
				Uberkümen.........			
				Valdieu...........			
				Wolfersdorf........			
			Con de Fontaine.	Belmagny..........	8	3,374	2,059
				Bréchaumont.......			
				Bretten............			
				Chavannes-s.-l'Etang.			
				Eteimbes..........			
				Montreux-Jeune.....			
				Montreux-Vieux.....			
				Saint-Côme.........			
			Canton de Massevaux.	Dolleren	14	12,720	11,937
				Kirchberg..........			
				Lauw..............			
				Massevaux.........			
				Mortzwiller.........			
				Niederbruck........			
				Oberbruck			
				Rimbach...........			
				Sentheim..........			
				Sewen — moins une petite parcelle (1).			
				Sickert............			
				Soppe-le-Bas.......			
				Soppe-le-Haut.......			
				Weegscheid........			
DÉPARTEMENT DES VOSGES :							
	Arrondissement de Saint-Dié.		Canton de Schirmeck.	Barembach.........	11	(2) 11,973	13,311
				Broque (la).........			
				Grandfontaine			
				Natzvillers			
				Neuvillers-la-Roche..			
				Rothau			
				Russ			
				Schirmeck..........			
				Valsdersbach.......			
				Wilsdersbach			
				Wisches			
				A reporter....	936	817,605	1,075,595

Arrondissements cédés entièrement.	Arrondissem. morcelés.	CANTONS cédés entièrement.	Cantons morcelés.	COMMUNES CÉDÉES.	NOMBRE des communes cédées.	SUPERFICIE en hectares.	POPULATION (1866).
				Report......	9 36	817,605	1,075,595
	Arrondissement de Saint-Dié.		Canton de Saales.	Bourg-Bruche ...... Colroy-la-Roche .... Plaine .... Ranrupt .... Saales .... St-Blaise-la-Roche... Saulxures	7	8,366	7,706
DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE :							
	Arrondissement de Château-Salins.	Albestroff....		....	26	20,282	11,048
		Delme		....	36	20,580	11,669
		Dieuze.......		....	23	16,813	10,661
			Canton de Château-Salins.	Abancourt-sur-Seille. Achain............ Amélécourt......... Attilloncourt........ Bellange .... Bioncourt.......... Burlioncourt........ Chambrey.......... Château-Salins...... Château-Voué....... Conthil............. Coutures........... Dalhain............ Dédeling........... Fresnes-en-Saulnois. Gerbécourt......... Grémecy........... Haboudange........ Hampont........... Haraucourt-sur-Seille. Lidrequin .... Lubécourt.......... Manhoué........... Morville-les-Vic..... Obreck .... Pettoncourt .... Pévange .... Puttigny .... Riche.............. Salival............. Salonnes........... Sotzeling........... Vannecourt......... Vaxy .... Vuisse.............	35	22,969	12,306
			Canton de Vic-sur-Seille.	Bezange-la-Petite ... Bourdonnay .... Donnelay........... Garde (la)...........	—	—	—
				A reporter....	1,063	901,609	1,128.985

Arrondissements cédés entièrement.	Arrondissem. morcelés.	CANTONS cédés entièrement.	Cantons morcelés.	COMMUNES CÉDÉES.	NOMBRE des communes cédées.	SUPERFICIE en hectares.	POPULATION (1866).
				Report......	1,063	906,615	1,128,985
	Arrondissement de Château-Salins.		Con de Vic-sur-Seille (*suite*).	Hellocourt..........			
				Juvelise............			
				Ley			
				Lezey..............			
				Maizières	15	17,083	10,280
				Marsal.............			
				Moncourt			
				Moyenvic			
				Ommeray			
				Vic-sur-Seille.......			
				Xanrey			
	Arrondissement de Sarrebourg.	Fénétrange...		....	21	19,056	11,787
		Phalsbourg...		....	26	18,253	17,600
		Sarrebourg...		....	25	22,851	17,160
			Canton de Lorquin.	Abreschwiller.......			
				Aspach			
				Fraquelfing.........			
				Frimbolle (la).......			
				Hattigny			
				Héming............			
				Hermelange			
				Landange			
				Lorquin............	18	(3) 20,103	9,713
				Métairies de St-Quirin ..			
				Neufmoulin.........			
				Neuville-lès-Lorquin.			
				Niderhoff..........			
				Nitting............			
				Saint-Quirin........			
				Turquestein			
				Vasperviller			
				Voyer			
			Con de Réchicourt-le-Château.	Assenoncourt.......			
				Avricourt (en partie).			
				Azoudange			
				Desseling			
				Foulcrey...........			
				Fribourg-l'Evêque...			
				Gondrexange			
				Guermange.........			
				Haye des Allemands (la).	17	19,631	7,950
				Hertzing			
				Ibigny			
				Languimberg			
				Moussey			
				Réchicourt-le-Château ..			
				Richeval			
				Romécourt			
				Saint-Georges			
				A reporter....	1,185	1,023,592	1,203,475

Arrondissements cédés entièrement.	Arrondissem. morcelés.	CANTONS cédés entièrement.	Cantons morcelés.	COMMUNES CÉDÉES.	NOMBRE des communes cédées.	SUPERFICIE en hectares.	POPULATION (1866).
				Report......	1,185	1,023,592	1,203,475
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE :							
Sarreguemines.		....		....	156	149,895	131,876
Thionville...		....		....	119	107,085	90,591
	Arrondissement de Metz.	Boulay		....	35	23,251	16,660
		Faulquemont .		....	32	24,482	15,860
		Metz (1er cant..					
		Metz (2e cant..		....	30	19,502	73,630
		Metz (3e cant..					
		Pange		....	35	24,087	13,346
		Verny		....	37	25,763	13,667
		Vigy.........		....	24	19,022	9,075
			Canton de Gorze.	Ancy-sur-Moselle....			
				Arry...............			
				Ars-sur-Moselle.....			
				Châtel-St-Germain ..			
				Corny..............			
				Gorze..............			
				Gravelotte..........			
				Jouy-aux-Arches			
				Jussy..............	17	14,455	18,463
				Lessy..............			
				Novéant-sur-Moselle.			
				Rezonville..........			
				Rozerieulles........			
				Sainte-Ruffine			
				Vaux			
				Verneville..........			
				Vionville...........			
	Arrondissement de Briey.		Con d'Audun-le-Roman.	Audun-le-Tiche			
				Aumetz............			
				Boulange...........			
				Fontoy............			
				Havange			
				Knutange	10	10,134	6,463
				Lommerange			
				Neufchef...........			
				Nilvange...........			
				Tressange..........			
			Con de Briey.	Bronvaux			
				Montois-la-Montagne.			
				Pierrevillers........			
				Rombas............	7	5,307	3,502
				Roncourt...........			
				Ste-Marie-aux-Chênes ..			
				St-Privat-la-Montagne..			
			Canton de Longwy.	Rédange	2	891	620
				Russange			
				TOTAUX.....	1,689	1,447,466	1,597,228

RÉCAPITULATION.

DÉPARTEMENTS.	AVANT LES PERTES.			PARTIE PERDUE.			APRÈS LES PERTES.		
	Nombre des communes.	Superficie en hectares.	Population (1866).	Nombre des communes perdues.	Superficie en hectares.	Population	Nombre des communes.	Superficie en hectares.	Population
Bas-Rhin	541	455,345	588,970	541	455,345	588,970	" (5)	" (5)	" (5)
Haut-Rhin.....	490	411,113	530,285	384	350,287	473,314	106	60,826	56,971
Vosges	548	607,995	418,998	18	20,339	21,017	530	587,656	397,981
Meurthe (6)	714	609,004	428,387	242	197,621	120,174	472	411,383	308,213
Moselle	629	536,889	452,157	504	423,874	393,753	125	113,015	58,404
TOTAUX...	2,922	2,620,346	2,418,797	1,689	1,447,466	1,597,228	1,233	1,172,880	821,569

SUPERFICIE, POPULATION, ETC., DE LA FRANCE,

DÉDUCTION FAITE DES PERTES PRÉCÉDENTES.

	Nombre des communes.	Superficie en hectares.	Population.
La France avait avant 1871 (recensement de 1866).......	37,548	54,305,141	38,067,094
Elle a perdu.	1,689	1,447,466	1,597,228
Il lui reste actuellement..........................	35,859	52,857,675	36,469,866

NOTES.

(1) Sewen — moins une parcelle. — Cette parcelle du territoire de la commune de Sewen est située à gauche de la route de Giromagny à Remiremont et au pied du Ballon d'Alsace; elle reste à la France en vertu du traité de Francfort (articles additionnels), aussi les huit hectares qu'elle contient ne figurent-ils pas au total indiqué ci-contre.

(2) Le canton de Schirmeck, qui comprenait 12 communes, avait été cédé entièrement à l'empire d'Allemagne, d'après les traités du 26 février et du 10 mai 1871; mais d'après la convention du 12 octobre (art. 10), la commune de Raon-sur-Plaine vient d'être rétrocédée à la France « exclusivement de toute propriété domaniale ainsi que des propriétés communales et particulières enclavées dans le territoire réservé. » Faute de données suffisantes pour déterminer l'étendue des territoires indiqués par cette réserve, nous avons déduit provisoirement la superficie du périmètre entier de la commune de Raon-sur-Plaine (1,082 hectares), du total des douze communes précédemment cédées, soit : 13,055, sauf à fixer ultérieurement ce dernier chiffre, quand il sera possible de le faire.

(3) Canton de Lorquin. — La commune de Raon-lès-L'eau, qui avait été cédée à l'empire d'Allemagne, d'après les traités du 26 février et du 10 mai 1871, étant rétrocédée à la France, par la convention du 12 octobre (art. 10), ne figure pas dans l'état concernant ce canton. Il y a à faire pour cette commune la même observation que pour celle de Raon-sur-Plaine.

(4) Le canton de Réchicourt-le-Château, qui comprenait 18 communes, avait été cédé entièrement à l'empire d'Allemagne, d'après les traités des 26 février et 10 mai 1871; mais, d'après la convention du 12 octobre (art. 10), « la commune d'Igney et la partie de la commune d'Avricourt, située entre la » commune d'Igney jusques et y compris le chemin de fer de Paris à Avri- » court, et le chemin de fer d'Avricourt à Cirey, » viennent d'être rétrocédées à la France. La première de ces communes (490 hectares) ne figure pas dans ce tableau; quant à la seconde, elle n'est portée au total indiqué ici que pour les 1,071 hectares qui restent à l'empire d'Allemagne; le reste de cette commune (172 hectares) représente ce qui est rétrocédé à la France.

Le nom de la commune d'Avricourt figure encore dans la nomenclature des communes cédées, à cause du village du même nom qui reste à l'empire d'Allemagne.

(5) Les portions du département du Haut-Rhin, restées à la France, forment une administration provisoire, dite de Belfort, dont le territoire comprend les totaux indiqués dans ces trois colonnes.

(6) Le nouveau département formé provisoirement, sous la dénomination de Meurthe-et-Moselle, de la réunion des territoires restés à la France sur l'un et l'autre de ces départements, comprend 597 communes avec une superficie de 524,398 hectares, et une population de 366,617 habitants.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

Composition du Bureau pour l'année 1873.

Président : . . . . M. Poincaré ;
Vice-présidents. . { M. Servais ; M. Baillot ;
Secrétaire quinquennal. M. Ch. Bonne ;
Secrétaire annuel. . . . M. Collignon ;
Trésorier . . . . M. Florentin.

Fondateurs.

Baillot, docteur en médecine, rue du Bourg.
Bala, pharmacien, rue Entre-Deux-Ponts.
Birglin, architecte, conservateur du Musée, au Musée (ville haute).
Bompard (Henry), chevalier de la Légion d'honneur, député à l'Assemblée Nationale, maire de la ville de Bar-le-Duc.
Bonnabelle, typographe, rue des Tanneurs.
Bonne, officier de l'instruction publique, docteur en droit, avoué, rue du Bourg.
Carriot, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur d'Académie, à Rennes (Isère) (1).

(1) MM. Carriot et Charaux, ayant quitté Bar, ont été nommés *membres honoraires.*

Cavéneget (Eugène), sculpteur (1).

Charaux, docteur ès-lettres, officier d'Académie, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

Collignon, professeur de rhétorique au Lycée, rue Saint-Antoine.

Collin fils, ingénieur civil, fabricant, rue de la Rochelle.

Connesson, ingénieur des ponts et chaussées (2).

Damourette, officier d'Académie, professeur d'histoire au Lycée, rue de la Banque.

Demoget, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte, rue des Tanneurs.

Florentin, ancien professeur, receveur des établissements de bienfaisance, rue de la Rochelle.

Gelly, docteur en médecine, rue de la Rochelle.

Gillon (Paulin), député à l'Assemblée Nationale, ancien maire, rue de la Rochelle.

Godart, vétérinaire (*démissionnaire*).

Guiot, architecte du département, rue Lapique.

Humbert, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros.

Jeanjean, professeur de sciences physiques, chimiques et naturelles au Lycée, rue de la Gare.

Marchal, archiviste de la Meuse, ville haute.

Maxe, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, architecte diocésain, rue Saint-Antoine.

Mennehand, officier d'Académie, professeur de troisième au Lycée, rue des Tanneurs.

Micault, architecte, place de la Couronne.

Perronne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées (*démissionnaire*).

Poincaré, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur ordinaire du service hydraulique, rue des Tanneurs.

* Richard, piqueur au chemin de fer (3).

Servais, ancien chef du cabinet du Préfet, en retraite, rue des Ducs-de-Bar.

(1) MM. Cavéneget et Perronne ont depuis donné leur démission de membres titulaires, pour devenir *correspondants*.

(2) MM. Connesson et Godart ont aussi donné leur démission de membres titulaires.

(3) L'astérisque (*) placé avant un nom, indique que ce membre est décédé.

Tassy de Montluc, ingénieur civil, rue des Tanneurs.

Vériot, chevalier de la Légion d'honneur, agent-voyer en chef du département, rue de la Gare.

Wayer, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, peintre, professeur de dessin, rue des Foulans.

Widranges (le comte Hipp. de), rue de la Rochelle.

ADMIS DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires.

	Date de l'admission.
Yung (Alfred), professeur de musique, rue du Tribel.	6 avril 1870.
Develle (Edmond), ancien adjoint au maire, avoué, rue de la Rochelle	4 mai 1870.
Hannion (l'abbé), aumônier du Lycée, au Lycée....	5 juin 1872.
Lallemand, ancien maître-adjoint à l'Ecole Normale de Commercy, maître de pension, à Bar-le-Duc, rue Gilles-de-Trèves	*id.*
Masure, inspecteur d'Académie en résidence à Bar-le-Duc, place Samaritaine	7 août 1872.

Membres honoraires.

Carriot, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur d'Académie à Rennes (Ile-et-Vilaine).

Charaux, officier d'Académie, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère).

Membres correspondants.

Jeannin (Alphonse), curé de Vassincourt	6 avril 1870.
Maupoil (Henri), lieutenant au 32e de ligne	4 mai 1870.
Cavéneget (Eugène), sculpteur, à Bar-le-Duc	1er juin 1870.
Damourette, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)	*id.*

	Date de l'admission
PIROUX, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'institution des sourds et muets, à Nancy.....	6 juillet 1870.
LABOURASSE, inspecteur de l'enseignement primaire, à Arcis-sur-Aube.............................	*id.*
DUMONT, chevalier de la Légion d'honneur, juge, à Saint-Mihiel..................................	*id.*
THOMAS (l'abbé), membre de la Société Philomathique de Verdun, vicaire général du diocèse...........	3 août 1870.
PORTIER (Eugène), homme de lettres, à Paris........	*id.*
THIAY (l'abbé), curé-doyen de Condé................	*id.*
REMY (Charles), ancien notaire à Châlons-sur-Marne, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne..................	2 août 1871.
LEMAIRE (Auguste), chevalier de la Légion d'honneur, ancien professeur de rhétorique à Paris, résidant à Triaucourt (Meuse)...........................	*id.*
LEMOINE, membre de la Société de Langres.........	6 sept. 1871.
GAUDÉ, instituteur à Sauvigny (Meuse)............	4 oct. 1871.
THEURIET (André), à Paris........................	*id.*
BRAVE, chevalier de la Légion d'honneur, professeur au collége de Lunéville........................	*id.*
LOMBARD, professeur à la Faculté de Droit de Nancy.	*id.*
MOREL (Léon), percepteur à Pleurs (Marne).........	8 nov. 1871.
MOREL (Emile), curé à Sampigny..................	*id.*
PIERROT (Philogène), rédacteur du *Journal de l'arrondissement de Montmédy*, à Montmédy...........	6 déc. 1871.
PERRONNE, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bar-le-Duc....	1872.
SAILLY (le chevalier DE), lieutenant-colonel d'artillerie, membre de la Société d'Archéologie de la Moselle, à Montois-la-Montagne (Moselle)...............	6 mars 1872.
DELAHAUT, inspecteur des contributions, en retraite, à Verdun...	7 août 1872.
LANDMANN, curé de Naives-devant-Bar............	*id.*
CLESSE, notaire honoraire à Conflans (Moselle).......	6 nov. 1872.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX des séances de la Société....... 5

MEMOIRES.

NOTICE historique et statistique sur les ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE du département de la Meuse, par M. le docteur BAILLOT (réunions des 8 novembre 1871 et 3 juillet 1872)..... 19

DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS faites en 1859 et 1869, dans les contrées de Sorbey et de la Horne, anciennes localités détruites, dépendant du village de Ménil-la-Horgne, arrondissement de Commercy, canton de Void (Meuse). Notice communiquée par M. le comte DE WIDRANGES dans la réunion du 6 décembre 1871.. 88

VICTOR COUSIN, ou de l'Erudition et de l'Originalité en philosophie. Etude offerte par M. CHARAUX, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Grenoble, à ses Collègues de la Société (réunion du 7 février 1872)......................... 97

NOTICE sur la commune de Châtillon-sous-les-Côtes et sur l'emplacement du *Castrum Vabrense*, par M. BONNABELLE, typographe (réunion du 6 mars 1872)......................... 109

DÉMÊLÉS DES MOINES DE BEAULIEU AVEC LES COMTES DE BAR. Extrait d'une Notice sur l'abbaye de Beaulieu, par M. P.-A. Lemaire (réunion du 6 mars 1872)......................... 119

SUITE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS qui se sont produits dans le Barrois, sous le règne d'Edouard III, duc de Bar, en l'année 1415. Mémoire lu par M. V. SERVAIS, ancien chef de division à la Préfecture de la Meuse, dans la réunion du 10 avril 1872. 130

Pages.

ESQUISSES ORNITHOLOGIQUES : Monographie des Oiseaux sédentaires et des Oiseaux de passage dans le département de la Meuse, comprenant l'étude de leurs mœurs et de leurs habitudes, par M. l'abbé V.-E. TIHAY, curé-doyen de Condé (réunion du 5 juin et suiv.) 161

PREMIER GROUPE. — LES OISEAUX DE PROIE. 164

Première tribu. — **Les Diurnes.** 165

I. — LES AIGLES.

1. L'Aigle Orfraie (*Aquila Ossifraga*) 165
2. Le Jean-le-Blanc (*Aquila Brachydactyla*) 166
3. L'Aigle Balbuzard (*Pandion fluvialis*) 166

II. — LES FAUCONS.

4. Le Faucon Pélerin (*Falco Peregrinus*) 167
5. Le Hobereau (*Falco Subbuteo*) 168
6. L'Hémérillon (*Falco Æsalon*) 169
7. Le Faucon Cresserelle (*Falco Tinnunculus*) 169
8. L'Epervier (*Falco Nisus*) 170
9. L'Autour (*Falco Palumbarius*) 172

III. — LES MILANS.

10. Le Milan royal (*Falco Milvus*) 173
11. Le Milan noir (*Falco Ater*) 173

IV. — LES BUSES.

12. La Buse commune (*Falco Buteo*) 174
13. La Bondrée Apivore (*Falco Apivorus*) 174
14. La Buse Pattue (*Falco Lagopus*) 175

V. — LES BUSARDS.

15. Le Busard Saint-Martin (*Falco Cyaneus*) 175
16. Le Busard Montagu (*Falco Cineraceus*) 176
17. Le Busard des Marais (*Falco Rufus*) 176

Deuxième tribu. — **Les Nocturnes.** 176

I. — LES HIBOUX.

18. Le Hibou Grand-Duc (*Strix Bubo*) 177
19. Le Hibou Moyen-Duc (*Strix Osus*) 177

II. — LES CHOUETTES.

20. Le Hibou Brachyôte (*Strix Brachyôtos*) 177
21. La Hulotte ou Chat-Huant (*Strix Aluco*) 178
22. L'Effraie ou Fresaie (*Strix Flammea*) 178

Pages.
23. La Chevêche ou Chouette commune (*Strix Passerina*)............ 178
24. La Chevêchette (*Strix Acadica*)............................ 179

DEUXIÈME GROUPE. — LES CORBEAUX. 179

25. La Corneille commune ou noire (*Corvus Corone*)............... 180
26. La Corneille mantelée (*Corvus Cornix*)....................... 181
27. Le Freux (*Corvus Frugilegus*)................................ 181
28. La Petite Corneille ou le Choucas (*Corvus Monedula*)........... 181
29. Margot la Pie (*Corvus Pica*)................................. 181
30. Le Geai d'Europe (*Corvus Glandarius*)........................ 183
31. Le Cassenoix vulgaire (*Corvus Caryocatactes*)................. 183
32. Le Rollier vulgaire (*Coracias Garrula*)....................... 184

TROISIÈME GROUPE. — LES GRIMPEURS. 184

I. — LES PICS. 185

33. Le Pic vert (*Picus viridis*).................................. 186
34. Le Pic cendré (*Picus canus*).................................. 186
35. Le Pic Epeiche (*Picus Major*)................................. 187
36. L'Epeichette (*Picus Minor*)................................... 187
37. Le Pic Mar (*Picus Medius*).................................... 187

II. — LES GRIMPEREAUX.

38. Le Grimpereau d'Europe (*Certhia Familiaris*).................. 188
39. Le Tichodrome Echelette (*Certhia Muraria*).................... 188

III. — LES SITTELLES.

40. La Sittelle d'Europe (*Sitta Æuropa*).......................... 189

RAPPORT de la section des Sciences physiques et mathématiques sur deux brochures de M. Guiot, chimiste à Nancy, intitulées : *Recherches de chimie* et *Les feux liquides*, par M. BALA, chimiste, pharmacien à Bar-le-Duc (réunion du 5 juin 1872).... 190

NOTICE SUR UNE MONNAIE inédite de René II, duc de Lorraine et de Bar, récemment découverte à Bar-le-Duc, par M. V. SERVAIS (réunion du 3 juillet 1872)........................ 195

NOTICE SUR LA VILLE DE DAMVILLERS (Meuse), par M. BONNABELLE (réunion du 2 août 1872) 203

RECHERCHES HISTORIQUES sur la pierre sépulcrale provenant du tombeau de Guy de Joinville, donnée au Musée de Bar-le-Duc en 1850, et sur le personnage qu'elle représente, par M. V. SERVAIS (réunion du 4 septembre 1872)....................... 222

Pages

UNE VISITE aux ruines de Grand (Vosges), par M. LABOURASSE (réunion du 4 octobre 1872)........ 229

NOTICE sur un don fait au Musée de Bar-le-Duc, en 1871, et sur son auteur, par M. SERVAIS (réunion du 1er mai 1872)........ 240

RAPPORT fait au nom de la section des Sciences sociales sur la *biographie du général Colson*, par le colonel d'état-major baron Saint-Cyr Nugues, par M. HUMBERT, ancien contrôleur des contributions directes, en retraite (réunion du 4 décembre 1872)........ 243

NOTE sur les Coumédies an patois Meusien de M. F.-S. Cordier, par M. A. COLLIGNON, professeur de Rhétorique au Lycée de Bar-le-Duc (réunion du 4 décembre 1872)........ 245

NOTICE sur EUGÈNE RICHARD, par M. TASSY DE MONTLUC, ingénieur civil des mines (réunion du 4 décembre 1872)........ 250

SUR UN MONUMENT FUNÈBRE, par M. E. BIRGLIN, architecte, conservateur du Musée (réunion du 4 décembre 1872)........ 253

NOMENCLATURE des communes perdues par la France à la suite de la guerre de 1870-1871, présentée par M. BONNE (réunion du 6 novembre 1872)........ 257

LISTE DES MEMBRES de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc :

Composition du Bureau pour l'année 1873........ 265

Fondateurs........ 265

Membres admis depuis la fondation de la Société :

Titulaires........ 267

Honoraires........ 267

Correspondants........ 267

Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

III.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à sept heures et demie du soir.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TOME TROISIÈME.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1873.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 4 décembre 1872.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépouillement de la correspondance.

La délibération est ouverte sur le choix des travaux à insérer au Bulletin de 1872.

M. le Secrétaire quinquennal donne successivement lecture des rapports rédigés par la Commission de publication sur les différents travaux présentés dans l'année.

Après la lecture de chaque rapport, l'Assemblée discute la question de l'insertion du travail, et vote, au scrutin secret, sur les conclusions de la Commission.

Ceux des auteurs des travaux qui se trouvaient à la séance, ont quitté la salle, chacun pendant la lecture du rapport, la discussion et le vote qui le concernaient.

En suite de ces formalités, l'Assemblée a décidé, successivement, à l'unanimité, l'insertion des mémoires qui ont fait l'objet du tome II de la publication de la Société.

M. Collignon, au nom de la section des Belles-Lettres, donne lecture du rapport sur les *Coumédies* de M. Cordier (1).

(1) *Mémoires* de la Société, tome II, page 245.

M. Humbert lit le rapport de la section des Sciences sociales, sur la *biographie* du général Colson (1).

M. de Montluc donne lecture de la *Notice* sur M. Richard (2), dont la rédaction a été confiée à la section des Sciences appliquées.

Sur les propositions de la Commission de publication, après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité, l'insertion au Bulletin de chacun de ces trois rapports.

M. Birglin signale l'arrivée au Musée de six tableaux donnés par le Ministre des Beaux-Arts. Ce sont les portraits : 1° de Stanislas Leczinski; 2° de Catherine Opalinska, son épouse; 3° et de Marie Leczinska, épouse de Louis XV, leur fille; — une copie du Jugement de Paris, de Rubens, — une sainte Cécile du XVII[e] siècle, — et un jeune homme, par le Tintoret.

M. Birglin lit ensuite, sur l'autorisation immédiate de l'Assemblée, une note sur un monument funéraire érigé récemment au cimetière de Bar. La Société décide que cette note sera insérée dans sa première publication (3).

Avant de procéder aux scrutins pour le renouvellement du Bureau, M. le Président rappelle, préalablement, qu'aux termes de l'article 3 des Statuts, M. Paulin Gillon, président depuis trois ans, n'est pas rééligible;

Les pouvoirs du Secrétaire quinquennal ne sont pas expirés;

Les deux Vice-présidents, le Secrétaire annuel et le Trésorier sont tous quatre rééligibles.

Les scrutins ouverts et dépouillés, successivement, donnent les résultats suivants :

M. Poincaré, *président;*
MM. Servais et Baillot, *vice-présidents ;*
M. Collignon, *secrétaire annuel;*
M. Florentin, *trésorier.*

(1) *Mémoires* de la Société, tome II, page 250.
(2) *Idem,* page 243.
(3) *Ibidem,* page 253.

Séance du 8 janvier 1873.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Conformément à l'article 5 du Règlement, les nouveaux membres du Bureau sont installés dans leurs fonctions par M. Servais, vice-président, qui leur souhaite la bienvenue dans les termes les plus obligeants.

M. Poincaré, en prenant place au bureau comme président, répond qu'il mettra toute sa bonne volonté au service de ses collègues et de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bonne, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et adresse à la Société, au nom de M. Lebas, une brochure intitulée : *Mouvement de la population en Alsace.* Cette brochure sera remise à la commission chargée d'examiner les titres de M. Lebas, qui demande à être admis comme membre titulaire; sa candidature est appuyée par MM. Marchal et Birglin.

Trois autres demandes d'admission comme membres titulaires sont communiquées à la Société. Ce sont celles de MM. Maréchal, de Metz, présenté par MM. de Montluc et Birglin; Nicolas, bibliothécaire de la Ville, présenté par MM. Jeanjean et de Montluc; Jules Baudot, présenté par MM. Mennehand et Birglin.

M. Bonnabelle communique un extrait d'une lettre de M. Labourasse, membre correspondant, qui exprime la difficulté qu'il y aurait pour lui à indiquer toutes les sources auxquelles il a puisé pour sa *Notice sur François de Guise.*

M. le Président annonce qu'il a reçu, pour la Société, une invitation du Congrès scientifique, qui doit se réunir à Paris, le 31 mars.

Il rappelle aussi qu'une réunion des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, dans la semaine de Pâques, et exprime le désir que la Société s'y fasse représenter par quelques délégués.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Paulin Gillon, par laquelle il fait savoir qu'il a écrit au Ministre de l'Instruction

publique pour appuyer la demande de M. Poincaré, en vue d'obtenir, pour la Société, un certain nombre des ouvrages et documents inédits réservés aux Sociétés savantes.

L'Assemblée vote des remercîments à M. Gillon, qui, bien que retenu loin de Bar, n'a pas cessé de témoigner à la Société un vif intérêt, et de faire, en sa faveur, de fréquentes et utiles démarches.

M. le Président ajoute, au sujet des ouvrages qui nous seront très-probablement envoyés, que M. le Maire veut bien donner à la Société une salle spéciale pour sa bibliothèque particulière, dont M. Nicolas a l'obligeance de se charger.

M. Florentin lit un nouveau chapitre des *Esquisses ornithologiques* de M. l'abbé Tihay.

Il lit aussi la suite de la première partie de la *Notice sur Jandeures*, par M. Servais.

M. Bonnabelle dépose sur le bureau, comme travail exclusivement destiné à la Société, un mémoire de M. Ph. Pierrot, de Montmédy, membre correspondant, intitulé : *Les singularités des plantes : de l'albinisme.* — La Société décide qu'il sera donné lecture de ce mémoire à la prochaine séance.

Tirage au sort des membres qui doivent composer les quatre commissions chargées d'examiner les titres des candidats présentés.

Séance du 5 février.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle, au sujet de la prochaine réunion des Sociétés savantes, qu'il faut que les travaux soient envoyés à Paris avant le 1er avril. M. Servais annonce son intention de présenter un travail à cette réunion; il ajoute que, sa santé ne lui permettant pas de se rendre à Paris, il désire qu'un de ses collègues veuille bien le représenter à la Sorbonne. Le travail de M. Servais sera lu à la prochaine séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre

de l'Instruction publique à M. Paulin Gillon. Par cette lettre, M. le Ministre fait savoir qu'il a accordé, à la Société des Lettres, Sciences et Arts, un certain nombre de volumes des documents inédits.

La liste de ces ouvrages est communiquée à la Société, ainsi que la lettre d'avis du chef du Bureau des Travaux historiques. Ces ouvrages sont :

Captivité de François Ier. — Cartulaire de Saint-Victor. — Cartulaire de Redon. — Cartulaire de Savigny. — Cartulaire de Beaulieu. — Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble. — Conférences de Loudun. — Histoire de la guerre de Navarre. — Mystère du siége d'Orléans. — Rapports au roi et pièces. — Trésor de Brunette Latini. — Comptes des dépenses du château de Gaillon. — Dictionnaires topographiques. — Répertoires archéologiques.

Lecture d'une lettre de M. Birglin, conservateur du Musée, qui adresse à la Société une circulaire annonçant l'envoi des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas. Il pense que, vu l'étroite relation existant entre la Société du Musée, qui ne fonctionne que lorsqu'il s'agit de collections, mais ne produit pas de publications, et la Société des Lettres, Sciences et Arts, il y a lieu de diriger vers cette dernière les envois de publications des Sociétés savantes. D'ailleurs, par décision de M. le Maire de Bar, la bibliothèque du Musée se trouve fondue avec celle de l'Hôtel-de-Ville.

La proposition de M. Birglin est adoptée : M. le Président se chargera de traiter la question avec l'Administration municipale.

Lecture d'une autre lettre de M. A. Theuriet, de Paris, membre correspondant, adressée à M. Servais, et accompagnant l'envoi d'une pièce inédite, intitulée : *Les confitures de Bar*, destinée à la Société. M. Theuriet fait, de plus, hommage à la Société de deux de ses dernières œuvres : *Le legs d'une Lorraine* et *Les paysans de l'Argonne*.

M. Bonnabelle fait hommage à la Société, en son nom et au nom de M. Florentin, de l'*Almanach historique, statistique et*

administratif de la Meuse pour 1873 (12e année), dont ils sont les rédacteurs.

M. le Président se propose d'offrir à la Société, toutes les fois qu'ils lui paraîtront présenter un intérêt général, les rapports autographiés qu'il est fréquemment appelé à rédiger en qualité d'ingénieur. Aujourd'hui il fait hommage à la Société d'un rapport intitulé : *Renseignements sur les réservoirs à étudier dans le bassin supérieur de la Meuse, en vue de la suppression ou de la modération des inondations d'été, du développement des irrigations, de l'aménagement des forces motrices, de l'amélioration de la navigation en rivière et de l'alimentation du canal de la Marne au Rhin et de la Meuse canalisée.* M. Poincaré ajoute qu'il serait utile, pour la Société, d'être tenu au courant, par des communications de ce genre, des travaux de ses membres dans leurs diverses professions et spécialités. Il faut, dit-il, dans une société, que le travail de chacun profite à tous.

L'ordre du jour appelle ensuite les rapports sur la présentation de quatre membres titulaires. M. Vériot lit le rapport sur la candidature de M. Lebas; M. Maxe, celui sur la candidature de M. Maréchal; M. l'abbé Hannion, celui sur la candidature de M. Nicolas; M. Marchal, celui sur la candidature de M. J. Baudot. Ces quatre rapports concluent à l'admission.

M. l'abbé Hannion fait don à la Société d'un fragment de péroxyde de fer (bois ferrugineux) trouvé dans les minières de Morley.

M. Mennehand donne lecture du mémoire de M. Ph. Pierrot, membre correspondant, intitulé : *Les singularités des plantes : de l'albinisme.*

Il lit ensuite la pièce de vers inédite de M. Theuriet : *Les confitures de Bar.*

L'Assemblée témoigne tout le plaisir qu'elle a éprouvé à entendre ces vers d'une éloquence si ingénieuse, et où un art délicat a su relever et rendre poétiques les détails descriptifs les plus précis et en apparence les plus arides. Elle prie M. le Secrétaire quinquennal de remercier M. Theuriet, au nom de la Société.

Sur l'observation de M. Servais, M. le Président rappelle à

la Société que l'on va bientôt ouvrir la nouvelle rue qui doit conduire à la Ville haute, et demande s'il ne serait pas bon que la Société prît des mesures en vue de la conservation des objets archéologiques ou minéralogiques qui pourraient être découverts. M. Vériot trouve très-juste la proposition de M. le Président. Sans doute, il est stipulé, dans le Devis général, que tout ce qu'on trouvera appartiendra au Département; mais il arrive souvent que les ouvriers brisent les objets qu'ils rencontrent. Il est donc à désirer que des membres de la Société soient délégués pour surveiller les travaux. M. Birglin, sur la demande de M. le Président, déclare qu'il se chargera volontiers d'une part de surveillance, en sa qualité de conservateur du Musée.

La Société invite la section d'Archéologie, qui est plus particulièrement intéressée aux découvertes qui pourront avoir lieu, de vouloir bien suivre les travaux en question. Cette section se compose de MM. Baillot, Damourette, Marchal, Maxe et de Widranges, auxquels MM. Servais et Birglin ont la complaisance de s'adjoindre.

Les membres de cette section s'entendront avec M. le Maire, et voudront bien tenir la Société au courant de ce que ces travaux pourront révéler d'intéressant. Quant aux gratifications que M. Marchal propose d'accorder aux ouvriers, s'ils conservent intacts les objets qu'ils trouvent, la Société ne pense pas qu'elle ait à s'en occuper, et croit que cette proposition doit plutôt être soumise au Conseil municipal.

M. Birglin fait connaître que lors de l'établissement des conduites de gaz, au château, il a remarqué, dans la tranchée coupant la ligne de jonction de la tour du Bayle à la tour de l'Horloge, des maçonneries, séparées par un intervalle rempli de terres rapportées. Cette observation se relierait à une autre faite antérieurement, conjointement avec M. Servais, dans la petite maison voisine de celle qui renferme la tour du Bayle, appartenant, comme la première, à M. Prat. Dans le soubassement du mur de face de cette petite maison, on a fait déboucher une arcade paraissant former l'ouverture d'un couloir entre les deux tours précitées. Derrière la maçonnerie enlevée, on n'a trouvé que

de la terre. Il est fort probable que, s'il y a eu un conduit souterrain en cette direction, sa voûte et même une partie des pieds-droits ont dû être détruits, par l'abaissement du sol de la rue du Bayle.

Présentation d'un candidat au titre de *membre correspondant*.

Séance du 5 mars.

Présidence de M. Poincaré, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Yung s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et adresse un bulletin de vote à M. le Président.

Lecture d'une lettre de M. l'abbé Fourot, professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier, par laquelle il demande à être admis comme membre correspondant. Il fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *L'âme sainte*, traduction de l'italien.

M. le Président fait savoir à la Société que, dans sa dernière séance, le Bureau a jugé qu'il serait opportun d'apporter aux Statuts une légère modification. Il s'agit de la suppression du mot : *honoraires*, dans le dernier paragraphe de l'article 22, qui est ainsi conçu : « Tous les membres de la Société, titulaires, » honoraires et correspondants, reçoivent gratuitement un exem- » plaire du Bulletin qu'elle publie. » Les membres honoraires ne payant aucune cotisation, des raisons d'économie semblent devoir empêcher qu'on leur envoie gratuitement le Bulletin.

L'Assemblée juge que la proposition du Bureau est fondée : une demande sera déposée par dix membres, conformément à l'article 27 du Règlement, en vue de modifier, dans le sens indiqué, le dernier paragraphe de l'article 22.

M. Damourette rappelle que M. Auguste Lemaire, membre correspondant, a présenté à la Société un fragment de son ouvrage sur Beaulieu, qui a été inséré dans le tome II des *Mémoires*. Il fait savoir que cet ouvrage est en ce moment à l'impression et que M. Lemaire demande l'autorisation d'ajouter au titre

de son livre ces mots : *Communiqué à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.* L'Assemblée accorde, avec empressement, cette autorisation.

M. le Président ajoute que le Bureau désirerait qu'un fragment de ce livre fût lu à la Sorbonne; il prie M. DAMOURETTE de demander à M. LEMAIRE si la chose peut se faire.

M. BIRGLIN lit, à titre de simple communication, une *Note sur les tableaux qui ont été récemment envoyés au Musée de Bar.*

M. BONNE demande s'il ne serait pas bon que la Société prît part à la souscription dont la *Société Franklin* a pris l'initiative, et dont le but est d'enrichir les bibliothèques de l'armée. Sur les observations de M. le Président, l'Assemblée, tout en reconnaissant que cette œuvre est digne d'encouragement, croit devoir s'abstenir de prendre part à la souscription, attendu que la Société des Lettres, Sciences et Arts n'est pas une société de propagande, et qu'il importe qu'elle se maintienne strictement dans le cercle de ses attributions.

M. FLORENTIN lit le travail de M. SERVAIS, intitulé : Suite des *Annales historiques du Barrois : Règne du cardinal duc de Bar* (année 1420).

M. l'abbé HANNION donne lecture d'un travail de critique sacrée, dont le but est d'éclaircir un passage regardé jusqu'ici comme intraduisible du verset XIV du psaume *Exsurgat*......

La Commission des publications se réunit, séance tenante, pour arrêter la liste des travaux qui pourront être présentés à la réunion des Sociétés savantes. Elle est d'avis que la Société désigne :

1° Un fragment de l'*Histoire de Beaulieu*, par M. LEMAIRE, au choix de l'auteur, s'il veut bien consentir à le présenter.

2° Le fragment des *Annales du Barrois*, lu par M. SERVAIS; mais, comme, à la Sorbonne, la durée des lectures ne doit pas dépasser une demi-heure, la Société prie M. SERVAIS de réduire son travail de moitié.

3° Le travail de M. HANNION sur le verset XIV du psaume *Exsurgat*, qui devra être réduit comme celui de M. SERVAIS.

L'Assemblée approuve les conclusions de la Commission. M.

SERVAIS et M. l'abbé HANNION consentent à réduire leur mémoire dans les proportions qui ont été indiquées.

Sont admis comme *membres titulaires :*

1° M. LEBAS, garde-mines, à Bar-le-Duc;

2° M. MARÉCHAL, officier de la Légion d'honneur, peintre-verrier, à Bar-le-Duc;

3° M. NICOLAS, bibliothécaire de la Ville, à Bar-le-Duc;

4° M. Jules BAUDOT, manufacturier, à Bar-le-Duc.

Présentation d'un membre correspondant.

Séance du 2 avril.

Présidence de M. SERVAIS, *vice-président.*

Lecture du procès-verbal de la séance de mars, qui est adopté.

M. le Président déclare installés, comme membres titulaires, MM. LEBAS, MARÉCHAL et NICOLAS, et leur souhaite la bienvenue au nom de la Société.

M. Jules BAUDOT s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire quinquennal annonce que MM. l'abbé HANNION et COLLIGNON se proposent de représenter la Société à la réunion de la Sorbonne, et demandent si d'autres membres veulent s'adjoindre à eux, le délai fixé pour la délivrance des billets à prix réduit étant près d'expirer. Il ajoute que le travail de M. l'abbé HANNION ne sera pas présenté : l'auteur se réserve de le compléter et de l'étendre à l'ensemble du psaume *Exsurgat.* Dans ces conditions il pourra être envoyé, sous forme de mémoire, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Quant à M. Auguste LEMAIRE, il regrette de ne pouvoir offrir à la Société que le fragment publié dans les *Mémoires* de 1872.

Ce dernier fait hommage à la Société de son livre intitulé : *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne.* Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de la section d'Archéologie et d'Histoire; un rapport détaillé nous fera connaître tout l'intérêt de ce livre, dont un fragment, publié dans les *Mémoires*, a déjà permis d'apprécier la savante méthode et la solide érudition.

M. DE LAHAUT, membre correspondant, offre à la Société : l'*Armorial de Bar-le-Duc*, manuscrit extrait de l'*Armorial général de France*. La Société vote à M. DE LAHAUT des remercîments pour ce don d'une réelle valeur et d'un intérêt tout particulier pour Bar.

MM. BIRGLIN et DE MONTLUC présentent comme candidats, au titre de *membres correspondants*, MM. LOUIS, baron d'HAMONVILLE, membre du conseil général de Meurthe-et-Moselle; — BECQUART, substitut du procureur de la République, à Bar-le-Duc; — Paulin PLAUCHE, juge suppléant au Tribunal, à Bar-le-Duc.

M. le Président dépose sur le bureau les *Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne*, offerts par cette Société.

M. BIRGLIN demande que des lettres imprimées soient mises à la disposition des Présidents des diverses commissions, pour la convocation des membres qui les composent. La Société adopte cette proposition.

M. BAILLOT lit la suite de sa *Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse*. Il détache de ce savant et consciencieux travail l'histoire de quelques-unes des léproseries de la Meuse.

M. COLLIN lit le rapport sur la candidature de M. l'abbé FOUROT; ce rapport conclut à l'admission.

On procède ainsi qu'il suit à la répartition des nouveaux membres dans les diverses sections :

Beaux-Arts	M. MARÉCHAL.
Archéologie.	M. NICOLAS.
Sciences appliquées. . .	M. LEBAS.
Belles-Lettres.	MM. HANNION, LALLEMAND, Jules BAUDOT.

Tirage au sort des membres chargés d'examiner les trois candidatures qui se sont produites.

M. BRASSEUR, instituteur à Grand (Vosges), est admis au titre de *membre correspondant*.

Séance du 7 mai.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, par laquelle il accuse réception des cinq exemplaires des *Mémoires* qui lui ont été envoyés; trois pour être transmis à diverses Sociétés savantes, deux pour être déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Collin fait hommage à la Société d'un jeton du XVe siècle.

M. le Président dépose sur le bureau les *Mémoires de la Société Philomathique de Verdun* (année 1873, tome VII). Les volumes de la plupart des autres années nous manquent et sont devenus assez rares. M. Bonnabelle veut bien se charger de réclamer ceux qui existent encore.

Sont également déposés sur le bureau : le tome XIV des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* (1872), et plusieurs brochures sur les moyens d'instruire les sourds-muets, par M. Piroux, membre correspondant.

M. le Président annonce à la Société la mort de M. l'abbé Tihay, curé-doyen de Condé, membre correspondant, décédé le 13 avril. Il rappelle que, conformément à la décision prise par la Société dans sa séance du 4 septembre 1872, une notice sur notre regretté collègue devra être insérée dans le prochain volume des *Mémoires.*

La rédaction de cette notice est confiée à la section des Sciences appliquées, laquelle se compose de MM. Collin, Tassy de Montluc, Micault, Masure et Lebas.

M. le Président rappelle que diverses Sections ont été chargées de faire un rapport sur des ouvrages offerts à la Société, en particulier sur les livres de MM. A. Lemaire, Masure et A. Neymarck.

Le secrétaire annuel dépose la liste des mémoires qui ont été lus à la Sorbonne, en avril 1873, dans la section d'Histoire, et où figure le travail de notre collègue, M. Servais.

M. Mennehand donne lecture d'une *Notice historique sur Bonnet*, par M. Bonnabelle.

M. Collignon lit un nouveau chapitre des Esquisses ornithologiques de M. l'abbé Tihay : *les Gobe-mouches* et *les Hirondelles*.

MM. Marchal, Mennehand et Humbert donnent lecture des rapports sur les candidatures de MM. d'Hamonville, P. Plauche et Becquart. Chacun de ces rapports conclut à l'admission.

L'Assemblée, consultée, autorise la lecture immédiate d'une note de M. Le Bas, intitulée : *Une légion de gardes-frontières en* 1792, qui avait été présentée trop tard pour être portée à l'ordre du jour.

Est admis au titre de *membre correspondant :*

M. l'abbé A. Fourot, professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Séance du 4 juin.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Damourette, malade, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remercîments de M. l'abbé Fourot, élu membre correspondant dans la séance précédente. Notre nouveau collègue se met à la disposition de ceux des membres de la Société qui auraient besoin de renseignements relatifs à l'histoire du pays Langrois, dont il s'est particulièrement occupé. Il offre, de plus, à la Société, treize monnaies ou médailles, parmi lesquelles se trouvent un jeton de la ville de Nancy, des pièces des ducs Charles III et Charles IV, etc.

L'Assemblée renvoie l'examen de ces médailles à la section d'Archéologie et d'Histoire, composée de MM. Baillot, Damourette, Marchal, de Widranges, Maxe et Nicolas.

MM. Demoget et Jeanjean présentent comme candidat, au titre de membre correspondant, M. Péroche, directeur des contribu-

tions indirectes à Bar, qui fait hommage à la Société de deux de ses ouvrages intitulés : *Manuel de distillerie, ou Guide complet pour la surveillance de ces établissements* (1868), et *les Rimes choisies*, recueil de poésies (1853).

MM. Collin et Gelly présentent également, comme membre correspondant, M. Henri Bardot, avocat, qui offre à la Société ses thèses de doctorat, intitulées : Droit romain. *Essai sur les voies de recours contre les jugements;* — Droit français. *Etude sur le pourvoi devant la Cour de cassation en matière civile.*

M. le Président dépose sur le bureau le tome II des *Aperçus financiers* de M. Alfred Neymarck, offert par l'auteur, et rappelle à la section des Sciences sociales que la Société désire qu'il lui soit fait un rapport sur les ouvrages de cet auteur.

M. Poincaré annonce ensuite qu'il a fait don au Musée d'un certain nombre de fossiles (nodules phosphatés), et insiste sur la nécessité qui existe pour la Société de se tenir au courant des acquisitions du Musée et des découvertes archéologiques ou autres qui peuvent être faites dans le département.

Une proposition de modification aux Statuts, signée par dix membres titulaires, est déposée sur le bureau. Cette modification consiste à supprimer le mot *honoraires* dans le § 6 de l'article 22, qui est ainsi conçu : « Tous les membres de la Société, » titulaires, honoraires et correspondants, reçoivent gratuitement » un exemplaire du Bulletin qu'elle publie. » Cette proposition sera soumise à l'Assemblée, conformément aux prescriptions de l'article 27.

M. Maréchal lit, à titre de simple communication la première partie de son *Rapport sur la création d'une école de dessin à Bar-le-Duc*, adressé à M. le Maire.

L'Assemblée témoigne tout le plaisir qu'elle a éprouvé à entendre ce remarquable travail, dont l'analyse ne peut donner qu'une idée fort insuffisante. On y retrouve non-seulement l'expérience du maître résumant les préceptes dont le talent de ses élèves a prouvé l'excellence, mais encore, mais surtout les hautes vues de l'artiste, préoccupé de l'idéal et proclamant la nécessité de répandre partout cet amour du beau qui anime,

qui féconde l'industrie, et dont elle ne saurait se passer sans se perdre.

M. le Président demande à M. le Maire s'il sera permis à la Commission de publication de considérer ce travail comme pouvant être inséré dans nos Annales. M. Bompard consent à cette insertion, si M. Maréchal le veut bien, mais se réserve de faire publier auparavant ce rapport dans les journaux de Bar-le-Duc.

Un échange d'observations a lieu au sujet des écoles de Metz dont il est parlé dans le rapport de M. Maréchal. M. Bonne fait observer, qu'à Bar, dès 1830, avant la loi sur l'enseignement primaire, l'enseignement primaire supérieur était organisé et donnait des résultats.

M. Le Bas, ancien élève des cours industriels de Metz, en fait l'éloge, cite plusieurs élèves distingués qui en sont sortis, et ajoute qu'il serait utile, aujourd'hui surtout, d'écrire l'histoire de cette école. Il demande à M. Maréchal s'il consentirait à se charger de ce travail. M. Maréchal accepte cette proposition, mais déclare que son temps, très-limité, l'obligera sans doute à différer l'exécution de ce projet.

M. le Président exprime, au nom de la Société, le désir que M. Maréchal nous communique, dès qu'il le pourra, la seconde partie de son rapport, qui doit comprendre l'indication de la méthode à suivre pour l'enseignement du dessin.

M. Mennehand lit, à titre de simple communication, une note intitulée : *Des accents de province et de celui de la Meuse en particulier*. Il fait ressortir, dans ce morceau, l'importance d'une prononciation pure et correcte, indique les moyens de se corriger de l'accent provincial, et applique ces règles générales à l'accent meusien dont il signale les vices principaux. L'Assemblée écoute avec intérêt ces observations justes et bien fondées.

M. l'abbé Hannion lit également, à titre de simple communication, une *Etude sur le premier verset du livre sacré d'Esther*. L'objet de ce travail est d'établir l'authenticité du livre d'Esther, regardé par l'Eglise comme une histoire véritable. L'auteur, qui a développé ailleurs les autres preuves sur lesquelles s'appuie encore son affirmation, celles, par exemple, qui sont tirées de

la Tradition, s'attache ici uniquement aux preuves intrinsèques et se propose de montrer que les détails donnés par le livre d'Esther sur les coutumes de l'antique Perse et sur les mœurs de la cour des rois Archiménides, se trouvent confirmés par les témoignages des auteurs profanes et par les découvertes de l'archéologie.

Se bornant aujourd'hui au premier verset, M. l'abbé Hannion prouve : 1° que l'empire des Perses, ainsi que le dit le livre d'Esther, comprenait cent vingt-sept régions, subdivisions des vingt-trois provinces mentionnées par l'inscription de Behistoun; 2° que les Archiménides étendaient en effet leur puissance de l'Inde à l'Ethiopie inclusivement. Pour l'Ethiopie, il n'y a pas de difficulté. En ce qui concerne l'Inde, M. l'abbé Hannion fait voir, à l'aide de nombreux témoignages, que les Perses, sous Darius, fils d'Hystaspe, soumirent un certain nombre de pays sur la rive droite de l'Indus, qui formèrent la XX^e satrape, désignée par le nom d'Inde. Après avoir établi ce fait d'une manière incontestable, il justifie l'assertion du livre d'Esther : *Qui regnavit ab India usque ad Æthiopiam*. M. Hannion émet une conjecture : il voudrait prouver que les Perses, sous Darius, poussèrent leurs conquêtes jusqu'à l'embouchure du Gange. Commentant le texte d'Hérodote, il s'efforce de montrer que la flotte de Scylax de Corianda, a dû doubler le cap Comorin et entrer dans les eaux du golfe Gangétique; que le mot : *marais*, qu'emploie Hérodote, ne saurait s'appliquer qu'au Gange; enfin, qu'il y a un rapport marqué entre le nom de *Padda*, qui est celui du Gange en *sanscrit*, et celui de *Padéens* donné par Hérodote aux Indiens nomades de l'Orient.

La Société a entendu avec intérêt le savant travail de M. l'abbé Hannion, fruit de consciencieuses recherches et rédigé avec beaucoup de méthode. Elle espère que ce travail sera continué.

Sont admis, au titre de *membres correspondants* :

1° M. Louis, baron d'Hamonville, membre du conseil général de Meurthe-et-Moselle; — 2° M. Paulin Plauche, juge suppléant au Tribunal civil de Bar-le-Duc; — 3° M. Becquart, substitut du procureur de la République près le Tribunal de Bar-le-Duc.

Séance du 2 juillet.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bonnabelle regrette que les membres correspondants ne soient tenus au courant de nos travaux que par le volume des *Mémoires*, qui leur est adressé chaque année. Pour remédier à cet inconvénient, il propose d'envoyer régulièrement aux membres correspondants la lettre de convocation pour les séances mensuelles, en y joignant un extrait du procès-verbal approuvé dans la séance précédente. M. Bonne appuie cette proposition, qui est acceptée par l'Assemblée.

M. le Président donne lecture des lettres de MM. Becquart, P. Plauche et d'Hamonville, récemment reçus membres correspondants, qui adressent leurs remercîments à la Société.

M. Bonne dépose sur le bureau le programme des concours de l'*Académie de législation* de Toulouse, pour l'année 1873-1874, et la liste des *Sociétés savantes* des départements, en 1873, envoyée par le Ministre de l'Instruction publique.

Lecture de plusieurs rapports sur les candidatures posées dans la précédente réunion.

M. de Widranges lit la première partie de son travail intitulé : *Recherches sur plusieurs voies romaines partant de Nasium, et indication des antiquités découvertes sur leur parcours, notamment dans les arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy.*

M. Bonnabelle donne lecture de sa *Notice historique sur le village d'Epiez.*

M. Birglin présente des observations orales sur le cimetière de la chapelle de Bannoncourt. Il donne lecture d'un article de l'*Echo de l'Est*, daté du 2 mai dernier, signé du pseudonyme Lierbag (abbé Gabriel ?), et qui a trait au cimetière antique de Bannoncourt. Il en ressort que, depuis longtemps, des découvertes de tombeaux y ont été faites ; qu'en ce lieu, situé à une certaine distance du village, en face de Lacroix-sur-Meuse, une redoute a existé pour défendre un gué, et que le passage

souterrain, aboutissant à deux chambres circulaires qui viennent d'être mises à découvert par le déblaiement des terres exécuté pour la ligne du chemin de fer de Sedan à Lérouville, confirme l'existence de cette redoute. Le dernier tombeau trouvé, non plus que les autres, à l'exception d'un, pourtant, recueilli à Saint-Mihiel, ne porte aucune inscription, ne renferme aucune médaille, aucun objet propre à caractériser l'époque du cimetière.

M. Birglin, sur l'invitation de M. Servais, a visité les lieux, relevé les mesures du tombeau, qui diffèrent un peu de celles données par l'auteur de l'article précité. Il a vu, à Saint-Mihiel, chez M. Dumont, vice-président honoraire du Tribunal civil et membre correspondant de notre Société, le couvercle d'une tombe découverte au même lieu, il y a quinze ou vingt ans. Ce couvercle est reproduit dans les *Ruines de la Meuse*, tome V, page 335, ouvrage de M. Dumont. Il est malheureusement brisé à la partie supérieure. Il a été communiqué à MM. de Caumont et Quicherat, ainsi qu'à M. Félix Liénard, de Verdun, qui l'ont qualifié de *mérovingien*, tandis que la Société des Antiquaires de France l'a jugé *carlovingien*.

M. Birglin a appris que, depuis sa visite à Bannoncourt, on a trouvé, dans le même cimetière, un collier et une plaque ornée devenus, lui a-t-on dit, la propriété de M. Félix Chadenet, de Verdun.

Ces différentes observations tendraient donc à faire admettre que le cimetière de Bannoncourt est d'époque mérovingienne, et qu'il a été fouillé et dépouillé de ses richesses archéologiques. Mais comme un certain nombre de pièces a pu échapper à la spoliation, il paraîtrait convenable de se mettre en rapport avec des personnes de la localité, en situation de suivre la marche des fouilles, et de recueillir, au profit du Musée ou de la Société, les objets intéressants que les travaux pourraient faire découvrir.

La proposition de M. Birglin est adoptée, et l'Assemblée décide que M. le Curé de Bannoncourt sera prié de s'occuper de la question. M. Guiot, architecte du département, veut bien se charger de transmettre le désir de la Société.

M. Demoget fait connaître que M. Brasseur, chargé des tra-

vaux, est disposé à donner au Musée les objets archéologiques qui pourront être trouvés, pendant la construction de la voie du chemin de fer de Gondrecourt et à *Nasium* en particulier. Il demande que la Société désigne deux de ses membres, qui seraient chargés de s'entendre avec M. Brasseur et qui faciliteraient les recherches, en notant, à l'aide d'un plan, les points à étudier. L'Assemblée délègue à cet effet la section d'Archéologie, qui s'adjoint MM. Birglin, Demoget et Guiot. Nos collègues voudront bien se mettre en rapport avec Brasseur et avec les personnes capables de seconder ces recherches.

La modification à l'article 22 des Statuts proposée dans la dernière séance est votée à l'unanimité. En conséquence, le mot : « *honoraires* » est rayé de l'article 22, dernier paragraphe.

Sont admis comme *membres correspondants* :

1° M. Péroche, directeur des contributions indirectes, à Bar-le-Duc;

2° M. Bardot, avocat, à Bar-le-Duc.

Séance du 6 août.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

MM. Yung, Maréchal, Damourette, Humbert et de Montluc s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. Ces deux derniers membres envoient au Président leurs bulletins de vote.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Lemoine, de Joinville, qui remercie la Société de l'avoir admis comme *membre correspondant.*

M. de Widranges remet la liste des treize monnaies dont M. l'abbé Fourot, membre correspondant, a fait don à la Société. Ces monnaies sont les suivantes :

1° Une monnaie bractéate d'un des anciens évêques de Metz;

2° Deux deniers d'argent de Bertram, évêque de Metz;

3° Un gros d'argent de Nicolas de Vaudémont, administrateur

des duchés de Lorraine et de Bar, pendant la minorité du duc Charles III (1552);

4° Une petite monnaie de billon de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz (peu certaine étant fruste).

5° Trois monnaies en argent du duc Charles III, et deux petites monnaies en cuivre du même duc;

6° Un gros du duc Charles IV;

7° Un jeton en cuivre rouge, de la chambre de ville de Nancy (1663);

8° Un jeton en cuivre d'Henry Pontet, maître échevin de la ville de Metz (1686).

M. Bonnabelle dépose sur le bureau cinq nouvelles monnaies offertes à la Société par M. l'abbé Fourot, à savoir : deux monnaies de Charles III (1555 et 1608); une monnaie d'Antoine, duc de Lorraine; une monnaie de François Ier, duc de Lorraine; une monnaie de René II d'Anjou, duc de Lorraine.

M. Mennehand lit le rapport sur la candidature de M. Cordier, au titre de membre correspondant : ce rapport conclut à l'admission.

M. Nicolas lit, au nom de la section d'Archéologie et d'Histoire, le rapport sur l'ouvrage de M. A. Lemaire, membre correspondant, intitulé : *Recherches historiques sur l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne.*

M. de Widranges donne lecture de la suite de son travail sur les *Voies romaines partant de Nasium et sur les antiquités découvertes* sur le parcours de ces voies.

M. Mennehand lit ensuite l'*Essai sur le Patois meusien* (1re partie) de M. Labourasse, membre correspondant.

La séance est terminée par un scrutin d'admissibilité.

Séance du 3 septembre.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau : 1° Un numéro du *Bul-*

letin de l'Association française pour l'avancement des sciences;

2° Un volume intitulé : *Sermaize, ville d'eaux*, recherches historiques dont l'auteur, M. Ch. Remy, fait hommage à la Société;

3° Une brochure intitulée : *Notes archéologiques sur les fouilles faites sur la Montagne du Châtelet* (*Haute-Marne*), par M. A. Phulpin.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Brasseur, instituteur à Grand (Vosges), lequel fait hommage à la Société de plusieurs fragments de pierres par lui découvertes dans cette ancienne cité romaine.

Cette lettre et les objets dont elle contient la description sont renvoyés à la section d'Archéologie, pour qu'elle en fasse un rapport à la Société.

M. Bonne dépose également sur le bureau : 1° un exemplaire des *Mémoires de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Gard*, adressé à la Société;

2° Les deux premières livraisons de l'*Histoire du siége et du bombardement de Montmédy*, dont les auteurs, MM. Pierrot et Simon, font hommage à la Société;

3° Un ouvrage intitulé : *De l'Equilibre social en France*, adressé par un anonyme à la Société.

M. Birglin communique le spécimen d'une inscription trouvée sur une borne à Naix.

A cette occasion, la Société délègue M. de Widranges pour suivre les travaux du chemin de fer de Nançois à Gondrecourt, sur le territoire de Naix, afin de surveiller les découvertes qui pourront être faites et pour lui en rendre compte.

M. de Widranges informe la Société que la Commission chargée de surveiller les travaux de la route de la ville haute, à Bar, s'est mise en rapport avec M. Vériot, agent-voyer chef, notre collègue, afin de surveiller utilement les découvertes qui seront faites.

M. Birglin, secrétaire de la section des Beaux-Arts, lit le rapport de cette section sur un projet de statue que M. François, sculpteur à Neuville-sur-Orne, se propose d'élever sur une des places de la ville de Bar, et qu'il a soumis à la Société.

La section a reconnu les heureuses qualités de ce projet qui représente *la France relevant son drapeau et le tenant sous la garde de son épée; la pose est noble, le regard assuré, l'ensemble puissant et fier;* mais elle n'a examiné cette œuvre qu'au point de vue de l'art, sans s'occuper de l'opportunité de son exécution ni de la destination qu'elle peut avoir.

Après quelques observations présentées par M. Gillon, en faveur du projet, observations qui sont réfutées par M. Maréchal au point de vue de l'opportunité, la Société accueille purement et simplement les conclusions du rapport.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Birglin demande l'autorisation de lire une Notice sur M. Achille Colson, de Commercy.

La Société autorise la lecture immédiate de cette Notice, qui lui est destinée.

M. de Widranges, lit le rapport qu'il a été chargé de faire sur les nouvelles monnaies offertes à la Société par notre collègue, M. l'abbé Fourot. Ces monnaies, en argent, des ducs de Lorraine, sont :

1° Une petite pièce que le donataire attribue à René Ier d'Anjou (1431 à 1453); mais que M. de Saulcy (pl. XIV, figure 9) dit être de René II (1473 à 1508).

Droit : Bande aux trois alérions posée sur une épée en pal. Renatus D. G. Rex Si. Loto.

Revers : Croix égale fleuronnée. Moneta nova facta in Nanc. (Pièce assez rare).

2° Une petite pièce du duc Anthoine (1508 à 1544), aux mêmes types que la précédente.

Droit : Bande aux trois alérions posée sur une épée en pal. Anthon. D. G. Calab. Loto.

Revers : Croix égale fleuronnée. Moneta facta Nanceio.

3° Une petite pièce de François Ier (1544-1545).

Droit : Ecu de Lorraine sur une épée en pal. Franciscus D. G. Lot.

Revers : Croix de Lorraine à double croisillon évidé. Moneta facta Na. (Pièce assez rare).

4° Deux petites pièces que M. l'abbé Fourot attribue au duc Charles III (1555-1608), mais qui, d'après M. de Saulcy (pl. XXVI, figures 7 et 11) sont du duc Charles IV (1626-1675).

La première : *Droit :* Ecusson carré, couronné, aux armes de Lorraine et de Bar, à droite et à gauche une petite croix de Lorraine couronnée. Car. D. G. Lot. et B. Dux.

Revers : Alérion couronné. Moneta cusa Nanceii.

La seconde : *Droit :* Ecusson rond, couronné, aux armes de Lorraine et de Bar. Carol. D. G. Loth. Dux.

Revers : Alérion couronné. Moneta nova Nanceii cusa.

M. de Widranges continue ensuite la lecture de son Mémoire sur les voies romaines partant de *Nasium.*

Vu l'heure avancée, la lecture du *Mémoire* de M. Labourasse, *sur le Patois meusien*, est renvoyée à la prochaine séance.

Présentation d'un candidat au titre de *membre correspondant.*

Séance du 8 octobre.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bala s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dépouillement de la correspondance.

M. de Montluc lit le rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. François, de Neuville-sur-Orne, au titre de *membre correspondant.* Ce rapport conclut à l'admission.

M. Birglin lit la suite de l'étude *sur le Patois meusien*, par M. Labourasse, membre correspondant.

M. Florentin donne lecture d'un Mémoire de M. l'abbé Tihay, sur la question de savoir si la *petite chasse* doit être défendue pour la multiplication des oiseaux. La conclusion de M. Tihay est négative.

Admission de M. Cordier, docteur en médecine, à Paris, au titre de *membre correspondant.*

Séance du 5 novembre.

Présidence de M. POINCARÉ, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. le Secrétaire quinquennal, est adopté provisoirement, sous la réserve de le remplacer ou de le compléter par celui que pourrait envoyer M. COLLIGNON, secrétaire annuel.

M. BONNE informe la Société que M. COLLIGNON, appelé comme professeur de rhétorique à Lille, l'a chargé d'exprimer les regrets qu'il éprouve de s'éloigner d'elle, et le désir de ne point s'en séparer complètement, en devenant *membre correspondant.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. DAMOURETTE, professeur au Lycée, qui, en raison du mauvais état de sa santé, donne sa démission de membre titulaire, et demande à rester *membre correspondant.*

L'Assemblée, consultée sur les demandes de MM. COLLIGNON et DAMOURETTE, leur confère à tous deux le titre de *membres correspondants.*

M. le Président dépose sur le bureau : 1° le tome X des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise*;

2° Une brochure contenant le compte rendu de l'*Inauguration d'un monument érigé à Cassel* (Nord), et un *discours* prononcé à cette occasion par M. de SMYTTÈRE, ancien directeur de l'asile de Fains.

M. BONNE donne communication d'une lettre de M. CORDIER, docteur médecin à Paris, qui remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant comme *membre correspondant.*

M. DE MONTLUC dépose sur le bureau la *Notice* qu'il a été chargé de rédiger sur M. l'abbé TIHAY, curé-doyen de Condé, décédé membre correspondant, et dont il a été donné lecture dans le présente séance.

M. le Président donne communication d'une lettre par laquelle M. BIRGLIN demande l'autorisation de lire une étude faite par

M. Jacob, archiviste-adjoint, sur les chartes provenant du don fait par M. Achille Colson au musée de Bar.

M. Bonnabelle lit une *Notice historique sur le bourg d'Ancerville.*

M. Servais demande la remise, à la prochaine séance, de la lecture de ses *Annàles du Barrois*, année 1411.

La Société autorise M. Péroche à lire une pièce de vers de sa composition, intitulée *Auvergne.*

En raison du nombre insuffisant de membres présents, le scrutin pour l'admission définitive de M. François est ajourné à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire annuel en remplacement de M. Collignon. Deux tours de scrutin étant nuls, il est procédé à un troisième tour. M. Nicolas, bibliothécaire de la ville, ayant obtenu la majorité, est élu secrétaire pour le restant de l'année 1873.

Il est aussi procédé à la nomination de deux membres, pour remplir les places vacantes dans la Commission des publications, en 1873. MM. Birglin et Maréchal sont élus.

Présentation d'un membre titulaire pour remplir la place laissée vacante par M. Collignon, et tirage au sort de la commission chargée de faire le rapport sur cette candidature.

Séance du 3 décembre.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Le procès-verbal de la précédente séance, rédigé par le Secrétaire quinquennal, est lu et adopté.

Plusieurs membres s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion, et adressent, à M. le Président, leurs votes pour les élections, qui doivent avoir lieu dans cette séance.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la Société :

1° *Petite Géographie pour le département de la Meuse*, rédigée par des membres de la Société des Lettres de Bar, sous la direc-

tion de MM. Levasseur, membre de l'Institut, et Ch. Périgot, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand;

2° *Histoire statistique de la phthisie pulmonaire à Metz pendant la période décennale de* 1850 *à* 1860, par M. le docteur Saunois.

M. le Président, sur la demande de plusieurs membres, propose de modifier l'heure des séances de la Société.

L'Assemblée consultée maintient l'heure de *sept heures et demie* pour l'ouverture, et celle de *huit heures* pour l'appel, conformément à son Règlement.

M. le Président fait part du décès de M. Damourette, professeur d'histoire au lycée de Bar-le-Duc, membre fondateur de la Société, qu'une mort prématurée vient d'enlever à sa famille et à ses amis. Après avoir payé un juste tribut d'éloges et de regrets à sa mémoire, il donne lecture d'un article nécrologique inséré dans l'*Echo de l'Est* à l'occasion de cette mort regrettable, et résumant parfaitement les services rendus par M. Damourette. M. le Président exprime aussi le regret de n'avoir pas été prévenu à temps pour qu'une délégation de membres de la Société ait pu être convoquée pour assister à ses funérailles.

M. Bonne, secrétaire quinquennal, fait un rapport, au nom de la Commission des publications, sur ceux des différents travaux lus dans le courant de l'année qu'elle propose d'insérer dans le 3e volume du Bulletin.

Conformément à l'article 22 du Règlement de la Société, il est procédé au scrutin sur chacun de ces travaux, et l'Assemblée vote l'impression des suivants :

1° *Esquisses ornithologiques* (suite des), par feu M. l'abbé Tihay, membre correspondant;

2° *Les singularités des plantes : de l'albinisme*, par M. Ph. Pierrot, rédacteur du *Journal de Montmédy*, membre correspondant;

3° *Les confitures de Bar*, poésie par M. André Theuriet, membre correspondant;

4° Suite des *Annales historiques du Barrois*, année 1420, par M. V. Servais, vice-président de la Société;

5° *Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance dans le département de la Meuse* (suite), par M. le docteur Baillot, vice-président de la Société;

6° *Notice historique sur le bourg d'Ancerville*, par M. Bonnabelle, membre titulaire;

7° *Recherches sur plusieurs voies romaines, partant de Nasium*, par M. le comte Hippolyte de Widranges, membre titulaire;

8° Rapport sur l'ouvrage de M. Auguste Lemaire, intitulé : *Recherches historiques sur l'Abbaye et le Comté de Beaulieu-en-Argonne*, par M. Nicolas, secrétaire annuel de la Société;

9° *Notice sur le commandant Achille Colson*, par M. Ernest Birglin, membre titulaire;

10° *Notice sur feu l'abbé* Tihay, *curé-doyen de Condé*, par M. Tassy de Montluc, membre titulaire.

M. Birglin donne lecture du rapport qu'il a été chargé de faire, au nom de la Commission des publications, sur un travail de M. Labourasse, intitulé : *Essai sur le Patois meusien*, lequel conclut à sa non insertion dans le Bulletin, à cause de sa trop grande extension.

Sur l'observation de M. Bonnabelle, qui propose la publication partielle de ce travail, et notamment de la troisième partie, relative aux *conjugaisons*, l'Assemblée, consultée, décide que cette publication n'aura pas lieu.

M. le Président met ensuite aux voix la publication du rapport de la Commission sur le travail de M. Labourasse : l'Assemblée décide que ce rapport sera publié.

La publication de la *Notice historique sur Jandeures*, par M. V. Servais, qui n'a été lue qu'en partie, est ajournée.

M. Birglin, au nom de la Commission chargée de surveiller les travaux de la nouvelle route qui se construit à Bar, fait passer sous les yeux de l'Assemblée une petite statue, mutilée, en marbre, de l'époque romane, trouvée dans les fouilles.

Aux termes de l'article 4 du Règlement, il est procédé ensuite au renouvellement des membres du Bureau, pour l'année 1874,

à l'exception de M. le Secrétaire quinquennal dont le mandat n'est pas expiré;

Sont réélus :

1° *Président* : M. Poincaré;
2° *Vice-Présidents* : MM. Servais et Baillot;
3° *Secrétaire* : M. Nicolas;
4° *Trésorier* : M. Florentin.

Admission de M. François, de Neuville-sur-Orne, ancien directeur de l'Ecole des Beaux-Arts du Chili, comme *membre correspondant.*

Scrutin d'admissibilité pour un candidat au titre de *membre titulaire.*

ESQUISSES ORNITHOLOGIQUES.

MONOGRAPHIE

DES

OISEAUX SÉDENTAIRES

ET DES OISEAUX DE PASSAGE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE,

Comprenant l'étude de leurs mœurs et de leurs habitudes;

Par feu l'abbé V.-E. TIHAY, curé-doyen de Condé.

(Voir le tome II des Mémoires de la Société, page 161.)

QUATRIÈME GROUPE.

LES OISEAUX CHANTEURS.

LORSQUE l'aubépine se couvre de ses fleurs embaumées, aux premiers rayons du soleil de printemps, et que la nature reprend sa verte et riante parure, on voit revenir en foule les oiseaux voyageurs que l'hiver exile de nos contrées. Bientôt les bois, les jardins et les prairies se peuplent de ces hôtes ailés, et, sous l'influence de la saison nouvelle, ils suspendent leurs demeures au bord des eaux, aux embrasures des fenêtres, dans l'intérieur des cheminées, aux branches des haies et aux

touffes des buissons. Chacun retrouve le creux de l'arbre, l'enfoncement de mur auquel il avait confié sa couvée; il revient y nicher de nouveau, à moins que, pendant son absence, des mains barbares n'aient détruit le petit asile auquel il avait confié ses pénates.

C'est bien un jour de fête que celui où ces familles voyageuses reparaissent après une longue absence, voltigeant sur les rivières ou les cours d'eau, battant des ailes près de la porte ou des fenêtres de la maison villageoise, et donnant à toute la nature le signal du plaisir, et le branle à l'hymne aux mille voix que chante la nature rajeunie au Créateur des mondes. La Providence, dans sa sagesse, a assuré, par une étonnante fécondité, la conservation de leurs différentes espèces : car elles ne s'éteignent pas, malgré les engins de l'homme, l'intempérie des saisons, et la dévastation que font trop souvent de leurs couvées l'écolier pillard et les animaux rapaces.

Dans cette étude que nous allons faire des oiseaux chanteurs, nous aurons pour tous ces hôtes des jardins, des prairies et des bois, une parole de bienvenue; soit qu'ils apportent au grand concert de la nature une voix harmonieuse et puissante, soit qu'ils n'aient, pour y participer, qu'un faible ou simple ramage. Il faut bien qu'il en soit ainsi; car, n'est-ce pas Dieu, après tout, qui a produit ces différences et ces contrastes qui donnent un caractère si marqué de grandeur à ses œuvres! Tous ces musiciens ailés ont, du reste, la même valeur absolue, parce qu'aucun ne manque à sa tâche, et que, dans le grand orchestre dont ils sont les exécutants, chacun dit sa note à son temps, à son tour, et contribue de la sorte à la parfaite harmonie de l'ensemble.

Les oiseaux chanteurs qui se montrent au retour de la belle saison, dans le département de la Meuse, ou ne le quittent jamais, peuvent être répartis en douze ou treize familles, plus ou moins exactement circonscrites et déterminées. Ce sont eux que nous allons successivement passer en revue, et, tout en donnant, sur leurs mœurs et leurs habitudes, les détails qui nous semblent les plus intéressants ou les plus utiles, nous les apprécie-

rons, au point de vue spécial qui nous occupe ici : leur aptitude vocale, l'étendue et la beauté du chant; chacun aura sa place, depuis le Rossignol, avec son admirable talent, jusqu'au Moineau au pépiement monotone et criard.

I. — LES PIES-GRIÈCHES.

Les Pies-grièches, à cause de leur organisation qui les rapproche des Rapaces, et de la beauté de leur voix, ont droit d'occuper le premier rang dans cette étude, et de figurer en tête du groupe.

L'histoire de leurs mœurs n'est pas sans intérêt. Fières, hargneuses, méchantes, elles ont des goûts sanguinaires et n'ont pas peur d'ennemis supérieurs en force. Plusieurs d'entre elles, après avoir chassé pour assouvir leur appétit, chassent encore après s'être bien repues, peut-être par instinct de prévoyance, mais très-certainement aussi par goût de destruction. On les voit, en effet, toujours aux aguets d'une proie, fondre sur des sauterelles, de gros coléoptères, même des oiseaux et des mammifères de petite taille, s'en saisir et les emporter aussitôt pour les enfiler aux épines des buissons, ou des arbres épineux, voisins du canton qu'elles fréquentent. Elles sont si adroites dans cette sorte d'exécution, que l'épine passe toujours au travers de la tête de l'insecte ou de l'oiseau, qui reste ainsi suspendu. Si elles ne trouvent pas d'épines, elles assujétissent la tête de leur victime à l'enfourchure d'une petite branche. Leur chasse continue de la sorte tout le jour, et quand elle n'est pas fructueuse, ou que la faim les presse, elles visitent leurs gibets et en détachent ce qui leur convient.

C'est au milieu des halliers, des buissons, dans les vergers, sur les arbres plantés le long des chemins, que les Pies-grièches se plaisent. Elles ne parcourent jamais de grands espaces, leurs ailes médiocres ne le leur permettant pas. Leur vol décrit généralement un arc de cercle; cependant, comme tous les oiseaux qui chassent en volant, elles savent se soutenir en l'air, pour

guetter et surprendre la proie qu'elles ont vu se cacher dans l'herbe.

Outre le cri rauque et strident qu'elles font entendre, quand quelque objet les inquiète, les Pies-grièches ont un chant mélodieux, et comme elles aiment à babiller, on peut facilement se donner le plaisir de l'entendre, quand on en sait quelqu'une établie dans le voisinage.

Nous en possédons cinq espèces dans le département. La première est la plus grande de toutes.

41. La Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), L., est la plus commune et la plus connue. On la trouve dans toutes nos forêts, et dans le mois de juillet, quand les jeunes sont envolés, on la voit fréquemment sur les arbres des routes. Elle disparaît au commencement d'octobre, pour revenir en février; quelques individus nous restent tout l'hiver.

Rien de plus agréable que le chant de la Pie-grièche grise. Il est flûté, doux et sonore, et comme son gosier semble infatigable, elle le poursuit du matin jusqu'au soir, ne l'interrompant que quand elle est en chasse, ou qu'il lui faut soigner sa couvée. C'est sur les plus hauts arbres qu'elle établit son nid, à l'enfourchure des branches qui partent du tronc.

42 et **43.** Il n'y a que quelques années, qu'on a signalé, dans le département, la présence de la Pie-grièche méridionale ou d'Italie (*Lanius meridionalis*), Temm., et de la Pie-grièche a poitrine rose (*Lanius minor*), L. Originaires toutes deux des parties méridionales de l'Europe, elles nichent dans nos vergers et nos taillis, sans y être communes. Je les ai vues dans les environs de Verdun, et plus fréquemment au voisinage de Bar-le-Duc. Leurs habitudes sont celles de leurs congénères. Les couleurs blanc-vineux des parties inférieures caractérisent la première, tandis que la seconde a la poitrine et les flancs roses.

44 et **45.** Les deux autres espèces, la Pie-grièche a tête rousse (*Lanius rufus*), L., et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), L., sont tout à fait indigènes. L'une se plaît de préférence dans les vergers des fermes ou des villages, l'autre dans les forêts, où on la trouve surtout dans les jeunes taillis. On la recon-

naît à la différence de leurs livrées : la Rousse a pour spécialité d'avoir l'occiput et la nuque d'un roux ardent; l'Ecorcheur porte le manteau cendré-bleuâtre, avec la gorge et l'abdomen d'un blanc pur.

On trouve leur nid, pour les premières surtout, sur les poiriers et les pommiers, quelquefois sur les noyers et les peupliers; pour les secondes, sur de jeunes baliveaux et des épines, au milieu des fourrés.

Ces quatre Pies-grièches ont, comme la Grise, un chant mélodieux, rarement interrompu, et possèdent en outre la faculté d'imiter celui des autres oiseaux. Elles se composent ainsi un ramage ravissant, où l'on retrouve, harmonieusement mêlés et confondus, les chants de l'hirondelle, du chardonneret, du rossignol, des fauvettes et des rouges-gorges, auxquels elles mêlent de temps en temps quelques sons rauques et stridents, qui leur appartiennent : on dirait un coup d'archet faisant vibrer, dans une partition, les cordes d'un violoncelle. Elles reproduisent, à s'y méprendre, le courcaillet de la caille, les cris d'appel des mésanges, et ceux d'une foule d'autres espèces. Mais la Pie-grièche à poitrine rose l'emporte sur tous ses congénères, dans ce talent d'imitation; elle ne s'approprie pas seulement quelques-unes des parties du chant qu'elle entend, elle le retient tout entier, et peut le répéter sans le moindre changement. C'est ainsi, par exemple, qu'elle parcourt exactement et dans leur ordre, toutes les nuances du ramage du rossignol, des alouettes; plus faiblement cependant, et comme ferait un écho. Il y a toutefois des sons que les Pies-grièches ne peuvent rendre. Mais ces chants, qu'elles apprennent si bien, ces airs qu'elles sifflent avec une si prodigieuse facilité, elles les oublient bien vite, si elles en entendent d'autres. Chose singulière, les femelles de cette famille sont douées, comme les mâles, de cette faculté de chanter, et la possèdent au même degré.

II. — LES GOBE-MOUCHES.

Agiles, infatigables chasseurs de mouches, de tipules, de cousins, d'araignées, mais faibles et médiocres chanteurs !

46. Le Gobe-mouches gris (*Muscicapa grisola*), L., peut à peine être rangé dans la catégorie. Un petit cri aigu, voilà la seule note qu'il fasse entendre ; mais il reparaît aux mêmes lieux, avec une affection si constante, il détruit avec tant de zèle les diptères importuns, qu'il est toujours le bienvenu. Que j'aime à le voir revenir près de ma fenêtre et faire élection de domicile dans l'espalier qui l'avoisine ! Mais c'est un petit sauvage qui s'enfuit quand il me voit, et ne rentre jamais, tant que je suis tout près. Je l'étudie, je le surveille dans ses allures. Perché sur un poteau, sur une branche, aux environs, il s'y tient immobile, jusqu'à ce qu'un insecte s'approche en bourdonnant; alors il fond sur lui, met fin du même coup à la vie et aux chansons de l'étourdi, puis va reprendre son poste, continuant jusqu'à la fin du jour son rôle d'exterminateur.

Moins pressé que plusieurs autres exilés, il n'est de retour qu'à la fin d'avril, lorsque le frêne étale à demi son feuillage. Aussitôt arrivé, il travaille à l'œuvre de l'incubation et dépose son nid dans le creux d'un vieux arbre, contre le mur d'un verger, sous l'abri du feuillage; là, de préférence, où les insectes abondent. Il le compose de mousse et de toiles d'araignée. Le mâle n'abandonne sa femelle que pour chercher à la couveuse la nourriture dont elle a besoin.

47. Le Gobe-mouches becfigue (*Muscicapa atricapilla*), G. m., est un peu plus rare, ou se montre moins ; il possède un volume de voix plus considérable ; les notes qu'il fait entendre ont quelque rapport avec celles du Rouge-queue de murailles. Cette jolie espèce se rencontre plus fréquemment dans les bois humides, aux abords des fontaines, et dans toutes les forêts où il y a des clairières. A le voir voltiger à quelques pieds de terre, on dirait l'hirondelle de fenêtre, si son vol était aussi rapide. C'était la remarque que me faisait un jour un garde, étonné d'apercevoir

l'oiseau, qui jamais ne vole que dans le libre espace de l'air, égaré sous les grands chênes. Son nid, qu'il cache dans le trou d'un vieux arbre, est construit de limon gâché, de petites branches et de crin d'animaux. Il revient à la fin d'avril, et, quelques jours après, s'occupe de l'incubation. Il est ombrageux et vit très-solitaire. Son beau plumage noir et blanc ne dure que pendant la saison des couvées; en septembre, quand les tendeurs le prennent à leurs engins, il a déjà revêtu sa sombre livrée grise. Il chasse comme son congénère.

48. C'est une chose assez rare de rencontrer le Gobe-mouches de Lorraine (*Muscicapa collaris*) Bechs., qui reparaît aussi sur la fin d'avril. Oiseau sombre et triste, il voltige continuellement d'arbre en arbre, à la recherche des insectes ailés. Il ne diffère du précédent que par son blanc collier. Sa voix n'est qu'un accent plaintif, roulant sur une consonne aigre. Il habite les forêts de haute-futaie; dans ce département, on ne le trouve que dans les bois de clairs-chênes, aux environs d'Azannes et de Billy. Je l'ai vu cependant le long des chemins de la forêt de Lisle. Son nid, composé de petits brins d'herbe et de mousse, est établi dans un creux d'arbre profond et distant du sol. Il a pour sa couvée une sollicitude inquiète, et, pour elle, déploie de l'activité et même du courage.

III. — LES HIRONDELLES.

Nous avons, dans la famille des Hirondelles, un autre genre de chasseurs d'insectes. Le Gobe-mouches fait la guerre en tirailleur; il se place en embuscade et tombe à l'improviste sur un ennemi isolé : l'Hirondelle, au contraire, attaque les insectes alors qu'ils sont réunis en légion; elle fond sur eux en engloutissant, avec son bec entr'ouvert, des rangs entiers, et si, dans un rayon de soleil, leurs colonnes se sont reformées, l'oiseau se précipite avec ses ailes rapides, et les moucherons folâtres ont disparu par centaines.

Ce ne sera un étonnement pour personne de nous voir pla-

cer l'Hirondelle parmi les oiseaux chanteurs; car, sans mentionner le cri joyeux et perçant du Martinet, quand il vole oudessus du clocher et du comble de nos maisons, et le *tuit-tuit* de l'Hirondelle de fenêtre et de l'Hirondelle de rivage, qui complètent le grand concert de la nature animée, qui n'a entendu avec charmes le gazouillement doux et harmonieux de l'Hirondelle de cheminée? Messagers du printemps, ces légers oiseaux ont le droit d'être les bienvenus, comme la belle saison qu'ils annoncent. Hôtes de nos demeures, ils les égaient par leurs évolutions rapides et leurs cris répétés. C'est le matin surtout, aux premiers rayons de l'aube naissante, et le soir, quand le soleil pâlit au bout de l'horizon, que l'Hirondelle, perchée sur le toit de la gothique église, ou de la haute maison, fait entendre son harmonieux salut à l'astre brillant qui renaît ou va disparaître.

Les diverses espèces d'Hirondelles qui reviennent et passent la belle saison dans notre département, sont : l'HIRONDELLE DE CHEMINÉE (*Hirundo rustica*), L.; — l'HIRONDELLE DE FENÊTRE (*Hirundo urbica*), L.; — l'HIRONDELLE DE RIVAGE (*Hirundo riparia*), L.; — et le MARTINET COMMUN (*Hirundo apus*), L.

49. L'HIRONDELLE DE CHEMINÉE ne reparaît pas au jour fixe; l'époque de son retour varie, selon que la température printanière est plus ou moins tiède. C'est ordinairement du milieu de mars aux premiers jours d'avril; mais il n'est pas rare que la reprise du froid fasse périr un bon nombre d'individus.

50. L'HIRONDELLE DE FENÊTRE, puis celle DE RIVAGE, se suivent de quelques jours; puis c'est le **51**. MARTINET NOIR, qui paraît sur la fin d'avril. Une seule fois on a vu le **52**. MARTINET A VENTRE BLANC (*Hirundo melba*), L., qui habite les Alpes de la Suisse et du Tyrol, et la plupart des îles de la Méditerranée.

On connaît l'architecture des nids de l'Hirondelle de fenêtre (1)

(1) Un membre de la Société a été le témoin d'un trait bien touchant d'un couple d'Hirondelles de fenêtre. Une femelle, pendant le temps de la couvée, était morte accidentellement; nous la trouvâmes, raconte-t-il, un matin suspendue sans vie à l'un des crins dont elle avait formé son nid, et duquel elle n'avait pu, sans doute, malgré ses efforts, se détacher.

Le mâle, après avoir longtemps voltigé autour d'elle avec des cris déchi-

et de cheminée, de celui du Martinet noir, qui se contente d'un trou de muraille; mais tout le monde n'a pu voir celui de l'Hirondelle de rivage, qui agit d'après un plan tout différent. Mineur infatigable, elle creuse son logis dans les bancs de sable ou de grève; s'attachant à leurs parois, par ses petites griffes aiguës, elle les frappe à grands coups de bec, jusqu'à ce que la croûte solide se soit éboulée, puis se tourne dans le trou qu'elle a creusé, jusqu'à ce qu'elle lui ait donné une forme arrondie. Quand sa demeure a les dimensions voulues, elle en consolide l'intérieur et le polit avec le plus grand soin. On la trouve établie le long des hautes berges de la Meuse que les eaux ne peuvent atteindre, surtout aux environs de Champneuville et de Brieulles.

53. Une espèce voisine des Hirondelles, l'ENGOULEVENT D'EUROPE (*Caprimulus Europœus*), L., nous arrive avec les Martinets. C'est un oiseau crépusculaire, aux couleurs sombres, ondées de gris et de noir, connu des Villageois et des Pâtres sous le nom de *Tette-chèvre* et de *Crapaud-volant.* On le voit souvent, à la tombée du jour, chassant aux insectes le long d'un chemin creux et couvert, ou près d'un troupeau, le bec largement ouvert, pour engloutir les essaims pressés des moucherons bourdonnants. De mœurs inquiètes et solitaires, il ne fréquente que les lieux isolés, les terrains secs, pierreux et couverts de bruyères. C'est, perché longitudinalement sur une branche, qu'il fait entendre son cri sourd et profond. Son nid n'est qu'un simple trou sans appareil, au pied d'un arbre ou d'un rocher, sur la terre sèche et battue, où la femelle pond deux ou trois œufs, qu'elle couve avec beaucoup de sollicitude.

rants, ayant enfin acquis la certitude de sa mort, disparut pendant quelques heures, puis revint accompagné d'une autre femelle, qu'il installa sur les œufs chauds encore. Celle-ci s'acquitta de sa mission improvisée en bonne et vraie mère, jusqu'au moment où les petits orphelins lui parurent assez grands pour voler de leurs propres ailes et pour se passer de ses soins.

Ceci s'est passé au château de Pierrefort (Meurthe), pendant l'été de 185....

IV. — LES MERLES ET LES GRIVES.

L'étude des espèces qui composent cette famille, nous offre les aperçus les plus intéressants. Ce sont, parmi les oiseaux, ceux que nous avons le plus de plaisir à revoir au printemps, et qui donnent à nos forêts le plus d'animation par leur voix harmonieuse et la sonorité de leurs chansons. C'est grâce à leur vie mouvementée, à leurs courses dans les dédales de la feuillée, que les halliers et les bosquets sont si agréables à parcourir aux premières et aux dernières heures d'un jour d'été.

Chaque contrée a ses Merles et ses Grives : les bois, le bord des eaux et les monts rocailleux. Les uns aiment la fraîcheur des ombrages, le fond des vallées; les autres se plaisent sur les sites arides et brûlés par le soleil ardent. Tous sont défiants et sauvages et s'enfuient au moindre bruit. Il n'est pas d'oiseaux dont le régime soit plus varié : les baies de tout genre, surtout du sorbier, du lierre et du génevrier; les larves, les insectes et les vers, qu'ils cherchent sous les feuilles et en grattant le sol, forment le fond de leur nourriture habituelle.

La plupart des Merles et des Grives disparaissent à la fin de l'automne, pour passer de proche en proche dans les chaudes régions du Midi. On ne voit plus en hiver que quelques Litornes, des Mauvis et surtout le Merle noir, qui viennent près des villages butiner dans les haies, à la recherche des mouches endormies, et des fruits du troène et des ronces. Au premier soleil de mars, quand fleurissent l'hépatique, la primevère et les premières violettes, tout ce monde là revient, et l'on voit bientôt les peupliers et les aulnes qui bordent les prairies, les arbres des vergers que couronne le gui parasite, peuplés de nombreux voyageurs ailés, qui s'y arrêtent et font halte pour regagner chacun les lieux qui l'ont vu naître.

54. Nous revoyons alors la Draine ou Haute-grive (*Turdus viscivorus*), L., qui va s'établir sur les grands arbres; — **55.** la Grive commune (*Turdus musicus*), L.; — **56.** le Merle noir (*Turdus merula*), L., qui se dispersent dans les halliers et les fourrés, tandis

que la **57.** Grive mauvis (*Turdus pilaris*), L., la **58.** Litorne (*Turdus iliacus*), L., et le **59.** Merle a plastron blanc (*Turdus torquatus*), regagnent les sapinières des Vosges et de la Bavière. Je ne mentionne que pour mémoire le **60.** Merle de roche (*Turdus saxatilis*), L., svelte et gracieux oiseau, que je n'ai vu qu'une fois et qui avait été tué dans les environs d'Issoncourt.

Le nid se ressemble beaucoup dans toutes les espèces. Il est formé à l'extérieur d'une couche de terre et de mousse, matelassé à l'intérieur d'un peu de laine et d'herbes fines. On le trouve placé depuis le sommet des grands arbres jusque dans les buissons, et même bien près du sol, à l'abri d'une touffe de genêt ou de bruyère. Les œufs qu'il contient, d'ordinaire au nombre de cinq, sont d'une teinte bleu-verdâtre, tiquetée de taches noires, brunes ou roussâtres.

Cette famille des Grives et des Merles est une des plus richement dotées sous le rapport du chant. C'est toute l'année qu'ils se font entendre; mais tandis qu'à l'automne leur chant n'est qu'un simple gazouillement, il acquiert, à l'époque des beaux jours, toute son amplitude et déploie les plus riches accords. Mais ses ressources ne sont jamais plus variées, qu'au moment où le soleil descend ou monte à l'horizon. Prêtez alors l'oreille. La Draine, au fond des bois, est la première à faire entendre les sons flûtés et variés de son ramage; le Merle noir, dans les bosquets ou les jardins, siffle ses chants tristes et mélancoliques, tandis que la Grive commune, du milieu de la futaie ombreuse, jette ses notes tantôt douces et harmonieuses, tantôt sonores et métalliques, qui donnent à sa voix une expression tour à tour gracieuse et grave. Tout le monde ne distingue pas, à coup sûr, le chant du Merle de celui de la Grive. Voici ce qui les caractérise l'un et l'autre. La plupart des notes du Merle font entendre un sifflement qui a quelque ressemblance avec celui de la flûte. La Grive siffle aussi, mais moins moëlleusement. Son chant est entremêlé de passages qui tiennent du gazouillement plutôt que d'autre chose : on y remarque surtout le retour des mêmes notes, de deux à quatre, plusieurs fois répétées. Le chanteur, après un léger écart, abandonne son thème pour en prendre un autre,

qu'il quitte de même pour un troisième; avant d'avoir épuisé son répertoire, il revient à l'un de ses refrains favoris, à quelque passage qu'il a déjà fait entendre; mais sans observer aucun ordre régulier. Le Merle, au contraire, après avoir chanté son air favori, plus prolongé généralement que celui de la Grive, prend un autre motif avant de le recommencer. Son chant contient, il est vrai, des répétitions; toutefois, après qu'il a déroulé une fois chaque passage, il fait une pause ou bien une séquence de notes plus douces, mais sans y mêler aucun rythme.

La chair des Merles et des Grives est un mets recherché; les Romains, qui se connaissaient en bonne chère, en faisaient grand cas, les élevaient en volière, et l'on sait le mot du sensuel Horace, dans une de ses épîtres : *Nil melius Turdo.* De nos jours encore, ils n'ont pas perdu leur antique renommée; on vante toujours les Merles de Corse à la chair parfumée, et c'est encore en Lorraine une des industries nationales de les prendre aux lacets en potence, et autres engins, qu'on amorce avec les baies du sorbier et de l'alisier sauvage.

61. Lorsqu'on parcourt les bords de la Chiers, de la Thonne et les méandres de l'Orne, on rencontre quelquefois un oiseau de la famille des Merles, aux allures singulières et bizarres, le Cincle plongeur ou Merle d'eau (*Turdus aquaticus*), L. Grâce aux plumes imperméables et tassées dont il est revêtu, et de l'opercule membraneux de ses narines, c'est dans le sein des eaux qu'il va chercher les insectes aquatiques dont il se nourrit.

Rien de plus curieux que de le voir, aussitôt qu'il est entré dans l'humide élément, déployer ses ailes de toute leur longueur et s'en servir comme de nageoires, pour s'avancer entre deux eaux jusqu'à la rive prochaine, presque toujours contre le courant, le corps obliquement placé, et la tête inclinée vers le fond. A terre, il ne marche guère et que par sauts; mais ses tarses courts, ses ongles très-arqués, et ses doigts garnis en dessous de pelotes saillantes, lui servent merveilleusement à se tenir sur les roches glissantes et à fleur d'eau, d'où il guette sa proie.

Il n'a qu'un petit cri flûté, qu'il jette, en volant, avec rapidité, surtout au printemps, époque de la pariade. On le recon-

naît à son large plastron blanc, tranchant sur un plumage d'un brun foncé. Son nid, placé et construit à terre, avec des brins d'herbe, de petites racines sèches et des feuilles mortes, est recouvert d'un dôme voûté, dont l'ouverture est garnie de mousse. La femelle y pond quatre ou cinq œufs blanchâtres.

V. — LE LORIOT, L'ÉTOURNEAU ET LE JASEUR.

62. Il n'est personne qui, fréquentant les bois au mois de mai, n'ait entendu le cri flûté de ce joli oiseau que nous nommons Loriot (*Oriolus galbula*), L. De tous les chanteurs des bois, il est peut-être celui dont l'oreille a le plus de justesse. Qu'un chasseur essaie de s'approcher du Loriot, en sifflant son cri particulier; à la moindre intonation fausse, il reconnaît la ruse et s'enfuit à tire-d'ailes. Son nid est un des plus jolis de nos bois; on le trouve suspendu, enlacé avec art, à l'enfourchure qui termine la branche horizontale d'un chêne, d'un hêtre ou d'un tremble. Il affectionne toujours un canton particulier, dans lequel il ne souffre pas un autre individu de son espèce, et d'ordinaire, c'est près d'un chemin qu'il s'établit de préférence. Il n'est pas rare de le rencontrer aussi dans les grands vergers qui entourent les villages, surtout quand un cours d'eau les traverse. Ce n'est qu'à l'âge de trois ans, que le Loriot acquiert le jaune pur et brillant qui donne tant d'éclat à son plumage; avant cette époque, il n'a qu'une teinte sombre, où dominent le vert, le jaune et le gris. Cet oiseau nous quitte à la fin du mois d'août, aussitôt que les cerises, dont il est très-friand, ont disparu; il n'est juste, au milieu de nous, que le temps nécessaire pour se reproduire et élever ses petits.

63. Au moment, à peu près, où les Grives apparaissent, les bandes de Sansonnets ou d'Etourneaux (*Sturnus vulgaris*), L., que l'on voit voleter si nombreuses, pendant l'automne et l'hiver, dans les plaines de la Woëvre et sous les plateaux découverts, se séparent, et chaque couple se retire dans les bois, où il vit solitaire. C'est dans le creux d'un arbre que l'étourneau place le ber-

ceau de sa progéniture, usurpant parfois la demeure d'une Pie ou de quelque autre oiseau, et ne trouvant pas mal d'avoir près de lui, dans un trou tout voisin, un ménage de Stuppes ou de Sittelles. Pendant le temps des couvées, l'Etourneau déposant sa robe d'hiver aux taches blanches ou roussâtres, prend une parure d'un noir brillant et métallique, aux reflets empourprés et violets. Il chante presque toujours, et sa voix, harmonieux gazouillement, est quelquefois interrompue par un cri long et aigu. A la fin de juillet, les familles nouvelles se rassemblent de nouveau en troupes pressées, et ne se quittent plus ni le jour ni la nuit. Lorsque le soleil est à son déclin, les Etourneaux se retirent dans les marais couverts de roseaux, ou sur quelque arbre touffu d'une forêt voisine; aux premières lueurs du jour, ils jasent déjà tous ensemble, et bientôt après ils quittent leur asile nocturne pour se répandre dans les campagnes, où leur vol serré et circulaire les fait reconnaître à de longues distances. Ils vivent d'insectes, et surtout de ces jolies cétoines au vert bronzé, luisant, avec des reflets rougeâtres, qu'on trouve au mois de juin sur les fleurs et surtout sur les roses. Ils recherchent aussi les graines, les baies, les cerises et principalement les raisins.

64. C'est depuis les premiers jours d'automne, jusqu'à la fin de février, qu'apparaissent les JASEURS (*Bombycivora garrula*), Temm., dont la patrie n'est pas encore parfaitement connue, quoiqu'on ait prétendu qu'ils viennent de la Bohême, parce qu'ils y passent plus souveut qu'ailleurs. On ne peut pas voir un plus bel oiseau, avec sa tête élégamment huppée, et les riches couleurs vineuses de son plumage, émaillées de noir sur la gorge et les côtés du bec, de blanc et de jaune, et surtout de ces brillantes lames rouges qui revêtent les ailes et la queue.

Les Jaseurs ont un caractère tout à fait sociable, vont par grandes troupes, et quelquefois en volées innombrables. On les prend ordinairement avec les Grives, dont le passage coïncide avec le leur, et comme ils sont assez stupides, ils donnent plus qu'elles encore dans les piéges tendus. C'est au moment de leur essor qu'ils font entendre leur cri, simple et monotone gazouillement, plutôt que chant harmonieux.

La nourriture qui plaît le plus à ces oiseaux, lorsqu'ils se trouvent dans un pays de vignes, ce sont les raisins; ils cherchent aussi les baies du troène et de l'églantier, les sorbes, les groseilles sauvages, et généralement les fruits à drupe tendre.

Les migrations des Jaseurs dans la Meuse ont été rares. Les quelques individus que nous connaissons ont été pris dans les bois de la Renarderie, sur le territoire de Verdun, et aux environs de Damvillers.

VI. — LE COUCOU, LE TORCOL ET LA HUPPE.

65. Chaque année, lorsque le chêne commence à prendre sa verte parure de feuillage, et que partout les blanches anémones et le muguet odorant sont en fleur, une plainte, un chant monotone fait retentir au loin les échos de nos bois : c'est l'annonce du retour de cet oiseau solitaire, qu'on salue volontiers comme le sûr messager des beaux jours. Il est le bienvenu pour tous, le mystérieux Coucou (*Cuculus canorus*), L.; car à sa voix sonore ne manquent pas d'arriver les hôtes ailés qui peuplaient naguère la forêt, et le concert de mille chanteurs rivaux rend à la nature, réveillée de son sommeil d'hiver, toutes ses harmonies.

Des chaudes contrées de l'Afrique et de l'Asie, où il passe la mauvaise saison, il est de retour parmi nous aux premiers jours d'avril, et vient habiter les hautes futaies, au voisinage des lieux où les insectes abondent. C'est presque toujours dans les jardins et les vergers qu'il apparaît d'abord. Seul dans le canton qu'il s'est choisi, il chante, pour appeler sa femelle, qui ne fait point de nid et va déposer chacun de ses œufs dans celui de quelque autre espèce. Préalablement, elle l'a pondu par terre, puis saisi par son bec et enlevé dans son large gosier, pour le dégorger ensuite. Elle choisit ordinairement la demeure d'un petit Passereau, mangeur d'insectes, le plus souvent un Troglodyte, un Roitelet, un Rouge-gorge, quelquefois une Fauvette, ou bien encore un Merle. Le jeune Coucou, une fois éclos, reçoit, comme les petits de la couveuse, des soins empressés; il a part à

toutes ses chasses, et c'est pitié, vraiment, qu'un pauvre petit oiseau s'épuise pour nourrir un hôte qui, bientôt ingrat et gourmand, chassera ses frères d'adoption, pour jouir tout seul des soins jusque-là partagés.

Le Coucou se laisse approcher difficilement, et surtout lorsqu'il est dans les bois. Il exerce quelquefois, pendant longtemps, la patience du chasseur, volant d'arbre en arbre, sans s'éloigner beaucoup. On ne le surprend guère qu'en imitant son cri. Les jeunes, quand ils n'ont plus besoin de soins étrangers, quittent les bois et vont habiter les aulnes et les saules qui bordent les prairies. Leur chair, alors grasse et succulente, est un mets recherché.

Le chant du Coucou cesse aux premiers jours de juillet; c'est le temps de la mue de l'oiseau, et quand il a repris sa livrée de voyage et d'hiver, il recommence sa lointaine migration. On est alors à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre.

66. C'est à peu près avec lui que revient l'oiseau qui jouait un si grand rôle dans les enchantements et les conjurations des sorcières antiques. Le Torcol (*Yunx Torquilla*), L., que la magicienne de l'idylle de Théocrite invoque, pour qu'il lui ramène son amant infidèle, est connu de tout le monde par la singulière et curieuse habitude qu'il a de tourner la tête, en imprimant à son cou une sorte de torsion. Cet acte, qu'il accomplit très-lentement, quand quelque chose l'inquiète ou l'irrite, est accompagné de l'érection des plumes frontales et de l'épanouissement de la queue. Les paupières restent immobiles, puis il étend subitement le cou, pour recommencer plusieurs fois le même mouvement, toujours en poussant un petit sifflement, et paraissant, à la fin de ses convulsions, attaquer, par un coup de tête, un objet qui l'offusque.

Peu d'espèces de nos climats vivent aussi solitaires. Le Torcol n'est cependant pas sauvage et habite volontiers les vergers, où de vieux arbres lui offrent une cavité pour établir son nid et déposer ses cinq ou six œufs, d'un blanc d'ivoire. Les fourmis, qu'il saisit autant avec son bec qu'avec sa langue visqueuse, lui servent de nourriture habituelle.

On ne lui connaît qu'un cri monotone, rauque et traînant, qu'il fait surtout entendre lorsqu'il veille sur le nid où couve sa femelle.

67. Le mois d'avril est, dans ce département, l'époque de l'arrivée de la Huppe (*Upupa Epops*), L., un de nos plus remarquables visiteurs. Avec les premières brises du printemps, qui nous ramènent une tiède température, quand tout dans la nature a hâte de sortir et d'éclore, elle quitte l'Afrique, et bientôt on la revoit dans les terrains humides et labourés, et surtout dans les bois voisins des pâturages et des prairies; car c'est là qu'elle trouve les insectes, les vers et les petits mollusques dont elle fait sa pâture.

Quoique la Huppe puisse se percher, on la voit bien plus à terre que sur les arbres. Sa marche est lente, mesurée, gracieuse. Rien de plus élégant que son aspect, quand elle accomplit ce mouvement de tête qui ramène son bec vers le sol, qu'elle déploie les longues plumes de sa tête en éventail, et qu'elle agite les ailes et la queue.

On connaît le cri sourd et retentissant de la Huppe. Les sons qu'elle émet, et qu'elle répète deux ou trois fois de suite, n'ont-ils pas quelque ressemblance à ceux que produit la grosse caisse vigoureusement frappée, et ne serait-ce pas elle alors qui ferait l'effet de cet instrument dans la musique et parmi les concertants des bois?

Cet oiseau aime l'isolement, et c'est dans les fentes des rochers, les crevasses des murs et les trous naturels des arbres qu'il établit son nid. La mauvaise odeur, que souvent ce nid exhale, provient des déjections des jeunes, qui, dans les derniers temps, finissent par l'encombrer. La Huppe est plus connue dans nos campagnes sous le nom de *Coq des bois* et de *Boût-boût*.

VII. — LES PIPITS ET LES ALOUETTES.

Dans cette famille toutes les espèces sont douées d'une aptitude spéciale pour le chant; quelques-unes même l'ont au plus haut degré.

68. En première ligne figure un de nos visiteurs les plus assidus, le PIPIT DES ARBRES (*Anthus arboreus*), L., si souvent confondus avec le Pipit des prés. Il nous arrive à la fin d'avril. Perché sur un haut buisson, ou sur la branche morte de la cîme d'un hêtre ou d'un chêne, il entonne ses jolies chansons, puis s'envole à la manière des alouettes, et quand il est à une grande hauteur, il plane et décrit un demi-cercle en descendant lentement vers l'endroit d'où il était parti, ou jusqu'à quelque arbre voisin. Pendant ce temps, il n'interrompt pas son refrain, et, si rien ne l'inquiète, il répète plusieurs fois ses ascensions musicales. Sa vivacité, sa gaîté sont vraiment pleines de charme; il est très-amusant d'assister à ses évolutions, qui ne sont jamais plus répétées qu'après une ondée de mai, quand un fort rayon de sóleil vient percer le feuillage, et que l'arc d'Iris est réfléchi en brillantes couleurs dans les goutelettes éparses sur les herbes.

69. Le PIPIT DES PRÉS (*Anthus pratensis*), Bech., connu aussi sous le nom de *Farlouse* et de *Sinsignote de Lorraine*, est de retour dans les prairies basses de la Meuse, au temps de la floraison des populages et des ficaires; il est alors réuni en troupes assez nombreuses, aimant à courir sur le sol, à la recherche de ces petits moucherons attachés aux herbes naissantes. On le voit aussi, bien souvent, perché sur les branches les plus élevées des saules et des aulnes, d'où le mâle fait entendre son chant printanier. C'est avec beaucoup d'action qu'il l'exécute; il s'agite de temps en temps, s'élève et plane assez haut, pour retomber ensuite à la même place, sans cesser de chanter et de chanter fort agréablement. Son ramage est simple, mais doux, harmonieux, et nettement prononcé. Il fait son nid dans un endroit solitaire, et le cache sous une motte de gazon. Le Pipit des prés est de taille inférieure à celui des arbres, et porte plus de vert dans son plumage.

70. Ces deux Pipits, surtout celui des prés, sont communs; il n'en est pas de même du PIPIT ROUSSELINE (*Anthus rufescens*), T., qu'on reconnaît au roux plus ou moins vif qui forme sa livrée. Je ne l'ai jamais vu que sur les friches voisines d'Ippécourt et dans les environs de Commercy. Les lieux arides, où croissent les ge-

nêts et les bruyères, sont ceux qu'il affectionne. Il se tient d'ordinaire sur les mottes de gazon, et ne se perche guère qu'au printemps, pour chanter à peu près le même refrain que ses congénères, et pousser le cri d'appel commun à tous les Pipits.

71. Le Pipit spioncelle (*Anthus aquaticus*), Bech., le plus grand de la famille, se plaît près des eaux ou dans le voisinage des grèves. On l'aperçoit le plus souvent sur quelque pierre humide. Il chante dès l'aurore, et son ramage n'est pas dépourvu d'harmonie. Son passage dans la Meuse n'est qu'accidentel.

72. Le Pipit Richard (*Anthus Ricardi*), V., vu, deux ou trois fois seulement, parmi des alouettes, au marché de Verdun, vient, paraît-il, du midi de la France et de l'Espagne. On ne peut rien dire de ses habitudes, qui sont, sans doute, celles de tous les Pipits. Il pourrait se faire que les individus qui nous arrivent soient des enfants perdus, égarés dans les migrations de l'espèce. Peut-être aussi sont-ils plus nombreux qu'on ne le pense; car l'excessive longueur de leurs torses doit les empêcher de donner dans les collets assez bas qu'on tend aux alouettes, avec lesquelles on les a toujours rencontrés.

73. On connaît le chant et les mœurs de l'Alouette commune (*Alauda arvensis*), L.; la première elle annonce le printemps, et continue à égayer nos champs et nos prairies pendant toute la belle saison, le soir et le matin surtout. Elle est du petit nombre des oiseaux qui chantent en volant; plus elle s'élève, plus elle force la voix; et souvent, quoiqu'elle se soutienne à perte de vue et au haut des airs, on l'entend encore; soit que sa chanson ne soit qu'un simple accent d'amour ou de gaîté, soit que ces oiseaux ne chantent au milieu de leur vol que par une sorte d'émulation et pour se rappeler entre eux.

Dans tout le département, on tue les Alouettes au miroir, amusement oiseux, trop connu pour que nous en parlions ici. D'octobre en mars, on les prend aussi au filet. Ce dernier mode est lucratif; mais outre les difficultés qui l'accompagnent, il demande encore quelque peine et exige une certaine expérience. Cette chasse se fait au moyen d'un filet d'environ vingt-cinq pieds de long, sur seize à dix-huit de large, à mailles d'environ

quatre centimètres de côté, renforcé de huit cordes solides, qui le traversent dans sa longueur à des intervalles égaux, et se terminent à chaque extrémité par de grands anneaux, débordant de quelques pouces. Des deux côtés on passe dans ces anneaux une longue et forte perche, que les chasseurs, au nombre de deux au moins, tirent chacun dans un sens opposé, pour donner au filet son entier développement; puis, posant à terre un des bouts des deux perches; et soutenant l'autre de manière à lui donner un angle d'inclinaison d'environ quarante-cinq degrés, ils traînent l'engin, balaient le sol, et s'emparent aisément de toutes les alouettes qui se laissent surprendre. Leur marche doit être dirigée de manière à ce que le vent traverse obliquement le filet. Si l'air s'y engouffrait par le devant, il le gonflerait de manière à rendre la traction trop pénible; s'il le prenait par derrière, la partie du milieu céderait sous son poids, et les oiseaux prendraient plus facilement l'alarme.

Cette œuvre ne s'accomplit que dans les nuits obscures. Suivant le temps, les alouettes varient leurs lieux de pose. Après les jours pluvieux, on les trouve dans les prairies à herbe épaisse, où elles restent obstinément blotties, jusqu'à ce que le côté traînant du filet les force à déguerpir. Lors des beaux jours, au contraire, elles se rassemblent dans les champs de trèfle ou de chaume. Elles ont encore une étrange coutume; elles préfèrent au versant abrité d'une montagne, le côté exposé à l'orage ou à la pluie; le chasseur les chercherait alors vainement dans les petites vallées des basses terres, où pourtant il serait naturel de les croire réfugiées. De tous les oiseaux, l'Alouette est le plus aisé à prendre à la tirasse. Elle se lève, généralement, à l'instant où le côté inférieur de l'engin vient la toucher; alors, contrairement au Bruant, au Moineau, à la Linotte, qui fuient presque horizontalement et en avant, elle part invariablement dans une ligne verticale, va frapper le filet de ses ailes, et retombe à terre où sa capture devient inévitable.

On conçoit que cette chasse doit être très-productive; mais la loi la prohibe sévèrement, comme toutes les chasses de nuit.

74. L'Alouette lulu (*Alauda arborea*), L., petit oiseau huppé,

qui reparaît dans les premiers jours de février, se montre par troupes dans les champs, au bord des bois et des bruyères, et fait entendre, en s'élevant, un petit cri vif et flûté. Bientôt elle se disperse dans les clairières et les jeunes taillis, et place son nid au milieu des fougères et des genêts.

75. Le Cochevis (*Alauda cristata*), L., que décorent les plumes en aigrettes qui surmontent sa tête, affectionne, pour sa demeure, les champs élevés, la crête des sillons, les revers des fossés. Je l'ai vu souvent aux abords de Verdun et dans les environs, où il est plus connu sous le nom d'*Alouette de Champagne*. Il n'est pas rare de le voir se poser sur le toit des maisons, à l'entrée des villages. C'est un oiseau peu farouche, qui se réjouit à l'aspect de l'homme, et se met à chanter lorsqu'il le voit s'approcher; son ramage est agréable et doux, quoique fort élevé. Un des premiers, chaque année, il annonce le retour du printemps, et, chaque jour, le lever de l'aurore, surtout quand le ciel est serein. Le beau temps semble l'âme de son chant et de sa gaîté, car il devient triste et sombre si le ciel est pluvieux, si quelque nuage en obscurcit l'éclat. L'hiver, les individus qui n'ont pas émigré, se rapprochent des fermes et des habitations.

76. Nous avons vu quelquefois, à des intervalles irréguliers, la petite Alouette calendrelle (*Alauda arenaria*), L., originaire du Midi, dont le chant, plus mélodieux que celui de l'Alouette commune, ressemble beaucoup à celui du Pipit des arbres.

VIII. — LES HOCHEQUEUES ET LES TRAQUETS.

77. Au mois de mars, lorsque le laboureur retourne ses jachères, arrive voletant derrière les charrues, le plus connu de la famille, le Hochequeue gris ou commun (*Motacilla alba*), L. C'est un des premiers messagers du printemps, l'un des exilés qu'on aime le plus à revoir, pour sa prestesse si gentille, sa familiarité charmante et la gracieuse élégance de ses mouvements. Arrêté sur une motte, ou courant le long des sillons, il agite sans cesse sa longue queue, ou s'en sert, dans son vol, pour pirouetter, s'é-

lancer, se jouer dans le vague de l'air. Il a vraiment alors un air tout coquet, une grâce qui enchante, un ensemble de formes qui séduit.

Les HOCHEQUEUES GRIS, aussi connus sous le nom de *Lavandières*, quittent les champs cultivés, quand les brises du printemps, séchant les terres ensemencées, ont fait fuir sous le sol les insectes et les vers, réveillés par la herse promenée sur la glèbe.

Ils se répandent dans les prairies, le long des eaux courantes, et c'est alors qu'on les voit courir à petits pas très-prestes sur la grève des rivages, entrer même, au moyen de leurs longues jambes, à la profondeur de quelques lignes, dans l'eau de la lame affaiblie, qui vient s'épandre sur la rive basse en un léger réseau. Plus souvent, ils voltigent sur les écluses des moulins, se posent sur les pierres, approchent sans crainte des femmes occupées au lavoir, ramassant leurs miettes éparses, et les imitant par le battement de leur queue.

Ces oiseaux font leur nid sur le sol, sous quelques racines ou sous le gazon des terres en repos, mais plus souvent au bord des eaux, sous une rive creuse et sous les piles de bois élevées le long des rives. Nous l'avons vu, encore, sous les tuiles d'un toit, dans la touffe d'un Robinia, et une fois, chose charmante, au-dessus de la porte d'une petite chapelle de Madone.

Les Hochequeues font entendre fréquemment, et surtout en volant, un petit cri vif et redoublé, d'un timbre net et clair : c'est une voix de ralliement à laquelle répondent ceux qui sont à terre. Il devient plus répété et plus brillant quand ils ont échappé aux serres de l'épervier.

C'est en automne qu'on les voit en plus grand nombre dans les campagnes, multipliant leurs jeux, se balançant en l'air, s'abattant dans les champs, se promenant sur les toits des moulins et des villages voisins des eaux, où ils semblent dialoguer entre eux par de petits cris coupés et réitérés. C'est dans ce temps encore qu'ils font entendre, à demi-voix, ce petit ramage doux et léger, qui n'est presque qu'un murmure, accent que leur inspirent l'agrément de la saison et le plaisir de la société.

Sur la fin de l'automne, les Hochequeues s'attroupent en plus grandes bandes, et s'abattent, le soir, sur les saules et dans les oseraies, au bord des rivières, faisant ensemble un chamaillis bruyant, jusqu'à la nuit tombante. Dans les claires matinées d'octobre, on les entend passer en l'air, et, pour les premiers froids, tous ont disparu.

78. Dès les premiers jours d'avril, on voit arriver, dans les prairies, de jolis oiseaux, que leur air de familiarité avec les bergers et leur habitude de se promener au milieu du bétail paissant, ont fait appeler Bergerette ou Bergeronnette (*Motacilla flava*), L., nom, qui va si bien à leur vie toute pastorale. Légères et gracieuses comme les Hochequeues gris, comme eux, agitant sans cesse leur queue élégamment étagée, elles sont les amies de l'homme, et l'approchent avec une liberté toute confiante, au milieu des campagnes.

C'est la Bergeronnette de printemps que nous connaissons le mieux, parce qu'elle est la première à venir habiter nos prés et nos champs, sur les bords des ruisseaux et des eaux limpides et courantes. Souvent on la voit voltiger par légères saccades, jeter son petit cri d'appel, et poursuivre, en sautillant, les moucherons qui bourdonnent, ou les petits insectes qui courent sur les grèves. C'est d'elle qu'un poète a dit en vers charmants :

Pauvre petit oiseau des champs,
Inconstante bergeronnette,
Qui voltiges vive et coquette
Et qui siffles tes jolis chants :

Bergeronnette si gentille
Qui tournes autour du troupeau,
Par les prés sautille, sautille
Et mire-toi dans le ruisseau.

Va, dans tes gracieux caprices,
Becqueter la pointe des fleurs,
Ou poursuivre, aux pieds des genisses,
Les mouches aux vives couleurs.

La Bergeronnette de printemps fait son nid dans les prairies ou les blés verts, souvent au bord de l'eau, sous une racine

d'arbre, et le compose d'herbes sèches et de mousse, en dehors; de plumes, de laine et de crin, à l'intérieur. Les œufs sont d'une teinte blanc sale, nuancée de vert olive et de brun clair. Le mâle a toutes les parties inférieures d'un jaune prononcé, qui devient presque blanc dans la femelle.

79. A l'époque du départ des Hochequeues, sur la fin d'octobre, les Bergeronnettes jaunes (*Motacilla bœrula*), L., qu'il ne faut pas confondre avec celles de printemps, se rapprochent des habitations et viennent passer l'hiver au milieu des villages. Elles cherchent alors leur vie au bord des sources chaudes, se mettant à l'abri sous les berges des ruisseaux, et s'y trouvent assez bien pour faire entendre leur ramage. C'est un petit chant doux, comme le chant d'automne de la Lavandière, et qui diffère beaucoup du cri aigu qu'elles jettent dans leur vol. Au printemps, elles vont nicher dans les prairies, ou quelquefois dans les taillis, sous une racine, près d'une source ou d'un ruisseau; on n'en voit jamais qu'un couple dans le même canton. Le nid, mieux tissé que celui du Hochequeue, est composé des mêmes matériaux qu'emploie la Bergeronnette de printemps, il contient sept ou huit œufs, d'un blanc sale tacheté de jaunâtre. Quand les petits sont élevés, le père et la mère les conduisent avec eux à la suite des troupeaux. Les mouches, les vermisseaux et les petites graines sont leur pâture habituelle.

La Bergeronnette jaune porte une queue plus longue encore que la Bergeronnette de printemps; elle a le croupion d'un beau jaune, et, dans la belle saison, une tache noire sur la gorge distingue le mâle de la femelle.

Près des Hochequeues se placent, naturellement, les Traquets, qui en sont tout voisins par leurs mœurs et l'habitude qu'ils ont d'agiter sans cesse leur queue de bas en haut. Comme eux, ils sont toujours en mouvement, à la poursuite des moucherons, s'élèvent en l'air par petits élans, et retombent, en pirouettant, sur eux-mêmes.

80. Le Traquet motteux ou Cul-blanc (*Saxicola œnanthe*), Bechs., arrive de bonne heure au printemps. Si vous aimez la danse et la musique, cet oiseau sera votre favori; car il chante

et danse toute l'année. Il faut surtout en voir deux ensemble, élevés en captivité. Ils ne cessent de jouer en chantant, se poursuivent, font des pirouettes, étendent gracieusement les ailes, et animent le petit théâtre de leur cage avec un accord qui prouve leur bon caractère.

En liberté, les Motteux se tiennent habituellement sur les mottes, dans les terrains fraîchement labourés, et suivent le sillon ouvert par la charrue, y cherchant les insectes et les larves dont ils se nourrissent. Lorsqu'on les fait partir, ils ne s'élèvent pas, mais rasent la terre d'un vol court et rapide, et découvrent, en fuyant, la partie blanche du derrière de leur corps : circonstance, qui leur a valu un de leurs noms vulgaires. On les trouve aussi très-souvent dans les jachères et les friches, où ils volent de pierre en pierre, évitant les haies et les buissons, sur lesquels, il est rare, qu'ils se perchent. Posés, ils ont un cri particulier, et un autre quand ils s'envolent.

Le nid du Motteux est assez grossièrement construit; il se compose de petits morceaux de bois, de copeaux, de plumes et de toutes sortes de matériaux. Il l'abrite généralement contre une pierre ou une motte de gazon, et souvent il le place dans les carrières et les fosses creusées pour tirer du sable. Le mâle nourrit sa femelle, pendant l'incubation, de fourmis et de mouches, et se tient à peu de distance du nid. Les petits, en automne, sont un mets recherché. Du blanc sous le ventre, du gris cendré sur le dos, du noir sur les ailes et à l'angle du bec, avec une bandelette blanche au front; sont les livrées du mâle. La femelle n'a que des teintes générales, où domine le gris roussâtre. Le croupion est blanc et la dernière moitié de la queue noire, dans les deux sexes.

81. Le Traquet tarier (*Saxicola rubetra*), Bechs., vulgairement, autour de Verdun, le Biotic, si répandu dans nos prairies, où souvent on le voit perché sur les longues herbes, faisant entendre un ramage aux notes aiguës et stridentes, arrive au temps de la floraison des prunelliers. Il aime à vivre isolé, chassant aux moucherons qui vivent sur les graminées, ou bien aux petits vers, le long des eaux et sur les taupinières. Son nid, formé de

mousse, de plumes, et d'autres matériaux, est ordinairement placé sous une touffe d'herbe, au bord d'un ruisseau, et renferme quatre ou cinq œufs, d'un vert bleuâtre. Du rouge bai clair sous la gorge, du blanc sous le ventre, du brun foncé, tiqueté de noir, sur le dos, sont les livrées générales de ce joli petit oiseau. Elles sont plus pâles dans la femelle que dans le mâle.

82. Le TRAQUET PATRE ou RUBICOLE (*Saxicola rubicola*), Bech., est allié de près au Traquet tarier; seulement il réside toute l'année dans notre département, se tenant l'hiver le long des eaux courantes, sur les chemins ou près des villages, et l'été dans les bruyères, les friches isolées et les pelouses montagneuses, où les buissons abondent. Léger, vif, agile, il n'est jamais en repos, toujours voltigeant, de buisson en buisson, il ne se pose que pour quelques instants, pendant lesquels il ne cesse encore de soulever les ailes pour reprendre son vol. C'est sur les branches les plus élancées des haies et des arbrisseaux, ou sur les échalas les plus hauts, dans les vignes, qu'il aime à s'arrêter, faisant entendre, de temps en temps, un petit cri, d'un ton couvert et sourd. Comme il aime beaucoup la liberté, il se façonne difficilement à la vie des volières, et c'est chose fâcheuse, car c'est un petit mélomane qui chante, non-seulement le jour, mais quelquefois encore le soir et pendant la nuit. Naturellement ou grâce à l'éducation, il devient un admirable parodiste, imitant, dans sa cage, la Fauvette, le Rossignol, le Roitelet, et même la Grive, s'il les entend dans son voisinage.

Le Pâtre fait son nid vers la fin de mars, dans les terrains incultes, au pied des buissons, sous leurs racines ou sous le couvert d'une pierre, et la femelle y pond cinq ou six œufs, d'un bleu gris, moucheté de taches brunâtres. Le père et la mère ont un grand soin de leurs petits, les rappellent, les rallient encore quand ils ont pris leur volée, et ne les abandonnent que quelques jours après.

Les vers, les petits colimaçons, les limaces, les insectes et les fruits, sont la nourriture habituelle de ces oiseaux; ils deviennent très-gras en août. Le Traquet pâtre a le rouge bai de

la poitrine plus prononcé que le Tarier; son dos, sur un fond d'un beau noir, est nuancé d'écailles brunes; la gorge est noire dans le mâle, la femelle n'a que des teintes tristes et décolorées.

J'ai vu cette espèce tout autour de Verdun; en hiver, sur les bords de la Meuse, au faubourg de la Galavaude; en été, sur les côteaux de Saint-Michel et de Montgrignon, et dans les champs pierreux qui avoisinent le chemin qui conduit au village de Vaux.

IX. — LES FAUVETTES ET LES POUILLOTS.

Dans le nombre si grand des visiteurs qui animent, au printemps, le feuillage renaissant et les buissons vêtus de leur nouvelle parure, les Sylvies ou Fauvettes doivent, plus que d'autres, attirer notre attention. Elles sont si vives, si joyeuses, si légères; il y a dans leurs mouvements tant de grâce, dans leurs accents une gaîté si charmante! Voyez quelle vie, quel entrain elles donnent à toute la nature! Arrivées, quand les arbres développent leurs feuilles et commencent à laisser épanouir leurs fleurs, elles se dispersent dans toute l'étendue de nos campagnes. Aux unes, nos jardins et nos vergers; aux autres, les avenues et les bosquets; plusieurs s'enfoncent dans les grands bois, et quelques-unes se cachent au milieu des roseaux. On sait quelle brillante voix leur a donné la nature, comme elle a développé en elles la faculté du chant. Toutes les notes de la gamme des oiseaux, elles peuvent les produire, depuis le simple ramage du Pouillot collybite, jusqu'à la riche mélodie de la Fauvette à tête noire, et au diapason du Rossignol. Pour complément à tant de qualités charmantes, à l'élégance des formes et aux grâces naturelles, il n'eut fallu, ce semble, que le don de la beauté; mais les Fauvettes ne l'ont pas reçu, et leur plumage n'a que des teintes sombres et d'obscures livrées.

83. La plupart des vrais oiseaux chanteurs chantent cachés, et notamment la FAUVETTE BRETONNE OU DES JARDINS (*Sylvia hortensis*), L. Ce joli bec fin — car on donne encore ce nom à tous les

oiseaux de la famille — si répandu dans nos vergers, quitte cependant parfois sa retraite à l'épais feuillage, pour la cîme d'un arbre, d'où il prodigue les notes de sa musique douce et flûtée. Son costume est modeste; il se compose de diverses teintes de gris, et le plumage de dessous est d'un blanc assez pur, teint de brun sur les flancs. Il se nourrit d'insectes, de pois et de fruits à la drupe juteuse. Dans la saison des cerises, des groseilles et des baies du sureau, surtout du sureau à grappes, la couleur de son bec décèle souvent les vols qu'il a commis.

Ce délicieux chanteur arrive vers la fin d'avril ou au commencement de mai, et se retire, en automne, vers le Midi. Son nid, fait d'agrostis, de fibres de racines, avec un peu de laine et de mousse, est plus souvent placé sur un buisson bas, quelquefois dans la touffe d'un arbuste, ou dans le fourré d'un grand orme. On en a trouvé dans le lierre qui tapissait de vieux murs. Ses quatre ou cinq œufs, d'un blanc verdâtre, sont tachetés et rayés de vert et de brun clair.

Cette Fauvette est le vrai Bec-figue, recherché dans quelques localités pour la table des gourmets. Brillat-Savarin, dans sa *Physiologie du goût*, le place le premier, par ordre d'excellence, parmi tous les petits oiseaux. « Il s'engraisse, dit-il, autant que le Rouge-gorge et l'Ortolan, et la nature lui a donné une amertume légère et un parfum unique si exquis, qu'ils engagent, remplissent et béatifient toutes les puissances dégustatrices. Si un Bec-figue était de la grosseur d'un Faisan, on le paierait certainement à l'égal d'un arpent de terre. » Malheureux petit oiseau, d'avoir ainsi fixé l'attention d'un épicurien! Tiens-toi bien dans ton fourré; chante, chante toujours, mais gare aux reginglettes!

84. La Fauvette grisette (*Sylvia cinerea*), L., dont la robe gris roussâtre et la poitrine teintée de rose sont bien connues de tout le monde, arrive, dans nos taillis et dans nos haies, vers la fin d'avril. C'est un chanteur hardi et qui chante de tout cœur; la chaleur du jour, qui fait taire les autres oiseaux, ne lui impose point silence; il continue sa cadence, ne se reposant que pour avaler quelques pucerons, sur les rosiers ou les chèvre-

feuilles, ou bien une mouche, quand il peut en attraper. Dans la cage ou dans la volière, rien de plus amusant que lui, rien de plus drôle que ses mouvements; il saute et voltige sans cesse, dressant la crète, et n'interrompant presque jamais sa chanson. Son ramage est d'un éclat, d'une douceur et d'une variété incomparables. Comme le Rossignol, il n'aime pas qu'un autre oiseau le surpasse, et s'il entend un voisin qui siffle son ramage, vite, par de nouveaux efforts, il s'efforce de le réduire au silence.

C'est dans les haies, souvent sur un prunellier, que la Grisette fait son nid; il est en forme de coupe, et composé de mousse des prés et de brins d'herbes sèches, plus fines en dedans, plus grossières en dehors. Les œufs, au nombre de quatre ou cinq, sont d'un gris verdâtre, semé de quelques taches brunes, plus nombreuses au gros bout.

85. Il est une espèce de fauvette plus petite, la Babillarde (*Sylvia curruca*), L., qu'il ne faut pas laisser dans l'oubli. Cet oiseau a dans son chant quelques notes choquantes; mais les autres, quoique faibles, sont si douces, si variées, si mélodieuses, qu'à tout prendre, il surpasse beaucoup d'autres chanteurs. Il s'attache parfaitement à sa cage, et n'en sort que pour chasser aux mouches ou les attendre quelque part au passage,

C'est la plus leste, la plus remuante des Fauvettes; ses mouvements sont aussi vifs, aussi fréquents que son babil est continu. Voyez-la, le long de sa haie favorite, s'agiter, voleter, sortir, rentrer, sans prendre un instant de repos. Elle arrive au mois d'avril et part au commencement de l'automne. Son nid, placé près de nos grands chemins, dans un buisson fourré, ou même dans une touffe de grande herbe, est formé extérieurement de gros agrostis, et doublé d'autres plus menus, avec quelques fibres de racines ou de crins; il contient quatre ou cinq œufs, un peu plus petits que ceux de la Grisette, blancs, légèrement tachetés de gris cendré ou de brun clair.

La Babillarde porte le manteau cendré brun, et du bleu lavé de roussâtre sur les parties inférieures.

86. La Fauvette a tète noire (*Sylvia atricapilla*), L., est

reconnue pour surpasser tous les autres chanteurs, excepté le Rossignol, par la force, la beauté et la netteté de son ramage. Le mâle est un délicieux artiste, et la femelle n'est pas non plus sans mérite. Rien de varié, de coulant, de délicat comme la mélodie de ce gentil oiseau, dont les accents sont si purs, si faciles, si flûtés. Il chante fort longtemps, soit en liberté, soit en cage, interrompant à peine ses accords pendant le jour, et les prolongeant, comme le Rossignol, fort avant dans la nuit.

La Fauvette à tête noire est charmante en volière; l'affection qu'elle marque pour son maître est touchante; elle a, pour l'accueillir, un accent particulier, une voix plus affectueuse; à son approche, elle s'élance vers lui, contre les murailles de sa prison, et par un continuel battement d'ailes, accompagné de petits cris, elle semble exprimer l'empressement et la reconnaissance. C'est d'elle que la nièce de Descartes a dit ce vers plein d'esprit et de grâce :

N'en déplaise à mon oncle, elle a du sentiment.

Son nid est généralement caché dans une haie ou dans un buisson d'épines; il est fait d'agrostis et d'herbe sèche, doublé de crin et de chevelu des racines. Dans les jardins, il n'est pas rare de le trouver dans un groseiller, ou sur les festons de lierre qui tapissent les murs. Les œufs, d'un blanc verdâtre, sont mouchetés de gris cendré ou de brun clair, avec quelques taches ou raies plus foncées.

A son arrivée, au printemps, si les insectes manquent, la Fauvette à tête noire trouve une ressource dans les baies de la lauréole et du lierre. En automne, elle mange aussi les fruits de la bourdaine et du cormier des chasseurs. En cette saison, on la voit souvent boire et se baigner aux fontaines. Elle nous quitte vers la fin du mois d'août, et bien lui en arrive; car elle est du nombre de ces malheureux oiseaux condamnés à mort, sous le nom de *Bec-figue,* toutes les fois, a dit le prince de Canino, qu'ils sont gras et en état de faire bonne figure sur la table.

87. Nous n'avons vu, dans le département de la Meuse, que

quelques individus de la Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*), L. Plus petite que la précédente, elle a le dessus de la tête noir, chez le mâle, et roussâtre chez la femelle; elle n'apparaît que très-accidentellement, et vient des parties les plus méridionales de l'Europe, où elle niche et se reproduit. Sa voix n'est pas mélodieuse comme celle des autres espèces. Elle n'a que des notes stridentes, et les reprises en sont peu variées et peu suivies.

88. Les hauts taillis, et rarement les jardins ou les bocages, sont la demeure de la Fauvette orphée (*Sylvia orphea*), Temm, peu commune dans ce département. Elle surpasse, en taille, la plupart de ses congénères, et se reconnaît à son manteau gris brun, à sa tête noirâtre, et surtout au blanc teint de roussâtre qui revêt le dessous de son corps. C'est du milieu des rameaux les plus touffus qu'elle fait entendre son chant, composé de deux notes flûtées et redites vivement. Il est rare qu'on l'aperçoive au milieu du jour, car elle aime à se tenir à l'abri de la chaleur, ne se montre que par instants, au bord des buissons, et rentre vite à l'intérieur. Le matin on la voit recueillir la rosée, et après ces courtes pluies qui tombent dans les journées d'été, elle aime à courir sous les feuilles mouillées et à se baigner dans les gouttes qu'elle secoue du feuillage. D'un caractère fort craintif, elle fuit au moindre bruit, et redoute même la présence d'autres oiseaux tout aussi faibles qu'elle.

La Fauvette orphée non-seulement chasse aux mouches, aux moucherons et aux autres petits insectes, mais elle aime les baies de lierre et de ronces, et recherche avec avidité les graines mûres du sureau, de l'hièble et du troène. Son nid ressemble à celui des Fauvettes, et quand ses petits sont éclos, elle en a le plus grand soin. Tous les ans, on entend quelques-uns de ces oiseaux dans les bois de Baleycourt, de Saint-Michel, et de Moyemont-Evêché, voisins de Verdun; j'en ai pris plusieurs à la tendue dans les forêts de Condé. Ils disparaissent à la fin de septembre.

89. Le nom du Rossignol (*Sylvia luscinia*), L., rappelle un si grand nombre de panégyristes, qu'il semblerait téméraire de

vouloir donner un éloge nouveau à ce brillant chanteur, célébré dans tous les siècles, depuis la lyre antique jusqu'aux accords de plus d'une harpe moderne. Aussi ne l'essaierons-nous pas, et modeste appréciateur de l'éclatante voix du chantre des forêts, de sa merveilleuse exécution, nous nous contenterons d'en parler, en prose, comme tout le monde, en abrégeant toutefois ce que nous pourrions en dire.

Le Rossignol arrive en France vers la mi-avril. J'ai vu revenir celui qui s'est établi dans mon jardin, trois années de suite, à la même date du 22 de ce mois; et, chose singulière, presque à la même heure. Les mâles, de même que celui de la Fauvette à tête noire, viennent dans les forêts plusieurs jours avant les femelles; ils se laissent facilement prendre, et les oiseleurs à l'œil perçant, à la fine oreille, se mettent sur-le-champ à les guetter, afin de s'en emparer avant l'arrivée de leurs compagnes : car il est d'expérience que, si un Rossignol est pris après que la beauté de son chant lui a gagné quelques femelles, il lui est impossible de survivre, dans une cage, à la douleur de sa captivité; il meurt de chagrin.

C'est lorsque le ciel est serein, l'air calme et la nature en silence, le matin et le soir surtout, que le Rossignol exécute son ravissant ramage. Il faut l'entendre dans nos bocages et dans nos forêts, où il est si commun, laisser échapper, de son incomparable gosier, les sons les plus légers, les plus éblouissants, les traîner, les suspendre, les briser par d'harmonieuses cadences; il faut l'entendre commencer un accord, le poursuivre, hésiter, puis le reprendre. Rien de touchant comme les éclats de sa voix, de gracieux comme ses soupirs. Qu'il soit lent, qu'il soit vif, il est toujours mélodieux; qu'il précipite son chant ou le roule affaibli, il est toujours incomparable. Un homme de talent a dit du Rossignol, dans un poëme peu connu :

Il console, il éveille, il charme la nature :
Il aime les bosquets, les fleurs et la verdure,
Le souffle des zéphirs, la fraîcheur des ruisseaux,
Le matin, les beaux jours et surtout le repos.

Le besoin de la paix convient à son génie,
Il faut peu de sommeil au roi de l'harmonie:
Il sait de ses accords augmenter la douceur,
Il a plus de plaisir, de finesse et d'ardeur,
Quand la nuit sur la terre étend son voile immense;
Sa voix embellit l'ombre, anime le silence,
Pour lui seul des chasseurs j'invoque la pitié,
N'en privez pas les champs, la vertu, l'amitié.

La place la plus ordinaire du nid du Rossignol est par terre; quelquefois on le rencontre dans la fourche d'un jeune arbre, à deux ou trois pieds du sol. Il est légèrement fait de feuilles mortes de chêne et de charme, avec un peu de chiendent et de bouts de roseau, doublé au fond de fibres de racines; il est même si peu solide, qu'il n'est guère possible d'enlever un nid de Rossignol sans le nouer d'abord avec une ficelle. Il renferme quatre ou cinq œufs, d'un brun d'olive, et c'est dans ce grossier berceau que naît le plus brillant des chantres ailés.

Indépendamment de son talent pour la musique, il paraît que le Rossignol peut apprendre à parler; Moschus, Stace et Pline l'attestent, et ce dernier parle de *lusciniae græco latinoque sermone dociles*, qui appartenaient aux jeunes Césars. Cependant, il faut avouer que les essais de plusieurs amateurs modernes n'ont eu que des résultats très-imparfaits, et qu'il a fallu toujours appeler en aide l'imagination, pour distinguer des sons articulés, dans ce qu'émettaient ces Rossignols savants, après un long apprentissage. D'ailleurs, comme dans le récit de Pline, en particulier, il s'agit d'un tour de force opéré par les fils de l'empereur Claude, il est très-probable que ce n'est qu'une de ces flatteries que, de tout temps, on a cru devoir adresser aux princes.

De même que tous les artistes bipèdes, les Rossignols n'ont pas tous, à beaucoup près, le même talent; ils ont parmi eux des Rubini, des Lablache et d'autres, qui, comme les virtuoses capricieux, ne chantent que par intervalle, sans liaison, avec de longues pauses, qui durent souvent quelques minutes entre chaque passage.

Bechstein et le P. Kircher se sont avisés d'écrire et de noter le chant du Rossignol; mais quelque essai que l'on ait fait ensuite, au moyen de joueurs de flûte de première force, pour reproduire et exécuter les passages représentant les accords de cet admirable oiseau, on n'a rien obtenu de satisfaisant. L'impossibilité de fixer la durée respective des notes, et de leur donner cet éclat prodigieux, qui fait entendre le Rossignol à de si grandes distances, rendra toujours vaines de pareilles tentatives.

Un amateur a remarqué que la voix de ce chanteur est plus moëlleuse que celle d'aucun autre oiseau, quoique, en même temps, il puisse, par un emploi convenable de ses moyens, la rendre extrêmement brillante. Le Rossignol qu'il a étudié se servait de seize entrées et conclusions différentes, pendant que les notes intermédiaires étaient variées de la manière la plus agréable. Il continuait parfois à chanter pendant vingt secondes, et toutes les fois qu'il se trouvait dans la nécessité de respirer, il choisissait le moment avec autant d'art que la meilleure cantatrice. D'ordinaire, il commençait à demi-voix, réservant toute la force de ses poumons pour donner de l'éclat à certaines notes qui, par cet artifice, faisaient un effet dont il ne serait pas possible de donner une idée.

A cette perfection du ramage, quelques Rossignols joignent, en outre, cette qualité de se faire entendre le jour et la nuit.

Ces oiseaux se cachent au plus épais des buissons, et se nourrissent d'insectes, de vers, de nymphes, de fourmis, et mangent aussi des baies. Leur chant ne dure, en liberté, que pendant l'incubation et le temps qui la précède; quand ils ont des petits, leur voix n'est plus qu'un son rauque, espèce de coassement.

Les livrées du Rossignol sont le brun roux, pour les parties supérieures; et le gris blanc, un peu foncé sur la gorge, pour les parties inférieures. Les femelles ont le plumage plus clair que les mâles.

90. Si vous suivez quelquefois l'orée d'un bois de haute futaie, ou l'allée de grands arbres qui décore un jardin, ou les promenades d'une ville, n'avez-vous pas entendu partir de la cîme d'un tilleul ou d'un orme un chant qui, tour à tour, vous a rap-

pelé la voix harmonieuse des plus habiles chanteurs ailés ? N'avez-vous pas cru que, sous le même ombrage, s'étaient donné rendez-vous, le Merle, l'Hirondelle, la Grive ou l'Alouette, pour soutenir la lutte du brillant ramage, avec leurs rivales, les Fauvettes ? Etonné de ces effets surprenants, vous avez voulu compter les artistes de ce concert singulier et percer les mystères du feuillage; mais les branches vous ont apparu solitaires, ou, du moins, vous n'avez vu là qu'un tout petit oiseau, voltigeant sous la feuillée. C'était lui, pourtant, l'auteur de cette harmonie aux effets variés, de ces accords si divers, si parfaitement imités.

Voilà ce talent qui étonne, qui surprend dans la Fauvette lusciniole (*Sylvia hypolaïs*), Luth. Il n'est pas le seul qu'elle possède; car elle a aussi son chant à elle, ramage sonore et flûté, accents expressifs. Ce délicieux polyglotte, qu'on entend surtout dans les beaux jours d'été, à la naissance d'une nuit chaude et sereine, fait son nid dans les buissons et les taillis. Son naturel est remuant, ses allures sont légères; on est tout réjoui de le voir saisir au vol la demoiselle aux ailes diaprées, ou l'insecte qui se joue sur les feuilles. Il n'interrompt pas pour cela sa jolie chanson; voyez-le s'agiter, voleter, revenir et reprendre ses modules si divers. Jaloux de son vert domicile, il prétend dominer seul dans son petit canton; il en chasse les autres oiseaux, et l'occupe en maître jusqu'au mois de septembre, époque de son départ. Du gris cendré, pour le manteau, du jaune pâle en dessous, sont la simple parure qu'il a reçue, avec une taille légère et bien prise.

91. Il ne faut pas que nous oubliions une gentille Fauvette, l'Accenteur Mouchet (*Sylvia modularis*), Luth, qui, lorsque toutes ses congénères sont parties, vient animer nos haies et courir de buisson en buisson. Sa pauvre petite voix est toute tremblante; mais quand tout est muet, n'est-ce pas beaucoup que ce simple ramage, qui réjouit le voyageur grelottant près d'un sentier solitaire ? C'est plaisir, vraiment, de voir cet oiseau des hivers, avec sa familiarité toute confiante, chercher, sur les branches dépouillées, les chrysalides, les petits insectes qui sommeillent dans les rides de l'écorce, et les cadavres des pucerons moisson-

nés par les frimas. Que la saison devienne plus rigoureuse, il va venir le long de la ferme isolée et dans les jardins du village, pour recueillir la miette que laisse tomber le petit enfant, ou chercher dans les pailles quelques menus grains échappés au vanneur. Au premier soleil de printemps, il s'enfonce dans les bois, pour s'occuper des travaux de la couvée. Son nid, qu'il pose près de terre ou sur la terre même, est composé de mousse en dehors, et de laine et de crin pour la couche intérieure. La ponte est de quatre ou cinq œufs, d'un bleu clair uniforme.

L'Accenteur Mouchet, à qui ses habitudes ont valu le nom vulgaire de *Traîne-buisson,* n'est vêtu que de sombres couleurs : manteau à fond noirâtre, avec les plumes bordées de brun roux, gorge et poitrine bleu cendré, ventre blanc.

92. Qui n'accueille aussi avec plaisir le Troglodyte (*Sylvia troglodytes*), Luth, ce petit ami, qu'on aime à voir chaque hiver dans les haies des jardins, dans les gerbes des granges, ou parmi les faisceaux de légumes secs, de chanvre et de lin, qui pendent à l'avant-toit des maisons villageoises? Le nid, qu'il se bâtit par terre, quelquefois contre le rebord d'une haie ou le tronc d'un arbre moussu, est d'une curieuse architecture; il est ovale ou rond, composé de mousse et de gazon, extérieurement, ce qui fait qu'il est difficile à reconnaître parmi les longues herbes qui le cachent; il est garni de plumes en dedans, et l'oiseau entre par une ouverture latérale. Les six ou sept œufs qu'il contient sont blancs, avec un grand nombre de points rougeâtres. Le Troglodyte a un chant agréable et doux, mais peu varié, qu'il fait entendre, le soir surtout, perché sur une pile de bois ou sur les fagots amoncelés dans la forêt. Il sautille sans cesse, la queue toujours relevée, et, quand il vole, il bat les ailes d'un mouvement si vif que les vibrations échappent à l'œil.

Connu dans les campagnes sous le nom de *Mussot* ou de *Petit-bœuf*, il est un infatigable chasseur d'insectes et d'aphides, dont il est très-friand, et toujours on le voit à la recherche des petites chrysalides cachées dans les trous des murailles, dans les rides des écorces, ou sous les racines des arbres. Sa taille si menue lui permet de pénétrer partout. Hélas! on suppose aussi, bien à

tort, qu'il mange les fruits, et cette supposition calomnieuse lui attire souvent des coups de fusil chargés de grenailles ! cela ne l'empêche pas d'être aussi familier que courageux, comme s'il espérait que quelque jour l'homme dût reconnaître son innocence. Son plumage est coupé transversalement par petites zones, ondées de brun foncé et de noirâtre.

93. Les oiseaux ont aussi leur ventriloque ; c'est la FAUVETTE LOCUSTELLE (*Sylvia locustella*), Luth, qui arrive en avril. Rien de plus amusant que le chuchottement de ce petit oiseau, qui semble être là à votre côté, quand il en est à cent mètres, et que l'on croirait éloigné, quand il est près de votre oreille. Si vous ne saviez que, dans cette saison de l'année, il n'y a pas encore de sauterelles, vous seriez persuadé qu'un de ces insectes murmure dans les buissons. Les gens de la campagne se mettent à rire, quand on leur dit que ce léger bruissement est le gazouillement d'un oiseau. C'est bien la créature la plus malicieuse; elle aime à se blottir au fond des plus épaisses charmilles, et elle chantera à deux pas de vous, pourvu qu'elle soit cachée. Essayez de faire passer quelqu'un du côté opposé de la haie, alors elle se mettra à trotter devant vous, comme une souris, le long des ronces, pendant plus de deux cents pas. Jamais pourtant elle ne se présente franchement à vos yeux ; mais le matin, de bonne heure, quand on ne la trouble pas, elle chante au haut de quelque petite branche, ouvrant le bec, faisant frissonner ses ailes, et étendant sa queue en forme d'éventail.

Le brun verdâtre, et les autres nuances de brun, dont est teint le plumage de ce curieux petit oiseau, servent à le dérober à la vue, et son nid, en général construit de gros brins d'herbe sèche, est aussi difficile à trouver que l'oiseau lui-même, caché qu'il est d'ordinaire sous la bruyère, les ronces ou l'épais gazon de quelque fossé ou sillon. Ses jolis petits œufs, au nombre de quatre, de cinq, et quelquefois de sept, sont d'un brun blanc, tachetés de rouge. Au cœur de l'été, cet oiseau gazouille toute la nuit. Toujours très-rare, on ne l'a vu, dans le département, qu'autour des étangs de Bouconville et des Brosses, entre Laheycourt et Triaucourt.

94. Les bords de nos rivières aux vertes oseraies, les longues herbes qui couronnent l'enceinte des étangs, revoient aussi chaque année les Fauvettes aquatiques, qui peuplent si gaîment la solitude des rives, et mêlent leur chant au murmure des eaux. N'allez pas cependant demander à toutes les espèces la brillante voix des chantres du bocage; au milieu du bruissement des flots et des plaintes des roseaux, agités par les brises, il fallait d'autres harmonies, des sons plus puissants, des notes plus sonores. Tout le monde connaît la ROUSSEROLLE (*Sylvia turdoïdes*), Meyer, dont le ramage grave et strident, aigre et flûté, frappe les oreilles, quand un soir d'été on suit un vert sentier qui longe la Meuse, ou les fossés pleins d'eau qui baignent le pied des remparts de Verdun. Cet oiseau, plus souvent nommé le *Tire-arrache*, n'habite que les marécages, le bord des étangs et des rivières, et se tient dans les roseaux. Vous avez pu le voir grimper le long de leurs longues hampes, ou bien des saules voisins les moins élevés, à la recherche des insectes ou des larves de demoiselles à moitié transformées. Le mâle chante la nuit et le jour, au temps de la pariade, et accompagne sa chanson d'une action très-vive, d'un trémoussement de tout son corps. Son nid est artistement construit; il l'établit entre les cannes avec de petites pailles de roseaux, liées ensemble par des racines filamenteuses, et la femelle y dépose cinq œufs, d'un blanc jaunâtre tacheté de brun.

La Rousserolle a les parties supérieures du corps d'un brun roux, et les inférieures d'un blanc sale.

95. De moitié plus petite, l'EFFARVATE (*Sylvia arundinacea*), L., porte le plumage aux teintes pareilles, seulement un peu plus claires, et fréquente aussi les roseaux du bord des rivières. Elle aime à grimper le long des herbes aquatiques, qu'elle saisit fortement avec ses doigts, et qu'elle parcourt en sautillant. Le chant que le mâle fait entendre, n'est guère que le son double *tran, tran*, répété douze ou quinze fois de suite. On trouve son nid dans les mêmes endroits que celui de la Rousserolle; il est construit des mêmes matériaux, mais dans des proportions moindres, et ordinairement à un pied de l'eau. Les œufs sont ver-

dâtres, avec quelques taches plus foncées, confluant au gros bout.

L'Effarvate, qui arrive avec l'espèce précédente, dans la première moitié de mai, disparaît avec elle de bonne heure. Il est probable qu'elle se réunit aux autres Becfins pour émigrer; car j'ai pris un individu de l'espèce dans un bois éloigné des cours d'eau.

96. Descendons maintenant les rives couvertes de joncs d'un ruisseau limpide, mais paresseux, où de longs roseaux, agités par le vent, font entendre leur agreste musique; là réside la Fauvette phragmite (*Sylvia phragmitis*), Bech., dans sa modeste robe brune, avec ses yeux couronnés d'une bande de blanc jaunâtre. C'est aussi un délicieux polyglotte, qui chante jour et nuit, pendant la saison des couvées, imitant, par son chant clair, mais pressé, le Moineau, l'Hirondelle ou l'Alouette. La nuit est calme et sereine, et, par un miracle, notre oiseau est muet comme elle; mais jetez une motte de gazon dans l'oseraie où il dort, et il se réveille en sursaut, pour commencer à chanter avec sa gaîté habituelle. Il est arrivé au mois d'avril et partira en septembre. Si vous désirez trouver son nid profond, fait d'herbes, de chiendent, et doublé de crins contenant cinq ou six œufs, d'un brun jaune pâle, parfois avec des rayons d'une teinte plus foncée, il faut le chercher près du sol ou bien au fond d'une touffe de gazon, car il est rare qu'il soit soutenu par les roseaux. Il n'est pas commun et on ne le rencontre qu'accidentellement.

97. Mais il ne faut pas confondre la Fauvette phragmite avec un autre Becfin, qui gazouille gaîment dans les roseaux, et que l'on est convenu d'appeler la Fauvette aquatique (*Sylvia aquatica*), L. Malgré l'enjouement de son caractère, elle porte un habit tout sérieux, et se reconnaît aux bandes brunes et jaunâtres qu'elle a sur la tête. Qu'on s'aventure avec une barque parmi les grandes herbes des étangs ou des prairies noyées par les eaux, on trouvera son nid, soutenu par quatre tiges de roseaux. Rien de charmant comme cette petite construction, formée des têtes fleuries de ces mêmes graminées, et de très-longs brins d'herbe, roulés horizontalement en peloton, avec quelques ma-

tières cotonneuses. Voyez, il renferme dans sa substance les quatre roseaux perpendiculaires; et comme il est profond, ce nid! Pourquoi? Afin que les quatre ou cinq œufs, d'un blanc verdâtre, tachetés de vert foncé et de brun clair, ne roulent pas dans l'eau, quand le vent fait courber les roseaux. Un observateur a vu un de ces oiseaux conserver sa place dans le nid, par un vent si fort, que chaque souffle l'amenait presque à la surface du ruisseau.

Son chant est varié et agréable, quoique précipitée; qui ne l'a entendu, en pêchant à la ligne, sur les bords de la Meuse, aux environs de Belleray? L'Aquatique chante sans s'arrêter, la nuit comme le jour, et son gazouillement, que l'on entend distinctement, avant le lever du soleil ou pendant le crépuscule du soir, ressemble à celui de plusieurs chanteurs différents. Cette Fauvette supporte très-aisément la captivité; elle s'attache à son maître, saisit avec une prestesse charmante les mouches qu'il lui offre. J'en ai vu une, enfermée dans sa cage, ne pas s'effaroucher le moins du monde de la foule pressée qui l'entourait, allait et venait, dans une gare de chemin de fer.

98. De tous les chanteurs de la forêt, les Pouillots sont les plus infatigables; il suffit d'un rayon de soleil pour les mettre en gaîté et déterminer la mise en train d'un immense concert. De chaque arbre semble partir leur gracieux *tuit, tuit;* ils se répondent, ils s'animent, et l'écho répète au loin leur vive et joyeuse chanson. Le premier qui donne le branle, c'est le POUILLOT CHANTRE (*Sylvia trochilus*), L., un des plus petits de nos visiteurs annuels, et le plus ardent héraut de la belle saison. Hôte toujours bienvenu, il nous arrive généralement en mars, et nous l'avons même entendu dans la première quinzaine de février. Il fait volontiers son nid près de terre ou sur la terre même; quelquefois dans une touffe d'herbe, ou dans une guirlande du lierre qui tapisse une muraille; il emploie à sa construction de l'herbe sèche, des feuilles flétries, de la mousse et des plumes, et lui donne la forme d'une boule, comme la petite Mésange à longue queue. C'est dans l'intérieur, sur une couche molle et chaude, que la femelle dépose six jolis œufs blancs, tiquetés de rouge.

Le chant de ce Pouillot dure tout le printemps et tout l'été; tantôt c'est un petit gloussement entrecoupé, suivi de sons argentins détachés; tantôt un ramage doux, agréable et bien soutenu, et quelquefois, enfin, un cri simple et flûté. Ce gracieux visiteur reste longtemps parmi nous, et après nous avoir ramené le beau temps, il nous avertit le premier du retour des frimas, en nous disant adieu sur la fin d'octobre.

Chez lui, le mouvement est encore plus continu que la voix, car il ne cesse de voltiger vivement de branche en branche; il part de celle où il se trouve, pour attraper une mouche, revient, et repart en furetant sans cesse, dessus et dessous les feuilles, pour chercher les insectes. Dans les jardins, il est d'une grande utilité, car il ne se lasse jamais de faire la guerre aux pucerons, qui attaquent cruellement les rosiers et les chèvrefeuilles. La captivité ne semble pas l'affecter péniblement; il se fait vite à la cage et devient très-familier. Pourvu qu'on le laisse poursuivre les mouches qui voltigent le long des fenêtres et du plafond, il est joyeux et content. Le Pouillot chantre porte manteau gris verdâtre, ventre et estomac blancs, légèrement lavés de jaune.

99. Remarquez aussi ce petit oiseau qui chante à tue-tête sur un arbre élevé, et qui porte un joli plumage vert clair en dessus, jaune pur en dessous, c'est le POUILLOT SYLVICOLE (*Sylvia sylvicola*), L. Il nous vient assez tard, rarement avant la fin d'avril, fait entendre son ramage tout l'été, et nous quitte en septembre. Moins familier que le chantre, il se tient dans les bois, dans les taillis, et ne fréquente pas les haies et les buissons. Comme ses autres congénères, il construit son nid à terre, lui donne la forme d'un four, et le place sous les arbres qui portent le plus d'ombrage, entre les racines exhaussées ou au pied d'un petit buisson. Il est formé d'herbes sèches et de mousse, en dehors, de graminées toutes menues et de crin, en dedans. La ponte est de sept œufs blancs, tachés de roux foncé. Le Sylvicole se nourrit d'insectes et de larves, sans jamais toucher aux fruits. Son chant, qu'il accompagne toujours d'un mouvement d'ailes précipité, a de l'analogie avec celui du Bruant jaune; mais il

est moins fort, moins étendu, et quelques-unes de ses notes ont plus d'aigreur.

100. Au commencement de mars, arrive le Pouillot véloce ou Collybite (*Sylvia rufa*), L., un des plus petits de nos oiseaux printaniers. Parcourez les bocages qui sont sur la lisière des grands bois, ou les forêts épaisses et sombres, vous l'entendrez redire, de la cîme d'un grand arbre, son chant vif et cadencé, ramage singulier, semblable au tintement d'écus qui tombent l'un sur l'autre. Ce joyeux *tsip-tsap* retentit au loin, et quand il a frappé vos oreilles, dans tous les bois et dans votre jardin, vous seriez-vous douté qu'il vînt d'un si petit oiseau?

Le Collybite, à qui la singularité de sa chanson a valu le nom de *Compteur d'argent*, porte le manteau vert olive sombre, et les parties inférieures, aux blanches livrées, teintes de roussâtre. Il place son nid sous les feuilles tombées, dans un vieux trou de taupes, et souvent à l'abri d'une grosse racine.

101. On rencontre encore, mais d'une manière très-accidentelle, et je les ai vues autour de Verdun, deux autres espèces de Pouillots, le Pouillot cisticole (*Sylvia cisticola*), Temm., qui a le sommet de la tête, et toutes les parties supérieures du plumage, de couleur feuille morte, avec une multitude de taches brunes longitudinales, et le Pouillot de Natterer (*Sylvia nattereri*), Temm., reconnaissable à ses livrées, cendré brun en dessus, et blanc lustré en dessous. Tous deux paraissent venir des contrées méridionales de l'Europe, avoir les mêmes habitudes que leurs congénères; mais nous ne pouvons pas apprécier leur talent de chanteurs, parce que nous ne les avons pas entendus.

Les *Roitelets* ont droit d'être réunis à la famille des Pouillots, parce qu'ils ont à peu près les mêmes habitudes, et que, comme eux, ils sont les pygmées de la gent ailée.

102. Faisons paraître d'abord le Roitelet ordinaire (*Sylvia regulus*), L., le plus exigu des oiseaux d'Europe, vraiment roi des tribus emplumées, puisque la nature lui a donné une couronne; mais petit roi, puisque à nul autre n'appartient une taille si mignonne, un corps aux proportions plus menues. Si vous le lâchez dans votre chambre, prenez bien garde de le perdre, car

il ne lui faut, pour passer, qu'une issue presque invisible. Lorsqu'il est dans un jardin, voyez comme il se glisse subtilement dans les charmilles, et comme la plus petite feuille suffit pour le cacher. L'avez-vous admiré dans ses évolutions si rapides et si prestes, quand, de branche en branche, ou de feuille en feuille, il va furetant dans toutes les gerçures de l'écorce, attirant le petit gibier qui lui convient, ou le guettant à la sortie? Son nid est un petit chef-d'œuvre d'industrie, une jolie boule creuse, solidement tissée de mousse et de toiles d'araignée, garnie en dedans du duvet le plus doux, avec ouverture sur le flanc. La femelle y pond six ou sept œufs, qui ne sont pas plus gros que des pois, et on le trouve établi, le plus souvent, dans les forêts, quelquefois dans les charmilles des jardins, ou sur des pins, à portée des maisons. Le chant du mâle, d'ordinaire perçant et aigre, comme le bruit de la sauterelle, devient, au temps de la couvée, un ramage qui n'est pas sans agrément, quoique les notes en soient courtes et rapides. Une couronne aux plumes mobiles, d'un orange brillant avec les bords nuancés de jaune et relevés d'une bande noire, le sépare d'une autre espèce, le Roitelet a moustaches (*Sylvia ignicapilla*), Bechs., que nous voyons souvent, dans la froide saison, sur nos arbres verts. De mœurs et d'allures pareilles à celles de son congénère, il porte sur les joues de triples bandes alternatives de noir et de blanc, et une huppe aux couleurs de feu, plus ou moins éclatantes, selon les sexes.

X. — LES RUBIETTES.

Ce sont aussi des Becfins, mais leurs habitudes et les couleurs rouge orange, que l'on trouve dans le plumage de toutes les espèces, les séparent nettement des Fauvettes. Ils font la fortune de la petite chasse d'automne, et plusieurs sont très-communs dans nos forêts, au temps de leur double passage.

103. Qui ne connaît le Rouge-gorge (*Sylvia rubecula*), Luth., ce pauvre petit oiseau, aux mœurs simples et douces, qui, chaque année, tombe par centaines victime des ruses des tendeurs

et de l'appétit des gourmands ? Il reste tout l'été dans nos bois, et ne se montre près des habitations qu'à son départ, aux derniers jours d'automne, ou quand le printemps le ramène. Encore, à ce dernier passage, ne fait-il que paraître, car il a hâte d'entrer dans la forêt, pour y retrouver, sous le feuillage naissant, sa solitude aimée et les joies de la couvée. C'est presque toujours le long d'une berge, sur la racine d'un jeune arbre, au pied d'une touffe d'herbe, que son nid est placé, et il le construit de mousse, entremêlée de crins et de feuilles de chêne, avec quelques plumes en dedans. Cette petite demeure n'a qu'une entrée étroite et oblique, que l'oiseau bouche encore d'une feuille en sortant. Les œufs, au nombre de cinq ou sept, sont de couleur brune.

Pendant tout le temps des nichées, le Rouge-gorge mâle fait retentir le bois d'un chant léger et tendre; c'est un ramage suave et délié, animé par quelques modulations plus éclatantes, et coupé par des accents gracieux et touchants.

Il n'est pas d'oiseau plus matinal que lui; le premier éveillé dans les bois, il se fait entendre dès l'aube du jour; il est aussi le dernier qu'on y entend et qu'on y voit voltiger. L'ombrage et les endroits humides lui plaisent avant tout. Il se nourrit, au printemps, d'insectes et de mouches, qu'il chasse avec adresse et légèreté; on le voit s'agiter comme un papillon autour d'une feuille, sur laquelle il aperçoit sa proie; à terre, il s'élance par petits sauts et fond sur elle en battant des ailes. En automne, il recherche aussi les baies et les ronces, les raisins dans les vignes et les alises dans les bois.

L'hiver il se rapproche des habitations, s'il n'a pas émigré. C'est un petit hôte qu'il est charmant de recevoir, qui se nourrit à peu près de tout, et qui paie, par une aimable familiarité et un ramage délicat, les soins qu'on a de lui.

Berger, je suis le Rouge-gorge,
Donne-moi l'hospitalité,
Le ciel bénira ta bonté;
Je me suis dit : dans la famille
J'irai vivre, loin des glaçons
Pendant à la froide charmille;

J'aurai bien chaud; la jeune fille,
Par ses conseils, par ses leçons,
Rendra plus belles mes chansons.
Les bois, hélas! sont sans feuillages;
Je veux, sous son toit sans orages,
Oublier l'hiver pluvieux,
Attendre là des jours heureux.
Ouvre, je ne vois plus personne,
Et je sens bien qu'on m'abandonne.

104. Vers la deuxième semaine d'avril arrive un joli petit oiseau, connu sous le nom vulgaire de *Rouge-queue*, et dans la terminologie de la science, nommé Rouge-queue tithys (*Sylvia phœmicurus*), Luth. Ses retraites favorites sont les ruines tapissées de lierre, et les forêts les plus épaisses et les plus sombres. Il fréquente aussi, surtout à son retour, les vergers et les jardins, aimant à se percher sur quelque brèche de muraille ou sur les débris d'une masure, pour entonner son chant un peu mélancolique. Oiseau affectueux, dévoué, le mâle, sentinelle vigilante, tant que sa femelle couve, attire volontiers sur lui l'attention par son vif plumage et ses chants d'amour. C'est véritablement l'oiseau de l'aurore, car on l'entend souvent commencer sa sérénade à trois heures du matin, et il la prolonge quelquefois jusqu'à dix heures du soir. Il niche dans un trou d'arbre, un creux de muraille ou une fente de rocher, et la ponte est de quatre ou cinq œufs bleus. Ce Rouge-queue est, avec les Gobe-mouches, un des premiers oiseaux que les tendeurs prennent au commencement de septembre. Le front blanc, la gorge noire, le ventre, le croupion et la queue d'un roux vif, et le manteau gris bleu, sont les livrées distinctives du mâle; la femelle est roussâtre en dessus, n'a qu'un peu de roux sur les flancs, et porte gorge et ventre blanchâtres.

105. Le Rouge-queue ou Rossignol de murailles (*Sylvia atrata*), Luth., est aussi de retour vers la mi-avril. C'est un oiseau timide et ombrageux, qui se laisse difficilement surprendre, et vole avec une grande légèreté. Il aime à se percher sur la branche isolée qui sort d'un buisson ou qui traverse un sentier, et

chaque fois qu'il se pose, il donne à sa queue une petite secousse, comme le Rouge-queue tithys. Son nid, de forme sphérique, avec une ouverture au levant, est composé de mousse, de brins d'herbe et de plumes; on le trouve sur les solives de la partie la plus haute des édifices élevés, ou dans quelque enfoncement au sommet des rochers. Il n'y a guère de vieille église qui n'abrite dans ses combles deux ou trois couples de ces oiseaux, et c'est charmant de les voir se jouer sur les saillies des corniches et les arêtes des toits, se poursuivant, voletant, avec une prestesse sans égale.

Le ramage de ce Rouge-queue a de l'anologie avec celui du Pinson, quoiqu'il soit plus faible et moins étendu. Mais il chante dès les premiers rayons du jour et n'interrompt sa chanson que fort tard. Le mâle se distingue par le noir profond qui revêt ses joues, sa gorge et sa poitrine; la femelle est uniformément vêtue de gris cendré. La croyance qu'on avait autrefois que le Rossignol se transformait, en hiver, en Rouge-queue de murailles, a fait donner à celui-ci le nom de *Rossignol de murailles*, sous lequel le vulgaire le connaît; mais c'est bien à tort, car du Rossignol il n'a ni la taille, ni l'incomparable gosier.

106. A l'époque de l'épanouissement des feuilles du troène, nous avons la visite passagère de la plus charmante des Rubiettes, la Gorge-bleue (*Sylvia succica*), L. Si vous voulez la voir, hâtez-vous de profiter d'un beau soleil d'avril, et suivez les oseraies qui bordent un ruisseau, ou la haie voisine d'un fossé à moitié abandonné par les eaux. Etes-vous de Verdun, promenez-vous le long du ruisseau de Baleycourt, ou bien des broussailles qui séparent les jardins et les champs du Dieu-du-Trice. A chaque pas que vous ferez, elle s'élèvera devant vous droit en l'air, d'un petit vol, en étalant sa large queue d'un roux de feu, et vous serez tout réjoui de la voir pirouetter et retomber avec gaîté, sur la branche ou sur le sol humide. En entendant son doux et beau ramage, vous regretterez qu'un si joli chanteur nous quitte si tôt, et qu'il aille animer de sa présence les saules et les arbustes qui bordent d'autres rives que les nôtres.

Si vous aimez les oiseaux de volière, allez avec vos piéges,

vous la prendrez sans peine, et ce sera pour vous, dans la cage, un captif aux allures familières, et un petit ami qui, comme le Rouge-gorge, se fera volontiers votre commensal.

XI. — LES MÉSANGES.

Parmi les chanteurs de nos bois, il en est un grand nombre qui pourraient rivaliser d'harmonie avec la charmante famille des Mésanges, et lui disputer la prééminence de la voix et du brillant ramage; mais en est-il un seul qui réunisse, comme ces oiseaux, à l'agilité et à la prestesse des mouvements, un courage si intrépide, une adresse si merveilleuse? Voyez-les voltiger d'arbre en arbre, se suspendre à la branche flexible, et poursuivre, au milieu du feuillage, l'insecte qui fuit, la mouche qui bourdonne. Entendez-les réunir, par un cri d'appel, la famille dispersée, et mettre en mouvement, à de longues distances, l'oiseau qui s'agite, répond, et, bien vite, a pris son essor. Sans elles, que la forêt serait solitaire et muet, pendant les sombres jours d'hiver, lorsque ses habitants ont fui, et que l'œil attristé n'aperçoit plus au loin que la couche neigeuse qui revêt la terre et les arbres de ses teintes monotones! Fidèles à la cavité de l'arbre qui les a vues naître et qui leur sert d'abri, il faut que la saison ait des rigueurs inaccoutumées pour les contraindre à une émigration qui n'est guère de leur goût; car, au premier soleil, elles sont déjà revenues, et toujours avec leur vive et franche gaîté. C'est un spectacle charmant de voir ce qu'elles déploient d'activité dans la construction de leur nid, et de soins empressés pour élever et défendre leur progéniture. Elles pondent jusqu'à dix-huit ou vingt œufs; les unes dans des trous d'arbre, se servant de leur bec pour arrondir, lisser, façonner ces trous à l'intérieur, et leur donner une forme convenable à leur destination; les autres, dans des nids en boule et d'un volume très-disproportionné à la taille d'un si petit oiseau. Il semble qu'elles aient compté leurs œufs avant de les pondre; il semble aussi qu'elles aient une tendresse anticipée pour les petits qui en doivent éclore, comme il paraît

par le choix recherché des matériaux qu'elles emploient pour leur servir de couche. Si nombreuse que soit leur famille, elles viennent à bout de leur procurer la subsistance nécessaire, et si quelque ennemi ose l'attaquer, elles fondent sur lui avec intrépidité, et à force de courage font respecter leur faiblesse.

107: Les espèces sont nombreuses, mais la plus connue est la Mésange charbonnière (*Parus major*), L., qu'on trouve dans tous nos bois, sur les montagnes et dans les plaines, sur les buissons, dans les taillis et les vergers. Le chant ordinaire du mâle, celui qu'il conserve toute l'année et qu'il fait entendre surtout les jours de pluie, perd au printemps son aigre modulation, et devient si agréable et si varié, qu'on ne croirait pas qu'il vient du même oiseau. C'est aux premiers jours de février que les Charbonnières s'apparient; mais elles restent ainsi longtemps avant de s'occuper de la construction de leur nid. Le mâle et la femelle le composent de concert, de matières douces et mollettes, et le placent dans le creux d'un arbre, rarement dans un trou de muraille. Les petits vivent en bande, jusqu'au premier printemps, chassant aux insectes, recherchant aussi les graines, et mangeant quelquefois la cervelle aux oiseaux malades ou pris aux piéges. Ces Mésanges sont, dans la volière, de charmantes captives, qui, à la beauté du plumage, au talent de chanter, réunissent une familiarité qui plaît, une adresse qui enchante; seulement, on doit éviter de mettre avec elles quelque oiseau d'espèce étrangère, et pour ne pas contrarier l'habitude qu'elles ont de se tenir, la nuit, dans un trou, il faut leur donner une trémie ou bien un boulin creux, dans lequel elles se retirent chaque soir.

108: Admirez, dans les taillis ou les vergers, ce joli petit oiseau si léger et si preste, élégamment habillé de couleurs mariées avec art, c'est la Mésange bleue (*Parus cœruleus*), L., dont le cri de ralliement a si souvent frappé vos oreilles. Elle aussi est un chasseur intrépide, qu'on voit courir et sauter d'arbre en arbre, disparaître et revenir, suspendue sous la branche moussue ou bien à la tige mobile. Malheur aux chenilles, aux insectes, mais quelquefois encore aux boutons des arbres, à leurs

fruits récemment formés, qu'elle aime à réunir dans son petit magasin : Prévoyance qu'on admire, mais que le jardinier poursuit et déteste !

La Mésange bleue fait son nid dans le trou d'un arbre ou d'un mur, y rassemble des plumes en abondance, et y pond jusqu'à vingt-deux œufs. C'est à cette époque qu'elle fait entendre un gazouillement faible et varié, qui ressemble quelque peu à celui du Pinson. Quand la petite famille peut voler, elle quitte les grands bois et se jette dans les taillis, les jardins et les vergers, souvent en compagnie des Mésanges charbonnières.

109. Vous avez aperçu quelquefois, sur la branche d'un arbre, une forme ovale et cylindrique, que revêtent des brins de mousse et de lichen blanc; c'est l'élégante et chaude demeure que sait construire un tout petit oiseau, la Mésange a longue queue (*Parus caudatus*), L., pour déposer les quinze ou vingt œufs qui forment sa couvée. Charmante espèce, à l'élégante et soyeuse parure, au naturel remuant et vif, qu'il est si plaisant de voir voltiger sans cesse, les plumes soulevées au vent, avec des allures si joyeuses et si franches. Elle aime tous les lieux où elle peut trouver des insectes, des graines et des bourgeons. Son chant, cri clair et sonore, quand elle est en famille, devient, dans la belle saison, un ramage agréable, aux modulations nouvelles, aux accents plus tranchés.

110. Toutes ces Mésanges sont à peu près sédentaires, ou, du moins, ne s'éloignent qu'à de faibles distances; mais il en est d'autres que nous n'avons qu'au temps de la migration des oiseaux, ou à des époques irrégulières. Parmi elles, nous comptons d'abord, la Petite Charbonnière (*Parus ater*), L., qui arrive en septembre, pour disparaître au printemps. On la trouve tout l'hiver dans les bois où il y a des arbres résineux, et on la reconnaît à son petit coqueluchon noir, terminé de blanc, sur le derrière de la tête. Commune dans les forêts de sapins des Vosges, elle grimpe et court sur les arbres, comme les autres Mésanges dont elle a toutes les allures et le petit cri d'appel.

111. Une espèce voisine, la Nonette cendrée (*Parus palustris*), L., se tient, à son passage, sur les saules et les aulnes,

qui croissent dans les lieux aquatiques. C'est un petit oiseau solitaire, à tête blanche et noire, qui aime beaucoup la graine de tournesol, et fait une guerre active aux guêpes, aux abeilles et aux chenilles.

112. Il est rare de rencontrer la Mésange huppée (*Parus cristatus*), L. Les quelques individus que nous avons eus sous les yeux avaient été achetés parmi des oiseaux pris aux tendues, et provenaient des forêts de Sommedieue. Cette Mésange, reconnaissable à sa huppe, formée de plumes acuminées, et à son collier d'un noir profond, habite plus particulièrement les forêts sombres, et les lieux où croît le genèvrier, dont elle aime beaucoup les baies. Elle est commune dans les sapinières des Vosges.

113. Nous avons vu quelquefois aussi la Mésange moustache (*Parus biarmicus*), L., très-commune dans les marais de la Hollande, et remarquable par ses riches livrées teintes de roux et de rose, son bec orangé, et les deux bandes, d'un noir velouté, que porte le mâle au-dessous des yeux. Elle supporte parfaitement la captivité, et c'est un charmant oiseau de volière.

XII. — LES BRUANTS.

Sous cette dénomination est comprise une nombreuse famille d'oiseaux, qui égaient encore pendant l'hiver nos haies dépouillées et nos routes tristes et neigeuses. La délicatesse de leur chair les fait rechercher des gourmands auxquels ils n'échappent guère, parce que leur imprudence les fait, plus que d'autres, donner dans les filets et les engins des oiseleurs.

114. Le plus commun et le plus répandu de tous, est le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), L., plus connu sous le nom de *Verdière*, et dont le mâle est remarquable par l'éclat des plumes jaunes qu'il porte sur la tête et la gorge. L'été, on peut le voir autour des bois, le long des haies et des buissons, quelquefois dans les vignes, mais rarement au milieu des bois. L'hiver, quelques individus émigrent, et ceux qui restent, rassemblés entre eux et réunis avec les Pinsons et les Moineaux, forment des

troupes très-nombreuses, surtout dans les jours pluvieux. On les voit alors s'approcher des fermes et des grands chemins, où ils cherchent leur nourriture, sur les buissons et jusque dans la fiente des chevaux. Leur vol est rapide, et quand ils se reposent, c'est presque toujours au plus épais du feuillage, rarement sur une branche isolée. Quelques notes égales forment leur chant, que termine une finale aiguë, légèrement traînée. On trouve leur nid sous une motte, dans un buisson, sur une touffe d'herbe, ou bien encore sur les branches les plus basses des arbustes.

115. Le Proyer ou Trézillière (*Emberiza miliaria*), L., est une autre espèce de Bruant que l'on voit arriver de bonne heure et qui ne s'éloigne guère des prairies pendant la belle saison; souvent on le voit perché des heures entières sur la branche la la plus haute et la plus isolée d'un arbre ou d'un buisson, répétant sans cesse son chant monotone, son ennuyeux *tri*, *tri*. Il est répandu dans toute l'Europe, et pendant l'automne on le prend avec les Alouettes, avec lesquelles son plumage lui donne de la ressemblance.

116. C'est lorsque tombent les chatons des saules et que fleurissent les troènes, que se montre, le long de nos haies abritées ou sur les buissons des pelouses montagneuses, quelque Ortolan isolé (*Emberiza hortulana*), L. Cet oiseau, si renommé par la délicatesse de sa chair ou plutôt de sa graisse, nous vient des régions du Midi, souvent en compagnie des Cailles. On le voit alors chassant aux insectes qui courent sur les arbustes ou les pampres des vignes. Son nid, construction peu savante, se trouve tantôt sur un cep, tantôt dans une touffe d'herbe, au milieu des blés. Doué d'une voix plus harmonieuse que les autres Bruants, il chante, en captivité, la nuit et le jour, et sent de bonne heure l'arrivée du printemps.

Les seuls que nous ayons vus, avaient été rencontrés le long des haies de la Falouse et sur l'orée méridionale du bois de Bilmont. C'était au milieu du mois de mai; ce qui indique qu'ils nichent quelquefois aux environs de Verdun. Ils portaient leur livrée de printemps : dans les deux sexes, une tache jaune sur la gorge; avec un liseré de même couleur autour des yeux,

chez le mâle, et les teintes générales moins tranchées chez la femelle.

117. Le Bruant zizi ou de haie (*Emberiza cirlus*), L., est bien plus commun, surtout au midi du département; il est même certain qu'il y niche, puisque nous avons vu et pris des jeunes, à Génicourt-sous-Condé, à la fin du mois d'août. Je possède plusieurs individus adultes qui viennent de Bussy-la-Côte et de Condé. C'est un des plus jolis Bruants; on le reconnaît facilement à sa gorge d'un beau noir, et à son large et long sourcil d'un jaune brillant. Son nid, qu'il place dans les haies et les buissons, près de terre, contient quatre ou cinq œufs grisâtres, avec des taches, des points et des raies cendrées et noires. Le chant aigu et flûté, qu'il fait entendre, ne manque pas d'agrément.

118. Dans quelqu'une de vos promenades de la belle saison, le long des bords de la Meuse, dans ces endroits où croissent, serrés et touffus, les longs scirpes des lacs et les roseaux à la tête tremblante et mobile, un cri répété sans cesse, comme un signal d'appel, a souvent retenti à vos oreilles fatiguées. C'est un Bruant des roseaux (*Emberiza schœniclus*), L., qui, l'œil au guet, avertit le peuple ailé des rives de la présence du péril, et lui donne le temps de faire sa retraite. N'allez pas, pour cela, maudire ce petit et prévoyant oiseau; car, écoutez-le seulement au temps de la ponte, pendant le mois de mai, vous serez ravi de l'harmonie de sa voix, et, pour sa chanson nouvelle, vous lui pardonnerez d'autres jours d'ennui.

Le Bruant des roseaux niche dans les joncs, entre les racines des saules, et souvent au milieu des souchets; il affectionne de préférence les lieux humides; cependant, il gagne les hauteurs dans les temps de pluie, et sur la fin d'août, se jette dans les blés. En général, il cherche sa nourriture le long des haies et dans les champs cultivés, s'éloignant peu de terre et ne se perchant guère que sur les buissons.

A la fin de l'automne, ces oiseaux disparaissent, ou se réunissent aux volées des Pinsons et des Verdières qu'on rencontre près des villages pendant l'hiver. Le mâle a pour livrées la tête et la

gorge noires, avec un demi-collier blanc; la femelle, moins richement vètue, a des teintes pareilles, mais nuancées de roux.

119. Tous les Bruants, à l'exception du précédent, sont des oiseaux sans défiance; l'étourderie paraît être en eux une maladie de famille. Mais il n'en est aucun qui la porte aussi loin que le Bruant fou ou des prés (*Emberiza cia*), L., et qui montre une telle insouciance pour fuir l'ennemi et veiller à sa conservation. Ce malheureux oiseau donne dans tous les piéges : collets, reginglettes, haussepied; il ne sait rien éviter, et pour l'oiseleur le moins habile il est une bonne et sûre fortune.

On en voit quelques individus tous les ans, au printemps, et surtout en automne, sur les pelouses et prairies voisines des bois. Il aime l'isolement et la solitude, et n'a qu'un chant peu varié. On le reconnaît à la teinte d'un gris assez franc, qui couronne sa tête.

Pendant les rudes hivers, lorsque la terre est neigeuse et glacée, nous recevons la visite de deux autres espèces, qu'un froid encore plus rigoureux exile des lointaines régions du Nord, depuis lés montagnes du Spitzberg et de la Laponie, jusqu'aux rives boréales de la baie d'Hudson.

120. Le Bruant de neige (*Emberiza nivalis*), L., et **121.** le Bruant montain (*Emberiza lapponica*), Vieil., se mettent en route lorsque la gelée supprime tout à fait leur nourriture. On les voit, à leur arrivée, le long des grands chemins, ramassant les petites graines, courant et piétinant comme les Alouettes, dont ils ont l'allure, la taille et les longs éperons. Ils disparaissent dans les premiers jours du printemps, et regagnent les rochers du Nord pour y faire leur ponte. Leur chant, qu'il faudrait sans doute entendre alors pour juger de son mérite, n'est, à l'époque de leur apparition parmi nous, qu'un gazouillement faible et sans valeur, ou bien un cri à la finale aiguë. Quelques-uns de ces oiseaux se montrent dans tout le département, à des intervalles irréguliers; depuis trente ans, nous les avons rencontrés plus de dix fois. Le Bruant de neige était reconnaissable au blanc teinté de roux clair qui couvrait une

grande partie de son corps, et le Bruant montain à ses couleurs sombres mélangées de noirâtre et de brun.

XIII. — LES GROS-BECS ou FRINGILLES.

Nous allons rencontrer ici des oiseaux nombreux, dont la plupart vivent dans nos jardins, nos vergers et nos vignes, ou près de nos maisons, et que nous connaissons le mieux.

122. Le type de la famille, le Gros-bec commun (*Loxia coccothraustes*), L., dont on sait le goût prononcé pour les cerises, habite les bois pendant l'été, et ne s'approche des villages que pendant l'hiver. Son chant n'est qu'un cri vif, mais faible, et qui ressemble au bruit d'une lime quand il est en colère. Il place son nid à l'insertion des grosses branches, et le compose de racines menues et d'un peu de lichen. La ponte est de quatre œufs, un peu pointus, tachetés de brun olivâtre, sur un fond légèrement teint de vert ou de bleu. Les petits vivent ensemble jusqu'à l'année suivante, recherchant les fruits à noyaux, qu'ils broient pour en manger les amandes.

123. Une espèce voisine du Gros-bec, par ses appétits et ses mœurs, ne nous vient qu'à des intervalles irréguliers et toujours au milieu de l'été. C'est le Bec croisé des pins (*Loxia curvirostra*), L. Ce singulier oiseau, si remarquable par l'irrégulière disposition de son bec, dont les mandibules se croisent, tantôt à droite tantôt à gauche, habite les montagnes du Nord et des pays tempérés, et n'est point rare dans les forêts de sapins qui couvrent le versant des Vosges alsaciennes, au voisinage de la vallée de Munster. Il fait son nid dès le mois de janvier, le construit de mousse et de lichen, et l'attache aux branches avec la résine du pin. C'est seulement alors qu'il fait entendre son ramage, qui ne se compose que de quelques notes faibles et peu variées. Ses couleurs diffèrent beaucoup selon l'âge et le sexe; les adultes seuls ont ce rouge mêlé de vert, qui en fait d'assez jolis oiseaux. D'un caractère peu méfiant, le Bec croisé se laisse approcher facilement; on peut même le prendre à la main quand il est fatigué, et il ne marque aucune impatience dans la captivité.

En 1835 et en 1838, vers la mi-juillet, des Becs croisés se sont montrés en assez grand nombre aux environs de Verdun. Ils s'étaient portés particulièrement sur les peupliers de la porte Chaussée, du Coulmier et de la demi-lune de la Tour-des-Champs. C'était pour y manger les petites excroissances que produisent, sur les feuilles de ces arbres, une espèce de pucerons. On remarqua aussi qu'ils firent un assez grand mal dans les vergers plantés de pommiers, en ouvrant avec leur bec les jeunes fruits, pour en extraire les pépins. Quelques individus seulement ont reparu depuis ces deux époques; j'en ai vu notamment plusieurs en 1854, le long du chemin qui conduit de Bras au passage de Charny.

124. Les premiers jours d'octobre sont signalés par l'arrivée des Bouvreuils (*Loxia pyrrhula*), L., qui viennent des Vosges hiverner parmi nous et nous quittent au printemps, laissant toutefois quelques couples isolés, qui se fixent surtout dans les forêts montagneuses de l'Argonne. Joli plumage, belle voix, gosier flexible, familiarité, attachement, sont l'apanage de ces oiseaux, ornement de nos volières. A l'état sauvage, ils sont l'effroi des jardiniers, car ils détruisent les bourgeons des arbres, quand les baies et les graines viennent à leur manquer. C'est à la cime des arbres qu'ils aiment à se tenir, faisant entendre, par intervalles, un petit cri, doux, plaintif et flûté. Timides, sans être défiants, ils affectionnent les endroits ombragés et couverts, où il est souvent difficile de les découvrir. Leur nid, placé dans les buissons, les haies fourrées, et quelquefois aussi dans les charmilles, est simple et léger, formé de petits morceaux de bois et de racines menues.

125. Il n'est personne qui n'ait eu l'occasion de voir, sur la cime d'un peuplier d'Italie, d'un orme, ou d'un aulne élancé, un oiseau au plumage vert olive, ombré de jaune et de gris cendré, jetant tantôt un cri plaintif, tantôt essayant un ramage monotone, aux notes aiguës et prolongées; c'est le Rutant ou Verdier (*Loxia chloris*), L., l'hôte fidèle des vergers de nos fermes, ou des hauts taillis voisins des champs et des prairies. Il affectionne les lieux qui l'ont vu naître.

126. Vient ensuite le Moineau pétulant (*Fringilla domestica*), L., si poursuivi, si détesté du fermier, dont il mange les grains, entame les fruits, et pourtant qu'on se prend à admirer, pour ses franches allures, sa hardiesse rusée, et sa pétulance familière. Il aime aussi les lieux qui l'ont vu naître.

Pauvre oiseau qui, malgré sa vilaine robe et son ennuyeux pépiement, a ses attraits à lui, puisqu'un jour il a su se faire aimer et pleurer par Lesbie, et nous a valu les vers les plus charmants de Catulle !

127. Ces deux espèces sont sédentaires, comme aussi le Moineau friquet (*Fringilla montana*), L., qui diffère du précédent par le rouge bai de sa tête, sa taille plus petite et ses habitudes essentiellement campagnardes. Toujours vif et pétillant, il habite le bord des chemins peu fréquentés, et surtout les rives des ruisseaux qu'ombragent des massifs d'aulnes et des touffes d'oseraies.

Les Friquets se réunissent en troupes, aux premiers jours d'automne, et c'est chose plaisante que de les entendre piailler par centaines, quand le soleil descend à l'horizon. C'est alors que commence ce concert monstre et bizarre, dont les tons aigus, les notes discordantes, semblent produits par chaque feuille, vibrant sous une influence infernale et magique.

128. C'est à tort qu'on a quelquefois confondu la Soulcie (*Fringilla petronia*), L., avec le Moineau franc, dont elle diffère cependant par les teintes de son plumage et par ses habitudes; facile à reconnaître à la plaque citron dont sa gorge est parée, elle ne se plaît que dans les bois, et niche dans le creux des arbres. Hors le temps des couvées, elle vit en troupes nombreuses, chassant aux moucherons et aux insectes, aimant aussi les baies sauvages, et s'abattant surtout dans les terres nouvellement ensemencées. Il s'en faut que la Soulcie soit un oiseau commun, elle ne nous arrive qu'à des époques irrégulières; ses migrations ne paraissent pas avoir de direction très-fixe, et c'est, sans doute, quelque cause inconnue, peut-être une perturbation atmosphérique, au moment du départ, qui jette hors de leur route, ou des individus isolés ou des bandes entières.

Cet oiseau, originaire du midi de la France et des contrées chaudes de l'Europe, est de passage en septembre, et c'est alors qu'il nous arrive, confondu avec les autres petits oiseaux de la saison, que prennent aux reginglettes les tendeurs de toute la contrée. Son cri, comme celui de ses congénères, n'est qu'une piaillerie qui est loin d'être harmonieuse.

* *
*

Maintenant faisons place à l'hôte de nos jardins, au Pinson si gai, si cher à l'écolier, qui l'apprivoise pour jouer avec lui, et lui faire tirer son eau avec deux petits seaux. Il faut le voir, plus hardi qu'un Moineau, s'avancer, la tête haute, en relevant, en forme de huppe, les plumes qui la couvrent, et marchant droit sans sautiller. Le voisinage des lieux habités plaît à ce petit téméraire, qui dispute quelquefois, aux plus gros volatiles de nos fermes, la part de grain qu'a jeté pour eux la fermière. Quoique d'une gaîté proverbiale, le Pinson, quand le temps est nébuleux et que la pluie tombe, n'a qu'un accent aigre et plaintif, comme s'il déplorait l'absence du soleil; mais qu'un rayon perce le nuage, ne l'entendez-vous pas saluer le retour du beau temps par d'harmonieuses roulades? Pauvre oiseau, que souvent un amateur barbare condamne, comme le Rossignol, à la cécité d'Homère et de Milton, parce qu'il a découvert qu'il ne chantait jamais avec plus d'entrain qu'après avoir perdu la vue!

129. Le Pinson (*Fringilla cœlebs*), L., est le premier des oiseaux de nos vergers qui s'occupe de la construction de son nid. Rien de plus élégant et de plus achevé. La femelle seule y travaille, et le place sur les arbres et les arbustes les plus touffus; de préférence sur les pommiers et les pruniers, dans les jardins, et sur les chênes, dans les bois. Différentes mousses blanches et vertes, de petites racines, sont à l'extérieur recouvertes du lichen qui revêt les branches sur lesquelles le nid est posé. L'intérieur est garni de crin, de laine et de plumes; couche chaude et molle, sur laquelle reposent quatre ou cinq œufs, d'un blanc verdâtre, clair semé de taches brunes.

130. Sur la fin de l'automne, arrivent aussi parmi nous, les nombreuses volées du PINSON DES MONTAGNES ou D'ARDENNE (*Fringilla montifringilla*), L., qui ne laisse au printemps, dans nos bois montagneux, que quelques traînards égarés. Plus gros que son congénère, il porte en hiver un plumage nuancé; mais vienne le printemps, il prend un autre costume, comme un galant fiancé : le noir de sa tête et de son cou fait place alors à une riche teinte veloutée, et, de noirâtre qu'était son bec, il devient bleu. Du reste, en toutes saisons, ce fier montagnard conserve toute sa hardiesse; libre, il est pétulant; captif, il est mutin. Son ramage n'est qu'un léger gazouillement, quelquefois un cri aux notes aigres et prolongées. Il niche dans les forêts du nord de l'Europe, et place sa demeure, formée de longues mousses, au sommet des pins élancés.

131. Avec le Pinson des montagnes, vient nous visiter aussi un petit et charmant oiseau, le TARIN VULGAIRE (*Fringilla spinus*), L. C'est au temps des vendanges qu'on le voit apparaître; il affectionne les lieux plantés d'aulnes ou d'arbres résineux. A l'époque des frimas, il descend plus au midi, pour revenir à la floraison des arbres. On le trouve alors partout où il y a des bois de sapins, et bientôt il nous quitte, pour regagner les forêts montagneuses du Nord, les Vosges lorraines, et surtout le Donon. Rien de plus vif, de plus agile que cet oiseau; toujours volant d'arbre en arbre, on le voit suspendu à l'extrémité des branches, s'agitant, jetant son cri d'appel et de joie. Son ramage n'est pas sans harmonie, et on l'élève aisément en volière. Toujours gai, toujours le premier éveillé, à la naissance du jour il gazouille déjà, et met les autres chanteurs en train.

La vigne a poussé ses bourgeons et chaque arbre est en fleur. Les bandes de *Linottes* et de *Chardonnerets*, qui animaient de leur gazouillement la rive des bois et les champs d'alentour, reviennent habiter, couple par couple, la haie verdoyante ou les arbres des jardins.

132. La LINOTTE (*Fringilla cannabina*), L., a pris alors une parure brillante; sa poitrine est d'un rouge tendre; elle est toute joyeuse, et de sa voix douce et filée, elle anime les buissons des

côteaux et les pampres qui les ombragent. C'est dans une touffe de troène, ou bien au centre d'un buisson épineux, qu'elle place son nid, formé d'herbes sèches, entrelacées de légers fétus, que double à l'intérieur un matelas de laine, de plumes et de crin. Toutes les familles, à la fin de l'été, se réunissent ensemble, et vont habiter les champs cultivés et les terres en friche, voletant de place en place, toujours en société.

133. Avec le Pinson, c'est aussi pour nos vergers un hôte charmant et bien-aimé, que le Chardonneret (*Fringilla carduelis*), L., à la taille svelte et bien prise, au plumage paré des teintes les plus belles. On dirait une fleur de pourpre et d'or, quand il va sautillant de branche en branche, ou qu'il est suspendu aux cônes d'un pin, ou bien au disque d'un chardon. Dès les premiers jours du printemps, le mâle fait entendre sa jolie voix; mais ce n'est qu'au mois de mai qu'il tire de son gosier les sons les plus doux. Perché, de préférence, sur un arbre fruitier, il continue son chant jusqu'au coucher du soleil, et ne se tait que quand il a des petits. Le nid du Chardonneret est d'une forme élégante et solide, placé d'ordinaire sur la branche grêle et flexible d'un pommier ou d'un poirier, dans la touffe d'un acacia ou dans un buisson épineux. Sa charpente, savamment arrondie, se compose de graminées, de lichens, liés ensemble avec un art admirable. L'intérieur est toujours une couche molle, composée surtout du duvet que fournit la fleur flosculeuse du chardon bénit. La femelle y dépose quatre ou cinq œufs, d'un rose tendre tiqueté de brun, et répète sa ponte deux ou trois fois par an.

En automne, les familles se rassemblent et vivent en bandes nombreuses, comme les Linottes, se tenant, quand il fait froid, dans les buissons fourrés, et affectionnant les lieux où croissent les chardons et la chicorée sauvage. Il existe deux races de Chardonneret : une, sensiblement plus forte que l'autre, se trouve dans tous les environs de Verdun; l'autre, habite le midi du département.

On rencontre encore, mais accidentellement, dans les derniers jours de septembre, parmi les Linottes et les Chardonne-

rets, quelques autres espèces voisines : **134.** les Sizerins (*Fringilla linaria*), L., joli oiseau chanteur, à poitrine verte et croupion rouge; **135.** la Linotte de montagne (*Fringilla montana*), L., originaire d'Ecosse, reconnaissable à son bec jaune et à ses tarses de couleur noire; et **136.** le Cini de Provence (*Fringilla serinus*), L., dont le chant est fort et varié, et le plumage vert olive, mélangé de jaune; ce dernier est plus rare.

XIV. — LES MARTINS PÊCHEURS.

Cette famille ne se compose, dans notre département, que d'une seule espèce, qui n'a d'autre droit de venir à la suite et dans le groupe des oiseaux chanteurs, que parce qu'elle vit au milieu d'eux.

137. Le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo ispida*), L., est un oiseau triste et d'un caractère sauvage, qui lui fait fuir la présence de l'homme. Lorsqu'on l'approche, il part d'un vol rapide et file, en rasant la surface de l'eau ou du sol, et en suivant ordinairement tous les détours d'une rivière. Ce n'est qu'en volant qu'il fait entendre son cri, aussi aigu que perçant, et qu'on peut rendre par les syllabes *ki, ki, kivi, ki.* Il est peu d'oiseaux de sa taille dont les mouvements d'ailes soient aussi prompts, et qui, cependant, puissent mieux commander à leur vol. Au moment où il parcourt l'air avec le plus de vélocité, il s'arrête tout d'un coup et se soutient ainsi pendant plusieurs secondes. A ce moment, ses battements d'ailes, réitérés et pressés, ressemblent à une sorte de trémoussement, et ne peuvent être comparés qu'a ceux du Faucon, quand il plane, ou mieux encore à ceux des Colibris, lorsqu'ils cherchent leur nourriture dans le calice des fleurs. Le Martin pêcheur ne saute, ni ne marche, lorsqu'il se pose à terre, ce qui tient à l'organisation de ses pieds. Comme il ne peut saisir sa proie qu'au passage, il l'attend quelquefois des heures entières, perché sur une branche morte, dans une immobilité complète. Patient comme le Héron, quand il aperçoit un poisson, il fond dessus avec la rapidité de l'éclair, l'enlève, et le porte à terre pour le dépécer à loisir.

L'hiver, lorsqu'il est forcé, par la glace ou la crue des eaux, de quitter momentanément les rivières, on le voit, sur le bord des ruisseaux d'eau vive, exercer son industrie aux dépens des insectes aquatiques plutôt que des poissons, et parcourir ainsi d'assez grandes distances.

Cet oiseau, dont on connaît le plumage, aussi richement coloré que s'il habitait les Tropiques, fait son nid dans les trous de rats, creusés sur les bords des rivières, et y dépose six œufs. Il est répandu sur tous nos cours d'eau, surtout là où il y a des saules ou des aulnes.

LES SINGULARITÉS DES PLANTES.

DE L'ALBINISME.

MÉMOIRE

Présenté par M. Ph. PIERROT, rédacteur du Journal de l'arrondissement de Montmédy, membre correspondant de la Société, dans la réunion du 5 Février 1873.

Tout le monde connaît la singularité, désignée physiologiquement sous le nom d'*albinisme*, qu'offrent certains animaux, et qui consiste, entre autres caractères distinctifs, en ce que les cheveux sont blancs, les yeux rouges et les paupières clignotantes. Ce tempérament, résultat d'une affection organique spéciale, que je n'entreprendrai point d'approfondir, est assez rare chez l'homme, mais se rencontre sous toutes les latitudes, aussi bien chez les Nègres que chez les Blancs, chez les Malais comme chez les Peaux-rouges. On le voit plus fréquent chez certains genres d'animaux, et pour m'en tenir à des exemples à la portée de tous, le lapin domestique nous en offre de très-nombreux cas.

Comme les animaux, les végétaux sont sujets à l'albinisme. Sans prétendre étudier les causes premières de ce phénomène, je viens consigner ici les résultats des recherches auxquelles je me suis livré à ce sujet dans les herborisations que j'ai faites

autour de Montmédy. Il n'y aura rien de bien neuf dans ces aperçus que je présente tout simplement comme fruit d'observations prises sur le fait.

Tout d'abord, je déclarerai que presqu'aucun des cas d'albinisme qui se sont présentés à mon examen n'était général. J'ai trouvé des plantes atteintes de cette affection quant à leur feuillage seulement; d'autres, uniquement quant à leur floraison. Ce n'est que très-exceptionnellement que me sont tombés, sous la main, des individus à peu près entièrement blanchâtres.

De l'albinisme des feuilles, que la culture a réussi à fixer par la greffe, par le marcottage, par la bouture, et dont, tant chez les arbustes et arbrisseaux que chez les plantes herbacées, elle est parvenue à tirer, par les contrastes, de magnifiques effets dans l'ornementation des jardins paysagers, je dirai peu de choses, si ce n'est que je l'ai rencontré sous deux principaux aspects : à l'état d'albinisme véritable des feuilles et à l'état mixte de simple panachure. En outre, je ne l'ai jamais vu personnellement à l'état spontané que sur des végétaux de basse tige, et fort rarement. En conséquence, c'est aux espèces herbacées presque exclusivement que se sont bornées mes observations, et encore ne se sont-elles guère portées que sur l'albinisme des fleurs, qui est de beaucoup le plus fréquent.

Avant d'entrer au cœur de mon sujet, je dois rendre hommage à qui de droit. Dans mes observations à cet égard, j'ai été puissamment aidé par un ouvrage spécial, la *Flore luxembourgeoise,* par Tinant (1 vol. in-8°, 512 pages, 1839, imprimé à Bruxelles, édité à Luxembourg). A la différence des livres similaires que je connais, celui-ci, exclusivement technique, et par cela même plus abstrait et plus aride que ne le sont d'ordinaire les publications placées sous les auspices de la déesse des fleurs, est très-complet, et comprend, outre la description des *quinze cents* espèces qu'il embrasse, des mentions de toutes les particularités, cas d'hybridation, d'absence d'organes, de décolorations, difformités, monstruosités, en un mot, de toutes les variations de port qui se sont offertes aux consciencieuses et laborieuses investigations de son auteur. Il m'arrivera plus d'une fois, dans cette

notice sommaire, de citer, à la suite des exemples recueillis par moi, des cas découverts par lui qui viendront à l'appui de mes assertions. A l'avance, et une fois pour toutes, je demande pardon de ces emprunts.

Un fait à remarquer, et que des naturalistes plus compétents que moi ont sans doute indiqué : l'albinisme des fleurs ne se produit que très-rarement sur les végétaux à floraison verte ou jaune. A ma connaissance, parmi les plantes indigènes, le *Genista scoparia* (*Genêt à balais*) et le *Melilotus officinalis* (*Mélilot officinal*), tous deux de l'ordre des *Légumineuses* ou *Papilionacées*, en ont seuls offert de rares échantillons. Encore n'en ai-je constaté personnellement qu'un seul cas, sur un pied de *Mélilot*.

Le *Verbascum thapsus* (*Molène bouillon blanc*), fleurit quelquefois blanc, assure-t-on. La rareté du cas ne fait que confirmer la règle. Quant au *Verbascum lychnitis* (*Molène lychnite*), dont il existe une variété blanchâtre assez commune, il faut reconnaître qu'elle tient toujours quelque peu du jaunâtre et rappelle ainsi son origine.

Les fleurs rouge-écarlate présentent quelquefois des exemples d'albinisme. Tels sont le *Lychnis chalcedonica* (*Croix de Jérusalem*), le *Papaver rhœas* (*Pavot coquelicot*). Mais c'est surtout chez les fleurs appartenant à la gamme des tons bleus et carminés, depuis le bleu de ciel des *Myosotis* jusqu'au bleu-indigo des *Campanules*, depuis la teinte carnée des *Colchiques* jusqu'à la nuance violet-foncé des *Violettes*, en passant par tous les tons intermédiaires, lilas, rosé, cramoisi, pourpré, sanguin, etc., que se produit le plus fréquemment la singularité qui fait l'objet de cette causerie. On peut dire que toutes les espèces, se rattachant à ces couleurs par leurs pétales ou leurs sépales, sont enclines à l'albinisme.

Pour établir, par des faits frappants et tangibles, l'espèce d'antipathie qu'éprouvent les fleurs à corolle jaune à passer au blanc, et l'aptitude qu'ont, au contraire, à le faire celles à corolle bleue ou pourprée, il me suffira de relever quelques exemples. Dans la subdivision des Chicoracées, appartenant à la grande famille des Composées ou Synanthérées, nous voyons la

presque généralité des plantes fleurir en jaune. Sur aucune de celles-ci, que je sache, il n'a été trouvé d'exemple d'albinisme. Quelques genres seuls font exception à la coloration qui semble être le lot général de ce sous-ordre, entre autres, le genre *Cichorium* (*Chicorées*). Or, rien n'est plus commun que de voir, le long de nos routes, des *Chicorées* à fleurs blanches.

Pour choisir d'autres cas pris non-seulement dans une seule tribu, mais encore dans un seul et même genre, je rappellerai que le genre *Lactuca* (*Laitue*) compte, dans nos parages, cinq ou six espèces différentes, savoir : *Lactuca sativa* (*Laitue cultivée*), connue de tous par ses usages économiques ; *L. scariola* (*L. scarole*), qui apparaît parfois sur les glacis de Montmédy ; *L. muralis* (*L. des murs*), fréquente dans nos bois ombragés ; *L. salicifolia* (*L. à feuilles de saule*), que l'on découvre sur les pelouses ; *L. virosa* (*L. vireuse*), espèce dangereuse que je n'ai pas encore rencontrée. Toutes ces variétés sont à fleurs jaunes. A côté d'elles, il en existe une autre à fleurs bleues, *L. perennis* (*L. vivace*), qui est commune sur nos coteaux coralliens d'entre Meuse et Chiers, de Han-les-Juvigny à Brandeville et Flabas, jusque dans la Woëvre. Or, il arrive souvent que ses rayons passent du bleu au blanc, contrairement à l'immutabilité de ses congénères.

Ne sont-ce point là des preuves irréfutables de la ligne de démarcation établie, par la nature, entre les tendances de certaines plantes et les résistances de certaines autres à se soumettre à la singulière affection qui fait l'objet de cette étude ?

Je me suis demandé bien des fois, sans avoir pu résoudre ce problème, si la question de famille entrait pour quelque chose dans cette propension à l'albinisme. Bien que l'ayant trouvé plus fréquent chez les LABIÉES, chez les SYNANTHÉRÉES-CYNAROCÉPHALES, chez les BORRAGINÉES, chez les CAMPANULACÉES, j'incline à croire que ce sont là des faits qu'il faut attribuer à la multiplicité des représentants de ces familles dans nos contrées, et au grand nombre d'entre eux dont la floraison appartient à la série des couleurs violacées ou bleuâtres.

Les circonstances de voisinage semblent parfois influer sur les

cas d'albinisme. Soit que cet état, maladif ou non, résulte de certaines conditions d'aération, de principes transportés par les airs, ou d'actions épidémiques quelconques, dont les causes échappent à nos recherches, toujours est-il, qu'en 1857, je ne fus pas peu surpris de voir, en plusieurs excursions successives faites sur un même point, que dans un rayon d'un ou deux kilomètres, un grand nombre de plantes étaient atteintes d'albinisme. Jamais il ne s'en était tant offert à mes observations, et, ce qui me frappait davantage, ces cas appartenaient à des genres différents. Je les constatais, entre autres, sur des pieds de *Campanula persicifolia* (*Campanule à feuilles de pêcher*), de *Betonica officinalis* (*Bétoine officinale*), de *Cichorium intybus* (*Chicorée sauvage*), et je fus frappé dès lors de cette particularité, que j'y rencontrais deux ou trois fois la même année. Le terrain où je fis ces observations est très-accidenté, et se compose, dans une étendue fort restreinte, de fraîchis, de bois, de champs et de mamelons secs et incultes. Ce n'est donc pas au sol, qui est très-varié en cet endroit, que peut être imputée cette fréquence des cas d'albinisme.

Cette diversité d'aspects fait de ce coin de terre, situé entre Montmédy, Han-les-Juvigny et Juvigny-sur-Loison, lieudit à Bibao, un des cantons les plus favorisés en espèces rares de tous nos environs. Aussi, bien des fois, depuis lors, mes pas se sont-ils reportés vers ce vallon écarté, délicieux réduit pour les amants de la nature, à cause de ses pentes abruptes et rocheuses, des senteurs balsamiques des *buis* qui y abondent, de ses ombrages, de sa fraîcheur et de sa solitude, que troublent seuls le gazouillement des oiseaux et le murmure d'un ruisseau limpide aux eaux pétrifiantes : ce qui est un attrait de plus pour le naturaliste. Jamais, depuis, je n'y ai retrouvé de cas d'albinisme. Il s'agissait donc, en 1857, d'une prédisposition locale, fortuite et éphémère.

Et, cependant, l'albinisme des fleurs se perpétue fort bien par la culture. Pour ne parler que d'espèces vulgaires et répandues, d'origine indigène, nos jardins nous en offrent de nombreux spécimens dans l'*Hesperis matronalis flore pleno* (*Julienne*

ou *Damas blanc*, double), dans le *Lychnis chalcedonica* (*Croix de Jérusalem*, simple et double), dans le *L. coronaria* (*Coquelourde*), dans le *Dianthus cæsius* (*Œillet bleuâtre* ou *Mignardise*), dans les diverses variétés de *Campanules* ou *Gobelets*, simples et doubles (*Campanula persicifolia*, *C. grandiflora*, *C. trachelium*, etc.), dans le *Delphinium ajax* (*Pied d'alouette*, double ou simple), dans le *Dictamus fraxinella* (*Fraxinelle*), etc., etc. Il est probable que ce sont des cas accidentels, comme en rencontre chaque jour le botaniste, qui auront été le point de départ des efforts tentés par les horticulteurs pour parvenir à fixer cette coloration spéciale.

Il se produit aussi quelques cas d'albinisme sur certains fruits. Sans parler des cerises, des prunes, des cornouilles jaunes, ce qui est du domaine de la pomologie et n'est point du ressort de cette courte monographie, je citerai les exemples, peu fréquents il est vrai, de *Sambucus nigra* (*Sureau commun*), de *Vaccinium myrtillus* (*Airelle myrtille*), à fruits blancs, qui ont été découverts par de zélés explorateurs de l'empire de Flore.

Voici, d'après mes propres observations, les espèces indigènes sur lesquelles on remarque le plus souvent l'albinisme des fleurs : *Betonica officinalis* (*Bétoine officinale*); *Origanum vulgare* (*Origan commun* ou *Fausse marjolaine*); *Cichorium intybus* (*Chicorée sauvage*); *Campanula persicifolia* (*Campanule à feuilles de pêcher*); *C. rotundifolia* (*C. à feuilles rondes*); *Myosotis palustris* (*Myosotis des marais* ou *Vergissmeinnicht*); *Prismatocarpus speculum* (*Miroir de Vénus*); *Linum usitatissimum* (*Lin cultivé*); *Vinca minor* (*Petite Pervenche*); *Aquilegia vulgaris* (*Ancolie commune*).

A cette liste, j'en pourrais ajouter une beaucoup plus longue, que j'ai dressée d'après la *Flore luxembourgeoise*. Je ferai grâce au lecteur de cette aride et fastidieuse nomenclature qui comprend soixante-dix noms environ.

A côté de ces espèces où la coloration blanche est l'exception, il en existe d'autres où elle se rencontre spontanément fort commune. Telles sont la *Viola odorata* (*Violette odorante*), le *Phyteuma spicata* (*Phyteuma à épis*), qui fleurissent indifféremment

violet ou blanc. S'agit-il là de cas d'albinisme ou simplement de variétés? Je pencherais pour cette dernière hypothèse : car, en dehors de cette singulière anomalie, qu'offrent certaines espèces, de présenter des cas plus ou moins nombreux de floraison blanche, il en est d'autres dont les fleurs revètent indifféremment deux ou trois teintes distinctes. Le *Symphitum majus* (*Grande Consoude*) a des fleurs purpurines, jaunâtres et blanches. Celles de l'*Adonis æstivalis* (*Adonide d'été*) sont ou jaunes ou rouge-feu. Certains *Anagallis* (*Mourons*), certains *Lychnis* (*Lychnides*), certains *Epipactis* (*Epipactis*), sont dans le même cas. D'autres espèces ont des intermédiaires de diverses nuances, témoins la *Violette*, déjà citée, les *Polygala* (*Polygalas*), qui passent du blanc au violet par des teintes carnées, rosées, carminées. Quelques-unes, comme le *Myosotis versicolor* (*Myosotis changeant*), la *Pulmonaria officinalis* (*Pulmonaire officinale*), etc., changent de couleur aux différents âges de leur floraison. D'autres encore s'hybrident avec des voisines et comblent la lacune qui sépare deux espèces différentes par des métis de tous genres. De ce nombre est la *Medicago sativa* (*Luzerne cultivée*), à fleurs ordinairement bleu-indigo, qui se fond avec la *M. falcata* (*L. en faucille*), à fleurs jaunes, en offrant toute une véritable gamme chromatique d'intermédiaires.

Comme pendant à l'albinisme, on voit parfois, au contraire, des végétaux perdre leur couleur naturelle pour prendre des tons plus foncés. C'est ce qui arrive pour certaines graminées qui passent au pourpre. Mais en fait de plantes herbacées, c'est surtout dans la famille des Chénopodées que l'on rencontre ce caractère que la culture est parvenue à fixer, notamment dans certaines variétés de *Betteraves*, dans l'*Atriplex rubra* (*Arroche rouge, Epinard rouge*). Et pourquoi ne pas mentionner le vulgaire *Chou rouge*, de l'ordre des Crucifères? Quelques *Laitues* encore offrent la même propriété. Il en est encore ainsi de différents représentants de la famille des Géraniacées, entre autres, du *Geranium Robertianum* (*Géranium herbe à Robert*), qui, vert à l'ombre des haies, prend sur les murailles exposées au soleil une teinte rougeâtre très-prononcée. Il est à remarquer ici

que ces variations de teintes s'étendent à toutes les parties de l'individu.

Quant aux végétaux ligneux, l'horticulture a tiré parti de cette propriété pour varier les effets des bosquets et des massifs. L'*Epine vinette*, certains *Coudriers*, des *Hêtres* d'ornement, pour ne parler que des plus répandus, présentent ce caractère.

Pour compléter cette étude sommaire, je citerai, seulement pour mémoire, les nombreux végétaux qui, aux approches de l'automne, voient leur feuillage changer de couleur. Tels sont l'*Ampelopsis* (*Vigne vierge*), le *Fagus sylvestris* (*Hêtre commun*), et tant d'autres hôtes de nos bois et de nos jardins.

Enfin, pour épuiser ce sujet, je rappellerai que l'inverse de l'albinisme a lieu parfois, mais plus rarement. Des plantes dont la fleur est blanche à l'état normal, voient celle-ci se revêtir de tons plus ou moins foncés, mais toujours dans la série des nuances purpurines. J'en donnerai comme spécimens l'*Achilleum millefolium* (*Achillée millefeuille*, *Herbe au Charpentier*), si commune le long de nos routes, l'*Heracleum spondylium* (*Berce branche ursine*), l'*Oxalis acetosella* (*Oxalide*, *Surelle*, *Pain de coucou*, *Alleluia*), l'*Anemone nemorosa* (*Anémone sylvie*).

De la sèche énumération qui précède, la seule conclusion qu'il me soit permis de tirer est celle-ci : Toutes mes observations ont confirmé la règle énoncée par de célèbres naturalistes. Dans le règne végétal, il existe entre certaines nuances des antipathies inexplicables, dont ne sont pas parvenus à triompher les horticulteurs les plus opiniâtres. Nous venons de voir, appuyée par des faits nombreux, l'infranchissable frontière qui existe entre les plantes à fleurs jaunes et celles à fleurs blanches. Il résulte des recherches approfondies de savants compétents, que cette démarcation existe, d'une manière absolue, entre d'autres gammes de tons appartenant à certaines couleurs, et d'après eux, on doit classer au rang des utopies irréalisables, telles que la quadrature du cercle ou le mouvement perpétuel, les efforts obstinés, tentés depuis tant d'années par des jardiniers amateurs, en vue d'obtenir la *Rose bleue* et l'*Œillet noir*.

LES CONFITURES DE BAR.

POÉSIE

Offerte à la Société par M. André THEURIET, membre correspondant,

Dans la réunion du 5 Février 1873.

A la Saint-Jean d'été les groseilles sont mûres.
Dans le jardin vêtu de ses plus beaux habits,
Près des grands lys, on voit pendre sous les ramures
Leurs grappes couleur d'ambre ou couleur de rubis.

Voici l'heure. Déjà dans l'ombreuse cuisine
Les pains de sucre blanc, coiffés de papier bleu,
Garnissent le dressoir où la rouge bassine
Reflète les lueurs du réchaud tout en feu.

On apporte les fruits à pleines panerées
Et leur parfum discret embaume le palier;
Les ciseaux sont à l'œuvre et les grappes lustrées
Tombent comme les grains défilés d'un collier.

Doigts d'enfants, séparez, sans meurtrir la groseille,
Les pépins de la pulpe entr'ouverte à demi !
La douce ménagère, attentive, surveille
Ce travail délicat d'abeille ou de fourmi...

Vous êtes son chef-d'œuvre, exquises confitures.
Dès que l'été fleurit les liserons du seuil,
Après les longs travaux : lessives et coutures,
Vous êtes son plaisir, son luxe et son orgueil.

Que le monde ait la fièvre et que sa turbulence
S'apaise ou gronde au loin, la tranquille maison
Toujours à la Saint-Jean voit les plats de faïence
Se remplir de fruits mûrs et prêts pour la cuisson.

Le clair sirop frémit et bout. L'air se parfume
D'une odeur framboisée... Enfants, spatule en main,
Enlevez doucement la savoureuse écume
Qui perle et mousse autour des bassines d'airain.

Voici l'œuvre achevé. La douce ménagère
Contemple fièrement les pots de fin cristal
Où la groseille brille aussi fraîche et légère
Que lorsqu'elle pendait au groseiller natal.

Ses grappes maintenant bravent l'hiver... Comme elles,
La ménagère échappe aux menaces du temps ;
La paix du cœur se lit dans ses calmes prunelles
Et son front se conserve aussi pur qu'à vingt ans.

ANNALES HISTORIQUES

DU BARROIS.

RÈGNE DU CARDINAL DUC DE BAR.

Année 1420.

MÉMOIRE

Lu par M. V. SERVAIS, dans la réunion du 5 Mars 1873,

Et présenté à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, au mois d'Avril suivant.

Le mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine, négocié l'année précédente par les soins du cardinal de Bar, qui assura ainsi la réunion de son duché à la Lorraine, eut aussi pour conséquences de détacher le duc Charles II du parti du duc de Bourgogne, qui s'était ligué avec le roi d'Angleterre et la reine de France, Isabelle de Bavière, contre le Dauphin; de fortifier le parti de ce dernier, dont le cardinal était un des plus puissants auxiliaires, et d'attirer sur le Barrois les armes de Henri VI, celles du roi de France, du duc de Bourgogne et de quelques autres princes ou seigneurs, attachés à la cause ou au service de Philippe le Bon, qui avait hérité des Etats de son père et de sa haine contre le fils de Charles VI.

La mésintelligence, qui régnait depuis plusieurs années entre le duc de Bar et le comte de Ligny, ou plutôt ses tuteurs et les

gouverneurs de ses domaines (1), était devenue une cause de fréquentes hostilités, qui eurent de déplorables résultats pour le duché de Bar et le comté de Ligny, et contraignirent le cardinal, au commencement de l'été, à entreprendre le siége de Ligny, qui ne put tenir contre les forces considérables avec lesquelles il l'attaqua. Au nombre des traces que l'on retrouve dans nos archives de ceux de ces événements qui précédèrent 1420, on remarque un don d'argent, fait le 3 janvier, par Louis de Bar, à un homme d'armes, nommé *Jean Lallemant* de *Neuville*, pour l'aider à payer sa rançon au comte de Brienne qui l'avait détenu longtemps prisonnier (2), puis des instructions adressées de Troyes, le 13 du même mois, par le roi Charles VI, à Erard du Châtelet, *lieutenant* du comte de Conversan et de Brienne à Ligny, à qui le monarque prescrit de sommer *son cousin de Bar* de mettre un terme aux hostilités ruineuses, qui se commettaient dans le comté de Ligny, et dont André de Nancy, seigneur de Gombervaux, vassal du duc de Bar, et l'un des gentilshommes à son service, avait été signalé comme le principal auteur. Il déclare s'être plaint déjà au cardinal des voies de fait coupables auxquelles ce gentilhomme, sous prétexte d'appuyer les répétitions qu'il faisait sur le comté de Ligny, et en réalité parce que les populations en avaient toujours été attachées au parti du roi et du duc de Bourgogne, s'était livré dans cette contrée, au

(1) Monstrelet nous apprend qu'en 1416, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, oncle et tuteur de Philippe de Bourgogne, à qui le comté de Ligny venait d'échoir, emmena ce jeune prince avec lui, donna l'administration de ses domaines à un gouverneur général, et institua des gouverneurs particuliers pour les comtés de Ligny et de Saint-Paul. Suivant la lettre de Charles VI, du 13 janvier 1420, dont on trouvera plus bas un extrait, Erard du Châtelet, était, au commencement de 1420, *lieutenant* du comte de Brienne au comté de Ligny, ce qui donne lieu de croire que Pierre de Luxembourg avait été nommé gouverneur général des domaines de Philippe de Bourgogne. Ce prince, âgé de quinze ans, et dont les Etats étaient régis par des gouverneurs, avait été mis, l'année précédente, malgré sa minorité, en possession des fonctions de *lieutenant du roi* à Paris, qualification que le monarque lui donna dans sa lettre du 13 janvier 1420.

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420, *Dépenses*.

mépris des règles de la justice, qui l'obligeaient à recourir au monarque pour obtenir ce qu'il pouvait être fondé à réclamer; que, malgré ses représentations, le cardinal n'avait pris aucune mesure pour faire cesser ces entreprises; qu'au contraire elles s'étaient renouvelées par sa tolérance ou ses ordres; que les courses d'André de Nancy étaient devenues plus désastreuses encore; qu'on avait empêché l'arrivée des vivres à Ligny, et causé au pays d'autres dégâts que des ennemis seuls pouvaient y faire. Enfin Charles VI enjoint à Erard du Chatelet de faire au cardinal, dans le cas où il refuserait d'obtempérer à sa sommation, une guerre ouverte et acharnée, ainsi qu'à André de Nancy, à ses alliés ou complices, et de traiter comme rebelles ceux qui tomberaient entre ses mains (1).

L'exécution de ces ordres ne changea rien à l'état des relations existant entre le cardinal et le comte de Ligny. On remarque même que leur querelle devint plus vive, puisque le premier se vit, peu de mois après, dans la nécessité de réduire la ville de Ligny, livrée à la discrétion du duc de Bourgogne et de deux de ses plus redoutables partisans, Pierre de Luxembourg, seigneur de Conversan et de Brienne, et Jean de Luxembourg, son frère, seigneur de Beaurevoir, qui avaient bravé le duc de Bar, le premier en lui faisant la guerre, et le second en négligeant ou refusant d'accomplir, comme tuteur de Philippe de Bourgogne, la formalité des foi et hommage à laquelle son pupille était tenu, en raison de la possession du comté de Ligny, fief relevant du duché de Bar (2). On trouvera plus loin quelques détails sur les moyens que le cardinal employa pour réprimer ces insultes.

Au nombre des autres adversaires contre lesquels le cardinal eut à se défendre en ce temps, on remarque Amé du Fay, capitaine d'Etrepy, et ses frères, Jean et Louis du Fay, tous trois attachés à la cause du duc de Bourgogne, et à la tête de forces assez nombreuses. Louis de Bar leur opposa un corps de

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome VII, lay. *Ligny*.
(2) Monstrelet, *Chroniques*, an 1420.

troupes, sous les ordres de Philibert de Doncourt, bailli de Bar, qu'il fortifia en prenant à sa solde, vers la mi-février, seize gentilshommes ou hommes d'armes qui entrèrent à son service le 20 de ce mois (1). Les châteaux de Louppy, de Revigny (2), de Contrisson, avaient alors des garnisons à la subsistance desquelles on affecta une partie de la pêche du grand étang de Morainval (3) et du *Neuf-étang*, qui furent pêchés sur la fin de février et en mars. Les Anglais, ligués avec les Bourguignons, occupaient les comtés de Champagne et de Réthel (4). Saint-Dizier, Vitry et quelques autres places de la Champagne, étaient cependant encore au pouvoir du Dauphin. Philibert de Doncourt paraît s'être établi avec ses troupes dans les forteresses les plus rapprochées de la France, du côté de la Champagne et du Réthelois.

On remarque dans nos archives la mention d'un combat qui dut avoir lieu sur la fin de mars, près du village de Narcy, où l'ennemi paraît avoir subi un échec (5). Un corps de Bourguignons, qui avait pénétré dans le duché, fit irruption dans les

(1) Compte de Colet Ricard, receveur général du duché de Bar. 1419-1420. Voici les noms des seize personnes dont il est question ici : Simonnin d'Onville, Mengin de Mercy, Louis de Castre, Petre de Cobuze, Pietreman de Luxembourg, Hance ou Henselin de Muehan, Thieleman, son frère, Jehan de Sellin, Joffroy de Charisey, Collignon Lohier, Jaquot du Pont, Thiébaut Adenot, Jehan dit Lome, Clausse le Liégeois, Hannus Salin et Philibert de Mery.

(2) La garnison de Revigny se composait, à la fin de février, d'une troupe de gens d'armes sous les ordres de Guillaume Lescossois. Jean de Charissey, écuyer, y commandait en juin et juillet suivants (même compte).

(3) Les deux étangs de Morainval (le grand et le petit) étaient situés sur le finage et à peu de distance de Laheycourt, à 20 kilomètres environ de Bar-le-Duc. Un compte de la gruerie de Bar nous apprend que l'on avait construit une maison en bois au milieu du petit étang de Morainval, *pour doubte des guerres*. Le Neuf-étang se trouvait aux environs de Louppy.

(4) Lettre de René et d'Isabelle de Lorraine du 29 décembre 1446. Voyez le *Recueil des anciennes ordonnances de Lorraine*, par François de Neufchâteau, 1784, in-4°.

(5) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar. 3e compte. *Recettes d'amendes.*

villages de Sommeilles, Auzécourt et Noyers, dont il enleva le bétail; mais la garnison de Revigny, informée à temps, se mit à la poursuite de l'ennemi qu'elle atteignit, et auquel elle reprit les bestiaux qu'il emmenait (1). La perte de la plupart des comptes contemporains nous a enlevé les moyens de connaître quantité d'autres faits d'armes, qui n'ont pas manqué de se produire dans le pays à cette époque.

La situation politique du Barrois, devenu la propriété d'un prince mineur, incapable de gouverner ses Etats, la nécessité pour le cardinal de se charger de cette lourde tâche jusqu'à ce que l'administration du pays puisse être remise en des mains plus fermes; enfin, l'intérêt que ce prince devait naturellement porter à la ville de Verdun, depuis longtemps alliée des ducs de Bar, et dont la population l'avait aidé à résister aux entreprises du duc des Monts en 1417, furent, selon toute apparence, les considérations qui le déterminèrent à permuter l'évêché de Châlons pour celui de Verdun. La permutation se fit peu de jours avant le printemps. On découvre dans nos archives quelques traces des mesures qui précédèrent son accomplissement. Elles consistent dans le don fait par le cardinal à *Maistre Guy de Versailles d'un cheval noir, sellé et bridé, pour aller à Florence pour la permutation de l'éveschė de Chaalons* (2). Le prince chargea, le 8 mars, le doyen de Saint-Maxe (Jean de Revigny), Guillaume de Dampierre et *maistre* Pierre Sansonnet, de prendre possession, en son nom, de son nouvel évêché (3). Les trois délégués durent remplir leur mission le même jour, car, suivant le témoignage d'un comptable contemporain, le cardinal *entra en la seigneurie de l'evesché de Verdun le* 8 *mars* 1420 (4). Il ne tarda pas à aller prendre possession de son

(1) Colet Ricart, 3e compte. *Dépenses.*

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420. *Dépenses.*

(3) *Idem, ibidem.*

(4) Jean de Masnils, prévôt de Sampigny, compte du 8 mars 1419 (N. St. 1420) au 8 mars 1420 (N. St. 1421). Le comptable y donne au prélat la qualification *d'administrateur perpétuel de l'*ÉVÊCHÉ *et comté de Verdun.*

nouveau siége épiscopal. On lui rendit à Verdun tous les honneurs dus à ses hautes dignités. Il y fut accueilli avec de grandes acclamations de la part du peuple, qui voyait avec satisfaction le gouvernement du pays tomber en des mains plus puissantes que celles de son prédécesseur, qui ne s'était pas trouvé en état de réprimer les pillards (1).

Le cardinal était, le 3 avril, à Verdun (2). Il envoya de cette ville à Bar, le 10, Regnart de Brixey, l'un de ses écuyers, pour aller, avec le doyen de Saint-Maxe, tenir une *journée* ou conférence, en son nom, contre *Erard du Chatelet, entre Bar et Ligny*. Regnart de Brixey sortit de Bar, le 11 avril, pour accomplir sa mission (3). Vers le milieu de ce mois, le bruit se répandit dans le pays, que plusieurs ennemis du cardinal se disposaient à surprendre ses forteresses et à s'en emparer, ce qui le porta à pourvoir à la sûreté des places qui n'étaient pas garnies de troupes. Le château de Souilly fut occupé, à cette occasion, par Liébault de Bremoncourt, écuyer, qui s'y installa, le 13 avril, avec d'autres gens d'armes, et n'en sortit que le 24 juin suivant (4).

Les villes de Vitry, Saint-Dizier, Bar, étaient alors garnies de troupes attachées au parti du Dauphin ou favorables à la cause de ce prince. Il y a beaucoup d'apparence que dans les

(1) Roussel, *Histoire de Verdun*, chapitre 39.

(2) Jean Normant, prévôt de Souilly, compte de 1418-1420. *Dépenses*. Le comptable y mentionne des lettres écrites à Verdun le 3 avril, en vertu desquelles il pourvut aux frais faits à Souilly par Thierry, boucher de Louis de Bar, que le prince y avait envoyé pour y prendre des bestiaux nécessaires à l'approvisionnement de sa maison.

(3) Colet Ricard, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420. *Dépenses*. On remarque, dans l'*Inventaire de Lorraine*, de Du Fourny, des extraits malheureusement trop concis de deux lettres écrites, l'une le 14 avril 1420, par Erard du Chatelet, gouverneur du comté de Ligny, au grand prévôt de Bar, au sujet d'un homme tué à Dammarie, et l'autre le lendemain, *aux gens du Conseil* du duc de Bar, par Ancel de Stainville, qui avait été pris dans le comté de Ligny par les troupes d'Erard du Chatelet pendant la durée d'une trève acceptée par ce dernier.

(4) Jean Normant, prévôt de Souilly. Compte de 1418-1420. *Dépenses*.

courses ou représailles auxquelles leurs garnisons se livraient sur les localités du voisinage, elles molestaient principalement celles dont les populations s'étaient montrées favorables au parti de la cour et du duc de Bourgogne. C'est ainsi du moins que l'on peut expliquer la qualification d'*ennemis*, appliquée, par le roi Charles VI, aux garnisons de Vitry, Saint-Dizier et Bar, dans une lettre du 16 avril 1420, accordée à la communauté de Sermaize, bourg de la Champagne, situé à la frontière du duché de Bar. Ses habitants, qui avaient eu à se plaindre de quelques-unes de ces irruptions, conçurent le projet de fortifier leur église pour se mettre, eux et leurs biens, à l'abri de nouvelles attaques. Ils en sollicitèrent l'autorisation du roi, à qui ils représentèrent qu'ils avaient toujours été attachés à son parti et à celui du duc de Bourgogne. Sur leur demande, le monarque les autorisa, le 16 avril, à *fossoyer, fortifier, murer et emparer leur monstier, et y faire un pont-levis et planche* (1).

Des événements, qui suivirent d'assez près l'entrée de Louis de Bar à Verdun, donnent une idée de la violence des deux partis qui se partageaient la France, et des sacrifices que la nécessité de soustraire ses Etats aux plus fâcheuses extrémités, imposa souvent au cardinal. Obligé de s'entendre avec le duc de Bourgogne, pour mettre un terme à des courses dont les deux duchés avaient également à souffrir, il résolut de s'attacher Gautier de Bauffremont, dit de Ruppes, chevalier, seigneur

(1) Titre original en parchemin dans les archives de la Mairie de Sermaize (Marne). On remarque, dans le 3e compte de Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, l'article suivant qui rappelle une recette faite le 24 juin, de 10 livres provenant d'une *composition* ou rançon imposée à la communauté de Sermaize, par le duc de Bar et l'entremise de Mansart d'Esnes, bailli de Vitry, entre les mains de qui la somme avait été versée. « 100 livres, des » habitants et communauté de Sermaize, c'est assavoir, 74 francs 4 gros en » vieilles florettes, et 25 francs 8 gros en guénars, par la main de Messire » Mansart d'Esnes, bailli de Vitry, pour une composition par eulx faicte à » Mons^r^ par le moien dudit bailly. Par parance donnée le 24e jour de juing » 1420 et montait ladite composition à 200 francs de bonne monnoie qui devoit » valoir à Mons^r^ 400 francs comme on disoit. »

de Soye et de Trichatel, qui appartenait, par sa naissance, à une famille prépondérante de Bourgogne, et à ce titre pouvait être agréable à Philippe le Bon. Afin de lui donner les moyens de venir, à volonté, conférer et travailler avec lui, il lui fit délivrer, le 22 avril, un sauf-conduit formulé à Hattonchâtel. Malgré cette précaution, le gentilhomme fut, peu de jours après, au retour de Verdun, où il venait d'accomplir une mission près du cardinal, de la part du roi et du duc de Bourgogne, assailli par Robert de Sarrebruck, seigneur de Commercy, et Robert de Baudrecourt, gouverneur de Vaucouleurs, tous deux *servants* du Dauphin, qui le firent prisonnier lui et son escorte, comme agents du duc de Bourgogne, et sans avoir égard au titre de route dont il était porteur. Toutefois, il ne resta pas longtemps entre les mains de ses agresseurs. Ceux-ci le remirent en liberté, grâce à l'intervention de Louis de Bar, qui fut néanmoins obligé de payer 1000 écus pour sa rançon, et de l'indemniser, ainsi que son escorte. Sa mise en liberté fut suivie d'un traité conclu, le 8 mai, entre Gautier de Ruppes et le duc de Bar, qui le prit à son service et lui accorda un traitement annuel de 200 livres tournois sur les revenus de la sénéchaussée de la Mothe et Bourmont (1).

Un comptable contemporain nous apprend que la mission de faire signifier, en son nom, à *plusieurs chevaliers et escuyers et autres gens d'armes ennemis* du cardinal, la défense de faire aucun tort à ce prince et au duché de Bar, fut remplie, le 10 mai, par *Beffroimont, son poursuivant* (2).

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome II, fol. 728 et 747. Jean Normant, prévôt de Souilly, compte de 1418-1420. *Dépenses*.

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420. *Dépenses*. On y lit : « 100 fr. baillez et délivrez par ledit receveur, par » l'ordonnance et commandement des gens du Conseil de mond[t] Seig[r] estans » à Bar, à Beffroimont le poursuivant de Messe Gauthier de Ruppes, pour » ses frais et despens en alant par devers plusieurs chevaliers et escuiers » et autres gens d'armes, ennemis de mond. Seig[r]; publier certaines lettres » dud. Messe Gauthier par lesquelles il leur défendoit de par mons. de Bour- » gogne quils ne meffaissent aucune chose à mond[t] Seig[r] le cardinal duc ne » à son pays. Comme il appert par brevet fait le 10e jour de may l'an 1420. »

Quelques jours après, Philippe le Bon, cédant au désir que lui avait exprimé le cardinal de déférer à quelques-uns de leurs officiers, le soin de résoudre amiablement dans une conférence les questions soulevées entre eux à l'occasion des entreprises hostiles qui s'étaient produites de part et d'autre par leurs sujets, accepta la proposition de son cousin, et pour que la conférence puisse se tenir plus sûrement, il ordonna, par des lettres signées à Troyes le 4 juin, que les courses et voies de fait cesseraient dans les deux duchés, du 24 de ce mois au 1er octobre. Il s'engagea, en même temps, à ne point permettre qu'il soit fait aucun tort aux possessions du cardinal, et à faire réparer ceux qui pourraient résulter de l'inexécution du nouvel armistice (1).

Louis de Bar, à qui Philippe le Bon venait de donner des témoignages publics de sa déférence, jouissait de l'estime et de la confiance du Dauphin. Ce prince le chargea, le 9 juin, par lettres données à Poitiers, de juger un différend qui s'était élevé au sujet de la garde des villes de Vitry et Saint-Dizier, entre Clignet de Brabant, amiral de France, et Mansart d'Esnes, bailli de Vitry, différend qui avait eu déjà et pouvait avoir encore des conséquences fâcheuses pour le bien du royaume et la défense de ces places. Dans la pensée que le cardinal pouvait plus facilement que tout autre éteindre le désaccord, le prince lui laissa le soin d'y mettre ordre par les moyens qu'il jugerait convenables d'employer dans l'intérêt des parties. Il l'invitait toutefois à se saisir des deux villes, à les garder entre ses mains jusqu'à l'extinction du démêlé et à appeler Clignet de Brabant et le bailli de Vitry devant lui, afin de s'assurer de leur soumission à son ordonnance (2). Le cardinal était alors à Bar, avec René d'Anjou, car il se fit remettre, le 9 juin, par le receveur général du duché, *deux petits moutons*

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome III, fol. 652.

(2) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome III, fol. 652. Extrait du titre scellé en cire jaune. Le sceau représente un homme debout sous un pavillon, tenant son épée nue de la main droite, et son écu moitié sur son estomac, aux armes de France, écartelé du Dauphin.

d'or (1) pour les offrir à la nouvelle messe de *M. Jean de Vroïl*, à laquelle il se proposait d'assister avec le marquis du Pont qui dut y faire la même offrande (2).

Malgré les mesures concertées entre les ducs de Bar et de Bourgogne, pour arriver à une solution légale et pacifique des questions qui divisaient leurs sujets, la situation du pays était loin de s'être améliorée. Le cardinal se vit, avant la fin de juin, dans la nécessité de travailler à expulser de son duché l'ennemi qui l'avait envahi, et de réduire la ville de Ligny alors en état de révolte ouverte contre lui. Dès le 14 juin, il signait un traité conclu avec André de Nancy, seigneur de Gombervaux, qui lui *avait promis de le servir contre ceux de la comté de Ligny, leurs servans et aidans, durant la guerre et autre part contre ses ennemis.* On voit par l'ensemble des stipulations portées au traité, qu'en se libérant avec le seigneur de Gombervaux de ce qui lui était dû pour ses anciens services, le prince s'était assuré de son concours dans la guerre qu'il était sur le point d'entreprendre contre le comte de Ligny (3). Les documents contemporains, parvenus jusqu'à nous, offrent d'ailleurs des traces d'emprunts d'argent, de levées d'hommes et d'armements faits par le duc de Bar, sur la fin de juin et au commencement de juillet. Ils donnent à penser même qu'un engagement sérieux se produisit à cette dernière époque, entre les troupes du cardinal et ses ennemis, au nombre desquels on remarque le comte de Brienne, qui s'était jeté avec un corps d'Anglais dans le Barrois où il fit de regrettables dégâts. Son irruption dut suivre de près le 24 juin, car les Anglais et les Bourguignons se trouvaient le 30 dans le duché. Le cardinal se préparait alors à leur livrer bataille. Bar avait, le 26, une garnison chargée de la garde de la place *contre le comte de*

(1) Monnaie du temps.

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420, *Dépenses.*

(3) Du Fourny, *Inv. de Lorr.*, t. II, fol. 348. Acte par lequel le cardinal engage à André de Nancy, une part de la seigneurie de Laimont et Fontenoy, pour 30 écus d'or qu'il lui devait à raison de services rendus précédemment.

Brienne et les Anglais qui l'accompagnaient. Elle se composait de deux compagnies de gens d'armes, l'une sous les ordres de Jean Raoulet (ou Raulet), et l'autre commandée par le fameux capitaine français La Hire et d'autres gens de guerre. Le 28, on y vit arriver deux hommes apportant quantité *d'ars et fléches* que le prévôt de Souilly avait reçu l'ordre d'acheter à Verdun, et qu'il envoyait à Bar (1). Le 30, pendant qu'un hérault se rendait à Pont-à-Mousson, *pour le fait de la guerre*, un chevaucheur portait à Meaux et ailleurs, aux sires de Barbasan et d'Aussemont, au sire de Conflans et à d'autres capitaines, l'invitation de venir joindre leurs armes à celles du cardinal, pour livrer bataille à l'ennemi. Un autre émissaire portait au bailli de Saint-Mihiel, qui se trouvait à Varennes ou dans les environs, l'ordre d'avancer avec ses troupes. Le 1er juillet, *Pierrefort*, poursuivant du cardinal, reçut la mission de se rendre près du duc de Lorraine, du comte de Salm, de Ferri de Chambli et de Philippe de Norroy, pour leur remettre des lettres du duc de Bar, qui, suivant toute apparence, réclamait le secours de leurs armes. Le 6, le prince se fit envoyer de Saint-Mihiel de l'argent que l'on prit sur la monnaie de cette ville. Il en fit venir aussi du soufre et du salpêtre. Deux jours après, on amena de Commercy à Bar, *quatre engins de bois.* Au nombre des autres dispositions faites alors pour la guerre, on remarque la façon d'une grande quantité *d'engins* (boulets) en la *périère* (carrière) de *Plémont*, l'achat de douze livres de *soufre pour faire poudre de bombarde, et plusieurs étoffes pour faire cinquante fusées à jeter feu,* et d'autres objets délivrés à *Husson l'artilleur,* chargé de les mettre en œuvre, la façon d'une bande de fer pour *la bombarde de Saint-Dizier,* et enfin un paiement de 2 francs, fait par l'ordre du duc aux arbal triers de Bar, pour acheter un cent de traits (2).

(1) Jean Normant, prévôt de Souilly, compte de 1418-1420. *Dépenses.*

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420. *Recettes et dépenses.* Il y avait alors en demeure à Bar douze personnes ou familles de Saint-Dizier qui vinrent, en juin, au secours du duc en lui prêtant une somme d'argent, *pour aider au fait de la guerre qu'il avait contre ceulx*

Le cardinal conclut, le 11 juillet, avec Amé du Fay, capitaine d'Etrepy, une trève de quinze jours (du 11 au 27 juillet). Celui-ci y stipula, tant en son nom qu'au nom de ses frères, Jean et Louis du Fay, et de toutes les troupes qu'il commandait tant à Etrepy qu'à Laneuville-au-Bois. Il s'obligea, par le traité, à ne faire aucun mal ni dommage au duc, ni à ses vassaux et sujets, à l'occasion de sa querelle, pendant l'armistice et à ne pas se livrer sur eux à de nouvelles hostilités, après son expiration, sans l'en avoir prévenu deux jours auparavant (1).

Ces conventions furent suivies d'une expédition faite par le cardinal contre la ville de Ligny. La nature des approvisionnements faits à Bar à la fin de juin ou au commencement de juillet, et surtout la façon de cinquante fusées incendiaires, donnent certainement à penser que l'on s'attendait à faire le siége d'une place de guerre. Monstrelet rapporte qu'en 1420 le duc de Bar entreprit de réduire la ville de Ligny, qu'il la fit investir par des forces supérieures, et qu'à la suite d'un siége de quelque durée la place se rendit. Il ajoute que le duc y nomma des gouverneurs et des officiers pour administrer le pays en son nom; mais que le comte de Saint-Paul fut remis peu de temps après en possession du comté de Ligny, en vertu d'arrangements survenus entre les parties (2).

Les excursions du comte de Brienne dans la prévôté de Bar, furent accompagnées et suivies de quelques particularités que l'histoire doit recueillir. Jean de Chardogne, chevalier, qui possédait une part dans la seigneurie du village de ce nom,

du comté de Ligny et autres. En tête de la liste, insérée dans le compte de Colet Ricart, on remarque *Raoul Le Poix,* mercier à Bar, qui fut, suivant toute apparence, la souche de la famille de ce nom qui a flori en Lorraine pendant le seizième siècle et produit deux célèbres médecins, Antoine et Nicolas Lepoix.

(1) Archives de l'ancienne chambre des comptes de Bar. Titre original en papier. On y voit encore des vestiges du sceau en cire verte qui a disparu.

(2) Monstrelet, *Chron.,* an 1420. L'auteur n'y cite pas la date précise du siége de Ligny; mais l'ordre des événements qu'il rapporte, indique qu'il s'est produit vers le milieu de l'année.

oubliant ses devoirs de vassal et entraîné peut-être par les suggestions de l'ennemi ou par le désir d'échapper à ses violences, eut l'imprudence de lui donner secours et de servir même contre son pays dans les rangs de l'armée de Pierre de Luxembourg et des Anglais. Indigné de la conduite de son vassal, qui avait perdu ainsi ses droits à la possession de son fief, le cardinal en disposa, le 8 juillet, en faveur d'André de Nancy, écuyer, seigneur de Gombervaux, l'un de ses conseillers les plus dévoués, auquel il l'engagea pour une somme de 447 écus d'or (1). Un autre fait moins criminel, mais également répréhensible, motiva la condamnation d'un particulier de Saint-Dizier, qui, au moment où une irruption se produisit, avait été trouvé à la suite du comte de Brienne, et s'était permis d'arrêter un messager de Bouconville qu'il s'efforçait d'emmener, mais que les habitants de Rozières retirèrent de ses mains. Il subit, en raison de cet acte d'agression, une amende de dix livres (2). On découvre encore d'autres traces de la guerre de Ligny, dans la vente faite à Bar, au profit du domaine ducal, de seize bœufs ou vaches, qui avaient été amenés, le 12 juillet, *de devant Liny*, et dans une charge faite, vers le même temps, par la garnison de Bar sur celle de Ligny, qui s'était avancée jusque sous les murs de la première de ces villes. L'ennemi y perdit une dizaine de gens d'armes *écossois*, qui furent amenés prisonniers à Bar, et entretenus, jusqu'au 8 septembre, dans la maison d'un particulier (3).

Une transaction passée, le 26 juillet, entre le cardinal et Guillaume de Dommartin, écuyer, nous éclaire sur les causes des nombreuses voies de fait qui vinrent accroître les tristes conséquences des guerres entreprises par le duc pour la défense de ses Etats. Ce gentilhomme réclamait depuis longtemps la restitution de pertes qu'il avait subies sous le règne d'Edouard

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome II, fol. 1085.

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, 4e compte. 1420. *Recettes*.

(3) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, 3e compte. 1419-1420. *Dépenses*.

III à Tillou, dont le château avait été pris et ruiné par les troupes de ce prince, ainsi qu'à Dommartin, à Vaul, à Sircourt, également dévastés à la même époque. Après avoir formulé sans succès plusieurs requêtes, Guillaume se décida à employer la voie des armes pour se faire rendre justice. Il parvint à s'emparer de la forteresse de Pierrefort, et força ainsi le cardinal à transiger avec lui. Par le traité, Louis de Bar reconnut lui devoir 2,600 francs d'or, à titre de réparation des torts dont il se plaignait, et pour garantie du paiement de la somme, il lui engagea les revenus des seigneuries de Graffigny, Nigeon, Vaudrecourt, Chaumont la ville et Hailcourt. Guillaume, de son côté, lui rendit la forteresse de Pierrefort (1). On trouvera plus loin un autre exemple des extrémités fâcheuses auxquelles la pénurie des ressources du trésor ducal exposait trop souvent le prince et le pays.

L'automne fut signalé par quelques événements politiques remarquables. Le plus important est la célébration du mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine, consommé à Nancy au mois d'octobre. Le cardinal fit alors un séjour à Nancy, où il s'était rendu à l'occasion *des noces* de son petit-neveu. Il s'y fit apporter de Bar, le 20 octobre, *quatre douzaines de connis* (lapins), qui avaient été pris dans une chasse faite aux environs de Culey, où les ducs de Bar possédaient une garenne. A partir de cette époque, le duc Charles II prit, en qualité de tuteur de son gendre, l'administration du duché de Bar, qu'il gouverna pendant quatre ans. René, qui jusque-là avait porté les titres de comte de Guise et marquis du Pont, y joignit celui de duc de Bar (2).

Après avoir assuré, autant qu'il était en son pouvoir, l'avenir des Etats dont il avait hérité de sa famille, et s'être affranchi du soin pénible de les défendre et de les gouverner, le cardinal se livra exclusivement à l'administration de l'évêché de Verdun,

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome VII, lay. *La Mothe et Bourmont.*

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar. Compte du 1er octobre 1422 au 24 juin 1423.

ainsi que des terres dont il s'était réservé la jouissance viagère. De Nancy, il paraît s'être rendu à Clermont où il passa une grande partie de l'automne. On découvre des traces de son séjour en cette ville, dans le transport de sa chapelle, qu'un particulier de Bar fut appelé, le 31 octobre, à conduire de Bar à Clermont, et dans un message qui se produisit, le 16 novembre, de cette dernière ville à Bar, où l'on apporta des lettres *pour savoir des nouvelles de la prinse que Jean Raulet et ses gens vouloient faire du chastel de Clermont* (1). Ces termes donnent à penser que Jean Raulet n'avait pu encore être payé des services qu'il avait rendus au cardinal pendant la campagne précédente, et que, mécontent de l'inutilité de ses demandes, il menaçait de s'emparer du château de Clermont. Cette interprétation est d'autant plus admissible que l'on fit alors sur la prévôté de Bar, où Raulet avait tenu garnison, une levée d'argent imposée par le duc pour se libérer avec ce capitaine et les troupes à sa solde (2).

Le duc de Lorraine vint sur la fin de l'année dans le duché de Bar, où il fit un séjour qui s'étendit aux mois de décembre 1420 et janvier 1421. On remarque des traces de sa présence à Bar et à Rambercourt, dans un compte du gruyer de Bar, qui fut appelé à pourvoir à une partie des frais faits par le prince dans ces deux localités (3). Il avait été précédé à Bar par Jean d'Haussonville, maréchal de Lorraine, qui y entra le 9 novembre avec Jean d'Haraucourt, bailli de Saint-Mihiel. On est fondé à croire que la nécessité de s'occuper personnellement d'affaires litigieuses résultant des guerres soutenues par le cardinal pendant les années précédentes, l'avait porté à se rendre dans le Barrois.

(1) Colet Ricart. Compte du 1er octobre au 11 novembre 1420.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) Jean Carbon, gruyer de Bar, compte du 5 novembre 1420 au 27 avril 1421. Entre autres dépenses faites par Jean Carbon, on en trouve une de *dix* sols payés aux pêcheurs de Bar, *pour avoir peschié du poisson pour porter à Rambercourt, pour nostre dit seigneur de Lorraine le vendredi* 13e *jour de décembre ledit an* 1420.

L'année 1420 fut la dernière du règne de Louis de Bar sur ce pays. Il dut se terminer aux premiers jours de novembre, ainsi qu'on le voit par les détails rapportés plus haut et par le compte de la gruerie de Bar, mentionné ci-dessus, où Jean Carbon prend le titre de gruyer *pour le duc de Bar, marquis du Pont, comte de Guise.* Dans ce registre, qui commence au 5 novembre, jour de l'arrivée de Jean d'Haussonville à Bar, on trouve la copie d'une lettre du duc Charles II, donnée à Sierck, le 28 juin 1421, qui prouve que René jouit des revenus du duché de Bar, à partir du 11 novembre 1420 (1).

(1) On doit relever ici une grave erreur dans laquelle l'auteur de l'*Histoire de Lorraine*, publiée à Nancy, en 1856, est tombé au sujet du mariage de René d'Anjou. M. Digot rapporte que ce mariage n'avait pas encore été célébré à la fin dc mai 1420; parce que le comte de Guise n'avait pu venir dans le Barrois, ct que ce fut seulement en 1420 qu'il rejoignit son grand-oncle. On a vu, par le récit des événements de 1419, que ce prince arriva à Bar sur la fin de juillet 1419, et nos archives prouvent qu'il fit depuis sa résidence au château de cette ville, où le cardinal lui avait fait approprier un logement. Ce qui a pu induire M. Digot en erreur, c'est une lettre de René et d'Isabelle, sa femme, insérée au *Recueil des anciennes ordonnances de Lorraine*, par François de Neufchâteau, du 29 octobre 1446, dans laquelle le prince *dit être venu en sa seigneurie de Bar vers* 1420, termes par lesquels il a voulu évidemment exprimer *son entrée en possession* de la propriété et des revenus du duché de Bar.

NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR LES

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE,

Par M. le docteur BAILLOT,

Lue dans plusieurs réunions.

DEUXIÈME PARTIE.

SECTION PREMIÈRE.

Des anciens établissements ouverts à l'indigence dans le département de la Meuse.

De toutes les anciennes institutions de charité fondées successivement dans la circonscription territoriale qui forme le département de la Meuse, bien peu subsistent aujourd'hui. Les unes, telles que les léproseries, ont été supprimées, comme n'ayant plus aucune raison d'être, depuis la disparition de la lèpre; les autres, ont pour la plupart, cessé d'exister, parce que, ruinées et presque complètement abandonnées, elles ne rendaient plus le moindre service. Les associations et les bureaux de charité ont, de leur côté, été dépouillés de toutes leurs ressources dans la tourmente révolutionnaire de 1789; et les fonds assignés, dans quelques communes, à l'instruction des enfants appartenant aux familles indigentes ont été, comme les ressources précédentes, saisis au

profit de l'Etat. Quant aux institutions qui ont survécu, comme un certain nombre de maisons-Dieu et d'hôtels-Dieu, elles ne l'ont dû qu'à la sagesse et à l'énergie de leurs administrateurs; et si elles ont résisté aux violentes secousses qui sont venues plusieurs fois les ébranler, ce n'est pas sans en avoir eu considérablement à souffrir.

Il serait, certes, du plus grand intérêt de connaître l'origine et l'époque de la fondation de tous ces établissements, afin de pouvoir déterminer, d'une manière aussi précise que possible, l'influence qu'ont eue, sur la marche et le développement de la bienfaisance dans le pays, les graves événements qui s'y sont passés. Malheureusement on n'aura jamais que de fortes présomptions à cet égard, parce que la plupart de ces institutions ne se sont probablement trouvées constituées que par suite de la régularité apportée dans l'emploi de leurs ressources, lesquelles étaient auparavant distribuées d'une manière arbitraire et tout à fait accidentelle; et parce que, si des actes de fondation ont été dressés pour quelques-unes, ces actes ont, en grande partie, disparu, comme tant d'autres tout aussi importants.

On ne peut néanmoins méconnaître que l'assistance n'ait été dans le Barrois, comme partout ailleurs, continuellement exercée, et que de tous temps l'on y soit venu avec plus ou moins d'efficacité au secours des malheureux. Ainsi les lépreux y étaient, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, l'objet des soins les plus empressés et les plus dévoués, et ils n'ont été relégués plus tard dans des espèces de granges, que parce que l'on croyait avoir à redouter leur contact. Les pèlerins et les voyageurs indigents y étaient recueillis par les habitants des localités où ils étaient obligés de passer la nuit, et l'on disposa des locaux pour les abriter et les héberger, pendant un jour ou deux seulement, le temps nécessaire pour leur repos et pour les mettre en état de continuer leur route, que lorsqu'ils furent devenus par trop nombreux. Quelques-uns de ces locaux, ensuite, ont été insensiblement ouverts à des malades et à des vieillards, et ont pris successivement ainsi, les noms d'*hôtellerie*, d'*aumônerie*, de *maison-Dieu*, d'*hôtel-Dieu* et d'*hôpital*. Enfin,

la plupart des abbayes et presque tous les couvents venaient, de leur côté, en aide aux malheureux et aux voyageurs indigents, leur distribuaient des vivres et des vêtements, et souvent même un peu d'argent. A la collégiale de Commercy, on assistait les étrangers et les pauvres de la localité; à l'abbaye de Dammarie, on faisait, tous les dimanches, l'aumône aux indigents de la commune, et tous les jours, aux passants : « *Debet fieri omni die dominica, et quotidie transeuntibus elemosina.....* » Le couvent de Châtillon avait ses oblats, et il en était de même pour beaucoup d'autres.

Parmi ces institutions, il en est quelques-unes dont on n'aurait pas le moindre souvenir, et qui seraient complètement inconnues, si de rares documents n'étaient venus en rappeler l'existence; telles sont : 1° les léproseries de Condé, de Fains, de Fouchères, de Saint-Jean de Froide-Entrée, près de Ligny; de Louppy-le-Château, de Popé, près de Bar, et de Revigny, dans l'arrondissement de Bar; — d'Apremont, de Commercy, de Gondrecourt, de Lérouville, de Pantheville, près de Rouvrois-sur-Meuse, de Saint-Mihiel, de Sommières, près de Saint-Aubin, de Vaucouleurs et de Void, dans l'arrondissement de Commercy; — de Champneuville, de Saint-Jean des Grands-malades, et de Saint-Privat des Petits-malades, près de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun; — de Marville, de Montfaucon, de Montmédy, et de Varinvaux, près de Dun, dans l'arrondissement de Montmédy; — 2° les hôpitaux ou maisons-Dieu d'Ancerville, de Condé, d'Etain et de Void; — et 3° les associations ou bureaux de charité d'Ambly, de Bazincourt, de Combles, de Gondrecourt, de Goussaincourt, de Pagny-la-Blanche-Côte, de Pagny-sur-Meuse, de Maxey-sur-Vaise, de Rembercourt-aux-Pots, de Stainville, de Stenay, de Vaubecourt et de Vuilleroncourt.

Il est des établissements dont on ne connaît que l'origine, comme l'hôpital d'Arrancy, fondé eu 1213, par Valéran de Montjoie; celui d'Auzécourt, fondé en 1768, par Claude-Philippe de Lamorre; celui d'Avioth, fondé en 1097, par Arnould II, comte de Chiny; celui de Bantheville, fondé en 1721, par Claude Holeau; celui de Bouconville, fondé en 1483, par Didier Man-

geot, seigneur de Mallavillers; celui de Dun, fondé en 1234, par Gobert, seigneur d'Apremont et de Dun; celui de Gondrecourt, fondé en 1525, par le duc Antoine; celui de Louppy-le-Château, fondé en 1250, par Alix, dame de Louppy; celui de Marville, hôpital du Saint-Esprit, fondé en 1413, par Vautrin Bertrand d'Arrancy et par Henry Alexandre, tous deux religieux de l'ordre du Saint-Esprit; celui de Mognéville, fondé en 1439, par Thevenin Merderesse; celui de Rembercourt-aux-Pots, fondé en 1499, par Collin Driget et Jeanne la Fumeuse, sa femme; celui de Revigny, fondé en 1334, par Jacques Massard, chanoine du chapitre Saint-Maxe de la ville de Bar; et celui de Vaucouleurs, hôpital du Saint-Esprit, fondé en 1174, par Hugo Leblanc. D'autres ne sont connus que par quelques actes relatifs à leur administration, tels que les aumôneries ou maisons-Dieu d'Amel, en 1307; d'Auzéville, en 1385; de Mussey, en 1498; de Saint-Mihiel, située près de la porte Grognot, en 1214; de Sorcy, en 1486. Il en est de même des associations ou confréries de charité, de Bonzée, en 1615; de Commercy, en 1662; de Damvillers, en 1667; de Ligny, en 1685; de Longeville, en 1685; de Milly, en 1628; de Nançois-le-Petit, en 1675; de Saint-Aubin, en 1739; de Saint-Mihiel, en 1665; de Savonnières-en-Woëvre, en 1615; de Sorcy, en 1695; de Verdun, en 1665; et de Void, en 1699.

Enfin, sur les treize hôpitaux qui existent aujourd'hui, il en est six dont l'origine est connue, ce sont : l'hôpital de Gondrecourt, fondé en 1757, par François Hurault, prieur commanditaire du prieuré de cette ville; celui de Jouy-sous-les-Côtes, fondé en 1745, par Etienne de Conty et Barbe-Louise de Vauxelle, sa femme; celui de Saint-Mihiel, fondé dans le X^e siècle, suivant Mabillon, par les Bénédictins de cette ville; celui de Stenay, fondé, en 1335, par Jean Ancel, bourgeois de Stenay; l'hôpital Saint-Hippolyte de Verdun, fondé, en 1716, par l'évêque Hippolyte de Béthune, et celui de Vaucouleurs, fondé en 1719, par Charles-François Caudebec. Quant aux sept autres, s'il n'est pas possible de préciser l'époque de leur fondation, on peut du moins constater leur ancienneté; ainsi l'hôpital de Bar daterait

des premières années du IXe siècle ou des dernières du XIe : incertitude qui n'existerait pas si, dans un acte de 1194, Eudes de Vaudémont n'avait point omis de désigner celui des deux papes Pascal qui en avait approuvé la fondation, l'un ayant été appelé à occuper le Saint-Siége, en 827, et l'autre, en 1098. L'hôpital de Commercy existait, en 1403; celui de Ligny, en 1232; celui de Marville, hôpital Saint-Bernard, en 1500; celui de Varennes, en 1300, et deux des hôpitaux de Verdun, l'un, l'hôpital Sainte-Catherine, en 1094, ou, suivant une tradition, en 550; et l'autre, l'hôpital Saint-Nicolas, en 1213.

Les renseignements suivants, quoique étrangers à l'historique des établissements de charité du département de la Meuse, viennent, en outre, affirmer le mouvement simultané de la bienfaisance dans la Lorraine et le Barrois : les hôpitaux de Longuyon et de Mercy ont été fondés, suivant Charles Buvignier, en 634, par un neveu du roi Dagobert, le duc Adalgésile, connu plus tard sous le nom de diacre Grimon. Dans la première de ces maisons se trouvaient continuellement seize pauvres à l'entretien desquels il était largement subvenu (1). L'hôpital de Metz a été reconstruit par l'évêque Adalberon; celui de Pont-à-Mousson a été fondé, en 1096, croit-on; celui de Toul, en 994, par saint Gérard, évêque de cette ville; l'aumônerie de Gerbonvaux a été fondée, en 1265; celle de Monçon, d'une date très-ancienne, est due aux libéralités d'un seigneur de la maison de Montbelliard; les deux de Nancy ont été fondées, l'une, en 1320, par le duc Henri, comte de Vaudémont, et Isabelle de Lorraine, sa femme, et l'autre, en 1385, par un nommé Varnier, qui en confia la gestion aux échevins de la ville; celle de Pont-à-Mousson a été fondée, en 1254, par le duc Ferry III; celle de Sarrebourg l'a été, en 1173, par Frédérich de Pluvaise de Bauvezin, évêque de Metz; celle de Toul, érigée près de l'abbaye Saint-

(1) .... *Tu abbas qui tunc temporis fueris pauperes XVI, quos in exenodochia posui ad pasandum et fovendum eos sicut præsens elemonia et vestimentum vel reliquæ dilectione gubernavi ita tu et successores tui faciant et cum Deo..... aliquis discesserit alius in loco ponatur ut ipse numerus semper fuit adimplitus......*

Léon, date de 1091; et celle de Vergaville, près de Dieuze, où l'on ne recevait que des fous ou possédés du démon, était également très-ancienne. Des sœurs de l'ordre de Saint-Benoît s'y consacraient à ces infortunés, et leurs succès avaient un tel retentissement, que de toutes parts on leur adressait ces malheureux; aussi le nombre en devint un jour si grand, que de 1268 à 1276, elles durent se faire autoriser par le pape Clément IV, pour faire des quêtes dans les localités voisines, afin de pouvoir remédier à l'insuffisance de leurs ressources habituelles.

LÉPROSERIES.

Avant d'exposer tout ce qu'il a été possible de découvrir sur l'existence de quelques-uns des établissements ouverts aux lépreux, il nous paraît utile, et même de quelque intérêt, de faire connaître les diverses dénominations sous lesquelles ils étaient désignés, et de rappeler ensuite, en quelques mots, les caractères de la lèpre et la situation faite à ceux qui s'en trouvaient atteints.

Ces asiles étaient indistinctement connus sous les noms de *Ladrerie*, de *Maladrerie*, de *Léproserie*, de *Mézellerie*, de *Lazaret*, de *Grange aux lépreux* et de *Borde :* anciennes dénominations données, dans quelques localités, aux bâtiments d'exploitation rurale, situés au milieu des champs. Leur emplacement était toujours en dehors et à une certaine distance des bourgs et des villes; et quant à leur origine, elle est d'autant plus ancienne, que la lèpre a été, dès la plus haute antiquité, un des fléaux les plus funestes au genre humain. Cette maladie, dans le principe, était considérée comme un affreux résultat de la colère des dieux : aussi une honteuse proscription pesait-elle sur celui qui en était atteint. Qui ne connaît, en effet, l'histoire de Job, et le motif pour lequel les Hébreux ont été chassés d'Egypte?

La lèpre prit naissance sous le soleil ardent de l'Egypte et de l'Arabie, et se répandit en Europe à l'époque où les Romains soumirent tout l'Orient, et non à la suite des Croisades, comme

l'ont avancé plusieurs historiens; la fondation d'une léproserie près de Remiremont, faite par saint Arnoux, en 627, et l'abandon *effectué* en 634, par le diacre Grimon, d'une partie de ses revenus pour subvenir à l'entretien de deux léproseries : l'une située près de Metz, et l'autre près de Verdun, viennent du reste, témoigner de son existence en Lorraine, dès le VII^{e} siècle. Toutefois, si les Croisades ne peuvent être considérées comme ayant donné naissance à cette maladie, on ne peut du moins méconnaître qu'elles n'aient été la cause du développement effrayant qu'elle a pris pendant les XII^{e} et XIII^{e} siècles, à la suite des relations établies entre l'Occident et l'Orient; aussi vit-on, de toutes parts, s'élever des maisons pour y recevoir les lépreux, et le nombre de ces asiles devint si considérable, que, pour la France seulement, il fut, en 1225, de plus de deux mille, sous le règne de Louis VIII.

Cette maladie se présentait, dans le principe, avec un cortége d'accidents des plus horribles et des plus repoussants, et en s'attaquant plus à la forme qu'à l'existence de l'individu, elle donnait, au malheureux qui en était atteint, un aspect tellement hideux, qu'il devenait un objet d'effroi et de répulsion générale : ses cheveux se décoloraient et ne tardaient pas à tomber, sa peau se durcissait et devenait raboteuse, comme l'écorce d'un arbre, son corps se couvrait d'ulcères rongeants, sanieux et fétides, et parfois ses membres putréfiés se détachaient en lambeaux dégoûtants.

Dès qu'une personne était signalée comme atteinte de la lèpre, le juge de la localité en prononçait aussitôt la séquestration dans la maladrerie la plus voisine. Un prêtre, revêtu d'un surplis et d'une étole, allait alors, au son des cloches et précédé d'une croix, la chercher processionnellement chez elle, et là, après l'avoir exhortée à souffrir patiemment, en esprit de pénitence, la plaie incurable dont Dieu l'avait frappée, il l'aspergeait d'eau bénite, et la conduisait à l'église, en chantant l'office des morts pour lui faire connaître, qu'à partir de ce moment, elle avait cessé d'exister aux yeux de la société. Placée alors devant l'autel, entre deux tréteaux, elle se mettait à genoux, entendait la

messe, recevait la sainte communion, et, à l'offrande, baisait les pieds du prêtre au lieu des mains, comme les autres fidèles. Le prêtre, après l'avoir de nouveau aspergée, l'accompagnait avec son clergé et le peuple jusqu'à sa nouvelle demeure, en chantant les litanies, et lorsqu'elle y était arrivée, lui faisait répéter ces mots : *Hæc requies mea in sæculum sæculi, hic habitabo quoniam elegi eam.* Il bénissait ensuite tous les objets renfermés dans la cellule qu'elle allait habiter, tels qu'un lit, un vase à eau, un coffret, une chaise, une lampe, une serviette, une petite table, une housse, une robe longue, un capuchon, des gants, un barillet, des cliquettes, une panetière, un couteau, une baguette et une ceinture de cuir; et, en les lui désignant les uns après les autres, lui disait : « Prenez et revêtissez, en signe d'humilité, cet habit sans lequel je vous défends désormais de quitter votre maison, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit; prenez ce barillet pour y mettre ce que l'on vous donnera pour boisson, et je vous défends expressément de vous désaltérer dans les fontaines, dans les ruisseaux et dans les puits communs, de vous y laver ou d'y laver vos draps, votre chemise, et tout ce qui aura touché votre corps; prenez ces cliquettes pour vous souvenir qu'il vous est interdit de parler à qui que ce soit, si ce n'est aux personnes attaquées du même mal que vous, et si vous ne pouvez vous en dispenser, et que vous ayez besoin de quelque chose, vous le demanderez au son de ces cliquettes, en vous tenant loin des gens et au-dessous du vent; prenez ces gants, ils vous rappelleront que vous ne pouvez rien toucher les mains nues, si ce n'est ce qui vous appartient, et ne doit passer entre les mains de personne; prenez cette panetière, pour y placer ce qui vous sera donné, et n'oubliez point de prier Dieu pour les gens de bien et pour vos bienfaiteurs. » Il lui jetait ensuite une pelletée de terre sur les pieds, l'introduisait dans sa cellule, et en fermait la porte, sur le seuil de laquelle il plantait une croix.

Il était, en outre, formellement défendu aux lépreux de paraître en public, sans avoir les pieds nus, de dépasser le porche des églises, d'entrer dans les maisons où l'on cuisait le pain, et

de stationner devant une boutique plus que le temps nécessaire pour désigner, avec sa baguette, et recevoir les objets dont ils avaient besoin.

Dans quelques localités, on brûlait les meubles et les vêtements dont ils s'étaient servis, et, quelquefois même, la maison qu'ils avaient habitée. Leurs enfants n'étaient point baptisés sur les fonts de l'église, et l'eau employée pour ce sacrement était jetée dans un endroit écarté. Enfin, lorsqu'ils tombaient dangereusement malades, un prêtre allait les administrer, et s'ils venaient à mourir, ils étaient enterrés dans l'enceinte de la maladrerie, et un service était célébré à leur intention dans l'église la plus voisine.

Toutes ces mesures étaient sans doute excessivement rigoureuses, et cependant on peut, jusqu'à un certain point, se les expliquer, par l'état peu avancé de la science et de la civilisation, à l'époque où elles ont été prises, et par l'effroi bien naturel qu'inspirait une maladie considérée alors comme héréditaire et des plus contagieuses.

L'entretien des lépreux fut, pendant plusieurs siècles, une des charges de l'Eglise, ainsi que le constatent le concile d'Orléans, tenu en 549; celui de Lyon, en 583; et surtout celui d'Aix-la-Chapelle, en 809, dans lequel est rappelée et renouvelée l'obligation imposée à tous les évêques, de considérer, comme un de leurs devoirs, de prendre respectivement soin de tous les lépreux de leur diocèse, et de leur fournir, à l'exemple de leurs prédécesseurs, la nourriture et le logement. Mais dès que le nombre de ces malheureux fut devenu plus considérable, les villes, les bourgs et les villages, durent concourir, avec l'Eglise, à la création de nouveaux asiles pour les recueillir et pourvoir à leurs besoins. Des quêtes, dès lors, furent faites pour suppléer à l'insuffisance des ressources qui leur étaient consacrées; et il y eut même dans quelques localités, des corporations de métiers obligées de contribuer à leur entretien. La transaction suivante, passée à Troyes, le 15 janvier 1428, au sujet d'une protestation des bouchers de cette ville, contre le cérémonial humiliant auquel ils étaient assujétis, pour venir acquitter leur redevance

aux lépreux, ne laisse aucun doute à cet égard, ainsi : « Iceulx » bouchiers estoient tenus, chascun an, d'aller au lieu dict des » Deux Eaux, et d'illec amenier à Troie par eux mesmes attelés » et accousplés à bastons liés ou attachiés à une grosse corde ou » cable, attachié ou lié à ung charriot de quatre roues ferriées, » et sur iceluy charriot sans chevaulx ny aulcun autre ayde que » d'eux mesmes amenier au dict Troie, le chapelain de la dicte » maladrerie, revestu de surplis et d'étole, tenant en ses mains » la croix; et que le dict charriot arrivei comme dict est, les » dicts bouchiers sont tenuz de mectre et de chargier sur iceluy » charriot, vingt cinq pourceaux gras et non suranés, bons et » suffisans à faire lard, vuideis et appareilleis, garnis de leur » sain, sang et menushats, et iceulx charriot et pourceaux en- » semble, le dict chapelain ainsy revestu et garny de la croix » comme dessus est dict estoient assis devant sur le dict charriot, » et chascun d'eulx ayant sur la teste ung chapelet de verdure, » et les menestriers cornuant devant eulx dès leurs estaulx où » l'on vend les chairs de la dicte boucherie, jusqu'au lieu des » Deux Eaux, et illec payer et delivrer au dict maistre gouver- » neur de la dicte maladrerie, les dicts vingt cinq pourceaux » ensemble le dict charriot pour et au proufict de la dicte mala- » drerie... » Redevance qui, par suite des observations de la corporation des bouchers, fut convertie, « en une plus gracieuse » et plus proufictable à la dicte maladrerie, que pour au lieu et » en comutation des dicts charriots et pourceaux, et du dict me- » naige et charroy, les dicts bouchiers et leurs successeurs, » bouchiers de la boucherie de Troie, seront tenuz directement » et tousiours et perpetuellement payer, laisser et delivrer, chas- » cun an, au maistre gouverneur de la dicte maladrerie des » Deux Eaux, s'y aulcun y en a, sinon au clerc et procureur de » la dicte ville, pour et au proufict de la dicte maladrerie, la » somme et quantité de douze marcs d'argent ou deux tasses » d'argent fin, signelées au poinçon de Paris, chascune d'ung » marc d'argent, recouvrées d'or et martelées de la plus belle » forme qui aura cours au temps du dict payement. »

D'après une croyance générale, qui prit probablement nais-

sance au retour des Croisades, à cause du grand nombre de croisés devenus lépreux pendant leur séjour en Palestine, tous les individus atteints de la lèpre étaient censés participer aux éminentes vertus de leur patron, le pauvre Lazare guéri par Jésus-Christ, et, à ce titre, devenus un objet de vénération pour tous les fidèles. De simples particuliers, des prêtres et des princes se faisaient un devoir de soigner ces malheureux, et de leur rendre les plus dégoûtants services; un roi de France, le roi Robert, allait même jusqu'à leur laver et leur baiser les pieds, dans l'espoir de se mettre en odeur de sainteté; mais comme ce dévouement ne s'appuyait sur aucun sentiment d'humanité, il n'a point tardé à disparaître avec l'erreur qui lui avait donné naissance.

Les lépreux n'ont plus inspiré, dans la suite, qu'une profonde pitié, et, à un certain moment, que la plus grande aversion. Une honteuse proscription est venue de nouveau les frapper, et ils se sont vus poursuivis, injuriés, et parfois même maltraités par des populations aussi vindicatives que cruelles dans leur ignorance et leur aveuglement. Et comme il n'y avait point de violences que l'on ne se crut en droit de leur faire subir, il est arrivé que, malgré la défense expresse de l'Eglise, énoncée dans son concile tenu à Auch en 1300, de se livrer à de mauvais traitements envers les lépreux, plusieurs de ces malheureux furent, en 1396, condamnés et livrés aux flammes, dans la ville de Metz, pour en avoir, soi-disant, empoisonné les puits, dans le but de communiquer leur maladie aux habitants. Horribles représailles d'une accusation aussi absurde!

La lèpre, enfin, après avoir été pendant plusieurs siècles une maladie des plus redoutables, a fini par perdre insensiblement de sa gravité, et par ne plus se produire que d'une manière de plus en plus isolée. Aussi, à la fin du XV^e siècle et surtout au commencement du siècle suivant, un grand nombre de maladreries furent supprimées. Ces maisons furent ensuite placées sous la haute juridiction et sous la dépendance du grand-aumônier de France; et, quoique n'ayant plus aucune destination, elles restèrent, pour la plupart, entre les mains des religieux qui se

trouvaient chargés de leur gestion jusqu'au jour où Louis XIV en disposa en faveur des religieux de l'ordre de Saint-Lazare, pour leur témoigner sa gratitude d'avoir été les premiers à se consacrer exclusivement au service des lépreux, et d'avoir apporté, dans cette mission, autant d'humanité et de dévouement qu'ils avaient déployé de valeur dans les guerres entreprises pour conquérir les lieux vénérés de toute la chrétienté.

Quant aux lépreux, devenus de jour en jour plus rares, ils ont été recueillis dans les hôpitaux où l'on ne redoutait plus, comme dans le principe, le caractère contagieux attribué à tort à leur maladie; et, s'il en était encore signalé quelques-uns en Provence, dans les premières années du XIXe siècle, la lèpre n'est plus heureusement aujourd'hui qu'un souvenir pour toute la France, grâce aux progrès de l'hygiène.

Condé. — Entre Génicourt et Condé, se trouvait anciennement une maison où les lépreux étaient recueillis. Elle avait une chapelle dédiée à saint Jacques, et était indistinctement désignée sous les noms de *chapelle* et d'*ermitage Saint-Jacques,* de *maladrerie* et de *maison des malades*. Aucune trace de son existence ne se révèle dans le pays; la tradition elle-même est muette à son sujet, et sans quelques documents, trouvés dans les archives du département de la Meuse, il n'en resterait pas le moindre souvenir.

Comme tous les établissements destinés à venir au secours des malheureux, cette maison relevait de la juridiction des évêques de Toul, et était administrée par deux religieux : l'un chargé de prendre soin des malades, l'autre de célébrer les cérémonies du culte.

Cette intervention de deux personnes dans une gestion où une seule aurait probablement suffi, paraît avoir donné lieu plusieurs fois à des conflits on ne peut plus regrettables. Ces religieux, en effet, ne se sont pas toujours distingués par un accord parfait, et, chose triste à rappeler, c'est que leurs différends avaient généralement pour cause leurs prétentions à vouloir s'attribuer, aux dépens l'un de l'autre, la plus forte partie des revenus de

cette maison. Ainsi maître Jean, dit Saison, le maître des malades, ne pouvant plus, un jour, subvenir à sa charge avec le peu de ressources laissées à sa disposition, se plaignit à l'évêque de Toul des exactions de messire Derive, le curé des malades; et celui-ci reçut une verte admonestation de ce prélat, avec l'ordre d'avoir à se contenter, tant pour son entretien que pour celui du service religieux, du revenu des grosses et menues dîmes perçues sur le village d'Hargeville, du produit d'une terre située entre Condé et la Morte-Eau, et du droit de faire moudre dans le moulin des malades tout le grain qui pouvait lui être nécessaire.

Comme tous les établissements de charité du Barrois, cette maison fut placée entre les mains des religieux de Saint-Antoine de la ville de Bar, par suite de la mesure prise, en 1385, par le duc Robert, et, plus tard, convertie en bénéfice ecclésiastique à leur profit. Elle eut pour maîtres gouverneurs, à partir de ce changement, Jean Horaut, en .....; Jean de Coincourt, chanoine de l'église collégiale Saint-Georges de Nancy, en 1458; Pierre Didier, religieux de Saint-Antoine, en 1490; Godefroy Génot, clerc du diocèse de Toul, en 1514; Pierre Radouan, clerc du même diocèse, en 1529; Didier Radouan, en 1570; Jean de Rembervillers, chanoine de l'église collégiale de Saint-Maxe de la ville de Bar, en 1572; Claude Lallement, religieux de la commanderie de Saint-Antoine de la ville de Bar, en 1595; et Nicolas Thierry, administrateur de l'hôpital de Briey, en 1630. Ce dernier la fit fermer, en loua les immeubles, et, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, s'en attribua la totalité des revenus, sans se préoccuper, le moins du monde, d'en consacrer une partie à des œuvres de charité. Un des actes de sa gestion, est un bail en vertu duquel il affermait au mayeur d'Hargeville, maître Simon, six fauchées du pré Saint-Jacques avec cent verges de terre, pour le prix de soixante-dix francs barrois, et la portion des dîmes d'Hargeville afférente à son bénéfice, moyennant la somme de cent quarante francs, une livre de cire et deux chapons.

Quelques années plus tard, les chevaliers de Saint-Lazare,

ayant voulu s'emparer de cette maison, conformémeut à l'édit du mois de décembre 1672, se sont vus déboutés de leurs prétentions par la chambre de la grande réformation des hôpitaux du royaume. Les religieux de Saint-Antoine, vivement préoccupés alors d'avoir été sur le point d'être dépouillés de cet établissement, et craignant de se voir, un jour ou l'autre, de nouveau inquiétés à ce sujet, résolurent aussitôt d'en aliéner les immeubles; ils en vendirent ainsi, dans le courant de l'année 1677, pour la somme de dix-huit mille cent onze francs dix gros barrois, savoir : vingt-cinq jours soixante-neuf verges un quart de vigne, deux cent trente-trois verges de chènevière et deux cent cinquante verges de terre. Quelques années plus tard, ils transportèrent dans leur église tous les ornements et les vases sacrés de la chapelle, après y avoir été autorisés, le 3 juillet 1686, par l'évèque de Toul, Mgr de Billy, sous la réserve, toutefois, d'en acquitter les fondations religieuses. Quant aux bâtiments, ils ne procédèrent à leur vente que lorsqu'ils furent sur le point de s'écrouler.

Outre les six fauchées du pré Saint-Jacques et le moulin des Malades, cette maison possédait-elle d'autres immeubles que ceux dont l'aliénation vient d'être rapportée? Il y a lieu de le croire, en présence d'un inventaire dressé, le 3 novembre 1664, par les religieux de Saint-Antoine, et dans lequel se trouvaient portés, comme leur appartenant, quarante-cinq jours de terre, soixante fauchées de pré et seize jours de vigne, sur le finage de Condé. Ces immeubles, en effet, devaient, selon toute probabilité, faire partie des ressources de cette léproserie, près de laquelle ils étaient situés; et si les religieux de la commanderie de Bar les considéraient comme leurs propriétés, ce ne pouvait être que depuis le moment où la gestion leur en avait été confiée.

Popé. — La léproserie de *Popé*, *Popey*, *Poppei* ou *Pouppey*, aujourd'hui très-belle ferme, située à deux kilomètres de la ville de Bar, près de la route de Longeville, a été établie, suivant toute apparence, dans un bâtiment destiné, pendant l'époque

gallo-romaine, à recevoir des voyageurs. Son emplacement sur la voie de *Caturices* à *Nasium*, les traces d'antiques substructions et quelques monnaies romaines découvertes en cet endroit, son nom même, qui semble n'être qu'un dérivé de *Popina* (cabaret, hôtellerie), ne permettent guère d'avoir le moindre doute à cet égard. Et cependant, si l'on tient compte des usages et des coutumes anciennement en vigueur dans le pays, alors que l'individu n'était généralement désigné que sous son nom de baptême, auquel on ajoutait quelquefois, comme une marque distinctive, une épithète relative soit au lieu de sa naissance, soit à sa profession, soit à un des signes de sa physionomie, ou à un des caractères de sa constitution, etc., etc., on pourrait peut-être se croire autorisé à en attribuer la fondation, à cause de la similitude du nom, à un nommé Poppei, l'un des ancêtres d'une famille qui existait encore à Longeville en 1605. Néanmoins, il paraît plus rationnel d'admettre la première hypothèse, et de ne voir, dans le nom de Poppei, qu'un sobriquet donné à un lépreux sorti de Popé, qui sera devenu, dans la suite, un nom patronymique et de famille.

Cette maison, ouverte aux lépreux *de la Nation de Bar* seulement, renfermait une chapelle dédiée à sainte Madeleine, et était administrée par des religieux, l'un ayant le titre de maître gouverneur, et les autres celui de frères.

Le 28 novembre 1434, René d'Anjou la donna, en toute propriété, au chapitre de Saint-Maxe de la ville de Bar, avec tout ce qui en dépendait : « terres, prés, cens, rentes, blé, vin, grosses » et menues dîmes, amendes, rapports de bois, fruits, moulins, » poissons, chanvre, cire, chapons, oisons et granges dans les » communes de Bar, Contrisson, Fains, Génicourt, Longeville, » Marbot, Mussey, Neuville-sur-Orne, Resson, Rosières, Savon- » nières-devant-Bar et Vassincourt, » ainsi que les bois de Seraincourt et de Grimonbois, à la condition de continuer à y prendre soin des lépreux, d'en acquitter les fondations religieuses et d'entretenir, dans l'église du chapitre, quatre enfants de chœur auxquels on devait enseigner la musique. René II, et le duc Antoine, son fils, ont plus tard confirmé cette donation,

le premier, le 24 mars 1490, et le second, le 14 septembre 1525; ils ont, de plus, affranchi les immeubles de tous droits et de toutes impositions.

L'édit du mois de décembre 1672, en enlevant aux corporations religieuses tous les établissements où l'hospitalité n'était plus ou à peine exercée, jeta les chanoines de Saint-Maxe dans une grande perplexité. Il n'y eut, en conséquence, aucune démarche qu'ils ne firent pour conjurer les effets de cette mesure, avant même que l'on eût songé à leur en appliquer les dispositions, tant ils redoutaient de se voir dépossédés de cette importante source de revenus. Et lorsque, quelques années plus tard, ils furent mis en demeure d'y renoncer, au profit des chevaliers de Saint-Lazare, on les vit alors renouveler leurs démarches et recourir à de hauts et puissants personnages pour se faire appuyer dans leurs réclamations; aussi, grâce à cette intervention, leurs droits furent provisoirement respectés. Ce ne fut qu'à la suite de la modification apportée, le 15 mars 1693, à l'édit de 1672, que toutes leurs inquiétudes se dissipèrent, parce qu'ils se trouvaient en mesure de prouver que les portes de Popé étaient restées continuellement ouvertes aux lépreux, et qu'ils y avaient ainsi toujours exercé l'hospitalité.

Tranquilles dès lors sur la possession de cette maladrerie, et n'ayant plus qu'à de rares intervalles, à y recueillir quelques malades, ils la convertirent insensiblement, dans la suite, en une métairie, et s'engagèrent à payer, chaque année, une somme de cent livres à l'hôpital de Bar, pour l'indemniser de la présence de quelques lépreux qui pourraient lui être envoyés.

Cette ferme, enfin, fut comprise, à l'époque de la Révolution de 1789, dans les biens du chapitre de Saint-Maxe, et vendue comme tel au profit de l'Etat, le 1er février 1791, moyennant la somme de trente-neuf mille livres, cours du royaume, à un sieur Champion, maître de poste et juge de paix à Bar.

Les quatre titres suivants, relatifs à l'administration de cette maladrerie, nous ont paru assez intéressants, par leur ancienneté, pour être rapportés :

« 1228. Richard, homme d'armes, vend aux frères de la mai-

» son des lépreux de Popey la 3e partye des grosses dismes et la
» moictié des mesnues dismes qu'il possède à Mussy. »

« 1263. Pierre Varins Farny donne en aulmosne aux maître, » frères de Poppey, ung demi muid de blei qu'il tient en la ferme » de Mussy. »

« 1282. La veuve Nilet tesancier de Ligny et ses enfants ont » vendu aux frères et maistre de Poppey vingt-quatre septiers » moitange qu'ils prélevoient sur les dismes de Mussy, moyen- » nant la somme de vingt-trois livres dix sols. »

« 1283. Par devant Thiébaut, cuens de Bar, et Jean de Neuf- » uille, garde du scel de Bar, Hue de Panthières et Isabel, sa » femme, fille d'Aubry de Nançois, ont vendu aux frères et » maistre de Pouppey douze sextiers de blei moitange qui per- » cevoient sur la disme de Mussy, pour onze livres tournois, » avec l'agresment de mademoiselle Ameline, fille de monsei- » gneur Gillon, et affectent tous leurs biens présent et advenir » pour garantie de cette somme. »

Saint-Jean de Froide-Entrée. — A neuf cents mètres environ de la ville de Ligny, se trouvait, à droite de la route qui conduit à Velaines, une maison avec chapelle, jardin et cimetière, désignée indistinctement sous les noms de *Léproserie*, *Maladrerie*, *Maison des ermites*, *Ermitage*, *Maison des malades*, *Chapelle des malades* et *Chapelle de Saint-Jean de Froide-Entrée.* Ces différentes dénominations, à l'exception de la dernière dont on ne peut que soupçonner l'origine, provenaient de ce que cette maison avait successivement servi d'asile à des lépreux, à des pestiférés et à des ermites.

Dom Calmet et Maillet, en avançant que Jean de Bourgogne, tuteur de Philippe, comte de Ligny, fils de Valéran III de Luxembourg et de Bonne de Bar, l'avait convertie, en 1419, en un bénéfice ecclésiastique au profit de la collégiale de Ligny, ont commis une grave erreur : car les seigneurs du comté en ont continuellement disposé comme d'une de leurs propriétés. Ainsi, François de Luxembourg la greva, le 12 septembre 1585, d'une rente de douze cents livres pour concourir à l'entretien du collége de Ligny, et Marie de Luxemboug autorisa, en 1700, un

sieur Michel Gaillard à l'habiter, en qualité d'ermite : « Nous » Marie-Madeleine-Charlotte-Claire Bonne de Clermont de » Luxembourg et d'Aigremont, comtesse de Ligny, etc., etc., à » tous ceux qui ces lettres verront salut. Savoir faisons que nous » ayant été remonstré de la part de Michel Gaillard, nostre suject » naturel habitant de Dompremy, diocèse de Toul, que estant » vieux et ne pouvant plus travailler il souhaiste depuis long- » temps quitter le monde pour vacquer uniquement aux affaires » de son salut. C'est pourquoi il nous a humblement supplié de » lui donner l'hermitage de la chapelle Sainct Jean de Froide » Entrée pour y finir ses jours au service de Dieu. A quoy mes- » mement vue l'attestation de vie et de mœurs et religion du » dict Gaillard, signée du sieur Gallet, curez du dict Dompremy, » et des officiers du dict lieu, pour seconder les bons et pieux » desseins du dict Michel Gaillard, lui avons donnez et par ces » présentes lui donnons le dict hermitage. Prière à Monseigneur » l'évesque de Toul ou son grand vicaire de permettre au dict » Gaillard de porter l'habit d'hermite tel que Sa Grandeur le » trouvera à propos et toutes autres choses qu'Elle jugera lui » estre nécessaire. En foy de quoy nous avons signei ces pré- » sentes, y faict apposer le scel de nos armes et faict contresi- » gner par l'un de nos secrétaires ordinaires. Donnei à Paris en » nostre hostel, le 20 mars 1700. »

Lors de la peste de 1630 à 1637, tous les malades de la ville de Ligny qui ne pouvaient, faute de place, être admis à la maison-Dieu, furent dirigés sur cette maison, et le nombre en fut si grand que l'on dut élever des constructions en bois pour pouvoir les loger. Ces malheureux étaient là, couchés sur de la paille répandue à terre, et entassés en quelque sorte les uns sur les autres. Presque tous succombèrent, et, avec eux, plusieurs des personnes qui s'étaient empressées de venir leur prodiguer des soins. Dans une visite des lieux, faite le 24 décembre 1682, par le maire de Ligny, on y découvrit de tristes et nombreux vestiges de cette époque calamiteuse (1).

(1) Voir *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, tome II, page 84.

L'Etat, après s'être emparé de cette maison, à l'époque de la Révolution de 1789, la fit vendre avec tous ses immeubles, parmi lesquels se trouvait un bois de trente arpents et demi, sur le finage de Nant-le-Grand, dont l'aliénation eut lieu seulement le 10 juillet 1822. Quant à la cloche qui y avait été placée, en 1704, et qui avait eu pour parrains Michel Gaillard et Claude Lazare, les deux derniers ermites; on n'a jamais su ce qu'elle était devenue. La maison et la chapelle furent ensuite démolies; et la charrue passe aujourd'hui sur leur emplacement, sans que rien ne rappelle un lieu où tant de larmes ont été répandues. Toutefois, la dénomination de *contrée des Malades*, donnée aux terres, au milieu desquelles cette léproserie était située, est de nature à en perpétuer le souvenir parmi les habitants du pays.

De ses bienfaiteurs, on ne connaît plus que Colet Bucielaume de Fontenois, par la donation qu'il lui fit, en juin 1236, de tous ses immeubles, en terres et en prés, situés sur les finages de Givrauval et de Ligny, moyennant une rente viagère de vingt sols; et messire Vincent de Domremy, par un legs, fait en 1319, d'une somme de quarante sols, de son mobilier, de douze brebis, d'un bœuf et de deux pièces de terre, à charge de fournir, chaque année, cinq jours avant la Toussaint, deux livres de cire pour le service de la chapelle « *item* as malades deiz sols; *item* as hermites deiz sols, por des messes por mi et por mes ancessours. »

Voici le texte de la donation de juin 1236 :

« Ego Henricus comes Barri notum facio universis quod Colletus » Bucielaumus de Fontenoy recognescit in mea presentia se assenseuisse fratribus domus leprosorum de Liniæ in perpetuum quidquid » habet in territoria de Linia et Givrauval tam in terris quam in » pratis pro vigenti soldos fortem reddendis singulis annis in festo » Sancti Joanni Baptisti dicto Colleto et ipsius debebant qui hæredibus aut ipsorum mandato apud Linieum, et si dicto die solventur » illos viginti soldos in crassino die illius debebunt quinque soldos » pro emenda. Nec aloquities solvent dicti fratres reclamationem pro » hisdem supra dictis. In ejus rei testimonium ad petitionem partis » utriusque presentes litteras sigelli mei feri munimen roborati. Ac-

» tum anno gratiæ millesimo ducentesimo tricesimo sexto mensis » junii. »

Apremont. — L'existence d'une léproserie dans cette localité est révélée par une transaction du XIII[e] siècle, approuvée par Gobert, sire d'Apremont, au sujet d'un pré situé au-dessous de Bélierte, et loué par l'abbé de Saint-Mihiel aux frères de la maison des lépreux d'Apremont, moyennant une redevance de deux sous.

Commercy. — Simon de Broyes, seigneur de la principauté de Commercy, n'eut pas plus tôt fondé la collégiale de cette ville, que Pierre de Brixey, évêque et comte de Toul, donna au doyen de ce chapitre la direction spirituelle des lépreux de Commercy et des personnes attachées à leur service : «...... *Decernimus etiam ut ecclesiæ præfatæ decanus quantum ad spiritualia pertinet leprosorum et familiarum suorum curam gerat nec sine ejus et fratrum suorum assensu in capella jam dictorum leprosorum capellanum instituere liceat...* 1186.»

Gondrecourt. — A un kilomètre de cette ville, existait une maison avec une chapelle placée sous l'invocation de la Vierge Marie. Elle était indistinctement connue sous les noms de *Maladrerie*, de *Ladrerie* , de *Chapelle des lépreux*, de *Chapelle des malades* et de *Chapelle Notre-Dame* , et servait d'asile aux lépreux de Gondrecourt et des environs. Administrée, à l'origine, par un des membres d'une petite communauté de religieux de l'ordre du Saint-Esprit, elle relevait de l'autorité des ducs de Lorraine et de la juridiction des évêques de Toul.

Dès qu'elle n'eut plus de raison d'être, par suite de la disparition de la lèpre, elle fut convertie en une aumônerie où de pauvres voyageurs trouvaient un abri et la nourriture nécessaire pendant les deux ou trois jours qu'il leur était permis d'y séjourner.

Quant à ses ressources, elles devaient être dans le principe assez importantes, puisque, malgré les dilapidations dont elles

avaient été l'objet, elles étaient encore de cinq cents livres de Lorraine, provenant de la location des seuls immeubles qui lui restaient, au moment où les habitants se plaignirent au duc de Lorraine qu'aucun secours n'était distribué aux indigents. Le duc René, chargea, en 1500, un sieur de Gondrecourt, procureur du baillage du Bassigny, de surveiller la gestion de ces biens, de disposer une des salles de la maison pour recueillir les vieillards et les infirmes de la prévôté, auxquels pain et pitance devaient être donnés. Quatre lits y furent aussitôt établis; mais à raison de leur insuffisance, il fut décidé qu'ils ne seraient occupés par les mêmes individus que pendant quarante jours, afin d'en faire profiter un plus grand nombre de malheureux.

Cette prescription a sans doute été religieusement observée pendant un certain temps, mais il vint un jour où elle fut complètement méconnue, et où ses chapelains, devenus de nouveau sourds aux cris de la misère, ne se préoccupèrent plus que de leur propre intérêt. C'est ainsi qu'en 1696, lorsque cette aumônerie fut convertie en bénéfice ecclésiastique, elle se trouvait en quelque sorte ruinée, et n'avait plus pour ressources qu'un revenu de cent cinquante livres, provenant de la location de ses immeubles : revenu que le titulaire se faisait adresser, chaque année, au lieu de la résidence.

Comme bénéfice ecclésiastique, elle fut d'abord donnée à un sieur Hyacinthe, chevalier, chanoine des églises de Meaux et de Toul; ensuite au chapitre de Bourmont, et, en dernier lieu, au couvent des dames de Poussey, près de Mirecourt.

Les deux attestations suivantes indiquent qu'elle existait encore en 1745.

« Je soussigné, prestre secrétaire de l'évêché de Toul, certifie qu'il y a eu, le 19 juillet 1745, institutions pour la » chapelle Nostre Dame des Malades de Gondrecourt. Toul, le » 28 mars 1773. GUILLAUMÉ. »

« Je soussigné, chanoine de l'église cathédrale de Toul, provinciaire général et receveur des dons gratuits du diocèse, » certifie qu'il y a eu dans l'église paroissiale de Gondrecourt de » ce diocèse, une chapelle érigée anciennement en titre de béné-

» fice, sous le titre des *Lépreux*, dite *des Malades*. En foy de » quoy j'ai signé les présentes et y ai apposé le scel du bureau » ecclésiastique de ce diocèse. Toul, le 28 mai 1773. GUIL- » LAUMÉ. »

Saint-Mihiel. — Au bas d'Aroncote, près du pont construit sur la Meuse, se trouvait une léproserie avec une chapelle placée sous l'invocation de Dieu, de la Vierge Marie, de sainte Madeleine et de sainte Agathe.

Les habitants de Saint-Mihiel, devenus propriétaires de cette maladrerie, par suite de la cession que le duc Robert leur en avait faite, en 1380, sous la réserve de continuer à y recevoir les lépreux, d'y faire célébrer le service divin, et de consacrer une partie de ses revenus aux dépenses que nécessitait la fermeture de la ville, ont eu à se défendre un jour, contre les Bénédictins de cette localité, pour avoir poursuivi, sans leur autorisation, un de leurs fermiers, qui, de sa propre autorité, s'était permis de faire l'échange d'un des immeubles de la maladrerie dont il avait également l'exploitation. Une telle poursuite ne donne-t-elle pas lieu de penser que cette maison était sous la surveillance de ces religieux, et que les habitants ne pouvaient y prendre aucune mesure conservatrice sans les avoir préalablement consultés ?

Sommières. — A une certaine distance de Saint-Aubin, dans la direction de Void, près de l'antique voie romaine de *Nasium* à *Treveri*, se trouvait, à une époque très-reculée, un village, suivant Dom Calmet, ou seulement un établissement d'une certaine importance, désigné sous le nom de *Sommaire*, à raison de sa situation près de la source de la rivière d'Aire, et, plus tard, par corruption, sous celui de Sommières; mais comme on ne connaît, jusqu'à présent, aucun document de nature à faire cesser toute incertitude à ce sujet, il ne sera question que de la *grange aux lépreux* qui, pendant plusieurs siècles, a existé dans cet endroit.

Cette léproserie était un des plus anciens établissements ouverts

aux lépreux dans le pays. Elle avait une chapelle placée sous l'invocation de la sainte Vierge, et était administrée par des religieux. Plusieurs femmes y étaient préposées aux menus détails de l'intérieur, et donnaient, en outre, leurs soins aux malades. Simon de Broyes, seigneur de la principauté de Commercy, la fit entrer, en 1186, avec les églises de Saint-Aubin et de Chonville, dans la dotation de la collégiale qu'il fondait à Commercy, et Pierre de Brixey, évêque et comte de Toul, en approuvant cette fondation, a sanctionné de plus le changement apporté à son ancienne destination : «..... Nous leur confions, en outre, » dit-il, en parlant des chanoines de la collégiale, la *grange* » *aux lépreux* près Saint-Aubin, avec ses appendices, d'après » l'avis du seigneur de Commercy et du consentement de ceux » qui la tiennent de lui. Elle ne doit plus servir aux lépreux. » Nous confions au dit doyen le soin spirituel des lépreux ha- » bitant cette grange, et sous peine d'anathème, nous défen- » dons que d'autres y soient admis à l'avenir. »

A partir de cette époque, une seule chambre y fut réservée pour abriter et secourir les voyageurs malades ou indigents. Un chapelain devait y subvenir à leurs besoins pendant tout le temps nécessaire à leur repos ou à leur rétablissement, et était, en outre, chargé d'y célébrer l'office divin, tous les dimanches et jours fériés; d'y acquitter les fondations religieuses, et d'y distribuer, après la messe, les jours des cinq grandes fêtes de l'année, un morceau de pain et une petite pièce d'argent à ceux des pauvres de Saint-Aubin qui y avaient assisté.

Ces diverses obligations ont d'abord été scrupuleusement observées; mais, comme dans beaucoup d'autres établissements, elles ont fini par devenir une lettre morte, à l'exception des cinq messes de fondation que le curé de Saint-Aubin avait été chargé d'y célébrer, après le départ du dernier chapelain, et pour lesquelles une allocation annuelle de dix livres tournois lui était faite par la collégiale de Commercy, pour l'indemniser de ses démarches et de l'obligation où il était de se munir chaque fois des ornements et des vases sacrés de son église.

Non contents d'avoir transformé cet asile en bâtiments d'ex-

ploitation, et d'avoir cessé d'y distribuer la plus petite aumône, ces chanoines en ont ensuite dépouillé la chapelle de tous ses accessoires; et, comme ils ne prenaient plus aucun souci de veiller à son entretien, il vint un jour où elle tomba dans un tel état de dégradation, qu'en présence du danger auquel les fidèles s'y trouvaient exposés, l'autorité ecclésiastique crut de son devoir de la faire fermer, et d'autoriser le curé de Saint-Aubin à en acquitter les fondations dans l'église de sa commune.

Cette maison ainsi abandonnée fut, dans la suite, comprise dans la dotation des chevaliers de Saint-Lazare. Elle en fut distraite en 1693, sur les instantes réclamations du prince de Lillebonne, et donnée par Louis XIV, le 20 mars de l'année suivante, à titre de bénéfice ecclésiastique, à un chanoine des cathédrales de Toul et de Meaux, le sieur Hyacinthe, chevalier (*Voir l'Appendice*, nº 1), lequel ne se préoccupa que d'une seule chose: en tirer le parti le plus avantageux, et s'en appliquer toutes les ressources, comme si elles n'avaient jamais dû avoir une autre destination.

Quelques années plus tard, l'hôpital de Commercy se trouvant dans l'impossibilité de satisfaire à ses charges les plus habituelles, par suite des énormes sacrifices qu'il s'était imposés pour venir au secours des habitants pendant les disettes des années 1704, 1708 et 1709, exposa à l'autorité municipale l'état d'extrême détresse dans lequel il se trouvait, et la supplia de vouloir bien se joindre à lui pour prier le prince de Vaudémont de lui abandonner cette maladrerie, le seul établissement « parmi les » bénéfices simples de la terre de Commercy » qui pût, par l'importance de son revenu, l'indemniser de ses sacrifices, et le mettre à même de pouvoir répondre à ses besoins devenus de jour en jour plus nombreux et plus grands; autrement, ajoutait-il, il serait dans la dure nécessité de fermer ses portes, et de renoncer ainsi à rester un asile où tant de malheureux venaient trouver un soulagement à leurs souffrances.

Le prince de Vaudémont accueillit favorablement cette demande, et la transmit aussitôt au duc Léopold, lequel, de son côté, la trouvant on ne peut plus équitable et des mieux fondées,

désigna, le 5 juin 1712, le sieur de Réhée, comte de Sampigny et seigneur d'Issoncourt, pour s'entendre avec l'évêque de Toul, sur les suites à lui donner (*Voir* n° 2). Mais le sieur de Réhée n'ayant pu remplir cette mission, se fit remplacer par le sieur Fontaine, curé de Vignot.

Des différentes enquêtes ouvertes contradictoirement entre les parties intéressées, tant à l'hôpital de Commercy qu'à Saint-Aubin, et à Sommières, il est résulté qu'il y avait lieu de supprimer cette ancienne maladrerie, et de l'abandonner, en toute propriété avec ses immeubles et ses revenus, à l'hôpital de Commercy. Cette mesure, toutefois, ne put être mise à exécution qu'après avoir amené le titulaire à renoncer à des droits qui lui avaient été régulièrement conférés, et s'être engagé à lui payer une rente viagère de six cent cinquante livres, somme à peu près équivalente au revenu qu'il retirait de ce bénéfice.

Cette maladrerie fut dès lors supprimée, et ses biens incorporés à l'hôpital de Commercy, à charge d'en acquitter les cinq messes de fondation, de loger, nourrir et entretenir tous les pauvres de la principauté, conformément aux décisions prises, le 31 juillet 1713, par l'évêque de Toul (*Voir* n° 3), et le 5 janvier de l'année suivante, par le prince de Vaudémont (*Voir* n° 4).

L'état dans lequel se trouvait cette maison, lorsqu'on est venu en prendre possession, était des plus tristes et des plus navrants; réduite à l'état de masure, elle ne servait plus de retraite qu'à des vagabonds et à des malfaiteurs; ses murs étaient lézardés en plusieurs endroits, et sur le point de s'écrouler; sa chapelle était complètement dévastée, et portait partout les stigmates de la plus ignoble profanation.

En présence d'une telle dégradation, un seul parti était à prendre; démolir cette maison et en vendre les matériaux; ce qui eut lieu, du reste, dès que l'autorisation en eut été donnée, le 10 septembre 1713, par l'évêque de Toul (*Voir* n° 5), et le 2 décembre 1716, par la cour souveraine de Lorraine. Cette vente fut faite en présence du doyen de la collégiale et du prévôt de la municipalité de Commercy, en leur qualité d'administrateurs de

l'hôpital, et produisit une somme de cinq cent dix-huit livres. Les cadavres enfouis dans le cimetière furent exhumés, et leurs ossements transférés dans celui de Saint-Aubin; et, chose bien triste à dire, c'est que la croix que l'hôpital de Commercy s'était engagé à élever sur l'emplacement de cette maison pour en perpétuer le souvenir, n'a point été érigée, et qu'aujourd'hui on foule ainsi, sans s'en douter, un sol arrosé de bien des larmes, un lieu où un grand nombre d'existences ont succombé dans les tortures d'un horrible maladie.

Outre plusieurs cens dont le chiffre est actuellement inconnu, ses ressources se composaient au moment de sa réunion à l'hôpital de Commercy, d'un préciput de deux muids de blé sur le moulin de Menaucourt, d'une maison située à Méligny-le-Grand, de deux autres maisons situées à Vaux-la-Grande, de deux cent vingt-huit jours trente-sept verges de terre et de quarante-neuf fauchées de pré à Saint-Aubin, de trois jours de terre et de huit fauchées cinquante-six verges de pré à Chonville, de dix-neuf fauchées de pré à Lérouville et de trois jours de terre à Givrauval, lesquels « se clament la vigne de Sommières, » parce qu'ils avaient été primitivement cultivés en nature de vigne par les anciens maîtres gouverneurs : le tout représentant un revenu de quinze cents francs barrois, en 1693; de sept cent trente-huit livres de Lorraine, en 1713; de mille livres, l'année suivante, et de seize cent douze livres, cours de France, en 1790.

Appelés à administrer toutes ces propriétés, les directeurs de l'hôpital comptaient que les nouveaux fermiers, auxquels ils les louaient, seraient, comme leurs prédécesseurs, exemptés des droits d'assise et de corvée (1); mais le receveur des domaines de Commercy ne fut point de cet avis, et exigea cette contribution, au mépris des ordonnances rendues par les anciens souverains de la principauté. De là une vive et longue contestation à laquelle Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, vint mettre un terme, le 7 juin 1720, en confirmant ce privilége : décision qui fut ensuite approuvée, le 19 janvier 1725, par le duc Léopold; le

(1) Ce droit de corvée était alors de trois francs barrois, par cheval.

5 mai 1748, par la princesse Elisabeth d'Orléans, et, le 16 août 1749, par le roi Stanislas. Se voyant de nouveau inquiétés à ce sujet, en 1752, ils eurent recours à différentes juridictions pour faire respecter leurs droits; mais moins heureux qu'ils ne l'avaient été précédemment, ils se virent repoussés, le 15 février 1753, par le bailliage de Bar, et, le 17 mars suivant, par la cour souveraine de Nancy, laquelle décida « que de droit commun » les terres de la chapelle de Sommières, unies à l'hôpital Saint-» Charles de Commercy, étaient sujettes aux droits d'assise et » de corvée dus au domaine de Sa Majesté dans le lieu de Saint-» Aubin. »

Des chapelains ou maîtres gouverneurs de cette maison, on ne connaît que Messire Wary, en 1272; Messire Laurent, en 1340; Messire de Longeville, en 1778; Messire Geoffroy de Chatenois, en 1457; Messire Lazard de Chassus, en 1688; et, comme titulaire, Louis de Barbazan, seigneur de Reynac, major du régiment de Navarre, commandeur de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, en 1691, et Hyacinthe Chevalier, chanoine de l'Eglise de Toul, grand-vicaire et chanoine de la cathédrale de Meaux.

Il en est de même quant à l'origine de ses ressources et des priviléges dont elle a joui; voici les seuls titres venus à notre connaissance.

Le pape Grégoire IX la prit sous sa protection et la confirma dans tous ses biens, le XII des calendes d'avril 1229.

Le chevalier Baudoin de Menaucourt lui constitua, en 1236, une rente de deux muids de blé sur ses moulins de Menaucourt, payable, chaque année, à la Saint-Remy; rente qu'il porta, quelques années plus tard, à quatre muids. Il lui accorda, en outre, le droit de mouture franche dans les dits moulins.

Un seigneur de Commercy lui donna, en 1264, le droit de prendre à perpétuité, dans les affouages de la ville, tout le bois à brûler nécessaire à sa consommation.

Simon, sire de Commercy, étendit ce privilége, en 1275, à tout le bois dont elle pouvait avoir besoin pour ses autres usages : « Nos Symons sire de Comercey faisons scauoir à tos ceulx que

» ces lectres verront et orront que nos appor lou remeide de » nostre asme et de nos ancessors auons donnei et octroyei à » tenir a tousiours en perpetuelle ausmoyne aux freires et aux » Malaides de la Maison de Somères usuaire en nos bois de » Comercey partant fore que aultrement. C'est à sauoir lor afoage » et lor clostures dans fou et dans chaigne et sont lou fou et lou » chaigne et aultres bois tels comme ils lou porront panre au » bois deuant d'y por marrener ou quelconque maniere quils » vorront et quyl lor sera necessaire por lor profict de Maison » deuant dy sans vendre et sans deniers. Et Syl auenoit chose » quils volissent faire une grainge en nostre ban et en nostre » seigneurie il averoit oultre tel usaige en bois deuant nomeis » com li Maison de Somères, et ce li dis freires et li malaides » voloient fermier en patix lou porpreis de lou maison ou de lor » grainge qu'ils peuuent faire ils peurent panre lou fou et lou » chaigne por faire lou palix sans oquison. Et c'est à scauoir que » li freires et li malaides deuant dy ne peuront mectre eus ny » lor choses en nostre garde non en aultre garde preste quen » la nostre sauf la Cretientei. Et pour que ce soit ferme chose » et stable nous auons mis nostre scel en ces lectres. Ce fust » faict quand le milliare corroit par mil dou cent soixante et unze » ans au mois de mars. »

Thiébaut, comte de Bar, prit cette maison avec ses habitants, ses meubles et ses immeubles sous sa protection, moyennant dix sols de fors qu'elle devait : « chascun an donneir le jor de » l'octaue de Pasques à nostre mayeur de Longeuille dessus Bar » sauf le droict du signour de Comercei, l'an mil dous cens » soixante et dix sept le jor de deuant la Chandelour. »

Renaudin, chanoine de la collégiale de Commercy, lui donna, en février 1283, une rente d'un demi-muid de blé, moitié froment et moitié avoine à prendre, chaque année, sur les dîmes de Méligny-le-Grand, à charge « de faire chaque année l'anni- » versaire des dicts Huon et Agnès, chanter la vie durant du » dict Renaudin une messe du Sainct-Esprit, et après son décès » un anniversaire. »

Simon de Montbelliard, comte de Sarrebruch, sire de Com-

mercy, lui accorda, en mai 1304, le droit de mouture franche dans le moulin de Saint-Aubin. « Je Simons, sire de Sarbruche » et sire de Comercei faict cognaissance a tos que com ly maistre » et ly freires de la maison de Somère m'aye faict plusieurs » seruices je permy por Dieu purement et en ausmone et por » recompensation de lor seruice doig et ai donnei au dict majore » et freires de la dicte maison en ausmone perpetuelle que touttes » les harres qu'ilz venront mectre en mon molin de Sainct » Aubin y ly motront franchement à tousiours por toutte lor » maison entièrement por tos lor habitans a tos lor besoings » sans paies moture ny redeuance tant apreis lequeil dict » maistre ou freire ou lor commandement trouueront en la tre- » moire du dict molin sans empeschement nul et sans desbact » et eschec, et sy lor permisse bonnement et loyablement por » my et por mes hoirs a tenir fermement et a tousiours sans » rapel et sans venir en compte et por que ce soit chose ferme et » stable ay ji my mon sayel en ces pentes lectres, lesqueilles » furent faictes l'an de graice mil trois cens et quatre, au mois » de juing, le mardy auant la nativitei de Sainct Jean-Baptiste. »

Le 16 novembre 1340, Jean de Tronville, écuyer, au lieu des seize gerbes de blé et des douze deniers que Sommières devait lui payer chaque année, consentit à recevoir une rente de trois francs barrois.

Antoine de Neufchâtel, évêque et comte de Toul, lui envoya, en 1471, des lettres d'indulgence pour les personnes dont elle recevait des libéralités.

Isabeau, femme de René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, et fille de Charles Ier, duc de Lorraine, lui constitua, en 1477, une rente de seize sous, et la prit sous sa sauvegarde avec ses habitants.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de rappeler les deux faits suivants, bien qu'ils se soient passés à deux époques très-éloignées l'une de l'autre. Cette maison eut à soutenir, en 1222, un procès contre le maître pourvoyeur de toutes les commanderies de Templiers, situées en Lorraine, propriétaire des grosses dîmes de Saint-Aubin, au sujet d'une redevance qu'il lui réclamait, tant

sur une grange nouvellement construite et sur une pièce de terre récemment plantée en nature de vigne, que sur tous les prés achetés depuis quarante ans et sur le terrain compris entre ses bâtiments et la clôture qu'elle avait établie; procès qui se termina par la transaction suivante : le maître gouverneur s'engagea à payer, à l'avenir, la grosse dîme, ou douzième, pour toutes ses récoltes en fèves, en pois et en chanvre, sous peine de quarante sous d'amende.

Au mois de juillet 1840, il a été découvert, dans l'emplacement de ses anciens jardins, vingt-huit tiers de sous d'or, monnaie des premiers temps de la monarchie française. Toutes ces pièces, à l'exception d'une seule, vendue à l'instant même de la découverte à un passant, se trouvent encore à Bar, savoir : vingt-deux dans la collection du regrettable et savant modeste Bellot-Harment, et cinq dans celle de M. le comte de Widranges.

Vaucouleurs. — Une maladrerie, avec une chapelle placée sous l'invocation de saint Pierre, existait près de Vaucouleurs. Elle fut supprimée, lors de la disparition de la lèpre, et abandonnée avec toutes ses ressources, à l'hôpital du Saint-Esprit, situé dans cette ville, à la condition d'y venir en aide aux quelques lépreux qui pourraient encore accidentellement se présenter. Cette obligation, quoique peu onéreuse, devait néanmoins devenir un jour la cause de poursuites dirigées par les habitants de Vaucouleurs, contre le gouverneur de l'hôpital. Celui-ci, en effet, fut poursuivi en 1557, pour s'être refusé de venir au secours de deux lépreux, en ne leur donnant pas la plus petite aumône, et se vit condamner, par le procureur du bailliage, à vouloir bien se conformer, à l'avenir, aux dispositions énoncées dans l'acte de cession de la léproserie à l'hôpital du Saint-Esprit.

Void. — La léproserie de Void, dite *Maladrerie de la Borde,* avait une chapelle surmontée d'un clocher, et jouissait, suivant toute apparence, d'un revenu assez important.

On ne connaît ni l'époque de sa fondation, ni les premiers

temps de son existence; on sait seulement qu'après avoir appartenu, pendant quelques années aux chevaliers de Saint-Lazare, elle a été réunie à l'hôpital Saint-Charles de la ville de Toul, conformément à un arrêt rendu par Louis XIV, dans le mois de décembre 1696, à la condition d'en acquitter les fondations religieuses, et d'en consacrer les ressources à l'entretien des malades indigents de la commune de Void. Deux lits, dès lors, ont été mis à leur disposition dans cet hôpital, et y ont été presque continuellement occupés.

Les habitants de Void, habitués à considérer cette charge comme la représentation de tout ce qui leur était dû, voyaient, avec la plus grande indifférence, s'accroître le revenu des immeubles de leur ancienne léproserie, sans songer qu'il était de leur devoir, et surtout de leur intérêt, de réclamer une assistance proportionnelle à son importance. Ils auraient été d'autant plus fondés à faire une pareille demande, que ce revenu s'était insensiblement élevé au chiffre de seize cents francs, de six cent trente livres qu'il était au moment de l'union de cette maison à l'hôpital de Toul; mais elle ne fut pas faite, et rien n'indique qu'ils en aient eu même l'intention.

Cette situation, que le temps semblait avoir consacrée, se serait probablement prolongée indéfiniment, si, en présence de l'expropriation d'un terrain dépendant de cette maladrerie, effectuée en 1839, pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin, et de l'aliénation de plusieurs autres de ses immeubles, faite à la même époque, tant à un simple particulier, pour sa propre convenance, qu'à la commune, pour la création de chemins vicinaux, le tout ayant produit une somme de cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf francs, le conseil municipal et le bureau de bienfaisance de Void, n'eussent craint, qu'avec un pareil système, s'il devait être continué, l'hôpital de Toul n'arrivât un jour, à faire disparaître le gage des habitants, et à leur contester ensuite des droits qui leur avaient été réservés.

Justement inquiétés, enfin, d'un état de choses qu'ils n'avaient pas su prévoir, et voulant en sortir à tous prix, ils résolurent de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'a-

brogation de l'arrêt de 1696 ; toutefois, et sans que l'on puisse en connaître le motif, ils ne les commencèrent que plusieurs années plus tard, et encore avec une telle mollesse, que l'administration départementale ne s'est pas beaucoup préoccupée, paraît-il, du soin de leur donner la moindre suite.

Le bureau de bienfaisance comprit alors que, chargé plus spécialement, par sa nature, de sauvegarder les intérêts des malheureux, c'était à lui de renouveler et de soutenir cette réclamation ; mais incertain sur la suite qui lui serait donnée, il crut plus sage de commencer par demander à l'hôpital de Toul, de vouloir bien, en toute équité, lui constituer quelques ressources sur le revenu des immeubles de cette maladrerie. Mais ayant échoué dans cette demande, au point de ne plus conserver le moindre espoir que cet établissement se déciderait un jour à lui faire quelques concessions, il recourut de nouveau, le 8 mai 1858, à l'autorité préfectorale, lui exposa les faits dans toute leur simplicité, et appela son attention sur les raisons qui militaient en sa faveur, pour être chargé, à l'avenir, de la gestion de ces mêmes immeubles, et pour être autorisé à disposer de leurs revenus, jusqu'au jour où la commune de Void serait en mesure de les consacrer à l'entretien du petit hôpital qu'elle se proposait d'ériger.

L'hôpital de Toul ne connut pas plus tôt cette démarche, qu'il mit tout en œuvre pour en paralyser les effets, tant il redoutait de la voir favorablement accueillie, et devenir ainsi, un précédent d'autant plus préjudiciable à ses intérêts, que d'autres localités pourraient s'en emparer, pour revendiquer tout ou partie des ressources des petits établissements de charité, qui lui avaient été abandonnés à la même époque et aux mêmes conditions que celui de Void, savoir : « ..... Satisfaire aux prières et » services de fondation dont pouuoient estre tenuz les dictx hos- » pitaulx et les dictes maladreries à luy annexées, et receuoir » les pauures malades des lieux et paroisses où ilz sont sictuez » à proportion de leurs revenus..... » Craignant ensuite de ne pouvoir réussir, il chercha, peu de temps après, à désintéresser le bureau de bienfaisance, en lui offrant d'élever à trois, le

nombre des lits tenus jusqu'alors à la disposition des indigents de cette localité. « On ne pouvait pas, ajoutait-il, exiger de lui » un plus grand sacrifice, si l'on voulait bien se donner la peine » de réfléchir, que l'augmentation survenue dans les fermages » des biens de la maladrerie, était uniquement due aux dé- » penses considérables qu'il s'était imposées pour les amélio- » rer. » Mais cette offre ne fut point acceptée, et il en fut de même de plusieurs autres qui suivirent. Le bureau de bienfaisance, de son côté, échoua dans la proposition qu'il lui fit de n'exercer aucune revendication sur le produit des aliénations, et de le lui abandonner, à titre d'indemnité, pour le couvrir de ses dépenses.

Ces deux établissements, aussi préoccupés l'un que l'autre, de l'issue de leur délicate contestation, finirent enfin par reconnaître qu'il était de leur intérêt de la résoudre amiablement. Ils se partagèrent, en conséquence, le 12 octobre 1860, quinze hectares vingt et un ares soixante-treize centiares, tant terres que prés, évalués quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq francs. Ces propriétés étaient les seules qui restaient du domaine de la léproserie, et l'hôpital de Toul se trouva ainsi dégagé de ses obligations envers la commune de Void.

Verdun. — La ville de Verdun possédait deux maladreries, l'une désignée sous le nom de *Saint-Jean* ou des *Grands-malades*, et l'autre sous celui de *Saint-Privat* ou des *Petits-malades*; la première était située à l'extrémité du faubourg du Pavé, et la seconde, près d'Haudainville. On ignore l'époque de leur fondation; seulement on sait, d'après le testament du duc Adalgésile, qu'en 634, on prenait déjà soin des lépreux à Verdun (1). Plusieurs legs, en outre, mentionnés dans un testament de 1220,

(1) Villa vero Aidtantinna quantum portio mea continet cum muncipiis ædeficiis, campis, pratis, silvis, aquis aquarumne decursibus cum domibus in exquisitis vel omni jure..... ad se pertinentibus cum integra solidate Basilicæ Sancti domi Petri et domini Vitoni oppidi Verdunensis ubi leprosi resident perpetuo jure percipiat possidendum et ad ipsius actoribus perenniter..... »

transcrit dans un cartulaire du couvent de Saint-Airy (1), donnent lieu de penser que la maladrerie de Saint-Jean a été la première des deux maisons où dés lépreux ont été recueillis, et que celle de Saint-Privat n'a été établie que plus tard, et pour des lépreux étrangers.

Ces maladreries étaient desservies par des religieux, sous la surveillance des échevins et des bourgeois de Verdun, et répondaient encore à leur destination, en 1558, lors de la réforme apportée dans le régime des hôpitaux de cette ville par l'évêque Psaume : « ..... Quant aux ladres et aux lépreux suis d'auis, » disait ce prélat, « qu'ilz soient norris des biens des Grands-ma- » lades..... » Elles furent réunies à l'ordre de Saint-Lazare, en 1685 ; et, après en avoir été distraites en 1693, elles furent données, avec tous leurs immeubles et tous leurs revenus, à l'hôpital de Verdun, conformément à un édit du 15 avril 1695 : « pour » estre les dicts biens employez à la nourriture et à l'entretien » des pauures, à charge de satisfaire aux fondations dont elles » peuuent estre chargées..... » Leurs revenus s'élevaient alors à la somme de cinq cent vingt-huit livres, cours de France.

Un inventaire, en date du mois de novembre 1429, malheureusement en très-mauvais état, porte, comme leur appartenant, douze jours de terre situés à Belleville, et loués dix-neuf franchards de blé, que Thiébaut, comte de Bar et de Luxembourg, leur avait donnés en 1203, et une prébende de huit rez de froment sur le chapitre de Notre-Dame de Verdun, dont la perception donna lieu, plusieurs fois, à des difficultés. Ainsi, en 1482, il est survenu, entre les habitants de Verdun, les religieux du couvent de Saint-Airy et le chapitre de Notre-Dame, une transac-

(1) « .....Quinque solidos hospitali S. Salvatoris. Duodecim denarios hospitali de Graviere et duodecim denarios hospitali S. Vitoni. Domui leprosorum in Verduno, duos solidos supra vineam meam, et duodecim denarios supra hortum meum. Pauperibus leprosis alienis qui mendicant anti juanam S. Agerici tres solidos persolvendos annuatim, ita quod quâlibet feriâ secundâ quadragesimæ, sex nummi inter eos sint dividendi. Et volo quòd hæc dicta eleemosyna ab heredibus meis nullo modo possit redimi..... » (*Notice historique sur les hôpitaux de Verdun.*)

tion, à la suite de laquelle la ville de Verdun était tenue d'acquitter cette redevance. S'y étant refusée, en 1687, sous le prétexte qu'il fallait alors la délivrer aux religieux de Saint-Lazare qui, suivant elle, n'y avaient aucun droit, elle eut à soutenir un procès contre un sieur Baudelot, seigneur du Poncier et de Saint-Cloud en partie, commandeur de la commanderie de Châteaudun, bénéficiaire de ces deux léproseries; mais ayant mis en cause le chapitre de Notre-Dame, elle le fit condamner, le 10 août 1692, à faire cette délivrance, et se trouva ainsi complétement dégagée de toute obligation à ce sujet.

Marville. — De la léproserie de Marville il ne restait, au moment de la Révolution, qu'une ferme, dite *la Maladrerie*, faisant partie des immeubles de l'hôpital de cette ville. Elle se composait d'un corps-de-logis avec grange, d'un jardin, de quatre cent quatre jours de terre, d'une fauchée de pré et d'une chènevière. Elle était louée cinq cent quatre-vingts livres, cours de France; trente quartels de froment, mesure de Damvillers, et autant d'avoine; six quartels d'orge, plusieurs mille de paille, un certain nombre de cordes de bois et quelques livres de chanvre : le tout évalué à la somme de quinze cent quatre-vingts livres; les impositions à la charge du fermier.

L'Etat s'en étant emparé, à la suite du décret du 23 messidor an II, la fit vendre, le 3 germinal an III, par le district de Montmédy, au prix de cent cinquante mille deux cents livres. « Etat du receveur des domaines, du 18 frimaire an V. »

Montfaucon. — La maladrerie de Montfaucon, après avoir été réunie à l'ordre de Saint-Lazare, et en avoir été séparée, de nouveau, fut donnée, avec toutes ses dépendances, à l'hôpital de Mouzon, conformément à un arrêt du grand conseil du roi, rendu le 2 décembre 1695, à la condition d'en acquitter les fondations religieuses, et d'en consacrer les ressources à l'entretien de quelques-uns des pauvres de Montfaucon : c'est ainsi que deux vieillards infirmes de cette localité y étaient continuellement entrete-

nus, et que, lorsque l'un d'eux venait à succomber, il en était aussitôt appelé un autre pour le remplacer.

Il y a quelques années, le bureau de bienfaisance de Montfaucon, frappé de l'augmentation survenue dans le revenu des immeubles de cette maladrerie, crut de son devoir de rappeler l'hôpital de Mouzon à ses obligations. Ce revenu, qui était de quatre cent cinquante livres dans le principe, était alors de dix-neuf cent quatre-vingt-quinze francs. Il le pria, en conséquence, de vouloir bien admettre, à l'avenir, un plus grand nombre d'indigents; mais, loin de faire droit à cette réclamation, l'hôpital de Mouzon y répondit, le 5 février 1843, par un refus formel, en déclarant qu'il n'apporterait aucun changement à des dispositions consacrées par le temps.

Un tel déni de justice ne pouvait être toléré; aussi, un procès s'engagea, et le conseil d'Etat, appelé à se prononcer, rendit la décision suivante, sanctionnée par l'empereur, le 15 septembre 1858.

« La réunion des biens de l'ancienne maladrerie de Montfau-
» con à la dotation de l'hôpital de Mouzon (Ardennes), par l'arrêt
» du conseil du roi, du 2 décembre 1695, et les patentes d'avril
» 1696, est et demeure révoquée.

» En conséquence, lesdits biens seront dorénavant gérés et
» administrés par la commission administrative du bureau de
» bienfaisance de Montfaucon, en attendant la création d'un hô-
» pital dans cette commune.

» Il sera pourvu ultérieurement, par arrêté de notre secrétaire
» ministre d'Etat au département de l'Intérieur, au règlement de
» l'indemnité qui pourrait être due à l'hôpital de Mouzon, pour
» impenses faites aux immeubles dépendant de l'ancienne ma-
» ladrerie de Montfaucon. »

Warinvaux. — La léproserie de Warinvaux, située près de Dun, eut le sort de la précédente, et, comme elle, fut réunie, en 1695, à l'hôpital de Mouzon. Ses immeubles étaient loués, en 1782, quatre cent quatre-vingts livres de Lorraine et douze livres de chanvre femelle.

Section deuxième.

Aumôneries et maisons de charité qui ont complètement disparu.

Des anciennes aumôneries et maisons de charité dont l'existence n'est plus qu'un souvenir, comme celles d'Amel, d'Ancerville, d'Arrancy, d'Auzéville, d'Avioth, de Bazincourt, de Bouconville, de Combles, de Condé, de Contrisson, de Damvillers, de Dun, d'Etain, de Longeville, de Louppy-le-Château, de Marville, de Mognéville, de Mussey, de Nançois-le-Petit, de Rembercourt-aux-Pots, de Revigny, de Saint-Aubin, de Sorcy, de Stainville, de Triaucourt, de Vaucouleurs, de Void et de Wuilleroncourt, il ne sera question, pour le moment, que de celles qui n'ont point été remplacées, dans la suite, par des bureaux de bienfaisance.

Amel. — Le plus ancien document connu sur la maison de charité d'Amel, est un vidimus de l'officialité de Verdun, du mois de janvier 1307, où il est dit que « messire Bertrand, curé » d'Amel, a reconnu et déclaré qu'il tient, sa vie durant, la moitié de ladite maison-Dieu et de ce qui en dépend des abbés et » couvent de Gorze, reversible audit couvent après sa mort. » De cette déclaration, il y a dès lors tout lieu de penser que cette maison devait son origine aux libéralités de cette abbaye, ce qui, du reste, est confirmé par la tradition, et que la moitié de ses ressources servait à rétribuer le prêtre chargé de l'administrer.

Placée sous la surveillance de la municipalité, cette maison eut souvent à souffrir des malheureuses dissensions survenues entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, au sujet de l'emploi de ses ressources. C'est ainsi qu'en 1312, à la suite d'un de ces conflits, l'abbé de Gorze ayant voulu la fermer, les habitants, d'accord avec leur curé, s'en emparèrent, et en confièrent l'administration au maire, aux échevins et au curé; mais comme ils ne pouvaient disposer de ses ressources, restées entre les

mains de ce religieux, ils lui en constituèrent de nouvelles, pour la mettre en état de recueillir les indigents de la commune.

Telle était la situation de cette maison lorsque, par suite des calamités de toutes sortes qui avaient sévi sur la Lorraine, depuis 1636 surtout, la population d'Amel se trouva réduite à la plus profonde misère, et ne vit d'autre moyen de se procurer les ressources nécessaires pour payer les lourdes contributions dont elle était frappée, que d'en engager les immeubles. Elle donna, en conséquence, le 3 février 1659, vingt-neuf jours de terre et sept fauchées de pré pour garantie d'une somme de neuf cent cinquante livres qu'elle empruntait au collége de Pont-à-Mousson, et renonça à tous ses droits sur le produit de leur fermage, jusqu'au jour où elle se serait libérée.

Quelques années plus tard, les habitants oubliant sans doute cette dernière stipulation, exigèrent du fermier une certaine quantité de grains pour venir au secours de quelques malheureux; le collége de Pont-à-Mousson leur rappela alors leurs engagements; mais pour leur prouver qu'il comprenait les difficultés de leur position et n'avait jamais eu l'intention de spéculer sur l'état de gêne dans lequel ils se trouvaient, lorsqu'ils s'étaient adressés à lui, il leur offrit d'avancer le terme de leur libération, pour les mettre en situation de disposer, le plus tôt possible, des ressources de leur établissement. Malheureusement l'état de leurs finances ne leur permettait pas de profiter d'une proposition aussi avantageuse, et très-sensibles à ce procédé, ils le remercièrent, le 10 mai 1669, et lui présentèrent leurs excuses, en donnant, pour mobile de leur conduite, leur désir de pouvoir alléger quelques misères.

Ce petit hôpital fut, peu de temps après, compris dans la dotation des chevaliers de Saint-Lazare; le collége de Pont-à-Mousson fut alors sommé par eux de renoncer à tous les droits qu'il pouvait avoir sur une partie ou sur la totalité des revenus des terres engagées. Ayant refusé d'obtempérer à cet ordre, il fut assigné, le 2 septembre 1673, par devant la chambre royale, tenue à l'Arsenal de Paris, où, après avoir exposé comment et dans quelles circonstances il était devenu créancier de cette mai-

son, il obtint, le 10 mai 1677, un jugement qui sanctionna les motifs de son opposition.

Il vint toutefois un jour, où un fermier des domaines d'Amel et de Senon pensa, qu'en présence de l'importance sans cesse croissante du revenu des immeubles donnés en gage aux Jésuites de Pont-à-Mousson, il y avait lieu de considérer le contrat de 1659 comme nul et n'ayant plus d'effet, sous prétexte que ces religieux devaient se trouver, depuis longtemps déjà, complètement indemnisés de leurs avances. S'adressant à la chambre des comptes de Lorraine, il lui demanda de vouloir bien prononcer l'annulation de cet acte, et de rendre aux indigents des ressources dont ils avaient le plus grand besoin. Cette démarche fut très-faiblement accueillie, mais elle eut toutefois pour résultat d'amener le collége de Pont-à-Mousson à abandonner une partie de son fermage au profit des malheureux des deux communes d'Amel et de Senon. Une miche de pain, par semaine, fut donnée, à partir du 22 mai 1755, pour être distribuée à ceux des habitants reconnus les plus nécessiteux, tant par les curés des deux paroisses, que par le procureur du bailliage d'Etain, et, en cas d'absence, par son substitut.

Lors de la suppression de l'ordre des Jésuites, la commission établie pour administrer ceux de leurs biens dépendant de la maison d'Amel chargea, le 5 février 1770, le prêtre de cette localité et celui de Senon du soin de prélever, chaque année, une somme de deux cents livres, cours de France, sur les fermages, et de la distribuer en secours à leurs indigents. Quelques années plus tard, les chanoines de Saint-Sauveur de la ville de Verdun, devenus propriétaires de ce revenu, s'opposèrent à ce qu'il en fut distrait la moindre partie, sous le prétexte que, contrairement à toutes les règles de la plus simple convenance, la répartition s'en faisait sans les avoir préalablement consultés.

De là, un procès et une sentence rendue, le 22 août 1786, par le bailliage de Nancy, portant que ces religieux n'avaient aucun droit d'intervenir dans une pareille disposition administrative. Mais les religieux interjetèrent appel, le 2 mars 1787, et firent connaître leur résolution bien arrêtée de refuser toute

allocation, jusqu'au jour où ils seraient appelés à contrôler tous les bons à délivrer aux indigents. Les maires d'Amel et de Senon, voyant alors dans cette persistance une nouvelle atteinte injurieuse portée à leur caractère, ne voulurent point s'y soumettre, et, pour s'affranchir d'une tutelle aussi blessante, demandèrent, malheureusement en vain, qu'on leur remît, comme ils l'avaient eue déjà, l'administration du patrimoine de leurs pauvres.

Enfin cette maison, considérée, à l'époque de la Révolution, comme faisant partie du domaine de l'abbaye de Saint-Sauveur, fut vendue au profit de l'Etat avec ses vingt-deux jours soixante et quinze verges de terre, ses huit fauchées de pré et ses cent cinquante-huit arpens de bois, aujourd'hui défrichés et mis en pleine culture.

Arrancy. — Un hôpital contenant douze lits avait été fondé, en 1213, dans cette commune, par Valeran de Montjoie, prévôt d'Arrancy. On ignore quelle en a été la durée, et quelles ont été les causes de sa destruction.

Quant à la maison de charité, qui y existait encore au moment de la Révolution, elle aurait été établie, suivant la tradition, sur les ruines de l'hôpital, et se composait d'un corps-de-logis assez vaste, de granges, d'écuries et de jardins. Son revenu était alors de cinquante-neuf paires de quartes de blé et d'avoine, de la location de soixante jours de terre et de neuf fauchées de pré.

L'Etat s'en étant emparé, comme d'une propriété nationale, la fit vendre avec tous ses immeubles, le 1er mai 1793, par le district d'Etain. Cette aliénation produisit une somme de vingt-huit mille six cents livres.

Auzéville. — Il y avait à Auzéville une petite aumônerie, avec chapelle, administrée dans les derniers temps par des religieux de l'ordre de Saint-Antoine.

Ces religieux remplirent d'abord leur mission avec tout le zèle et tout le dévouement désirables : les pauvres étaient convenablement secourus et les fondations religieuses étaient régulière-

ment acquittées. Mais dans la suite il n'en a plus été de même, surtout à partir du quinzième siècle, époque à laquelle cette maison fut convertie en bénéfice ecclésiastique. Ses titulaires, tantôt membres d'une des commanderies de Saint-Antoine, tantôt simples prêtres, ne l'habitèrent qu'accidentellement, et la transformèrent dans la suite en une grange pour y remettre leurs récoltes. Ils disposaient ainsi de ses immeubles comme d'une de leurs propriétés, les affermaient, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoirs, et s'en appropriaient les revenus, sans se préoccuper le moins du monde de ce que leur conduite avait de répréhensible aux yeux de la morale et de la religion. Quelques-uns de ces chapelains, toutefois, comprirent mieux leurs devoirs, ils firent une petite allocation au curé du village d'Auzéville, pour y venir acquitter les fondations religieuses, et y distribuer, chaque fois, quelques secours aux indigents. Cette allocation devint obligatoire, le 14 février 1688, époque où elle fut converti, en un traitement fixe de cinquante livres, à la suite d'une convention passée entre les Antoinistes, au moment où ils dépouillaient la chapelle de tous ses ornements et de ses vases sacrés, pour les transporter dans leur église de Bar, et le curé d'Auzéville qui s'engageait à en acquitter à l'avenir les fondations, dans l'église de sa paroisse, ainsi qu'à continuer les mêmes distributions.

Cette maison fut comprise, quelques mois plus tard, dans la dotation des chevaliers de Saint-Lazare; elle en fut distraite, le 31 décembre 1689, sur les réclamations de la commanderie de Bar-le-Duc.

Quelques années après cette restitution, un de ses tenanciers, mû par un sentiment des plus honorables, résolut de la rendre quelque peu à son ancienne destination. Il fit, en conséquence, de nombreuses démarches près des religieux de Saint-Antoine, et fut assez heureux pour les voir couronnées de succès; il obtint ainsi l'autorisation d'y disposer une des chambres pour abriter quelques voyageurs indigents, et de prélever, chaque année, une somme de cent vingt livres, sur le revenu de ses immeubles, réduit alors au chiffre de douze cent vingt livres, pour subvenir

à leurs besoins, et rétribuer le curé d'Auzéville, ou tout autre prêtre, à son choix, qui en acquitterait les fondations religieuses.

En tant que bénéfice ecclésiastique, on ne connaît de ses titulaires et de ses administrateurs que : messire Jacques Renaud, curé d'Auzéville, en qualité de fondé de pouvoirs de Didier de Loisey, commandeur de la commanderie de Bar, en 1456; messire Antoine de Poncel, curé d'Etain, en 1463; Jean de l'Eglise et Jean de Bordenays, fermiers, en 1503; Jean Lenoir, religieux de la commanderie de Pont-à-Mousson, en 1556; Claude Lallement, religieux de la commanderie de Bar, en 1567; Jean-Baptiste Jarsu, religieux de la même commanderie, en 1591; Firmin Grégoire, religieux de Saint-Antoine de la ville de Bar, en 1608; Charles, de Combles, marchand de bois, fondé de pouvoirs de Nicolas Thierry, religieux de Saint-Antoine de la commanderie de Vienne, en Viennois, en 1614; Jean Gérard, commandeur de la commanderie de Charny, en Bourgogne, en 1625; Pierre Vachelin, religieux de la commanderie de Bar, en 1628; Jean Mallo, supérieur de la même commanderie, en 1644; celui-ci l'unit et l'incorpora à cette commanderie, conformément aux bulles données par le pape Urbain VIII, pour la réforme des religieux de l'ordre de Saint-Antoine.

Cette aumônerie, enfin, eut le sort de presque tous les autres établissements de même nature : l'Etat s'en est emparé, à l'époque de la Révolution, et en a fait vendre les bâtiments et les immeubles à son profit.

Avioth. — Un hôpital fut créé à Avioth par les soins et avec les libéralités d'Arnoux II, comte de Chiny; et l'archidiacre, venu pour approuver et confirmer cette fondation, engagea ce seigneur à persévérer dans la voie de la bienfaisance, en lui adressant les paroles suivantes : « Faites-vous des amis » dans le ciel du Mammon de l'iniquité, aimez les pauvres; de » votre superflu, détachez de nombreuses parcelles pour secou- » rir les nécessiteux; avant tout, soyez charitable, afin qu'au » jour suprême, quand tout vous échappera, quand vous quit-

» terez votre demeure somptueuse, nu, froid et dépouillé, ces
» amis-là vous reçoivent dans le tabernacle éternel. »

Bazincourt. — La commune de Bazincourt possédait un fonds de secours dit : *la Charité*, dont la gestion était confiée à un procureur, sous la surveillance du curé. Il se composait d'un capital de quatre cents livres de Lorraine, d'une rente de vingt-quatre francs barrois, de trois cents verges de vigne, situées sur le finage de la commune et sur celui de Rupt-aux-Nonnains, et d'une maison, léguée aux pauvres, par Thomas Collin, curé de la paroisse.

L'Etat s'est emparé de tout, à l'époque de la Révolution, et fit vendre les immeubles : la maison, au prix de neuf cent trente et une livres; quant aux créances, elles furent remboursées, le 1er frimaire an III, et le prix versé, avec tout le numéraire en caisse, entre les mains du receveur des domaines.

Combles. — Une confrérie de charité, sur l'origine de laquelle on ne possède aucun renseignement, existait autrefois dans le village de Combles. Elle avait pour ressources la rente d'un capital de quatre mille sept cent vingt-trois livres de Lorraine, au moment où Charles Viard, de Bar-le-Duc, désirant lui donner un peu plus d'importance, est venu, en 1786, offrir à la commune une maison pour y établir une école de filles et y loger une sœur, qui serait, non-seulement chargée de la diriger, mais qui aurait aussi pour mission de donner ses soins aux malades indigents.

La sollicitude de Charles Viard, pour cette institution, se traduisit, peu de temps après, par un nouvel acte de libéralité : ainsi, en présence de l'impossibilité où l'on se trouvait de faire à la sœur le traitement de deux cents livres, exigé par la supérieure générale de l'ordre de Saint-Charles de la ville de Nancy, il s'empressa de lever cette difficulté, en donnant une somme de mille francs, pour compléter, avec la rente de ce capital ajoutée aux cent cinquante livres que permettaient seulement de faire les ressources de la confrérie, le traitement de la sœur.

Cette institution ayant perdu, à l'époque de la Révolution, par le fait de la saisie de tous les biens du clergé, une somme de trois mille livres, placée, dans le courant du mois d'août 1788, sur les Etats de Bourgogne, s'est dissoute d'elle-même; son école fut fermée, la maison vendue au profit de la commune, qui fit aussi rentrer dans la caisse municipale tout ce qu'elle put retirer des autres créances.

Contrisson. — Cette commune possédait une maison de charité dans laquelle était disposée une école pour les jeunes filles, avec le logement de la sœur chargée de les instruire. Ses ressources, destinées à venir au secours des indigents, consistaient en une somme de deux mille quatre-vingts livres de Lorraine, placée en rentes sur particuliers, et en quatre-vingts verges de terre affermées au prix de trente-six livres.

L'Etat s'étant emparé de cette maison, à l'époque de la Révolution, la fit vendre avec ses immeubles, et ses créances furent remboursées dans la caisse du receveur des domaines (Lettre du maire de Contrisson, du 12 frimaire an IX).

Mussey. — Dans le village de Mussey se trouvait, à une époque déjà fort reculée, un petit hôpital ou aumônerie, placé sous la juridiction de la chambre des comptes de la ville de Bar, et sous la dépendance du chapitre de Saint-Maxe de la même ville. Un chapelain, désigné par le souverain du Barrois, était chargé de sa gestion, et prenait, en cette qualité, le titre de maître gouverneur (1). Quant à l'époque de sa fondation, elle est complètement inconnue, il n'existe aucun document de nature à donner quelques renseignements sur les premiers temps de son existence.

« (1) May 1498, Messire Loys Mairesse, chanoine de l'Eglise collegiale » Monseigneur St Maxe de Bar, a esté mis au gouuernement de l'ospital de » Mussy, par l'ordonnance du roy de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, ainsy » qu'il appert de lectres patentes dud. seigneur et roy a luy données, led. » Mairesse, et le sarment en la chambre des comptes come est requis et ac- » coustumez en tel cas. »

Comme un grand nombre de maisons-Dieu, cette aumônerie fut un jour transformée en bénéfice ecclésiastique, et donnée, en 1596, par le duc Charles III, à Jacques Lebœuf, chanoine du chapitre de Saint-Maxe de la ville de Bar. Ce chanoine, après avoir satisfait de la manière la plus convenable aux obligations de sa charge, et cela pendant un grand nombre d'années, finit par apporter une telle négligence à les remplir, qu'il vint un moment où toute œuvre d'hospitalité fut supprimée dans cette maison, et où l'on n'y distribua plus la moindre aumône.

En présence d'une situation aussi déplorable, et des plaintes auxquelles elle donnait lieu, la chambre des comptes engagea le chapitre de Saint-Maxe à amener Jacques Lebœuf à renoncer à son bénéfice, au profit de l'hôtel-Dieu de la ville de Bar, dont les ressources se trouvaient épuisées. Il lui fut, en conséquence, représenté, qu'à raison de son grand âge, il lui était devenu de toute impossibilité de répondre convenablement aux exigences de sa charge, et qu'en y renonçant, comme on le lui demandait, sa conduite serait d'autant plus méritoire qu'elle aurait pour résultat de constituer quelques ressources à un établissement qui en avait le plus grand besoin. Jacques Lebœuf, frappé de ces observations, et comprenant toute l'importance du service qui lui était demandé, y souscrivit, le 4 janvier 1636, sans soulever la plus petite difficulté (*Voir* n° 6).

Une enquête, au sujet de cette renonciation, fut aussitôt ouverte, tant à Bar qu'à Mussey et dans les villages voisins; et comme elle ne donna lieu à aucune opposition, la chambre de la grande réformation des hôpitaux et des maladreries du royaume autorisa, le 12 mars suivant, la maison-Dieu de la ville de Bar à prendre possession de cette aumônerie et de tout ce qui en dépendait (*Voir* n° 7). Louis XIII, ensuite, approuva cette mesure, et, par ses lettres patentes, données à la fin du même mois, et confirmées, le 27 septembre 1669, par un arrêt du parlement, imposa, purement et simplement, à l'hôpital de Bar, l'obligation d'en acquitter les fondations religieuses.

Ses biens se composaient alors, comme au 27 septembre 1624, suivant un inventaire dressé à cette époque, de quarante jours

dix-huit verges de terre, de cent trente-huit verges de chènevière, de neuf fauchées quatre-vingt-quinze verges de pré, de vingt-deux arpens quatre-vingts verges de bois (1), le tout affermé cent un bichets de blé, une pareille quantité d'avoine, deux bichets de chènevis, soixante-quatre livres de chanvre en poupée, une corde et demie de bois, deux cent cinquante fagots et un char de paille. Elle possédait aussi un préciput d'un muid de blé, évalué la somme de soixante-trois livres quatre sous sept deniers, sur les moulins de Revigny, préciput dont les moines de Trois-Fontaines avaient voulu, mais en vain, s'affranchir, lorsqu'en 1630, ils étaient devenus propriétaires de ces moulins.

Les habitants de Mussey comprirent, un jour, la faute énorme qu'ils avaient commise, en se laissant déposséder de leur hôpital, sans avoir fait la moindre réserve, et, dans la persuasion qu'en toute justice on ne pouvait se refuser à les indemniser quelque peu de leur perte, ils demandèrent à l'hôpital de Bar de mettre quatre lits, à perpétuité, à la disposition des malades indigents de leur commune; mais cette demande parut tellement exagérée, que l'on ne jugea même pas à propos d'y répondre. Toutefois, sans vouloir engager l'avenir, et par un sentiment d'équité, il leur fut offert, un peu plus tard, de recevoir et d'élever à l'hospice de Bar un des enfants les plus pauvres de la commune. C'est ainsi que trois enfants y ont été successivement recueillis et entretenus jusqu'à l'âge où ils ont pu se suffire par eux-mêmes.

Le 2 juillet 1824, ils réclamèrent de nouveau, en demandant, comme un droit, l'admission d'une pauvre femme. Cette réclamation eut le sort de la précédente, parce qu'ils ne pouvaient

(1) La contenance de ce bois fut plus tard de trente-trois arpens soixante-trois verges, par suite de l'abandon d'une partie de la forêt de Mussey, fait le 14 août 1686, par les habitants de cette commune, à l'hôpital de Bar, pour se libérer d'une somme de quatre cents francs barrois, que Louise de Noire-Fontaine, dame du Buisson, veuve de François de Rouin, conseiller du duc Charles III, leur avait prêtée, ainsi que d'une autre somme de quatre cents francs, et des arrérages de cette créance, depuis le 14 février 1661. A cette époque, Alexandre de Rouin, seigneur de Vassincourt, avait donné ces créances à l'hôpital de Bar-le-Duc.

appuyer leurs prétentions sur aucune pièce justificative. Enfin, en 1859, ils revinrent à la charge; et l'hôpital, sans se préoccuper du bien fondé de leur réclamation, consentit d'autant plus facilement à ouvrir ses portes à l'infirme qui lui était adressée, que cette malheureuse n'était point appelée à lui imposer de longs sacrifices, tant son état était désespéré.

Saint-Aubin. — Lors de l'enquête faite dans cette commune, au sujet de la suppression de la chapelle de Sommières et de sa réunion à l'hôpital de Commercy, les habitants de Saint-Aubin, au lieu de s'être opposés à cette mesure, en avaient reconnu l'utilité, et s'étaient empressés d'y souscrire, sans songer qu'elle les privait pour toujours du droit de participer directement aux ressources de cette ancienne maladrerie; aussi, combien ont-ils eu, dans la suite, à déplorer leur inconcevable imprévoyance ?

Après avoir murmuré en silence contre un état de choses aussi préjudiciable à leurs intérêts, et ne l'avoir subi, pendant bien des années, qu'avec plus ou moins de résignation, ils finirent un jour par se plaindre et par vouloir revendiquer une portion des revenus de cette chapelle. Profitant alors de l'impossibilité où ils se trouvaient de venir en aide d'une manière efficace à leur population décimée, en 1736, par une fièvre pestilentielle, ils demandèrent, le 23 septembre de cette même année, à l'hôpital de Commercy, d'avoir à leur envoyer quelques secours, et à mettre à leur disposition un lit à perpétuité, pour un infirme de leur localité. Mais cette réclamation ne fut point accueillie; l'hôpital de Commercy s'appuya, pour la repousser, sur ce qu'il n'était pas tenu à plus d'obligations envers la commune de Saint-Aubin qu'envers les autres villages de la principauté, et sur ce que, dans les distributions de secours qu'il faisait, aucune distinction n'avait lieu entre les pauvres de ces diverses localités et ceux de la ville de Commercy.

En présence d'un refus aussi formel, les habitants de Saint-Aubin comprirent que, pour le moment, ils ne devaient compter que sur eux-mêmes pour pouvoir alléger quelques-unes de leurs

misères. Leurs efforts, toutefois, ne furent couronnés de succès que trois années plus tard, après une mission faite par un des Jésuites, auxquels le roi Stanislas avait confié le soin d'aller dans toutes les villes et dans tous les villages de la Lorraine et du Barrois, y stimuler la charité des fidèles, et y provoquer la création d'établissements de bienfaisance, dont le besoin se faisait alors d'autant plus sentir, que, depuis quelques années, toutes leurs populations se trouvaient plongées dans la plus profonde misère.

Des dames et des demoiselles, choisies parmi les plus pieuses et les plus intelligentes de la localité, se réunirent ainsi, en 1739, en confrérie de charité, pour distribuer des secours aux indigents, visiter les malades et leur prodiguer des soins. Elles se réunissaient en assemblée générale, une fois par an, le lendemain du jour de la Pentecôte, pour désigner celles d'entre elles auxquelles seraient confiées les fonctions de supérieure, de trésorière et de garde-meubles; et celles-ci procédaient ensuite à la nomination de la personne qui devait être chargée de la garde des papiers de l'association et du soin de percevoir les cotisations des habitants, les seules ressources qu'elles aient eues, pendant plusieurs années, à leur disposition.

L'évêque de Toul approuva d'abord, purement et simplement, cette institution, et, quelques années plus tard, le 6 septembre 1753, lui imposa l'obligation de se conformer à son règlement, du 12 mars 1764, sur l'administration de tous les autres établissements de même nature, et de le faire lire, au moins une fois par an, au prône de la paroisse, ainsi que le bref du pape Innocent XII, sur les indulgences accordées à toutes les personnes qui venaient, par leurs libéralités, augmenter le patrimoine des indigents. Le duc de Lorraine, surnommé à si juste titre le *Bienfaisant*, l'affranchit, de son côté, le 25 mars 1754, de tous droits et impôts pour les immeubles qu'elle pourrait par la suite posséder.

Cette confrérie ne fut pas plus tôt constituée que les habitants avisèrent aux moyens d'en augmenter les ressources; et, comme ils n'avaient pas perdu complètement l'espoir de récupérer

quelque chose sur le revenu de l'ancienne maladrerie de Sommières, ils s'adressèrent de nouveau, le 12 mai 1754, à l'hôpital de Commercy, et lui demandèrent d'avoir seulement à leur allouer, chaque année, une somme de cinquante livres. Mais cette réclamation eut le sort de la précédente : la cour souveraine de Nancy, près de laquelle elle avait été portée, ne l'ayant pas trouvée fondée.

Ses ressources, enfin, consistaient, au moment de la Révolution, dans le produit des quêtes, et dans un revenu de quarante-deux livres venant de la location de onze jours quatre-vingt-dix verges de terre, et de cinq petites pièces de pré. L'Etat s'étant emparé de ces immeubles, ils furent aliénés, le 11 floréal an III, par le district de Commercy, pour la somme de huit mille quatre cent cinquante livres. (Etat du receveur des domaines, du 18 frimaire an V.)

FONDS DE SECOURS.

Nous venons de voir un grand nombre d'établissements de charité disparaître avec leurs biens, et sans compensation pour les communes, dans la tourmente révolutionnaire. Des fonds de secours consacrés, soit au soulagement des malades indigents, soit à l'instruction des enfants pauvres, ont semblablement disparu, à cette époque, au détriment des localités suivantes.

Ambly avait un gagnage de trente-six jours de terre, et de cinq fauchées de pré, loué quatre-vingts franchards de blé, vingt de conseigle et soixante-seize d'orge. Cent vingt franchards, moitié blé et moitié orge étaient distribués aux indigents, vingt-quatre au curé, vingt-quatre à l'instituteur, et huit à la fabrique. Il fut confisqué et vendu par l'Etat. (Lettre du maire de Dieue, du 6 vendémiaire an VI). La commune demanda, à titre d'indemnité, le moulin de Mouilly, loué trente-six franchards de blé, et une terre située à Sommedieue, louée cent quintaux d'avoine; mais il ne fut fait aucun droit à sa réclamation.

Baudignécourt, une rente de seize livres quatorze sous, pour l'instruction des jeunes filles indigentes.

Baudonvilliers, une de cent livres, pour les malades indigents.

Biencourt, une de six livres, pour l'instruction des jeunes filles.

Bussy-la-Côte, une de sept livres dix sous, pour les malades indigents.

Chalaines, une de deux cent quatre livres, dont cent cinquante pour l'entretien d'une sœur; vingt-sept, pour l'instruction des jeunes filles pauvres, et une même somme pour celle des garçons.

Champougny, une de deux cent seize livres, dont cent cinquante pour l'entretien d'une sœur d'école, et soixante-six pour l'instruction des enfants : fondation due à Claude Drouas, évêque de Toul.

Courcelles-sur-Aire, un petit gagnage, vendu au profit de l'Etat, et dont le revenu était consacré à l'instruction des enfants. (Lettre du maire, du 20 brumaire an IX).

Cousancelles, une rente de dix-huit livres, pour les malades indigents.

Dagonville, un titre de rente, remis entre les mains du receveur des domaines de Commercy, à l'époque de la Révolution.

Delouze, une rente de quatre-vingt-trois livres quinze sous, dont soixante livres pour les malades indigents, et vingt-trois livres quinze sous pour l'instruction des enfants.

Demange-aux-Eaux, une de vingt-quatre livres, et un gagnage loué treize paires, blé et avoine : fondation due à un sieur Boucher, pour l'instruction des jeunes filles.

Epiez, une de cent livres, pour secourir les malheureux.

Froidos, quarante-deux verges de pré, quatorze de chènevière, et une maison servant de logement à une institutrice. Donation faite le 11 mars 1784, par Jean Charles, et Marie Meunier, sa femme, à charge de faire célébrer cinq messes, chaque année, à leur intention, et de donner douze livres de cire blanche à l'église.

Gérauvilliers, un gagnage dit *Terrage des malades*, d'un revenu de soixante-quinze livres, appartenant, au moment de la Révolution, aux chanoinesses de Bouxières-aux-Dames, chargées d'en faire l'emploi au profit des indigents.

Géry, une rente de quarante-cinq livres, pour les malades indigents.

Haironville, une de quarante-deux livres, ayant même destination.

Harville, une de treize livres dix sous, constituée, en 1756, par un sieur du Terme, pour l'instruction de douze enfants des deux sexes.

Hévilliers, une de sept livres quinze sous, pour les malades indigents.

Houdelaincourt, une fondation pour l'instruction des jeunes filles.

Juvigny-en-Perthois, une de trente livres, pour les indigents.

Laimont, une de dix livres, ayant la même destination.

Lavallée, une de neuf livres, pour l'instruction des enfants.

Loisey, une de deux cents livres, pour l'instruction des jeunes filles.

Longeaux, une de dix livres pour les malheureux.

Luméville, une de soixante-cinq livres, constituée par le curé Grélot, pour l'instruction des enfants pauvres.

Manheulles et *Villers-sous-Bonchamps*, un gagnage de trente-trois hectares de terre, et de trois hectares dix-sept ares de pré, donné, en 1583, par Jean Remion, pour venir en aide aux indigents, et vendu par l'Etat, le 6 ventôse an II.

Marats, une rente de huit livres pour les malheureux.

Mauvages, une de dix livres sept sous, pour les malades indigents.

Montplonne, une de quatre-vingt-quatorze livres, même destination.

Naives-devant-Bar, une de trente-sept livres dix sous, même destination.

Naix-aux-Forges, une de dix livres, même destination.

Neuvilly, une de cinquante livres, constituée, en 1700, par

Adrien Gruat, expéditionnaire à la cour de Rome, pour servir de dot à la jeune fille la plus sage de la commune, reconnue et proclamée, comme telle, le jour de la fête de Saint-Pierre, par un membre de la famille Gruat, et, à son défaut, par le curé de la paroisse.

Noyers, une de cent livres, pour l'instruction des enfants du sexe féminin.

Rambucourt, une ferme située à Saint-Baussant, dont le revenu était consacré à venir au secours des indigents, et à pourvoir à l'instruction des enfants.

Resson, une de quatre-vingt-sept livres, pour l'instruction des enfants.

Rosières-devant-Bar, une de cent vingt-cinq livres, pour les indigents.

Rosières-en-Blois, une de cinquante livres, même destination.

Saint-Germain, une de cent cinquante livres, pour l'instruction des jeunes filles, et une pièce de terre, louée cinq bichets de méteil, pour les indigents; fondation faite par un seigneur d'Ourches.

Saint-Joire, une de vingt-cinq livres, pour les malheureux.

Sauvigny, une de cent cinquante livres, due à la générosité de l'évêque Drouas, pour l'instruction des jeunes filles, et une petite ferme dont le revenu était distribué aux indigents, par les soins de la maison-Dieu de Toul : ce qui n'a pas toujours été fait avec une grande exactitude.

Sepvigny, une de vingt-cinq livres cinq sous, pour les malheureux, et une de neuf livres, pour l'instruction des enfants.

Sommeilles, une de trente livres, pour les indigents.

Taillancourt, une de soixante-neuf livres treize sous six deniers, fondée par une demoiselle de Sommerque, pour l'instruction des jeunes filles.

Tannois, une de quarante livres, pour les malades indigents.

Varney, une de quatre livres, même destination.

Velaines, plusieurs immeubles, aliénés le 27 germinal an III, par le district de Bar, pour la somme de trois mille cent cinquante livres (état du receveur des domaines, du 22 frimaire

an VII), dont le revenu était consacré à venir en aide aux indigents.

Vertuzey et *Aulnois-sous-Vertuzey*, une rente de douze cents francs barrois, constituée par une dame de Lenoncourt, pour les indigents de ces deux communes.

Vouthon-Haut, une fondation pour l'instruction de trois enfants.

APPENDICE.

N° 1.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, au premier et juge nottaire royal ou apostolique sur ce requiert salut. Ayant en témoignage qui nous a esté rendu des bonnes mœurs piété et probité de Messire Hyacinthe Chevalier, prestre du diocèse de Meaux. A ces causes nous lui auons donné et conféré, donnons et conférons par ces présentes signées de nostre main la chapelle dicte des Malades de Gondrecourt et la chapelle de Sommières situées au diocèse de Toul, vacantes de droict tant par le décès des derniers titulaires que par nullité de tictres et indue destination desquelles la collation, prouision et toute autre disposition nous appartient de plein droict. Pour par le dict Chevalier les auoir et desservir, en jouir et user aux honneurs et prérogatiues, droits, fruicts et proffits, reuenus et émoluments accoustumés y appartenants tels et semblables qu'en ont jouy ou deu jouir les derniers titulaires. Si, nous mandons que le dict Cheualier ou procureur pour là y vous ayde a mestre et installer, de par nous en possession des dictes chapelles et d'ycelles ensemble du contenu cy dessus le faire jouir et user plainement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens, les solennités en tel cas requises, gardées et obseruées. Donné à Versailles le vingt unième jour de may, l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-quatorze et de nostre règne le cinquante deuxième.

N° 2.

Léopold, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine et de Bar....., à nostre très-cher et féal Louis-Ignace de Rehée, seigneur d'Issoncourt

et Sampigny, conseiller en nostre conseil d'Estat, salut. Les soins que nous devons prendre des hospitaux et maisons de charité destinés à la nourriture des pauvres malades de nos Estats, avec l'obligation de chercher les moyens de les soutenir et mettre en estat de fournir à la dépense nécessaire, nous a fait un devoir d'écouter favorablement les réclamations qui nous ont été faites par nos chers et bien-aimés les directeurs administrateurs de l'hospital Sainct-Charles de nostre ville de Commercy, contenant que le dict hospital estoit chargé d'un grand nombre de malades et n'ayant pas de revenus suffisants pour pourvoir à leurs nécessités, on pourroit, pour en augmenter les revenus, y unir les biens de la chapelle de Sommières, fondée et dotée originairement par les seigneurs souverains de Commercy, pour le soulagement et l'hébergement des pauvres lépreux, ainsy qu'il nous est apparu par les lettres de fondation du Chapitre du dit Commercy de l'an mil cent quatre-vingt-six, et autres anciens titres qui la qualifient Maison dès malades de Sommières et qui justifient qu'anciennement les maître et frères y demeurant, recevoient et hébergeoient les dicts lépreux, mais que les revenus de cette maison hospitalière ayant esté beaucoup diminués par le malheur des guerres, les bâtiments ruinés, le maître en avoit fait cesser l'hospitalité et s'en seroit approprié les biens sous le nom de Chapelain. Ses successeurs en auroient joui à ce titre jusqu'en l'année 1683, qu'il auroit plu au Roi très-chrétien de les unir à l'ordre de Saint-Lazare, faute par le titulaire d'avoir prouvé que cette maison hospitalière eut été érigée en bénéfice simple, desquels biens le dit ordre auroit joui jusqu'en 1693, que le Roi très-chrétien auroit révoqué les unions faictes au dict ordre de Sainct-Lazare, et remis les choses en leur premier estat. Le titulaire rétabli estant décédé, cette prétendue chapelle auroit esté confiée au sieur Chevalier, sur la nomination de nostre très-chère et très-aimée cousine, madame la princesse de Lillebonne, véritable collatrice et patrone du dit bénéfice, en sa qualité de dame de Commercy. Lequel sieur Chevalier est encore en possession, au grand préjudice des pauvres auxquels les fondateurs et bienfaiteurs l'avoient destiné et auxquels il seroit de nostre justice de le rendre. Considérant d'ailleurs que quand la ditte chapelle seroit véritablement en titre de bénéfice, elle n'a aucune charge et n'est d'aucune utilité à l'Eglise ny au salut des peuples, le titulaire n'y faisant aucune résidence n'y dessertes, et que les revenus seroient employés plus utilement s'ils étoient réunis au dit hôpital Sainct-Charles. A ces causes et autres bonnes et justes à ce nous mouvants, nous avons choisi, nommé et député, choisissons, nommons et députons

par ces présentes pour avec Monseigneur l'Evêque de Toul, prendre toutes les mesures convenables pour procéder à l'union de la ditte chapelle de Sommières et des biens et revenus d'icelle, au dit hospital Sainct-Charles que nous désirons estre fait le plus promptement que faire se pourra avec toutes les formalités requises et accoustumées en pareil cas, et ce pour le plus grand bien de nos sujets. De quoi faire nous avons donné et donnons tout pouvoir, commission et mandement exprès et spécial, promettant d'avoir pour agréable, ferme et stable, tout ce que vous aurez fait en nostre nom pour l'exécution du projet d'union de la ditte chapelle de Sommières à l'hospital Sainct-Charles de Commercy. Car ainsy nous plaît. En foy de q̃uoy nous avons aux présentes, signées de notre main et contresignées par l'un de nos conseillers secrétaires d'Estat commandement et finances fait apposer notre scel secret. Donné en notre ville de Lunéville, le cinq juin mil sept cent douze.

N° 3.

François, par la grâce de Dieu et de l'autorité du Saint-Siége apostolique, Euesque Comte de Toul, Prince du Saint-Empire, à tous ceux qui ces presentes lectres verront salut et bénédiction en Nostre Seigneur, scauoir faisons que sur la requeste à nous presentée par les sieurs Harpon, doyen du chapitre de la collégiale de Commercy, Nicolas, doyen rural de la dicte ville, Raillard, Lallement et Demangeot et autres, tant directeurs qu'administrateurs de l'hospital Sainct-Charles et Sainct-Nicolas du dict Commercy, tendant à ce qu'il est l'unique dans la principauté dud. Commercy, estant chargé d'un très-grand nombre de malades et pauures passants et les reuenus estant très-modiques et insuffisans pour pouuoir subuenir à leurs besoins et nécessités. Il nous plust supprimer le tictre de la chapelle Nostre-Dame de Sommières, près de Sainct-Aubin, unir et incorporer tous les biens et reuenus aud. hospital Sainct-Charles, pour estre annuellement employez sous la direction ordinaire de lad. maison au soulagement, nourriture et entretien des pauvres et à l'acquit du seruice diuin qu'il conuiendra faire dans la chapelle dud. hospital. Veu lad. requeste, les requisitions en bas du promoteur général de nostre euesché du quatre du mois de juillet mil sept cent douze..... Nous auons, du consentement de S. A. R. Monseigneur le duc de Lorraine et de Bar, et de S. A. R. Monseigneur le prince de Vaudémont, supprimé et éteint le tictre de la chapelle Notre-Dame de Sommières, située sur

la paroisse de Sainct-Aubin, et en conséquence, auons uny et incorporez, unissons et incorporons pour tousiours tous les biens fonds et reuenus qui luy appartiennent à l'hospital Sainct-Charles de Commercy, pour y estre employez à l'auenir à loger, nourrir et entretenir les pauures, tant de la ville que des villages de la principauté de Commercy. A charge que led. hospital, ses directeurs, administrateurs et receveurs de payer au sieur Hyacinthe Chevalier, prestre, archidiacre et chanoine de Meaux, dernier chapelain et possesseur de lad. chapelle, sa vie durante, une pension viagère de six cent cinquante liures Tournois, en argent de France, au cours de Paris, franche et quitte de toutes charges quelconques, aux clauses et conditions exprimées dans sa démission qu'il a faicte de lad. chapelle, et que nous auons reçue, admise et acceptée à cet effet. A charge aussy que led. hospital sera tenu de faire dire dans l'esglise paroissiale de Commercy, par chascun cinq an, messes dont lad. chapelle est chargée, jusqu'à ce que nous ayons réglez et statuez sur la construction d'une chapelle et sur le seruice diuin qui se fera dans led. hospital Sainct-Charles, lequel hospital sera et demeurera tousiours soumis, tant pour le temporel et la reddition et l'examen des comptes que pour le spirituel et l'administration des sacrements à l'autorité, visite et juridiction Episcopale et à celle de nos grands vicaires, officiers et commissaires. Donné à Toul, en nostre palais épiscopal, le trente et un juillet mil sept cent treize.

N° 4.

Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, souuerain de Commercy, Euuille, Sampigny..... A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Nos chers et bien aimez les directeurs, administrateurs de l'hospital Sainct-Charles et de Sainct-Nicolas de nostre ville de Commercy, Nous ayons faict représenter que les reuenus de cette maison-Dieu en sont insuffisants pour pouuoir subuenir aux besoins d'un grand nombre de pauures malades dont elle est chargée, Nous aurions par nostre commission du trentiesme nouembre mil sept cent douze, choisy et nommez nostre très-cher et féal conseiller en nostre conseil d'Etat le sieur Louis-Ignace de Rehée d'Issoncourt, pour auoir auec le sieur François Blouet de Camilly, euesque de l'esuechez de Toul, prendre les mesures nécessaires pour les augmenter. Et, ayant estez estimez entre eux qu'il conuenait supprimer et esteindre, à cet effect, cette chapelle de Nostre-Dame de Sommières,

prez du village de Sainct-Aubin, situez dans nostre principautez de Commercy, dont nous sommes patrons et collateurs, unir et incorporer aud. hospital tous les biens et reuenus en dépendant, pour estre annuellement employez à la nourriture et entretien des pauvres d'iceluy. Led. sieur euesque, après les informations faictes et procès-verbaux dressez à ce suject, en conséquence de la démission du sieur Hyacinthe Chevalier, prestre, docteur en théologie, grand archidiacre de la cathédrale de Meaux et chapelain de lad. chapelle, en auroit faicte pour estre unie aud. hospital, et non autrement à charge d'une pension viagère de six cent cinquante livres tournois..... A ces causes et autres bonnes et justes à nous mouuantz, Nous, de l'aduis de nostre conseil et de nostre certaine science, pleine puissance et autoritez souueraine, auons aggréez, confirmez et authorisez, aggréons, confirmons et authorisons par ces présentes, lad. sentence cy joincte et attachée sous nostre scel secret, rendue le trente et uniesme juillet de la présente année, pour raison de la suppression de lad. chapelle Nostre-Dame de Sommières et de l'union dycelle et de ses biens fonds, rentes et reuenus en despendantz au dict hospital de Sainct-Charles, aux réserves ci aprez, scauoir que led. hospital sur lequel Nous Nous réseruons les droicts de souuerainetez, soit régy et gouuernez comme cy deuant, et que les comptes des reuenus en despendantz soient renduz en la manière ordinaire par deuant les officiers de justice de nostre ville de Commercy..... En foy de quoy Nous auons aux présentes lectres signéez de nostre main et contresignéez par l'un de nos conseillers d'Etat commandement et finances faict mectre et appendre nostre grand scel. Donné à Paris, le cinquiesme janvier mil sept cent quatorze.

N° 5.

François, par la grâce de Dieu et de l'authorité du Sainct-Siége apostolique, Evesque et Comte de Toul, Prince du Sainct-Empire..... Sur ce qui nous a esté remonstrez par les sieurs directeurs de l'hospital Sainct-Charles de Commercy, que nous ayant plu esteindre et supprimer, suiuant les formalitez requises le tictre de la chapelle ou maladrerie de Sommières, proche Sainct-Aubin, et d'en réunir et incorporer les biens et revenus, aux closes et conditions passéez par nostre sentence du dernier juillet de la présente année, il ne reste plus de lad. maladrerie, pour tout bâtiment, qu'une chapelle champêtre, éloignée du village de Sainct-Aubin, qui tombe en ruines et

qui estoit ouverte de tous costez, et exposée à chaque moment à des profanations continuelles et est deuenue entièrement inutile, les messes de lad. chapelle s'acquittant présentement dans la paroisse dud. Commercy. A ces causes, nous supplient de vouloir bien leur permettre de desmolir entièrement led. édifice et de vendre ou employer les matériaux au profict dud. hospital et des pauures. Nous, ayant aggréez à lad. resmontrance, estant pleinement informez de l'estat et de l'inutilitez de lad. chapelle auons permis et permettons par ces présentes aux dicts suppliantz, de faire desmolir et detruire l'édifice qui reste de lad. chapelle, à charge de faire planter une croix à l'endroict où estoit le sanctuaire de lad. chapelle, pour mémoire, de transporter dans le cimetière de Sainct-Aubin les ossements des corps morts qui pourroient se trouuer dans le terrain de lad. chapelle, en y faisant faire un seruice pour le repos des âmes de ces défunts, et que les matériaux dud. bâtiment seront employez ou venduz au profict de l'hospital Sainct-Charles de Commercy. Donnez à Toul, en nostre palais épiscopal, ce dixiesme septembre, l'an de grâce, mil sept cent treize.

Nº 6.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront Anne Mangeot, cheuallier, seigneur de Villarceaux, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et priué, maistre des requestes ordinaires en son hostel et intendant de la justice et police du duché de Lorraine et Barrois, salut. Scauoir faisons que maistre Disdier Gerard et Charles Harment nottaires et gardes nottes jurez et estably à ce fé au tabellionage de Bar, ayant esté requis de la part de vénérable et scientifficque personne messire Jacques Lebœuf, doyen chanoine de l'église de Sainct Maxe de Bar et administrateur de l'hospital de Mussey, de se transporter en son logis et domicile pour ouir et entendre la déclaration qu'il entend faire, à quoy insinuant ils se sont acheminés aud. logis et domicile, et y estant, led. sieur Lebœuf leur a déclaré que comme il dict qu'il ait esté de quarante ans ou environ pourvu par feu d'heureuse mémoire le duc Charles troisième, duc de Lorraine et de Bar, de l'administration de l'hospital de Mussey, duquel il a ensuite toujours de ce jouy jusqu'à présent et ne pouvant plus à cause de son âge vacquer à lad. administration, il s'en est purement et simplement démis pour en faueur de l'hostel Dieu de Bar, consentant en tant que luy touche que led. hospital de Mussey soit uny et annexé aud. hostel Dieu de Bar dès ces

présentes et pour tousiours pour estre les revenus dud. hospital de Mussey réuny et administrez par le recepueur de l'hostel Dieu de Bar pour et au proffict d'i celuy hostel Dieu de Bar eu esgard à la nécessitez et grandes charges dud. hostel Dieu de Bar auquel se retirent tous les pauvres du pays et notamment les passants par led. village de Mussey, suppliant led. sieur Lebœuf Sa Majestez et tous ceux a quy la chose peut toucher d'agréer et confirmer lad. démission. Ce quy a esté consenty par maistre Chrystophe, preud-homme, conseiller du roy auditeur des comptes du Barrois, et son procureur au bailliage de Bar, acceptez par maistre Jean Billaut à présent recepueur dud. hostel Dieu de Bar. Dequoy lesd. nottaires gardes nottes ont octroyez acte. En ce témoing de quoy avons au rapport et relation desd. sieurs jurez avec le sing manuel cy mis dud. Harment garde nottes seulement faict sceller ces présentes du scel dud. tabellion sauf tous droictz. Ce fust faict aud. Bar, aujourd'huy quatriesme du mois de janvier mil six cents trente six, environ l'heure de trois après midy.

N° 7.

Sur la requeste présentée à la chambre par les habitans de la ville de Bar le Duc, contenant que dedans le village de Mussey distant de deux petites lieues de la ditte ville de Bar il y avoit un ancien hospital duquel il ne restait plus aucune marque qu'une vielle masure servant à la retraicte des vagabonds et qui estoit plus à la charge qu'au proffict, des habitans dud. Mussey parce que nonobstant que le dict hospital ensy quelques rentes qui consistoient en vingt cinq septiers de grains ou environ, il y avoit néantmoings plus de quarante ans que l'on n'avoit donné un morceau de pain dans led. hospital de l'administration duquel M. Jacques Lebœuf, vivant doyen de l'église collegiale Sainct-Maxe de Bar estant pourveu par feu le duc Charles troisiesme de Lorraine et de Bar, il s'en seroit demy au proffict de l'hospital dud. Bar et consenty qu'il y fust uny et annexey sous le bon plaisir du Roy. C'est pourquoy et attendu que led. hospital de Bar recepvoit les pauvres passants en beaucoup plus grand nombre qu'il ne souloit par le passez, et nostamment les pauvres soldats qui venaient des armées du Roy au moyen de quoy il estoit grandement incommodey, et n'avoit revenu suffisant pour y subvenir, ils resqueroient à la chambre qu'il pleust donner aduis d'agréer et confirmer lad. demission faicte par led. sieur Lebœuf, et le faisant unir led. hospital de Mussey droictz et despendances diceluy aud. hospital de Bar. Veu lad. requeste, acte

passez devant notter par led. Lebœuf, le quatriesme janviér mil six cents trente six, par lequel il se seroit demy de l'administration dud. hospital de Mussey en faveur de l'hostel Dieu de Bar, consentant à tout que ce luy tout soit que led. hospital de Mussey fust uny et annexez aud. hostel Dieu de Bar pour estre ses fruicts et revenus dicelluy reçuz et administrez au proffict dud. hostel Dieu de Bar par le recepueur eu esgard aux grandes charges dicelluy, information faicte par devant le lieutenant général de Bar à la requeste des habitans de la ville contenant l'audest de quatorze tesmoings tant desd. Bar, Mussey, que des environs, par laquelle appert quand à l'hospital de Mussey il n'y a aucun aedifice qu'une petite mazure qui s'en va en ruines et auquel il ne se faict aucun service divin ny ayant cloches ny autels sans qu'aucuns pauvres de Mussey y soient reçus et nourris seulement quelques passants auxquels les fermiers des revenus dud. hospital fournissent seulement une botte de paille et un fagot, que d'ordinaire ceux quy sy retirent sont vagabonds quy desrobent tout ce quy peuvent trouver, mesme bastent et occident les habitants dud. lieu, et que led. hospital de Bar est bien resglez, dans lequel tous les passants sont recus et bien traictez. Lad. information, en datte du premier febvrier mil six cents trente six, la chambre est d'aduis que l'union dud. hospital de Mussey, droictz et despendances dicelluy peut estre faicte aud. hostel Dieu de Bar soubs le bon plaisir du grand aumosnier de France. Faict en lad. chambre séant à Saint Martin des Champs à Paris, le quatriesme jour de mars mil six cents trente six. Signez Desbois. »

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

BOURG D'ANCERVILLE

(MEUSE),

Par M. BONNABELLE, typographe.

Réunion du 5 novembre 1873.

AVANT d'esquisser cette courte notice, nous devons faire remarquer qu'au XVII[e] siècle, après la prise de la Lorraine et du Barrois par le cardinal de Richelieu, les archives de la baronnie d'Ancerville, ayant été saisies, comme celles de bien d'autres localités qui ne purent échapper aux griffes du vautour, furent transportées à Paris, et, par la suite, lacérées en partie; il ne nous reste donc que peu de documents sur cette localité (1) qui, par le fait de sa position sur les frontières du Barrois et de la Champagne, a dû jouer un rôle important dans les annales de notre pays. A raison de ces faits, nous souhaitons que le peu que nous avons pu recueillir donne la pensée, à un homme de loisirs, de nous compléter.

I.

ANCERVILLE, selon quelques auteurs, viendrait de *Anserumvilla, métairie des oies* (par allusion à l'élève de ces sortes

(1) Le plus ancien registre de l'Etat civil ne remonte qu'à l'année 1600.

de volatiles, dont il se fait un commerce important dans le nord de la Haute-Marne) : ce qui le donnerait à penser, c'est que le chef de l'écusson des armoiries de ce bourg porte *d'azur, à une oie d'argent;* quoi qu'il en soit, il était connu sous ce nom d'Ancerville dès 1180, ainsi que le constatent des titres de cette époque, et fut ainsi écrit sans interruption jusqu'à l'année 1463; — le *Pouillé du Barrois*, de 1749, le nomme *Ancervilla*, et Dom Calmet, dans sa *Notice de Lorraine*, le cite sous les noms de *Anselville* et *Anselmivilla.*

De Maillet, dans le *Pouillé* que nous venons de citer, dit que ce bourg, qui était chef-lieu de baronnie, faisait partie, en 1749, du diocèse de Châlons, de l'archidiaconé et du doyenné de Joinville, de l'office, prévôté et gruerie de ce nom, de la recette et du bailliage de Bar, du présidial de Châlons et du parlement de Paris. Cette baronnie comprenait, outre son chef-lieu, les villages de : Aulnois, Bazincourt, Brillon, Cousancelles, Haironville et Saudrupt; elle avait appartenu, originairement, à la Maison de Lorraine. Isabelle, fille du duc de Lorraine, Thiébaut II, et d'Isabelle de Rumigny en Thiérache (1), (et non de Revigny, comme l'indiquent à tort de Maillet et l'historien Dom Calmet), apporta cette baronnie en mariage à Erard, le 6e enfant de Thibaut II, comte de Bar, de douze qu'il avait eus de son mariage avec sa seconde femme, Jeanne de Tocy, fille de Jean, Sr de Tocy et du pays de Puysaie.

Aujourd'hui Ancerville est un des chefs-lieux de canton, de doyenné et de perception du département de la Meuse; il fait partie de l'arrondissement et dépend de l'archiprêtré de Bar-le-Duc; il possède une recette des postes, une justice de paix, un notaire, deux huissiers, un bureau de bienfaisance, une école pour chaque sexe et une salle d'asile. Deux foires ont été établies dans cette localité, dont la population est de 2016 habitants : la première se tient le 1er avril, et la seconde le 1er décembre de

(1) Elle épousa Thiébaut II en 1281. Ce dernier occupa le trône ducal de Lorraine de 1303 à 1312, année où il mourut. En 1314, Isabelle se remaria à Gaucher de Châtillon, connétable de France.

chaque année. Les produits dominants sont les fruits, les vins et le kirsch qui jouit d'une assez bonne renommée, quand il n'est pas frelaté. Quant à l'industrie, on y rencontre une tréfilerie et une pointerie, un moulin à eau et deux poteries.

La superficie du territoire de la commune est de 2,158 hectares 35 ares 31 centiares, divisés en 33,366 parcelles. Dans ce nombre sont compris 222 hectares 18 centiares de bois communaux, et 55 ares 12 centiares de propriétés communales. On ne compte que 9 hectares pour les bois de particuliers.

Situé à 19 kilomètres sud-ouest de Bar-le-Duc, et sur la route nationale N° 4, de Paris à Strasbourg, ce bourg est construit partie sur la pente du coteau, partie dans le vallon proche de la forêt, et sur la rive droite de la *Marne* qui borne son territoire, lequel est traversé dans toute sa longueur par le chemin de grande communication N° 3, de Combles à Ancerville, se prolongeant jusqu'à la gare d'Eurville (Haute-Marne). La Marne limite son territoire; le chemin de fer de Blesme à Gray le traverse sur une longueur de trois kilomètres, ainsi que le canal de la Haute-Marne, établi en suite d'un décret rendu en 1861, et qui est parallèle au chemin de fer. Les autres limites sont : Sommelonne, au nord; le département de la Haute-Marne, au sud; Rupt, Cousancelles et Chamouilley, à l'est; Saint-Dizier, Bettancourt et Chancenay (Haute-Marne), à l'ouest. Il est distant de 58 kilomètres de la ville de Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire de la cour d'assises.

Les communes qui sont comprises dans la circonscription du canton et du doyenné dont *Ancerville* est le chef-lieu, sont : Aulnois-en-Perthois, Baudonvilliers, Bazincourt, Brillon, Cousancelles, Cousances-aux-Forges, Haironville, Juvigny-en-Perthois, Lavincourt, Lisle-en-Rigault, Montplonne, Rupt-aux-Nonnains, Saudrupt, Savonnières-en-Perthois, Sommelonne, Stainville et Ville-sur-Saulx. Situé à l'extrémité sud du département, ce canton est borné au nord par celui de Bar-le-Duc, au nord-est par celui de Ligny, au sud-est par celui de Montiers-sur-Saulx, à l'ouest par le département de la Marne, et au sud par celui de la Haute-Marne; sa superficie est de 10,069 hectares.

Le sol du territoire d'Ancerville est composé d'un étage portlandien; calcaire portlandien; moëllons et pierres de route; pierre à chaux; — et d'un étage néocomien : terre à tuiles et à poterie un peu réfractaire, sable. Vers le sud-ouest du département, l'allure des couches de calcaire portlandien n'est pas toujours régulière; elle a été modifiée par le relèvement du plateau d'Ancerville, ou plutôt par un affaissement qui a produit, au pied de ce plateau, la vallée de Cousances et de Baudonvilliers. Cette faille se manifeste sur une ligne brisée, dirigée du sud 10° est au nord 10° ouest; de Narcy (Haute-Marne), au bois de Rupt, et de là au nord-ouest jusqu'à l'Ombroye et Trois-Fontaines (Marne). Au delà de Trois-Fontaines, la faille n'occupe plus le fond de la vallée, mais elle se relève sur le versant oriental. — Sables verts. — Les alluvions de la Marne touchent à peine au département de la Meuse, à l'extrémité du territoire d'Ancerville. Elles contiennent des dents d'éléphants. — La *fromentelle-roche*, variété de fromentelle, est exploitée dans les carrières de Valtiermont, territoire d'Ancerville, où elle forme un banc peu épais. — La faille d'Ancerville paraît être la seule qui ait modifié, d'une manière sensible, le relief du sol dans le département de la Meuse.

Il existe, dans les environs de cette importante localité, plusieurs grottes : 1° le *Peut-Pertu* (1) ou Peut-Trou, dans le bois de Valtiermont, espèce de puits très-profond, ayant un mètre d'ouverture. On présume qu'à sa base coule un courant d'eau. Quand on jette quelque pierre dans ce puits, un écho se fait entendre.

2° La *grotte des Sarrasins*, située à environ un kilomètre du

(1) Dans le patois bourguignon usité dans la plus grande partie au sud de la Haute-Marne, l'adjectif *peut*, féminin *peute* (rac. *putidus?*), signifie *laid, terrible, effrayant*. Les reptiles sont appelés *peutes bêtes*.

L'autre mot est le patois du vieux mot *pertuis;* dans le midi de la Haute-Marne, et dans la Côte-d'Or, on dit *petu*. Ainsi l'ouverture du tunnel de Chalindrey s'appelle le *Peut-Petu* (Note de M. l'abbé A. Fourot, professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier, membre correspondant de la Société des Lettres de Bar).

bourg, est un large puits naturel, éclairant une vaste salle dont le sol est inégal. Sur le côté le plus profond, existe un couloir long de 16 mètres, plus ou moins large, lequel conduit à une autre salle large de 6 mètres et longue de 25, se rétrécissant régulièrement vers le haut. Le sol de cette salle est formé par un limon rougeâtre, de plus d'un mètre d'épaisseur, dans lequel on n'a trouvé que des sédiments d'eau bourbeuse et plusieurs périodes d'habitations. Dans les plus anciennes, il y avait des ossements, des débris de repas de chasseurs, et quelques rares fragments de poterie ancienne. Les ossements de gibier ne prenaient pas à la langue. Il n'y avait point de silex ni d'ossements humains.

Notre collègue, M. l'abbé A. Fourot, professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier, ayant plusieurs fois visité cette grotte, a bien voulu nous donner quelques renseignements détaillés sur sa conformation.

« On arrive, dit notre honorable collègue, par un chemin étroit, semi-circulaire, à un vaste entonnoir boisé, qui rappelle assez exactement la configuration intérieure des arènes antiques sauf d'un côté, où la roche est perpendiculaire. Tout au pied de cette roche, du haut de laquelle une maigre fontaine forme cascade, se présente une fissure qui s'élargit à la base : c'est l'entrée de la grotte où il faut pénétrer par une descente humide et rocailleuse. Après quelques instants d'une traversée qui devient d'année en année moins facile, à raison des pierres et du limon que la fonte des neiges entraîne dans ce gouffre, on parvient à la salle. Le couloir est loin d'avoir 2 mètres d'écartement comme jadis; à un endroit, il faut se courber, presque ramper.

» Comment s'est formée la grotte des Sarrasins? Les grottes analogues que j'ai visitées à Aix-les-Bains et à Saint-Maurice en Valais, et l'étude du terrain, m'ont conduit à certaines inductions que je soumets à messieurs les experts.

» Plus haut que la grotte, à 200 mètres environ, se trouve une source abondante dont on a dérivé les eaux pour alimenter les fontaines d'Ancerville. Les accidents du terrain légèrement boisé permettent de suivre aisément la direction naturelle du courant, le *thalweg*, qui aboutit précisément à l'entonnoir, au

fond duquel se trouve actuellement l'entrée du souterrain. La chute continuelle et le poids des eaux délita peu à peu et parvint à délayer la terre qui comblait l'interstice de la roche, et se créa un conduit et une issue à quelques centaines de mètres de là, au midi, sur le bord de la Marne, en face du village de Roches. Cet exutoire est la belle source connue sous le nom de *Pas-Saint-Martin*.

» Ce qui m'a confirmé dans cette opinion, c'est que, étant allé au Pas-Saint-Martin le lendemain d'un violent orage, j'en ai trouvé les eaux complètement jaunies par la vase, comme si elles traversaient une couche terreuse, tandis qu'elles jaillissent au pied de roches calcaires de 100 mètres d'élévation. Cette source, généralement si limpide, ne pouvait avoir été troublée à ce point que par des masses torrentielles chargées de limon, et entraînées vers un entonnoir situé à peu de distance, puisqu'elles n'avaient pu se clarifier dans leur trajet. Or, le Pas-Saint-Martin et la grotte des Sarrasins, étant parallèles, me semblent parfaitement appuyer ces conjectures. — A Saint-Dizier, phénomène analogue : le *Peut-Pertu* est l'exutoire de l'*entonnoir* situé dans la forêt du Val. »

Pour compléter ce récit, nous mentionnerons que, dans le bourg même d'Ancerville, on a découvert, en 1850, en creusant un puits pour assainir une cave, une grotte d'environ 20 mètres de long et d'une largeur de 8 à 10 mètres, et dont la profondeur est évaluée à 50 mètres. Vers le haut de cette cavité, une galerie de 60 à 70 mètres de longueur, dont la largeur et la hauteur varient de 1 mètre 20 à 2 mètres, conduit à une autre cavité, d'environ 5 mètres en carré, limitée par des talus formés de pierres éboulées et de terre sablonneuse, à travers laquelle s'échappent des infiltrations. Une source assez abondante coule dans une partie de la galerie. Avec les eaux de toutes ces sources, l'administration municipale a pu faire établir, pour les besoins de cette localité, trois fontaines, six bornes-fontaines, quatre citernes, une pompe et un lavoir public.

II.

L'église d'Ancerville a pour patron saint Martin, dont la fête se célèbre le 11 novembre; elle a été construite à différentes époques : le chœur remonte au XI^e siècle; une chapelle de la sainte Vierge au XIII^e; les nefs, au XV^e; la façade et le porche, au XVI^e. Son portail, surmonté de la statue équestre de saint Martin, mérite d'être signalé à l'attention des archéologues.

A droite, à l'entrée principale de l'église, on remarque, encastré dans le mur de la nef, un calvaire et son tombeau, lequel porte la date de 1582.

Les voûtes de cette église sont en ogive, avec arêtes saillantes et nervures anguleuses; les jonctions sont garnies d'écussons, représentant les armoiries des ducs de Bar (les barbeaux).

Deux chapelles menaçant ruine ont été reconstruites depuis peu de temps. La première n'avait, dit-on, jamais eu d'autre destination que de donner à l'église quelques places de plus. Les enfants du colonel Paqueron, originaire d'Ancerville, voulant honorer la mémoire de leur père, après avoir demandé et obtenu l'autorisation de la réédifier à leurs frais, y ont fait poser une plaque commémorative avec cette inscription :

Cette chapelle, dédiée à St Nicolas,
a été reconstruite par la pieuse libéralité
de
Mr Ches PAQUERON, Ingénieur des Ponts et
Chaussées, et de
Mme Eulalie DEUSCAUD, née PAQUERON,
en mémoire d'un père vénéré
Mr Nas PAQUERON, colonel d'artillerie
en retraite, né à Ancerville
le 5 Dbre 1791, décédé à Angoulême
le 27 Dbre 1864, dans la paix du Seigneur,
respecté de tous, et pleuré par les pauvres
dont il fut le père.
Defunctus adhuc loquitur.

La seconde chapelle, aujourd'hui nommée des *Fonts baptismaux*, est dédiée à saint Jean-Baptiste; elle portait originairement le nom de chapelle des *Agonisants*. Un chapelain spécial y était jadis attaché et n'avait d'autre service que celui des agonisants. Une inscription murale en rappelle la fondation :

A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU.

Noble et prudent hōme, Mr Jean
HURBAL, vivant pr̄etre curé de Vitry-
le-François, Coner du Roy au baillage
de Toul, a fait construire cette
chapelle des Agonisans pour y dire
à perpetuité par chacun jour, une messe
basse à la commodité des hābs de ce bourg,
par ce chapelain qui a institué
un catéchisme (*le reste est illisible*).

Une autre chapelle, sous le vocable de saint Martin, patron de la paroisse, a été nouvellement décorée, par les dons des fidèles, sur le modèle de l'ancienne ornementation, opérée, en 1686, par la confrérie de Saint-Martin, sous la direction des marguilliers. Près de cette chapelle, sur un marbre noir, se trouve incrustée l'inscription suivante :

Soubz ce marbre noir gist noble hōme
Virgil DALBAN, vivant grvyer et recepveur
de la barōnie d'Ancerville, et damoiselle
Rachel PATOT, sa femme ; avec Me
Joannès DALBAN, successeur grvyer et recepveur
dudict Virgil son père, et Me André
DALBAN, advocat es parlement et au bailliage
d'Ancerville, qui décédèrent, savoir : ledict
Virgil, le 6 7bre 1610, aagé de 84 ans,
ladicte Patôt, le 30 Juillet 1625 ; ledict
Joannès, le 29 Décembre 1635; ledict André,
le.........................

Laquelle Patot a fondé en ceste église
un libera qui se chante tous les lundy
après la messe des trépassés, proche ce
marbre aux frais de la fabrique de
céans. Et pour ce, ladite Patot a
donné a ladite fabrique la some de deulx
centz cinquante frans. Suivant le contrat
reversal passé par devant M^{e} Jean Houet
et C. Jacquinot not. le XIX avril 1625,
qui est en l'arche de ceste église, qui
a esté passé par ladicte Patot et stipulé
par D. Pierot et J. Piètre, alors
margvelliers, suivant l'acte du conseil des
sieurs habitans de ce lieu du 17^{e} Avril
1625, où présidait N. de Barisien
esc^{r} prévost d'Ac^{le}.
Priez Dieu pour leurs âmes.

Enfin, dans la chapelle de la sainte Vierge, on lit cette inscription, aussi incrustée sur un marbre noir, et qui rappelle la fondation d'un obit :

En ceste chapelle du S^{t} Roz^{re}
damoiselle Rachelle PATOT, V^{e} de Noëlle
Virgil DALBAN, grvyer et recept^{r} d'Ancerville
a fondé vng obiit qui se doibt dire à
jamais en lad^{te} chapelle, le 30 Juillet
jo^{r} de son trespas, arrivé en l'an 1625, avec
longue vigille rescom^{de} une collecte en toute
la messe des premiers dimanches du mois.
Six cierges, deux entressons : l'un la veille,
l'autre le jour, pourquoi elle a donné 250
francs Bar.
A quoi faire ledit Roz^{re} est obligé et faire
sonner ledit obit avec la grosse cloche, par
contract passé le 19 Avril 1625. Du temps
de M^{r} Gérard Viardi, supérieur tempo^{el}
et M^{e} André Dalban, advocat en parlem^{t}
sacristain de ladicte chap^{lle}, qui a fait
faire ceste épitaphe.
Priez Dieu po^{r} leurs âmes.

P. Pernet, fecit, an 1628.

Les stalles du chœur, au nombre de dix-huit, ornées de riches sculptures du XVIIe siècle, la chaire à prêcher et le grand orgue placé au-dessus de la porte principale, proviennent de la riche abbaye de Cheminon, laquelle fut supprimée en 1793.

Au-dessus du chœur s'élève une tour carrée, de construction moderne, dont le dôme est ardoisé, et qui se termine par une lanterne à huit pans surmontée d'une flèche très-aiguë.

Plusieurs inscriptions ou *ex-voto*, en marbre noir, incrustées en divers endroits de l'église, rappellent des dons faits à charge de services perpétuels. Nous en donnons une copie :

1° Sur une colonne de la nef, on lit :

STA VIATOR.

Ut scias hic requiescere
Innocentem manibus virum,
Prematuro funere e vivis ereptum,
E ponte et equo in undas delapsum,
Ipsa Jovis die post Christi cunabula,
1683.
Vt eodem die veheretur ad astra
Quo Christus ascendit,
Et pisces ex aquis Deus produxit.

Quia, mutus ut piscis, undas sæculi pertulit pro Christo,
Vitam Christianam, quam ex aquis hauserat,
In aquis Deo reddidit
Fortis nomine et re Samson GUYOT,
Ancervillæ et Joinvillæ
Ducum Guisiorum generalis procurator,
Pauperum in foro fori patronus.
Invenit in foro poli qui sibi foret Advocatus.
Misericors erga inimicos,
Patrem Caelestem imitatus,
Ab ipso patre misericordiam est consecutus.
Mitis erga omnes
Terram viventium possidet
Quæ ad mites in evangelio pertinet.
Judex munera super innocentem non accepit;
Ex equo delapsus in montem Sion ascendit.
Magna voce emittens Spiritum,
Postulat a te preces et faustum obitum.
Vale et precare.

Charissima coniux Elisabeth Thirion, et filius Nicolaus Guyot superstites in grati animi monumentum mærentes hoc epitaphium erexerunt anno Domini 1684 die quinta mensis Martii.

J. Humbert.

2° Dans la nef latérale de gauche, on voit aussi une plaque en marbre noir, avec cette inscription :

EXSPECTANTI BEATAM SPEM.

Cy gist dam^{lle} Françoise Chompré, femme
de M^{re} Jean Caire no^{re} et pro^{r} en cette prévoté
décédée le 10 Jvillet 1732, laqvelle a fondé vn
chapelain en la chapelle Notre-Dame avdit
Ancerville, à charge qu'il y serait célébré à perpétvité
povr le repos de son âme tovs les dimanches, mardis
et vendredis, une messe basse, à la fin un De profondis
svr sa sépvltvre, vn service annvel d'vne messe
havte avec vigiles à 3 leçons, et de faire le
catéchisme une fois la semaine, povrquoy a
légvé 6050# suivant son testament du 15 may
1732.

Reqviescat in pace.

3° Sur une autre colonne de la nef, on lit :

Cy-gissent . honorables . personnes .
Laurent . Jacquinot . et . Margverite Hurbal .
sa . fēme . dont ^{la} dernière . décéda . l'an . 1614 .
le . 14 . may . âgée . de . 67 . ans et le 1er le . 16
NO^{BBE} âgé . de . 76 . ans les . QUELS . POUR . estre . Dit en .
cette . esglise . par . chacvn . an . le . 16 . NO^{BRE} vn . obit . vigille .
2 MEsses havt . recomadées . le . tovt . solēnel . ont
DONNÉ, à la FABRICQ . de . céan . 26 perches esdemy .
DE . vigNE . sise . à . la . Rictovte . AV - dessus DE la
COMENDERIE . DE . Bravx . ainsy Q^{l} est . porté . au . contra .
faict EN^{RE} les . MARG^{RS} . et les HĒRS DE ces défuns . .
Priez Dieu PO . leurs . âmes.

4° Enfin, on voit sur une troisième colonne, incrustée en lettres majuscules, une inscription datant de la fin du XVIe siècle, et que nous transcrivons à peu près; car dans la plupart des mots, les lettres sont liées entre elles.

CI . SOVS . CES . TOMBEAUX . GISSENT . LES . CORPS . DE .
NOBLES . CONIOINCTZ . GVYLLE . HVRBAL . LVY . VIVAT .
LIEVTENAT . EN . LA . PREVOSTÉ . DE . CE . LIEU . ET . FRAN-
ÇOISE . GUILLEMIN . SA . FEMME . LESQVELZ . APRES .
AVOIR . ESTE . 60 ANS . ENSEMBLE . EN . MARIAGE . VNIZ.
ONT . PAIE . LE . TRIBVT . DE . LA . MORT . ET . ONT . ESTE . ICY .
POSEZ . SAVOIR . LA . FEMME . QVE . PREMIERE . DECEDA .
DES . LE . JOVR . DE . SAINCT . THOMAS . 21 . JOVR . DE . DECEMBRE
1578 . AAGEE . DE . 80 . ANS . ET . LE . MARY . QVI . LA . SVIVIT .
LE . JOVR . DE . SAINCTE . NATIVITE . NRE . SEIGNEVR .
1582 . AAGE . DE . 89 . ANS . SOVS . CES . MESMES .
TOMBEAVX . ONT . ESTE . DEPVIS . POSSE . LES . CORPS .
DAVLTRES . NOBLES . CONIOINZ . SÇAVOIR . LE FILS . DES .
DESSVS . NOMES . MAISTRE . NICOLAS . HVRBAL . LVY .
VIVANT . PROCVREVR . DE . LA . BARONNIE . DE . CEDICT .
LIEV . QVI . PAIA . LE . TRIBUT . DE . NATVRE . LE . 19 .
JOVR . DE . MAY . 1593 . AAGE . DE . 74 ANS . ET . FRANSOISE .
VIGNETTE . SA . FEMME . LE . SVIVIT . APRES . AVOIR . SATISFAICT . LE
MESME . TRIBVT . DE . NATUR . LAN . SVIVANT . 1595 . LE 28 . JOVR .
DV . MOIS . DE . IVNG . PRIES . DIEV . POVR . EVLX.

III.

Dans les rares documents venus à notre connaissance, il y en a un de 1180, mentionnant que Bertrand d'Ancerville louait, pour son compte, tous les biens que les moines de Trois-Fontaines possédaient à Wassy.

L'historien Duchesne (1) rapporte qu'en 1357, « Noble dame Ysabeau de Lorraine, dame d'Ancerville, comparant en la ville de Troyes, dit et déclare que messire Erard de Bar, jadis son

(1) *Maison de Bar*, preuves.

mari; ladite dame; monsieur Thiebault de Bar, leur fils, sire de Pierrepont; messire Geoffroy, sire d'Aspremont, et les habitants des villes d'Ancerville, etc....., étaient obligés envers les *Lombards,* dès l'an 1335, de plusieurs sommes..... »

En 1370, Robert, duc de Bar, autorisa l'établissement de deux foires et d'un marché à Ancerville, avec la réserve, pour ses vassaux et ses sujets, d'avoir la faculté de les fréquenter sans payer ni droits ni taxes.

Le 29 mai 1373, le même prince donnait à son cousin, Eudes de Grancey, trois cents livres de rentes annuelles et perpétuelles, à prendre sur les revenus de la seigneurie d'Ancerville.

Plusieurs fois des conflits se sont élevés entre les officiers des seigneurs d'Ancerville et ceux du souverain du Barrois, au sujet de l'exercice de la justice dans cette baronnie. Le 26 octobre 1373, le duc Robert y mit fin au moyen d'un accord entre lui et Eudes de Grancey, son même cousin. Par cet accord, le duc reconnut à son vassal le droit d'y maintenir un bailli, mais sous la réserve que ledit bailli ne pourrait y tenir assises, jours, criées, prières, ni reconnaître d'aucun appel. Reconnaissance de ces conditions fut délivrée au duc de Bar, le 12 mai 1374 (1). A la réunion du Barrois, cette seigneurie passa dans la maison de Lorraine.

Le duc René II, ayant le pressentiment de sa fin prochaine (2), assura, par une lettre scellée en son château de Louppy, le 11 mai 1506, le douaire de Philippe de Gheldres, son épouse. Il le confirma par son testament clos et signé le 25 du même mois. Parmi les dons et assignations consignés dans le testament, outre la ville, le château et le bailliage de Bar, on y voit figurer plusieurs baronnies importantes, entre autres, celles de Joinville et d'Ancerville, avec toutes leurs appartenances et dépendances, pour en jouir et user sa vie durant.

(1) V. Servais, *Annales du Barrois,* t. I, p. 382.

(2) Après un violent exercice dans une chasse aux loups, aux environs de Bar-le-Duc, il mourut des suites d'une apoplexie, au château de Fains, le 10 décembre 1508, à l'âge de 57 ans, et après un règne de 36 ans. V. le Père Benoît, *L'origine de la maison de Lorraine*, pp. 478, 491, 492.

En 1463, Guérard, seigneur de Neufchâtel (Neufchâteau) et Ancerville, donna au curé de cette dernière paroisse un arpent dans le bois de Bancièremont (1).

Peu de temps après, Ancerville, annexé à la baronnie de Joinville, dont il dépendait comme fief, reçut lui-même le titre de *baronnie*.

En 1484, Simon des Armoises, chevalier, donna son dénombrement au duc de Lorraine, à cause de son château d'Ancerville.

En 1530, le duc Antoine, successeur de René II sur le trône ducal de Lorraine, abandonna la seigneurie d'Ancerville, en toute propriété, à Claude de Guise, son frère, à charge par lui et ses successeurs, d'en faire hommage aux ducs de Lorraine et de Bar.

En 1588, le baron d'Ancerville était le neveu de Henri Ier *le balafré*, duc de Guise (2).

Marie de Guise, la dernière de cette maison, légua la baronnie d'Ancerville à Charles V, duc de Lorraine; mais le roi Louis XIV cassa cette disposition testamentaire, et un arrêt du parlement de Paris, de l'année 1688, en investit Philippe d'Orléans, frère du roi. Son fils, Philippe II, qui fut régent de France pendant la minorité de Louis XV, la vendit, en 1721, au duc Léopold de Lorraine, pour la somme de 750,000 livres tournois, par acte passé à Paris, par devant Lefèvre et son confrère, le 11 septembre de cette année.

Avant l'édit du mois de décembre 1747, il y avait à Ancerville une gruerie qui fut réunie à la maîtrise de Bar.

En 1749, le commandeur de Saint-Amand nommait à la cure, qui était attachée à l'ordre de Malte. Dans l'église paroissiale, il y avait cinq chapelles, dont deux avaient un chapelain : celle des Agonisants, fondée par M. Hurbal, chanoine à Vitry-le-

(1) Ed. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons*. Nous avons lieu de penser que ce bois de Bancièremont n'est autre que celui désigné aujourd'hui sous celui de Valtièremont.

(2) Ed. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons*.

François, et celle de Notre-Dame, fondée par la demoiselle Chompré, épouse du sieur Caire, et par feu M. et Mme de Nyams. Le roi était décimateur; le curé prenait seulement un cinquième dans la dîme en grains.

Par la loi du 4 mars 1798, qui organisait le département de la Meuse, Ancerville, ancien chef-lieu de baronnie, devint chef-lieu de l'un des cantons du district de Bar, et de justice de paix. Le juge se nommait M. N. Moulins, et son greffier M. P.-F. Charoy, tous deux habitants la localité. Ce gros bourg comptait alors 354 citoyens actifs (1); il avait dans sa circonscription les communes de Brauvilliers, Cousances, Cousancelles, Juvigny, Savonnières-en-Perthois et Sommelonne.

Il est resté dans le souvenir des anciens qu'une maison, qui porte encore le nom de l'*Hôpital*, pouvait servir d'asile à de pauvres malades soignés par une communauté de Capucins, qui habitaient la maison voisine, où ils avaient une chapelle. On présume que cette institution, disparue à la révolution de 1789, est l'origine du bureau de bienfaisance actuel.

Il existe encore plusieurs maisons circonscrites dans une enceinte de fossés profonds, qui formaient, au siècle dernier, un château-fort. Les murs de ces maisons ont été abaissés, et présentent, en certains endroits, une grande épaisseur. Ce château, qui avait servi de résidence de chasse aux princes de la maison de Guise, était, en 1749, d'après un arrêt du conseil royal des finances et du commerce, laissé à cens perpétuel et converti en simple maison.

Dans la plaine, à environ trois kilomètres au sud d'Ancerville, il existait une maison qui avait abrité les membres d'un ordre célèbre dans nos annales : les Templiers. Cette maison, connue sous le nom de *Commanderie de Braux*, appartenant à l'ordre de Malte, avait été fondée par Renaud de Bar, seigneur d'Ancerville, troisième fils du comte Henri II, mort sans enfants le 22 juillet 1271, lequel avait aussi choisi l'église de cette com-

(1) Pour être citoyen actif, on devait payer la valeur de trois journées de travail, soit 4 fr. 50.

manderie pour le lieu de sa sépulture, et dont le tombeau en bronze se voyait encore au commencement du XVIII[e] siècle. Cette maison était devenue, comme tant d'autres du même genre, la propriété des Hospitaliers, et forma une Commanderie du rang des Pères-Servants, laquelle rapportait annuellement environ 1,600 livres (1). Les bâtiments de la Commanderie, supprimée et ruinée par la Révolution, furent vendus comme biens nationaux en 1793, et détruits vers l'année 1820, ainsi que l'église qui était placée, selon les uns, sous le vocable de saint Crépin, et, selon les autres, sous celui de sainte Madeleine.

Un sieur Huguenin, maçon à Ancerville, lors de la démolition de la chapelle de la Commanderie, en a détaché l'inscription ci-après, et l'a inscrustée dans la pierre de couverte de la porte d'entrée d'une maison qu'il faisait construire rue de la Cure :

> Hic resurrectionem exspectans jacet
> Frater JOANNES RAVLOT ordinis Sancti
> JOANNIS HIEROSOLIMI miles, hujus
> domus quondam commandator, natus
> Barri-Ducis de omnibus bene meritus
> qui cum sub illustrissimis militiæ
> magnis magistris La Cassierre[lier]
> Verdulle Ganzi et Vignacourt vitam
> per 20 annos duxisset tandem in
> meditatione obeundi muneris annos
> agens circiter 70 votum solvit
> mensis Januar 11. 1629.
>
> *Requiescat in pace.*

Il y avait aussi, sur le finage, à deux kilomètres environ d'Ancerville, un ermitage dit de *Saint-Antoine*, ou plus vulgairement appelé *Vieille-Savatte.*

D'après l'*Armorial de Lorraine*, Ancerville portait pour armoiries : *d'argent, au lion de sable, tenant entre ses pattes une palme de sinople; au chef d'azur, chargé d'une oie d'argent.*

(1) *Mémoires hist. de la province de Champagne*, par Baugier, t. II, p. 396.

RAPPORT

Présenté par M. Auguste NICOLAS,

Conservateur de la Bibliothèque municipale de Bar,

Au nom de la section d'Archéologie,

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ABBAYE ET LE COMTÉ DE BEAULIEU-EN-ARGONNE, *par* AUGUSTE LEMAIRE, *ancien professeur de rhétorique à Paris.*

TEL est, Messieurs, le titre de l'ouvrage don notre érudit membre correspondant, ancien maître des conférences à l'Ecole Normale, auteur d'une Grammaire française très-estimée, neveu et collaborateur de Nicolas-Eloi LEMAIRE, éditeur de la *Collection des classiques latins*, a fait hommage à la Société, et dont votre Commission m'a chargé de rendre compte.

Ce n'était point une médiocre entreprise que de suivre, à travers les âges, l'histoire de cette célèbre Abbaye, et de réunir, en fouillant les archives et les bibliothèques, les documents disséminés qui lui ont servi à éclaircir les commencements obscurs de Beaulieu.

M. LEMAIRE divise son ouvrage en deux parties : Dans la première qui a pour titre : *Recherches historiques*, l'auteur rapporte et enchaîne tous les faits dont se composent les annales du Comté de Beaulieu. La fondation du monastère, les démêlés

de l'Abbaye avec les Comtes de Bar, les conflits de juridiction, les faits de guerre, l'incendie, la peste, la domination étrangère, les derniers temps de l'Abbaye donnent lieu tour à tour à d'amples détails très-intéressants et toujours bien présentés.

Dans la seconde partie, sous le titre d'*Eclaircissements et pièces justificatives*, il relate les volumineux recueils, imprimés et manuscrits, compulsés par lui, et reproduit, soit par extraits, soit *in extenso*, les pièces importantes qui servent d'autorité aux faits qu'il avance et dans lesquelles il a puisé la connaissance des événements.

Cet ouvrage, fruit de recherches patientes et consciencieuses, écrit avec clarté, rempli d'aperçus intéressants, nous donne un tableau fidèle de la vie monastique au Moyen-âge, et nous montre ce qu'étaient, au XII^e et au XIII^e siècle, l'action et le rôle du cloître.

Dans la première période, de 642 à l'an 1000, l'auteur décrit la contrée qu'on nomme *Argonne*, la situation et l'origine de Vasloge ou Beaulieu, et la fondation du monastère par l'Ecossais Rodingue, appelé vulgairement saint Rouin. Ses voyages à Rome, au retour desquels il opéra plusieurs miracles. Parmi ces faits surnaturels, on rapporte qu'un jour d'excessive chaleur, auprès de Resson, il se sentit pressé d'une soif dévorante, et que, de son bâton enfoncé dans le sol, il fit jaillir une fontaine, que l'on appelle encore aujourd'hui *la fontaine de Saint-Rouin*. Plus tard, poussé par le désir de mettre son opulent domaine à l'abri des avidités jalouses, il se rendit à la cour de Childéric II, pour solliciter sa protection souveraine. (Le monastère possédait alors jusqu'à 770 *manses* ou petites métairies, et par conséquent, une égale quantité de familles serves, attachées à la culture des terres.) Saint Rouin, arrivé à un âge avancé, se retire dans un ermitage, situé à quelque distance dans la forêt, au fond d'une sombre vallée, et y meurt, plein de résignation et de confiance, au milieu de tous ses frères accourus pour recueillir sa bénédiction.

Dans la deuxième période, de l'an 1000 à l'an 1216, Vasloge transformé, prend le nom de *Beaulieu*, sous saint Poppon. —

Après l'invasion des peuples du Nord, dans la Lorraine (919-954), les bâtiments dévastés tombant en ruines, et le cloître étant trop resserré pour admettre un nombre suffisant de religieux, saint Poppon, alors abbé de Beaulieu, fait abattre tout l'édifice, et préside lui-même à la reconstruction d'une demeure plus spacieuse et plus élégante. C'est alors que l'ancien nom de Vasloge se transforme en celui de Beaulieu, que le village porte encore aujourd'hui.

Dès longtemps, les églises, les monastères, pour mettre leurs biens à l'abri des violences de la convoitise, avaient dû ranger leur autorité temporelle sous la garde de quelque puissant seigneur. Ces protecteurs prenaient le nom d'*avoués*. C'est ainsi que l'évêque Arnould, voulant assurer un protecteur à cette maison qu'il aimait, sollicita en sa faveur la bienveillance de Henri, comte de Monçon. Celui-ci consentit à prendre le couvent sous sa garde, et jura de le défendre. Etrange effet des précautions humaines! ce fut cette protection même qui, vers la fin du siècle suivant, devint pour Beaulieu la cause des plus affreuses calamités, alors que les Comtes de Bar, héritiers de ce même seigneur de Monçon, disputèrent au roi de France, les armes à la main, la suzeraineté du monastère.

Dans la troisième époque et les suivantes, l'auteur relate les démêlés de l'Abbaye avec les Comtes de Bar (cette relation a été publiée dans le tome II des *Mémoires* de la Société). L'incorporation de l'Abbaye de Beaulieu à l'ordre de Cluny, par bulle du pape Boniface VIII, l'érection de la terre de Beaulieu en comté (1467), sa mise en *commende* (1507), jusqu'à sa réforme, en 1610. A partir de cette époque, en effet, le couvent ne fut plus gouverné par des chefs librement élus, il devint une sorte d'apanage réservé par la faveur du souverain à quelque puissant prince de l'Eglise.

Pendant les luttes religieuses qui désolèrent la France, Beaulieu essaya en vain de se défendre, il fut pris deux fois et saccagé (1569-1591). Les moines chassés de leur retraite, et privés de leurs ressources temporelles, trouvèrent un asile chez le curé de Fleury; mais regrettant bientôt leur ancien séjour, et

désirant s'en rapprocher, ils vinrent se loger dans une ancienne ferme du monastère, nommée *la cour de Brizeaux*, et située au pied de la montagne, objet de leur désir. C'est là qu'ils languirent durant deux années, vivant à l'aventure, sans règle, sans discipline, dans tout le scandale d'une institution dégénérée, qu'une réforme radicale pouvait seule sauver.

Un édit du roi (1594) ayant rendu à Erric de Lorraine, évêque de Verdun, nommé, en 1590, abbé de Beaulieu, la paisible jouissance de son abbaye, le premier fruit de son administration fut d'y introduire une notable réforme. Aidé d'un bref de Paul V, il confia à Dom Claude Richquechier, ancien prieur de Saint-Epvre-lez-Toul, savant docteur de Sorbonne, le soin de régénérer Beaulieu.

La réforme morale une fois introduite, il aida puissamment, par ses dons, à la reconstruction de l'édifice qui ne fut complètement relevé que vers 1650 (60 ans après sa ruine), et rendu à son ancienne splendeur.

Pour effacer la dernière trace des anciens désastres, il ne restait plus qu'à élever, pour les abbés, une demeure digne de leurs fonctions et de leur naissanse. Le titre d'*abbé* venait de sortir de la maison de Lorraine (1672) et était dévolu à un jeune ecclésiastique, encore sous la tutelle de son père, M. de Rommécourt, seigneur de Suzemont, premier lieutenant des gardes du-corps du roi. C'était le temps où l'exemple de Louis XIV donnait l'impulsion aux dépenses de luxe dans la construction des édifices. Le jeune comte de Rommecourt ne trouvant point dans le monastère d'emplacement convenable, fixa son choix sur un terrain situé à l'orient de Triaucourt, dans un lieu planté d'arbres, arrosé par deux sources d'eau vive, sur un plateau d'où la vue s'étendait au loin, dans la plaine, en face des coteaux de Beaulieu : c'est là qu'il établit sa maison abbatiale (1686), et ne négligea rien pour l'embellissement de ce séjour,

Tous les historiens s'accordent à vanter l'éclat de cette maison aux premières années du XVIII^{e} siècle. L'habitation était vaste, les jardins bien cultivés, les rentes et revenus en bon état; la communauté se composait de vingt-trois religieux; elle possédait

une bonne bibliothèque de livres choisis. Depuis cent années que la réforme y avait été introduite, l'observance de la règle s'y maintenait fidèlement. La présence de l'abbé de Rommecourt, ainsi que l'exemple de ses vertus, était favorable au maintien de l'ordre et des bonnes mœurs. Quand les moines, de leur terrasse, apercevaient la demeure de leur chef, ils se sentaient sous le regard d'un homme vénéré, qui, d'un signe, stimulait ou récompensait leur zèle.

Sa mort, en 1728, ne fut pas un événement sans importance pour le couvent de Beaulieu. Il passa alors sous la tutelle d'un puissant prince de l'Eglise, le cardinal de La Rochefoucauld, archevèque de Bourges, dont l'éloignement empêchait la surveillance. Il était à craindre que l'ardeur, moins excitée, ne finît par se ralentir, et que les cœurs amollis ne tombassent bientôt dans l'engourdissement du bien-être. Une autre cause extérieure sapait en même temps les bases de la discipline. A la cour dévote et rigide de Louis XIV, avait succédé la Régence, sans croyance et sans frein; une révolution soudaine avait altéré profondément les mœurs publiques, et les bruits du monde avaient de l'écho jusqu'au fond des cellules.

Le souffle puissant des idées qui allaient bientôt secouer les vieux fondements de la société française, avait pénétré par degrés dans la solitude de Beaulieu. Une certaine indépendance d'esprit inclinait à diminuer les ennuis d'une régularité trop austère. La discipline se détendait insensiblement, et les distractions affaiblissaient le recueillement du cloître. L'ancienne hospitalité, ouverte aux voyageurs, s'était changée en un commerce de bons rapports avec les habitants du voisinage.

Au lieu de pèlerins, qu'attirait jadis une pensée de pieuse retraite, les parents, les amis des religieux multipliaient leurs visites.

Le logement des hôtes était continuellement occupé. On passait d'agréables soirées dans le salon du prieur; on menait dans la maison une vie douce et sans bruit; les moines, oublieux des antiques défenses, allaient avec bonhomie s'asseoir à la table

du villageois : ils riaient avec lui sans façon, comme sans grossièreté.

On ne cite point de travaux littéraires, un peu remarquables, exécutés dans le couvent de Beaulieu. Les études semblent n'y avoir jamais été dirigées vers les recherches approfondies de la science. Cependant, plusieurs de ses religieux se sont fait distinguer par leur savoir et leurs lumières. Quelques-uns ont pris soin de rassembler des documents historiques, des notes fidèles sur le passé de leur couvent; entre autres, le Père Baillet.

Toutefois, à défaut de profondes études, la plupart avaient l'esprit cultivé. Les plus zélés se faisaient un devoir d'appeler autour d'eux les enfants pour les instruire.

C'est ainsi que l'un d'eux, rencontrant à Triaucourt, au foyer d'un simple laboureur, un enfant voué par sa naissance aux travaux des champs, mais dont l'heureuse physionomie annonçait l'intelligence, et dont l'esprit vif éclatait en promptes reparties, le fit entrer à Beaulieu, pour y commencer des études latines. Cet enfant était Nicolas-Eloi Lemaire, qui, bientôt après, à Paris, en 1787, remporta le prix d'honneur de l'Université et devint ensuite professeur de poésie latine, et doyen de la Faculté des Lettres. C'est lui qui, dans la *Collection des classiques latins*, publiée en 1822, éleva un vaste monument, où sont rassemblées toutes les richesses de l'érudition, pour servir aux travaux des professeurs, et aux recherches des hommes studieux.

L'heure était venue où les représentants de la France, proclamant les droits de l'homme et les principes de la Liberté, s'empressaient d'effacer jusqu'au dernier vestige des moindres servitudes. L'Assemblée constituante, après avoir mis les biens immenses des abbayes et des églises à la disposition de l'Etat, déclara que la loi ne reconnaissait plus les vœux monastiques ni les ordres religieux.

Aux derniers jours d'avril (1790), le maire, accompagné de deux officiers municipaux et du procureur de la commune, se présente au monastère, et convoque à l'instant les religieux dans la salle de leurs assemblées. Le procureur leur notifie alors le décret qui prononce l'abolition de leur société. Rien ne pouvait

retarder l'instant fatal, il fallut songer au départ. L'abbaye de Beaulieu, après onze siècles et demi d'existence, avait péri sans retour.

Les terres et les fermes furent vendues au profit des municipalités et des particuliers; les bois restèrent dans le domaine de l'Etat; mais les grands bâtiments, comme la maison abbatiale et le monastère, ne trouvant point d'acquéreurs, furent démolis, et leurs pierres dispersées; de chaque village, on accourut chercher les débris pour bâtir des maisons nouvelles. Le présent se hâtait d'anéantir le passé! A peine si, aujourd'hui, quelques rares vestiges parlent encore aux yeux.

Telle est, Messieurs, l'analyse de ce travail recommandable. C'est un des livres les plus complets qui aient encore été consacrés à l'histoire d'une petite localité. M. Lemaire, neveu de Nicolas-Eloi, originaire et habitant de Triaucourt, guidé par un honorable sentiment de gratitude pour les religieux, a traité ce sujet avec une affection toute filiale, et n'a rien négligé pour plaire à l'esprit du lecteur.

Plusieurs membres distingués de cette Société se sont déjà occupés avec succès de publications ayant trait à l'histoire locale, remercions-les des efforts qu'ils ont faits jusqu'à ce jour.

Si de nombreux travaux de cette nature étaient tentés, et renfermaient pour chaque localité des récits aussi complets, on pourrait dire que la veine historique de notre pays serait bientôt épuisée.

A PROPOS DU PATOIS MEUSIEN.

OBSERVATIONS

Présentées par M. E. BIRGLIN,

Membre de la Commission des publications.

Réunion du 3 Décembre 1873.

MESSIEURS,

HONORÉ de vos suffrages dans la précédente réunion, comme membre de la Commission des publications, j'ai été mis en devoir d'examiner l'*Essai sur le Patois meusien* de M. LABOURASSE, membre correspondant de notre Société. Quoique étranger à la philologie, j'ai senti s'éveiller en moi un vif intérêt à l'étude de cette question toute locale, et, en place d'un rapport, j'ai l'honneur de vous soumettre, en mon propre nom, les observations qu'elle m'a suggérées.

L'*Essai sur le Patois meusien* est divisé en quatre parties, dont les deux premières seulement ont été lues à la Société.

La première renferme les considérations générales; — la seconde traite des mots employés dans le patois meusien et de sa construction grammaticale; — la troisième, de la conjugaison; — la quatrième, de la prononciation, addition et substitution de sons et de lettres.

Avant d'entrer dans le sujet, je me suis reporté à l'excellente étude produite au tome II de nos *Mémoires*, par M. COLLIGNON,

notre secrétaire très-regretté. Lors de l'examen des *Coumédies* du docteur Cordier, il a tracé, en quelques lignes et de main de maître, une appréciation du patois meusien, dont j'extrais les propositions décisives :

« Autant qu'on en peut juger par une simple lecture des *Coumédies* de M. Cordier, le patois meusien contient d'abord des mots de formation récente qu'il a empruntés au langage des villes, et qu'il a altérés en suivant une loi d'analogie instinctive. Cette catégorie est, de beaucoup, la plus considérable, c'est du français corrompu. »

« Viennent ensuite les mots de l'ancien dialecte lorrain, de la langue d'oïl, conservés par le patois et disparus de la langue française. Une troisième classe comprend les mots et locutions spécialement usités dans la Meuse. C'est cette classe qui devrait faire la matière principale du vocabulaire dont nous avons regretté l'absence. — L'auteur nous dirait à quelles origines nous devons rattacher des mots tels que ceux-ci : *hodé*, fatigué ; *acaillon*, noix ; *tumer*, verser ; *quanse*, semblant ; etc., etc. »

Voici maintenant le but du travail de M. Labourasse, tel que le définit l'auteur dans l'Introduction :

« C'est à l'aide de ces simples règles (la patience, la persévérance, quelque connaissance de nos anciens auteurs, éviter les systèmes préconçus, les à peu près, avouer souvent son ignorance, — mais, avant tout, comprendre le patois, le parler au besoin.) C'est à l'aide de ces simples règles que nous avons entrepris de réhabiliter notre patois, qui ne mérite ni l'oubli ni le mépris dans lequel il est tombé. »

« Tout était à faire dans cette étude, où bien peu nous ont précédé. Vu dans son ensemble, ce patois est un informe chaos ; peu à peu notre esprit s'est habitué à ces ténèbres, et nous avons pu nous reconnaître dans un désordre qui, tout d'abord, nous avait paru inextricable. Nos modestes recherches aboutiront à un glossaire, incomplet sans doute, mais propre à faciliter de nouvelles investigations. Nous espérons aller plus loin que M. Cordier, notre savant compatriote, à qui nous attribuerons, dans le cours de notre travail, tout ce que nous lui aurons emprunté. »

C'est donc le vide indiqué par M. Collignon, que M. Labou-

RASSE tente de combler, et son *Essai sur le Patois meusien* est une sorte de Préface au Glossaire qu'il prépare.

A la base même de ce projet, j'aperçois un défaut de stabilité qui influera nécessairement sur le reste. Il provient de l'étendue géographique dont on paraît vouloir unifier la langue. Qu'est-ce, en effet, qu'un patois meusien ? Existe-t-il ?....

M. LABOURASSE pose, en premier lieu, que la construction grammaticale du patois meusien et du français, sont identiques, trait essentiel qui enlève presque à une langue sa raison d'être distincte.

Ailleurs :

« *Le patois meusien*, dit-il, n'a pas, comme certains dialectes, de littérature qui lui soit propre. Le peu d'écrits composés dans ce langage populaire, l'ont été depuis qu'il a dû céder la place au français. »

Sur la question même de la substitution des sons, opérée dans les mots français, peut-on constater dans la Meuse une unité satisfaisante? Etranger à ce genre d'études, j'ai pu reconnaître, avec certitude cependant, en parcourant les différentes parties de notre département, des dissemblances si frappantes, et tellement multipliées, que si le Glossaire et la Grammaire de M. LABOURASSE conservaient le titre trop étendu de *Patois meusien*, il se trouverait un nombre de lecteurs beaucoup plus grand pour ne pas l'admettre qu'il n'y en aurait de satisfaits.

Mais si on n'admet pas le patois meusien comme une langue, du moins doit-on y voir un ensemble de modifications, de corruptions de la langue française, ayant gardé des traces de la langue-mère depuis les époques lointaines. Il y reste, comme l'a fait remarquer M. COLLIGNON, *des mots de l'ancien dialecte lorrain et des locutions spécialement usitées dans la Meuse*. Ces deux sources, analysées séparément, présenteraient seules un véritable intérêt, et, c'est en comparant les résultats ainsi obtenus avec d'autres patois, mieux étudiés, qu'on pourrait tirer des conclusions de quelque valeur.

M. Labourasse subdivise les huit mille mots de son patois en seize catégories :

1° Expressions autochtones.
2° Mots d'abord français, exclus de la langue.
3° Mots forgés à l'imitation du français.
4° Onomatopées.
5° Mots imitatifs de la forme des choses.
6° Mots français corrompus et rendus plus durs à l'oreille.
7° D'autres expressions françaises dénaturées dans leur forme, à cause de leur analogie avec de plus usités.
8° Mots français qui, tout en conservant dans le patois leur véritable acception, désignent plus particulièrement certaine action ou certaine chose.
9° Mots français qui ont en patois une acception toute différente.
10° Diminutifs à l'italienne.
11° Mots d'origine romane altérés.
12° Rares apocopes.
13° Noms de mesure.
14° Néologismes.
15° Mots communs au patois et au français.
16° Mots nouvellement créés en français.

On le voit, cette nomenclature pourrait être rendue plus simple, en la soumettant à une méthode caractéristique. Voici, du reste, une autre complication :

« Envisagé à part, *dit M. Labourasse*, le patois de la Meuse offre un mélange de mots d'origine et d'époques diverses, dont la prononciation et l'emploi, plus ou moins arbitraire, au premier coup d'œil, varient souvent d'une localité à l'autre. »

« Plus qu'aucun de nos patois, peut-être, il est intéressant à étudier. » — *Pourquoi?* — « Le tudesque y a laissé, surtout dans la prononciation, des traces évidentes et nombreuses; le roman, qui a latinisé pour l'usage du peuple conquis, quantité de termes de la langue vulgaire, y est largement représenté, tandis que les emprunts qu'il a faits à l'allemand et au latin classique sont assez rares. Quant à la langue de Démosthènes, il n'en est pas plus question, dans le patois meusien, que de *l'iroquois* et du *malgache*, et les radicaux

celtiques y sont moins nombreux que certains savants ne l'ont annoncé. »

Rapprochant l'appréciation de M. Collignon et celle de M. Labourasse, on arrive donc à condenser l'intérêt du patois meusien dans l'étude étymologique, dont les sources seraient :

1° La langue d'oïl, dont l'ancien dialecte lorrain a conservé des mots.

2° Les mots et locutions, spéciaux à la Meuse, qui, selon M. Labourasse, porteraient des traces évidentes et nombreuses du tudesque et du roman, et feraient au moins quelques emprunts à la langue celtique.

Or, je dois constater avec regret que les seize classes de mots qui ont été énumérées précédemment, restent à peu près en dehors de ces bases vraiment scientifiques, et ne sauraient que détourner l'étude du patois meusien de la seule direction utile qui puisse lui être donnée.

Les premières considérations émises sur ce travail, ont fait pressentir ce qu'il y aurait d'erroné à vouloir constituer un véritable patois meusien ; ce serait peut-être rentrer dans ces considérations mêmes, que d'appeler l'attention sur sa prononciation. Il y a peu de questions sur lesquelles il serait plus difficile de s'entendre, si ce n'est en ce point que la langue de chaque village altère à peu près les mêmes portions de mots. Mais avec quelle diversité de moyens !

Au lieu de faire une grammaire, *a priori*, ne serait-il pas plus pratique de réunir, en corps d'observations, tout ce que peut révéler le langage d'un pays relativement restreint, comme un plateau ou une vallée, puis de rapprocher ces groupes d'un autre, et ainsi de suite. C'est le seul moyen de faire l'inventaire de la langue traditionnelle de nos contrées. Mais, comme le dit M. Labourasse, ce travail ne saurait être fait que par une société et avec beaucoup de temps.

Rendons hommage toutefois aux premiers efforts de notre collègue, qui aura peut-être attiré l'attention sur une ligne d'études intéressantes, où les philologues meusiens pourront produire de

nouveaux travaux, cherchant, avec M. Labourasse, « des perles dans le fumier d'Ennius. »

Considéré comme œuvre de recherche, l'*Essai sur le Patois meusien* présente un vif intérêt pour les personnes qui ont déjà vécu au contact de la vieille langue française. La quatrième partie surtout, abonde en extraits d'auteurs de poésies, de comptes, lesquels, il est vrai, n'appartiennent pas à notre patois, mais indiquent les transformations que les différentes époques ont produites dans la constitution des mots, et surtout dans les sons. Enfin, dans la troisième partie, la conjugaison est traitée avec soin. Les auxiliaires *avoir* et *être* y ont un développement complet.

Il est certain que si, comme l'indique M. Labourasse, une société académique se proposait les mêmes recherches que celle à laquelle il s'est livré, et que chaque membre apportât à cette entreprise autant de zèle que notre collègue, on arriverait, sans un trop long temps, sinon à reconstituer un patois meusien, du moins à se faire une idée assez claire du langage de nos ancêtres.

NOTICE

SUR

M. ACHILLE COLSON,

DE COMMERCY,

ET SUR LE DON FAIT AU MUSÉE DE BAR-LE-DUC,

Par la veuve du docteur COLSON, de Commercy,

Présentée par M. BIRGLIN, architecte, conservateur du Musée.

Réunion du 8 Octobre 1873.

Messieurs,

Le nom de Colson est maintenant célèbre à toujours et restera particulièrement cher à la Meuse. Le colonel de Saint-Cyr Nugues a brièvement raconté les mérites et la gloire du général Colson, tué à Freschwiller; je viens vous entretenir un instant du cousin-germain de ce dernier, COLSON, Achille-Louis-Auguste, né à Commercy, le 5 mai 1815.

Elève à l'Ecole spéciale militaire, le 20 novembre 1832, il parvint, dès 1854, au grade de chef de bataillon au 75e de ligne. L'année suivante, il était atteint d'une maladie grave, résultat d'une assiduité à l'étude qui avait usé ses forces. Le 1er octobre 1856, il mourait âgé de 41 ans.

Le commandant Colson était né avec la passion de l'étude : il y est resté fidèle et la carrière militaire, qui lui promettait ses faveurs, ne l'a jamais détourné de ses nobles penchants; au con-

traire, dans les changements de résidence, elle lui offrait de faciles occasions de les satisfaire.

Les premières amours du jeune Achille Colson, furent pour l'histoire naturelle.

Dès l'âge de 10 ou 12 ans, il collectionnait les papillons, les oiseaux. Plus tard, il herborisa. Arrivé à Saint-Cyr, il y conçut le goût de la géologie et de la minéralogie, et ne tarda pas à le satisfaire pleinement.

Au sortir de l'école, il demanda à être envoyé dans le Midi pour être à même d'explorer les richesses scientifiques d'une portion de la France qui ne lui était point encore connue. On le nomma alors sous-lieutenant au 67e de ligne, en garnison à Toulon. De là, il passa successivement à Perpignan, Nîmes, Montpellier et Lyon.

La vue d'antiquités, si nombreuses surtout à Nîmes, éveilla en lui des désirs d'études nouvelles. Il s'adonna à l'épigraphie, à la numismatique, à l'archéologie, à l'histoire. Comme membre de l'Académie de Nîmes, il a publié un *Essai sur une inscription celtique trouvée à la fontaine de Nismes et sur une inscription latine du Musée de cette ville* (Nîmes, imp. Ballivet et Vabre). (Extrait des procès-verbaux des séances de l'Académie du Gard.)

A titre d'accessoire à ce travail, il en a produit un autre, intitulé : *Recherches sur l'étymologie des noms de lieu terminés en* argues, *appartenant aux départements du Gard et de l'Hérault*. Enfin, en 1852, il publia, à Blois, *les Tableaux de Billets de confiance, émis dans les quatre-vingt-trois départements et qui ont eu cours de monnaie de* 1790 *à* 1793, *précédés d'une notice sur l'émission, la circulation et l'échange de ces billets*. Blois. 1855, in-8°. Ce sont les seuls travaux que je connaisse; je serais surpris qu'il n'y en eût pas d'autres. Le commandant Colson a évidemment eu de nombreuses occasions d'écrire, soit comme membre correspondant de l'Académie de Nîmes, ou comme membre de la Société numismatique de Tours ou de Bourges.

D'un semestre de congé à l'autre, M. Achille Colson faisait, dans toutes les branches auxquelles il s'était attaché, des collec-

tions aussi nombreuses que possible, les adressait à sa mère, à Commercy, et utilisait, sans en perdre un moment, les loisirs dont il lui était donné de jouir dans son pays natal. Il classait, organisait, se promettant, pour les jours de sa retraite, les joies multiples que donne la science à ses fidèles amants. Cette retraite, hélas! il ne put l'atteindre.

La mère de M. Achille Colson conserva comme des trésors tout ce que son fils avait amassé, et malheureusement, pendant l'invasion dernière, elle ne fut pas en situation de défendre, contre la rapine de ses hôtes, la collection numismatique à laquelle M. Achille Colson attachait un haut prix et dont la plupart des pièces en argent ont été volées.

La mère de M. Achille Colson, qui était aussi celle du célèbre et regretté docteur Colson, de Commercy, vint à mourir dans ces derniers temps. Dès lors la veuve du docteur, devenue l'héritière des collections de son beau-frère, songea à faire de la plus grande partie, un don au Musée de Bar, et j'ai été chargé de recueillir ce cadeau d'une importance exceptionnelle. Il a par lui-même, en effet, une grande valeur. Formé par un seul homme, et dans un temps relativement très-court, il acquiert encore plus de prix.

En faire le simple catalogue serait une œuvre trop insuffisante; aussi les personnes compétentes sont-elles dès aujourd'hui invitées à en relever les mérites. C'est d'ailleurs ce qui a été fait déjà, pour les parchemins, par M. Jacob, archiviste, adjoint de M. Marchal, notre collègue, avec la participation d'un membre de la Commission du Musée, et je me ferai un agréable devoir de vous communiquer cette analyse.

En attendant que le travail soit étendu aux diverses collections du *don Achille Colson*, je m'empresse de vous donner une idée sommaire de leur variété et de leur importance.

J'ai cité plus haut les trois brochures sur l'archéologie et l'histoire qui nous ont été remises. Viennent s'ajouter à ce groupe : vingt-huit chartes en parchemin de diverses grandeurs, remontant aux XIII^{e}, XIV^{e}, XV^{e}, XVI^{e} siècles.

Inscriptions monumentales reproduites par le frottage, prove-

nant en plus grand nombre des antiquités du département du Gard :

Les inscriptions annotées sont au nombre de	684
Celles non annotées au nombre de	387
Total	1071

Lettres autographes, circulaires et brochures relatives à la première révolution; bons d'échange des billets de confiance : *seize liasses.*

Histoire naturelle.

Un lot d'échantillons minéralogiques non classés.

Un lot d'échantillons géologiques non classés.

Un lot d'échantillons minéralogiques classés.

Un lot considérable de petits et moyens coquillages vivants et fossiles et déterminés pour la plupart.

Un herbier renfermant 139 cartons et liasses.

Trois groupes de peaux d'oiseaux conservés.

Un ouvrage sans titre représentant par la gravure un grand nombre de plantes.

Archéologie.

Antiquités Egyptiennes.

Douze statuettes momies en terre cuite.

Deux statuettes momies en bois peint.

Un fragment de statuette enveloppée de bandelettes en toile sur lesquelles se trouve de l'écriture hiéroglyphique.

Un poisson enveloppé de bandelettes.

Trente-huit scarabées de formes et de matières diverses

Onze figurines en métal.

Soixante-dix figurines et menus objets en terre cuite émaillée, avec un collier en grains et un fragment de peinture sur toile.

Une collection de petites empreintes en cire rouge, tirées d'amulettes et de scarabées.

Deux empreintes d'ornements en plomb.

Antiquités locales.

Huit haches en pierre polie.
Ustensile en bronze doré avec queue ouvragée.
Objets divers en bronze.
Deux statuettes de Mercure.
Une figurine, un âne, quatre fragments de figures.
Deux haches, dont l'une trouvée à Savigny en 1823.
Un étrier.
Trois clochettes.
Trois bracelets et une chaîne.
Un lot de boucles, épingles, fibules et fragments.
Deux boucles.
Quatre disques.
Huit cachets à empreintes.
Deux poids.
Treize fioles en verre.
Une anse et des fragments de verre.
Un lot de grains et boutons en terre cuite et des fragments en bois.
Styles et aiguilles en bois.
Matrices de médailles en grès.
Fragments de flûtes.

Terre cuite.

Vases en terre cuite de différentes formes et grandeurs au nombre de dix.
Petits vases au nombre de neuf.
Un petit plat.
Fragments de marbre ancien, de mosaïque et d'enduits colorés.

Objets en fer de diverses époques.

Trois pointes de lance et javelot.
Douze clefs, une lame de couteau, un manche.
Dix clous.
Une figurine provenant d'un heurtoir.
Deux ustensiles en fer.
Une fourchette avec mancho en ivoire décoré en argent.
Quatre éperons de diverses époques.

Un mors de cheval.
Un fragment de batterie de fusil ancien.
Une petite poulie.

Objets en bronze des temps moins anciens.

Un lot de boucles.
Cinq dés à coudre.
Quatre cuillers.
Deux manches d'ustensiles.
Trois cachets, deux bracelets, deux croix.
Un bouton et une amulette.
Deux crucifix en bronze incomplets.
Fragments de statuettes en bronze doré.

Les hommes qui s'occupent de sciences et d'études en général ne ménageront point à la mémoire du commandant Achille Colson un tribut de louanges bien méritées. Nous nous joindrons à eux, et nous y ajouterons, à l'adresse de M^me^ veuve Colson, qui a consenti, en faveur du Musée, à se séparer de ces précieux souvenirs, l'hommage de notre reconnaissance.

Examen des chartes provenant du don de M. Achille Colson *(fait au Musée de Bar-le-Duc), par M.* Jacob, *archiviste-adjoint.*

Ce lot se compose de vingt-huit chartes, pièces et actes divers, appartenant tous, sans exception, à l'histoire du Dauphiné, et, plus spécialement encore, d'une partie de cette province, l'Embrunois. Dans l'Embrunois se trouve, en effet, le mandement de Savine, sur lequel et sur les seigneurs duquel roule la plus grande partie des documents que nous venons d'étudier. C'est dire de suite, que ces

pièces ne présentent malheureusement point pour notre pays un intérêt immédiat; deux d'entre elles, toutefois, celles cotées 22° et 23°, ne peuvent manquer de nous intéresser d'une façon toute particulière : elles émanent d'un de nos princes les plus illustres, François de Lorraine, duc de Guise, celui qui, le 18 février 1563, devait tomber sous les coups d'un fanatique assassin. Bien que ces pièces soient exclusivement relatives au Dauphiné, dont ce prince était alors gouverneur, nous ne pouvons que nous féliciter de posséder quelques nouvelles pages se rattachant à sa glorieuse mémoire.

Ces vingt-huit chartes et actes divers se répartissent ainsi :

XIIe siècle	1	XVIe siècle	6
XIVe	13	XVIIe	2
XVe	5	XVIIIe	1

Et tel est l'ordre que nous avons suivi pour en établir l'inventaire analytique.

XIIIe Siècle.

1° Petit titre latin original, sur parchemin. — Fondation d'un cens de trois mesures de pur froment en faveur du monastère de Saint-Césaire, 1282. — « *Regnãte tunc Philipo rege Francor.* » Bien que le Dauphiné fût encore, à cette époque, un état indépendant, gouverné par Jean II, de la maison de Bourgogne, nous relevons ici qu'il est fait question, non du prince régnant sur cet état, mais du roi de France, Philippe III.

XIVe Siècle.

2° Titre latin, sur parchemin. — Vidimus d'une reconnaissance de biens en faveur de nobles hommes Pierre Cayre et Hugues Rosset. — Le 28e jour de novembre 1311.

3° Titre latin, sur parchemin. — Original sur feuille oblongue d'une charte, par laquelle noble Gui de Savines, donne à cens, tant en son nom qu'en celui de ses frères, certaines propriétés à Pierre Alard, et à Guillemette, sa femme, de Prunières. — Le 30e jour de juin 1314.

4° Titre latin, sur parchemin. — Acte de vente original de cens, maisons, prés et champs situés à Prunières, passé en faveur de noble homme, Guillaume de Savines, coseigneur dudit lieu. — Le 3e jour du mois de... 1328.

5° Titre latin original, sur parchemin. — Hommage rendu à noble Guillaume de Savines, par Jacques Arnulphe, Isrard Arnaud, Pierre, son fils, Marcellin, et autres habitants de Prunières. — Le 10e jour de novembre de l'an de l'Incarnation 1330.

6° Titre latin original, sur parchemin. — Reconnaissance en faveur de noble dame Alix, veuve de noble Gui de Savines, et tutrice de noble Guigonnet, son fils. — 1331, 15 novembre.

7° Titre latin, sur parchemin. — Extrait vidimus, par autorité de justice, de lettres patentes en faveur de noble Arnaud de......, vicomte de Rollard, contre le vice-bailli de Gap. — 1338, 8e jour de février.

8° Titre latin original, sur parchemin. — Hommage rendu par noble damoiseau Gui de Savines, fils de noble homme Gui de Savines, à illustre seigneur Humbert, prince Dauphin de Viennois, duc de Capançois, comte de Vienne et d'Albon, prince du Saint-Empire, etc. — L'an de la Nativité de Notre Seigneur, 1339, indiction 7, le premier jour du mois de mars.

Humbert fut le prince qui, en 1349, donna « pour vingt mille florins, » le Dauphiné à Philippe de Valois, à condition que les aînés des rois de France en porteraient le nom et les armes.

9° Titre latin, sur parchemin. — Acte original notarié, contenant mention de la vente de deux champs par Jean Bernard à Raymond, fils de Raymond d'Oulles, et de la contestation survenue à propos d'un de ses champs, sis sur le territoire de Savines, entre ledit Raymond et Roux d'Embrun, Gui de Savines, Pierre Chabassol, etc., dont les droits avaient été réservés. — 8 octobre 1341.

10° Titre latin original, sur parchemin; acte notarié. — Hommage rendu au premier dauphin (Charles V, roi de France, et dauphin de 1349 à 1368, sous le nom de Charles Ier), par Hugues Bérard de Châteauroux, pour les biens à lui, échus héréditairement de noble Nicolas de La Vallée de Saint-Martin, habitant de Savines. — L'an du Seigneur 1365, le 6e jour du mois de décembre, *pontificatus sanctissimi in xpo patris et dni nri dni Vrbani digna dei Providentia ppe quinti anno quinto.*

11° Titre latin original, sur parchemin. — Lettres de provision en faveur de Jean Garnier, fils de maître Pierre Garnier, notaire de Savines, de la chapelle de l'église Saint-Sauveur, en la paroisse des Crottes, diocèse d'Embrun. Cette chapelle avait été fondée par noble Boniface d'Embrun, et les lettres de provision sont précédées de la prise de possession par le nouveau bénéficiaire. — L'an de l'Incarnation 1379, 28e jour d'avril.

12° Cahier de vingt-quatre feuillets, dont un blanc, recouvert d'un titre latin sur parchemin, portant la date de 1335. Ce cahier, entièrement en latin, est un livre de cour de la juridiction de noble Antoine d'Embrun, coseigneur de Savines; il comprend l'année 1388.

13° Titre latin original, sur parchemin. — Hommage rendu à noble Georges Ath, coseigneur des château et mandement de Savines, par Jean Marcellin, fils de Jean Marcellin, par Guillaume Humbert, fils de feu Pierre Humbert, surnommé la Chanal, par Anthoyne l'Ange, fils d'Etienne de Réalon, et par Pierre Chevalier, fils de Bertrand de Savines, « suivant la forme ancienne et nouvelle de leurs prédécesseurs. » — L'an de l'Incarnation 1390, le premier jour d'août.

14° Titre latin original, sur parchemin. — Reconnaissances passées en faveur de noble Roux de Lafont, coseigneur de tout le mandement de Savines, par Antoine Féart, Guillaume Salvat, et autres propriétaires des com-

munautés de Savines, Réalon, Prunières, Saint-Apollinaire. — 1391, le 7e jour du mois de janvier.

Ce titre, parfaitement écrit, très-bien conservé, *et formant un rouleau de* 7m,36 *de long, sur* 0m,45 *de large, est intitulé :*

Sequuntur recognitiones nobilis viri Rodulfi de Fonte.

XVe Siècle.

15o Titre latin original, sur parchemin. — Hommage de Jean Broche de Brézières, habitant de Savines, à noble Antoine de La Villette, coseigneur des quatre châteaux dudit Savines. — L'an de l'Incarnation 1422, le 24e jour du mois d'avril.

16o Titre latin original, sur parchemin ; acte notarié. — Serment de fidélité et d'hommage prêté par noble Antoine Rostaing, coseigneur de Saint-Crespin et de Savines, à Sérénissime prince et maître, notre seigneur Charles, roi des Français et dauphin du Viennois, en présence de magnifique et puissant seigneur Raoul de Gaucourt, conseiller, chambellan et gouverneur du Dauphiné. — L'an 1431, le 28e jour d'avril.

En 1430, le fils aîné du roi de France était Louis, né en 1423, un an après l'avénement de son père au trône. — Le Dauphin aurait donc dû être, d'après l'acte de *donation* d'Humbert, Louis (IIe du nom), plus tard, Louis XI, et non Charles (Ve du nom), alors Charles VII. Moréri, du reste, dans sa nomenclature des dauphins, paraît en complet accord avec cette opinion, puisque d'après lui, nous avons : Charles V, dauphin de 1416 à 1423, et Louis II, de 1423 à 1459.......?

17o Titre latin original, sur parchemin. — Arrêt de nos seigneurs de la cour du Parlement du Dauphiné, rendu à la suite d'un débat survenu entre noble Guillaume Abruat d'Embrun, coseigneur de Savines, et Antoine Abruat, son fils, d'une part, — et Michel Antoine Pédre et Marcellin Giraudez d'Oygoaves, forestier de Savines, d'autre part ; — cette sentence condamne Michel Antoine et Marcellin à reconnaître leurs propriétés comme mouvantes du fief dudit noble Abruat, et à lui prêter hommage et serment de fidélité en la même forme et manière que leurs pères l'avaient fait jadis. — Publié le 19e jour de mai, l'an du Seigneur 1431.

18o Titre latin original, sur parchemin. — Hommage de Simon Fabre, habitant de Savines, à noble Antoine Abruat, coseigneur dudit lieu. En recevant cet hommage, noble Abruat quitte à Simon Fabre, héritier de Michel Giraudez d'Oygoaves, la somme de quarante mille florins à lui due par ce dernier, moyennant une redevance annuelle de treize sols, d'une émine d'avoine, etc.......

Cet acte notarié, passé le 24 juillet 1431, est en assez mauvais état, et écrit sur une longue feuille oblongue formée de deux morceaux de parchemin rapprochés et cousus ensemble.

19o Titre latin original, sur parchemin. — Pièce relative au paiement d'une somme de cent quatre-vingts florins, dont Guillaume Claude, Cautelme Mi-

chel et Fabre Espivant, étaient débiteurs à noble Martin de La Villette, coseigneur des Crottes et de Savines. — Le 15e jour d'octobre de l'an de l'Incarnation 1478.

XVIe Siècle.

20o Manuscrit latin original. — Cahier en parchemin, composé de quatorze feuillets, tous écrits, sauf les deux premiers et le dernier, et contenant diverses reconnaissances de la confrérie du Saint-Esprit, de Savines. La première pièce est de l'an du Seigneur 1510, le dernier jour de décembre; et quelques lignes en français, les seules du cahier, terminant le verso du douzième feuillet, portant la date du xxixe may 1588.

21o Titre latin original, sur parchemin. — Provision de la chapellenie Saint-Claude, fondée par Louis de Lafont, dans l'église paroissiale de Savines, en faveur de François de Gandelme, clerc de Gap. — L'an de la Nativité 1542, le 18 janvier.

22o Titre français original, sur parchemin, formant un cahier de 14 feuillets, y compris la couverture. — Requête en demande d'allégement sur le cens dû au roi ou bien à dame Diane de Poitiers, comme donataire de la duché de Valentinois et Dijois, pour des terres situées sur les territoire et mandement de Grave, en ladite duché.

Cet acte intéressant pour notre pays, en ce qu'il émane d'un de nos princes, François de Lorraine, duc de Guise, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Dauphiné, est daté du 19 février 1557.

23o Autre titre français original, sur parchemin, émanant comme le précédent du même François de Lorraine. — Lettre prescrivant au notaire royal et delphinal de ce gouvernement, de maintenir en tous leurs droits et qualités noble Benoît de Lafont, coseigneur du mandement de Savines, et noble damoiselle Catherine de La Villette, sa femme. Cet ordre, muni d'un sceau en cire rouge, sans armoiries, et signé par Besson, secrétaire du duc, est daté du 22e jour de février 1561, c'est-à-dire du mois même où, deux ans plus tard, le vainqueur de Dreux allait tomber sous la balle criminelle de Poltrot de Méré.

24o Titre latin original, sur parchemin. — Provision des prieuré et cure d'Aubenas, en faveur de frère Durand Baridon, moine de l'ordre de Saint-Benoît. — Le 3 juin 1568.

25o Titre latin original, sur parchemin. — Provision de la chapelle Saint-Claude, dans l'église de Savines, en faveur de Silvestre Signoret. — 15 juin 1591.

XVIIe Siècle.

26o Petit dossier comprenant dix pièces, dont six en papier; le tout en français. Cette affaire concerne le sieur Daniel Tolozan qui avait acheté de

noble Pierre de Colignon, les domaines de Saint-Michel et de Saint-Julien, situés au mandement de Savines. Les pièces les plus importantes de ce dossier sont écrites sur parchemin et au nombre de quatre, savoir : 1° une quittance du droit d'incapacité et des autres droits seigneuriaux, dus à cause de la vente du domaine de Saint-Michel ; le sieur Tolozan doit à ses services rendus cette quittance signée de la main même du roi, muni du grand sceau en cire rouge, et daté du 30 avril 1648 ; — 2° un extrait des registres de la Chambre des comptes et cour des finances du Dauphiné, 18 novembre 1648 ; — 3° l'acte d'investiture du 27 novembre 1648 ; — 4° enfin, le serment de foi et d'hommage prêté par ledit seigneur.

27° Titre français original, sur parchemin. — Subdélégation à la cour du Dauphiné pour recevoir le serment de Jean-Baptiste de Lafont, seigneur de Savines, comme gouverneur de la ville d'Embrun en remplacement du sieur de Martin de Champolcon. Cette lettre, signée de la main de Michel le Tellier, chancelier de France, commandeur des ordres du roi, etc., porte la date du 9 juillet 1684.

XVIIIe Siècle.

28° Titre français original, sur parchemin. — Renouvellement par Louis XV, roi de France et de Navarre, dauphin du Viennois, comte de Valentinois et de Dijois, de la provision du gouverneur d'Embrun en faveur du comte Savines. Cette lettre, à laquelle Louis XV a apposé sa signature, est datée du 4 juin 1750 ; elle n'est plus munie du grand sceau en cire rouge qui devait se trouver suspendue à l'angle droit du parchemin, arraché du reste à cette place.

NOTICE

SUR

L'ABBÉ VICTOR-EMMANUEL TIHAY,

DOYEN DE CONDÉ-EN-BARROIS,

Membre correspondant de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc;

Par M. TASSY DE MONTLUC, ingénieur civil des mines.

Réunion du 3 Novembre 1873.

MESSIEURS,

VICTOR-EMMANUEL TIHAY est le second collègue que nous perdons. Sa famille est originaire de Sainte-Hélène (Vosges); son père, honnête cultivateur, vint se fixer, lors de son mariage, dans la commune de Bru, canton de Rambervillers, et c'est là que naquit Emmanuel Tihay, le 2 mars 1812. Il commença ses études au collége de Rambervillers, et donna aussitôt de belles espérances. A l'âge de dix ans, son oncle, Charles-Gabriel Tihay, titulaire de la cure de Saint-Sauveur à Verdun, le fit venir près de lui et lui fit suivre les classes du collége de cette ville. Cela ne dura qu'une année; car, à la rentrée des cours, M. le Curé de Saint-Sauveur présenta son neveu au petit séminaire : l'enfant y fut admis comme externe, et il commença à se livrer sérieusement au travail. Ses études furent brillantes; il fut toujours l'un des premiers de son cours. Et cependant sa supériorité ne lui fit point d'envieux;

car ses condisciples parlent encore de lui avec éloge. Entré de bonne heure au grand séminaire, le jeune abbé Tihay avait terminé ses cours de théologie à vingt-deux ans. Son talent et son mérite le firent distinguer par Mgr Valayer, alors évêque de Verdun, et Sa Grandeur le nomma professeur au petit séminaire. Pendant quinze ans, l'abbé Tihay enseigna aux autres ce qu'il avait si bien appris lui-même, et il disait souvent : Ces quinze années sont les plus belles de ma vie.

En 1845, Mgr Rossat, alors évêque, le nomma à la cure de Bras. Il fut aussi bon curé qu'il avait été bon professeur. Il administra cette paroisse pendant quinze années consécutives, et conquit l'estime et l'affection de ses paroissiens. Comme il était à proximité de Verdun, il sut y entretenir de nombreuses et belles relations et devint membre de la Société Philomathique. En quittant sa paroisse, il y laissa les meilleurs souvenirs, aussi disait-il, vers la fin de sa vie : J'étais bien heureux à Bras !

Le 13 avril 1860, Mgr Rossat le désigna pour le doyenné de Condé-en-Barrois, vacant par le décès de son titulaire, M. l'abbé Sacquin. Il fallait à une cure aussi importante un homme de la trempe de l'abbé Tihay.

Pendant les douze ans qu'il dirigea cette paroisse, il s'efforça de faire le bien, et il y réussit. Il lui fallut souvent lutter; mais malaisément on le déconcertait; car son grand tact, son esprit sûr et fin le servaient toujours dans les difficultés. Pendant les dix premières années de son ministère à Condé, l'abbé Tihay s'occupa de la restauration de son église, édifice de la transition, l'un des plus beaux du diocèse, et dont le caractère laisse pressentir la légèreté et l'élancement de l'époque gothique. Aidé de conseils éclairés, il mena à bien cette entreprise difficile. Pendant deux ans, il put jouir de son œuvre. Il mourut le 13 avril dernier, à l'âge de soixante et un ans.

L'abbé Tihay était un esprit supérieur; il avait la conception facile, le travail aisé. Sa mémoire un peu lente était d'une

sûreté parfaite. Sans être orateur, il portait bien la parole; et si son débit manquait quelquefois de chaleur, le charme de sa diction y suppléait amplement; ses discours étaient toujours goûtés. Il excellait dans le style épistolaire; ses lettres de politesse étaient des plus exquises et celles d'affaires d'une lucidité et d'une logique surprenantes. Son abord était un peu froid; cependant, une fois les relations ouvertes, il devenait confiant : la douceur et la simplicité de son âme reprenaient le dessus.

Ses goûts préférés étaient l'étude de la nature. Que de choses charmantes il écrivit sur les oiseaux ! Les quelques pages de ses *Esquisses ornithologiques* qui vous ont été lues, Messieurs, vous donnent un avant-goût de cet ouvrage en cours de publication. Ce qu'il dit des oiseaux chanteurs est ravissant. Le chant mélodieux et puissant du rossignol, le gazouillement accentué de la fauvette, le doux ramage de la mésange, et la plainte harmonieuse de l'hirondelle, y sont décrits avec un accent qui va au cœur. C'est que notre regretté collègue était un vrai peintre de la nature, que son âme était pleine de poésie, et que ses connaissances en histoire naturelle étaient profondes.

En outre de ses *Esquisses ornithologiques* que nous possédons heureusement, l'abbé Tihay a composé d'autres ouvrages. Dès 1836, il écrivit son opuscule sur les *Oiseaux chanteurs*, refondu plus tard dans ses *Esquisses*. En 1865, il publia une *Vie des Saints de Lorraine*, et plusieurs traductions de légendes tirées du Bréviaire romain. Dans les *Mémoires* de la Société Philomathique de Verdun, on trouve de lui un aperçu historique sur les oiseaux réduits en domesticité chez les peuples anciens, 32 pages, 1840, tome Ier; un fragment sur les *Destinées de l'homme*, même année; une *Notice sur le maréchal de Marillac, gouverneur de Verdun*, 1630 à 1632, 56 pages, 1863, tome VI.

Je ne vous parlerai pas de la délégation spéciale qu'il reçut de Monseigneur pour le représenter au Conseil départemental de l'instruction publique, marque de confiance à laquelle il répondit dignement. Mais je vous dirai qu'il créa une collection d'oiseaux du pays des plus remarquables et des plus complètes,

collection léguée à M. le Curé d'Issoncourt; et vous me permettrez, en finissant, Messieurs, de déplorer avec vous la mort prématurée d'un collègue qui nous promettait d'apporter encore, par ses gracieuses compositions, un délassement heureux aux travaux parfois très-sérieux, mais toujours si utiles, que plusieurs de nos collègues mènent constamment à bonne fin.

RECHERCHES

SUR

PLUSIEURS VOIES ROMAINES

PARTANT DE NASIUM,

ANTIQUE VILLE GALLO-ROMAINE DÉTRUITE,

AUJOURD'HUI NAIX,

Village du département de la Meuse,

Avec l'indication des antiquités découvertes sur leur parcours, ou à leur proximité, notamment dans les arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy ;

Par M. le comte Hippolyte DE WIDRANGES.

Voie consulaire, désignée A L sur la carte ci-annexée, de **Nasium** à **Durocortorum,** par Caturices, mentionnée dans les *Itinéraires* d'Antonin et de Peutinger.

Naix (*Nasium*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ναστον (IIe siècle. Ptolémée); — *Nasie* (IIIe siècle, Table Théodosienne); — *Nasium* (IVe siècle, *Itinéraire* d'Antonin; VIIe siècle, donation de Bodo, évêque de Toul; 870, diplôme de Charles-le-Chauve; 936, charte de saint Gauzelin; 948, confirmation du roi Othon; 1033, diplôme de Conrad; 1675, A. de Valois; 1707, le P. Benoît; 1711, 1749, Pouillé; 1756, D. Calmet); — *Nasio vico* (époque mérovingienne, tiers de sou d'or frappé à *Nasium*); — *Nasium castrum* (VIIe siècle, Frédégaire); — *Nais* (1060, Confirmation de la fondation du prieuré d'Apre-

mont; 1756, D. Calmet); — *Naisil* (1148, Hugues Metellus, roman de *Garin le Lohérain*); — *Naz* (1579, Procès-verbal des coutumes); — *Nays* (1700, carte des Etats); — *Nas* (1707, carte du Toulois; 1711, 1749, Pouillé); — *Naix-aux-Forges* (Tableau des communes, 1873).

Parmi les localités du département de la Meuse qui recèlent le plus d'antiquités, figure le village de Naix, construit sur l'emplacement de la ville gallo-romaine de *Nasium*, dont il a tiré son nom.

Les Romains s'étant rendus maîtres de la cité Gauloise de *Kaltu*, dont nous parlerons à l'article de Boviolles, et qui dominait toute la vallée, la détruisirent et se servirent de son emplacement comme d'un camp ou fort, pour protéger la nouvelle ville de *Nasium*, qu'ils avaient fondée dans la vallée, sur les bords de l'Ornain, 50 ans environ avant la naissance de Jésus-Christ. *Nasium* devint une cité considérable, qu'ils se plurent à embellir d'établissements magnifiques, tels que bains, salles de spectacles, amphithéâtres, mosaïques remarquables, etc., et qu'ils érigèrent en place forte, en établissant, sur les plateaux des collines qui la cernent, plusieurs ouvrages de défense, parmi lesquels on distingue principalement le camp qui se trouvait en face de la ville, sur la hauteur, entre Menaucourt et Boviolles, dont les vestiges sont encore très-apparents de nos jours, et que l'on désigne sous le nom de *Plain*.

Ptolémée, l'*Itinéraire* d'Antonin, les *Tables Théodosiennes* ou de Peutinger, font mention de *Nasium*, cité Leukoise, qui appartenait à la première Belgique. Par *cité*, on entendait alors une province; celle des Leukois avait la même étendue que l'ancien évêché de Toul (*Tullum Leucorum*), avant l'érection des siéges épiscopaux de Nancy et de Saint-Dié. La circonscription civile fut assez généralement admise pour celle de la juridiction ecclésiastique, à la naissance du christianisme; cela est prouvé par le témoignage de Strabon et de Ptolémée, qui assignent aux Leukois, pour voisins immédiats, les Médiomatrices, Virduni, Catalauni, Lingones, Vesontii, Rauraci et Triboci, peuples qui avaient pour villes principales celles que l'on nomme aujour-

d'hui Metz, Verdun, Châlons, Langres, Besançon, Bâle et Strasbourg.

De *Nasium* partaient beaucoup de routes, communiquant à des villes limitrophes d'une certaine importance, telles que *Virodunum*, *Tullum*, *Scarpona*, *Mediomatricum*, *Andemantunno*, *Perthus*, *Durocortorum*, *Granum*, etc.

D'après l'inspection du terrain, faite lors des fouilles pratiquées à diverses époques, on est fondé à penser que cette ville a été détruite et rétablie plusieurs fois; mais je crois que l'on doit attribuer sa dernière destruction au corps d'armée d'Attila, commandé par Wolomir, qui, après le partage que ce Fléau de Dieu fit de son armée, vers le 20 avril 451, aux environs de Metz, qu'il venait de prendre et de saccager, remonta la Moselle jusqu'à Toul, dont il s'empara, et s'avança de là vers *Nasium*, qu'il pilla et réduisit en cendres, comme les autres localités qu'il rencontra sur sa route.

La quantité de monnaies d'or, d'argent, de bronze, et d'objets divers à l'usage des Gallo-Romains, que l'on a exhumés, de temps immémorial, des ruines de cette antique localité, est incalculable. L'une des plus intéressantes de ces découvertes, est celle d'environ 200 pièces d'or du Haut-Empire, faite en 1802; mais la plus riche de toutes est, sans contredit, celle qui eut lieu le 15 février 1809, d'un petit coffret de 18 pouces cubes. Ce coffret était en bois tout à fait pourri, mais sa garniture intérieure, en lames de cuivre, avait résisté en majeure partie aux ravages du temps; il contenait les objets antiques suivants : Neuf colliers en or, cinq bagues en or et sept en argent, ornées de pierres précieuses intailles; un lingot d'argent pesant quatre onces, et une demi-livre d'or en plusieurs gros fils tournés en cercles; enfin, 1450 monnaies neuves d'argent du Bas-Empire, et quelques grands bronzes du Haut-Empire. Le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale possède les colliers et les bagues; des numismatistes ont acquis les médailles. Enfin, la trouvaille de la plus haute importance, sous le rapport artistique, est, sans contredit, celle qui a été faite, en 1847, lors des travaux exécutés pour la construction du canal de la Marne au Rhin, d'un *Præ-*

fericulum, en bronze, de la plus belle facture, qui se voit au Musée de notre ville.

Ce vase, recouvert très-uniformément d'une magnifique patine verte, a, de hauteur, 27 centimètres. Les reliefs du cou de l'anse sont rehaussés par des damasquinures en argent, que l'oxide a plutôt cachées qu'altérées. On remarque dans la bouche de la belle tête de Faune, sur laquelle repose l'anse à sa base, malgré la petitesse du module, le blanc émaillé des yeux; mais les diamants, ou pierres précieuses, qui formaient les yeux, ont disparu.

Le jeune aigle, armé de la foudre, qui surmonte l'ouverture du vase, de même que les ornements du pied, ceux du cou, ainsi que la tête de Faune, dont nous venons de parler, et qui sont en argent incrusté dans le bronze, sont d'une composition et d'une facture exquises; ces ciselures ont réellement la grâce et la finesse des ornements sortis de la main des plus habiles ciseleurs grecs.

Il est à remarquer que, dans la grande quantité de monnaies romaines découvertes à *Nasium*, il ne s'en est trouvé aucune postérieure au règne d'Honorius.

Le Père Benoît, dans son *Histoire de la ville et du diocèse de Toul*, page 13, chapitre X, émet l'opinion, d'après Salvien et saint Jérôme, qu'il paraîtrait naturel d'attribuer la ruine de Trèves, de Metz, Scarpone, Solimariaca, Toul, *Nas* et autres localités de nos contrées, aux Vandales ou aux *Huns*, qui ravagèrent les Gaules dans le V^e^ siècle.

M. Denis, de Commercy, rédacteur du *Narrateur de la Meuse* et auteur d'un *Essai archéologique sur Nasium*, édité le 1^er^ juillet 1818, page 1, émet l'opinion que cette ville a été détruite sous Cl. Fl. Julien, encore césar, vers l'an 358 (ce qui est en contradiction avec ce que je viens de citer du P. Benoît); plus loin, page 16, il ajoute que les fouilles de *Nasium* lui ont procuré environ 200 monnaies consulaires et impériales, tant en argent qu'en grand, moyen et petit bronze, parmi lesquelles il s'en est trouvé à l'effigie de la plupart des empereurs qui ont régné avant Julien II, et qu'il ne lui en est parvenu aucune ap-

partenant au règne de cet empereur ni de ses successeurs ; mais que, cependant, on en a trouvé quelquefois de Julien II.

Je ne partage pas l'opinion de M. Denis, qui se contredit lui-même ici, en ce qui concerne la découverte de monnaies de Julien II à *Nasium;* car, moi qui ne me suis occupé de recueillir des monnaies que bien longtemps après M. Denis, j'en possède, en argent et petit bronze, de ce prince et de sa femme Hélène, que j'ai rencontrées à *Nasium*, ainsi que des petits bronzes de Valentinien I^er^, de Valens, de Gratien, de Théodose, d'Arcadius et d'Honorius; mais je n'en ai jamais rencontré de postérieures au règne de ce dernier empereur.

Givrauval (*Givrandis vallis* ou *Givraudis vallis*, en 992; — *Gyrovallis*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce petit village est situé dans une anse de la vallée, à quelques centaines de mètres au sud de la voie consulaire.

J'ai découvert, en 1841, des traces de substructions antiques dans la contrée du *Halquin*, située entre Menaucourt et le moulin de Givrauval. On remarque dans le sol de la vigne du sieur Thiriot (Pierre), section A du plan cadastral, des fragments de grosses tuiles plates à rebords et des briques, ainsi que des tessons de vases; le propriétaire y avait trouvé, en 1828, une pièce romaine en or.

Dans la même section A, n^os^ 166 et 722 du plan cadastral, on remarque également des vestiges de substructions antiques; on en a extrait, en 1841, beaucoup de pièces romaines en grand et moyen bronze.

Au moyen âge, le comte de Ligny a possédé une habitation construite sur cet emplacement, désigné sous le nom de *Château de Renoy,* avec un moulin situé à côté sur la rivière d'Ornain; plus tard, les seigneurs du même lieu y avaient établi une forge, qui n'existe plus depuis environ 250 ans. On désigne encore aujourd'hui ce lieu sous le nom de la *Vieille-Forge.*

Ligny (*Lineium*), chef-lieu de canton, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette jolie petite ville ne paraît pas avoir existé sous l'occupation romaine. Je n'ai rencontré, sur son territoire, malgré mes recherches, aucune trace d'antiques constructions; seulement, en 1840, on a trouvé, au lieu dit *Queue-de-Serpent*, où passait la voie consulaire qui nous occupe, une monnaie d'argent à l'effigie de l'empereur Trajan, qui fait partie de ma collection.

Velaines (*Invallum* et *Villena*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située à 600 mètres environ à l'ouest de la voie consulaire, renferme sur son territoire des vestiges de substructions antiques.

On a découvert, en 1841, dans la contrée d'Inval, à quelques centaines de mètres à l'ouest du village, en même temps que l'emplacement de l'antique *vicus d'Invallum*, une grande quantité de monnaies romaines en argent, en bronze saussé et en bronze, aux effigies de Lucius Verus, Geta, Gallien, Postume, Claude le Gothique, Probus, Theodora, Galère-Maxime, Licinius père, Constantin le Grand, Crispus, Constantin le Jeune, et Flavia Helena.

La contrée de Vaucelles, située à l'est de Velaines, de l'autre côté de la rivière, a offert depuis longtemps des traces de substructions antiques; mais je n'ai pas ouï dire que l'on en ait extrait quelques monnaies anciennes.

Silmont (*Sallanus mons*, 1135; *Onera abbatum; — Solimons*, XII^e siècle. — *Solini mons*, donation de 1142), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce petit village est bâti sur un site élevé, à droite de la rivière d'Ornain, entre Bar-le-Duc et Ligny. L'histoire, la tradition, et les vestiges de substructions antiques, enfouies dans le sol de l'ancien prieuré, annoncent que Silmont se trouvait sur l'embranchement de deux voies romaines, l'une consulaire, de *Nasium* à *Durocortorum*, par *Caturices*, indiquée dans l'*Itinéraire* d'Antonin; l'autre, d'un ordre inférieur, conduisant du camp antique de Saint-Mihiel à Perthes et à Châlons-sur-Marne, en pas-

sant par Tannois; on aperçoit encore au fond de l'Ornain, qui coule au bas du village, lorsque les eaux sont basses, les pierres de fondations de l'antique pont, sur lequel passait cette voie, ainsi que les pilotis qui le soutenaient.

On peut présumer, avec quelque apparence de raison, que Silmont posséda, à l'époque gallo-romaine, un édifice religieux, un temple dédié au Soleil, qui, plus tard, fut remplacé par un prieuré, qui a subsisté jusqu'à la Révolution. C'est sur l'emplacement de cet édifice que l'on rencontre des vestiges de constructions primitives. Lorsque M. Bouillard, ancien maire de Bar-le-Duc, fit creuser les fondations des murs d'enceinte de la maison de campagne qu'il possédait à Silmont, il en retira de petits vases en poterie commune, ainsi que plusieurs monnaies romaines en grand, moyen et petit bronze, qu'il me fit voir chez lui; plus tard encore, lorsqu'il fit construire une écurie près de l'ancienne chapelle du prieuré, il exhuma plusieurs tombeaux en pierre de Savonnières, renfermant des ossements près desquels gisaient de petits vases en terre cuite de fabrique antique, enfin, lors de l'exécution des travaux du chemin de fer de l'Est, dans la traversée du village, M. Roussel, ancien adjoint au maire de Bar, devenu, depuis la mort de M. Bouillard, propriétaire d'une partie de sa maison de campagne, ayant entrepris quelques fouilles dans son jardin, découvrit un cimetière qui excita vivement sa curiosité. Des sépultures de diverses formes furent mises à jour, on en extraya dix nouveaux tombeaux en pierre de Savonnières : plusieurs vases en terre cuite commune accompagnaient ces sarcophages.

Longeville (*Longavilla*, 992, *ex æde divi Maximi Barrensis*), canton et arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce gros village, situé à environ 400 mètres au sud de la voie consulaire A L, présente sur son territoire des traces d'antiquité; on remarque des vestiges de substructions gallo-romaines, dans la contrée dite *Sous la Côte-Robert*, section C du plan cadastral, en allant vers Savonnières, et lors de l'établissement du canal de la Marne au Rhin, il a été trouvé, près de ce lieu, une sta-

tuette en bronze représentant Mercure, ainsi que plusieurs monnaies romaines en grand, moyen et petit bronze.

Popey (*Popina*). Ferme sur le territoire de Bar-le-Duc, à un kilomètre environ à l'est de cette ville, était, lors de l'occupation romaine, une *popina* ou halte, sur le bord de la voie consulaire qui nous occupe, où on hébergeait les voyageurs.

Outre des substructions antiques que l'on a trouvées dans son voisinage, on y a découvert, à diverses époques, plusieurs monnaies romaines.

Dans le moyen âge, ce fut un établissement religieux; le 16 des calendes de septembre 1171, Falco, prêtre de Popey, figura comme témoin de la donation d'une terre faite par Renaud, comte de Monçon, aux religieux de Notre-Dame de Trois-Fontaines.

En 1179, il fut converti en léproserie et desservi par un maître et des frères qui traitaient et soignaient les lépreux *de la nation de Bar*.

Dix ans plus tard, son oratoire, consacré sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, avait pour chapelain un prêtre nommé Hugo.

Le duc René en fit don, en 1434, au chapitre de la collégiale de Saint-Maxe. Enfin, ayant été vendu par la nation le 1er février 1791, il rentra dans le domaine privé et devint une ferme, comme nous l'avons dit plus haut.

Bar-le-Duc (*Caturigas* et *Caturices*, époque gallo-romaine; *Barri villa ad Ornam*, en 932), chef-lieu du département de la Meuse.

Cette localité, devenue aujourd'hui chef-lieu du département de la Meuse, se trouve mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Antonin, sous le nom de *Caturigas*, et dans la *Table Théodosienne* ou de Peutinger, sous celui de *Caturices*, avec la mention, *alias Caturigæ*.

Il y a lieu de croire que *Caturices* existait à l'époque gauloise, car lors des fouilles faites pour la construction du canal de la

Marne au Rhin, du chemin de fer et du nouveau bâtiment de l'hospice de Bar-le-Duc, on a exhumé dans le parcours du quartier de Couchot, beaucoup de monnaies gauloises en argent, en bronze, en potin, et même, m'a-t-on dit, quelques-unes en or.

Quant à l'existence de cette station sous l'occupation romaine, elle est évidente actuellement; l'*Itinéraire* d'Antonin la marque ainsi :

A Durocortoro Divodurum usque. . .	M. P. LXXXVII.
Fanum Minervæ	M. P. XIV.
Ariolam	M. P. XVI.
Caturigas	M. P. IX.
Nasium	M. P. IX.
Tullum.	M. P. XVI.
Scarponam.	M. P. X.
Divodurum.	M. P. XII.

Et la *Table Théodosienne* ou de Peutinger, de la manière suivante :

A Durocortoro.	
Fanomia ou *Tanomia*	M. P. XIV.
Caturices.	M. P. XXV.
Nasie	M. P. IX.
Ad Fines.	M. P. XIIII.
Tullio	M. P. V.
Scarpona.	M. P. X.
Divodurum Mediomatricum	M. P. XIIII.

Son étendue à cette époque n'était pas bien grande; la voie que nous venons d'indiquer la traversait du nord au sud; ses limites, d'après les fouilles qui ont été faites de temps immémorial et jusqu'à nos jours, soit pour des fondations de bâtiments, constructions de puits, soit pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin et du chemin de fer de Paris à Strasbourg, ont

constamment révélé l'existence de substructions antiques détruites par le feu, s'étendant du nord au sud, depuis le bas de la côte de Behonne jusqu'au Pont-Triby, et de l'est à l'ouest, depuis le pied de la montagne jusqu'au bord de la rivière d'Ornain.

A l'époque des deux grands établissements du canal et du chemin de fer, on a exhumé, dans leur traversée sur cette partie qui comprenait la station de *Caturices*, une grande quantité de monnaies en argent, en bronze et en potin, tant gauloises que romaines, des tronçons et des chapiteaux de colonnes en pierre de Savonnières, des tuiles plates à rebords (*hamatæ tegulæ*), des grosses tuiles creuses (*imbrices*), des fragments de vases de toute espèce, des débris de meules de moulins à bras (*molæ trusatiles*) et des ustensiles en bronze et en fer destinés à divers usages; une grande partie de ces objets ont été déposés au Musée de Bar.

Outre la voie consulaire qui traversait *Caturices*, on remarque encore les vestiges de deux voies d'un ordre inférieur : celle qui conduisait au *Castellione*, camp de Saint-Mihiel, en passant par Naives-devant-Bar, Lavallée, etc., désignée O P; et celle marquée O Z qui, partant de la même station, passait à Fains, à Vassincourt, à Andernay, près du petit camp antique à l'extrémité de ce village, et se rendait à Sermaize, où existe une fontaine d'eau ferrugineuse, déjà en usage à l'époque gallo-romaine. On a trouvé à Sermaize des traces de substructions antiques, beaucoup de monnaies romaines en grand, moyen et petit bronze, ainsi que des *ex voto*, qui sont conservés à la mairie de cette ville.

De même que pour d'autres localités de nos pays, j'attribue la ruine de *Caturices* à l'armée d'Attila. Les monnaies romaines, trouvées dans ses ruines, ne vont pas au delà du règne d'Honorius.

Varney (*Vernisi*, en 1148; Hugues Metellus, roman de *Garin le Lohérain*; — *Varneium*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

On a rencontré, de tout temps, sur le territoire de ce petit village, des vestiges de substructions antiques.

Au mois d'août 1840, en creusant un nouveau lit du ruisseau de Fossé-Bas, entre la route et le canal du moulin, vis-à-vis l'auberge dite *de Venise*, et près de l'antique voie consulaire, les ouvriers rencontrèrent les fondations d'une antique habitation détruite par le feu. Parmi les fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de tessons de poterie de diverses couleurs, ils trouvèrent plusieurs objets antiques, ainsi que des monnaies de grands, moyens et petits bronzes, aux effigies d'Hadrien, de Faustine jeune, de Lucille et de Caracalla.

Quelque temps auparavant, le propriétaire de l'auberge, en défonçant son jardin, situé en partie sous les ruines de la maison gallo-romaine dont nous venons de parler, avait mis au jour des objets antiques curieux, tels qu'un cadran solaire en ardoise avec son style, des éperons, des fourchettes en fer, et autres ustensiles, qui ont été brisés par les charretiers qui s'arrêtaient à l'auberge, en les maniant trop rudement.

Précédemment encore, on avait trouvé dans les vignes, près du sentier qui monte derrière la maison du maître de la scierie, et où passait la voie romaine, deux petits bronzes aux effigies de Constantin le Grand et de son fils Constantin le Jeune.

Sur le sommet de la côte qui se trouve derrière l'auberge précitée, et tout contre la voie romaine, on a découvert, en 1843, à trente centimètres seulement de profondeur dans le sol, et sur une superficie de quinze ares, deux cents squelettes de guerriers et trois cercueils en pierre de Savonnières, sur l'un desquels était gravée en creux, dans toute la longueur, le dessin grossier d'une francisque à un seul tranchant, accompagnée des initiales J. D. F. P., de même que des lames de sabres (*Scramasaxes*) et des poignards, des fers de lance, des boucles de ceinturons, en acier très-oxidé, profondément incrustées en argent, des vases en poterie grossière, des grains de colliers en verre et en émail, ainsi que trois monnaies, dont une gauloise très-bien conservée, et deux moyens bronzes frustes du Haut-Empire.

Au mois d'août 1846, de l'autre côté de la vallée, au lieudit *le Placis*, on a découvert, à l'occasion de fouilles pratiquées au-dessus des carrières en exploitation, trois squelettes de guerriers qui avaient près d'eux plusieurs objets semblables à ceux que nous venons de décrire, tels que lames de sabres et de poignards, boucles de ceinturons, et plusieurs monnaies gallo-romaines.

Neuville-sur-Orne (*Nova villa ad Ornam*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, qui se trouve dans la vallée de l'Ornain, à un kilomètre environ au sud de la voie consulaire A L, entre cette voie et la voie d'un ordre inférieur O Z, renferme sur son territoire des vestiges de constructions antiques.

Au Pré-Brûlé, on remarque une place que les habitants nomment le *Château-des-Dames*, où existent dans le sol des traces de substructions antiques. Dans la contrée voisine, dite *Haut-de-Fraicul*, où se trouve la fontaine du Diable, on a découvert des vestiges de constructions d'où on a tiré d'énormes blocs de pierre de taille, qu'on a employés à la bâtisse dans l'intérieur du village; et en creusant le canal de la Marne au Rhin, au bas de ces contrées, on a exhumé plusieurs monnaies romaines en bronze, parmi lesquelles un moyen bronze de l'empereur Aurélien.

Laimont et **Laymont** (*Leonis mons*, *Latus mons* et *Lœtus mons*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

La voie consulaire qui nous occupe passait, à l'époque gallo-romaine, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par le village de Laimont, qui n'existait vraisemblablement pas alors, puisqu'on n'y a trouvé aucun indice de construction antique. Mais dans la contrée dite *la Sarrasinière*, à deux kilomètres de Laimont, et à quelques mètres à droite de la voie A L, qui se dirigeait sur Reims (*Durocortorum*), on a découvert des vestiges de substructions antiques.

Un habitant de Laimont fouillant, en 1830, dans son champ

situé à la Sarrasinière, rencontra des vestiges de constructions détruites par le feu ; il retira, des fondations, beaucoup de belles pierres de taille, dont il se servit pour bâtir, et, en même temps, quatorze pièces romaines, moyens bronzes, savoir : quatre d'Auguste, dont deux contremarquées; une d'Agrippa, également contremarquée; une de Germanicus, cinq de Néron, une de Titus, une de Trajan et une d'Hadrien.

Villers-aux-Vents (*Villare ad Ventos*, ou *ad Vannos*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

A un kilomètre à l'est de la voie consulaire, se trouve le village de Villers-aux-Vents, qui ne paraît pas avoir jamais présenté de vestiges de constructions antiques sur son emplacement actuel. Mais dans la contrée nommée *la Maise*, à peu de distance à l'est du village, on rencontre des vestiges de substructions antiques, des fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et des débris de poterie, on y a aussi découvert quelques monnaies romaines en bronze.

Brabant-le-Roi (*Brabantiæ*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, distante d'environ 1,500 mètres à l'ouest de la grande voie antique A L, a dû exister sous l'occupation romaine, car son territoire renferme des vestiges évidents de substructions antiques, notamment dans les contrées du Plumard, de Robert-Croué et de Piroye.

Revigny (*Revigneyum*, *Reviniacum*), chef-lieu de canton, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce bourg important, situé à trois kilomètres à l'ouest de la voie consulaire, n'existait probablement pas sous l'occupation romaine, puisqu'on n'a jamais remarqué sur son emplacement des traces d'habitations antiques; mais cette belle et fertile vallée n'a point pour cela échappé à l'exploration de ces fiers vainqueurs des Gaules, car, lors des travaux du canal de la Marne au Rhin, on a découvert des vestiges de substructions antiques

dans la contrée du Bas-Jardin. Un propriétaire, quelques années auparavant, avait déjà exhumé de ce même lieu plusieurs tombeaux en pierre et de vieilles armures.

Villotte-devant-Louppy (*Villeta*, en 992; — *Villula*), canton de Vaubecourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située à six kilomètres au sud de la voie A L, présente sur son territoire des vestiges du séjour des Romains dans nos contrées.

Des excavations faites à diverses époques dans l'intérieur du village, pour des fondations de bâtiments, ont révélé l'existence de constructions antiques qui paraissaient avoir été détruites par le feu; on a trouvé, dans les décombres, des débris de grosses tuiles plates à rebords, des tessons de poterie de diverses couleurs, des clés, des serrures, des vases en terre, et une lame de poignard.

J'ai aussi découvert, en 1838, dans la contrée dite l'*Etrie de Dignée* (1), à droite du chemin qui conduit à Vaubecourt, des traces d'habitations gallo-romaines; j'en ai rapporté des fragments de vases antiques en terre rouge, sur lesquels on apercevait en relief des empreintes représentant divers animaux. Vers 1808, on avait exhumé de ce lieu un tombeau en pierre, et en 1840, on y a trouvé un petit bronze à l'effigie de Constantin le Grand, avec quelques autres frustes.

Voie consulaire désignée A B, connue dans le pays sous le nom de *Chemin de la Pucelle,* allant de **Nasium** à **Tullum**.

Boviolles (*Bovium olla*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Ce nom de *Bovium olla* (chaudière des bœufs) lui venait, dit-on, de ce qu'en ce lieu était une boucherie de *Nasium*, à l'époque de l'occupation romaine.

On remarque sur le territoire de Boviolles, qui était traversé

(1) En latin *Atrium*. En patois *l'aitrie,* signifie un cimetière qui était, pour l'ordinaire, près de l'église. Voir D. Calmet, *Notice de Lorraine*, édition 1840, tome II, page 166.

par la voie consulaire A B, les traces de cette voie qui conduisait de *Nasium* à *Tullum*, à *Scarpona* et à *Divodurum*, ainsi que les vestiges très-apparents d'un vaste camp, qui, à l'époque de l'occupation romaine, servait à la défense de la ville de *Nasium*, ainsi qu'aux vallées où coulent l'Ornain et la Barboure.

Ce camp avait été une place forte des Gaulois, avant l'invasion des Romains; ces derniers en étant devenus maîtres, la détruisirent et se servirent de son emplacement comme d'un camp ou fort, pour protéger la nouvelle ville de *Nasium*, qu'ils avaient fondée dans la vallée, sur les bords de l'Ornain, cinquante ans environ avant la naissance de Jésus-Christ.

Cet emplacement, de près de trois kilomètres de développement, couronne la côte qui domine immédiatement au sud le village de Boviolles, sur le territoire duquel il est situé, et porte aujourd'hui les noms de *Châté*, *Châtel* ou *Châtelet*.

De temps immémorial, on a exhumé de cette enceinte, qui offre encore des traces de substructions antiques, des monnaies gauloises en or, en argent et en bronze, ainsi que des anneaux de bronze de divers poids et diamètres, et des rouelles à jours à plusieurs rayons, en tous métaux, dont la fabrication appartient incontestablement à cette antique localité.

Parmi ces pièces, on remarque principalement des monnaies de bronze sans légendes (nommées dans le pays *Mahoumets* ou *Chèvres de Moïse*), ayant au droit une tête barbare, avec bandeau et grosses mèches de cheveux, et au revers, un sanglier enseigne, portant divers signes entre les jambes. On a découvert, sur le même emplacement, des moules en terre cuite, ayant servi à les couler.

On a exhumé aussi de petites monnaies d'argent, présentant au droit une tête casquée anépigraphe, et au revers, un cheval libre en course, à gauche avec la légende **ΚΑΛ-ΚΑΛΤΥ** et **ΚΑΛΘΥ**. **ΚΑΛ**, en gaulois, veut dire rondeur, *calotte*; **ΤΥ** ou **ΘΥ**, *montagne;* ces mots avaient donc leur source dans la situation de la localité, et signifiaient : « Lieu sur la calotte de la montagne » qui, suivant mon opinion, désigne le nom antique de la localité, ainsi qu'il était d'ailleurs en usage dans les

Gaules, comme pour *Solima* ou *Colima* (Soulosse); — *Virodu* (Verdun), — *Medioma* (Metz), — *Remo* (Reims), — *Turones* (Tours), etc. Mais aucun auteur n'a porté son attention à reconnaître qu'il y eut là, dans un âge reculé et éloigné de nous, une ville du nom de KAΛTY.

Tout indique que le camp ou cité de KALTV (qui se voit encore dessiné par un fossé, des pomérions, des épaulements et des portes (dont l'une a retenu de nos jours le nom de *Porte Hacquin*), a dû être un des derniers boulevards, où la liberté gauloise expira sous le génie de Rome : car les fossés et parapets sont remplis de javelots, de fer de lances, et le sol environnant recèle beaucoup de monnaies gauloises et de débris humains.

Marson (*Martis sonus*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Je n'ai remarqué, sur le territoire de ce village, d'autre antiquité que la trace de la voie consulaire qui passe tout à proximité au sud; cependant on y a trouvé, de temps immémorial, et d'espace à autre, quelques monnaies romaines, mais en petit nombre.

Reffroy (*Refrigerium*, *Refredum*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Cette localité touche à la voie consulaire de *Nasium* à *Tullum* et *Divodurum*. En juin 1815, un cultivateur de la commune, en labourant son champ, éloigné de vingt-cinq pas de la voie antique, découvrit un bâtiment souterrain, d'environ trois mètres dans œuvre. Après avoir déblayé le terrain, on reconnut que c'était un tombeau antique, dans lequel on rencontra, pêle-mêle, les ossements d'un jeune homme et ceux d'un sanglier, plusieurs vases d'argile fine et de formes différentes, une anse de cuivre oxidée, la pointe d'une javeline rongée par la rouille, des cendres et des charbons, mais aucune pièce de monnaie pouvant renseigner sur l'époque de l'enfouissement de ces objets.

Bovée (*Bauviacum*, en 870 ; — *Boveium*). Canton de Void, arrondissement de Commercy.

Ce village, situé à 600 mètres environ, au nord de la voie consulaire qui nous occupe, recèle sur son territoire des traces de substructions antiques. Dans la contrée dite du *Berceau*, section A, et dans la parcelle N° 1650 du plan cadastral, il a existé, depuis les temps celtiques jusqu'en 1838, une pierre debout, dite la *Haute-Borne*, ayant 2 m. 50 c. de hauteur au-dessus du sol, et un mètre dans le sol. Ce monolithe était en pierre brute, de même nature que celles des carrières de Reffroy. Le propriétaire du champ, croyant qu'il existait un trésor caché sous cette pierre, l'enleva en 1838, et la débita pour l'employer à son usage; il fut bien trompé dans son attente, car il ne trouva absolument rien dessous. Mais malheureusement le monument fut détruit.

Dans la contrée des *Crottées* (1), on remarque encore aujourd'hui des vestiges de constructions antiques; on voit sur le sol et aux environs, des débris de grosses tuiles plates à rebords (*hamatæ tegulæ*) et de poterie rouge; j'y ai rencontré, en 1846, plusieurs fragments de meules de moulins à bras (*molæ trusatiles*) en pierre volcanique d'Auvergne.

Le diverticulum D E, qui conduisait au camp de *Sauriciacum* (Sorcy), s'embranchait un peu au-dessus de *Boveium*, sur la voie consulaire A B. La haute borne, dont nous avons parlé ci-dessus, se trouvait placée à l'embranchement de ces deux voies.

Broussey-en-Blois (*Bruceium in Blesis*; — *Brosseium in Blesensi Pago*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Sur le sommet de la côte qui domine Broussey, à environ un kilomètre au nord de ce village, et sur le bord de la voie consu-

(1) Voir à l'article de Troussey (*Troceium*), page 260, l'analogie du nom des *Crottées*, avec celui d'une contrée de ce village, nommée *les Crottes*, où l'on remarque également des vestiges de substructions antiques.

laire, j'ai découvert, en 1846, dans la contrée dite de *Tramatin*, section D, N° 169 du plan cadastral, des vestiges de constructions gallo-romaines; en 1821, on avait déjà exhumé de ce lieu trois cercueils en pierre, renfermant des squelettes humains. Ces substructions m'ont paru être celles d'une *popina*, qui aurait existé sur le bord de la voie romaine.

Dans le lieu dit *Monfontaine*, j'ai également découvert à la même époque, dans les parcelles Nos 557 et 572 de la section C, des traces de substructions antiques, le sol était couvert de fragments de pierre de taille de Savonnières-en-Perthois, sciées très-minces, ayant servi à couvrir des murailles, de débris de grosses tuiles plates à rebords, et de poterie.

Dans l'intérieur du village, situé à un kilomètre au sud de la même voie consulaire, il existe également des vestiges de constructions gallo-romaines. En la même année 1846, un propriétaire, en faisant des fouilles pour les fondations d'un bâtiment, rencontra, à 1 m. 50 environ de profondeur, des traces d'habitations antiques, détruites par le feu. On trouva beaucoup de débris de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de poteries diverses, ainsi que deux monnaies romaines, un moyen et un petit bronze à l'effigie de l'empereur Gratien, et une grande quantité d'écailles d'huîtres.

Sauvoy (*Salviaco*, *Silviago*, tiers de sou d'or; *Silviacus*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Ce petit village est situé à 1,200 mètres environ au sud de la voie A B qui nous occupe.

En 1839, en creusant un nouveau lit à la petite rivière de la Méholle, pour faciliter l'irrigation d'un grand pré, qu'un propriétaire venait de créer, on découvrit, dans la vallée, les vestiges de constructions antiques, et l'emplacement d'une forge ou fonderie gallo-romaine, qui étaient traversés par la voie consulaire. On y trouva des ustensiles en fer et en fonte, ainsi que beaucoup de monnaies en argent et en bronze, aux effigies des empereurs Tibère, Vespasien, Trajan, Hadrien, Postume, Constantin le Grand et Maximien-Hercule. J'ai acquis, du maré-

chal-ferrant de la localité, une grosse romaine en fer à trois crochets, parfaitement conservée, à laquelle il ne manquait que le peson; elle avait été trouvée sur l'emplacement de la fonderie, d'où l'on a tiré aussi plusieurs barres de fer, une grande quantité de crassin et beaucoup de cendres. J'ai encore ramassé, sur le même emplacement, des briques et des tuiles plates romaines à rebords, ainsi que des tessons de vases en belle terre rouge; sur l'un d'eux, qui est un fond de vase, se trouvait empreint le nom du potier SECCO. F.

En 1838, lorsqu'on défricha le bois dit de *Bermont*, situé sur la côte, au nord de Sauvoy, on découvrit les substructions d'une habitation antique, ou maison-forte, qui paraissait, par sa position, avoir été destinée à défendre la station et la fonderie qui se trouvait dans la vallée, et dont il vient d'être question. On y a trouvé une grande quantité de fragments de grandes tuiles plates à rebords, et de grosses tuiles creuses, ainsi qu'un fer de cheval antique, qui figure dans ma collection avec la romaine en fer.

Sauvoy fut, au moyen âge, une maison de chasse des rois d'Austrasie, et ils y ont, paraît-il, frappé monnaie.

Voie romaine A C de **Nasium** à **Treviris**, passant par *Pons ad Mosam*, où existait un *Diverticulum* C P conduisant au *Castellione* de Saint-Mihiel.

Vaux-la-Petite (*Valles minores*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

En sortant de *Nasium*, la voie dont je parle ne faisait qu'un seul et même tronçon avec la voie consulaire A B, jusqu'à Boviolles. A la sortie du village, bifurquant avec celle passant par *Tullum* et *Divodurum*, elle se dirigeait sur Vaux-la-Petite, passait entre les villages de Saulx-en-Barrois et de Saint-Aubin, dont elle sépare les territoires, on la distingue encore parfaitement dans les bois communaux de Saint-Aubin.

On remarque, sur le territoire de Vaux-la-Petite, des traces bien évidentes du séjour des Romains dans nos contrées.

En 1835, en creusant les fossés délimitatifs du bois Laval,

appartenant à la commune, on trouva à l'angle de ce bois, sur lequel aboutissent les parcelles de terre de la section E, Nos 365, 366, 367, 368, etc., du plan cadastral, à l'endroit où la voie romaine, qui nous occupe, entre dans le bois, on trouva, dis-je, sur une surface de 12 à 15 ares, des restes de constructions antiques. La pioche mit à découvert deux tombes sépulcrales remplies d'ossements, de cornes de béliers et de boucs, ainsi que des vases en terre cuite de plusieurs dimensions, avec des médailles romaines. Ces restes de constructions semblent être ceux d'un *taurobole*. Il a été trouvé, en même temps, sur cet emplacement, une sculpture en pierre dure et en relief, représentant, dans une espèce de niche, un Mercure grossièrement exécuté, de 50 centimètres de hauteur. Ce dieu porte deux petites ailes à la tête, de la main droite il tient une bourse et de la gauche un caducée : cet objet antique a été déposé au Musée de Bar-le-Duc.

Saulx-en-Barrois (*Saltus in Barrensi Pago*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

De temps immémorial on a découvert, sur le territoire de ce petit village, des monnaies antiques en or, en argent et en bronze; des tessons de poterie romaine, des fragments de grandes tuiles plates à rebords, des meules de moulins à bras en pierre volcanique d'Auvergne, ainsi que des débris d'ustensiles à l'usage des peuples de cette époque.

Ces trouvailles ont particulièrement lieu dans les substructions antiques, détruites par le feu, que l'on rencontre dans les contrées du Rondée ou Rondeau, du Carré-Notre-Dame, de la Moraire, du Blossier et de Morépré, ainsi que dans les jardins existant derrière les maisons de la rue principale, qui sont situées au sud.

J'ai dans ma collection de monnaies la moitié d'une pièce moyen bronze de la colonie de Nismes, trouvée, en 1856, dans l'un de ces jardins, et un grand bronze à l'effigie de Faustine jeune, dont le revers est entièrement fruste, trouvé, en 1854, à Morépré.

Je possède également une monnaie d'argent de Gordien Pie,

parfaitement conservée, trouvée, en 1857, dans un champ de la contrée du Rondée. On a exhumé de cet endroit, à diverses époques, d'autres monnaies frustes en bronze, dont plusieurs de Constantin le Grand; et M. Vannières-Aubry, cultivateur et ancien maire de Saulx, a trouvé, il y a environ quarante ans, une monnaie romaine en or, en labourant un de ses champs à Morépré.

Pont-sur-Meuse (*Pons ad Mosam*), canton et arrondissement de Commercy.

Ce village est situé au bas d'une colline, sur la rive droite de la Meuse et à peu de distance de ce fleuve.

A l'époque gallo-romaine, une localité qui subsistait, sans aucun doute, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le village de Pont, était traversée par la voie antique A C, dont les traces sont encore visibles, de nos jours, dans les bois de Saint-Aubin; cette voie, qui partait de *Nasium*, bifurquait, à la sortie de Boviolles, avec la voie consulaire conduisant à Metz, par Toul et Scarpone, mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Antonin; elle gravissait la côte en sortant de Vaux-la-Petite, passait entre Saint-Aubin et Saulx-en-Barrois, descendait la vallée de Chonville, traversait la vallée de la Meuse, et franchissait ce fleuve sur un pont, dont M. Vériot, agent-voyer en chef du département, a reconnu les antiques fondations, en 1865, pour de là se diriger par la Woëvre, vers la ville de Trèves, sans passer par Metz. C'est de ce pont que le village a retenu le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

En 1865, en pratiquant les fouilles de la seconde pile, rive droite, du nouveau pont de ce village, pour le passage du chemin de grande communication N° 12, les ouvriers découvrirent, à trois mètres de profondeur environ, au-dessous du fond du lit de la Meuse, les objets antiques suivants :

1° Un *batillum* ou *batillus*, espèce de pelle ou brasier, servant de réchaud, sur lequel on mettait des cendres rouges ou du charbon bien allumé pour brûler des parfums, de l'encens, des herbes odoriférantes, etc.;

2º Trois moyens bronzes romains du Haut-Empire, d'Auguste, de Néron et d'Hadrien;

3º Les débris d'un squelette de cheval;

4º Et les restes des fondations d'un pont, composées d'une forêt de pieux enchevêtrés de moëllons et de blocs de pierre d'un volume considérable.

Au-dessus du village de Pont, se trouvait le *diverticulum* C P, conduisant au *castellione* de Saint-Mihiel.

(Voir, pour plus amples renseignements, le *Bulletin de la Société du Musée de Bar-le-Duc*, tome unique, année 1847, page 48.)

Ménil-la-Horgne (*Mansile* ou *Manile ad Horniam*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Des vestiges nombreux de substructions antiques existent sur le territoire de Ménil-la-Horgne, qui se trouve à égale distance de la voie antique A C et du *diverticulum* D E (environ cinq kilomètres), ne laissent aucun doute sur son existence à l'époque gallo-romaine.

Dans la contrée de Sorbey, située à 300 mètres au sud de Ménil-la-Horgne, on a découvert, de temps immémorial, sur une superficie d'environ 20 hectares, des tombeaux en pierre de Savonnières et des vestiges de substructions antiques, parmi lesquels on rencontre des débris de tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de poterie commune.

Le 25 avril 1869, le maire de cette localité m'ayant signalé une nouvelle découverte de cercueils en pierre, j'écrivis à ce fonctionnaire de ne point les laisser ouvrir avant mon arrivée toute prochaine. En conséquence, je me rendis à Ménil-la-Horgne le 1er mai, et, accompagné du maire et de plusieurs curieux que ces choses intéressaient, nous fûmes à Sorbey, où je vis à découvert douze nouveaux cercueils, dont quelques-uns avaient été retirés du sol et les autres y étaient encore enfouis, mais débarrassés des terres et prêts à être ouverts; trois seulement étaient composés d'une seule pierre et les autres formés de deux parties rapprochées et sans aucune orientation. Les opercules avaient été dès longtemps brisés en morceaux, mais rapprochés pour

fermer les tombeaux, qui n'offraient aucune inscription ni trace de sculpture.

Le premier que l'on ouvrit renfermait quatre corps, celui du fond était seul entier couché sur le dos, les bras placés le long du corps; les ossements des trois autres avaient été replacés sans ordre par-dessus; aucun objet n'accompagnait ces débris humains.

Le second contenait six cadavres, dont les ossements se trouvaient pêle-mêle, à l'exception de celui du fond, qui était également entier et dans la même position que le précédent. Les autres cercueils offrirent les mêmes particularités. Dans l'un d'eux seulement on trouva une fibule gallo-romaine en bronze, et près de là on découvrit un moyen bronze à l'effigie de l'empereur Auguste. Depuis, on a trouvé, sur l'emplacement de Sorbey, un autre moyen bronze d'une très-belle conservation, avec les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa, au revers le crocodile enchaîné à un palmier, de la colonie de Nismes : le lieu où l'on trouve habituellement ces cercueils, est l'ancien cimetière de Sorbey.

Le hameau de *Horna*, d'où dérive le nom de La Horgne, et dont on remarque visiblement l'emplacement dans la contrée des Mazures, à un kilomètre au nord du village actuel, occupait une étendue d'environ sept hectares. La minutieuse exploration que nous en avons faite, le 26 septembre 1869, nous a éclairé sur l'époque présumée de l'existence de cette localité, qui nous paraît remonter à la fin de l'occupation romaine. La grande quantité de débris de tuiles, parmi lesquels figuraient des fragments de grosses tuiles plates à rebords, et de meules de moulins à bras en pierre volcanique d'Auvergne, qui ont subi, de même qu'une notable partie des pierres ayant servi à la bâtisse, l'action du feu, ne laissent aucun doute sur les causes de la ruine de ce hameau, qui a été la proie des flammes.

Diverticulum antique, désigné D E.

Naives-en-Blois (*Neiva*, en 982; — *Navia in Blesensi Pago*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Cette localité, située à 1,300 mètres au nord de la voie consulaire A B, et à proximité du *diverticulum* D E, recèle sur son territoire des vestiges de constructions gallo-romaines.

Dans la contrée dite *Navernemont*, à la jonction du chemin de Broussey avec la voie romaine A B, j'ai découvert, en 1846, dans les parcelles N^os^ 542, 543, 544 de la section C du plan cadastral, des traces de constructions antiques détruites par le feu; le sol était couvert de débris de grosses tuiles plates à rebords, et de tessons de poterie.

J'ai rencontré, à la contrée de Nandelin, dans la parcelle N° 1334 de la section B, des vestiges d'une habitation antique; on remarquait sur le sol les mêmes indices que ci-dessus, et j'en ai rapporté un fragment de meule de moulin à bras, en pierre volcanique d'Auvergne.

Dans les parcelles N^os^ 972, 973 et 974 de la section D, et dans presque toute la contrée des Briques, j'ai aussi découvert des traces de constructions antiques, dont l'étendue donnerait lieu de supposer que cet endroit pouvait être l'emplacement d'un *vicus* ou d'une *mansio*. Le sol était jonché de fragments de grandes tuiles plates à rebords (*hamatæ tegulæ*), de grosses tuiles creuses (*imbrices*), et de débris de poterie; ce qui, sans aucun doute, a contribué à faire donner à cette contrée le nom de *Briques*.

A la Sarrasinière, section D, parcelle N° 650, on remarque aussi les vestiges d'une habitation antique.

Voie présumée antique, et désignée A G.

Rosières-en-Blois (*Roseriæ in Blesensi Pago*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

Sur le territoire et dans l'intérieur de ce petit village, on remarque des vestiges de constructions gallo-romaines.

En 1838, j'ai découvert, dans la contrée de la Sarrasinière, à un kilomètre au sud de Rosières, et à quelques mètres de la voie antique A G, les substructions de plusieurs habitations gallo-romaines détruites par le feu; j'en ai rapporté des armures de flèches en fer, ainsi que des monnaies gauloises et romaines en bronze, des fragments de grandes tuiles plates à rebords, des débris de ciment romain provenant de l'aire d'une chambre, et de meules de moulins à bras en pierre volcanique d'Auvergne. Près de là, dans le lieu dit en *Camp*, on remarque les vestiges d'un camp antique, très-effacé par la culture.

Dans cette même année, il a été trouvé sur le sol, par le berger du lieu, deux pointes de flèches en silex transparent, et une hache celtique en silex opaque bleuâtre.

En 1839, en creusant un égoût dans l'intérieur du village, on a découvert, à un mètre de profondeur, des traces de constructions antiques détruites par le feu, et un petit bronze à l'effigie de Constantin le Grand.

En 1840, non loin de là, et aussi dans l'intérieur du village, on a exhumé une petite figurine en bronze, bien conservée, représentant, je crois, la déesse Hygiée; cet objet antique fait partie de mon cabinet.

En 1842, j'ai ramassé sur le sol une pointe de flèche en silex opaque blanc, un grain de collier en émail verdâtre grossier, orné de dents de loup de couleur jaune, deux monnaies gauloises muettes en bronze, une petite fibule en laiton, et une belle hache celtique en silex blanc veiné de rouge.

En 1843, on a exhumé un fer de lance très-oxidé, des bouts de chaînes, une lame de serpette, une grande et une petite clé en fer et une autre en cuivre; une monnaie en argent d'Alexandre Sévère, des moyens bronzes de Claude Ier, de Néron, de Faustine jeune, de Trajan, d'Hadrien, d'Alexandre Sévère, de Constant Ier, et des petits bronzes d'Auguste, de Maximien d'Aza et de Constantin le Grand.

Void (*Noviento Vico*, époque mérovingienne, tiers de sou frappé à Void; — *Noviantum*, en 627; — *Noniante*, en 884;

— *Viddiocum*, en 971 ; — *Vodium*), chef-lieu de canton, arrondissement de Commercy.

Cet antique bourg, où les rois d'Austrasie de la première race avaient un palais, est situé dans une vallée arrosée par le ruisseau de la *Méholle* ou de *Void*, qui traverse la localité, et débouche dans celle de la Meuse, à trois kilomètres environ au sud du camp de Sorcy, et à un kilomètre à l'est de la voie antique D E.

Il n'est pas douteux qu'il a existé sous l'occupation romaine, puisqu'on rencontre des tracès assez étendues d'habitations antiques dans la contrée où se trouvent les chènevières en sortant de Void, à main gauche de la grande route conduisant à Toul. Le sol laisse apercevoir à la surface des fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, et des débris de poterie de diverses couleurs. Aucune fouille n'a encore été opérée jusqu'à présent sur cet emplacement.

Sorcy (*Sauriciaco*, tiers de sou d'or mérovingien; — *Castrum Sorciacum*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Ce bourg, situé dans la vallée de la Meuse, sur la rive droite de ce fleuve et au pied du mont Saint-Jean de Châtel, sur lequel on voit encore les restes bien remarquables d'un camp romain, d'une grande étendue, recèle dans son territoire des vestiges indubitables du séjour des Romains dans nos contrées.

Lorsque l'occupation des Gaules eut cessé, le camp de Châtel fut détruit, et, comme tous les autres, abandonné. On a découvert, à diverses époques, sur son emplacement, des objets antiques, ainsi qu'une grande quantité de monnaies romaines de tous métaux.

Gérauvilliers (*Gerardivillare*, *Gyrovillare*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

Il existe, sur le territoire de cette localité, qui se trouve à environ deux kilomètres au sud de la voie A G, beaucoup de vestiges d'habitations gallo-romaines.

Dans le cours des années 1849 et 1852, on a découvert, à peu de distance du village, sur le chemin qui conduit à Amanty, dans la vallée de la Croix-Caillot, section G, Nos 618 et 619 du plan cadastral, les substructions antiques d'une villa considérable. On y a trouvé quantité de monnaies romaines en argent et en bronze, entre autres, un très-beau et très-rare grand bronze de Pertinax, qui fait partie de ma collection, et une monnaie en argent de l'impératrice Orbiana, femme de l'empereur Alexandre Sévère. On a exhumé de ces ruines, beaucoup de clés et autres objets en bronze, ayant subi l'action d'un feu très-violent.

Les pierres des antiques murailles qui entouraient cette villa ou métairie, et en marquaient le pourtour, gisent encore sur le sol; à l'extrémité sud de l'un des grands côtés de cette enceinte, on remarque l'emplacement d'une tour carrée affaissée sur elle-même et dont les ruines, comme celles des autres murailles, sont recouvertes par la mousse. Ces tas de pierres sont restés sur place, tels qu'ils se sont trouvés au moment de la chute des murailles de la villa.

On présume, avec quelque vraisemblance, que le village doit son nom à l'existence de cette villa, car *Gyro*, signifie enceinte de murs, et *Weiller* ou *Villers*, métairie; c'est comme si l'on disait : Village de la métairie, enceinte de murs.

Amanty (*Amantius*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

Ce village, assis dans une petite vallée à quatre kilomètres au sud-ouest de Maxey-sur-Vaise, et à trois kilomètres au sud de la voie antique A G, recèle dans son territoire des vestiges de constructions antiques.

J'ai remarqué, en 1840, dans la contrée dite le *Château-des-Sarrasins*, des fragments de grandes tuiles plates à rebords, et des débris de poterie commune, qui indiquent le séjour des Romains dans notre pays.

Badonvilliers (*Bodonis villare*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

En faisant les fondations d'une maison dans la partie basse de ce village, qui se trouve construite à l'est de la voie A G, on a découvert des vestiges de bains gallo-romains.

Epiez (*Epieium*), canton de Vaucouleurs, arrondissement de Commercy.

On voyait, sur le territoire de ce petit village, situé à peu de distance de la voie A G, des vestiges remarquables d'antiquités.

En 1840, j'ai découvert, sur le revers du coteau allant à Burey-en-Vaux, des traces de substructions antiques, ainsi que dans la partie au-dessous du village, sur le chemin de Maxey-sur-Vaise.

En 1810, une femme d'Epiez, en cultivant sa vigne, a trouvé un petit vase en terre, rempli de pièces d'argent aux effigies de plusieurs empereurs romains.

A un kilomètre et demi du village, sur le bord de la voie qui nous occupe et tout près du bois, se voit encore debout une énorme pierre. Autrefois, il y en avait une douzaine qui, au dire des anciens habitants, formaient une enceinte circulaire. En 1830, j'en ai encore compté trois; mais les particuliers, dans la propriété desquels elles se trouvaient, les ont enlevées pour les employer à leur service. Quelques années avant 1830, en les déblayant pour les enlever, on avait trouvé, près de l'une d'elles, trois cercueils en pierre de taille. Ce monument druidique se nommait dans le pays la *Roche des Poirons*.

Relativement à cette dénomination des *Poirons*, je trouve dans la *France pittoresque*, par A. Hugo, Paris, 1835, tome 3e, page 73, le passage suivant, en parlant des antiquités du département de la Sarthe : « Depuis peu d'années, une singulière réunion de *Peulwans*, appelé le *Cimetière des sorciers*, a disparu. C'était un carrefour triangulaire, situé près de la commune de Bouloire, hérissé de gros blocs de grès, que les gens du lieu nommaient *Perrons* (1), et sur l'un desquels on montrait le pas de la Fée.

(1) Ce mot *Perrons* a une grande analogie avec celui de *Poirons*, dont nous venons de parler; il se rapporte à des monuments de même date et de même nature.

Ces monuments gaulois ont été exploités comme carrière pour le passage d'une route royale. »

Maxey-sur-Vaise (*Marceium*, X[e] siècle; — *Maxeium supra Vesiam*), canton de Vaucouleurs, arrondissement de Commercy.

Dans la partie du territoire de Maxey-sur-Vaise, nommée Maizières ou Mézières, où aboutit la voie A G, j'ai découvert, en 1840, des vestiges très-étendus de substructions antiques, enfouïes à trente centimètres de profondeur sous le sol : tout le terrain était couvert de débris de grandes tuites plates à rebords (*hamatæ tegulæ*), de grosses tuiles creuses (*imbrices*), et de tessons de poterie. Je pense que cet emplacement a pu être celui d'une localité sous l'occupation romaine, et que des fouilles faites sur ces lieux, qui n'ont jamais été explorés, procureraient la découverte de monnaies et d'objets antiques propres à justifier cette opinion.

On remarque sur ce territoire, et partant de Maizières, le chemin antique G M, dit *des Armées*, qui traverse le bois des Blusses, se dirigeant vers *Andemantunno* (Langres), ou *Granum* (Grand), ainsi que deux autres voies, l'une dite *des Francs* et l'autre *des Gens d'armes*, laquelle nous occupe et qui se dirigeait vers *Bodonis villare* (Badonvilliers), en passant au-dessus d'*Epieium* (Epiez).

Voie que je présume antique, désignée G M, nommée dans le pays *Chemin des Armées.*

Comme on l'a vu à l'article qui précède, la voie dont nous suivons ici le tracé, porte le nom de *Chemin des Armées ;* je suis allé, en 1852, en faire la reconnaissance dans le bois des Blusses, qu'elle traverse, et je me suis assuré que, sous une couche végétale de vingt à trente centimètres, elle avait été empierrée. En quittant le bois, elle paraît prendre sa direction vers *Granum* (Grand), en passant près des villages des Vouthons.

Voie romaine de **Nasium** à **Granum** (*Grand*) et à **Andemantunno** (*Langres*), désignée A H.

Saint-Amand (*Sanctus Amantius; — Sanctus Amandus*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Il m'a été rapporté qu'on rencontrait des traces de substructions antiques sur le territoire de ce village, situé à quinze cents mètres de la voie antique, mais je n'ai pas eu occasion de vérifier ce fait; cependant, comme il occupe une partie des environs de *Nasium*, cela ne serait pas surprenant. J'ai vu, d'ailleurs plusieurs monnaies romaines trouvées sur le territoire de Saint-Amand.

Tréveray (*Trevereium*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

Ce gros village, situé à trois kilomètres de la voie A H, recèle sur son territoire des vestiges de constructions gallo-romaines, que l'on rencontre dans les prés attenant au château, au-dessous des jardins situés derrière l'ancien pressoir. En 1852, on en a exhumé beaucoup de débris de grandes tuiles plates à rebords, des tessons de poterie rouge et d'autres couleurs, et quelques monnaies romaines en bronze.

Voie antique de **Nasium** au **Castrum** situé au-dessus de *Fontaines* (Haute-Marne), désignée A I, bien visible encore de nos jours.

Nantois (*Nantoya, Nannetum*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

L'origine de Nantois, ainsi que celle de la plupart de nos anciennes communes, se perd dans l'obscurité des temps; mais il est bien certain que cette localité existait sous l'occupation romaine, puisqu'on y remarque des traces non équivoques du long séjour des Romains.

La voie romaine de *Nasium* au *Châtelet*, ville et camp antiques au-dessus du village de Fontaines (Haute-Marne), passait au-

dessus du bois La Rave, à sept cents mètres à l'est de Nantois, et se dirigeait vers Villers-le-Sec et Dammarie; elle est encore très-visible, de nos jours, dans les bois de Dammarie et de Brauvilliers.

Au sud de Nantois, on remarque encore aujourd'hui les chaussées ou digues de trois étangs qui existaient anciennement dans la vallée; la source qui alimentait ces étangs et qui fournissait de l'eau à la ville de *Nasium*, se trouvait au-dessus des trois étangs, à 60 mètres à l'est des bois de la Ronde-Haye, et à 1,200 mètres au sud du village. Les eaux arrivaient à la cité gallo-romaine au moyen de conduits en pierre de taille de Savonnières, creusés en forme d'auges et recouverts par une dalle plate; ils contournaient à mi-côte la colline d'Œideuil ; je les ai vu retirer du sol, en 1821, 1824 et 1825.

Les étangs dont nous venons de parler n'existent plus aujourd'hui, ayant été convertis en prairies, et la source, dite *du Noyer*, ne déverse plus ses eaux dans la prairie formée du troisième étang, qu'après de très-grandes pluies ou de fortes fontes de neige; elle sort à 300 mètres plus bas, en sorte qu'elle n'est plus distante de Nantois que de 900 mètres.

Sur la hauteur, entre Naix et Nantois, on a trouvé des tombeaux en pierre, ayant servi de sépulture aux habitants de l'antique *Nasium*.

Ce village communiquait à *Nasium* au moyen d'un *diverticulum*, ou embranchement, sur la grande voie de *Nasium* au Châtelet.

Tous les noms de lieux où se trouve le mot Nant, comme Nantois, Nant-le-Grand, Nant-le-Petit, Nantillois, etc., etc., dérivent de l'ancien gaulois ou celtique *Nant*, qui signifie *eau*, *ruisseau*, *mare*, *vallée*.

Dammarie (*Donna Maria*, en 968), canton de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village se trouvait sur la voie romaine A I, encore très-apparente dans les bois de la commune, à peu de distance de laquelle existe un lieu nommé *Possesse* ou *Possé*, où l'on remar-

que les traces d'un antique *vicus* ou d'une *mansio*; on a exhumé de ces ruines beaucoup d'objets antiques et une grande quantité de monnaies romaines en argent et en bronze : la majeure partie de ces antiquités avaient été recueillies par feu le docteur Humbert, de Morley, qui en avait composé un cabinet; la veuve de son fils en a donné quelques parties au Musée de Bar-le-Duc.

La Malmaison, ferme située sur le territoire de Montiers-sur-Saulx.

En remontant le cours de la rivière de Saulx, à cinq kilomètres au sud de Dammarie, on rencontre la ferme de la Malmaison, territoire de Montiers-sur-Saulx, qui recèle dans son périmètre des substructions antiques assez étendues.

En 18.., on a retiré d'un puits antique, découvert au lieu dit le *Roncher*, situé sur la colline au-dessus de la ferme, un cippe, ou plutôt un pilastre quadrangulaire en pierre de taille, qui fut recueilli par le docteur Humbert, de Morley, et donné par lui au Musée de Bar. Des substructions, qui se trouvent près de ce puits, on a exhumé plusieurs monnaies romaines.

Ce poste, qui a pu être une métairie, ou plutôt une *mansio*, car son nom actuel de Malmaison semble bien en dériver, n'était distant que d'un kilomètre au plus du point d'intersection des voies antiques de *Nasium* au Châtelet et de *Caturices* à Mosa.

Le pilastre, donné au Musée de Bar par M. Humbert, a d'élévation un peu moins de deux mètres; sa largeur, sur chaque face, est de trois décimètres. Deux des côtés adjacents sont ornés de sculptures; le chapiteau offre des feuilles d'acanthe. Evidemment, ce monolithe a servi d'encoignure; l'angle droit, opposé à celui des faces sculptées, remplissait le coin formé par la rencontre des deux murs; les faces chargées de sculptures restaient seules visibles. Celle des deux qui offre une inscription est la mieux conservée, l'autre est fort dégradée à la droite du spectateur.

Le côté du pilastre où se voit l'inscription offre deux tableaux. Le premier représente deux personnages de différents sexes, en regard l'un de l'autre et debout dans une espèce de niche;

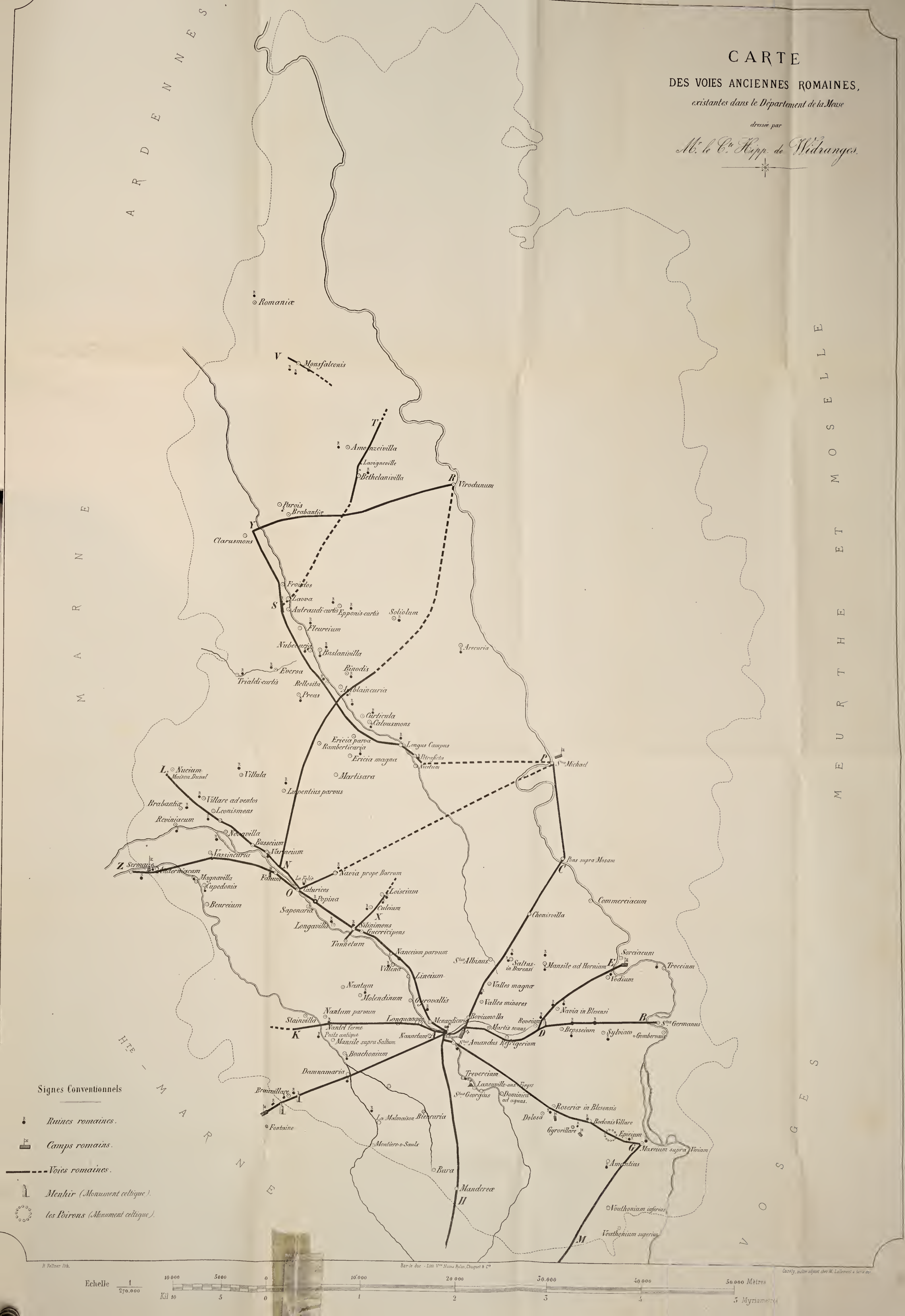
CARTE
DES VOIES ANCIENNES ROMAINES,
existantes dans le Département de la Meuse
dressée par
Mr. le Cte Hipp. de Widranges.
ARDENNES
MARNE
HTE-MARNE
MEURTHE ET MOSELLE
VOSGES
Signes Conventionnels
Ruines romaines.
Camps romains.
Voies romaines.
Menhir (Monument celtique).
les Poirons (Monument celtique).
Romaniæ
Monsfalconis
Amonzeivilla
Lavigneville
Bethelanivilla
Virodunum
Parois
Brabantiæ
Clarusmons
Froidos
Lavva
Autraudi-curtis
Epponis-curtis
Solidum
Fleureium
Nubecuria
Buslanivilla
Arecuria
Eversa
Trialdi-curtis
Binodis
Rellesita
Preus
Amblaincuria
Curticula
Calvusmons
Longus Campus
Ericia parva
Rambertiacuria
Ericia magna
Martisara
Ultrafecta
Nectum
Sti Michael
Nucium
Maison Duval
Villula
Lampentius parvus
Villare ad ventos
Leonismons
Brabantiæ
Reviniacum
Novavilla
Busseium
Varneium
Vassincuria
Sermaize
Andermiacum
Magnavilla
Capedonia
Beureium
Fanum
La Folie
Caturices
Navia prope Barrum
Popina
Loiscium
Saponaria
Culcium
Longavilla
Silinimons
Guerricipons
Tannetum
Pons supra Mosam
Commerciacum
Chonisvilla
Nanceium parvum
Villena
Lineium
Sti Albinus
Saltus in Barensi
Mansile ad Horniam
Sorciacum
Troceium
Vodium
Nantum
Molendinum
Gyrovallis
Valles magnæ
Valles minores
Navia in Blesensi
Nantum parvum
Stainvilla
Nantel ferme
Puits antique
Mansile supra Saltum
Longuaagia
Menardicurtis
Boviumolla
Martis sonus
Boveium
Brosseium
Sylviaco
Gombervaux
Sti Germanus
Nannelum
Sti Amandus
Refrigerium
Bouchonium
Damnamaria
Treverium
Laneuville-aux-Forges
Sti Georgius
Dominica ad aquas
Roseriæ in Blesensis
Dolosa
Bodonis Villare
Gyrorillare
Epicium
Maxeum supra Vosiam
Amantius
Braiwillare
Fontaine
La Malmaison
Biencuria
Montiers-s-Saulx
Bura
Mandreræ
Vouthonium inferius
Vouthonium superius
B. Vellner lith.
Bar-le-Duc. - Lith. Vve Numa Rolin, Chuquet & Cie
Curély, maître adjoint chez M. Lallement à Bar-le-duc
Echelle 1/270.000
10 000 5000 0 10 000 20 000 30 000 40 000 50.000 Mètres
Kil 10 5 0 1 2 3 4 5 Myriamètres

gambade, les bras étendus, à la droite et derrière sa mère; expression de la joie pure et de la franche liberté qui accompagnent la Vérité morale.

Deuxième tableau. — La Vertu physique considérée comme la Force. Ce dessin, dont le sujet a beaucoup souffert, paraît montrer Hercule ayant à ses pieds l'hydre de Lerne, qu'il vient de détruire. Les têtes du monstre, excepté une, sont abattues; on voit son corps partagé en plusieurs tronçons; l'un de ceux-ci, plus long que les autres, semble se mouvoir encore et bondir près du vainqueur. Le Héros-Dieu, fortement dégradé sur le monument, y est acéphale, privé de la main droite qu'il baissait, et du bras gauche qu'il tendait en l'air.

Troisième tableau. — Au bas du pilastre, un lièvre ou un lapin est posé sur une tablette. Un enfant, qui lui tient levées les pattes de devant, le met presque debout sur celles de derrière.

On a vu plus haut que l'enfant au berceau avait un frère aîné; ne serait-ce pas lui qui, à ce troisième tableau, s'amuse à dresser un lièvre, après avoir folâtré à côté de sa mère, au premier?

Troussey-sur-Meuse (*Truciacum*, VIII[e] siècle; — *Trociacum*, 884; — *Troceium*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Cette localité, assise dans la vallée de la Meuse, sur la rive gauche de cette rivière, et à cinq kilomètres à l'est du camp de Sorcy, recèle, sur son territoire, des traces non équivoques du séjour des Romains.

Dans la contrée de Thibeaunot, au-dessus de la prairie, près du canal de la Marne au Rhin, j'ai découvert, en 1845, dans la parcelle N° 849 de la section E, du plan cadastral, des vestiges d'habitations antiques. On apercevait sur le sol une quantité de débris de tuiles plates à rebords, de briques, de tessons de poterie, ainsi que des fragments de pavé en ciment rouge et blanc. L'un de ces pavés, entre autres, gisant sur le sol, mesurait $1^{m},10$ de longueur, sur $0^{m},50$ de largeur et $0^{m},16$ d'épaisseur. Une partie de Thibeaunot, en remontant sur les plates-terres, ainsi qu'une partie de la contrée *des Crottes*, sont couvertes de débris de constructions antiques. On a trouvé, dit-on, sur cet emplacement, une auge en pierre de taille enterrée dans le sol (c'était

peut-être un tombeau que les habitants ont pris pour une auge); ainsi que deux éperons antiques et quelques bronzes frustes.

La tradition locale veut qu'un couvent ou une maison de Templiers ait existé dans ce lieu ; mais cette opinion n'a aucun fondement, car, par l'inspection des débris qui couvrent le sol, et de ceux que l'on rencontrera quand on voudra opérer la moindre fouille, on sera convaincu que les substructions que l'on y remarque proviennent d'une localité gallo-romaine composée de plusieurs habitations.

Le Bouchon (*Bouchim*, en 1163; — *Bouchonium*), canton de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

Le territoire de ce petit village, situé à deux kilomètres au nord de la voie A I passant à Dammarie, présente quelques traces de l'occupation romaine.

J'ai découvert, en 1845, des vestiges de substructions antiques dans les champs voisins du clos de la chapelle; on y voyait sur le sol beaucoup de fragments de poterie, et de grandes tuiles plates à rebords, et on y a ramassé quelques monnaies romaines en bronze. Les cultivateurs m'ont assuré qu'il existait, dans ce terrain, beaucoup de fondations de vieilles murailles.

Brauvilliers (*Brauvillare*), canton de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située tout près de la voie romaine dont il s'agit, recèle dans son territoire plusieurs vestiges de substructions antiques.

En 1845, j'ai rencontré dans la parcelle N° 849 de la section C du plan cadastral, lieu dit *Vallée Mageron;* dans les parcelles Nos 1450 et 1451 de la même section, lieu dit *Haut de Vaux-Renard*, et dans la section B, au bas de la Jayotte, une grande quantité de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de tessons de poterie, ainsi que quelques monnaies romaines en bronze.

Entre les parcelles Nos 764 et 896 de la section C, existait en-

core à cette même époque, une grosse pierre brute, debout, nommée la *Haute-Borne*, profondément fixée dans le sol; la partie supérieure avait été brisée depuis plusieurs années, elle gisait à terre près de la base qui avait encore 1^m,50 de hauteur.

A trois kilomètres environ de Brauvilliers, en suivant la voie romaine, et après avoir franchi la limite qui sépare le département de la Meuse de celui de la Haute-Marne, on aperçoit, sur le territoire de Fontaines-sur-Marne, à quelques mètres à gauche de la voie antique A I, un énorme *menhir* en pierre brute, connu sous le nom de la *Haute-Borne*, ayant 6^m,56 de hauteur depuis sa base jusqu'à son sommet qui se termine en pointe, et 2^m,24 dans sa plus grande largeur, sur une épaisseur moyenne de 0^m,45 à 0^m,60. A 3^m,40 de hauteur, on y remarque l'inscription suivante en caractères romains, écrite sur deux lignes :

VIROMARVS

ISTATILIE

Presque en face de ce monument, mais un peu plus bas, à droite et à quelques mètres de la même voie antique, entre la première et la deuxième parcelle de terre, existe à 0^m,83 de la superficie du sol, un hypogée construit en moëllons bruts et grossièrement assemblés, de forme circulaire ayant 3^m,65 de diamètre et 3^m,35 de hauteur, dont la voûte est formée par d'énormes pierres de 4^m,35 de longueur sur 1^m,66 de largeur; rien n'indique ce monument à la surface du sol qui est cultivé comme les champs voisins.

En continuant à suivre la voie romaine pendant environ quinze minutes, on gravit péniblement la montagne du Châtelet, et, arrivé à son sommet, on se trouve sur un vaste plateau dominant la vallée, où coule la Marne, et tout le pays d'alentour. Ce plateau, après avoir été l'emplacement d'une ville gauloise, tombée sous les efforts des armées romaines, a servi pendant plusieurs siècles de camp à ces vainqueurs des Gaules.

Voie que je considère comme antique, désignée A K,
de **Nasium** à **Partensis** (ou **Pertensis** et **Perthus**, *Perthes*),
et de là à **Catalaunum** (*Châlons*).

Nant-le-Petit (*Nantum Parvum*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

J'ai découvert, en 1840, sur le territoire de cette localité, dans la contrée de *Marmont*, les vestiges d'une voie antique qui sortait de *Nasium* pour aller à *Perthus* (Perthes) ou à Châlons, et que l'on nomme dans le pays, *Chemin Charrey* ou *des Romains*. Cette voie passait dans la forêt de Ligny, près de la ferme de La Borde, et, se dirigeant sur Stainville, traversait le finage de Nant-le-Petit, à un kilomètre environ au sud du village, et à quelques mètres au-dessus de la route N° 4.

A diverses époques on a découvert, aux abords de ce chemin, des traces de constructions et d'objets antiques. En 1838, un propriétaire de Ménil-sur-Saulx a trouvé dans son champ, situé à Marmont, trois grands bronzes romains, et en juin 1840, il en a exhumé une grosse sonnette en fer battu, qui fait partie de ma collection, remplie de grands et moyens bronzes, et tout à côté un autre moyen bronze à l'effigie de l'empereur Hadrien.

En avril 1840, me trouvant sur les lieux, il a été découvert en ma présence, des vestiges de plusieurs habitations gallo-romaines détruites par le feu, desquelles on a extrait des fragments de grosses tuiles plates à rebords, des briques, des morceaux de dalles en pierre de taille sciées très-minces, ayant servi à couvrir des murailles, et un puits bien maçonné, mais entièrement comblé. On rencontre aussi aux alentours d'autres vestiges de constructions antiques.

Du 5 au 10 février 1871, M. Thevenin, maire de Nant-le-Petit, exhuma d'un de ses champs, situé à Marmont, une pierre carrée de $0^m,17$ de hauteur, sur une largeur, en haut, de $0^m,15$, et en bas de $0^m,12$.

C'est un Hermès, ayant dû servir de séparation de propriété, à l'époque gallo-romaine, et portant une tête grossièrement

sculptée sur deux de ses faces adjacentes; les deux autres faces brutes, ayant dû se trouver dans une encoignure.

Précédemment il avait découvert, dans la même propriété, le bas de la jambe d'une statue de grandeur naturelle : on voyait parfaitement le pied avec la sandale dont il était chaussé, mais il l'a jetée dans un pierrier au bout de son champ; il espère cependant le retrouver et en faire don au Musée de Bar, avec l'Hermès précité.

Ménil-sur-Saulx (*Mansile* ou *Manile supra Saltum*), canton de Montiers sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

On peut dire, avec quelqu'apparence de certitude, que cette localité, qui se trouve à environ deux kilomètres au sud de la voie A K, remonte jusqu'à l'époque gallo-romaine : car, outre que son nom originaire de Manile (*Mansile*) l'indique, on rencontre dans plusieurs parties de son territoire des traces évidentes du long séjour des Romains.

En effet, en parcourant le finage de Ménil, au mois de mai 1845, j'ai eu lieu de remarquer que dans la contrée dite à *la Croisette* ou *Vieux-Puits*, dans la parcelle N° 992 de la section C du plan cadastral, faisant tournière, il existe un puits antique bien conservé, mais comblé, ainsi que des vestiges d'antiques constructions. Dans la parcelle N° 1696 de la même section, lieu dit à *Bouche-Avoine*, le propriétaire a retiré des fondations qui s'y trouvent beaucoup de pierres de taille ayant servi à divers usages. Dans la contrée du *Fond doliée*, près du bois, également section C, on remarque, dans la parcelle N° 1997, des vestiges de plusieurs bâtiments antiques, desquels on a extrait quantité de moëllons et de belles pierres de taille, ainsi qu'un grand bronze romain et un cuvier ou petite cuve en pierre de taille. Enfin, dans la même section et à un kilomètre environ du village, au lieu dit le *Puits-de-Marche*, parcelle N° 2122; on remarque encore de nos jours un puits isolé, parfaitement conservé, dont on ne fait usage que dans les années de grande sécheresse, à cause de son éloignement du village; l'autorité

communale en a fait fermer l'ouverture par un couvercle en chêne scellé par un cadenas, dans la crainte d'accidents et aussi pour qu'on n'y jette pas de pierres.

Ce puits, de construction gallo-romaine, est formé par un aqueduc souterrain légèrement courbé, taillé dans le roc et voûté en anse de panier, ayant 16^m de longueur et $1^m,50$ de hauteur, sur $0^m,80$ de largeur. Cet aqueduc amène les eaux d'une source à une cuvette, ou récipient, qui a $1^m,80$ de profondeur et $1^m,50$ de diamètre; au-dessus de la cuvette existe une margelle saillante d'un mètre au-dessus du sol. La profondeur du puits, à partir de cette margelle jusqu'au niveau de la cuvette, est de $10^m,66$.

Dans le travail que la commune a fait exécuter, en 1842, pour enlever le sable qui obstruait le canal, on n'a opéré que sur une longueur de 13 mètres en amont du récipient; on s'est arrêté à cette distance sans avoir atteint la source, qui se trouve plus haut.

Voie antique désignée O P, de **Caturices** (*Bar-le-Duc*) au **Castellione de Saint-Mihiel.**

Cette voie, ainsi qu'il est indiqué dans notre légende des voies antiques, est désignée et connue à Bar-le-Duc comme voie romaine conduisant de *Caturices* au camp de Saint-Mihiel. Il est difficile d'en suivre la trace au delà de Naives-devant-Bar, parce qu'elle a été cultivée depuis ce village jusqu'à Saint-Mihiel; cependant, il serait possible d'en rencontrer des traces dans les bois qu'elle traverse.

Naives-devant-Bar (*Navia prope Barrum*), canton de Vavincourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, situé sur la voie O P, recèle sur son territoire des vestiges d'antiques constructions; on y a trouvé, à diverses époques, des monnaies aux effigies de plusieurs empereurs du Haut et du Bas-Empire, entre autres, un Domitien en argent.

Voie désignée N R, que je considère comme antique, de **Caturices** (*Bar-le-Duc*) à **Virodunum** (*Verdun*).

Cette voie, dont j'ai retrouvé un tronçon sur le territoire de Rembercourt-aux-Pots, sous le nom de *Haut-Chemin*, *Chemin de Brunehaut*, et à Amblaincourt sous le nom de *Vieux-Chemin de Bar à Verdun*, s'embranchait, selon mon opinion, sur la voie consulaire A L, de *Nasium* à *Durocortorum*, vis-à-vis Varney, passait à Chardogne, au-dessus de Condé et de Rembercourt-aux-Pots, traversait la rivière d'Aire, en face d'Amblaincourt, passait entre Seraucourt et Deuxnouds et se dirigeait par Mondrecourt vers Souilly, pour de là se rendre à Verdun. On m'a assuré à Amblaincourt que, par les eaux basses, on apercevait encore, dans le fond de la rivière d'Aire, les pilotis qui soutenaient le pont sur lequel passait cette voie.

Amblaincourt (*Amblaincuria*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située sur la voie N R, dont nous venons de parler, présente des traces évidentes de constructions antiques. En traversant, en 1840, ce territoire, j'ai remarqué à l'entrée du village, au sud, dans la contrée de la *Maise*, des débris de grosses tuiles plates à rebords, et de briques de fabrique romaine. Après avoir examiné le sol avec attention, j'ai été convaincu que, dans l'antiquité, cette portion de terrain, d'une certaine étendue, avait été couverte d'habitations, dont les fondations gisent à 40 centimètres sous le sol. Un tronçon de la voie ferrée traversait ces ruines. On y a trouvé quelques bronzes romains.

Souilly (*Sauliaco Vico*, tiers de sou d'or; — *Soliolum*), chef-lieu de canton, arrondissement de Verdun.

Dans des carrières à proximité de ce bourg, situé à trois kilomètres environ à l'ouest de la voie N R, des ouvriers ont découvert, en 1839, des vestiges de constructions antiques, beaucoup

de fragments de grandes tuiles plates à rebords, des tessons de poterie et plusieurs monnaies romaines en bronze, dont l'une à l'effigie de l'empereur Aurélien.

Récourt (*Arecuria*), canton de Souilly, arrondissement de Verdun.

Ce village, situé à environ neuf kilomètres à l'est de la voie antique N R, recèle sur son territoire des vestiges d'habitations antiques.

En parcourant, en 1830, le finage de Récourt, j'ai rencontré sur le sol, parmi des débris de constructions ayant subi l'action du feu, le couvercle, en terre cuite rouge, d'un petit monument funèbre ayant dû renfermer les cendres d'un jeune enfant; mais malgré mes recherches, je n'ai pu retrouver les restes du cénotaphe.

Ce couvercle mesure, en longueur, 75 millimètres; en largeur à la tête, 33 millimètres, et aux pieds, 22 millimètres. Dessus cet opercule est moulé en relief un tout jeune enfant nu, étendu sur une espèce de coussin, ayant les mains jointes sur la poitrine, et les jambes croisées.

Un cultivateur de cette commune, auquel j'ai demandé s'il n'avait jamais rencontré quelques monnaies en labourant la terre, m'apporta plusieurs monnaies gauloises, en bronze, anépigraphes, connues dans le pays sous le nom de *Chivres* ou *Chèvres de Moïse*, ainsi que deux petites rouelles, en bronze, à quatre rayons, antique monnaie des Gaulois.

Voie désignée O Z, que je considère comme antique, de **Caturices** (*Bar-le-Duc*) à **Victriacum** (*Vitry-le-Brûlé*).

Fains (*Fangia*, en 965; — *Fanum*), canton et arrondissement de Bar-le-Duc.

Il existe, sur le sommet de la côte qui domine ce village, un camp antique bien conservé, mais qui a été planté en bois depuis quelques années. De temps immémorial on y a trouvé des monnaies romaines en argent et en bronze. On l'attribue, d'a-

près une traduction de l'inscription rapportée plus bas, à l'empereur Septime-Sévère.

On rencontre dans ce village, et aux environs, des vestiges de constructions antiques; on y a découvert des urnes cinéraires en verre, des cippes de monuments funèbres, et, en tout temps, des monnaies romaines et même gauloises, ainsi que beaucoup d'objets, tels que fragments de patères, d'amphores, de briques et tombeaux en pierre. C'est de ce lieu qu'a été exhumée la première rouelle gauloise en argent à quatre rayons, qui a fait pendant longtemps partie du cabinet de M. de Fiennes, de Bar-le-Duc.

Pour avoir de plus amples renseignements sur ces sortes de monnaies gauloises, consulter l'article de M. de Saulcy, dans la *Revue numismatique*, 1re année, tome Ier, page 171, et ma brochure sur *les Anneaux et Rouelles, antique monnaie des Gaulois*, imprimée à Bar-le-Duc en 1861, page 12.

On voit encore aujourd'hui, dans l'angle du mur d'une maison de Fains, une pierre de taille de 0m,90 de long sur 0m,48 de large, portant l'inscription suivante, en caractères romains, de 27 millimètres de hauteur, formant quatre lignes :

C H I F F S E
S A C R A E
C A S S I V S
M O N I M E

que M. Denis, savant archéologue de Commercy, a ainsi traduite :

COHORTI HASTATÆ IMPERANTIBVS FILIIS DVOBVS SEVERI,
SACRUM ÆDIFICAVIT CASSIVS MONIMENTVM

Fains se trouvait sur la voie antique O Z.

Vassincourt (*Vacencurtis, Vassincuria*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

On rencontre sur son territoire, qui se trouvait près de la voie

O Z, dans la contrée dite la *Côte-Martin*, des vestiges assez étendus de constructions détruites par le feu, qui seraient, d'après la tradition, celles d'une antique localité gallo-romaine, nommée *Reviacum*.

On y a découvert beaucoup de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, des tessons de poterie, des débris d'amphores, des sarcophages, et une assez grande quantité de monnaies romaines en argent et en bronze.

Andernay (*Andernacum*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village se trouvait sur la voie romaine, dont nous nous occupons, et à cinq cents mètres de la sortie, en allant à Sermaize, se remarque un petit camp bien conservé, nommé *le Châtelet*.

Tout en quittant le Châtelet, et en se rapprochant d'Andernay, se trouvent les deux lieux dits *le Jardin-Picquant* et *le Jardin-Lacroix*. Ces deux contrées renferment dans leur surface des traces d'habitations antiques; on y a trouvé, à diverses époques, des monnaies romaines en bronze, et d'autres objets antiques, et, en 1840, un grand bronze de Claude Ier, un autre de Trajan, et un petit bronze de Constantin le Grand. M. Rousselot, ancien curé d'Andernay, en avait recueilli une certaine quantité.

On prétend que le chemin d'Andernay, qui conduit à Cheminon, est une ancienne voie romaine, dont la construction est très-visible à vingt-cinq centimètres de profondeur, sous la grève qui le recouvre aujourd'hui.

Sermaize, département de la Marne.

Ce bourg, situé sur la voie romaine O Z, présente des vestiges indubitables du séjour des Romains dans les Gaules.

A un kilomètre au sud de Sermaize existe une fontaine d'eau minérale, connue autrefois sous le nom de *Fontaine* ou *Puits des Sarrasins*, sans doute, parce qu'elle avait été établie, fréquentée et reconnue dès l'antiquité par les païens.

En 1851, en nivelant le terrain qui entoure la source ferrugineuse, pour y construire les bâtiments que l'on remarque au-

jourd'hui, on découvrit les fondations de ceux de l'époque gallo-romaine, qui avaient été détruits par le feu.

On a exhumé de ces ruines des *ex voto* en bronze, représentant des phallus, une grande quantité de monnaies romaines en bronze, des débris de poterie, des fioles en verre, des haches en fer, des sonnettes en bronze, des fibules et des figurines, ainsi que divers ustensiles; le sol était jonché de fragments de poterie de diverses couleurs, de débris de grandes tuiles plates à rebords et de grosses tuiles creuses; on en a extrait des meules de moulins à bras en pierre volcanique : les environs de la fontaine sont également couverts de substructions et de débris antiques.

Une chose à constater, c'est qu'il n'a été, jusqu'à présent, trouvé aucune monnaie gauloise sur l'emplacement de la fontaine ou dans ses environs; ce qui donne lieu de supposer que les Gaulois n'avaient point su apprécier l'efficacité des eaux de cette source, et que c'est aux Romains qu'on doit attribuer l'honneur d'en avoir les premiers reconnu le mérite.

Les monnaies et objets divers recueillis sur l'emplacement de la fontaine et aux environs, se voient à la mairie de Sermaize, où ils sont conservés. Les monnaies sont aux effigies des empereurs Néron, Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Lucille, Commode, Licinius père et Constantin le Grand.

Mognéville (*Magnavilla*, en 884; — *Moniacavilla*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce gros village, assis dans la vallée de la Saulx et sur la rive gauche de cette rivière, à quatre kilomètres de la voie antique O Z, recèle dans son territoire des traces de l'occupation romaine.

Dans la contrée des Chènevières, à gauche en sortant de Mognéville, par la rue d'Outre-Saulx, pour aller à Contrisson, on remarque sur le sol des vestiges d'habitations antiques, tels que fragments de grandes tuiles plates à rebords et de tessons de poterie. En 1841, on a trouvé sur cet emplacement quelques monnaies romaines, entre autres, un très-beau grand bronze à l'effigie de l'empereur Marc-Aurèle.

Tronçon de voie que je considère comme antique et désigné S T.

Béthelainville (*Betelanivilla*), canton de Charny, arrondissement de Verdun.

J'ai découvert, en 1843, dans la partie basse du village de Béthelainville, derrière et à côté de la maison du sieur Robinet (Nicolas), lieudit *Fontaine-de-Woé*, où se trouvent les jardins et les chènevières, les traces d'un *vicus*, ou plutôt d'une *mansio*. Le sol offre, à vingt centimètres environ de profondeur, des substructions antiques, des fragments de grandes tuiles plates à rebords et de grosses tuiles creuses, ainsi que des débris de poterie noire et rouge. J'ai aussi reconnu, sur la côte qui domine le village, lieudit *Haut-de-Saulcy*, dans un champ du sieur Grandpierre (Antoine), les vestiges d'une habitation gallo-romaine : on aperçoit sur le sol beaucoup de débris de grandes tuiles plates à rebords et de grosses tuiles creuses. Cet édifice pouvait être une maison-forte située sur cette éminence, en face de la *mansio*, servant à sa protection.

A peu de distance de la ferme de Vignéville ou Lavignéville, située sur le territoire de Béthelainville, on rencontre la trace de la voie antique, connue dans le pays sous le nom de *Chemin des Rouilleux* ou *des Romains*.

Montzéville (*Amonzeivilla*, en 952; — *Monzevilla*), canton de Charny, arrondissement de Verdun.

Le territoire de ce village, distant d'environ deux kilomètres de la voie S T, offre des traces bien visibles d'habitations antiques.

En 1843, j'ai eu occasion de remarquer, dans les bois qui existent sur la côte de Montzéville, des enfoncements circulaires de forme conique et de dimensions diverses : leurs diamètres varient de quatre à dix mètres, sur une profondeur de deux à quatre mètres; les habitants m'ont assuré que l'eau n'y séjournait jamais.

Aucune fouille n'a encore été opérée dans ces cavités; on ignore, par conséquent, ce qui peut se rencontrer dans le fond, que la terre des bords a, sans aucun doute, comblé en partie.

Des explorations faites dans le fond de cavités semblables, sur le territoire de Loisey (Meuse), ont donné pour résultat la découverte d'un amas de cendres et de charbons.

Les excavations dont nous parlons sont posées sur une ligne droite, à une distance qui varie de trois à quinze mètres les unes des autres; j'en ai compté une douzaine à cette époque, et j'ai présumé, d'après toutes ces observations, qu'elles avaient pu servir de retraite aux Celtes ou Gaulois. Elles devaient être recouvertes par des perches de bois inclinées, arc-boutées les unes contre les autres et chargées de chaume, de feuillages ou de gazon, de manière à former un toit conique, pour en abriter les habitants.

L'aire de ces demeures, semblables à celles de certaines peuplades sauvages pour se mettre davantage à l'abri du froid, se trouvait enfoncée plus bas que le sol. Elle était séparée du fond par un plancher ou terrier, sous lequel pouvait exister un cellier. Elles étaient entourées, à la hauteur du sol, d'une rigole destinée à recevoir les eaux pluviales et à les empêcher de pénétrer dans l'habitation.

Lorsque deux cavités se trouvaient à côté l'une de l'autre, je présume que l'une d'elles était destinée à servir d'étable, ou d'écurie, pour abriter les chevaux et le bétail, ainsi que pour serrer les récoltes et les provisions.

Tronçon de voie que je considère comme antique, désigné V.

Montfaucon (*Monsfalconis*), chef-lieu de canton, arrondissement de Montmédy.

J'ai découvert, en 1844, au bas de Montfaucon, dans un bois récemment défriché, dit *la Pièce-des-Moines*, section B, N° 578 du plan cadastral, des substructions de maisons gallo-romaines, sur le bord de la voie antique V; on apercevait sur le sol, noirci par l'incendie, beaucoup de fragments de tuiles plates à rebords; on m'a assuré y avoir rencontré des monnaies romaines en bronze.

Dans la contrée de Milebeau, section C, N° 756; dans la con-

trée des Sicherons, section C, N° 1013; dans celle des Allieux, section D, N° 527, et dans celle de la Pierreuse, même section, N° 1092, on rencontre des débris de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, ainsi que des vestiges de constructions antiques détruites par le feu. C'était, je pense, les emplacements de métairies destinées à l'exploitation du sol.

Ce tronçon de voie V, que l'on remarquait dans le bois défriché de la Pièce-des-Moines, était parfaitement conservé et bien empierré.

Romagne-sous-Montfaucon (*Romaneis*, *Romaniœ*), canton de Montfaucon, arrondissement de Montmédy.

Ce village, situé à sept kilomètres au nord de Montfaucon et de la voie V, recèle sur son territoire des vestiges de constructions antiques.

Dans le courant de l'année 1844, j'ai découvert dans la contrée du Bouchelet, des emplacements noircis par l'incendie, offrant des traces de substructions antiques; le sol était couvert de fragments de grosses tuiles plates à rebords, et de tessons de poterie. Un propriétaire du lieu m'a dit qu'on y avait trouvé des monnaies romaines en bronze.

Tronçon de voie antique, désigné X.

Silmont (*Sallanus mons*, 1135, *onera abbatum*; — *Solimons*, *Solininons*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

(Voir, page 232, ce qui a été dit de ce petit village, bâti sur un site élevé, à droite de la rivière d'Ornain, à la rencontre de deux voies romaines, l'une consulaire *A L*, de *Nasium* à *Durocortorum*, et l'autre d'un ordre inférieur X conduisant du camp de Saint-Mihiel à Perthes et à Châlons-sur-Marne, en passant par Silmont, Tannois, etc.).

Culey (*Quala*, en 709; — *Culeium*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

On prétend qu'il existe sur le territoire de Culey, qui n'est éloigné de la voie A L que de trois kilomètres à l'est, et qui devait se trouver sur la voie X, ou tout à proximité, des vestiges de substructions antiques; il ne m'a pas été possible, jusqu'à présent, d'en avoir des preuves évidentes.

Loisey (*Lauziacus*, en 875, diplôme de Louis le Débonnaire; — *Loseyum*, en 1402, Registr. Tull.), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, situé à la distance de cinq kilomètres au nord de la voie consulaire A L, devait se trouver sur ou tout à proximité de la voie X qui nous occupe.

Son nom semble tirer son origine du celtique *Louxey* (car, en patois, on dit toujours *Lousey*), composé des deux mots celtiques *LOTZA* ou *LOVXA*, pierre carrée, et *EY*, lieu sur l'eau, au-dessus de l'eau; c'est-à-dire, *pierre carrée au-dessus de l'eau.*

Vraisemblablement, à l'époque gauloise, se dressait à l'endroit, ou tout près de l'endroit qu'occupe le village de Loisey, un *mallus*, c'est-à-dire un autel, ou une pierre carrée, où les habitants offraient leurs sacrifices aux divinités tutélaires de la contrée. La situation de la localité, dans une petite vallée, traversée par un ruisseau qui porte le nom de Loisey, semble venir à l'appui de cette étymologie, que je donne du reste sans en garantir l'exactitude. Mais ce qui pourrait fortifier cette assertion, ce sont les traces, encore apparentes aujourd'hui, d'habitations gauloises, dans les contrées dites *le Haut-de-Cromchot* et *Côte Wardrins*. Sur le revers, toujours en friche, d'un coteau adossé à l'ouest, on remarque une espèce de platebande ou de chemin taillé dans la pente, au bord duquel existent des vestiges de cavités presque comblées, à distance les unes des autres de 2 à 3 mètres, qui ont dû être des demeures gauloises, comme nous l'avons dit à l'article *Montzéville*. On a fait creuser quelques-unes de ces excavations, et, après avoir enlevé la terre végétale que le temps et la pluie avaient amassée, on a rencontré, dans le fond, une couche de cendres et de charbons, seuls restes de ces habitations qui auront été livrées

aux flammes par leurs habitants, en les abandonnant, ou par les conquérants du pays.

Voie romaine, dite des **Ardennes**, désignée Y P, se dirigeant vers le **Castellione de Saint-Mihiel**, et traversant la localité antique d'**Autrium,** située sur les territoires d'*Autrécourt* et de *Lavoye.*

Autrécourt (*Autraudi curtis, Austresii curia*); **Lavoye** (*Lawa , Lauva*), communes du canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ces deux villages, situés à un kilomètre à l'ouest de la voie antique Y P, recèlent sur leurs territoires contigus, des vestiges très-apparents et d'une vaste étendue, de substructions antiques.

Dès l'année 1828, j'ai découvert, sur leurs territoires, les substructions antiques d'une localité assez considérable, qui, d'après la tradition, aurait porté le nom d'*Autrium.* Ces ruines, qui occupent en longueur 900 mètres, s'étendent dans les contrées de la Grande et de la Petite-Vérine, des Rougettes, des Noires-Terres, du Chaufour, etc.

A la Grande-Vérine existait, dans l'antiquité, plusieurs fabriques considérables de belle poterie rouge. En 1838, on a mis à découvert un four de ces usines, ainsi qu'un puits adjacent. En cet endroit, le sol est littéralement jonché de débris de beaux vases rouges et d'autres couleurs, sur lesquels on remarque, en relief, des chasses à divers animaux, des combats de gladiateurs, des enroulements, des tiges de plantes, etc.

En 1843, il a été trouvé un buste de Minerve casquée, en bronze, haut de six centimètres, d'un beau travail et d'une parfaite conservation, ainsi que des fibules et autres objets; et précédemment, en 1820, une très-belle statuette en bronze de dix-sept centimètres de hauteur, chargée d'une belle patine verte, représentant, peut-être, Vertumne, tout nu et n'ayant sur le corps que l'écharpe de sa pannetière; ce qu'il tenait à la main a été perdu : c'était probablement l'attribut distinctif de cette divinité.

On a également extrait de ces ruines des tronçons de colonnes

et beaucoup d'objets à l'usage des anciens, ainsi qu'une quantité considérable de monnaies romaines en argent et en bronze, dont la série, qui commence par les consulaires, s'étend jusqu'au règne d'Honorius inclusivement. Plusieurs de ces monnaies, des fibules et le buste de Minerve font partie de ma collection.

En octobre 1832, des habitants firent des fouilles dans les chènevières du Chaufour, dans les jardins derrière les maisons de Lavoye. Averti de leur travail, je me rendis sur les lieux, et j'y vis des vestiges d'habitations gallo-romaines à découvert; on distinguait facilement une rue et les traces des maisons qui avaient existé, de chaque côté. Des fondations de l'une d'elles on a retiré six énormes blocs de pierre de taille, sur lesquels étaient sculptés, en demi-relief, plusieurs sujets différents.

(Voir, pour plus amples détails, les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 2e série, 4e volume, année 1862).

Fleury-sur-Aire (*Fleuracum*, *Fleureium*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Sur le territoire de cette localité, située à un kilomètre à l'est de la voie antique, on remarque, dans la contrée des *Meurtriers*, distante d'un kilomètre et demi à l'est du village, près de l'ancien chemin des Saulniers, un emplacement sur lequel on trouve des vestiges de constructions. On aperçoit sur le terrain des débris de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, ainsi que des tessons de poterie : ce qui porte à penser qu'elles remontent à une haute antiquité.

Nubécourt (*Nubecuria*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, assis à un kilomètre environ, à l'est de la voie antique Y P, présente des traces de l'occupation romaine.

Dans les contrées de Fusée, Sous-le-Bois, au Prix-Lacroix, ainsi que dans le village et les jardins, on rencontre des vestiges de constructions antiques. A quelques centimètres dans le sol, on trouve des débris de murailles, des fragments de grosses tuiles plates à rebords, et des tessons de poterie.

Dans le courant de septembre 1867, il a été découvert des sépultures antiques au lieu dit *la Quemine*, à 500 mètres environ au-dessous de la voie romaine, par des ouvriers occupés à ouvrir une carrière, pour se procurer de la pierre destinée à la construction des culées du nouveau pont qui franchit la rivière d'Aire, entre Nubécourt et Bulainville.

A environ quatre-vingts mètres de profondeur dans le sol, ces ouvriers mirent à jour, avec des débris humains, une épée franque ou mérovingienne, à double tranchant, deux lames de scramasaxes assez bien conservées; une lame de poignard, six grosses boucles de ceinturon en acier oxidé, un petit vase en terre cuite, une bague en rosette, sur le châton de laquelle figure un oiseau fantastique; un bracelet uni en bronze, et dix-sept grains de collier, dont un en verre grossier de couleur verdâtre, deux en grès grisâtre, ornés de bandes en émail jaune et blanc, deux en émail bleu foncé, trois en émail vert pâle, sept en émail jaune et deux en ambre ou succin.

Ces objets, recueillis par notre collègue, M. Paulin Gillon, député à l'Assemblée nationale, ancien maire de Bar, ont été déposés par lui au Musée de Bar-le-Duc.

Bulainville (*Buslanivilla*, en 962; — *Bullenvilla*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce petit village, bâti sur la pente d'une colline, près de la rivière d'Aire, à environ trois kilomètres à l'est de la voie antique qui nous occupe, recèle sur son territoire des indices d'antiquités.

Dans la contrée des Faux-Ouillons, on rencontre des vestiges de constructions antiques : le sol est couvert de fragments de grosses tuiles plates à rebords.

En 1840, dans la contrée des Crouées, on a exhumé un cercueil en pierre de taille avec d'autres squelettes enterrés à côté; on a trouvé dans ce sarcophage, avec les ossements d'une personne, une lame de sabre oxidée et un grand collier ou chaîne, formée d'anneaux de laiton en forme de mailles, malheureusement tout a été détruit sur-le-champ.

On remarque encore aujourd'hui, dans la prairie de Bulain-

ville, à peu de distance de la rivière d'Aire, une butte en terre rapportée, qui n'a plus, actuellement, que trois mètres environ d'élévation, trente mètres de circuit, et dix mètres de diamètre. Elle a été plus élevée et plus étendue autrefois; mais la culture en a constamment diminué les proportions. Cette élévation, connue de temps immémorial, a dû servir, sous l'occupation romaine, de petit fort destiné à défendre le passage de la rivière. On en voit une, beaucoup mieux conservée, dans la prairie des Anglecourts, territoire de Courcelles-sur-Aire, à six kilomètres au-dessus. Une troisième existait aussi dans la prairie de Pierrefitte, en face du moulin, distante de onze kilomètres de Bulainville, en remontant le cours de la rivière; mais elle a été détruite, il y a environ quarante ans.

Ippécourt (*Epponiscurtis*, en 709; — *Ippecuria*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, assis sur une colline au-dessus du ruisseau de la Cousance, à trois kilomètres environ à l'est de la voie romaine Y P, présente sur son territoire des traces évidentes du séjour des Romains dans notre pays.

En 1837, en parcourant le finage d'Ippécourt, j'ai découvert, dans la contrée du Grand-Pré, section A, parcelle N° 444, des vestiges de constructions antiques; on rencontrait sur le sol beaucoup de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, de briques et de tessons de poterie.

J'ai rencontré les mêmes indices dans un lieu nommé *Gauda*, N° 523 de la section A, près du moulin. On m'a assuré dans le village qu'on avait trouvé, sur cet emplacement, quelques monnaies romaines en bronze.

Deuxnouds (*De Binodis*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce petit village, situé dans une gorge étroite formée par la réunion de deux *noues* ou vallées, à trois kilomètres à l'est de Beauzée et de la voie antique Y P, renferme sur son territoire des vestiges d'antiquités.

On remarque, le long de la côte qui domine Deuxnouds, au nord-ouest, plusieurs cavités antiques de forme conique, que l'on présume avoir dû servir de retraites ou de points d'observations aux Gaulois; on les nomme dans le pays *Malières* ou *Marlières.* Nous ne pensons pas que ces cavités aient été explorées.

Dans la contrée dite *du Cercueil*, qui se trouve au-dessus de la prairie de l'Etang, un habitant du village, en labourant un de ses champs, découvrit, en 1813, un cercueil en pierre de taille, renfermant des ossements, un petit vase en verre et une espèce de sabre.

Evres (*Villa Eversa*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

A quatre kilomètres environ à l'ouest de la voie antique qui nous occupe, se trouve le village d'Evres.

En 1843, en parcourant le territoire, j'ai découvert, dans la contrée des Perchiers, des traces non équivoques de constructions gallo-romaines; on remarquait, sur un espace de terrain assez étendu, beaucoup de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de briques, ainsi que des tessons de poterie de diverses couleurs; j'en ai rapporté une belle tuile plate à rebords parfaitement conservée. Un habitant d'Evres m'a dit avoir trouvé là plusieurs moyens bronzes romains.

Pretz (*Preus*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

On remarque sur le territoire de cette petite localité, distante de trois kilomètres et demi à l'ouest de la voie romaine, à droite du chemin qui conduit à Sommaisne, à deux cents mètres du village de Pretz, les vestiges d'une ancienne chapelle dédiée à saint Martin. On ignore l'époque de sa destruction, qui remonte, à ce qu'il paraît, à un temps assez reculé; mais la contrée a retenu le nom de ce patron. On rencontre sur le sol des vestiges d'anciennes constructions. A diverses époques, on a trouvé, près de l'emplacement d'un étang converti en prairie, de temps im-

mémorial, des tombeaux en pierre de taille, et assez souvent des monnaies gauloises.

Erize-la-Grande (*Erisia Magna*), canton de Vaubecourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village est assis sur la pente d'une colline, au-dessus du ruisseau de l'Ezerule, et à quatre kilomètres environ, au sud-ouest de la voie.

En 1841, visitant la contrée des Varnettes, à peu de distance à l'est d'Erize, sur le bord du chemin qui conduit à Rosnes, j'ai rencontré des vestiges d'habitations détruites par le feu; le sol était couvert, à la surface, de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, de poterie de diverses couleurs et de morceaux de pierre de taille sciés très-minces qui avaient servi à couvrir des murailles.

Quelques années avant, il avait été trouvé un sarcophage en pierre de taille, dans la contrée du Cercueil.

Longchamps (*Longus campus*), canton de Pierrefitte, arrondissement de Commercy.

Longchamps est situé sur la voie antique Y P, à une faible distance à l'est de la rivière d'Aire.

J'ai découvert, en 1842, dans la contrée du Coulmier, des vestiges de constructions antiques détruites par le feu, occupant un assez grand espace; le sol était jonché de débris de grandes tuiles plates à rebords, de tuiles creuses, de briques, et de fragments de poterie de diverses couleurs.

On remarque les mêmes indices d'antiques substructions, mais en plus grande quantité, dans la contrée de la Sarrasinière, à environ trois cents mètres du village, et j'y ai moi-même trouvé, à cette époque, une armure ou pointe de flèche en silex.

Pierrefitte (*Petraficta*, en 827), chef-lieu de canton, arrondissement de Commercy.

Ce bourg, situé dans la vallée de l'Aire et près de cette rivière,

porte, comme on le voit, un nom celtique; mais on ne remarque aujourd'hui aucun monument ni trace du séjour de ces antiques possesseurs du sol. Sans doute il a existé, à une époque fort reculée, quelque *menhir* ou *peulvan*, qui aura motivé le nom de *Petraficta*, donné à cette localité. Il n'en est pas de même de l'occupation romaine; car en 1843, en explorant son territoire, j'ai rencontré des indices de constructions antiques, révélés par de nombreux fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de tessons de poterie dans la contrée de la Maise, tout à proximité du bourg.

J'ai remarqué aussi, en face du moulin, sur le bord de la rivière, l'emplacement d'une butte de terre rapportée de main d'homme, semblable à celles que j'ai décrites aux articles de Bulainville et des Anglecourts. A cette époque, elle était déjà en grande partie rasée; mais il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui.

Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir, sur le territoire de ce bourg, les vestiges de la voie antique Y P, qui devait cependant le traverser: la culture en a effacé tous les indices; mais sur celui de Nicey, situé à un kilomètre et demi au-dessus de Pierrefitte, j'ai retrouvé les traces d'une voie ferrée, qui appartenaient, sans aucun doute, à celle qui nous occupe.

Triaucourt (*Trialdicurtis*), chef-lieu de canton, arrondissement de Bar-le-Duc.

Le sol de ce bourg, assis dans une vallée, sur le bord du ruisseau de Marque, et assez éloigné de la voie Y P, recèle sur son territoire des traces de constructions gallo-romaines. Dans la contrée de la Côte-du-Four, j'ai rencontré des vestiges d'habitations antiques; on aperçoit sur le sol beaucoup de fragments de grandes tuiles plates à rebords et de grosses tuiles creuses, ainsi que des tessons de poterie, occupant un espace assez étendu. Cette partie du finage commençant à être plantée en bois, il sera très-difficile plus tard de retrouver ces vestiges; quelques monnaies romaines y ont été trouvées à diverses époques.

Beauzée (*Badernaca*, en 709; — *Bauzeis* et *Bellositu*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce gros village, situé tout près et à l'est de la voie romaine, présente sur son territoire des vestiges de l'occupation des Romains.

Suivant une tradition locale, il aurait existé, derrière la Papeterie, dans un lieu nommé *Pétoncourt*, à un kilomètre au nord de Beauzée, un monastère de filles, qui aurait eu le même sort que les Bénédictines de Saint-Georges de l'île de Nubécourt, qui furent dispersées par les abbés de Saint-Vanne et de Beaulieu, dans divers monastères.

D'après ces indications, je visitai ces lieux en avril 1838, et je ne fus pas peu surpris, lorsque j'examinai les débris qui couvraient le sol de l'emplacement du soi-disant monastère, de rencontrer de nombreux fragments de tuiles plates à rebords, de briques, et des tessons de vases de fabrique romaine, comme on en trouve partout où il a existé des habitations de ces anciens conquérants des Gaules; j'interrogeai les propriétaires de ces champs pour savoir s'ils n'avaient pas trouvé quelques monnaies ou objets antiques, et l'un d'eux me remit quelques pièces de bronze, qu'il avait trouvées en labourant, et dans lesquelles je reconnus des petits bronzes aux effigies des empereurs Gallien, Victorin père, et Constantin le Grand.

Il existe aussi, au-dessus de Beauzée, près du chemin qui conduit à Sommaisne, un coteau nommé *le Châtelet*, qui domine la vallée. On a découvert sur le sommet à diverses époques, des vestiges de constructions antiques, ce qui annoncerait que, dans l'antiquité, un camp a dû être élevé sur cet emplacement; mais la culture de la vigne l'a beaucoup défiguré.

Courcelles-sur-Aire (*Cellaricuria*, *Corcellæ*, *Curticula*), canton de Vaubecourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

On rencontre sur plusieurs points du territoire de Courcelles-sur-Aire, situé à quatre kilomètres environ à l'est de la voie antique, des traces évidentes du séjour des Romains dans nos contrées.

J'ai découvert, en 1833, dans la contrée de Marchéville, sur le chemin qui conduit à Neuville-en-Verdunois, à un kilomètre de Courcelles, des vestiges de substructions antiques. Le sol était couvert de débris de poterie romaine de diverses couleurs, de fragments de grandes tuiles plates à rebords *(hamatæ tegulæ)*, et de briques. Les fondations, qui gisaient à $0^{m},65$ dans le sol, attestent qu'il y a eu des bâtiments occupant un espace assez étendu. Lorsque le sieur Petit (Sylvestre), a fouillé cette propriété, quelques années avant 1833, il y a rencontré une grande quantité de cendres mêlées de charbons, ainsi que beaucoup de cornes de cerf, des ossements d'animaux, quelques fourchettes en fer oxidé, et une grande quantité d'épingles en laiton. Il a extrait de ces fouilles : deux meules entières de moulin à bras, en pierre volcanique d'Auvergne; la poignée en bronze d'un *batillum* ou brasier à brûler des parfums ou de l'encens, représentant une tête d'aigle d'une belle exécution et parfaitement conservée, tout à fait semblable à celle du *batillum* complet trouvé, en 1866, à Pont-sur-Meuse (voir page 247); une belle patère en bronze saussé, ainsi qu'une monnaie d'argent à l'effigie de l'empereur Antonin le Pieux. Ces objets font partie de mon cabinet.

Aux *Anglecourts*, fermes et maisons d'habitation, situées sur le territoire de Courcelles, on remarque dans un pré, derrière l'une des maisons et à peu de distance de la rivière d'Aire, une butte en terre de quatre mètres d'élévation, de trente mètres de tour, et de dix mètres de diamètre, construite de main d'homme, Cette élévation antique a pu être établie par les Romains, pour servir de petit fort, destiné à la défense du passage de la rivière.

J'ai encore découvert, en 1841, dans la contrée *des Couriettes*, tout contre le chemin de Courcelles à Amblaincourt, des vestiges de constructions antiques. Le sol laisse apercevoir, à la surface, des fragments nombreux de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de briques, ainsi que des tessons de poterie.

Chaumont-sur-Aire (*Calvusmons*), canton de Vaubecourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située sur la rivière d'Aire et à deux kilomètres à l'est de la voie Y P, recèle des traces de l'occupation romaine dans la contrée des Longs-Champs, au-dessus du Moulin-Haut.

En 1842, en travaillant au chemin de grande vicinalité de Chaumont à Saint-Mihiel, les ouvriers rencontrèrent, en traversant cette contrée, les substructions d'une habitation antique, desquelles ils ont extrait une lame de sabre très-oxidée, avec quelques grands et moyens bronzes romains, qui ont été déposés, par l'agent-voyer, à la sous-préfecture de Commercy.

CAMPS ANTIQUES

qui ont été établis dans le rayon du département de la Meuse.

Sur la Meuse.

Camp de Saint-Mihiel.

Sur la montagne qui domine la Meuse, au sud de la ville de Saint-Mihiel, on remarque les restes d'un ancien camp romain, d'où la vue s'étend au loin. On y a trouvé, à diverses époques, beaucoup de monnaies romaines. Aujourd'hui, une enceinte de terrassements très-visibles, où l'on pénètre par deux ouvertures, qui étaient les emplacements des portes du camp, sont les seuls vestiges de l'antique et incontestable destination de ce lieu fortifié par la nature, et défriché avec soin par la main de l'homme, pour la surveillance du pays.

Camp de Sorcy.

Sur la montagne qui domine, au sud, le bourg de Sorcy, et la vallée où coule la Meuse qui vient baigner le pied de cette montagne, on aperçoit les vestiges bien visibles d'un camp romain.

De temps immémorial, on y a trouvé un grand nombre de monnaies romaines de tous métaux, ainsi que beaucoup d'objets antiques. Ce camp se trouve à sept kilomètres et demi de la voie A B.

Sur l'Ornain ou à proximité.

Camp sur le territoire de Rosières-en-Blois.

Dans la contrée dite *en Camp*, au sud du village de Rosières, entre Gérauvilliers et Delouze, on rencontre les vestiges d'un camp antique, mais très-effacé par la culture, ayant occupé un espace peu étendu.

Camp de la Neuville-aux-Forges.

Sur la côte de Châtillon, qui domine le hameau de la Neuville-aux-Forges, dépendant de la commune de Saint-Joire, et la vallée de l'Ornain, j'ai découvert, en 1845, les restes très-apparents d'un camp romain, de forme triangulaire et de peu d'étendue, dont je n'ai trouvé encore aucune mention. J'ai mesuré les côtés sur le terrain; deux m'ont donné 160 mètres chacun, et le troisième 190 mètres. Le fossé creusé tout le long de celui des deux petits côtés qui tient aux terres, et dont les déblais ont servi à établir le rempart, est encore visible aujourd'hui, quoiqu'en grande partie comblé par la culture. On distingue facilement aussi l'ouverture qui servait d'entrée à ce camp, dont la surface intérieure est entièrement impropre à la culture, par suite du nivellement opéré pour l'établir.

Camp de Boviolles.

Sur le sommet de la côte de Châté ou Châtel, qui domine à l'est le village de Boviolles, et d'où l'on plane sur toutes les collines d'alentour et sur la vallée où coule l'Ornain, on remarque les vestiges d'un camp antique d'une vaste étendue, sur l'emplacement duquel on a trouvé, de temps immémorial, des traces de

constructions antiques; une grande quantité de monnaies gauloises de divers types et métaux, qui y ont été fabriquées, et beaucoup d'autres objets antiques. (Voir ce qui a été dit sur ce camp, à l'article Boviolles, page 240).

Camp de Naix, dit le Plain.

Sur la côte qui domine la vallée de l'Ornain, au nord-est de l'antique *Nasium*, on aperçoit les restes bien visibles d'un camp romain, séparé seulement de celui de Boviolles, dont nous venons de parler, par la petite vallée où est situé ce dernier village, mais qui est d'une étendue bien moins considérable. Il avait été destiné, sans aucun doute, à contenir des troupes pour la défense de la ville de *Nasium*.

Camp de Fains.

A trois kilomètres de Bar-le-Duc et sur la rive gauche de l'Ornain, on remarque, sur le sommet de la côte qui domine le village de Fains, les vestiges d'un camp romain bien conservé : le rempart subsiste encore dans son entier, depuis l'angle droit jusqu'à la porte pratiquée à l'angle gauche; il s'élève de trois mètres au-dessus du sol du camp, et de cinq mètres à partir du fond du fossé extérieur; la largeur du fossé est de cinq mètres. Dans tous les temps, on y a trouvé un grand nombre de monnaies, soit gauloises, soit romaines. On a commencé à planter en bois une grande partie du sommet de la côte, y compris l'emplacement du camp; plus tard il sera difficile de le voir et de le reconnaître (Voir ce qui a été dit sur ce camp, à l'article Fains, page 267, et dans l'*Annuaire de la Meuse*, année 1825, pag. 288 et suiv.).

Sur la Saulx.

Camp d'Andernay.

A 500 mètres, à l'ouest du village d'Andernay, près de l'antique voie O Z, qui se dirigeait sur Sermaize, on aperçoit *le*

Châtelet dominant la rivière de Saulx qui baigne le pied du coteau sur lequel il est situé. Ce petit camp, qui pouvait contenir une petite cohorte, paraît avoir été destiné à empêcher le passage de la rivière, et à observer au loin la marche de l'ennemi. On voit encore parfaitement la tranchée, ou fossé creusé de main d'homme, qui isolait le camp des terrains adjacents (Voir l'article Andernay, page 269).

Sur l'Aire.

Camp de Beauzée.

On remarque à l'ouest, au-dessus de Beauzée, près de l'antique voie Y P, et du chemin qui conduit à Sommaisne, un coteau nommé *le Châtelet*, qui domine la vallée où coule la rivière d'Aire. De temps immémorial, on a découvert sur ce sommet des vestiges d'antiques constructions : ce qui donne lieu de supposer qu'une ancienne forteresse, ou plutôt un camp, a dû exister sur cet emplacement; mais la culture de la vigne et les défrichements l'ont beaucoup défiguré.

MONUMENTS CELTIQUES.

Un monument celtique, dit *les Poirons*, ou *Roche des Poirons*, formé de douze grosses pierres levées, affectant une forme circulaire, était situé contre l'antique voie A G, à l'ouest, au-dessus du village d'Epiez, en allant à Badonvilliers. Ce monument n'existe plus depuis environ quarante ans; en 1830, il ne restait déjà plus qu'une seule pierre levée (Voir ci-devant, l'article Epiez).

Un autre monument celtique, dit la *Haute-Borne*, est situé sur le territoire de Brauvilliers, près de la voie antique A I, entre les parcelles Nos 764 et 896 de la section C (Voir ci-devant, l'article Brauvilliers).

LÉGENDE DES VOIES ANTIQUES

figurées sur la Carte archéologique.

A L Voie consulaire de *Nasium* à *Durocortorum*, par *Caturices*, mentionnée dans les *Itinéraires* d'Antonin ou de Peutinger, et les *Tables Théodosiennes.*

A B Voie consulaire de *Nasium* à *Tullum*, appelée dans le pays, *Chemin de la Pucelle*, et mentionnée dans les mêmes *Itinéraires.*

A C Voie Romaine de *Nasium* à *Treviris*, passant par *Pons ad Mosam*, où existait un *Diverticulum* C P, conduisant au *Castellione* de Saint-Mihiel.

D E *Diverticulum* ayant son embranchement sur la voie consulaire A B, au point D, au-dessus de *Boveium*, et conduisant au camp de *Sauriciacum.*

A G Voie présumée antique, de *Nasium* à *Maxeium supra Vesiam.*

G M Voie présumée antique, dite dans le pays, *Voie des Armées,* paraissant se diriger de *Marceium* sur *Granum* ou *Andemantunno.*

A H Voie antique de *Nasium* à *Granum* et à *Andemantunno.*

A I Voie antique de *Nasium* au *Castrum*, près Fontaines (Haute-Marne). (Voir les notes archéologiques sur les fouilles faites sur la montagne du Châtelet, près de Fontaines, par M. l'abbé Phulpin, curé de ce village, 1840.)

A K Voie antique de *Nasium* à *Partensis*, *Pertensis* ou *Pertus*, et à *Catalaunum.*

O P Voie antique de *Caturices* au *Castellione* de Saint-Mihiel; à sa sortie de *Caturices* pour se diriger sur Naives, on la nomme encore *Voie Romaine.*

N R Voie présumée antique, de *Caturices* à *Virodunum;* sur le territoire de Rembercourt-aux-Pots, où elle passe, on la désigne sous le nom de *Chemin de Brunehaut.*

O Z Voie présumée antique, de *Caturices* à *Victriacum* (Vitry-le-Brûlé); on la désigne encore sous le nom d'*ancien Chemin de Vitry.*

S T Tronçon de voie que je présume antique. On la désigne dans le pays, sous le nom de *Chemin des Rouilleux* ou *des Romains.*

V Tronçon de voie antique que j'ai trouvé, en 1844, dans le bois défriché dit la *Pièce des Moines,* au bas de *Mons Falconis.*

X Tronçon de voie antique, que l'on remarque encore aujourd'hui de l'autre côté de l'Ornain, entre *Sallanus mons* (Silmont), et *Tannetum* (Tannois).

Y P Voie antique venant des Ardennes et se dirigeant vers le *Castellione* de Saint-Mihiel; elle traversait la localité antique d'*Autrium*, située sur les territoires d'*Autrodicurtis* et de *Lawa* (Autrécourt et Lavoye).

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

Composition du Bureau pour l'année 1874.

Président :	M. POINCARÉ ;
Vice-présidents........	M. SERVAIS ;
	M. BAILLOT ;
Secrétaire quinquennal..	M. Ch. BONNE ;
Secrétaire annuel	M. NICOLAS ;
Trésorier	M. FLORENTIN.

Fondateurs.

(Les noms des Fondateurs décédés sont suivis du signe †.)

BAILLOT, docteur en médecine, rue du Bourg.

BALA, pharmacien, rue Entre-deux-Ponts.

BIRGLIN, architecte, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, conservateur du Musée, au Musée (ville haute).

BOMPARD (Henry), chevalier de la Légion d'honneur, député à l'Assemblée Nationale, maire de la ville de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle.

BONNABELLE, typographe, rue des Tanneurs.

BONNE, officier de l'Instruction publique, docteur en droit, avoué, rue du Bourg.

CARRIOT, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur d'Académie, à Rennes (Isère), (reste *membre honoraire*).

Cavéneget (Eugène), sculpteur (*démissionnaire ; passé membre correspondant*).

Charaux, docteur ès-lettres, officier d'Académie, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (reste *membre honoraire*).

Collignon, professeur de rhétorique au Lycée de Lille (reste *membre correspondant*).

Collin, fils, ingénieur civil, fabricant, rue de la Rochelle.

Connesson, ingénieur des ponts et chaussées (*démissionnaire*).

Damourette, officier d'Académie, professeur d'histoire au Lycée, ✝.

Demoget, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte, rue des Tanneurs.

Florentin, ancien professeur, receveur des établissements de bienfaisance, rue de la Rochelle.

Gelly, docteur en médecine, rue de la Rochelle.

Gillon (Paulin), député à l'Assemblée Nationale, ancien maire, rue de la Rochelle.

Godart, vétérinaire (*démissionnaire*).

Guiot, architecte du département, rue Lapique.

Humbert, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros.

Jeanjean, professeur de sciences physiques, chimiques et naturelles, au Lycée, rue de la Gare.

Marchal, archiviste de la Meuse, ville haute.

Maxe, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, architecte diocésain, rue Saint-Antoine.

Mennehand, officier d'Académie, professeur de troisième au Lycée, rue des Tanneurs.

Micault, architecte, place de la Couronne.

Péronne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées (*démissionnaire; membre correspondant*).

Poincaré, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur ordinaire du service hydraulique, rue des Tanneurs.

Richard, piqueur au chemin de fer, ✝.

Servais, ancien chef du cabinet du Préfet, en retraite, rue des Ducs-de-Bar.

Tassy de Montluc, ingénieur civil, rue des Tanneurs.

Vériot, chevalier de la Légion d'honneur, agent-voyer en chef du département, rue de la Gare.

Wayer, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, peintre, professeur de dessin, rue des Foulans.

Widranges (le comte Hipp. de), rue de la Rochelle.

ADMIS DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires.

	Date de l'admission.
YUNG (Alfred), professeur de musique, rue du Tribel.	6 avril 1870.
DEVELLE (Edmond), ancien adjoint au maire, avoué, rue de la Rochelle......	4 mai 1870.
HANNION (l'abbé), officier d'Académie, aumônier du Lycée, au Lycée......	5 juin 1872.
LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin à Bar-le-Duc, rue Gilles-de-Trèves......	*id.*
MASURE, inspecteur d'Académie en résidence à Bar-le-Duc, place Samaritaine......	7 août 1872.
LE BAS, garde-mines, rue du Coq, 12......	5 mars 1873.
MARÉCHAL, officier de la Légion d'honneur, peintre-verrier, rue Chavée......	*id.*
NICOLAS, bibliothécaire de la ville de Bar, rue du Cygne......	*id.*
BAUDOT (Jules), manufacturier, rue de la Couronne..	*id.*

Membres honoraires.

CARRIOT, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur d'Académie à Rennes (Ile-et-Vilaine).

CHARAUX, officier d'Académie, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère).

Membres correspondants.

JEANNIN (Alphonse), curé de Vassincourt......	6 avril 1870.
MAUPOIL (Henri), lieutenant au 32e de ligne......	4 mai 1870.
CAVÉNEGET (Eugène), sculpteur, à Bar-le-Duc......	1er juin 1870.
DAMOURETTE, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)......	*id.*
PIROUX, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'institution des sourds et muets, à Nancy......	6 juillet 1870.

	Date de l'admission.
LABOURASSE, inspecteur de l'enseignement primaire, à Arcis-sur-Aube (Aube)	6 juillet 1870.
DUMONT, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président honoraire du Tribunal, à Saint-Mihiel	*id.*
THOMAS (l'abbé), membre de la Société Philomathique de Verdun, vicaire général du diocèse	3 août 1870.
PORTIER (Eugène), homme de lettres, rue de Rivoli, 144, à Paris	*id.*
REMY (Charles), ancien notaire à Châlons-sur-Marne, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce Sciences et Arts de la Marne	2 août 1871.
LEMAIRE (Auguste), chevalier de la Légion d'honneur, ancien professeur de rhétorique à Paris, résidant à Triaucourt (Meuse)	*id.*
LEMOINE, de la Société de Langres, à Joinville	6 sept. 1871.
GAUDÉ, instituteur à Sauvigny (Meuse)	4 oct. 1871.
THEURIET (André), à Paris	*id.*
BRAVE, chevalier de la Légion d'honneur, professeur de rhétorique honoraire au collége de Lunéville	*id.*
LOMBARD, professeur de la Faculté de Droit de Nancy.	*id.*
MOREL (Léon), percepteur à Courtisols, en résidence à Châlons (Marne)	8 nov. 1871.
MOREL (Emile), curé de Sampigny	*id.*
PIERROT (Philogène), rédacteur du *Journal de Montmédy*, à Montmédy	6 déc. 1871.
PÉRONNE, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bar-le-Duc	1872.
DE SAILLY (le chevalier), lieutenant-colonel d'artillerie, membre de la Société d'Archéologie de la Moselle, à Montois-la-Montagne (Moselle)	6 mars 1872.
DE LAHAUT, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Verdun	7 août 1872.
LANDMANN, curé de Naives-devant-Bar	*id.*
CLESSE, notaire honoraire, à Conflans (Moselle)	6 nov. 1872.
BRASSEUR, instituteur à Grand (Vosges)	2 avril 1873.
FOUROT (l'abbé A.), professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier (Haute-Marne)	7 mai 1873.
LOUIS, baron D'HAMONVILLE, membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, à Hamonville	4 juin 1873.

	Date de l'admission.
PLAUCHE (Paulin), juge suppléant au Tribunal civil de Bar-le-Duc	4 juin 1873.
BECQUART, substitut du procureur de la République près le Tribunal civil de Bar-le-Duc	*id.*
PÉROCHE, directeur des contributions indirectes, à Bar-le-Duc	2 juillet 1873.
BARDOT, avocat, à Bar-le-Duc	*id.*
CORDIER, docteur en médecine, à Paris	8 oct. 1873.
FRANÇOIS, de Neuville-sur-Orne, sculpteur, ancien directeur de l'Ecole des Beaux-Arts du Chili, rue Notre-Dame des Champs, 34, Paris	3 déc. 1873.

La Société a perdu en 1873 :

M. l'abbé TIHAY, curé-doyen de Condé, membre correspondant, décédé à Condé le 13 avril.

M. DAMOURETTE, professeur d'histoire au lycée de Bar-le-Duc, l'un des fondateurs de la Société, décédé à Sermaize le 28 novembre.

Sociétés savantes

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

1. Académie de Stanislas, à Nancy.
2. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.
3. Société Philomathique de Verdun, à Verdun.
4. Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
5. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
6. Société Historique et Archéologique de Langres.
7. Société Académique du Var, à Toulon.
8. Société des Sciences et Arts, de Vitry-le-François (Marne).
9. Académie de Metz.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX des séances de la Société........ 5

MÉMOIRES.

ESQUISSES ORNITHOLOGIQUES : Monographie des Oiseaux sédentaires et des Oiseaux de passage dans le département de la Meuse, comprenant l'étude de leurs mœurs et de leurs habitudes, par feu M. l'abbé V.-E. TIHAY, curé-doyen de Condé... 33

QUATRIÈME GROUPE. — LES OISEAUX CHANTEURS.

I. — LES PIES-GRIÈCHES.

41. La Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)........................ 36
42. La Pie-grièche méridionale ou d'Italie (*Lanius meridionalis*).... 36
43. La Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*)................ 36
44. La Pie-grièche à tête rousse (*Lanius rufus*).................. 36
45. La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)................... 36

II. — LES GOBE-MOUCHES.

46. Le Gobe-mouches gris (*Muscicapa grisola*)...................... 38
47. Le Gobe-mouches becfigue (*Muscicapa atricapilla*)............. 38
48. Le Gobe-mouches de Lorraine (*Muscicapa collaris*)........... 39

II. — LES HIRONDELLES.

49. L'Hirondelle de cheminée (*Hirundo rustica*).................. 40
50. L'Hirondelle de fenêtre (*H. rubica*) et de rivage (*H. riparia*)..... 40
51. Le Martinet noir (*Hirundo apus*)................................ 40
52. Le Martinet à ventre blanc (*Hirundo melba*) 40
53. L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus Europæus*)............. 41

IV. — Les Merles et les Grives.

Pages.
54. La Draine ou Haute-grive (*Turdus viscivorus*) 42
55. La Grive commune (*Turdus musicus*) 42
56. Le Merle noir (*Turdus merula*) 42
57. La Grive mauvis (*Turdus iliacus*) 43
58. La Litorne (*Turdus pilaris*) 43
59. Le Merle à plastron blanc (*Turdus torquatus*) 43
60. Le Merle de roche (*Turdus saxatilis*) 43
61. Le Cincle plongeur ou Merle d'eau (*Turdus aquaticus*) 44

V. — Le Loriot, l'Etourneau et le Jaseur.

62. Le Loriot (*Oriolus galbula*) 45
63. Les Sansonnets ou Etourneaux (*Sturnus vulgaris*) 45
64. Les Jaseurs (*Bombycivora garrula*) 46

VI. — Le Coucou, le Torcol et la Huppe.

65. Le Coucou (*Cuculus canorus*) 47
66. Le Torcol (*Yunx Torquilla*) 48
67. La Huppe (*Upupa Epops*) 49

VII. — Les Pipits et les Alouettes.

68. Le Pipit des arbres (*Anthus arborœus*) 50
69. Le Pipit des prés (*Anthus pratensis*) 50
70. Le Pipit rousseline (*Anthus rufescens*) 50
71. Le Pipit spioncelle (*Anthus aquaticus*) 51
72. Le Pipit Richard (*Anthus Ricardi*) 51
73. L'Alouette commune (*Alauda arvensis*) 51
74. L'Alouette lulu (*Alauda arborea*) 52
75. Le Cochevis (*Alauda cristata*) 53
76. L'Alouette calendrelle (*Alauda arenaria*) 53

VIII. — Les Hochequeues et les Traquets.

77. Le Hochequeue gris ou commun (*Motacilla alba*) 53
78. La Bergerette ou Bergeronnette (*Motacilla flava*) 55
79. Les Bergeronnettes jaunes (*Motacilla bœrula*) 56
80. Le Traquet motteux ou Cul-blanc (*Saxicola œnante*) 56
81. Le Traquet tarier (*Saxicola rubetra*) 57
82. Le Traquet pâtre ou Rubicole (*Saxicola rubicola*) 58

IX. — Les Fauvettes et les Pouillots.

83. La Fauvette bretonne ou des jardins (*Sylvia hortensis*) 59
84. La Fauvette grisette (*Sylvia cinerea*) 60
85. La Babillarde (*Sylvia curruca*) 61

Pages.
86. La Fauvette à tête noire (*Sylvia alricapilla*)...... 61
87. La Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*)...... 62
88. La Fauvette orphée (*Sylvia orphea*)...... 63
89. Le Rossignol (*Sylvia luscinia*)...... 63
90. La Fauvette lusciniole (*Sylvia hypolaïs*)...... 67
91. L'Accenteur Mouchet (*Sylvia modularis*)...... 67
92. Le Troglodyte (*Sylvia troglodytes*)...... 68
93. La Fauvette locustelle (*Sylvia locuslella*)...... 69
94. La Rousserolle (*Sylvia turdoïdes*)...... 70
95. L'Effarvate (*Sylvia arundinacea*)...... 70
96. La Fauvette phragmite (*Sylvia phragmitis*)...... 71
97. La Fauvette aquatique (*Sylvia aqualica*)...... 71
98. Le Pouillot chantre (*Sylvia trochilus*)...... 72
99. Le Pouillot sylvicole (*Sylvia sylvicola*)...... 73
100. Le Pouillot véloce ou colybite (*Sylvia rufa*)...... 74
101. Le Pouillot cisticole (*S. cisticola*) et le Natterer (*S. nattereri*)... 74
102. Le Roitelet ordinaire (*Sylvia regulus*) et le Roitelet à moustaches (*Sylvia ignicapilla*)...... 75

X. — Les Rubiettes.

103. Le Rouge-gorge (*Sylvia rubecula*)...... 75
104. Le Rouge-queue Tithys (*Sylvia phœnicurus*)...... 77
105. Le Rouge-queue ou Rossignol de murailles (*Sylvia alrala*)..... 77
106. La Gorge-bleue (*Sylvia succica*)...... 78

XI. — Les Mésanges.

107. La Mésange charbonnière (*Parus major*)...... 80
108. La Mésange bleue (*Parus cœruleus*)...... 80
109. La Mésange à longue queue (*Parus caudatus*)...... 81
110. La petite Charbonnière (*Parus ater*)...... 81
111. La Nonette cendrée (*Parus palustris*)...... 81
112. La Mésange huppée (*Parus cristatus*)...... 82
113. La Mésange moustache (*Parus biarmicus*)...... 82

XII. — Les Bruants.

114. Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)...... 82
115. Le Proyer ou Trézillière (*Emberiza miliaria*)...... 83
116. L'Ortolan (*Emberiza hortulana*)...... 83
117. Le Bruant zizi ou de haie (*Emberiza cirlus*)...... 74
118. Le Bruant des roseaux (*Emberiza schœniclus*)...... 84
119. Le Bruant fou ou des prés (*Emberiza cia*)...... 85
120. Le Bruant de neige (*Emberiza nivalis*)...... 85
121. Le Bruant montain (*Emberiza lapponica*)...... 85

XIII. — Les Gros-becs ou Fringilles.

Pages.

122. Le Gros-bec commun (*Loxia coccothraustes*) 86
123. Le Bec croisé des pins (*Loxia curvirostra*).... 86
124. Les Bouvreuils (*Loxia pyrrhula*).... 87
125. Le Bruant ou Verdier (*Loxia chloris*).... 87
126. Le Moineau pétulant (*Fringilla domestica*).... 88
127. Le Moineau friquet (*Fringilla montana*) 88
128. La Soulcie (*Fringilla petronia*).... 89
129. Le Pinson (*Fringilla cœlebs*).... 89
130. Le Pinson des montagnes ou d'Ardenne (*Fringilla montifringilla*). 90
131. Le Tarin vulgaire (*Fringilla spinus*) 90
132. La Linotte (*Frangilla cannabina*).... 90
133. Le Chardonneret (*Fringilla carduelis*).... 91
134. Les Sizerins (*Fringilla linaria*).... 92
135. La Linotte de montagne (*Fringilla montana*) 92
136. Le Cini de Provence (*Fringilla serinus*).... 92

XIV. — Les Martins pêcheurs.

137. Le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo ispida*).... 92

Les singularités des plantes : de l'albinisme. Mémoire présenté par M. Ph. Pierrot, rédacteur du *Journal de Montmédy*, membre correspondant de la Société, dans la réunion du 5 février 1873.... 95

Les confitures de Bar. Poésie offerte par M. André Theuriet, membre correspondant (réunion du 5 février 1873) 103

Annales historiques du Barrois. Règne du cardinal duc de Bar. Année 1420. Mémoire lu par M. Servais, dans la réunion du 5 mars 1873, et présenté à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, au mois d'avril suivant.... 105

Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse, par M. le docteur Baillot (*deuxième partie*) 121

Notice historique sur le bourg d'Ancerville (Meuse), par M. Bonnabelle, typographe (réunion du 5 novembre 1873).... 181

Rapport présenté par M. Auguste Nicolas, conservateur de la Bibliothèque municipale de Bar, au nom de la section d'Archéologie, sur un ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne*, par M. Auguste Lemaire, ancien professeur de rhétorique à Paris 197

Pages.

A PROPOS DU PATOIS MEUSIEN. Observations présentées par M. BIRGLIN, membre de la Commission des publications (réunion du 3 décembre 1873) 205

NOTICE sur M. Achille COLSON, de Commercy, et sur le don fait au Musée de Bar-le-Duc par la veuve du docteur Colson, par *le même* (réunion du 8 octobre 1873) 211

EXAMEN des chartes provenant de ce don, par M. JACOB, archiviste-adjoint 216

NOTICE sur l'abbé Victor-Emmanuel TIHAY, doyen de Condé-en-Barrois, membre correspondant de la Société, par M. TASSY DE MONTLUC, ingénieur civil des mines (réunion du 3 novembre 1873) 223

RECHERCHES SUR PLUSIEURS VOIES ROMAINES partant de *Nasium*, antique ville gallo-romaine détruite, aujourd'hui Naix, village du département de la Meuse, avec l'indication des antiquités découvertes sur leur parcours, ou à leur proximité, notamment dans les arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy, par M. le comte Hippolyte DE WIDRANGES (*avec une carte*) 227

LISTE DES MEMBRES de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc :

Composition du Bureau pour l'année 1874 289

Fondateurs 289

Membres admis depuis la fondation de la Société :

Titulaires 291

Honoraires 291

Correspondants 291

SOCIÉTÉS SAVANTES en correspondance 293

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00694 0783